
Claude Ardit, Pierre Janin
et Alain Marie (éd.)

La lutte contre l'insécurité alimentaire au Mali

Réalités et faux semblants



**LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ
ALIMENTAIRE AU MALI
RÉALITÉS ET FAUX-SEMBLANTS**

Cet ouvrage est publié
avec le concours de l'Institut d'étude
du développement économique et social
de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

Visitez notre site

KARTHALA sur Internet : <http://www.karthala.com>

Paiement sécurisé

Couverture : Banque de céréales de la région de Tacharane, dans le nord du Mali, près de Gao. Photo gracieusement prêtée par l'ONG Terre et humanisme (www.terre-humanisme.org).

© Éditions KARTHALA, 2011
ISBN : 978-2-8111-0579-2

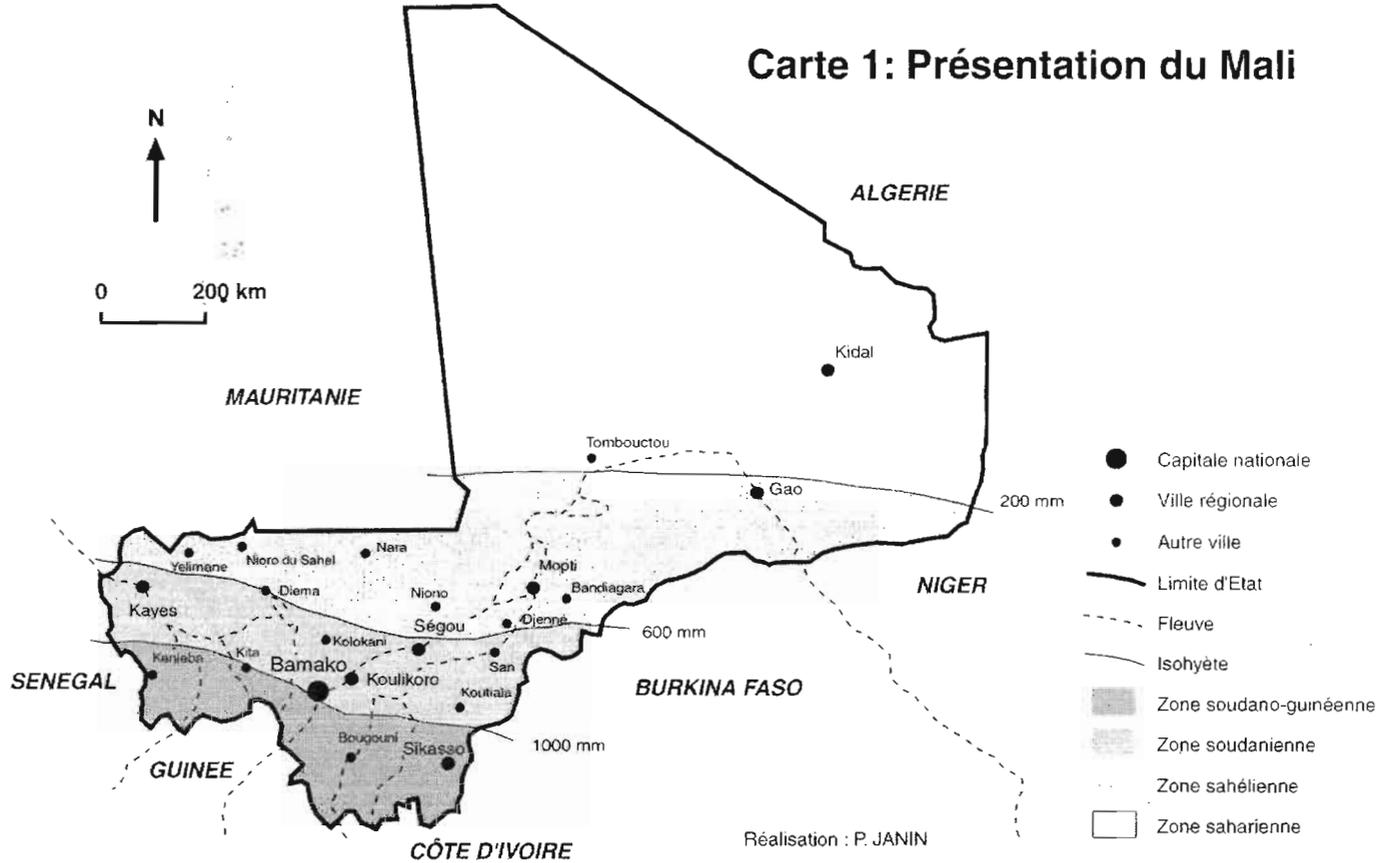
**Claude Ardit, Pierre Janin
et Alain Marie (éd.)**

La lutte contre l'insécurité alimentaire au Mali

Réalités et faux-semblants

**Éditions KARTHALA
22-24, bd Arago
75013 Paris**

Carte 1: Présentation du Mali



Avant-propos

Cet ouvrage constitue la version très largement remaniée et complétée (notamment par une importante introduction pour la mise en perspective épistémologique) d'un rapport de fin d'études remis à l'Agence nationale de la recherche (ANR) en novembre 2008¹.

Le projet avait d'abord réuni des chercheurs de l'IRD (Institut de recherche pour le développement) avec Pierre Janin, géographe et Charles-Édouard de Suremain², anthropologue (l'un et l'autre, membres de l'UR 106 « Nutrition, alimentation, sociétés » jusqu'en 2007), du CIRAD (Centre international de la recherche agronomique pour le Développement avec Sandrine Dury³, agro-économiste, UR NOMADE) et de l'IEDES (Institut d'études du développement économique et social de l'Université de Paris I) avec Alain Marie, anthropologue (maître de conférences à l'IEDES et chercheur au Centre d'études africaines), auxquels étaient associés, lors du montage institutionnel du projet en 2004, Nicolas Bricas (CIRAD), Francis Delpuech (IRD) et André Guichaoua (IEDES). À partir de 2006, l'équipe initiale a été complétée, selon des modalités variables, par Claude Ardit, anthropologue, chercheur au Centre d'études africaines, par Vincent Bertout⁴ et

¹ Janin P. (coord.), *La lutte contre l'insécurité alimentaire au Mali. Dispositifs, discours, représentations et mises en scène*, Rapport scientifique final de l'Action concertée incitative (ACI) « Acteurs stratégiques, cadres normatifs de l'action et régulations des politiques alimentaires au Sahel », CIRAD-IEDES-IRD, MENESR, UMR 201 « Développement et sociétés », novembre 2008, 283 p.

² Actuellement à l'UMR 208 PALOC « Patrimoines locaux » (IRD-MNHN), Paris.

³ Actuellement à l'UMR MOISA « Marchés, organisations, institutions et stratégies d'acteurs », Montpellier.

⁴ Actuellement au Ministère des affaires étrangères et européennes, Paris.

Ivan Crouzel⁵, politologues, par Ève Fouilleux, politologue au CIRAD (UR Nomade)⁶ et, plus tardivement, par Élodie Razy, post-anthropologue⁷.

Plusieurs enquêtes de terrain ont été menées à Bamako entre juin 2005 et octobre 2007 et une autre, à Rome, auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme alimentaire mondial (PAM) en décembre 2006. Notre principal regret est de n'avoir pu élargir notre étude hors de la capitale malienne. Cet ouvrage ne s'en appuie pas moins sur un riche corpus d'entretiens diversifiés (environ 70), souvent enregistrés et retranscrits ou, à défaut, pris en notes. Certains auteurs ont choisi d'en citer de larges extraits (V. Bertout, I. Crouzel, P. Janin, A. Marie, Ch.-É. de Suremain et É. Razy), d'autres s'en sont plutôt imprégnés (C. Arditi, S. Dury et È. Fouilleux). Une première grille d'entretiens semi-directifs a rapidement été abandonnée au profits d'entretiens non directifs, plus souples et plus intuitifs, y compris avec nos interlocuteurs « officiels » (porte-paroles d'institutions publiques, agents d'organisations de solidarité internationale, représentants d'associations locales) et, *a fortiori*, dans le cadre du recueil des témoignages concrets des habitants des quartiers populaires (travailleurs intermittents, femmes isolées, imams de quartier, boutiquiers, commerçants) auxquels une place de toute première importance a été réservée contrairement à ce qui se passe généralement pour les études habituelles menées par les agents de l'État ou par les ONG de développement.

La gestion politique de la crise alimentaire de 2005 a d'abord été le thème majeur abordé avant de céder à des réflexions moins marquées par la conjoncture, mais n'en donnant pas moins lieu à des controverses (analytiques ou politiques). Ainsi, de nombreux entretiens mettent en avant l'idée d'une complexification croissante des causes et des enjeux de la lutte contre l'insécurité alimentaire. Cette complexité s'explique notamment par l'élargissement du spectre des acteurs (de l'international aux arènes locales), par la difficile harmonisation entre ses dimensions politiques et ses dimensions techniques

⁵ Chercheur à l'Institut de recherche et débat sur la gouvernance (IRG), Paris.

⁶ Actuellement à l'UMR MOISA « Marchés, organisations, institutions et stratégies d'acteurs », Montpellier.

⁷ Actuellement assistant professor à l'Université de Liège (Belgique), Institut des sciences humaines et sociales et membre du Laboratoire d'anthropologie sociale et culturelle (LASC); membre associée du LAU/ILAC, UMR 8177 (CNRS/EHESS, France).

et méthodologiques, ainsi que par le jeu d'intérêts concurrents et parfois contradictoires. Ainsi il a fallu constater le décalage entre les discours experts de la technostructure et les réalités vécues par « le bas » ainsi que le hiatus entre la technicisation croissante de la lutte contre l'insécurité et le renforcement de son instrumentalisation politique et médiatique.

La réalisation de cet ouvrage n'aurait pas été possible sans le soutien financier de l'IRD (UR 106) et du Ministère français de la recherche pour les missions de recherche de terrain, ni sans celui de l'UMR 201 « Développement et sociétés » (<http://recherche-iedes.univ-paris1.fr>) associant l'IEDES (Université de Paris I) et l'IRD pour l'impression. Nous remercions également l'ONG Terre et humanisme (www.terre-humanisme.org) pour la photographie de couverture (banque de céréales, région de Tacharane, nord du Mali). Quant à la mise en page elle a été réalisée par P. Janin.

Avertissement

Cet ouvrage se propose de mettre en lumière la mise en scène bureaucratique, rhétorique et scientifique qui constitue l'envers des politiques humanitaires contre l'insécurité alimentaire. Il analyse ce phénomène comme le sous-produit d'une accumulation d'institutions nationales et internationales enracinées dans la longue durée avec leurs enjeux politiques et idéologiques, économiques et professionnels. Ce qui est mis en cause, ici, ce sont donc des logiques d'organisation et de fonctionnement qui font système, mais non les individus qui, par la force des choses, le représentent et le mettent en mouvement. Mais, aujourd'hui mieux que jamais, l'on sait que l'enfer est pavé de bonnes intentions, y compris quand elles se nourrissent de sentiments humanitaires...

Il nous plaît toutefois de souligner que les analyses critiques au cœur de cet ouvrage doivent déjà beaucoup à l'accueil que nous ont réservé, à *titre personnel*, les agents des différentes institutions et organisations oeuvrant dans le champ humanitaire. Quant au revers de la médaille, nous en devons surtout le complet dévoilement et la meilleure analyse à tous ces habitants des quartiers populaires, qui, bravant la honte qu'ils pouvaient en éprouver, nous ont fait sans réserve le récit de leurs difficultés à vivre et même à survivre. Sans eux, sans leur vérité, nous risquions de reproduire à notre insu le discours des bureaucraties occupant toute la scène officielle.

Envers les deux catégories d'interlocuteurs, il convenait donc de dire notre dette.

Nous remercions toutefois plus particulièrement : Cheickna Hamala Bathily, commerçant et député, et Nango Dembele, responsable du projet PROMISAM pour les échanges répétés que nous avons eus avec eux car ils étaient riches d'informations éclairantes sur la situation alimentaire malienne ; Abdul Aziz Sidibé, journaliste, et Abdelkader Sidibé, maire et Président de l'association des municipalités du Mali, pour les entretiens très suggestifs avec l'un et l'autre ; Luc Barret, conseiller à l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCAM), pour l'accès à son fonds documentaire ; Gilles Fédière, Représentant de l'IRD au Mali, pour son accueil et les facilités scientifiques qu'il nous a accordées ; Françoise Bourdarias, anthropologue, pour nous avoir généreusement communiqué la liste de ses contacts à Bamako et Sitan Guindo, secrétaire de direction au Centre IRD de Bamako, pour son appui au dépouillement de certains entretiens ; Jean-Bakir Berté et son épouse pour leur chaleureuse hospitalité ; Ibrahima Sidibé (chauffeur à l'IRD) pour sa disponibilité et Jama Douba Landian dit « Jobé » qui fut un guide plein d'entregent et d'entrain pour ceux d'entre nous qui ont plus particulièrement arpenté avec lui les quartiers populaires et, grâce à lui, rencontré leurs habitants qui, malgré leur pauvreté, ont su nous apporter leur témoignage avec une extrême dignité.

Courte présentation du Mali

Ancienne colonie française du Soudan français, le Mali est devenu indépendant le 22 septembre 1960, après l'éclatement de la Fédération du Mali regroupant le Sénégal et le Soudan français.

La république du Mali a conservé les frontières héritées de la colonisation. Antérieurement, plusieurs royaumes et empires se sont succédés, englobant une partie plus ou moins importante du Mali actuel et des pays limitrophes.

Avec 14,5 millions d'habitants en 2009 (dont un tiers vit en ville), la population malienne est constituée de différentes ethnies, dont les principales sont les Bambaras (plus exactement Bamanan), les Bobos, les Bozos, les Dogons, les Khassonkés, les Malinkés, les Minianka, les Peuls, les Sénoufos, les Soninkés, les Sonrhais, les Touaregs, les Toucouleurs. Le français est la langue officielle, mais la population parle

majoritairement les langues nationales, le bambara étant la plus utilisée. Bamako (1,8 millions d'habitants en 2009), est la capitale du pays.

Le Mali a 65 % de son territoire situé en région désertique ou semi-désertique. L'activité économique est surtout limitée autour de la région irriguée par le fleuve Niger. Environ 10 % de la population est nomade et environ 80 % travaille dans l'agriculture ou la pêche. L'activité industrielle est concentrée autour des activités agricoles. L'émigration à l'étranger (en France, notamment) fournit un apport décisif de revenus pour la population et pour le pays dans son ensemble.

Le Mali dépend aussi de l'aide étrangère et il est très vulnérable aux fluctuations des prix mondiaux du coton. En 1997, se conformant aux injonctions du FMI, le gouvernement a mis en place un programme d'ajustement structurel afin de stimuler la croissance, la diversification des ressources et les investissements étrangers. Après la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, ces réformes économiques ont soutenu une croissance moyenne de 4 %. Des entreprises multinationales ont développé les opérations de prospection de l'or en 1996-1998, et le gouvernement prévoit que le pays deviendra un exportateur majeur d'or dans la région subsaharienne. Il est d'ailleurs actuellement le troisième exportateur africain, derrière l'Afrique du Sud et le Ghana. L'or est devenu la première source d'exportation du pays, suivi du coton et du bétail.

Parmi les principaux partenaires commerciaux, le premier pays importateur du Mali est le Sénégal avec 13,1 % en 2008 et le premier pays exportateur est la Chine avec 26,7 % en 2008. Les autres principaux partenaires commerciaux sont la France, la Côte d'Ivoire, la Belgique, le Luxembourg, la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

Depuis la chute du cours du coton sur le marché en 2005, les paysans maliens produisent aujourd'hui à perte et, en général, les marges des agriculteurs, de plus en plus étroites, les obligent à contracter des dettes. La CMDT (Compagnie malienne pour le développement des textiles) achète le kilo de coton 160 francs CFA alors que son coût de production s'élève à 190 francs CFA.

Le Mali est victime de sécheresses répétitives depuis les années 1970 et de la baisse de ses productions de matières premières. Cependant, la couverture des besoins alimentaires en céréales sèches est assurée en année de pluviométrie normale.

Le Mali est également confronté au problème de la dette, d'autant plus que la dévaluation du franc CFA, censée favoriser les expor-

tations, a surtout divisé par deux la valeur des capitaux nationaux et donc les capacités d'investissement nationales.

Avec une économie encore essentiellement rurale, le Mali, pays enclavé, fait partie des 49 pays les moins avancés (PMA) en termes de développement socio-économique. Le produit intérieur brut par habitant était estimé à 380 dollars en 2005 (selon World Development Indicators (WDI) database). Il était classé au 173^e rang sur 177 des pays pour son Indice de développement humain (IDH).

Un important pourcentage de la population vit sous le seuil de pauvreté, officiellement 36,1 % (2005) avec un taux de chômage très élevé de 30 %. Et si la majorité des pauvres vivent en milieu rural, il faut souligner que, près d'un tiers des citoyens (estimation sans doute très inférieure à la réalité) sont reconnus comme pauvres.

Le pays fait partie de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union africaine (UA). Il est également membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Tableau 1 : Évolution de l'Indice de développement humain (1975-2007)

Année	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2006	2007
IDH	0,252	0,279	0,292	0,312	0,346	0,386	0,380	0,391	0,371

Repères chronologiques

1900 : création de Bamako.

1904 : achèvement de la construction de la voie ferrée Dakar-Bamako.

1919 : Bélime est chargé par le gouvernement de l'Afrique occidentale française (AOF) d'étudier les possibilités d'irrigation au Soudan français.

1932 : création de l'Office du Niger dont l'objectif est de produire du riz et du coton sur un million d'hectares.

1945 : création des institutions de Bretton Woods (BM, FMI)

1960 : Le Soudan français devient indépendant sous le nom de Mali et Modibo Keita devient Président de la République.

1962 : création d'un franc malien inconvertible.

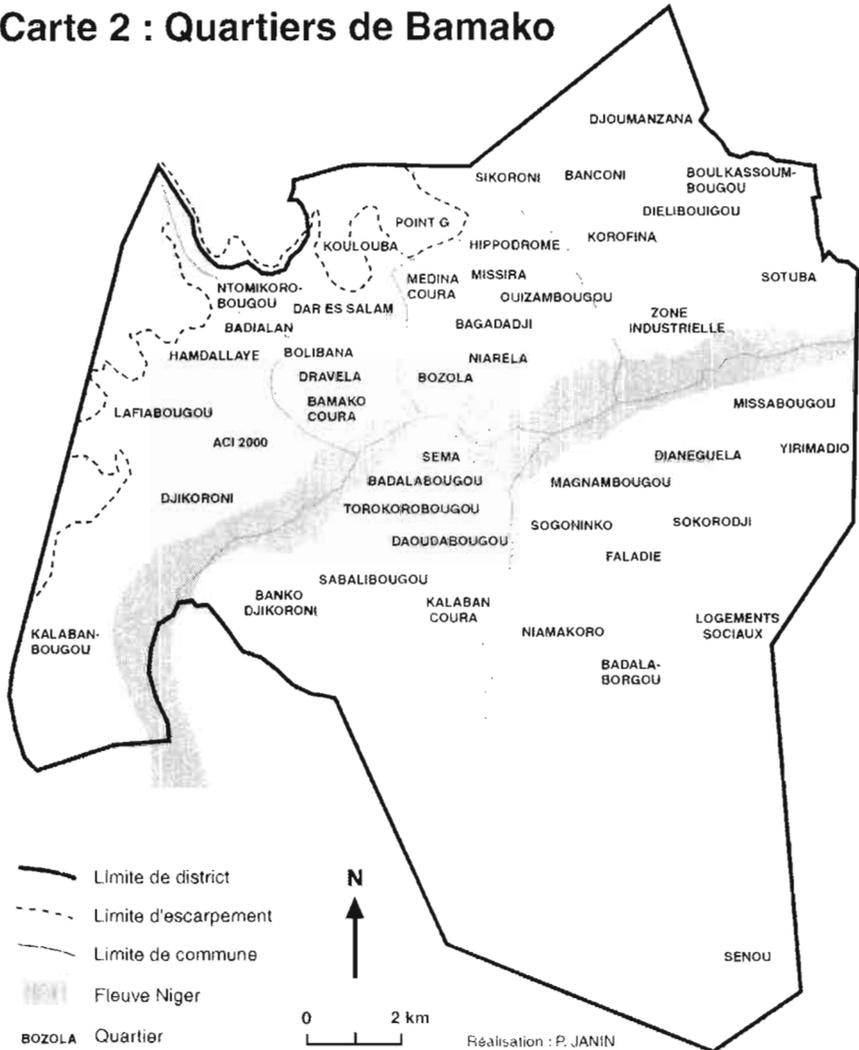
1965 : création de l'Office des produits agricoles du Mali (OPAM).

1968 : arrivée au pouvoir de Moussa Traoré, à la suite d'un coup d'État militaire.

- 1973 : crise alimentaire régionale.
- 1980 : signature de PAS (Programme d'ajustement structurel), d'inspiration libérale entre le Mali et les institutions de Bretton Woods. Manifestation étudiante violemment réprimée.
- 1981 : création du Programme de restructuration du marché céréalière (PRMC).
- 1982 : retour du Mali dans la zone franc.
- 1984 : crise alimentaire et création du Système d'alerte précoce (SAP).
- 1990 : début de la politique de décentralisation.
- décembre : marche pour le multipartisme à Bamako.
- 1991 : manifestations populaires contre le régime de parti unique de Moussa Traoré. Répression très dure et chute du dictateur.
- mars : coup d'État militaire de Amani Toumani Touré (ATT). Rversement de Moussa Traoré.
- juillet-août : convocation d'une conférence nationale.
- 1992 : - avril : Alpha Oumar Konaré, leader d'une alliance antimilitaire, l'Alliance pour la démocratie au Mali (ADEMA), élu président de la République.
- 1993 : création de la Mission de décentralisation (MDD), rattachée d'abord au ministère de l'Administration territoriale.
- 1993 : création de l'Observatoire du marché agricole (OMA).
- 1994 : - janvier : dévaluation du franc CFA.
- 1997 : - septembre 1997 : réélection d'Alpha Oumar Konaré.
- 1999 : élections partielles dans 17 des 703 communes.
- 2002 : Amani Toumani Touré (ATT) est élu président.
- 2002 : élaboration d'une Stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA).
- 2002 : définition d'un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP, renouvelé en 2006).
- 2004 : création du Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA).
- mai : élection générale des 10 789 conseillers dans toutes les communes.
- 2005 : crise alimentaire régionale.
- 2005-2006 : élaboration et mise en place de la Loi d'orientation agricole (LOA).
- 2007 : Amani Toumani Touré (ATT) est réélu président.
- 2008 : crise alimentaire et lancement de l'« Initiative Riz 2008-2009 ».
- février et décembre : enlèvements de touristes européens et de diplomates (libérés ultérieurement).

2009 : enlèvement de touristes européens (certains libérés, un exécuté).
 2010 : - avril : alerte alimentaire régionale. Enlèvement et exécution d'un humanitaire français.
 2011 : enlèvement de touristes français à Niamey (décédés à la suite d'une action de guerre près de la frontière malienne)

Carte 2 : Quartiers de Bamako



Introduction

Claude Ardit, Pierre Janin, Alain Marie

1. L'insécurité alimentaire : une réalité ordinaire largement ignorée, surtout en milieu urbain.

À une époque où les « émeutes de la faim » envahissent périodiquement les rues des villes africaines (au nord comme au sud du continent), posant, dans les faits, la question de la récurrence du phénomène, signe évident de son caractère structurel (de sa dimension sociale et politique), on peut trouver curieux que, mis à part certains reportages journalistiques à chaud, vite oubliés si tôt les événements passés et recouverts par d'autres, les enquêtes plus approfondies sur un phénomène aussi crucial que la faim soient chose si rare¹. Sans doute faut-il voir là un symptôme de ce « court-termisme » qui n'épargne plus guère les chercheurs trop dépendants de financements conditionnés aux « termes de référence » d'appels d'offres officiels le plus souvent réducteurs en raison de leurs présupposés généralement techniques et quantitativistes, ce en quoi ils se retrouvent quasiment logés à la même enseigne que les journalistes peu enclins à aller au delà de la relation d'événements d'abord appréhendés dans leur dimension « spectaculaire-marchande » (selon les réquisits d'une « société du

¹ *L'Étude de base de la sécurité alimentaire et de la nutrition (EBSAN)* de 97 pages s'appuyant sur des données collectées en 2007 et 2008, et publiée en mars 2009, ne couvrait, à l'instar d'autres documents, aucun site urbain malien !

spectacle » dévoreuse « d'infos » dont le rendement médiatique s'évalue à l'aune de la nouveauté, du sensationnel et du « visuel »).

Il n'est pas, d'ailleurs, jusqu'à la « novlangue » des milieux du développement, qui ne concoure paradoxalement à un tel « court-termisme » en raison de sa propension au nominalisme. Ainsi en va-t-il notamment de « l'insécurité alimentaire » et de ses avatars épisodiques, la « vulnérabilité alimentaire », les « crises alimentaires », les « situations d'urgence alimentaire » ou les « famines », quand on en réduit l'analyse à une vision tautologique des choses, les situations étant décrites à chaud comme autant d'événements plus ou moins aléatoires, en tant que tels voués à leur propre disparition : soit ils sont portés au compte de brusques calamités naturelles imprévisibles, soit ils sont liés à des conflits guerriers engendrant déplacements de populations et destructions de récoltes, soit encore ils sont appréhendés comme fatalement liés à l'éternel retour des caprices saisonniers ou des cycles climatiques d'échéance incertaine (Gado 1993).

Certes, la notion « d'insécurité alimentaire » connote l'idée selon laquelle il est des situations durablement et même structurellement marquées par les difficultés d'approvisionnement en nourriture suffisante et suffisamment diversifiée et équilibrée. On concède alors qu'il est des situations endémiques de sous-nutrition et de malnutrition et que celles-ci peuvent être la conséquence de chutes de la production liées aux aléas climatiques (notamment aux épisodes de sécheresse) ou à des invasions acridiennes difficilement prévisibles, mais qu'elles sont aussi la conséquence de défaillances dans les systèmes d'échange et de circulation, cela étant aggravé par des cloisonnements régionaux, par l'insuffisance des infrastructures de transport et encore amplifié par des hausses des prix à la consommation généralement attribuées aux fluctuations des marchés et en particulier à des raretés artificiellement provoquées par la spéculation entretenue par les grands commerçants et importateurs de denrées alimentaires (et, depuis la crise financière de 2008, par la spéculation internationale).

Notons toutefois que ces situations d'insécurité alimentaire peuvent encore être mises au compte de choix de politiques de développement ayant abusivement privilégié les « cultures de rente » destinées à l'exportation sur le marché mondial (coton, arachide, café, cacao, huile de palme...) au détriment de cultures vivrières suffisamment abondantes et diversifiées pour faire face aux fluctuations de la production et aux aléas climatiques, sans que l'on ait pris en considération

les sociétés paysannes et leur souci de « ne pas mettre tous ses oeufs dans le même panier ». Mais, sous la pression des développeurs promouvant la rentabilité marchande et de l'État avide de devises et confronté à des besoins monétaires grandissants, les agriculteurs ont dû le plus souvent faire une (trop) large place aux cultures d'exportation au détriment des superficies et du temps consacrés aux productions vivrières.

Or, dans le même moment, à partir des indépendances, l'accroissement spectaculaire des populations urbaines (doublement tous les dix ans, parfois tous les six ans) posait la question de l'approvisionnement des villes en produits vivriers suffisamment bon marché pour rester accessibles à la grande masse des milieux populaires condamnés à la pauvreté et au sous-emploi par le sous-développement de l'économie moderne et par la faible productivité et rentabilité de myriades de petites activités marchandes dites « informelles ».

Ainsi s'est mis en place durablement le mécanisme d'un cercle vicieux dont les pays africains ne sont pas encore sortis à ce jour. D'une part, les cultures de rente restent peu valorisées sur le marché mondial (du fait de leur exportation à l'état brut) et se trouvent soumises de surcroît à des ponctions minorant le prix d'achat aux producteurs directs (les Offices étatiques de commercialisation et, depuis la vague de libéralisations imposées par les « ajustements structurels » des années quatre-vingt, les grands opérateurs privés, souvent étrangers, attributaires de licences d'exportation, imposent leurs prix à des producteurs peu organisés et toujours pressés de vendre « bord-champ » à des acheteurs en position de monopole). D'autre part, concurremment, les produits vivriers destinés à l'approvisionnement des villes demeurent sous-évalués à la fois du fait de la faiblesse du pouvoir d'achat citadin et du fait de la multiplication des intermédiaires² entre petits producteurs paysans et consommateurs citadins. Ainsi, cette pauvreté paysanne, qui alimente l'exode rural et par conséquent la surpopulation urbaine (par rapport au marché de l'emploi), entretient la faiblesse de la production vivrière : les producteurs sont peu incités à améliorer notablement la productivité parce que l'intensification est surtout consacrée aux cultures d'exportation et parce que les prix d'achat des produits alimentaires sont faibles et doivent le demeurer de manière à préserver

² Transporteurs, gros commerçants, grossistes, semi-grossistes, « rabatteurs », boutiquiers, détaillants sur les marchés urbains, revendeuses au micro-détail, etc.

« l'accessibilité » de la nourriture pour les consommateurs citadins et ainsi maintenir la paix sociale en prévenant les risques de « famines » et « d'émeutes de la faim ».

En outre, cette politique (qui se garde bien de dire son nom) des bas prix du vivrier, permet de maintenir la faible rémunération des salariés (avantage donné à l'économie moderne et à l'État employeur) et les très bas revenus de l'immense majorité des actifs du « secteur informel ». En somme, il assure à bon compte (au profit du marché mondial, des grands opérateurs internationaux, de l'État et des bourgeoisies locales) la reproduction d'une force de travail bon marché.

Mais un tel cercle vicieux, évidemment, repose sur des équilibres aléatoires et précaires : en effet, en dépit de politiques de « lutte contre l'insécurité alimentaire » (constitution de stocks nationaux de sécurité, multiplications des offices publics de gestion céréalière, création de « grands périmètres irrigués », incitations à la création de « banques de céréales » villageoises, subventions ponctuelles pour des importations d'urgence en cas de mauvaises récoltes, attribution de licences d'importation exceptionnelles aux grands commerçants, appels à l'aide internationale, distributions gratuites à certaines catégories de la population...), il n'en demeure pas moins évident que l'insécurité alimentaire demeure, ainsi que le démontre la récurrence inexorable des épisodes de « crises alimentaires » plus ou moins graves et spectaculaires (famines, chutes régionales de la production, disettes localisées, émeutes de la faim, hausses brutales des prix sur les marchés urbains, déficits de semences...).

Cette extrême et trop répétitive fragilité n'est donc pas seulement le fruit du hasard, autrement dit des caprices de la nature. Elle est le sous-produit d'une politique dite de « développement », de longue durée puisqu'elle commence à la période coloniale et se perpétue jusqu'à aujourd'hui sans désespérer (entre autres exemples, comme le montre la contribution de C. Arditi, les « greniers de réserve » ou les « grands périmètres irrigués » comme l'Office du Niger affichent aujourd'hui la continuité de politiques pourtant peu opérantes, mais reprises à son compte par l'État post-colonial).

Au fond, tout cela est suffisamment documenté aujourd'hui alors qu'une prise de conscience récente semble (enfin !) se manifester à nouveau en faveur d'une indispensable revalorisation des agricultures vivrières paysannes. Rappelons, fait hautement significatif, que le thème est loin d'être inédit : qu'il suffise d'évoquer l'alerte lancée dès

1962 par R. Dumont avec *L'Afrique noire est mal partie* et l'intervention du collectif de chercheurs réunis dans le « Comité Information-Sahel » soulignant avec force en 1975, dans *Qui se nourrit de la famine en Afrique ?*, que les famines de 1973 (au Sahel et en Ethiopie notamment) pouvaient, certes, être liées à des accidents climatiques répétés, mais que l'ampleur de leurs conséquences était l'effet direct de politiques coloniales et néo-coloniales relayées sans état d'âme par les bourgeoisies nationales (priorité donnée aux cultures de rentes, réduction des superficies consacrées au vivrier, incompatibilités entre calendriers agricoles, utilisation de méthodes culturales fragilisant les sols, déboisements, etc.). Notons encore, en passant, que ce type d'analyse trouve aujourd'hui une nouvelle confirmation dans le retour en force, face au réchauffement climatique, des recommandations écologiques pour une réorientation de la consommation vers les produits locaux et de saison, pour un abandon du modèle agro-industriel monoculturel et pour la revalorisation des agricultures paysannes.

Alors pourquoi, dans cet ouvrage, revenir sur cette vieille question ? Deux raisons principales peuvent d'emblée être invoquées.

2. Une réalité peu étudiée : la bureaucratisation redondante des instruments d'intervention

D'une part, les études de cas permettent de préciser et d'affiner la problématique que l'on vient d'évoquer. Il s'agit notamment de mieux documenter et analyser, à travers le cas malien, une concrétisation parmi d'autres d'un modèle archétypique de politique de sécurité alimentaire, répandu un peu partout en Afrique, et qui se traduit par l'enflure bureaucratique-institutionnelle (et communicationnelle!) à laquelle la dite « politique » semble bien se réduire pour l'essentiel, avec, soulignons-le d'emblée, la très active « complicité » des partenaires « développementistes » extérieurs (coopérations bilatérales et multilatérales, institutions et ONG internationales) et avec la participation empressée de l'État malien trop heureux d'afficher un activisme de bon aloi dès lors qu'il s'agit de préserver sa légitimité de « souverain » protecteur et nourricier parce qu'il a « la main sur le grenier du village » (sur ces thèmes, cf. les contributions de C. Ardit, V. Bertout et I. Crouzel, P. Janin, A. Marie).

En bref, il s'est agi de mieux faire apparaître que, dans ce type d'économie d'abord sous développée parce que l'économie vivrière

paysanne y est maintenue dans un état d'abandon à elle-même par l'État et ses partenaires internationaux, *la question alimentaire est la question politique par excellence*, celle où se joue la légitimité du Pouvoir auprès du plus grand nombre (avant, donc, la revendication démocratique, même si cette dimension peut être un thème central dans les critiques adressées au Pouvoir et aux « élites » aux affaires). C'est sous cette perspective politique, notamment, qu'il faut appréhender les rivalités sourdes entre, d'un côté, un ministère « technique » en principe directement concerné et considéré comme partenaire privilégié par la coopération internationale, celui de l'agriculture, et, de l'autre côté, une présidence de la République « mettant la main sur le grenier » (notamment le Commissariat à la sécurité alimentaire), même si elle ne dispose pas des moyens et de la compétence pour mettre efficacement en œuvre de tels dispositifs.

De plus, avec l'étude précise de la démultiplication des dispositifs institutionnels de lutte contre l'insécurité alimentaire – démultiplication encore accusée par la décentralisation ou plutôt la déconcentration en cours (cf. Bertout et Crouzel) et de la promotion corrélative de « l'autosuffisance alimentaire durable » ou de la « souveraineté alimentaire », thématique mise en musique par tous les acteurs patentés sans exception (institutions internationales, ONG étrangères, État, technocratie, pouvoirs locaux, ONG locales...), on est amené à poser la question de l'efficacité réelle de ce qui peut très largement être perçu, en fin de compte, comme un *théâtre d'ombres* essentiellement destiné d'un côté à entretenir la manne internationale, de l'autre côté à affermir une légitimité politique au fond mal assurée d'elle-même.

Bien entendu, il ne manque pas, à ce théâtre d'ombre, le recours incantatoire et obsessionnel aux « méthodologies » (terme plus « communicationnel » que celui de « méthodes », pourtant seul approprié puisqu'on ne pose jamais la question de leur pertinence scientifique ni de leur usage). Ainsi en va-t-il, entre cent autres exemples, des fameux « SIG » (systèmes d'information géographique) que l'utilisation des photos aériennes combinée à l'infographie permet de traduire en cartes qui ornent les bureaux de certains experts et y sont certes esthétiquement séduisantes avec leurs différentes tonalités de vert indicatrices de l'évolution des superficies cultivées d'année en année et de saison en saison. Mais, même à supposer qu'elles soient au plus vite mises en forme, ces cartes à (trop) petites échelles permettent-elles une localisation et un suivi suffisamment fins (de niveau micro-régional et

micro-climatique) des déficits ou retards culturels et permettent-elles une estimation suffisamment précise des fluctuations de la production ? On peut en douter...

Ainsi en va-t-il, également, des données et indicateurs statistiques à l'égard desquels on peut nourrir des doutes légitimes quand on sait le caractère extrêmement aléatoire du recueil des informations (souvent à partir de questionnaires stéréotypés diffusés aux quatre coins du pays où, à l'estime et sur la foi de déclarations à l'emporte-pièce de quelques « opérateurs », ils sont remplis par des « agents » locaux peu dotés de rigueur objective et dépourvus d'instruments précis de mesure). Et le doute augmente quand on constate en même temps que ces données et indicateurs sont reproduits sans vérification d'un organisme à l'autre et finissent par acquérir un label de vérité à force d'être recopiés partout (souvent d'ailleurs, à partir de statistiques « trouvées » sur Internet où elles sont complaisamment déversées par les grandes institutions onusiennes ou les grandes ONG internationales, sans qu'on puisse rien savoir de leur origine véritable) (sur ce sujet, cf. S. Dury et E. Fouilleux et P. Janin).

3. L'insécurité alimentaire, une question sociale et politique

D'autre part, l'épreuve des faits quant à l'effectivité de cette « politique » de « lutte contre l'insécurité alimentaire » et à l'efficacité de ses méthodes et dispositifs, pouvait être recherchée du côté d'une autre catégorie « d'acteurs », le plus souvent « oubliés » de tous les discours, mais qui, parce qu'ils sont censés en être les tout premiers destinataires et « bénéficiaires », peuvent témoigner sans fard ni circonlocution ni langue de bois de la vérité des choses. Ces « acteurs », ignorés des pouvoirs publics et des « experts » de tout bord, ce sont pourtant ces citoyens qui vivent dans les quartiers populaires et qui, pour la plupart, disent leur « faim » et leur manque d'argent et proclament donc d'emblée, dans un contexte d'économie urbaine totalement monétarisée, le rapport explicite entre leur pauvreté et leur état récurrent, souvent permanent, de sous-alimentation et de malnutrition. Mais qui prend la peine, par exemple, de les entendre raconter qu'ils ne font plus qu'un seul (maigre) repas par jour, qu'il leur faut bien éduquer leurs enfants au stoïcisme de la frugalité de nécessité et qu'ils ne mangent pratiquement plus de « viande » parce que, pour eux, elle est hors de prix (cf. la contribution de A. Marie) ?

Et pourtant, ils ne manquent pas de points de repères et de comparaison : en ce qui concerne leur alimentation, les citoyens maliens savent fort bien définir avec précision ce que représentent pour eux les normes d'une nourriture suffisante et équilibrée, en somme du « bien manger » à sa faim et selon ses goûts et de ce que cela impliquerait en matière de budget-nourriture (cf. la contribution de C.-É. de Suremain et É. Razy).

Or ces mêmes « acteurs » qui le sont si peu en ce qu'il leur faut subir une grande pauvreté dont ils n'ont évidemment jamais voulu (y compris lorsque, comme chez les Touaregs du « Grand Nord » ou chez les Dogons du plateau central, ils ont fui la paupérisation paysanne en émigrant vers l'utopie d'un mieux être en ville), mais qui le sont jusqu'à l'activisme en ce qu'il leur faut faire feu de tout bois pour trouver de quoi survivre au jour le jour (y compris lorsqu'ils s'escroquent entre eux quoiqu'en disent les thuriféraires de la trop fameuse et si commode « solidarité africaine »), ces mêmes « acteurs », donc, disent encore, pour peu qu'on prenne la peine de les écouter, deux ou trois « petites choses » fort intéressantes : notamment, qu'eux, ils sont pauvres, donc affamés, mais que, dans le pays, les gens du Pouvoir ne se soucient jamais d'eux ; qu'eux, ils n'ont jamais vu la couleur des distributions gratuites de céréales officiellement proclamées en cas de pénurie et de hausse des prix (information corroborée par ailleurs : le Pouvoir ne distribue rien aux citoyens de peur d'accentuer l'afflux en ville de nouvelles cohortes de paysans affamés par des sécheresses locales) ; et que, pourtant, les « riches » mangent de la viande trois fois par jour et que « même leurs chiens » mangent plus de viande que les pauvres ; ou encore, qu'eux, ils ne veulent plus voter car les élections ne changent jamais rien à leur sort.

Ainsi les citoyens pauvres affirment à leur manière, tragiquement concrète, l'indissociabilité de la question alimentaire, de la question sociale (celle des inégalités grandissantes) et de la question politique (avec l'illégitimité d'un Pouvoir central indifférent à l'égard du sort des petites gens et la disqualification des « élites » qui s'enrichissent sur fonds de pauvreté générale).

En bref, quand d'un côté l'on parle à satiété de « lutte contre l'insécurité alimentaire », de l'autre côté on oppose à ces discours officiels une faim endémique, une pauvreté accentuée, des inégalités grandissantes et, faute de pouvoir encore attendre quelque chose des alternances électorales, l'on se tourne vers l'islam « politique » de ces

imams engagés qui, eux au moins, disent leur vérité au souverain et aux élites quand ils dénoncent « *l'égoïsme des riches qui sont au pouvoir et ne font rien pour les pauvres* » (cf. A. Marie, *ibid.*).

Or, est-il besoin de rappeler que cette radicalisation populaire qui prend la forme d'un recours au religieux comme mode de rassemblement des laissés pour compte et comme langage de leur contestation politique, processus observé et souligné à l'occasion de nos enquêtes de terrain entre 2005 et 2007, n'a, depuis, été que trop nettement confirmée par la présence des terroristes d'Al Qaïda au Maghreb Islamique évoluant dans les régions sahariennes du Niger et du Mali ? Et faut-il encore souligner que ces groupes terroristes, sous-produits de la guerre civile algérienne des années quatre-vingt dix, n'ont pas eu de peine à trouver, dans ces deux pays, des complicités et relais locaux, non seulement dans les régions souvent affectées par la sécheresse et parmi les populations touaregs marginalisées par les États, mais encore parmi la jeunesse urbaine dont certains éléments, exaspérés par le chômage et la misère, peuvent trouver dans le « banditisme social » un débouché professionnel et idéologique, sinon donnant sens à leur révolte, du moins justifiant la violence dans laquelle ils basculent ?

En somme, les victimes et laissés pour compte du « système » (citadins pauvres, petits boutiquiers, imams de quartiers ou pasteurs au contact permanent des difficultés de leurs ouailles), donnent à entendre que l'insécurité alimentaire relève d'une construction sociale et politique complexe, certes inscrite dans la longue durée historique, mais surtout contemporaine de la brutale actualité d'une situation sociale et politique trop visiblement configurée par des inégalités spectaculaires, beaucoup plus qu'elle ne renverrait à une fatalité tenant aux aléas d'un environnement (climatique ou économique) peu clément et capricieux.

De ce fait, sous cette perspective également, l'insécurité alimentaire est bien un fait politique central de nature structurelle, car son caractère d'urgence absolue et quotidienne (beaucoup chaque matin se lèvent sans savoir s'ils vont « *trouver de quoi manger d'ici la nuit* ») l'instaure en pierre de touche permanente de toutes les politiques mises en échec pour la réduire et l'érige en signe par excellence de toutes les autres insécurités corrélatives : le manque d'argent, la cherté du coût de la vie, l'inaccessibilité des soins de santé, les scolarités empêchées par la pauvreté, le chômage de masse, le sous-emploi ou l'inactivité forcée, les diplômés sans débouchés, la précarité des logements, les difficultés grandissantes de la solidarité communautaire....

En bref et en clair, le manque chronique de nourriture et l'expérience de la faim mettent directement en cause l'État et les « élites » aux affaires avec d'autant plus d'acuité que, sous les yeux des pauvres, l'argent, la richesse et le luxe s'étalent au grand jour en toute tranquille et impudente ostentation.

Comme les autres capitales africaines, en effet, Bamako met en scène ses grands hôtels pour jet set mondialisée (y compris certains experts internationaux), l'ambitieuse architecture des banques internationales, ses nouvelles cités administratives, ses opérations d'urbanisme de prestige, ses luxueuses villas à étages, ses grandes avenues élyséennes, et son intense circulation où les gros quatre-quatre fendent le grouillement des vieux camions cabossés, des camionnettes-taxis surchargées, des frêles deux-roues, des vélos rafistolés et de tout un peuple de piétons silencieux : pousseurs de charrettes à bras, porteurs, jeunes colporteurs à la sauvette, revendeuses de tous âges trotinant sous leur charge, ascétiques marcheurs partis dès l'aube à la recherche d'improbables emplois temporaires (cf. A. Marie).

4. Face à la surabondance technocratique et à l'invisibilité des vies ordinaires, l'indispensable enquête de terrain

En fin de compte, on ne s'étonne pas que, dans ces conditions, la crise alimentaire régionale, qui a touché plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest (dont le Mali) en 2005, puis en 2008, ait constitué de fait un bon révélateur d'un décalage confinant souvent à la contradiction entre l'apparence institutionnelle et la réalité concrète (vécue), et même, serait-on tenté de dire à la limite, d'une contradiction entre l'imaginaire (autrement dit, en l'occurrence, le symbolique officiel) et le réel, soit, en termes plus communément politiques, entre l'idéologie du Pouvoir (et des pouvoirs qui s'articulent à lui ou composent avec lui) et la réalité des situations et des rapports sociaux. En effet, comment pourraient bien s'articuler l'un à l'autre, sinon, au mieux, sur le mode de l'ambiguïté et, plus vraisemblablement, de la contradiction, les deux niveaux principaux du champ de « la lutte contre l'insécurité alimentaire » ?

D'un côté, donc, la profusion centrale (dans la capitale) et la démultiplication locale (avec la prétendue décentralisation) de dispositifs *ad hoc*, déjà quasiment masqués sous une forêt d'acronymes pour initiés, forment de surcroît un empilement (un « millefeuille »)

bureaucratique dont chaque niveau épuise une grande partie de ses capacités d'action à son propre fonctionnement et passe trop de temps et d'énergie à la négociation incessante de compromis bancals au sujet de son rattachement, de ses attributions et de ses ressources (cf. textes de C. Arditì et P. Janin). En particulier, l'entretien avec leurs agents ou la lecture de leurs plaquettes, brochures ou rapports, mettent invariablement en présence, à chaque étage du « millefeuille », les mêmes « symptômes » : l'inflation hyperbolique et redondante à l'excès des discours programmatiques ; une rhétorique stéréotypée ; l'utilisation de statistiques officielles douteuses et répétitives ; l'invocation de « méthodologies » quantitativistes mathématisant abusivement des phénomènes qualitatifs (que peut donc bien être un « score de vulnérabilité perçue » ?) ; un goût marqué pour l'évaluation en interne, fort commode pour légitimer ses propres interventions, mais peu propice à l'objectivité (on ne peut être juge et partie), non plus qu'au retour réflexif et critique nécessaire à l'amélioration des programmes ; et aussi une tranquille ignorance de la production scientifique dans le domaine des sciences sociales et, plus généralement, dans la connaissance des pays, régions et populations sur lesquelles on intervient (cf. C. Arditì). Et que dire, encore, de la méconnaissance de la dimension géopolitique internationale de l'insécurité alimentaire, ainsi que l'a encore bien montrée la crise alimentaire mondiale de 2008 (Giblin et Janin 2008) ?

On l'aura compris, si l'on voulait donc rompre avec les discours technocratiques convenus sur la question de l'insécurité alimentaire et mettre au contraire en évidence sa dimension sociétale et politique, il fallait résolument privilégier une recherche « de terrain », soucieuse de connaissance « enracinée » grâce au recueil d'informations de première main et à l'observation directe des situations concrètes³. C'est pourquoi notre recherche, sans négliger la lecture critique de la documentation plus ou moins « officielle » et formatée (rapports, brochures, articles de presse, discours), s'est essentiellement appuyée sur les principes d'une sociologie « *actors oriented* » : concrètement, nous avons multiplié les entretiens non directifs ou semi-directifs avec

³ « L'analyse socio-anthropologique permet de proposer un tableau détaillé et crédible de ce qui se passe sur la ligne de front, là où les développeurs entrent en interaction avec les développés, et les services de l'État avec les usagers : ni les enquêtes rapides, ni les statistiques n'en sont capables » (J.-P. Olivier de Sardan, 2005, p. 39).

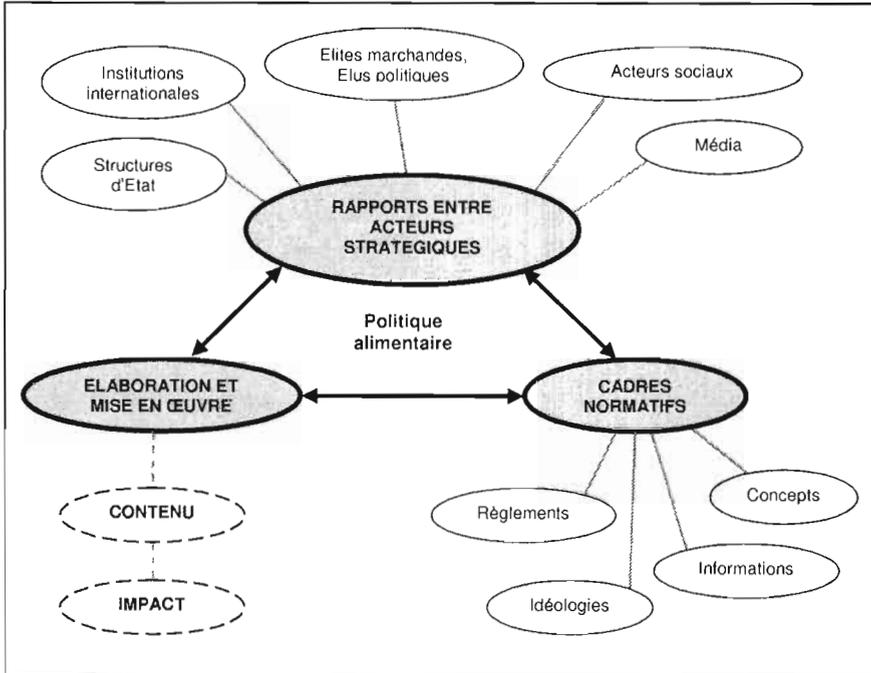
des personnalités de tout bord, aussi bien les agents des diverses institutions et dispositifs concernés de près ou de loin par la lutte contre l'insécurité alimentaire (directeurs de services, responsables d'ONG, cadres administratifs...), que des représentants de la société civile (maires, journalistes, grands commerçants, députés, imams, pasteurs, universitaires...), sans oublier de faire une bonne part, selon une perspective plus délibérément anthropologique, aux gens ordinaires les plus directement concernés : eux, ils vivent l'insécurité alimentaire au quotidien, comme une expérience banale, douloureuse, humiliante, qui en fait des témoins privilégiés, parce qu'ils ne peuvent partager les illusions (inconscientes, mais intéressées) ni *a fortiori* la mauvaise foi (procédant de leur « servitude volontaire » d'agents du système) de la plupart des professionnels du développement et des agents de l'État.

5. La capitale : un théâtre des illusions

La capitale malienne représentait ainsi un cadre pertinent pour notre perspective de recherche avec la diversité des acteurs institutionnels, marchands, associatifs, et la concentration, dans ses quartiers populaires, d'une majorité oubliée, celle des affamés ou malnutris endémiques, dont les témoignages renvoient, sans fard ni détour, les institutions, dispositifs, organigrammes et discours officiels à leur réalité profonde qui est de participer d'une mise en scène et en mots à laquelle l'État, les institutions internationales, les grandes ONG étrangères, les experts en mission et les grands « opérateurs économiques » concourent en un élan consensuel si bien orchestré qu'il en est fort suspect. En somme, toute cette convergence des différentes « scènes théâtralisées de l'action » est bien trop belle pour ne pas fonctionner comme une sorte de théâtre des illusions.

Mais le problème, c'est que, de plus en plus nettement, la représentation n'amuse ou n'abuse que ceux qui y trouvent leur intérêt immédiat (politique, idéologique, économique ou, simplement, moral et professionnel). Quant à tous les autres, le petit peuple des affamés permanents et leurs trop rares porte-parole (journalistes d'opposition, intellectuels critiques, imams radicaux), ils voient de plus en plus nettement, sous le théâtre d'ombres, la réalité de la domination, de l'enrichissement illicite, de la perte de légitimité du Pouvoir et des élites aux affaires et aussi la réalité de la facticité des consultations électorales qui ne sont porteuses d'aucune amélioration de leurs conditions d'existence.

Figure 1 : une représentation possible des faux semblants institutionnels et fonctionnels



6. Techno-bureaucratie et rhétorique développementiste : les apparences visibles d'un déni de la réalité concrète

Le domaine de la lutte contre la faim est caractérisé par une inflation des dispositifs institutionnels, parfois redondants en termes de compétences, parfois concurrents en termes d'intérêts, mais dont la mise en place institutionnelle et discursive est censée répondre à des objectifs de rationalisation de l'action et de réduction des coûts ainsi qu'aux injonctions internationales pour une « meilleure gouvernance » appuyée sur la société civile au nom de la démocratisation et de la décentralisation. Cette « stratégie d'extraversion » (Bayart 1989), destinée à entretenir de bonnes relations avec les bailleurs de fonds internationaux et passant aussi par un très libéral accueil assuré aux nombreuses ONG internationales installées à Bamako, se traduit par une rhétorique internationale censée conférer une labellisation (normative) aux dispositifs développementistes et, en fin de compte, justifier l'absence de ce qui devrait être un souci préjudiciel absolu : la prise en compte cognitive et pratique des expériences et savoir-faire locaux adaptés aux conditions pédologiques et climatiques (par exemple en

matière de réserves semencières et de diversifications culturelles) et pourtant validés, faut-il donc rappeler cette évidence ?, par une histoire plurimillénaire.

Cette technocratisation de la « lutte contre l'insécurité alimentaire » fait donc uniquement référence aux normes d'un discours international inlassablement repris en chœur par une prolifération « d'experts » et d'acteurs « techniques », qu'ils relèvent des grandes institutions internationales, des ONG, des bureaux d'étude, des cellules ministérielles ou des agences étatiques. Rien d'étonnant, donc, à ce que la politique de « décentralisation » (qui recouvre surtout une déconcentration démultipliant en réalité les dispositifs centraux et le même discours technique dominant, sans donner de nouvelles ressources aux collectivités locales), s'inscrive dans cette logique : elle ajoute une nouvelle strate à l'empilement bureaucratique et à la logomachie régnante et elle paraît n'être guère utilisée que pour offrir de nouvelles possibilités de redistribution locale, ethno-communautaire le cas échéant (c'est le cas dans le nord du Mali par rapport à la rébellion touarègue).

Sous la même perspective, la floraison des sigles et acronymes (pour un aperçu, cf. en annexe, leur liste non exhaustive) hermétiques aux non-initiés, mais fort prisés par les professionnels du développement en dépit de leur peu de prise effective sur le réel concret, convient à la communication codée au sein de leur sphère technocratique dont les instances internationales et nationales coopèrent à des mises en scène communes. Cette abstraction relève, elle aussi, d'un déni du politique (des rapports de pouvoir, des conflits d'intérêts catégoriels et des inégalités sociales) sous l'égide d'une idéologie d'inspiration techno-libérale. Il est également significatif à cet égard que la référence au concept de « stratégie » (« de lutte contre la pauvreté », « de réduction de la vulnérabilité », « de lutte contre l'insécurité alimentaire », « de croissance accélérée ») recouvre ou contamine celui de « politique », au point de réduire ce dernier à une variante du premier (ainsi on parlera de « politique » de stockage ou de « politique » d'aide alimentaire), et que cela se manifeste encore par l'hypertrophie des considérations prétendument « méthodologiques », mais recouvrant en fait l'arbitraire de « méthodes » sur les raisons du choix desquelles on reste muet !

Cette tendance s'incarne, par exemple, dans la mise en place, dans les pays concernés par la lutte contre le « sous-développement », de cadres nationaux programmatiques pour l'action dans les domaines de

la santé, de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de la pauvreté. Tout cela, au fond, fait directement et fidèlement écho aux mots d'ordre des bailleurs de fonds pour la rationalisation et l'harmonisation des « politiques », en fait réduites à des « stratégies » elles-mêmes réduites à des « méthodes » (en clair, à un ensemble de recettes libérales passe-partout), ce à quoi les gouvernements nationaux résistent d'autant moins que, d'une part, cette connivence leur permet de conserver leurs droits de tirage sur l'aide internationale (bien utile en cas de crise alimentaire) et que, d'autre part, *cette « technicisation » du politique convient fort bien à leur propre volonté de dépolitiser des problèmes hautement politiques* : les inégalités sociales et régionales, l'accaparement des ressources par l'oligarchie, la pauvreté, la misère et la faim endémiques dans les milieux populaires. Sous cet éclairage, la proclamation incantatoire des « politiques » de « réduction de la pauvreté » ou de « lutte contre l'insécurité alimentaire », entre autres, reste généralement un exercice de style sans grande effectivité, ce que l'on peut facilement constater si tôt qu'on part à la recherche des « réalisations concrètes » sur le terrain, comme on peut le faire dans le cadre d'enquêtes au plus près des « gens » avec l'élémentaire souci de confronter les (grands) mots aux (petites) choses (de la vie quotidienne) et la rhétorique (dominante) à la parole (nourrie de l'expérience ordinaire) des dominés⁴.

Et pourtant le déni dominant de la réalité est en permanence entretenu par une médiatisation sans précédent bien au-delà de la seule valorisation des « actions » prétendument mises en œuvre, la forme, l'affichage et l'apparence l'emportant sans vergogne sur le fond et la réalité. On peut y voir la marque des politiques libérales mises en œuvre depuis trois décennies et qui ont renforcé le phénomène de marchandisation de la faim et donné une place croissante à « l'ingénierie

⁴ Est-il besoin de préciser que certains chercheurs, notamment quand ils se bornent à l'interview des experts ou de ces fameuses « personnes-ressources » qui, le plus souvent, en sont la réplique, peuvent être eux-mêmes « contaminés » par cette langue de bois et finir par la reproduire dans leurs comptes rendus en l'entremêlant avec leurs propres concepts..., ce qui, en retour, confère une certaine légitimité apparente au discours de l'expertise. Le garde-fou contre cette dérive, c'est de garder l'esprit critique (soit, *a minima*, le souci d'appréhender les écarts entre les mots et les choses) et de procéder à des enquêtes de terrain qui donnent toute leur part au recueil de la parole des dominés, non par « populisme » (idéologique), mais parce que les dominés, pour peu qu'on les écoute avec empathie, mieux que les dominants, disent assez crûment la vérité des dominations et des situations matérielles qu'ils subissent et dont ils souffrent (démarche que l'on a pu qualifier de « populisme méthodologique »).

technocratique des outils » comme instrument de la preuve et du gouvernement (Labrousse 2010 et Derosières 2008). À cet égard, l'apparition ici ou là, dans les réunions, de « chargés de communication » (disposant de budgets ad hoc !) est aussi symptomatique que l'utilisation commune du jargon de l'expertise.

7. « Quantophrénie » et « méthodophrénie », symptômes d'une technicisation fallacieuse

En somme, le champ professionnel de la lutte contre l'insécurité alimentaire (comme celui de la santé ou des migrations) est gagné par une sorte d'illusionnisme conceptuel et méthodologique qui va de pair avec cette « quantophrénie » ou « manie de la quantification » typiquement américaine (à l'origine...), déjà dénoncée en son temps, dès les années 1950, par le sociologue Pitirim Sorokin⁵ (rappelons encore l'exemple de l'ineffable « score de vulnérabilité alimentaire perçue » !). Ce culte des chiffres pousse à la quête systématique de prétendus « indicateurs » les plus divers, censés renseigner des états d'insécurité alimentaire transitoires ou des vulnérabilités nutritionnelles plus structurelles⁶, tandis que l'obsession méthodologique (la « méthodophrénie », pourrait-on dire) pousse à la technicisation croissante des « outils » (système d'information géographique, système d'information sur les marchés, systèmes d'information sur les prix), tout cela, soit dit en passant, contribuant lourdement à l'inflation des coûts au détriment de la part dévolue (quand elle reste prévue !) à la recherche qualitative.

⁵ L'auteur fait notamment observer que « pour les maniaques de la quantification », « toute étude quantitative est regardée comme un signe du progrès des sciences sociales vers une phase « objective », « exacte » et « mathématique » de leur développement et vers une maturité approchant de celle des sciences physiques » (p. 132). Ajoutons que cette quantification obsessionnelle plait aux experts comme aux politiques en ce qu'elle opère aussi une véritable coupure schizophrénique entre, d'une part, une réalité enfermée dans des chiffres (et dans une conceptualisation aussi proliférante que molle) et, d'autre part, le réel qui leur résiste de toute son épaisseur et de toute sa crudité d'expérience humaine et, notamment, de sa dureté politique. Au fond, la quantophrénie des experts est « objectivement » complice de l'apolitisme et de « l'asociologisme » des pouvoirs établis. Voir aussi le récent dossier de la *Revue française de socio-économie* sur « Les politiques de quantification », n° 5, 2010.

⁶ On peut citer, pêle-mêle, le Chronic Vulnerability Index (CVI) (proposé par Burg, 2008), le Household Food Insecurity Access Scale (HFIAS) de la Food and Technical Nutrition Assistance américaine (Swindale and Bilinsky 2006) qui reprend les travaux plus anciens de D. Maxwell sur les « coping strategies » et les scores de diversité et de variété alimentaires (Savy et al. 2005).

En outre, cette quantification immodérée a l'avantage de parer d'un vernis de scientificité et d'objectivité une pauvreté de raisonnement et d'analyse en grande partie fondée sur une méconnaissance réelle du « terrain » (géographique, sociologique, politique). Ainsi, on ne connaît pas les causes véritables du nombre de personnes « mortes de faim » et la « classification hiérarchique ascendante » en statistique combinatoire déshumanise singulièrement la pire des réalités. De plus, les chiffres circulent d'un média à l'autre (comme le démontre une lecture croisée des sites Internet) et ils sont déconnectés de leur contexte et parfois de tout souci de production objective, ainsi que le montre le cas de ces questionnaires remplis à la chaîne par des enquêteurs professionnels soucieux d'améliorer leur « productivité » sans perdre de temps avec les enquêtés⁷. Comment dès lors ne pas nourrir des doutes sur les analyses qu'on prétend en tirer et sur leurs conséquences opérationnelles ?

Par ailleurs, on est de plus en plus confronté à un paradoxe de taille : une « crise alimentaire » n'a pas d'existence en soi car elle n'accède véritablement à l'existence qu'à partir du moment où, proclamée en tant que « crise » et donc « cause » humanitaire internationale, elle fait l'objet d'une reconnaissance médiatique et de négociations politiques internationales. Et, bien entendu, les agences onusiennes et les grandes ONG, engagées dans une compétition pour légitimer leurs actions et mobiliser les ressources financières, participent délibérément à ce mouvement de simplification et de reconstruction du réel. De son côté, l'État concerné trouve généralement son intérêt à prêter la main à l'orchestration des campagnes internationales contre « la famine », à moins qu'il ne choisisse de minimiser une crise bien réelle, si elle risque de mettre en évidence son impéritie (exemples de l'Éthiopie en 1984-1985, de la Somalie en 1991 ou du Niger en 2005 : cf. pour ce dernier, Olivier de Sardan 2008). Quoiqu'il en soit, dans les deux cas de figure, la crise alimentaire est un fait politique qui, en tant que tel, est le produit d'une construction discursive dont il importe de dévoiler les enjeux plus ou moins cachés.

⁷ Expérience personnelle d'Alain Marie à l'occasion d'une enquête d'anthropologie urbaine à Ouagadougou au cours de laquelle il avait pu recueillir les confidences de jeunes enquêteurs de la Direction de l'urbanisme et de l'habitat et constater, de visu, la qualité de vraisemblance des questionnaires qu'ils remplissaient eux-mêmes, à la chaîne, sans sortir de chez eux.

Les situations de crise alimentaire et la « famine » *a fortiori* donnent donc lieu à une construction idéologique, politique et administrative de la faim (avec ses règlements, ses normes, ses discours, ses postures, sa surproduction institutionnelle et ses enjeux). On en viendrait presque, face au fonctionnement en vase clos et en chambre d'échos de ces « systèmes experts » associant institutions internationales, ONG et gouvernements locaux, à soupçonner qu'il leur suffirait d'énoncer les choses pour qu'elles adviennent selon une logique d'inspiration paradoxalement nominaliste (à la limite, le mot précédant la chose et l'énoncé dispensant de toute analyse circonstanciée, contextuelle et localisée du phénomène). Inversement, il suffirait de garder le silence ou, du moins de se contenter de formulations euphémiques, pour que le même phénomène n'ait plus qu'un très faible degré de réalité.

Ainsi, au point d'acmé des situations de « précarité » ou « vulnérabilité » alimentaire (notamment quand la soudure est plus longue que prévue, quand les greniers sont vides, quand céréales et semences viennent à manquer et quand les prix à la consommation montent excessivement) et que l'état « d'urgence » ou de « crise » alimentaire ou même de « famine » (au moins localement) est proclamé, on peut toujours mettre en évidence une grande part de mise en scène théâtrale plus ou moins arbitraire dont chaque protagoniste joue une partition convenue et se met en scène lui-même selon les mêmes procédures éprouvées.

Aussi, comment ne pas être troublé de lire dans la presse nationale malienne, par exemple, un article intitulé « comment tromper les bailleurs de fonds » ? Comme si la ruse et la duplicité, au cœur de toute théâtralisation, constituaient un mode banalisé d'expression du politique ? En particulier, certains éléments des entretiens menés en 2005, 2006 et 2007 à Bamako, accréditent l'idée que les chiffres utilisés dans le champ de la sécurité alimentaire, loin d'être neutres et objectifs, font toujours l'objet d'un incessant remodelage et calibrage *ad hoc*, et qu'au bout du compte, la « quantophrénie » participe très directement à la mise en scène de ce théâtre d'ombres animé par les dispositifs « techniques » de lutte contre l'insécurité alimentaire endémique. En bref, celle-ci, comme les situations dites de « crise » aiguë, émerge très directement au champ du politique et de ses manipulations institutionnelles et discursives.

C'est pourquoi, si l'on veut sortir de ce théâtre d'ombres où les apparences institutionnelles et conceptuelles jouent les premiers rôles

sur le devant de la scène, il faut se retourner vers le « poulailler » (les galeries remplies par les milieux populaires) et regarder en face la réalité sociale et politique qui s'y donne à voir.

8. L'insécurité alimentaire, un enjeu du Pouvoir

En-deçà de la surabondance des structures de conseil, de pilotage et d'information (le « mille-feuille institutionnel » également décrit par S. Dury et E. Fouilleux), le fond du problème est d'ordre décisionnel et, plus fondamentalement, politique. Car si le manque de nourriture est une épreuve pour beaucoup (une majorité sans doute), la peur de manquer est partagée par presque tous. Aussi, « travailler en sécurité alimentaire » (selon la curieuse terminologie consacrée dans le champ expert), c'est certes gérer activement les ressources alimentaires (produire plus et mieux stocker par exemple) pour espérer limiter les situations de crise, mais c'est surtout faire face à des demandes sociales et répondre aux attentes et aux angoisses des hommes.

La sécurité alimentaire n'a, de ce fait, jamais cessé d'être un enjeu de pouvoir, à toutes les époques (Downs, Kerner et Reyna 1991 ; Janin, 2010). Elle apparaît aussi invariablement comme une obligation sociale et régaliennne qui s'inscrit dans une histoire plus longue. Les historiens africanistes rappellent ainsi que les « bons et les mauvais » chefs étaient évalués à leur capacité ou non de nourrir leurs populations en période de crise (Gado, 2009). En « bons pères de famille », ils étaient censés « avoir la main sur le grenier » afin de manifester leur générosité en redistribuant habituellement aux pauvres et, en cas d'urgence, en sauvant leurs gens de la famine. C'est à cette aune que se mesurait leur légitimité, en particulier l'assentiment populaire à leur autorité (Bonnecase, 2010).

Aujourd'hui, ce contrat politico-moral entre le prince et ses sujets, qui relève aussi d'un « contrat social » universel unissant partout les aînés à leurs dépendants, n'a nullement disparu avec l'avènement de la nouvelle donne démocratique (multipartisme, élections, bonne gouvernance, décentralisation) à partir de la décennie 1990. Bien au contraire, en élargissant le spectre des incertitudes économiques (faible rémunération des productions céréalières familiales et disparition des formes publiques de soutien à la production) et des aléas politiques (multiplication des échéances électorales), les politiques libérales mises en œuvre

depuis les années 1980 ont accru le besoin de sécurité. Elles ont donc paradoxalement favorisé la pérennité et la reproduction des relations d'allégeance clientéliste et des rapports de pouvoir fondés sur des redistributions inégales et sur de la domination (économique et politique).

Ce phénomène s'enracine donc dans une incontestable permanence historique. Ainsi, à la base, le chef de famille agit en « ordonnateur » des choix de mise en culture, de stockage (n'oublions pas, à cet égard, que les greniers traditionnels sont à l'échelle du groupe domestique, et non du village, comme le veut la vulgate développementiste), de déstockage et de consommation. Ainsi, il peut mutualiser autoritairement certaines ressources céréalières individuelles au détriment de ceux qui les ont produites (ce qui peut sembler, aux yeux de certains, relever d'une forme d'arbitraire). De même, une autre forme coutumière de la domination tient à ce que les paysans sont généralement pris dans des relations de dépendance et de subordination envers les traitants et commerçants, ce qui se traduit par la vente de récoltes sur pied à très bas prix quand il s'agit de faire face à un besoin pressant de liquidité et, en général, par un faible pouvoir de négociation lors des transactions du fait de l'enclavement des villages et de l'absence de concurrence entre les acheteurs. Mais, en retour, traitants et commerçants peuvent aussi consentir des avances et entretenir ces rapports personnels de confiance mutuelle qui dessinent les contours d'une « économie d'affection » échappant pour partie à la logique marchande et comptable.

À une autre échelle, aujourd'hui, la sécurité alimentaire est devenue un enjeu de pouvoir en ce qu'elle constitue un champ particulier d'expérimentations et de luttes pour la mobilisation des ressources. Dans ce domaine, les ONG comme certains ministères peuvent ainsi se trouver en concurrence à peine déguisée lors des phases d'arbitrage financier, où il en va même, parfois, de la survie des programmes et de leurs agents. Cette dimension « politique » est même plus ouvertement visible pour les ONG qui reçoivent une part croissante de fonds publics pour fonctionner (et qui rivalisent entre elles et se livrent à d'intenses « lobbying » afin d'être éligibles à la *short list* des sélectionnées de l'Union européenne et des institutions internationales). Du côté de l'État, le politique est également très directement au cœur des rapports alternés de défiance et de collaboration qu'il a toujours entretenus avec un noyau de « grands commerçants » (ceux-ci étant tantôt accusés de spéculations sur les prix, tantôt appelés à la rescousse en cas d'urgence

alimentaire pour approvisionner rapidement un marché défaillant : cf. C. Arditì). Notons à cet égard que les grands commerçants sont également fort utiles dans le rôle épisodique de « méchants » spéculateurs qui s'enrichissent sur le dos du peuple : en cas de tension et de crise alimentaires, il est bien commode, pour le Pouvoir, de les laisser endosser le rôle de « boucs émissaires » (voir aussi P. Janin à propos de la crise alimentaire de 2005). Sous cette perspective, on peut sans doute parler d'une sorte d'oligarchie, essentiellement composée d'une bourgeoisie d'État et d'une bourgeoisie marchande (et de leurs alliés au sein de la haute hiérarchie militaire et religieuse), oligarchie caractérisée par son faible renouvellement, par sa discrétion et par les connivences de longue durée entre ses fractions principales en dépit de tensions récurrentes (mais où, vraisemblablement, entre aussi une part de mise en scène) : la participation, en bonne place, de certains grands commerçants importateurs à la formation du nouveau parti politique (qui a succédé au « Mouvement citoyen ») du président A. Toumani Touré semble le confirmer.

À l'évidence, la politique de lutte contre l'insécurité alimentaire est donc une dimension cruciale du processus de légitimation de l'État et de sa bourgeoisie. C'est ainsi qu'il est possible de relire l'ensemble des décisions prises au plus haut niveau à l'issue de la crise alimentaire de 2005 : création d'un nouveau Stock d'intervention (SI) politique en sus du Stock national de sécurité (SNS) ; création d'un réseau de banques publiques de céréales en milieu urbain ; création du Commissariat à la sécurité alimentaire directement rattaché à la présidence contre les attributions d'un ministère technique comme celui de l'Agriculture.

Ces actions peuvent d'ailleurs donner lieu à une véritable mise en scène politique et médiatique destinée non seulement à l'attention des bailleurs de fonds, mais au moins tout autant, sinon plus, à l'attention des populations elles-mêmes. Elles réactivent la symbolique évoquée précédemment d'un État en action et d'un président « la main sur le grenier », proche des populations, à l'écoute de leurs préoccupations, au moins autant que, sur la scène internationale, elles installent l'État dans un rôle de composition marqué par sa diligente conformité aux exigences et aux mots d'ordre des bailleurs internationaux (c'est aussi ce qui explique le millefeuille bureaucratique des institutions *ad hoc* et la prolifération redondante des dispositifs et discours stéréotypés centrés sur la sécurité alimentaire).

9. L'expérience de la faim, preuve a contrario

Indubitablement, le dévoilement de la faim, telle qu'elle est montrée et exposée sans fard, sur les scènes et avec les mots de tous les jours, par ceux qui la subissent, mobilise mais dérange : par la culpabilité qu'elle engendre d'abord, par la crainte d'une cristallisation politique du mécontentement aussi. Or ceci est encore accentué par le fait que, contre toute attente, ce ne sont ni les plus pauvres ni les plus vulnérables qui se sont le plus mobilisés contre la « vie chère ». Chez eux, la lutte pour la survie (et la satisfaction des besoins vitaux) prime sur le souci de manifester. Ce sont donc plutôt les citadins des couches sociales intermédiaires, qui, contraints d'ajuster à la baisse leurs dépenses ou de puiser dans leurs économies, se sont plus ouvertement plaints de la cherté des denrées alimentaires. Au-delà, les difficultés supplémentaires pour maintenir certaines formes de sociabilité alimentaire (dons de plats ou de céréales, prise en charge de parents, organisation de cérémonies) renvoient à la crainte non déguisée de déclassement social.

On retrouve ici l'une des dimensions particulières de la précarité alimentaire urbaine : la fragilisation des réseaux familiaux d'échanges et de solidarité (au sein des populations urbaines comme entre villageois et citadins) au point que les solidarités de voisinage peuvent mieux résister que les solidarités familiales à l'insidieuse érosion par la pauvreté (cf. les témoignages reproduits par A. Marie dans sa contribution et aussi Marie 1997). En tout cas, dans les couches sociales intermédiaires, comme dans les milieux populaires, la plainte du « manque d'argent », absolu chez les plus pauvres, relatif chez les moins mal-lotés, est un leitmotiv qui dit d'abord le caractère aléatoire de l'approvisionnement et de la consommation alimentaires (cf. Ch.-É. de Suremain et É. Razy). Cela conduit à reposer avec acuité la question d'un retour des interventions de l'État (certains en appellent même à une « réinvention » de l'État) et celle des modalités de l'intervention des organismes d'aide.

Et, certes, c'est bien pour rendre compte sans emphase, mais sans détours, de la précarité alimentaire vécue⁸, souvent depuis longtemps, que des entretiens approfondis ont été entrepris dans certains quartiers

⁸ C. Blanc-Pamard (1998) développe, de manière saisissante, une analyse des liens entre précarisation économique, réduction des rations alimentaires et amenuisement des unités de mesure.

périphériques de Bamako. Comme on l'a déjà souligné, en effet, le phénomène en milieu urbain a été singulièrement négligé comme objet d'études tandis que l'on se tournait plutôt vers les « famines » ou « disettes » en milieu rural. Les crises alimentaires étaient censées y être plus prévisibles (et cycliques), mieux étalonnées (par des méthodologies largement diffusées) et les pauvres y étaient plus faciles à contenter. De leur côté, les citoyens étaient censés « se débrouiller », en général grâce à une « politique » de bas prix à la production paysanne et, en cas de récoltes insuffisantes, grâce à des « politiques » d'importations alimentaires destinées à pourvoir les marchés urbains et à y faire baisser les prix. Et ce n'est que très récemment, à l'issue de la crise alimentaire régionale de 2005, que les développeurs et les gouvernants ont choisi de réinvestir cette question, avec le lancement d'enquêtes sur la vulnérabilité et les mobilités. À vrai dire, ce revirement politique a été « stimulé » par les mobilisations sociales dans les grandes villes au cours de la crise alimentaire de 2008.

Les témoignages de ceux qui se considèrent ainsi comme des « oubliés du développement », sont certes poignants et parfois porteurs d'une colère qui ne demande qu'à trouver un débouché politique. En tout cas, ils dévoilent une quotidienneté âpre, souvent tragique et violente et où les stratégies individualistes de consommation se banalisent (quand « *chacun se cherche au-dehors* », manger à part, dans la rue ou dans une gargote, peut prendre le pas sur l'obligation communautaire du partage). De même, les « filouteries » entre pauvres, racontées à l'anthropologue (cf. A. Marie), – à côté des soins de santé de base inaccessibles et des parcours scolaires trop souvent chaotiques et inaboutis –, sont d'autres aspects d'une triste réalité qui dénonce de fait comme idéologiques et bien commodément hypocrites au fond, certains stéréotypes « afro-optimistes » voulant voir les pauvres compenser les duretés de leur condition d'existence par un heureux cocktail quasiment naturel de solidarité, d'ingéniosité et de bonne humeur à toute épreuve. Mais les pauvres en question, eux, disent de mieux en mieux que tout ceci est le produit de la gabegie de l'État, d'un laissez-faire coupable et, tout compte fait, d'une violence économique désormais parfaitement banalisée (sur l'ordinaire d'une violence ordinaire, cf. P. Janin et A. Marie, 2003).

Et si l'on fait retour à la « méthodophrénie » évoquée précédemment, enfonçons le clou à ce propos : le recueil anthropologique de témoignages montre à nouveau à quel point les enquêtes par question-

naires pour « mesurer » cette vulnérabilité extrême, avec leurs questions fermées, leurs appels de données chiffrées, leurs classes et leurs seuils, tels qu'ils sont communément utilisés par les technocrates et experts de tout bord, et même par certains chercheurs, pour « mesurer » cette vulnérabilité extrême, sont, en fin de compte, non seulement inadaptées, mais surtout dérisoires et mensongères, comme le sont les mots d'ordre de « développement des capacités » ou de « bonne gouvernance », dès lors qu'ils apparaissent surtout comme des éléments d'un théâtre d'ombres techno-bureaucratique fondé sur le déni de l'indissociabilité de la question sociale et de la question politique (indissociabilité sur laquelle ne font silence ni certains prédicateurs radicaux dénonçant l'égoïsme des riches ni les foules qui s'agglutinent autour d'eux).

En ces temps de libéralisme naguère triomphant, aujourd'hui contesté, de nombreuses voix – parfois les mêmes qui plaidaient hier encore pour une ouverture croissante des marchés – s'élèvent aujourd'hui pour en appeler au retour de l'État et des interventions régulatrices ! Il est devenu banal de relever que des « marchés pleins » (bien approvisionnés) avoisinent des « assiettes et des greniers vides » (faute d'argent pour les remplir). De même, au niveau macroéconomique, « pays riche, populations pauvres » est devenu une formule banale tant les enquêtes de terrain (et les mouvements sociaux !) mettent en évidence la cruelle contradiction entre taux positifs de croissance nationale et paupérisation (au mieux relative) des milieux populaires et même d'une fraction grandissante des classes moyennes. Si l'on met à part quelques « initiatives communautaires endogènes », il faut bien constater en effet que les interventions publiques relèvent surtout d'une politique de saupoudrage et de ciblage clientéliste ou électoraliste dont les plus vulnérables sont très généralement exclus. Ainsi, dans les quartiers populaires de Bamako, aucune des personnes enquêtées n'avait jamais vu la couleur des distributions gratuites censées avoir été mises en œuvre par les pouvoirs publics. Il faut donc souligner cette évidence : les difficultés d'existence dans les quartiers, notamment la réalité ordinaire, quotidienne, de la sous-alimentation et, tout « simplement », de la faim, n'arrivent pas à se frayer un chemin pour être prise en considération « en haut », ce qui conforte les pauvres dans leur sentiment d'être des « parias » condamnés au mépris des puissants et même à l'invisibilité.

Et pourtant, la prise en compte de la longue durée, notamment de la récurrence des situations de crise alimentaire d'ampleur variable,

attestées tout au long des périodes coloniale et précoloniale, met en présence d'un fait si évident qu'on serait confus d'y revenir si l'on ne constatait qu'il semble totalement ignoré de tous les « décideurs » et de leurs mêmes sempiternelles recettes : le fait évident, massif, c'est tout de même que les sociétés locales, dont sont issus tous les parias d'aujourd'hui, ont toujours su intégrer ce risque dans leurs propres modes de régulation endogène, avec suffisamment de prévoyance et d'efficacité (relatives bien entendu) pour traverser les siècles et même les millénaires jusqu'à nos jours !

Il ne serait sans aucun doute pas inutile, donc, de se pencher sur leurs propres « recettes » de longue durée, au lieu de ne s'intéresser qu'aux exacerbations conjoncturelles de leur insécurité alimentaire chronique, sans oublier que des périodes de « simples » soudures plus longues que d'habitude peuvent avoir des conséquences plus dommageables que la manifestation ponctuelle (et souvent très localisées dans une région ou même un espace plus réduit) d'une « crise » déclarée et proclamée comme telle afin de mobiliser plus efficacement de l'aide.

Ainsi, depuis la période coloniale, c'est au nom d'une superbe ignorance vis-à-vis des sociétés paysannes, que l'on a pu diffuser (imposer, à vrai dire) un outil technique passe-partout comme les « banques villageoises de céréales », alors que les stratégies « traditionnelles » (issues de l'expérience historique) s'appuyaient sur le stockage des récoltes et semences dans les « greniers » familiaux (gérés au niveau des lignages ou des familles étendues et non pas du village) ainsi que sur la polyculture et la gestion attentive d'une biodiversité adaptées aux conditions climatiques et pédologiques locales. Répétons le sans détour, les développeurs post coloniaux ont, dans leurs pratiques, sinon dans leurs discours bien pensants, repris implicitement à leur compte, sans se poser de question, toute une thématique coloniale de la stigmatisation des paysans africains *a priori* définis comme archaïques, imprévoyants, ignorants, enfermés dans une temporalité anhistorique, entre le perpétuel présent des pratiques routinières et l'éternel retour des célébrations rituelles, condamnés à une répétition du même antinomique à toute gestion rationnelle de long terme (à toute « stratégie ») et à la capacité d'innovation et de progrès technique. Et face au « paysan imprévoyant », on trouve encore d'autres stéréotypes telles que la figure du « commerçant spéculateur » (en période de soudure) ou encore celle de la « mauvaise mère » responsable par

indifférence et ignorance de la malnutrition de son enfant, tant que la médecine moderne n'est pas entrée en scène.

Un autre effet pervers de cet occidentalocentrisme bien pensant, peu soucieux de comprendre les rationalités paysannes et demeuré prisonnier d'une vulgate culturaliste empruntée à l'ethnologie archaïsante des débuts de la colonisation, c'est d'avoir privilégié des modalités d'organisation et d'action stéréotypées, très centralisatrices, très institutionnelles, très « organigrammatiques », bureaucratiques pour tout dire. Or tout cela, qui repose en fin de compte sur le peu de cas que l'on fait des compétences paysannes, alourdit d'autant les frais de fonctionnement des politiques de lutte contre l'insécurité alimentaire. Une part insuffisante des crédits, subventions et budgets divers est donc consacrée à des actions concrètes (d'investissement, d'aide), tandis que le reste est dépensé pour le fonctionnement interne et pour le « faire-savoir » et le « faire-valoir » (plaquettes avec photos, missions de réunions, séances de communication, coût des expertises...) et constitue aussi une manne financière sur laquelle tous les « courtiers du développement » prennent la part qui leur revient, que ce soit officiellement, en fonction de leurs besoins budgétaires, ou officieusement, en fonction de leur position sur l'échelle du pouvoir...

10. La question alimentaire ou l'urgence du politique en question

Faudrait-il alors se risquer jusqu'à reprendre l'hypothèse émise par l'un de nos interlocuteurs les mieux informés et les plus incisifs sur la question alimentaire au Mali, quand il prêtait à l'ancien président Modibo Keita le propos selon lequel « *si les gens ne sont pas affamés, on les domine moins* » (les affamés n'ayant pas le loisir de s'intéresser à la politique) et quand il concluait que les nouvelles préoccupations de l'État pour la lutte contre l'insécurité alimentaire coïncidait avec la montée en puissance du multipartisme, avec la proximité des élections et avec la décentralisation ? En tout cas, nous l'avons souligné, il est aujourd'hui incontestable que l'État s'intéresse de près à la question alimentaire et que la présidence tient à mettre en scène le fait qu'elle a bien la haute « main sur le grenier » et, en toute bonne intelligence avec les bailleurs de fonds internationaux, qu'elle a le contrôle des dispositifs proliférants censés en assurer l'approvisionnement régulier, le réapprovisionnement en cas de sécheresse et la bonne gestion à des fins de redistribution en cas d'urgence.

Chacun y trouverait donc (à court terme du moins) son compte : l'État en raffermissant ainsi sa légitimité régaliennne, ses traditionnels partenaires internationaux en entretenant de leur côté des amitiés intéressées en ces temps de concurrence mondialisée attisée par l'arrivée sur les marchés africains des nouveaux pays émergents gourmands de pétrole, de matières premières, de minéraux rares et même de terres⁹.

Mais, à moyen (et peut-être à court) terme, il n'est pas sûr du tout que les mises en scène de la lutte contre l'insécurité alimentaire (et pour la réduction de la pauvreté) suffisent à bercer d'illusions les milieux populaires (et les fractions toujours plus nombreuses des classes moyennes paupérisées), car ceux-ci sont apparus au contraire comme violemment déçus par le politique et ses fausses apparences de changement et ceux d'entre eux qui se tournent vers l'islam politique et sa radicalité, aussi bien que ceux qui éprouvent au moins quelque secrète connivence avec l'action d'Al Qaïda au Maghreb islamique (l'AQMI, très active dans le nord du pays où elle détient des otages français), émettent des avertissements que l'État malien et ses soutiens occidentaux auraient bien tort de ne pas vite prendre très au sérieux. Au Mali, comme ailleurs, ainsi que l'ont clairement démontré les « révolutions du printemps arabe » de 2011, il est urgent de repenser la politique à la lumière de la question sociale.

Bibliographie

- Blanc-Pamard C. (1998), « 'La moitié du quart'. Une ethnographie de la crise à Tananarive et dans les campagnes de l'Imerina (Madagascar) », *Nature Sciences Sociétés*, vol. 6, n° 4, p. 20-32.
- Bayart J.-F. (1989), *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 439 p.
- Bonnecase V. (2010), « Faim et mobilisations sociales au Niger dans les années 1970 et 1980 : une éthique de la subsistance ? », *Genèses*, n° 81, p. 5-24.
- Burg J. (2008), « Measuring Populations' Vulnerabilities for Famine and Food Security interventions: the case of Ethiopia's Chronic Vulnerability Index », *Disasters*, 2008, vol. 32, n° 4, p. 609-630.

⁹ Entre 2009 et 2010, au Mali, la superficie des terres passées sous contrôle étranger s'est accrue des deux tiers, atteignant 550 000 hectares et l'État malien a récemment cédé 100 000 hectares pour de grandes exploitations agro-industrielles à 22 investisseurs étrangers qui créeront au mieux mille emplois là où pourraient vivre 112 000 petits paysans et leur famille (soit plus d'un million de personnes). Cf. L. Van Eeckhout, « Les fonds d'investissement participent à la ruée vers l'Afrique », *Le Monde*, 10 juin 2011.

- Comité Information Sahel (1974), *Qui se nourrit de la famine en Afrique ? le dossier politique de la faim au Sahel*, Paris, François Maspéro, cahiers libres 292-293.
- CSA (2009), *Étude de base de la sécurité alimentaire et de la nutrition (EBSAN)*, CSA-SAP, PAM-Unicef-HKI, Mali, mars 2009, 97 pages.
- Desrosières A. (2008), *Gouverner par les nombres. L'argument statistique ii*, Paris, Presses de l'École des Mines.
- Downs R. E., Kerner D. O. et Reyna S. P. (1991), *The Political Economy of African Famine*, Food and Nutrition in History and Anthropology, vol. 9, Gordon and Breach Science Publishers, Langhorn, USA, 389 p.
- Dumont, R. (1962), *L'Afrique noire est mal partie. L'agriculture dans les nouveaux États d'Afrique Noire*. Paris, Éditions du Seuil, 286 p.
- Gado B. A. (1993), *Une histoire des famines au Sahel. Étude des grandes crises alimentaires (XIX-XX^e)*, Paris, L'Harmattan.
- Gado B. A. (2009), « Légitimité politique et gouvernance de la faim. Du comportement des "pouvoirs" en période de famine : une perspective historique », communication lors de la journée d'étude « Crises alimentaires et sous-alimentation ordinaire en Afrique subsaharienne. Quand la faim devient-elle un problème ? », Bordeaux, CEAN, 8 juin 2009, 10 p.
- Giblin B. et Janin P. (éd.) (2008), « *Les enjeux de la crise alimentaire mondiale* », Paris, La Découverte, *Hérodote*, n° 131, décembre 2008, 206 p.
- Janin P. (2010), « Faim et politique : mobilisations et instrumentations », p. 5-22, in : P. Janin (éd.), *Surveiller et nourrir. La politique de la faim*, n° 119.
- Janin P. et Marie A. (éds.), « Violences ordinaires », *Politique africaine*, Paris, Karthala, n° 91, octobre 2003.
- Jany-Catrice F. et Bardet F. (2010), « Les politiques de quantification », *Revue française de socio-économie* n° 5, 256 p.
- Labrousse A. (2010), « Nouvelle économie du développement et essais cliniques randomisés : une mise en perspective d'un outil de preuve et de gouvernement », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n° 7, p. 11
- Marie A. (éd.) (1997), *L'Afrique des individus. Itinéraires citadins dans l'Afrique contemporaine (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey)*, Paris, Karthala, 442 p.
- Olivier de Sardan J.-P., (2005), « Le chaînon manquant », *Sciences sociales et développement. Le savoir et le politique, Courrier de la planète*, n° 74.
- Olivier de Sardan J.-P. (2008), « La crise alimentaire au Niger », *Afrique Contemporaine*, De Boeck, Université, n° 225, 296 p.
- Sorokin P. (1959), *Tendances et déboires de la sociologie américaine* [1956], Ed. Montaigne, 309 p.
- Swindale A. and Bilinsky P. (2006), « Development of a Universally Applicable Household Food Insecurity Measurement Tool: Process, Current Status, and Outstanding Issues », *Journal of Nutrition*, n° 136, p. 1449-1452.
- Savy M., Martin-Prével Y., Sawadogo P., Kameli Y., Delpeuch F. (2005), « Use of Variety/Diversity Scores for Diet Quality Measurement: Relation with Nutritional Status of Women in a Rural Area in Burkina Faso », *European Journal of Clinical Nutrition*, n° 59, p. 703-716.

1

Leçons d'une crise alimentaire annoncée

Pierre Janin

Le thème de la faim au Mali, a une portée stratégique pour construire des discours et pour raconter les « politiques » de ce pays. À cet égard, les difficultés d'approvisionnement alimentaire de 2005 et de 2008, ont constitué un bon révélateur de sa centralité¹ comme de l'hétérogénéité des discours tantôt explicatifs, tantôt justificatifs et dénonciateurs. Si les débats ont été vifs, à l'occasion, sur la question des exonérations fiscales accordées aux importations de riz et de maïs par exemple, ils n'ont ni atteint l'intensité dramatique, ni l'urgence médiatique qu'a connu le Niger. Les mois d'hivernage (et de soudure aggravée) ont ainsi été marqués par un certain nombre d'éléments, qu'il est utile de rappeler : débats sur l'ampleur des déficits céréaliers et sur l'identification des zones déficitaires, discussions sur les options politiques de gestion de la crise alimentaire, dénonciations croisées sur d'éventuelles spéculations et protections.

Au-delà de la mobilisation importante des Maliens et des donateurs pour « nourrir les vulnérables », l'année 2005 a eu comme enjeu central la redéfinition des marges d'action de chacun et le calibrage de discours légitimants, pour le plus long terme, des acteurs impliqués dans la gestion des situations d'insécurité alimentaire (Janin, 2008). Ainsi, « l'État » a eu beau jeu d'insister sur les efforts accomplis (distributions alimentaires gratuites, création d'un réseau de banques de

¹ « *Le problème alimentaire est devenu la priorité des priorités* » (Commissaire adjoint à la sécurité alimentaire, entretien du 2 juin 2005).

céréales, facilités fiscales d'importations). Les « importateurs », pour leur part, ont mis en avant la mise sur le marché immédiate d'un volume abondant de céréales à prix « modéré » et le respect des consignes étatiques de ne pas exporter de céréales vers les pays riverains demandeurs. Les « ONG » ont, de leur côté, insisté sur l'urgence alimentaire et nutritionnelle valorisant l'efficacité de leurs actions localisées en milieu rural (Boucle du Niger, Delta intérieur). Tandis que certains journalistes et représentants d'associations faisaient, au jour le jour, l'analyse critique des dérives de la régulation clientéliste².

Si la crise alimentaire passée a généré des tensions, elle n'a rien de fortuit et d'exceptionnel. Elle s'inscrit, en effet, dans un contexte de dégradation des conditions de production et de précarisation des conditions de vie, même si les causes restent diverses. Ainsi, les mêmes facteurs de risque n'ont pas la même intensité ni la même récurrence selon les zones géographiques, les temporalités et les décisions venant moduler leurs effets. L'analyse du risque divise, aujourd'hui encore, les experts et les décideurs et les réponses qu'elle engendre portent indubitablement les marques de nouvelles confrontations (médiatiques et politiques) de nature à limiter l'efficacité des réponses en période de crise. À Bamako, cette crise marquée par des tensions et des effets d'aubaine, s'est affaïdi avec le temps, sans doute parce que l'actualité évoluait, mais aussi parce que les décalages entre la réalité vécue et les discours officiels sont allés croissants. Que reste-il, *in fine*, des interprétations de la crise, des justifications et des dénonciations au regard des situations de faim vécue dans les cours familiales ? À certains égards, les protagonistes ne jouent-ils pas chacun une scène, d'une crise à l'autre, distribuant satisfecits ou critiques, feignant l'étonnement ou l'indignation, étalant leur impuissance et leurs besoins, au risque de rendre encore plus aléatoire toute action ?

1. Annoncer et faire reconnaître

Les diagnostics pour prévenir les crises alimentaires en milieu sahélo-soudanien mobilisent deux courants théoriques : celui des systèmes complexes et celui du risque. Mais seule la notion de risque, dans son acception la plus commune, comme aléa et menace extérieurs, est familière et utilisée par les acteurs maliens pour « faire

² Cette configuration sera, peu ou prou, reproduite lors de la crise alimentaire en 2008.

émerger » la crise. Sa mise en scène a d'ailleurs connu certains ratés, le Niger absorbant l'essentiel des attentions. « *S'il y a une crise oubliée, elle est ici* » déplorait ainsi le chef de mission d'ACF³. « *Je plains les différents présidents de la sous-région : à chaque fois qu'il y a pénurie, ils sont surpris !* » annonçait pour sa part le président de l'Association des Municipalités du Mali (entretien du 20 janvier 2006).

Les déclencheurs : sécheresse et criquets

C'est pourquoi, au début de l'année 2005, pour une majorité d'observateurs maliens et étrangers, la cause est entendue : sécheresse et criquets sont bien les responsables de la crise agricole et alimentaire qui sévit. La crise aurait donc bien une origine « naturelle ». De nombreux journaux, à l'instar de certains décideurs, organisent la démonstration et persisteront très tard dans cette présentation déterministe. Battage médiatique identique à ce qui prévaut alors sur la scène nigérienne.

« Une saison d'hivernage 2004-2005 catastrophique due essentiellement à la sécheresse et l'invasion acridienne » (Le Soir de Bamako, n° 2084, 27 juillet 2005).

« La flambée des prix des céréales s'explique par le déficit pluviométrique enregistré au cours de la campagne 2004-2005 et l'invasion acridienne dans la bande sahélienne nord du pays et dans les zones sahariennes » (L'Indépendant, n° 1047, 21 juin 2005).

« Cette crise est la conséquence d'un arrêt précoce des pluies, de l'invasion acridienne et de la faiblesse des crues » (L'Essor, 16 mai 2005).

« Une combinaison fatale d'invasions de criquets pèlerins et de sécheresse a laissé dans un dénuement total les populations de certaines régions de ces deux pays du Sahel » (communiqué de presse du PAM de Dakar, 22 juin 2005, <http://www.wfp.org/french/?ModuleID=93&Key=44>).

En réalité, les difficultés alimentaires s'expliquent par une baisse de la pluviométrie et de la production agricole de l'année précédente. Ainsi, l'hivernage 2004 avait été caractérisé par un démarrage relativement tardif des pluies et par leur fin prématurée. Le caractère exceptionnel de ces variations mérite toutefois d'être relativisé : elles sont inhérentes aux éco-systèmes considérés, même si leur fréquence et leur intensité semblent renforcées depuis les années 1970. Si en 2004, « *comparé à 2003, le cumul des pluies enregistrées (...) a été infé-*

³ <http://www.afrik.com/article8701.html> du 13 octobre 2005.

rieur » dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Gao et Tombouctou, « ailleurs il a été normal à excédentaire » (FAO 2004). En ce qui concerne l'invasion acridienne, la plus importante depuis quinze ans, la situation est similaire : certaines régions sont fortement touchées (Nara, dans la région de Koulikoro⁴, Ségou, Tombouctou ou Mopti par exemple) tandis que d'autres (Sikasso et le reste de la zone cotonnière) sont presque épargnées. Les essaims grégaires de criquets, signalés en avril-mai 2004 dans les régions situées au nord du 14^e parallèle⁵, ont été traités relativement efficacement. Et ce n'est qu'avec leur migration plus au sud à partir de septembre que les pertes de récoltes ont été enregistrées. « *Le gouvernement malien l'a reconnu officiellement, en octobre-novembre 2004* » (Journaliste à *L'Indépendant*, entretien du 23 janvier 2006). Là encore, les dégâts sont très variables selon les zones. Le mil, le sorgho et le niébé sont plus particulièrement touchés avec respectivement 37.000 tonnes, 9.000 tonnes et 3.000 tonnes de pertes. Le riz beaucoup moins. Par ailleurs, les dégâts sont, fort logiquement, plus importants lorsque les deux fléaux se sont superposés.

« En réalité, la crise remonte à 2003. Plus exactement, il n'y avait pas de crise céréalière en 2003, mais une très mauvaise pluviométrie dans la zone [au Sahel]. Mais le coup de massue a été donné par l'invasion acridienne. Les deux ont fait que la situation alimentaire a été plus ou moins catastrophique » (Journaliste à *L'Indépendant*, entretien du 23 janvier 2006).

« La campagne [agricole] 2004-2005 est trompeuse. Fin août – début septembre 2004, on ne s'attendait pas à une crise d'une telle ampleur. On s'attendait à une crise dans certaines zones à cause des criquets pèlerins. C'était du jamais vu. C'était pire que l'invasion [acridienne] de 1987-1988. Ce qui a tout gâché, c'est le déficit [pluviométrique] durant la campagne. De surcroît, les zones de production de riz ont connu une absence d'inondation. Les [épis de] riz ont séché. Il y avait un déficit [aussi bien] en mil, en sorgho qu'en maïs dans toute la sous-région. (Équipe technique, Système d'alerte Précoce, entretien du 18 janvier 2006).

L'Organisation commune de lutte antiacridienne et antiaviaire (Oclalav) déclarait, un peu rapidement, que l'invasion des insectes serait synonyme de « *mort programmée de centaines de millions d'ha-*

⁴ « *L'une des premières conséquences de l'invasion acridienne dans le cercle de Nara est la hausse des prix des céréales. (...) un vendeur de céréales assure que jamais les prix n'avaient atteint un tel niveau à cette période de l'année où les prix baissent habituellement avec l'arrivée de la récolte nouvelle de mil* » (quotidien *L'Essor*, 7 octobre 2004).

⁵ « *L'ennemi découvre son front. Ils se sont posés en quantité dans le nord du Mali* » (quotidien *Le Républicain*, 21 juillet 2004).

bitants » dans la sous-région ! (<http://www.afrik.com/article7471.html> du 21 avril 2004). Pour leur part, les ONG internationales (OXFAM, CARE ou ACF) s'affranchissaient plus sensiblement de ce déterminisme bioclimatique. Certes, ces aléas ont servi de déclencheurs aux difficultés agricoles, mais elles s'inscrivent dans un processus de plus long terme⁶. Il est intéressant de constater que la dimension répétitive de cette crise, liée à des aléas exogènes, n'est pas occultée, même par des personnes extérieures à la gestion politique de la sécurité alimentaire (cf. ci-dessous).

« (...) avec l'avancée des déserts et les déficits pluviométriques, à partir des années 1972-73, il y a eu les premières grandes sécheresses et les famines. Le déficit pluviométrique est en dents-de-scie. (...) En 2004, il y a eu en plus les criquets pèlerins » (Responsable de l'Association malienne pour l'unité et le progrès, entretien du 20 janvier 2006).

La succession d'épisodes pluviométriques et céréaliers localement très déficitaires, mais partiellement contrebalancés par des « campagnes » satisfaisantes, fragilise la situation alimentaire des populations rurales. Elle a d'autres incidences néfastes.

« Cette année, la destruction des pâturages par les criquets risque de compromettre la coexistence pacifique entre le Mali et la Mauritanie dans le cadre de la libre circulation des biens et des personnes, notamment dans le domaine de la transhumance des animaux de part et d'autre de la frontière » (*L'Indépendant*, 10 octobre 2004).

L'alerte : précoce et sans effet

La crise de 2005 a aussi été l'occasion pour certaines ONG, entamant ainsi un début de polémique, de rappeler leur rôle dans l'identification du phénomène.

« (...) on peut se féliciter, en 2004-2005, d'avoir été une des toutes premières ONG qui a alerté les acteurs publics par rapport à la problématique créée par l'invasion acridienne sur le plateau dogon, à Bandiagara. (...) malgré les informations fournies par le Système d'alerte précoce » (Responsable de programme à l'ONG Christian Aid, entretien du 31 mai 2007).

⁶ D'après le PAM, « *Le Mali vit dans une situation d'insécurité alimentaire chronique liée à la pauvreté endémique, au caractère rudimentaire des systèmes de production et à la vulnérabilité aux aléas climatiques qui occasionnent des crises alimentaires conjoncturelles récurrentes* ». À l'occasion de cette crise, « *tout le monde a voulu parler de conjoncturel au départ ; or, (...) on est en train de s'apercevoir, pour ceux qui ne s'en seraient pas aperçus, que c'est structurel* » (Responsable de l'ONG ACF-Mali, entretien du 16 janvier 2006).

« Dans la prévention et la gestion des risques également, nous avons joué un grand rôle pour dénoncer la crise alimentaire. Nous avons écrit depuis le mois d'avril 2005 et nous sommes passés à la radio pour faire ressortir que le pays souffre » (Présidente de l'Association des consommateurs du Mali, entretien du 20 janvier 2006).

Une des particularités maliennes, selon le responsable du SCAC de l'Ambassade de France (entretien du 19 septembre 2006), c'est que *« l'alerte a été plus précoce »* qu'au Niger. Si certaines observations de terrain laissaient à penser qu'une crise était en gestation, il était néanmoins difficile de la cerner précisément.

« En janvier 2005, on a observé que la biomasse était inférieure à la moyenne de 1999/2005. (...) le déficit fourrager était de 25% (...). Tout de suite, on s'est inquiété (...). On a très rapidement observé des mouvements d'éleveurs (...). On a tout de suite mis en place un système de suivi d'indicateurs (...) très, très simple au départ, avec des ONG partenaires internationales ou nationales, en particulier sur Tombouctou, Gao et Kidal. (...) On s'est rapidement aperçu que (...) les termes de l'échange se détérioraient pour les éleveurs en particulier » (responsable de l'ONG ACF-Mali, entretien du 16 janvier 2006).

« Par chance, la Coopération Suisse est très ancrée sur le terrain. Nous avons donc des réseaux d'informations assez puissants. Nous travaillons beaucoup avec les organisations paysannes locales ou régionales qui ont attiré notre attention sur la crise alimentaire. La première à avoir attiré notre attention, au moment où l'on travaillait sur la question des conflits lié au passage des troupeaux dans la plaine du Séno, c'est l'Association du Séno. Ce travail de terrain nous a donné à la fois des informations étendues sur ce qui se passait dans le domaine de l'élevage et de l'alimentation » (délégué-représentant de la coopération suisse, entretien du 7 juin 2005).

Les « institutionnels » n'étaient pas en reste pour se féliciter d'avoir sonné l'alarme.

« Depuis le mois d'octobre 2004, le Système d'alerte précoce (SAP) avait prédit la crise et avait fait des recommandations d'action.(...) Ce qui n'est pas courant » (Équipe technique du SAP, entretien du 18 janvier 2006).

Un premier rapport d'alerte [de l'ONG ACF] est sorti en décembre 2004. Mais il n'a pas été entendu. J'ai donc passé plusieurs mois à essayer d'alerter les gens, d'alerter les services du PAM, sans résultats. Puis ensuite, on a effectivement reconnu la gravité de la situation de famine » (délégué-représentant de la coopération suisse, entretien du 7 juin 2005).

Selon le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), 1,5 million de personnes, dans le nord du Mali, avaient besoin d'une aide alimentaire immédiate tandis qu'environ 3,6 millions étaient exposés à une pénurie. Selon le SAP, près de 1 150 000 personnes (soit 10 % de la population du pays) con-

naissaient des difficultés alimentaires dans 101 communes. Le Programme alimentaire mondial et ACF-Mali faisaient également état, de leur côté, d'une mise en garde de même nature et d'une demande auprès de donateurs dès le mois de novembre 2004, réitérée en février 2005. Sans succès, comme au Niger. Car si le PAM a pu collecter 13 millions d'euros pour le Niger (soit 70 % de sa demande), il n'a recueilli que 6 millions d'euros pour le Mali (soit seulement 15 %)⁷.

« (...) le PAM lance un appel en faveur des victimes de la crise alimentaire qui touche actuellement le Mali et le Niger (...). (...) moins de 10 millions de dollars américains suffiraient pour redonner espoir à ces personnes. Mais à ce jour, le PAM n'a reçu qu'un tiers (35 pour cent) des 11 millions de dollars nécessaires à ces opérations d'urgence. (...) Si nous échouons, nous risquons de voir ces deux pays s'appauvrir davantage et n'avoir plus les moyens de faire face à d'autres désastres » a déclaré M. Jamie Wickens, Directeur associé chargé des opérations du PAM à Rome, actuellement en visite à Dakar » (Communiqué du PAM, Dakar, le 22 juin 2005, <http://www.wfp.org/french/?ModuleID=93&Key=44>).

Tout le monde avait donc raison et semblait avoir très tôt prédit cette crise... Le leitmotiv n'est pas nouveau, certains acteurs se disputant *a posteriori* la primauté d'une telle clairvoyance. De telles déclarations ne doivent cependant pas faire illusion et masquer « *le caractère complètement aléatoire des crises alimentaires qui fait que l'on a une réactivité lorsque la situation est dépassée* » (chargé de la sécurité alimentaire, Union européenne, 26 septembre 2006). Si le phénomène de crise conjoncturelle était prévisible, voire établi, son ampleur en revanche, semble avoir dépassé les estimations et « *surpris tout le monde. C'est une vague qui a carrément balayé la sous-région en 2004-2005* » (responsable d'un programme de l'USAID, entretien du 18 septembre 2007).

2. Définir et délimiter

Le terme de « crise » a les faveurs de nombreux protagonistes au Mali pour désigner la situation alimentaire qui a prévalu au cours de l'année agricole 2004-2005. Ce choix partagé consacre une évolution importante des registres qualifiant les situations de stress alimentaires et de faim. Disette et famine apparaissent, en effet, aujourd'hui, comme des notions dépréciatives, connotant un certain fatalisme et politique-

⁷ L'expression « *le PAM au secours du Mali* » paraît, *a posteriori*, bien excessive (*Le Républicain*, 21 mars 2005, n° 1879, p. 6).

ment insoutenables pour les gouvernants. Elles renvoient aussi à une posture moralisatrice et médiatique qui a montré ses limites (cf. affaire Children Rescue au Tchad). À la différence du Niger cependant, il n'y eut pas de volonté politique d'escamoter la crise (Gazibo, 2007 : 67). En revanche, le timing de la crise est moins précis et moins connu. Parler de crise conduit cependant à euphémiser et banaliser jusqu'à les rendre invisibles les situations réelles de faim. « *Depuis près de 20 ans, les ménages maliens connaissent des difficultés alimentaires à une plus ou moins grande échelle, une année sur trois* » rappelle d'ailleurs le PAM (PAM, 2005 : 1). Le débat malien a ainsi porté sur un déficit céréalier difficile à quantifier, mais porteur d'une forte charge politique.

La qualification : prudence et calcul

Comme au Niger, la qualification des événements de l'hivernage 2005 est un enjeu politique : pour les agents étatiques exposés au risque de devoir « déqualifier » l'action gouvernementale (diagnostic et intervention) comme pour les humanitaires dont toute la stratégie en dépend.

Quelques mises au point divergentes, ont, par exemple, été proposées, *a posteriori*, sur les fondements et la sévérité de cette crise.

« *L'analyse que l'on fait de la crise alimentaire de 2005, si l'on compare au Niger, on s'aperçoit que cela s'est passé beaucoup mieux. (...)* » (Responsable du Service de coopération et d'action culturelle, Ambassade de France, entretien du 19 septembre 2006).

« *On a flôlé la famine. (...) on a compris que cela a traumatisé, je mesure vraiment le terme, traumatisé les autorités politiques au plus haut niveau* » (Coordinateur de la Confédération nationale des organisations paysannes, entretien du 15 septembre 2006).

Dans les journaux d'opposition, le ton est plus vif, avec des accents parfois vengeurs et mobilisateurs, allant jusqu'à désigner les responsabilités dans la mauvaise gestion de cette crise.

« *La famine frappe le Mali. Il n'y a pas à s'en cacher. Pourquoi le cacherions-nous ? (...) S'il n'y a pas de famine au Mali, pourquoi constituer des « stocks alimentaires de sécurité » ?* (Info-Matin du 25 août 2005).

Fort logiquement, les « acteurs étatiques » ont cherché à éviter un début de psychose collective. Ainsi, en juillet 2005, un journaliste de *L'Indépendant* rapporte les propos de madame la Commissaire à la sécurité alimentaire selon laquelle il n'y aurait « *aucun risque de*

famine » et ceux de Mary Diallo, responsable du Système d'alerte précoce (SAP) considérant elle aussi « *qu'il n'y avait aucune crise alimentaire au Mali* ». Mais ce journaliste aurait eu soin d'ajouter : « *mais les organismes d'aide ne sont pas d'accord* », rappelant que cette affirmation s'appuyait sur des observations ponctuelles faites dans « (...) *une ville des savanes boisées du Mali méridional qui a reçu, l'année dernière, de bonnes précipitations et enregistré une récolte raisonnable et où les prix des denrées alimentaires sont demeurées stables* ».

Avec le temps, le discours des agents de l'État évolue sensiblement (cf. extraits d'entretien ci-après). Le terme de « disette » n'a pas été prononcé, sans doute parce qu'il renvoie à la terminologie en vigueur à l'époque coloniale. Le vocable « famine », comme au Niger, a d'abord été écarté par les membres du gouvernement, au profit de termes plus neutres, dégageant toute responsabilité politique. Et si le mot « famine » est effectivement prononcé, c'est avec les inévitables précautions d'usage : la famine était une menace pas une réalité !

« La sécurité alimentaire, c'est un domaine très sensible. [...] Surtout sur une question, une année qui est très sensible politiquement. [...] On ne doit pas parler de famine en ce moment. [...] Nous disons « période de soudure aggravée », que ce soit pour le bétail ou les humains. Mais, selon moi, il n'y a pas de famine, comme on pourrait le croire. (...) En termes de superficie peut-être, mais pas en ce qui concerne les populations. C'est excessif » (Commissaire adjoint à la sécurité alimentaire, entretien du 2 juin 2005).

« On vient de sortir d'une année assez difficile d'un point de vue alimentaire, avec un déficit [céréalière] de 12 à 14%, surtout ressenti par les populations au Nord du 14^e parallèle.[...] Environ 2 millions de personnes ont connu des difficultés alimentaires. [...] C'était une situation très, très difficile l'année dernière. [On était sous la] menace d'une rupture d'approvisionnement, donc d'un risque de famine » (CSA, entretien du 19 janvier 2006).

Cette prudence s'explique par la facilité et la rapidité avec lesquelles de telles situations sont à la fois exhibées et instrumentalisées (Janin, 2010). Considérée comme une « *forme extrême de disette généralisée* » combinée à des « *maladies se traduisant par des surmortalités* » (Hugon, 2000 [d'après Ravallion, 1987]) « famine » serait ici un mot d'usage excessif. En revanche, si la famine est bien « *la résultante de chocs sur des systèmes alimentaires et des populations vulnérables (...) qui n'ont pu être anticipés ou circonscrits par les décideurs* » (op. cit. p. 647), le terme n'est pas à prohiber.

Du côté des acteurs humanitaires, les prises de position ne sont pas univoques. Selon le conseiller régional à la sécurité alimentaire pour l'Afrique Occidentale d'OXFAM-UK (cité par l'*Indépendant* du 8 août 2005), « *la situation nutritionnelle n'est pas bonne et est semblable à celle du Niger* », au moins dans la partie septentrionale du pays. En revanche, le Programme alimentaire mondial et les ONG ACF et CARE récusaient l'usage du terme « famine ».

« On n'était pas d'accord avec l'utilisation du mot famine, parce que, et les indicateurs nous le montrent maintenant, en fait il y a toujours eu disponibilité en aliment, il n'y a jamais eu d'indisponibilité. Après il y avait un problème d'accessibilité, on est bien d'accord. (...) C'était le mot « famine » qui dérangeait. Le mot « crise alimentaire » ne dérangeait pas » (coordonnateur de l'ONG ACF, entretien du 17 janvier 2006).

« La situation était un peu plus dure qu'une année ordinaire mais ce n'était pas la famine. Mais enfin, cela a permis à la communauté internationale des donateurs de se rendre compte que c'était un problème de santé publique, de malnutrition chronique et d'éducation à la nutrition et non pas une situation d'urgence » (directeur de l'ONG CARE-Mali, entretien du 27 janvier 2006).

Ce ton moins alarmiste s'explique d'abord par la baisse limitée de la production céréalière et par une rhétorique appuyée sur l'importance des potentialités et des ressources du Mali (Janin 2008). Un autre facteur explicatif tient à la moindre pression politique et médiatique exercée par les ONG spécialisées dans le traitement des situations d'urgence (Crombé et Jézéquel dir. 2007)⁸, quand bien même la situation nutritionnelle des enfants de moins de cinq ans paraissait nettement dégradée par rapport à 2002⁹.

Le déficit céréalière : piège à débats

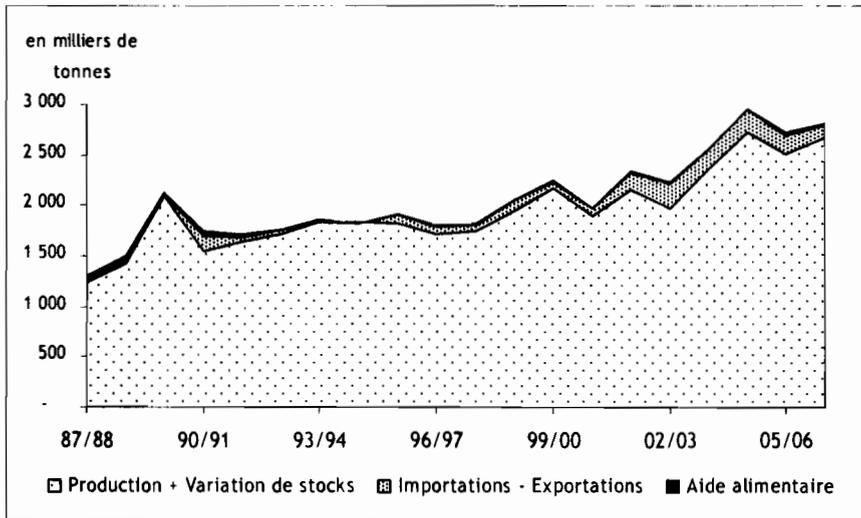
À la fin de l'hivernage 2004, une baisse substantielle des récoltes céréalières (mil et sorgho) était donc annoncée. Mais son ampleur

⁸ A titre de comparaison l'ONG Médecins sans frontières (MSF) pouvait titrer « *Niger : payer ou mourir* » en haut d'un document de 18 pages datant du 21 juin 2005.

⁹ Enquête réalisée du 7 au 25 octobre 2004 par le Bureau du PAM-Mali, auprès d'un échantillon de 1.000 ménages répartis dans 97 villages, couvrant quatre strates (agropastorale, pastorale, commerce/migration, agricole mixte) dans les différentes zones infestées par les criquets pèlerins (Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal). La prévalence du retard de croissance serait passée de 28,6%, selon l'enquête Vulnerability Assessment Mapping de mai 2002 à 35,3% en octobre 2004, celle de l'insuffisance pondérale de 31,1% à 32,6% et celle du dépérissement de 13,8% à 14,8%. Notons cependant que les échantillons n'étaient pas identiques dans les deux cas.

restait difficile à déterminer compte tenu de prévisions et d'estimations extrapolées contradictoires, au cours du printemps 2005. Mais, même si leur fiabilité scientifique est sujette à caution, il est difficile d'en réduire la portée politique ; de fait, la majorité des acteurs du système les utilisent communément sans grand esprit critique.

Figure 2 : évolution du bilan céréalier malien



Source : Bilans céréaliers (CILSS 2007)

Tableau 2 : production céréalière brute (en millions de tonnes)¹⁰

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	Moyenne	Prévision 2005-2006
Mali	2,310	2,583	2,532	3,409	2,845	2,736	3,136
Niger	2,122	3,094	3,341	3,573	2,747	2,976	3,738

Sources : d'après CILSS, 2005 et 2007

Ainsi, selon un document du CILSS datant de 2007, la baisse de la production céréalière brute 2004-2005 était estimée à environ 17 % par rapport à la campagne 2003-2004. La FAO, pour sa part, « en se

¹⁰ D'après Réunion de concertation technique sur les perspectives des productions et bilans céréaliers ex-post 2004-2005 et prévisionnel 2005-2006 des pays du CILSS, Nouakchott du 7 au 10 novembre 2005, CILSS, p. 14.

fondant sur des données historiques relatives à la production » situait la production totale de 2004-2005 à 2 934 000 tonnes « *en hausse de 11 % par rapport à la moyenne de 1999-2000 à 2003-2004* ». Avec des besoins fixés précisément à 2 951 700 tonnes, le pays se trouvait, de fait, « *en situation d'équilibre (...) si les exportations sont maintenues* » (FAO, 2004, op. cit : 14).

À défaut de consensus, la « réalité » d'un repli de la production agricole tendait peu à peu à s'imposer, même s'il restait nettement inférieur à celui de la campagne 2000-2001 où le terme de « crise » n'avait pourtant pas été évoqué comme au Niger ! « *OK. Les récoltes de mil ont été un peu inférieures, mais pas autant que cela* » reconnaissait le coordonnateur de l'ONG ACF au Mali (entretien du 16 janvier 2006).

L'estimation de ce « manque céréalier » a donné lieu à quelques savoureuses passes d'armes entre les institutions internationales, les agents de l'État et les médias. Certains, relayant les déclarations du PAM – qui reprenait les données fournies par le SAP – avançaient même, en avril 2005, une perte d'environ 40% des récoltes céréalières liées aux attaques acridiennes et une production nationale de 25 % inférieure à la moyenne des cinq dernières années¹¹. De quoi laisser perplexe.

« On a calculé le déficit. C'est le ministère de l'Agriculture qui l'a fait : 347000 tonnes¹². Mais, là aussi, il y a des chiffres et des chiffres » (Commissaire adjoint à la sécurité alimentaire, entretien du 2 juin 2005, chiffre repris de sa conférence de presse du 26 octobre 2004).

« Au Mali, par exemple, on a quand même annoncé, la même année, des récoltes céréalières de 2,9 millions de tonnes et, peu après, de 3,9 millions de tonnes. [...]. C'est pour dire que, cette année, les déclarations de 2,9 millions tonnes ont conduit à une situation de crise. (...) C'est là qu'on se rend compte que ce dialogue politique va avoir pour effet néfaste de cacher ou de perturber la réalité des choses et donc de perturber la capacité du gouvernement à élaborer [une politique] » (Économiste de la Banque mondiale, entretien du 6 juin 2005).

« La crise actuelle a mis le doigt dessus : c'est le problème des statistiques. (...) Quand on prend le cas du Mali, ils sont allés d'excédents [céréaliers] en déficits précaires. Sur quoi les organismes peuvent travailler ? (...) Comment peut-on faire si ces résultats sont biaisés ? (...) les chiffres ont changé et changent sans cesse. D'ailleurs, le CSA a encore sorti des chiffres qui montraient que le Mali

¹¹ La production céréalière nationale ne serait ainsi plus que de 1 983 392 tonnes !

¹² Ce déficit net définitif, selon le Conseil national de sécurité alimentaire, est le produit final du déficit de 13.560 tonnes pour le riz, d'un excédent de 60 590 tonnes pour le blé et d'un déficit de 394 040 tonnes pour les céréales sèches.

était excédentaire » (coordonnateur de l'ONG Afrique verte Mali, entretien du 20 janvier 2006).

« *En réalité, en 2004-2005, il n'y avait pas de déficit de production parce que le Ministre a changé les normes de consommation (...)* » (coordonnateur d'un programme de l'USAID, entretien du 18 septembre 2007).

Le cas des résultats, tardivement publiés, de l'enquête EMEP 2001, réalisée sous l'égide de la Banque mondiale et du Ministère du Plan, en constitue un autre exemple édifiant. « *Elle indiquait une hausse de la part des céréales dans la consommation et des normes de consommation de 30 % par rapport à l'année précédente alors que, concrètement dans la sous-région, les normes sont en repli de 10 à 15% selon les pays ! (op. cit.).* Le volume moyen consommé par an et par personne aurait ainsi atteint 279,6 kg contre 204,0 kg pour la norme alimentaire du CILSS, alors même que les régimes alimentaires tendaient à se diversifier.

« *Le Ministère de l'Agriculture, qui a publié ces chiffres, ne souhaite pas se déjuger. Quant au CSA, il publie en fonction des éléments chiffrés que lui fournit le MA et ne veut pas désavouer son collègue. Donc, le résultat est qu'il y a apparemment un déficit alors qu'en fait il y a un léger excédent. (...) C'est un point intéressant pour capter de l'aide. Il y a donc un peu un malaise. Parce qu'en même temps, tout le monde est bien élevé : on dit tranquillement (par exemple le CSA au MA) que les chiffres ne sont pas très bons* » (op. cit.).

De telles incohérences ne paraissent pas surprenantes à ceux qui connaissent les conditions précaires de la production des données et les enjeux politiques et financiers qu'elles sous-tendent. Les gouvernants sont partagés sur les options à prendre : déclarer un fort déficit céréalier pour obtenir une aide extérieure substantielle, au risque de devoir annoncer une baisse du PIB ? Ou, au contraire, le minimiser pour ne pas se priver d'autres appuis ? Les seuils de déclenchement, comme les déficits et les montants des aides font donc l'objet de négociation serrées et d'âpres marchandages. Les données chiffrées constituent, de toute évidence, davantage un enjeu politique qu'un enjeu de connaissance *stricto sensu*.

« (...) *L'utilisation des statistiques se fait énormément vis-à-vis des bailleurs mais pas pour alimenter le débat public. [...] L'incohérence des chiffres affichés ne débouche pas sur une dénonciation politique. On peut douter de la volonté des acteurs de fiabiliser l'information. Il n'y a pas non plus de volonté d'analyse* » (coopérant technique au Ministère de l'Agriculture, entretien du 17 janvier 2006)

« Les chiffres ont même changé 15 fois. On est passé de surplus à des déficits abyssaux, puis à des déficits mesurés, mais jamais dans les mêmes zones, ni dans les mêmes endroits. Il y a donc bien une instrumentalisation politique de la sécurité alimentaire » (délégué-représentant à la coopération suisse, entretien du 7 juin 2005).

La question du « marchandage » autour du déficit céréalier n'est donc pas seulement technique (elle oriente les stratégies de lutte) ni même politique (elle engage la responsabilité du gouvernement) : elle a aussi une dimension symbolique et éthique car la « perspective de manquer » structure le champ des perceptions et des représentations de la crise alimentaire. À tel point qu'un journaliste affirme de manière un peu provocatrice : *« le déficit vivrier est déterminé par l'État à chaque campagne agricole ! »* (journaliste à *l'Indépendant*, 23 janvier 2006). Ce que tendait également à exprimer, de manière plus sibylline, le responsable de l'ONG ACF-Mali en ajoutant : *« on peut faire une crise alimentaire sans aucun paramètre »* (entretien du 16 janvier 2006).

3. « Faire avec » et « faire face »

Autant l'estimation de l'ampleur de la pénurie a fait débat, autant les difficultés d'approvisionnement au quotidien des ménages maliens auront semblé évidentes. *« Malgré les discours des plus hautes autorités, les dispositions prises çà et là, et les engagements des importateurs nationaux, l'accès aux produits de base pour un chef de famille est aujourd'hui un vrai casse-tête (...) ils traduisent sans doute la faiblesse de l'État »* (quotidien *Le Républicain*, 16 septembre 2005). Moins visible dans les entretiens, se développe également une réflexion globale sur le caractère inégal de l'échange et son incidence sur la sécurité alimentaire des ménages ruraux.

L'accès aux denrées : limité et incertain

Les prix de détail des principales céréales de base sur les marchés maliens sont structurellement sujets à des variations saisonnières importantes résultant de l'évolution des termes de l'échange. En outre, des distorsions sensibles sont couramment relevées : entre prix internationaux importés et prix de détail, entre niveaux de production et prix pratiqués. Il n'est donc pas surprenant que se nourrir tienne de la gageure pour de nombreux ménages pauvres (cf. textes d'A. Marie et de C.-É. de Suremain et É. Razy).

Si la campagne 2003-2004 n'avait pas connu de flambée des prix malgré une forte tension du marché, tel n'a pas été le cas de l'année 2004-2005 selon le directeur de l'OPAM (entretien dans le quotidien *L'Indépendant*, 21 juin 2005). Selon le quotidien *Le Républicain* (n° 1936 du 16 juin 2005), « (...) d'octobre 2004 à juin 2005, le kilogramme de riz est passé de 272 à 289 francs CFA. Celui du mil de 105 à 161 francs CFA et celui du maïs de 103 à 167 francs CFA ». « Cette flambée a automatiquement empiré les conditions de vie des populations » (*L'Indépendant*, n° 1247, 21 juin 2005). Le système de numération, dans les grandes langues d'Afrique de l'Ouest (bamanan, haoussa, ffuldé, arabe, etc...), n'est pas fondé sur l'unité, mais sur le chiffre cinq : en conséquence (cf. le texte de C. Ardit) tout prix doit être divisible par cinq ! Les chiffres fournis varient cependant d'une source à l'autre, ajoutant à la confusion et à la psychose relative ambiante durant cette période de soudure. Pour sa part, l'Observatoire du marché agricole reconnaissait un doublement du prix du kilo de mil à Bamako en 2005¹³ : en réalité, les prix réels étaient même supérieurs compte tenu des pratiques en vigueur (le kilo pesant souvent moins de 900 grammes !), sans que les contrevenants ne risquent d'amende étant donné la disparition du service de contrôle dans le nouvel organigramme de la Direction nationale du commerce et de la concurrence (cf. texte de C. Ardit). La poussée la plus forte a été observée au cours de la première quinzaine du mois de juillet 2005, selon *L'Essor* du 28 juin 2005 qui titrait « *Denrées de première nécessité : pas de répit dans la hausse* ». « *On n'avait jamais vu une telle inflation même après la dévaluation* » du franc CFA de 1994, relevait également un expert d'un programme de l'USAID (entretien du 18 septembre 2007).

Cette pénurie, comme le rappelait le représentant de l'Association des municipalités du Mali, « *n'est pas due au manque de ressources, mais à la survenance d'un gap entre l'offre et la demande* » (entretien du 20 janvier 2006) ; ce que d'autres formulèrent par l'expression « *crise imposée par les prix* ». Cette variabilité brutale des termes de l'échange est difficile à prévoir, même si des initiatives méthodologiques sont en cours : le CILSS a ainsi récemment mis au point des « *échelles de mesure du niveau de tension des marchés céréaliers* » (Khalifa, Jeudy et Blein, 2004) afin de fournir une information qui

¹³ Passant de 100-110 francs CFA à 210-215 francs CFA en quelques mois sur les marchés (http://www.oma.gov.ml/Reflet_Novembre_2005.pdf).

faisait jusque là défaut aux décideurs. Quant au gouvernement, ce n'est pas sans ironie qu'on le voit proposer, à l'issue de la crise, un « *suivi rigoureux des prix des denrées de première nécessité* » (*Le Républicain* du 8 février 2006), alors même qu'il avait vainement tenté de fixer un prix maximum pour le kilo de riz au détail (*op. cit.* du 21 septembre 2005) !

La pénurie s'était également fait sentir précocement en milieu rural, parfois dès le début de la saison sèche (décembre-janvier), certains agriculteurs ayant épuisé leurs greniers et parfois même consommé leurs semences (Janin, 2004). Les ruraux n'étaient pas épargnés, car « *le producteur est lui-même un consommateur* » comme le rappelait benoîtement un économiste de la Banque Mondiale (entretien du 6 juin 2005)¹⁴. Et « *la pénurie, ce n'est pas le manque, mais c'est (...) la satisfaction de la demande (...) liée à l'accessibilité géographique et financière du produit* » (président de l'Association des municipalités du Mali, entretien du 7 juin 2007).

À cet égard, de nombreux immigrants ruraux espèrent encore rapidement trouver un emploi stable, correctement rémunéré à Bamako, oubliant un peu vite que les incertitudes économiques sont grandes et que tout s'y paie. En effet, peu de citoyens parviennent encore à cultiver aux marges de la ville ou dans leur village d'origine. Et « *dans les quartiers périphériques [de Bamako] la solidarité n'a pas le même niveau qu'à la campagne* » (président du Conseil d'administration du CCA-ONG, entretien du 28 septembre 2006). De ce fait, les immigrants les plus récents sont généralement plus vulnérables aux formes d'exclusion économique et sociale. Quant aux plus jeunes, ils supportent plus difficilement la déchéance morale et le discrédit social attachés au statut de pauvre dans un territoire urbain où, par ailleurs, la réussite s'affiche ostensiblement.

L'échange inégal : un inévitable facteur de fragilité

L'émergence de la crise est également subordonnée à un ensemble de facteurs économiques et géographiques enchevêtrés, comme le rappelait avec justesse un agent du SAP.

¹⁴ D'après l'enquête EMEP de la Direction nationale de la statistique et de l'informatique, l'incidence de la pauvreté des moyens d'existence atteignait 63,8 % de la population malienne en 1998 (75,9 % en zone rurale contre 35,8 % en zone urbaine et 28,6 % à Bamako) (*Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté*, CSLP final, mai 2002, p. 13).

« On s'est donc rabattu sur le riz qui a été [ren-]chéri [...]. On comptait aussi sur le maïs de la sous-région [du Nigeria] mais lui aussi avait des problèmes. (...) il ne faut pas sous-estimer l'effet des retards du paiement du coton et les bas prix au producteur. Certains ont donc été amenés à brader leurs céréales pour faire face à leurs petits besoins » (équipe technique du Système d'alerte précoce, entretien du 18 janvier 2006).

De manière plus générale, le temps apparaît bien comme un élément stratégique au cœur de toute crise (Janin 2009), aussi bien dans la séquence de prévision que dans celle de l'intervention, et à toutes les étapes de la gestion de la crise. Elle constitue la part construite du risque d'insécurité alimentaire. Ainsi, une demande de consommation plus précoce et plus forte génère, par exemple, une tension sur les termes de l'échange (entre bétail et céréales par exemple en milieu rural) et aggrave les écarts saisonniers des prix de détail, avec une incidence monétaire élevée pour les ménages.

« Ce qui pose problème, ce sont vraiment les stocks et leur reconstitution » (économiste de la Banque mondiale, entretien du 6 juin 2005) qu'il s'agisse des greniers familiaux, communautaires ou même des réserves nationales (SNS). Car, *« on a de plus en plus utilisé les céréales comme moyen d'échange, comme moyen d'avoir des rentrées monétaires »* (délégué-représentant à la Coopération suisse, entretien du 7 juin 2005). Au risque parfois même de vendre ou de consommer le stock de semences de la prochaine campagne agricole. *« Généralement, c'est le surplus, en plus de l'autoconsommation qui était vendu. Mais en fonction des besoins, ce n'est plus le surplus, on vend tout pour essayer de satisfaire les besoins »* (président de l'Association des municipalités du Mali, entretien du 7 juin 2007). De même, les déclarations sur l'existence d'un déficit céréalier ont eu un effet très négatif sur le fonctionnement du marché céréalier en renforçant les pratiques d'achats céréaliers après-récolte à des fins spéculatives ce qui précipite la hausse conjoncturelle des prix. La multiplication des intermédiaires dans les circuits de commercialisation peut également avoir un impact négatif sur les prix : c'est aussi la rançon de pratiques d'achat et de revente à court terme chez les petits commerçants ruraux occasionnels.

C'est donc la nature même du lien marchand – qui doit être analysé en termes de rapport de force – qui pose problème. Certaines formes contractualisées de dépendance peuvent exister entre le petit producteur céréalier et les commerçants ; elles peuvent consister à pré-

financer l'activité agricole (achat de semences ou d'intrants), à gager une part de la récolte et à « vendre sur pied » de manière précoce, à un prix inférieur à la valeur réelle.

« Souvent les producteurs sont escroqués. Ils s'endettent auprès du micro-crédit. Les acheteurs savent qui est endetté et refusent d'acheter la production des endettés. Ceux-ci sont alors menacés de saisie. Et alors on peut leur acheter leur production à bas prix. (...) Il arrive que les banques saisissent le riz sur pied face à des producteurs qui ne sont pas organisés » (président de l'Association des Municipalités, entretien du 20 janvier 2006).

« On a remarqué que l'appétit vient en mangeant ! Les commerçants vont voir les paysans, ils leurs donnent une avance d'argent sur les récoltes à venir (...) pour pouvoir les stocker (journaliste à *L'Indépendant*, entretien du 16 septembre 2006).

Dans le même temps, il paraît un peu facile de « reprocher » aux petits agriculteurs d'avoir recours à de telles pratiques commerciales : faute de liquidités, les besoins monétaires sont souvent pressants en cas de maladie ou de disette.

« Les paysans vendent alors même qu'on leur dit de ne pas vendre. Les paysans sont toujours pressés de vendre et les petits commerçants vont leur acheter. Parfois les sacs sont vendus à 10 000 francs CFA alors qu'au mois d'août le sac est vendu à 25 000 francs CFA » (commerçant, entretien du 24 janvier 2006).

En réalité, ce phénomène, même s'il s'accroît en période de soudeure et les années déficitaires, n'est pas nouveau. Il peut être compris, dans ces contextes de gestion de la pénurie, comme la transcription, au sein de la sphère agricole, de la logique de dette (sociale) qui a cours dans les relations de parentèle ou de voisinage (cf. texte de A. Marie). Ainsi, le marché révèle toute son ambivalence : tantôt sécurisant, tantôt fragilisant (Janin 2006).

4. Comprendre et désigner

La crise alimentaire de 2005 constitue ainsi une « crise d'accessibilité aggravée », dans un contexte de précarité structurelle des ménages, et ses conséquences sociales et nutritionnelles ne sont pas négligeables. L'idée d'une crise de régulation, liée à la disparition des instruments de soutien et de contrôle n'est pas, non plus, à écarter. Face aux difficultés d'approvisionnement, les réponses immédiates ont été principalement de deux types : importations accélérées de céréales et

accessoirement fourniture d'aide alimentaire¹⁵. Puis, très rapidement, le gouvernement a fait part de sa volonté de créer un réseau de banques de céréales. Toutes ces réactions ont fait l'objet de débats parfois houleux (Janin, 2008) tandis que la géopolitique du risque s'imposait peu à peu dans les argumentaires.

La géopolitique du marché céréalier

Le caractère mesuré du déficit céréalier malien « annoncé » en 2004-2005 tranche avec les situations passées de crises marquées de l'offre (1973-1974, 1984-1985). On n'est donc pas dans une situation de contraction des disponibilités, à la différence de l'agriculture pluviale nigérienne, affectée par l'instabilité climatique et l'appauvrissement des sols.

« *La dimension régionale est une donnée capitale de cette problématique* » déclarait d'emblée, le coordonnateur de la Confédération nationale des organisations paysannes (entretien du 15 septembre 2006) en accord avec l'AFD. « *Il conviendrait plutôt de dresser des bilans céréaliers à l'échelle sous-régionale* » (*op. cit.* USAID, entretien du 25 janvier 2006). « *Il faut arrêter de considérer la sécurité alimentaire comme une question sottement nationale* » (conseiller à l'Ambassade du Canada, entretien du 19 janvier 2006).

Ces différentes déclarations relèvent, à l'évidence, du bon sens, les frontières étant très perméables. En effet, dès le début des années 1980, le Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC) au Mali a libéralisé les échanges et l'approvisionnement alimentaires. Il a contribué à renforcer le rôle des réseaux marchands qui préexistaient (et collaboraient même étroitement avec les Offices céréaliers) en fluidifiant les transactions, à tel point « *qu'un excédent de production ne veut rien dire* » (responsable d'un programme de l'USAID, 25 janvier 2006). Cette réalité est encore un peu difficile à saisir et à accepter pour certains acteurs maliens qui, à plusieurs reprises, ont insisté pour que le gouvernement interdise les exportations cérésières. Même si cette proposition est incompatible avec les accords de la CEDEAO, l'État malien a pourtant annoncé des mesures visant « à

¹⁵ Cette dernière atteignait 25 359 tonnes en 2004-2005 et 41 607 tonnes en 2005-2006 selon le PAM – Interfais (décembre 2006) pour respectivement 251 000 tonnes et 271 000 tonnes de céréales importées (chiffres du CILSS sous réserve étant donné les difficultés de mesure).

freiner les exportations anarchiques et illégales, notamment celle des céréales »¹⁶.

« En 2005, le Mali ne devait pas avoir de problèmes car on avait 3 000 000 de tonnes toutes céréales confondues ; malheureusement, on a laissé toutes les céréales sortir. (...) Et le Nigeria passe par le Niger pour nous acheter tout au Mali, surtout le maïs. La Mauritanie aussi et les Sénégalais sont venus rafler le reste. Nous sommes restés les mains vides. Il nous reste la faim et après on fait appel à l'aide ». (commerçant, député, entretien du 24 janvier 2006).

« On comptait aussi sur le maïs de la sous-région. Le Nigeria constitue un recours habituellement, mais il avait des problèmes.(...) [cette année] les Burkinabè sont venus acheter du maïs à Koutiala. [Il y a aussi] l'effet des retards de paiement du coton et les prix bas offerts au producteur. Certains ont donc été amenés à brader leurs céréales pour faire face à leurs petits besoins [monétaires]. Ensuite, cela représente des surcoûts pour acheter des céréales. Autant d'argent qui fera défaut ensuite pour acheter les intrants indispensables aux cultures » (équipe technique du SAP, entretien du 18 janvier 2006).

Désormais, la sécurité alimentaire ne peut plus être abordée dans un cadre restreint et contingent ; elle doit englober l'ensemble des aires transfrontalières d'échanges de la zone CEDEAO et non plus seulement les limites nationales des États sahéliens, faute de quoi le caractère multi-causal et multi-sectoriel des crises aura du mal à être décrypté¹⁷. L'intégration des marchés génère ainsi des transferts rapides de produits (et donc des risques) qu'il est difficile d'anticiper et de réduire¹⁸. Et ce n'est plus désormais le niveau des récoltes qui détermine le niveau de sécurité nationale, mais bien plus le niveau du pouvoir d'achat instantané des consommateurs, « car ce sont les acteurs qui créent cette interdépendance économique » (*op. cit.* responsable d'un programme USAID, entretien du 25 janvier 2006) : tout au long de l'année, les flux s'orientent vers les marchés les mieux

¹⁶ Voir le site www.malipages.com/presse/news_02_06/news_0020.asp du quotidien *Le Républicain* du 08 février 2006 et www.afribone.com/article.php?id_article=1957.

¹⁷ « La dynamique d'évolution des marchés, exprimée en termes de prix et de volumes des échanges, ne résulte pas seulement de la configuration de la saison agricole. (...) aussi (...) des stratégies des différentes catégories d'acteurs, des niveaux de production sur plusieurs campagnes, des dynamiques de la production et des marchés dans les pays voisins » (Khalifa, Blein et Jeudy 2004, p. 7).

¹⁸ Le Niger et le Nigeria ont engagé, dans cette perspective en 2006, une réflexion sur les complémentarités marchandes des espaces régionaux afin d'assurer une meilleure sécurité alimentaire (initiative K²M). Cf. CILSS/CSAO/ Fewsnat/OCHA/PAM/RESIMAO/UNICEF 2006.

rémunérés¹⁹, les plus volumineux, au gré des stratégies des oligopoles marchands et des choix alimentaires des consommateurs²⁰, même s'il est difficile de connaître les volumes en temps réel, sur la base des seules déclarations douanières concédait le responsable de l'ONG Afrique verte-Mali (entretien du 20 janvier 2006).

Certains interlocuteurs ont ainsi soutenu que d'éventuelles réexportations de riz et de maïs à destination de pays voisins, réalisées discrètement au cours des mois de juillet et d'août 2005, auraient contribué à aggraver localement la hausse des prix et les difficultés d'approvisionnement sur les marchés urbains du Mali, alors même qu'elles avaient bénéficié d'exonérations de douane et de TVA.

Dans ce système, les pays côtiers (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria) disposent donc d'un avantage comparatif à moyen terme. Pour certains mêmes, « *c'est le Nigeria qui déséquilibre les échanges commerciaux céréaliers dans la sous-région* » (responsable de l'ONG ACF-Mali, entretien du 16 janvier 2006). C'est ce qui s'est passé en 2005 (et pourra être conduit à se reproduire) en cas de récoltes insuffisantes localement. Comme le reconnaissait, d'ailleurs, un de nos interlocuteurs : « *le marché libéralisé a trop bien fonctionné !* » (*op. cit.*). De fait, ni les États, ni les institutions sous-régionales ne disposent désormais d'un pouvoir réel de régulation. Espérer l'avènement d'« *un marché gagnant-gagnant* » pour tous les acteurs, selon le vœu du coordinateur de la Confédération nationale des organisations paysannes (entretien du 4 juin 2007), relève donc quasiment de la gageure.

La gestion politique de la crise

Il est difficile de dresser un bilan nuancé de la gestion de la crise compte tenu de la diversité des acteurs impliqués, des inévitables parti pris idéologiques comme de la fiabilité incertaine des critères d'évaluation.

¹⁹ Ils sont sans commune mesure avec l'aide alimentaire, rarement en nature désormais et de plus en plus sous forme d'achats locaux via les fonds de substitution.

²⁰ (...) *Pratiquement, quand la côte [pays côtiers] a des déficits, le maïs et les céréales maliennes partent dans toute l'Afrique de l'Ouest. (...) le Nord du Nigeria et une partie du Ghana sont demandeuses de mil car il y a des Maliens et des Burkinabé émigrés (...) partis avec leurs habitudes alimentaires* » (responsable d'un programme de l'USAID, entretien du 25 janvier 2006).

On peut également, pour expliquer sa gestion imparfaite, invoquer certains facteurs, périphériques à la scène malienne : la concurrence humanitaire (médiatique et financière) du tsunami sud-est asiatique de décembre 2004 dont les effets étaient encore loin d'être dissipés ; la saturation médiatique vis-à-vis du dossier « crises africaines ».

Les phases de prévention et de réponse aux difficultés alimentaires doivent, fort logiquement, être distinguées. La première a révélé des faiblesses techniques importantes, mais qui engagent moins nettement la responsabilité du gouvernement que la phase curative. Un des premiers écueils concerne la couverture géographique des « zones à risque », réalisé par le SAP : seuls les espaces *ayant déjà connu des crises alimentaires sévères, soit les 354 communes (...) situées au nord du 14^e parallèle dans les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao* » (Franquemagne 2000, p. 8) représentant un peu plus de 4 millions de personnes, étaient donc susceptibles d'être éligibles aux distributions d'urgence²¹ du SNS. Ce qui revenait, *de facto*, à exclure la majeure partie de la population du Mali (non sahélienne) et toutes les villes, alors même que les difficultés économiques d'accès y sont structurelles et marquées (responsable à l'ONG Christian Aid, entretien du 31 mai 2007). Le deuxième porte sur le maillage et la qualité des informations mensuellement collectées par le système d'alerte précoce (SAP) dans des domaines très variés – agricole, hydrologique, alimentaire, nutritionnel, économique, et aussi social et sanitaire – à l'origine de recommandations : il s'agit souvent d'observations brutes, locales, ponctuelles et insuffisamment contextualisées (entretien avec le directeur de CARE-Mali du 27 janvier 2006). Le Pro-gramme national de sécurité alimentaire (PNSA) du 15 juin 2005 reconnaissait, lui-même, les faiblesses intrinsèques d'un tel système :

« Trois grandes aires d'insécurité alimentaire se distinguent dans l'espace et dans le temps : - les zones où le risque nutritionnel est majeur : le Nord (...) et l'Est (...). En fait, le niveau de malnutrition y est mal connu ; les zones à risque nutritionnel où l'approvisionnement alimentaire bien que paraissant globalement suffisant voire excédentaire, est très inégalement réparti (...) (zones Centre-Sud) ; les villes où la malnutrition des enfants constitue un phénomène préoccupant dont on ne connaît ni le degré de gravité ni la répartition, car aucune étude statistique représentative n'existe » (p. 14).

²¹ Distribution, en novembre 2004, de 9 146 tonnes de céréales à 1 000 000 de personnes dans 83 communes et de 13 589 tonnes de céréales à 1 150 000 personnes dans 101 communes en mai-juin 2005.

La phase préliminaire de lutte, pour sa part, a souffert des carences logistiques relevées au sein du Service de protection des végétaux chargé de combattre les attaques acridiennes aux prémises de la crise, ainsi qu'au sein du Service semencier national, principal fournisseur de semences sélectionnées aux agriculteurs. Le budget opérationnel du premier souffrait de « perte en ligne », tandis que le second n'avait plus de semences à fournir aux groupements paysans, aux ONG et aux agriculteurs, « *ce qui est grave pour un Service semencier national. (...) C'était quand même étonnant. [...] les gens avaient tellement faim, qu'ils ont même pris [mangé] leurs semences* » (coordonnateur de l'ONG Afrique verte, 20 janvier 2006).

Autre facteur permettant d'expliquer les ratés de la gouvernance anticipée de la crise : les jeux d'influence entre les différents Ministères techniques, le Premier ministre et le Commissariat à la sécurité alimentaire, à tous les échelons administratifs (région, cercle, commune) qui ont pesé sur la chaîne de communication et de décision.

« On a senti venir la crise à cause des criquets et de la sécheresse. Mais beaucoup de partenaires n'étaient pas d'accord avec nous. Beaucoup pensaient que la situation était exagérée (...). Comme on venait juste d'être rattaché à la Présidence, les gens ont pensé que l'on tirait un peu les choses à nous » (équipe technique du SAP, entretien du 18 janvier 2006).

« Nous avons déjà écrit en avril 2005 au Premier ministre comme au Président de la République pour attirer leur attention sur une éventuelle crise alimentaire. Le Premier ministre a bien réagi, mais malheureusement le gouvernement a pris du temps pour nous répondre. (...). Ils nous ont répondu et programmé une réunion avec cinq ministres (Finances, Commerce et Industrie, Administration Territoriale, ...). Mais ce jour-là (...) la réunion a été reportée à une date ultérieure » (présidente de l'Association des consommateurs du Mali, entretien du 20 janvier 2006).

On reste également frappé, *a posteriori*, par la sagacité affichée par les différents protagonistes (cf. texte de C. Arditi). Chacun cherche à produire un discours tendant à justifier et valoriser son action. Dans ce domaine, la légitimité semble donc plus résulter de la capacité à s'insérer dans le jeu changeant des autres acteurs qu'à rendre compte de manière argumentée d'une réalité fuyante. Elle se fonde aussi sur la capacité d'un acteur à faire émerger certaines priorités dans l'agenda politique et médiatique et à faire valider un ensemble de normes et de procédures définissant un cadre de référence pour l'action.

C'est sans doute dans la deuxième phase de la lutte que l'appareil d'État malien a engrangé ses meilleurs résultats. Ils sont à mettre à

l'acquis du CSA, l'organe central de coordination. Son activisme non démenti s'explique d'abord par l'implication personnelle du Président Amani Toumani Touré et par la stratégie mise en place : lors de missions dans les régions les plus touchées, il n'a eu de cesse d'inciter les populations « à rester sur place », promettant une aide délocalisée, afin d'éviter un afflux massif de réfugiés dans la capitale, en appelant au civisme, à l'esprit d'entraide et de cohésion nationales. Assez rapidement, un Plan national de réponses aux difficultés alimentaires (PNRDA) des personnes et des animaux a ainsi été mis en place (CSA, 2005) associant des distributions gratuites de céréales prélevées notamment sur le Stock national de sécurité (SNS), des ventes d'intervention faites par l'OPAM et des ventes directes par appels d'offre aux opérateurs privés, jusqu'à la fin de l'automne 2005. Étant donné la taille du SNS²², le gouvernement lançait, parallèlement, un appel mobilisateur à la communauté malienne expatriée. En dépit de cette aide supplémentaire, la crise semblait loin d'être jugulée. D'où la décision, jugée un peu tardive, de recourir à des achats massifs sur le marché international (selon la présidente de l'Association des consommateurs du Mali, entretien du 20 janvier 2006).

Cet épisode a déclenché une vive polémique sociale et politique au cours du deuxième semestre 2005 dont il n'est pas inutile de rappeler l'enchaînement. Le gouvernement décide alors d'accorder des licences temporaires d'importation de céréales, assorties d'une exonération fiscale (TVA et taxes douanières confondues), à hauteur de près de 3,6 milliards de francs CFA. Deux opérations majeures sont réalisées en juin et juillet 2005 : 110 000 tonnes de riz et 100 000 tonnes de maïs. À partir de là, les analyses divergent entre les acteurs.

« L'État devait aller jusqu'au bout afin d'ouvrir les importations à tous et de dire : « Nous détaxons mais les prix ne doivent pas dépasser un certain niveau ». Et au lieu que les prix baissent, ils ont grimpé, parce qu'(...) on n'a pas forcé les commerçants à vendre à un certain prix. (...) la situation a, au contraire, empiré. Le ministre des Finances est resté sur sa position de ne pas intervenir. En définitive, le président [de la République lui-même] est intervenu, à la suite de nos différentes interpellations (...). Il a dit : « Ce n'est pas normal qu'on détaxe et qu'il n'y ait pas eu d'impact [sur les prix] ». N'étant pas économistes, ils ont cru que le marché était régulé par l'offre et la demande, or qui connaît les commerçants sait que ça ne marche pas comme ça. Pour commencer, ils ont pris trois commerçants, [choisis] à partir d'une liste restreinte et sans [avoir procédé à des]

²² 15 000 tonnes réelles en stock, à ce moment-là, contre un stock théorique de 38 000 tonnes.

appels d'offre. Puis ils ont ouvert à d'autres commerçants » (présidente de l'Association des consommateurs du Mali, entretien du 20 janvier 2006).

Rapidement, la gouvernance de la crise alimentaire prend une tournure très médiatique et politicienne. Procès d'intention et mises en accusation croisées fusent (Janin, 2008). On reproche ainsi aux grands commerçants importateurs, privilégiés par un cadre d'appel d'offre restreint, d'avoir cherché à spéculer et d'avoir trahi le contrat moral tissé avec le gouvernement. De leur côté, le ministre du Commerce de l'époque et la Commissaire à la sécurité alimentaire étaient également pointés du doigt par les journalistes, faute d'être parvenus à contrôler ces mêmes commerçants, et soupçonnés d'entretenir des relations privilégiées avec certains d'entre eux.

« Malgré tout ce qui a été fait, les prix n'ont pas bénéficié [diminué] de manière significative. C'est le problème des appels d'offres [lancé par l'État pour la fourniture de céréales] car tout le monde n'a pas droit au marché. (...) Ceux qui ont eu le marché n'ont pas fait le jeu avec les commerçants. Il y a des commerçants mécontents : ceux qui n'ont pas été retenus pour les appels d'offres. La presse a critiqué tout cela. (...) L'État s'est laissé piéger par les commerçants. Ils ont vendu au prix fort » (journaliste à l'Indépendant, 23 janvier 2006).

Les importateurs rétorquent que les délais d'exonération (60 jours) étaient trop courts, compte tenu des formalités et de la distance géographique et qu'ils ont eu des difficultés à obtenir des lignes de crédit. *« Seuls trois ou quatre grands commerçants peuvent importer plus de 1.000 tonnes [en une seule fois] »* (responsable d'un programme de l'USAID, entretien du 25 janvier 2006). La possibilité d'une *« collusion entre les grands commerçants et les hommes politiques »* est même lancée et reprise dans les agences d'aide (agent de l'AFD, entretien du 25 janvier 2006). Le mot de « spéculation » est lancé également. Un député, commerçant, interrogé en janvier 2006, rappelle que l'attitude n'est pas nouvelle : en cas de mauvaise gouvernance, les commerçants constituent des boucs émissaires commodes. Les journaux d'opposition ont d'ailleurs dénoncé les dérives du système : l'oligopole marchand ayant des liens étroits avec les élites politiques et apportant des soutiens financiers aux différents partis politiques. *« Au final, l'État aurait ainsi failli à son rôle de régulation, il se serait fait piéger »* (équipe technique du SAP, entretien du 18 janvier 2006). *« Ce qui a fait défaut, c'est la concertation »* concluait ainsi laconiquement la responsable de l'Association des consommateurs du Mali (entretien

du 20 janvier 2006). Pouvait-il en être autrement étant donné les intérêts et les positions de chacun ?

Le bilan rétrospectif de la crise de 2005 montre combien la sécurité alimentaire (et donc les stratégies de lutte qu'elle donne à voir) constitue un enjeu majeur et durable pour le Mali.

D'abord parce que sa dimension agricole – dans ce pays caractérisé par des contextes de production très disparates –, est incontournable. De manière inopinée et brutale, la crise alimentaire mondiale de 2008 est d'ailleurs venue confirmer l'urgence de nouveaux cadres agricoles incitatifs, permettant de réduire la vulnérabilité (économique, sociale et environnementale) des agricultures familiales. D'où aussi la réactivation du vieux discours colonial sur la mise en valeur des potentialités agricoles, destiné à mobiliser les Maliens et à rassurer les développeurs.

Ensuite, parce que le politique, via la mobilisation du concept de souveraineté alimentaire avec des accents souvent populistes et nationalistes, a modifié le champ des représentations dans un domaine jusque-là réservé aux agronomes et aux économistes et, plus récemment, investi par les nutritionnistes. Fort logiquement, cela conduit à accorder une plus grande attention aux mouvements coalisés d'opinion et au phénomène de ressenti subjectif de la faim et de la pauvreté, censée permettre une meilleure gouvernance du risque.

Parallèlement, les situations de crise alimentaire plus récentes (2008 et 2010) ont confirmé la nécessité de poursuivre l'amélioration des outils techniques de prévention (ajout d'indicateurs nutritionnels, déclinaison à l'échelle communale). Cependant, ceci a pour effet pervers concomitant d'inciter les différents acteurs de la société civile (ONG et associations) à développer de nouveaux champs d'intervention sans toujours en avoir les compétences (scientifiques) afin de gagner en crédibilité et légitimité et capter de nouvelles ressources. D'autres pistes sont également prospectées : la « nationalisation » des cadres, la mobilisation « de la base » ou la médiatisation des actions. Dans le même temps, ces crises ont montré que la sécurisation des plus pauvres est un objectif qui ne pourra être atteint sans réflexion pour harmoniser les cadres d'analyse et surtout sans volonté politique forte.

In fine, la crise alimentaire de 2005 est également riche d'enseignements pour le gouvernement malien. En pratiquant un certain « parler vrai », ce dernier a indéniablement fait preuve de modernité tactique et d'un sens aigu des relations publiques, tant vis-à-vis des bailleurs de fonds que de ses électeurs.

« Notre dispositif de sécurité alimentaire n'a pas marché car il date de 25 ans et n'a pas été ajusté de manière à prendre en compte les changements. Il est obsolète. Il faut intégrer les mutations économiques. [...] En fait, chaque année, on a apporté des solutions ponctuelles, sans vraiment avoir de vision, de cadrage [global] » (Commissaire à la sécurité alimentaire, entretien du 19 janvier 2006).

De ce fait, il n'y a pas eu, à l'instar de la crise nigérienne de « rupture de consensus ». Ces événements auront indéniablement fourni une opportunité à l'État malien pour « reprendre la main » et la remettre « sur le grenier » à partir d'un dispositif de gestion de la sécurité alimentaire de plus en plus extraverti²³.

Bibliographie

- CILSS (2005), *Réunion de concertation technique sur les perspectives des productions et bilans céréaliers ex-post 2004-2005 et prévisionnel 2005-2006 des pays du CILSS*, Nouakchott du 7 au 10 novembre 2005, CILSS.
- Cilss (2006), *Rapport de mission conjoint Cilss/Csao/ Fewsnat/Ocha/Pam/Resimao/ Unicef de juillet 2006, Sécurité alimentaire et échanges transfrontaliers dans la zone de Kano-Katsina-Maradi (K2M)*, 52 p.
- Crombé X. et Jézéquel J.-H. (dir.) (2007), *Une catastrophe si naturelle*. Paris, Karthala, 296 p.
- CSA (2005), *Plan National de Réponses aux difficultés alimentaires*, Présidence de la République, Bamako, 25 p.
- CSA (2005), *Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) 2006-2015. 1^{re} phase quinquennale 2006-2010*, Présidence de la République, Bamako, 75 p.
- FAO (2004), *Rapport spécial. Mission FAO/PAM d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires au Mali, axée plus particulièrement sur les pertes dues aux criquets pèlerins*, FAO-PAM, 21 décembre 2004.
- Franquemagne A.-L. (2000), *Instrument d'analyse du risque alimentaire : Présentation détaillée du Système Expert du SAP. Analyse, limites et propo-*

²³ C'est ainsi qu'il faut interpréter la création du Stock d'Intervention (même si le volume est minime) et la mise en place d'un réseau de banques de céréales (même si leur impact réel est réduit). Cette analyse se confirmera lors de la crise alimentaire de 2008.

- sitions d'amélioration, DESS d'économie agricole internationale, Université Paris-Sud, 51 p.
- Gazibo M. (2007), « L'espace politique nigérien de la crise alimentaire », in : Crombé X. et Jézéquel J.-H. (dir.), *Niger 2005. Une catastrophe si naturelle*, Karthala, 296 p.
- Hugon P. (2000), « L'économie de la famine, inefficience du marché, inéquité des droits ou risque systémique? » *Revue économique*, vol. 51, n° 3, mai 2000, p. 635-648.
- Janin P. (2004), « Gestion spatio-temporelle de la soudure alimentaire dans le Sahel burkinabè », *Revue Tiers-Monde*, vol. 45, n° 180, p. 909-933.
- Janin P. (2006), « L'ambivalence du marché dans la sécurisation alimentaire en milieu rural soudano-sahélien », *Afrique Contemporaine*, n° 217, p. 91-105.
- Janin P. (2008), « 'Le soleil des indépendances (alimentaires)' » ou la mise en scène de la lutte contre la faim au Mali et au Sénégal », pp. 92-117, in : Janin et Giblin (éd.), *Les enjeux de la crise alimentaire mondiale*, Paris, La Découverte, *Hérodote*, n° 131, décembre 2008.
- Janin P. (2009), « La complexité du risque d'insécurité alimentaire en milieu sahélien », Paris, Armand Colin, *Les Annales de géographie*, n° 668, août, p. 430-448.
- Janin P. (2010), « Faim et politique : mobilisations et instrumentations », *Politique africaine*, Paris, Karthala, n° 119, octobre 2010, p. 5-22.
- Khalifa, Jeudy et Blein (2004), *Sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest : recherche d'outils complémentaires intégrant la dynamique des marchés céréaliers dans l'analyse et l'aide à la décision*, CILSS-Club du Sahel, 59 p.
- PAM (2005), Mali. *Analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (CFSVA). Données de décembre 2005*, PAM, 95 p.
- Ravallion M. (1987), *Market and Famines*, Oxford, Oxford University Press.

La construction des politiques de sécurité alimentaire : institutions, discours, statistiques¹.

Sandrine Dury, Eve Fouilleux

La notion de sécurité alimentaire a sensiblement évolué depuis son apparition dans les années 1970 sous l'effet des crises alimentaires. Elle était initialement conçue comme une question de disponibilités suffisantes pour faire face à la progression de la demande et aux fluctuations de la production et des prix. Elle s'est enrichie ensuite des apports d'Amartya Sen avec la mise en avant de la notion d'accès (Sen, 1981) et a été complétée par la prise en compte de la qualité sanitaire et nutritionnelle des aliments et des préférences des mangeurs. Depuis 1996, la définition de la sécurité alimentaire, telle qu'adoptée à la Conférence mondiale de l'alimentation cette année-là et renouvelée en 2002, fait l'objet d'un certain consensus. Elle est considérée atteinte lorsque *« tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, salubre et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active »*. Un tel consensus n'empêche pas le débat de continuer et certains auteurs de considérer que cette définition doit encore

¹ Nous remercions Nicolas Bricas (CIRAD) et Alain Marie (Université de Paris I) pour leurs commentaires et suggestions à partir de la version antérieure de ce texte. Une version très proche de cet article a fait l'objet d'une publication en 2010 dans le n° 105 de la revue *Statéco*.

évoluer, notamment pour rendre compte de la façon dont les personnes perçoivent leur sécurité alimentaire (Maxwell, 1996).

Avec l'évolution de cette définition, la forme des interventions a évolué de même que les statistiques et différents indicateurs permettant de les piloter. Ces dernières années, plusieurs systèmes d'évaluation de la sécurité alimentaire ont vu le jour, tous ayant pour but d'intégrer ses différentes dimensions. Il ne s'agit plus seulement d'évaluer si la production alimentaire sera suffisante par rapport aux besoins, mais d'évaluer aussi si les familles, voire les individus, pourront disposer des ressources nécessaires pour accéder à une alimentation suffisante et nutritive. Si l'ambition est d'intégrer des indicateurs relatifs à plusieurs domaines – l'agriculture, les prix, les revenus, la qualité des aliments – la réalité est que coexistent des dispositifs statistiques et surtout des institutions qui les mettent en œuvre et les instrumentent selon leurs propres logiques, autrement dit leur propre vision du problème et de ses solutions. Selon les institutions, les interventions peuvent prendre la forme d'aide alimentaire, de mesures de stabilisation des prix ou au contraire de leur libéralisation, de recours aux importations, de développement de la production agricole, de développement d'activités génératrices de revenus, de stockage, etc. C'est à cette diversité des points de vue et des actions mises en œuvre au nom de la sécurité alimentaire et à leur justification, notamment à travers la mobilisation de données statistiques, que nous nous intéressons ici à propos du cas malien.

En partant du constat de la diversité des institutions impliquées et des instruments de mesure utilisés, ce chapitre voudrait montrer que l'évaluation de la sécurité alimentaire n'est pas qu'une question technique neutre où les indicateurs et les méthodes progressent de façon consensuelle. La question de la sécurité alimentaire et de son évaluation ne peuvent s'affranchir d'une lecture institutionnelle et d'une lecture politique de ce champ de l'action publique (et privée). Ce travail se base sur 38 entretiens semi-directifs réalisés entre 2005 et 2007 à Bamako auprès d'acteurs intervenant dans le champ de la sécurité alimentaire (nationaux, bailleurs, ONG, etc.) et sur l'analyse de différents rapports et documents institutionnels et techniques.

Dans sa première partie, cette contribution dresse un paysage des institutions nationales et internationales, publiques et privées intervenant sur la sécurité alimentaire au Mali et montre la façon dont chacune conçoit le problème et privilégie, en conséquence, un type

d'intervention plutôt qu'un autre. La seconde partie est consacrée aux différents outils statistiques alimentant les débats sur la sécurité alimentaire au Mali, qui sont à la fois très élaborés, omniprésents, évoqués et invoqués sans cesse par les différents acteurs dans leurs discours. Le chapitre conclut sur les difficultés d'intégrer les différentes dimensions de la sécurité alimentaire comme devrait y tendre l'évolution de sa définition. Cette difficulté renvoie à celle de la gestion politique d'une multiplicité de visions de la sécurité alimentaire plus ou moins concurrentes ou contradictoires par un État dont la souveraineté est justement mise à mal par cette multiplicité d'intervenants de tous bords.

1. Le « millefeuille » des politiques et dispositifs de sécurité alimentaire

Au Mali, différentes structures institutionnelles et politiques visant à améliorer la sécurité alimentaire ont été mises en œuvre au cours des dernières décennies. Mais plutôt que d'avoir été substitués les uns aux autres, les dispositifs successifs ont été empilés, en partie enchevêtrés, en même temps que le rôle des différents acteurs institutionnels se trouvait plus ou moins redéfini. L'évolution politique malienne, mais également l'évolution des exigences des bailleurs de fonds et les orientations stratégiques variables des différentes organisations en matière de coopération et de développement au Mali ne sont pas étrangères à cette situation.

Acteurs institutionnels maliens : un recentrage récent sur la question de la production agricole

Après une longue période de contrôle centralisé des achats et ventes de céréales et de prix administrés, après les fortes sécheresses de 1973 et des années 1980, le Mali met en place en 1981 le Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC), à partir de l'appui d'un groupe de bailleurs de fonds. Le PRMC a réalisé la libéralisation du commerce des céréales et mis fin aux monopoles (achat vente, administration des prix) de l'Office des produits agricoles du Mali (OPAM). Les risques alimentaires étant à cette période analysés comme essentiellement ruraux, la libéralisation s'est accompagnée de la surveillance de zones dites « à risque », essentiellement situées dans

la partie nord du pays (« au-delà du 14^e parallèle »). Deux structures principales assuraient la collecte et la diffusion de l'information : le SAP et le SIM. Le Système d'alerte précoce (SAP) permet la surveillance des zones dites « à risque » et le Système d'information sur les marchés (SIM) est conçu comme un outil d'observation et de facilitation du fonctionnement des marchés.

Souvent cité en exemple par les institutions régionales (CILSS, 2004) et internationales comme plateforme réussie de concertation entre l'État malien et ses « partenaires techniques et financiers », – autrement dit ses bailleurs de fonds – pour la prévention et la gestion des crises alimentaires, le PRMC a longtemps été considéré comme une *success story* des politiques de développement. Les risques de crise grave dans le nord du pays étaient en effet considérés comme écartés à la fin des années 1990 (Egg, 1999) et le niveau de la production de céréales s'était considérablement amélioré (CILSS, 2004 : 72).

Dans un contexte marqué, au plan technique, par l'essoufflement du PRMC hérité des années 1980 et, au plan politique, par le processus de consolidation de la démocratie et l'arrivée au pouvoir d'Amadou Toumani Touré, le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) a été créé en 2004, marquant un renouvellement de l'approche malienne de la sécurité alimentaire. Le CSA est directement rattaché à la présidence de la République et a en charge la coordination interministérielle dans le domaine de la sécurité alimentaire, ce qui illustre la priorité politique donnée à cet enjeu et la volonté d'intégrer les différentes dimensions de la sécurité alimentaire.

Le CSA doit « élaborer et assurer la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité alimentaire » et est chargé, entre autres, d'élaborer des stratégies et de mettre en œuvre avec les ministères concernés les mesures « visant à assurer une pleine couverture des besoins alimentaires du pays » (CSA, 2008). Regroupant plusieurs entités de nature et d'histoire diverses puisqu'il inclut le dispositif « traditionnel » de gestion des crises, avec l'OPAM, le PRMC, l'OMA et le SAP, le CSA affiche par ailleurs, sous sa responsabilité propre, des programmes spécifiques plus récents, de type « développement » (CSA, 2005), plus orientés vers la sécurité alimentaire structurelle, notamment dans le cadre du Programme national de sécurité alimentaire (PNSA).

Les prérogatives du CSA sont donc élargies par rapport au dispositif des années 1980-2000. Contrairement à l'approche précédente qui cantonnait les activités de surveillance à la partie nord du pays, suite

notamment au constat d'un changement de nature de l'insécurité alimentaire, sa mission s'étend à l'ensemble du territoire. En effet, après le constat de taux de malnutrition particulièrement élevés, y compris dans les régions productrices de céréales ou réputées moins pauvres (comme les zones cotonnières), il est désormais admis que l'insécurité alimentaire affecte l'ensemble du Mali. Suite à ces constats et jugeant par ailleurs que le Stock national de sécurité (SNS) n'avait pas été suffisant pour subvenir aux besoins immédiats en attendant l'arrivée de l'aide extérieure lors de la crise alimentaire de 2005, le CSA a mis en place une politique volontariste de création de stocks de céréales au niveau national et local entre 2006 et 2007. Le Mali s'est ainsi doté d'un Stock d'intervention de l'État (SI) destiné à abonder 703 « banques de céréales » établies dans les 703 communes du pays, rebaptisées depuis 2008 « stocks de proximité ».

Le CSA a ainsi rompu partiellement avec la politique précédente en étendant la zone d'intervention des politiques de sécurité alimentaire, en s'intéressant à l'insécurité alimentaire structurelle et pas seulement à la prévention des crises, et en choisissant les stocks de céréales communaux comme moyen d'intervention. Il s'affirme comme autonome vis-à-vis des bailleurs qui ne soutenaient pas (au début tout au moins) ces orientations, et est cohérent vis-à-vis de la politique de décentralisation en cours. En revanche, une telle approche reste focalisée sur la gestion de produits physiques, et ne traite pas directement la question de l'accès par exemple, ni de « ciblage » des populations vulnérables économiquement ou nutritionnellement.

Parallèlement au CSA, le ministère de l'Agriculture œuvre également explicitement à assurer la « sécurité alimentaire » qu'il inclut pour sa part dans le concept plus général de « souveraineté alimentaire ». C'est autour de cette orientation qu'a été élaborée et mise en place la Loi d'orientation agricole (LOA) du Mali en 2005-2006. Promulguée en septembre 2006 à partir d'un processus de consultation des organisations agricoles du niveau local au niveau national avec l'appui de l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) – et d'un certain nombre d'acteurs extérieurs, dont en particulier la coopération française –, la LOA vise la souveraineté alimentaire, définie comme suit (article 55) : « *la sécurité alimentaire est une dimension de la souveraineté alimentaire. [...] La souveraineté alimentaire s'entend par la disponibilité, l'accessibilité en tout temps des produits alimentaires de qualité pour la satisfaction des*

besoins alimentaires internes, fondées prioritairement sur les productions agricoles nationales, la valorisation des modes nutritionnels et les pratiques culinaires locales ». Au-delà de cette définition « politique » de la sécurité alimentaire, en pratique, la spécificité de l'orientation du ministère de l'Agriculture tient à ce que son objectif essentiel est l'augmentation de la production agricole.

Au sein de l'État malien, la concurrence entre le CSA et le ministère de l'Agriculture pour la captation des ressources et la gestion des projets de développement agricole au nom de la sécurité alimentaire, est indéniable. Et si le CSA a théoriquement en charge la coordination interministérielle dans ce domaine, celle-ci s'avère souvent particulièrement tenue dans la pratique. En effet, le ministère de l'Agriculture préfère très souvent gérer directement ses projets avec les bailleurs qui les soutiennent, autrement dit de façon autonome, sans en référer au CSA. La hausse des prix internationaux des denrées agricoles de 2007 et 2008 a joué comme un révélateur intéressant de cette concurrence au sein de l'État, et, en quelque sorte a débouché sur une évolution des rapports de force. En effet, si le CSA a émis très tôt – dès juin 2007 – des recommandations demandant en particulier un plan d'approvisionnement en riz de 80 000 tonnes dès le mois d'août 2007, ainsi que la subvention des redevances en eau pour les aménagements rizicoles lors de la campagne 2007-2008 (CSA-CCCSPSA, 2008), le discours productiviste du ministère de l'Agriculture occupe désormais le devant de la scène, depuis le lancement de son « Initiative Riz 2008-2009 » en avril 2008, à grand renfort de communication avec l'appui du Premier ministre et du président de la République (Roy, 2010).

L'objectif vise à augmenter de 50 % la production de riz à partir d'un processus d'intensification basé sur des subventions pour les engrais, les systèmes d'irrigation et les semences. L'objectif annoncé est celui d'une production qui couvrirait les besoins du Mali en riz (900 000 tonnes) et fournirait un surplus commercialisable de 100 000 tonnes qui permettrait de faire du Mali une « puissance agricole ». La flambée des cours internationaux des produits alimentaires en 2007-2008 aurait ainsi permis de consolider un certain mouvement de recentrage des actions autour de l'enjeu de la production agricole à la fois au nom de la souveraineté et de la sécurité alimentaire et au nom de l'objectif de « *devenir une puissance agricole* ». Alors qu'il était clairement plus favorable au CSA au début des années 2000, il semble

donc que le contexte politique national favorise désormais le ministère de l'Agriculture.

En somme, deux principaux réseaux d'acteurs en concurrence structurent le champ des politiques de sécurité alimentaire au Mali, chacun avec leurs déclinaisons respectives aux niveaux national et régional. À travers ses différentes composantes, le CSA revendique aujourd'hui une vision sinon exhaustive du moins très large de la sécurité alimentaire : il mène des actions de gestion des crises avec le PAM et les bailleurs d'un côté, et, de manière autonome, avec les banques de céréales de l'autre. Mais il ambitionne également de coordonner les actions des ONG intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition et de gérer des projets allant du développement agricole à la création de filières de commercialisation en passant par la formation à l'action collective. Cette tâche est immense et, depuis la création du CSA, l'ambiguïté perdure sur les limites de ses compétences, que ce soit en termes de programmation ou de gestion technique des projets. Quant au ministère de l'Agriculture, fort notamment d'un certain retour en grâce des politiques agricoles au plan international, il a repris la main sur la gestion des projets à caractère structurel ayant une composante agricole et promeut l'augmentation de la production et de la productivité agricoles. Il laisse au CSA la gestion des crises alimentaires et le soin de représenter la politique de sécurité alimentaire du pays, sans pour autant le laisser la contrôler directement. Cette concurrence pour l'attribution des responsabilités, qui se devine au travers de la multiplication des décrets, au travers de l'actualité, dans les médias, fait partie de la « vie normale » des institutions : elle reflète, d'une certaine façon « la bonne santé » du fonctionnement de l'État malien en cette matière.

L'implication directe des bailleurs de fonds internationaux dans la définition des politiques nationales

Comme dans la plupart des pays africains, les bailleurs de fonds sont omniprésents dans les définitions des politiques au Mali. Institutions financières internationales, organisations internationales de développement, États et dispositifs de coopération bilatérale interviennent à travers une multitude de grands cadres, programmes et autres dispositifs plus ou moins spécifiques qui, s'ils affichent systématiquement un objectif « d'appropriation » par les « bénéficiaires »,

leur sont néanmoins propres. On ne peut donc comprendre la nature des dispositifs et la multiplication des structures en charge de la sécurité alimentaire au Mali s'il l'on ne tient pas compte de l'évolution des orientations et actions des différents acteurs extérieurs.

Dans les années 1980 la Banque mondiale et le FMI ont conditionné leurs prêts à l'adoption des plans d'ajustement structurel et à la libéralisation. Dans la période plus récente, les prêts ont été liés à l'adoption d'un nouveau type de documents de cadrage macro-économique : les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP). Au Mali le premier CSLP a été signé en 2002 et renouvelé en 2006. Si la version 2002 ne mentionnait pas la sécurité alimentaire, celle de 2006 le fait explicitement (CRCRP, 2006). C'est le ministère des Finances qui coordonne, au sein d'une cellule spéciale, la politique de lutte contre la pauvreté, les responsabilités de la mise en œuvre étant partagées ensuite entre le CSA et le ministère de l'Agriculture. En simplifiant, on peut dire que la Banque mondiale, sur les trente dernières années, ne s'intéressait pas vraiment à la sécurité alimentaire, mais quand elle la considérait (BM, 1986), faisait le pari qu'elle découlait de la croissance économique et de la sortie de la pauvreté.

La FAO intervient aussi dans le domaine de la sécurité alimentaire au Mali. Son Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA) consiste en projets de développement agricole par « *transfert de techniques à une majorité de producteurs* ». L'agence des Nations Unies a également, comme dans de nombreux pays dans le monde, appuyé la formulation d'une Stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA) en 2002, puis l'élaboration du Programme national de sécurité alimentaire (PNSA), essentiellement autour d'objectifs agricoles (Fouilleux, 2010) ; par sa nature, cette initiative va clairement dans le sens des choix du ministère de l'Agriculture : asseoir et concentrer la politique de sécurité alimentaire malienne sur la question de la production et de la productivité agricoles.

Le Fonds international de développement agricole (FIDA) est également étroitement impliqué dans les politiques de sécurité alimentaire au Mali. Comme la FAO, le FIDA a tendance à élaborer des stratégies prêtes à l'emploi depuis son siège romain et à fournir des « experts », consultants nationaux et/ou internationaux, pour les adapter pays par pays. Une des particularités de l'action du FIDA est son haut degré de ciblage vers les catégories de populations les plus vulnérables (en l'occurrence les jeunes, les femmes, les pasteurs). Le

FIDA gère actuellement plusieurs programmes d'investissements dans l'irrigation, de soutien à la création de revenus, d'amélioration de l'accès aux services de base²...

Enfin, il faut souligner le rôle central du Programme alimentaire mondial (PAM) dans les politiques de sécurité alimentaire sur le territoire malien. S'il finance la production de nombreuses études, il est également directement impliqué dans le suivi et la mise en œuvre des politiques nationales : depuis plusieurs décennies, le PAM assure en effet le secrétariat du PRMC ainsi que la coordination entre les bailleurs de fonds et l'État. Comme ailleurs dans le monde, la mission principale et historique du PAM est la gestion des crises et la distribution de l'aide alimentaire. Suite aux critiques contre ses actions, en particulier les distributions gratuites des surplus agricoles des pays riches (USA en particulier) qui déstabilisaient les marchés locaux et les agricultures locales, il a progressivement réorienté son action : il privilégie désormais les achats d'aliments locaux ou de la sous-région, limite l'aide gratuite à des cas extrêmes et distribue l'aide sous d'autres formes : « *cash/food for work* », « *food for education* ». Au Mali, comme ailleurs, le PAM mène une importante activité de distribution d'aide alimentaire par les cantines scolaires. Si, comme on l'a souligné précédemment, la FAO et le ministère de l'Agriculture partagent une même vision « agricole et productiviste » dans la définition des problèmes et des solutions à leur apporter, le PAM semble miser quant à lui sur le CSA, qui abrite par ailleurs formellement sa représentation au Mali. Le PAM apparaît ainsi, avec l'USAID, comme un des principaux « *think tank* » du CSA. Il a par exemple réalisé avec l'UNICEF et sous le couvert du CSA, une étude sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité au Mali (PAM-UNICEF 2006) afin d'explorer, sur l'ensemble du territoire national, les différentes composantes de la sécurité alimentaire, notamment l'accessibilité, la stabilité dans le temps et les stratégies des ménages pour y faire face.

Concernant les donateurs bilatéraux, il faut mentionner que la France, l'Union européenne, les Pays-Bas, le Canada, les États-Unis, et l'Allemagne, ont été des financeurs du PRMC depuis l'origine, la France y jouant un rôle actif par le biais de ses assistants techniques et de sa participation au processus d'élaboration de la Loi d'orientation

² FIDA, 2008. http://www.cdp-mali.org/Elaboration_Suivi-Politiques/SNSA.php, consulté le 24 octobre 2008.

agricole par exemple. On doit également citer la coopération libyenne, active de longue date au Mali et qui finance par exemple une partie de l'Initiative « Riz » promue par le ministère de l'Agriculture, en collaboration avec la Chine. Mais on peut évoquer aussi, parmi maints autres exemples, le Projet de mobilisation des initiatives en matière de sécurité alimentaire au Mali (PROMISAM), mis en place par la Michigan State University (MSU) et financé par la coopération américaine (USAID), également basé sur une assistance technique pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA). L'USAID est par ailleurs particulièrement active et depuis longtemps dans le financement d'expertises et de recherche sur la question de la sécurité alimentaire au Mali³, et dans le financement d'un outil d'information sur les crises alimentaires dans le Sahel (FEWSNET).

Les bailleurs de fonds bi- et multilatéraux sont donc très présents sur les questions de sécurité alimentaire au Mali et demeurent des rouages indispensables, ne serait-ce que par les ressources financières qu'ils apportent au fonctionnement des politiques et par l'appui qu'ils procurent à la plupart des cadres de l'administration et des institutions de développement sous forme d'expertises, de projets, de *per-diem*, etc. Cependant, l'importance de l'aide extérieure n'exclut pas une volonté d'autonomie. La gestion de la sécurité alimentaire est clairement posée comme une de ses prérogatives par l'État malien. Il entend clairement la piloter, tout en acceptant qu'elle fasse l'objet de débats à la fois entre les différents niveaux décentralisés de l'État et entre le CSA et les ministères (des finances et de l'agriculture en particulier), et qu'elle constitue un enjeu de politique extérieure avec l'intervention des Organisations de solidarité internationale et des bailleurs internationaux. C'est d'ailleurs le mandat du CSA que de coordonner les différentes actions et de rechercher des compromis plus ou moins stables autour des outils mis en œuvre. La coexistence signalée précédemment entre deux stocks physiques de céréales (le SNI et le SNS), l'un géré en cohérence avec les positions des bailleurs, l'autre en complète opposition, illustre bien à la fois cette recherche de coopération et cette revendication d'autonomie : « *Le SNI a été créé après la crise de 2004-2005 car tous les signaux étaient au rouge. Les partenaires [les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux] ne voulaient pas de*

³ Cf. par exemple les travaux de Tefft et al. (2000) sur le lien entre la croissance agricole et la nutrition des enfants, ou Staatz et al. (1989) sur la libéralisation des filières céréalières.

distributions alimentaires gratuites, mais le président a pris ses responsabilités et il a distribué à son peuple » (Commissariat à la sécurité alimentaire, entretien du 19 janvier 2006).

Les organisations non gouvernementales

Enfin, une autre catégorie d'acteurs, privés cette fois, est constituée des nombreuses Organisations non gouvernementales (ONG) internationales ; elle doit être prise en compte si l'on veut comprendre la complexité des dispositifs et la multiplicité des approches de la sécurité alimentaire au Mali. À titre d'exemples significatifs et parce qu'elles sont parmi les plus importantes et les plus actives dans le champ de la sécurité alimentaire au Mali, il faut citer CARE international, Action contre la faim (ACF) et Agro action allemande (AAA). Très présentes depuis de nombreuses années, elles interviennent en situation d'urgence lors des crises alimentaires, mais travaillent également à les prévenir à travers des projets de développement dans les domaines de l'agriculture, de la santé et du « développement économique ou communautaire ». CARE international, présente au Mali depuis 1975, y conduit actuellement 19 projets de développement. ACF intervient dans la région de Gao, dans la vallée du fleuve Niger, dans la région de Kidal auprès des populations pastorales et dans la région de Kayes. Cette ONG est aussi associée aux activités de l'État malien, notamment à travers sa participation aux réunions organisées par le Commissariat à la sécurité alimentaire. Agro action allemande intervient au Mali depuis 1967 et a été notamment chargée d'organiser et de mettre en œuvre les ventes subventionnées dans les régions du nord et dans les zones dites « économiquement vulnérables » qu'avaient déterminées le SAP lors de la crise de 2005. L'UE et le PAM sont les principaux partenaires de cette ONG.

D'une manière générale, leurs actions répondent à une logique de ciblage : ciblage de villages et, au sein de ces villages, ciblage de catégorie et de personnes particulières (très vulnérables, enfants, pasteurs, femmes, etc.). Leur conception de la sécurité alimentaire repose sur une approche intégrée de la malnutrition infantile inspirée plus ou moins explicitement du schéma de l'UNICEF, pour qui la malnutrition infanto-juvénile résulte de la combinaison de trois causes : insécurité alimentaire, insuffisance de système de santé et insuffisance de soins maternels. Chacune des causes est travaillée spécifiquement

selon les contextes avec des actions à un niveau médical (dans les cas d'urgence mais pas seulement) ou d'approvisionnement en aliment (production) ou de développement des activités génératrices de revenus ou d'éducation à la santé. Ces interventions s'appuient généralement sur des études précisément chiffrées et détaillées produites par elles-mêmes, sur lesquelles nous reviendrons dans la seconde partie.

Le fait que les ONG internationales déploient ainsi des politiques autonomes sur le terrain provoque parfois de sérieuses tensions, comme cela a été le cas au Niger, voisin immédiat du Mali, à l'occasion de la crise de 2004-2005. Au Mali, les tensions entre les ONG internationales et le gouvernement n'ont cependant pas atteint ces sommets : mais bien qu'elles ne soient pas exprimées officiellement, les critiques de l'action du gouvernement par les ONG existent. Elles sont intégrées dans le jeu politique malien, notamment à travers la tenue de réunions régulières entre les structures de l'État, les bailleurs de fonds et les ONG.

2. Dispositifs d'évaluation et statistiques sur la sécurité alimentaire

Les statistiques sur la sécurité alimentaire et leurs usages

En s'inspirant des analyses d'Alain Desrosières (2003) pour qui les outils de rationalisation (en particulier les statistiques), les façons de penser la société et les politiques visant à agir sur cette société sont co-construits dans des configurations cohérentes (même s'ils y apparaissent souvent comme entremêlés) et doivent être analysés comme tels, il nous semble essentiel de souligner le caractère crucial des statistiques dans la définition des politiques de sécurité alimentaire au Mali. En effet, au Mali comme ailleurs, les statistiques sont omniprésentes et sont partie intégrante des outils d'aide à la définition et à la réalisation des politiques.

Les différents acteurs impliqués produisent et/ou utilisent tous des statistiques en plus ou moins grandes quantités, que ce soit pour un usage interne (programmation et/ou suivi des actions) ou externe (plaidoyer, ou justification pour appui financier). Les structures nationales de production de données statistiques sur la sécurité alimentaire, sont essentiellement le Système d'alerte précoce (SAP) et ses services déconcentrés dans les villages. Ce dispositif suit l'évolution des sur-

faces cultivées, des stocks, des migrations et des prix par rapport à une « norme » de référence (Boulanger et *al.*, 2004). Le SAP analyse également les données produites par l'Observatoire des marchés agricoles et la Cellule de planification et de statistiques (CPS) du ministère de l'Agriculture, ainsi que les données de la Direction de la statistique et de l'information (DNSI) du ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire. Pour le volet nutrition, il utilise les données de la CPS du ministère de la Santé et les résultats des enquêtes « Démographie Santé ». Comme on l'a déjà signalé, parallèlement au travail de collecte et de suivi régulier réalisé par le SAP, le CSA soutient des études de référence, comme celle réalisée en décembre 2005 par le PAM et l'UNICEF sur l'analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (PAM-UNICEF, 2006). En effet, parmi leurs nombreuses activités, les bailleurs internationaux et nationaux financent de nombreux travaux incluant la production ou la mobilisation de statistiques. De nombreux rapports d'expertise et d'ouvrages, ainsi que des articles scientifiques ont ainsi été produits dans les années 1990-2000 concernant les systèmes d'information (Boulanger et *al.*, 2004), l'évaluation du PRMC (Ouedraogo et *al.*, 2004) et la politique de libéralisation (Egg, 1999 ; Staatz et *al.*, 1989). La création et le soutien du réseau FEWS NET (Famine Early Warning Systems Network) qui collecte et diffuse des informations en matière « *d'alerte précoce et de vulnérabilité sur des questions de sécurité alimentaires en évolution* »⁴ par l'USAID est un autre exemple. Les ONG internationales sont également actives dans ce champ, notamment ACF ou CARE, qui réalisent régulièrement des enquêtes et des analyses sur leurs régions d'intervention. L'ONG Afrique verte-Mali réalise des relevés de prix des produits alimentaires et publie également régulièrement des bulletins d'information dans ce domaine.

Ces différents travaux rassemblent des données et effectuent des dénombrements ou des relevés d'indicateurs concernant trois types « d'objets » : les aliments, les prix et les revenus, et les malades. Comme on l'a montré dans la partie précédente, on retrouve ces différents objets à des degrés divers dans les préoccupations des différents acteurs des politiques de sécurité alimentaire au Mali. Mais ces trois types de « comptage » renvoient à des approches distinctes (plus ou moins intégrées selon les acteurs) des questions et des politiques de

⁴ Site web: <http://www.fews.net/Pages/default.aspx?l=fr>.

sécurité alimentaire : disponibilités, pauvreté/vulnérabilité, santé/nutrition.

Mesurer les disponibilités alimentaires : tonnes, kilogrammes et calories

Parce que la sécurité alimentaire était initialement définie comme une disponibilité suffisante en produits de base pour nourrir la population, ses premiers indicateurs ont été historiquement des mesures de quantités d'aliments. Au Mali, comme dans tous les pays du Sahel soumis à des aléas climatiques, cette mesure a pris une importance particulière depuis les sécheresses du début des années 1970. Celles-ci avaient provoqué un déficit de production comblé en urgence par des importations de céréales sous forme d'aide alimentaire. Face à la crainte légitime dans cette région de nouveaux accidents climatiques, anticiper ces crises et négocier cette aide est ainsi devenu un objectif majeur des politiques de sécurité alimentaire. Pour cela, il fallait pouvoir évaluer, le plus tôt possible en cours de campagne agricole, les disponibilités. D'importants efforts, mutualisés au niveau régional au sein du Comité permanent de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS), ont été consacrés à la réalisation de ces mesures de quantité et de ces bilans. Des enquêtes de terrain sont désormais réalisées chaque année par les services du ministère de l'Agriculture dont les évaluations, couplées à des données satellitaires renseignant l'évolution de la végétation, permettent d'estimer à l'avance la production de l'année. Ces données de quantités sont ensuite comparées à des besoins proportionnels à la population. Chaque année, on calcule ainsi, en fonction d'une estimation de la population, les quantités nécessaires au niveau national et on les met en regard des estimations de disponibilité. L'estimation de ces besoins, appelée « norme de consommation », combine un raisonnement en terme de besoins nutritionnels (calories) et un raisonnement tenant compte de la structure habituelle de la ration énergétique dans le pays, c'est à dire la quantité de céréales habituellement consommée. Cette « norme » a fait l'objet de difficiles discussions entre les représentants des pays du Sahel et les donateurs potentiels d'aide alimentaire. Son niveau détermine en effet l'ampleur du déficit ou de l'excédent de la disponibilité. Un déficit « permet » ainsi de négocier de l'aide alimentaire, de justifier la constitution de stocks de sécurité, de soutenir l'accroissement de la production agricole.

Les tonnages sont donc une référence constante dans les discours sur la sécurité alimentaire : tout le monde parle de tonnes à tous les sujets. À titre indicatif, la compilation des textes de retranscription des 38 entretiens menés au cours de cette recherche contient 392 fois le mot « tonnes » ou « tonnages » : on parle du tonnage de céréales produites, commercialisées, exportées, importées, détaxées par le gouvernement ; du nombre de tonnes du Stock national de sécurité, de combien il devrait être, du tonnage des banques de céréales, etc. Mais surtout, l'un des objets centraux des discussions est la façon d'améliorer la qualité de ces données : mieux estimer la production, les pertes, les stocks, intégrer dans le calcul d'autres produits de base, etc. Ce type de débats a tendance à ramener la question de la sécurité alimentaire à une question agricole. C'est un problème pour les institutions qui, par leur mandat ou leur mode d'intervention, sont plus sensibles aux autres aspects de la sécurité alimentaire, et en particulier aux conditions d'accès à l'alimentation. Celles-ci utilisent donc d'autres indicateurs, d'autres statistiques, afin d'en rendre compte.

Calculer les revenus et les prix⁵

Les prix sont également l'objet de toutes les attentions : ils ont ainsi été cités 326 fois au cours de nos 38 entretiens. Une telle attention tient d'une part au fait qu'une part croissante de la population accède à l'alimentation par le biais du marché : de façon quasi exclusive en ville et de façon non négligeable en zones rurales. Cette population, notamment en ville où le risque de contestation politique est plus fort, est donc particulièrement sensible aux prix. Cette attention tient d'autre part au fait qu'avec la libéralisation et le démantèlement des Offices Céréaliers, les prix ne sont plus administrés par l'État. Désormais largement régulés par le marché – et marginalement par les politiques fiscales et les ventes à prix modéré dans les programmes d'aide d'urgence –, les prix à la consommation sont, au moins depuis 1994⁶, particulièrement instables. En zone rurale, le prix des cultures d'exportation, en particulier celui du coton, est désormais

⁵ Il faut insister sur le fait que tout prix énoncé dans une grande langue d'Afrique de l'Ouest doit obligatoirement être divisible par cinq car l'unité de compte est cinq francs CFA (cf. texte de C. Arditi).

⁶ Des séries statistiques sur les prix au Mali ont commencé à être disponibles après la dévaluation de décembre 1993.

compris comme un facteur important de la sécurité alimentaire. Il détermine le revenu des producteurs et donc du pouvoir d'achat de produits alimentaires.

Tout un dispositif statistique s'est ainsi mis en place au Mali pour mesurer ces éléments de pouvoir d'achat. L'Observatoire des marchés agricoles collecte trois grands types de données : les prix payés aux producteurs dans plusieurs zones du Mali, les prix de gros sur des marchés type et les prix de détail au consommateur pour les céréales considérées comme les plus importantes pour la sécurité alimentaire du pays. Les prix sont observés à intervalles réguliers et comparés à ceux des années précédentes (Boulanger *et al.*, 2004). S'ils dépassent un certain niveau, les experts envoient des observateurs sur le terrain pour comprendre pourquoi et compléter avec d'autres indicateurs. La Direction nationale de la statistique (DNSI) dispose également d'un dispositif de suivi des prix à la consommation. À partir des enquêtes budget-consommation, qui permettent d'estimer la part des dépenses des ménages pour chaque produit alimentaire dans les dépenses totales, ce système a pour vocation de calculer un indice des prix et un indice d'inflation. Il permet également de calculer la « ligne » ou le « seuil » de pauvreté », correspondant au budget minimum nécessaire à l'achat de l'équivalent alimentaire de 2 450 calories/personne/jour (DNSI 2004 : 29)⁷. Il a ainsi une vocation macro-économique plus vaste et ne concerne pas seulement l'agriculture mais l'ensemble des biens de consommation alimentaire et non alimentaire. En théorie, ces indicateurs permettraient d'évaluer les risques de crise alimentaire, en particulier en milieu urbain, s'ils pouvaient être couplés à des mesures de revenus. Or ces mesures sont difficiles à réaliser compte tenu de la faible part des revenus salariés déclarés à l'administration dans les revenus des ménages. L'importance considérable des activités dites « informelles », non déclarées à l'administration, laisse la mesure du pouvoir d'achat dans une zone d'ombre.

Dans les faits, les prix sont cependant surveillés pour pouvoir éventuellement intervenir en cas de trop forte augmentation comme lors de la crise des prix de 2008. Les interventions possibles sont alors soit d'alléger les taxes à la consommation pour limiter les hausses – comme cela a été pratiqué en 2008 sur le riz importé, soit de tenter de

⁷ Elle distingue par ailleurs les dépenses non alimentaires des personnes pauvres pour donner un seuil de pauvreté alimentaire et non alimentaire.

négocier avec les commerçants le respect d'un prix maximum de vente, soit d'organiser des distributions de vivres ou de bons d'achats de vivres aux plus nécessiteux. Il s'agit donc non pas de stimuler l'offre agricole mais de soutenir la demande des ménages.

Dénombrer les malades et évaluer la malnutrition

La malnutrition fait partie intégrante des préoccupations des acteurs de la sécurité alimentaire et si ces derniers s'expriment plus souvent sur les disponibilités et les prix, les revenus et l'accessibilité, l'aspect nutritionnel a également été très souvent cité (environ deux cents fois dans nos trente-huit entretiens).

Les interventions visant à améliorer l'état nutritionnel des individus portent sur l'un des trois grands facteurs de la malnutrition : l'insécurité alimentaire, le manque d'accès aux soins de santé, les lacunes de l'éducation maternelle. Ces interventions sont le fait de spécialistes : agronomes, économistes pour le premier axe, nutritionnistes, médecins, pour le second, médecins, sociologues, spécialistes de la communication pour le dernier. Chacun d'eux a une histoire et une façon de travailler spécifique, des programmes particuliers, si bien que la coordination est souvent difficile entre politiques nutritionnelles et politiques de sécurité alimentaire (Le Bihan et *al.*, 2002).

Au Mali, les statistiques nationales sur la situation nutritionnelle des individus sont produites classiquement par le Ministère de la santé à travers les Enquêtes « Démographie et santé » (EDS) qui, à l'image des enquêtes « budget-consommation » et de pauvreté, ambitionnent de donner une image représentative du pays et de ses subdivisions administratives (régions, cercles). Avec d'autres indicateurs chiffrés sur l'état de santé des individus, l'état du système sanitaire, le taux de couverture en centres de soins, les statistiques nutritionnelles sont produites en fonction d'une logique médicale de pilotage de la santé publique. Les données des enquêtes EDS sont citées par les acteurs agissant explicitement dans la gestion de la sécurité alimentaire comme cadre de référence national, et sont complétées par des enquêtes spécifiques contenant des volets nutritionnels. Parmi ces enquêtes spécifiques, on peut citer celle du PAM-UNICEF (2006), en collaboration avec le CSA, à vocation nationale et celles, à portée plus locale, des ONG telles que CARE ou ACF.

Plusieurs indicateurs anthropométriques de la malnutrition des enfants et des adultes sont utilisés de façon standardisée au Mali comme dans le monde entier. Pour les enfants de un à cinq ans, trois indicateurs chiffrés sont utilisés : rapports entre poids/âge (insuffisance pondérale), poids/taille (émaciation) et taille/âge (retard de croissance). La distribution de ces chiffres est comparée à celle d'une population « de référence » en bonne santé et riche, et on calcule la proportion d'enfants de la population étudiée qui est au dessous d'une valeur seuil : en dessous de moins deux écarts type, on parle de malnutrition « modérée », et en dessous de trois écarts type, on parle de malnutrition « grave ». Pour les adultes, on considère l'indice de masse corporelle (IMC), qui correspond à la taille de la personne divisé par son poids au carré. Le chiffre obtenu est comparé à une norme supérieure et inférieure qui définit les seuils au delà desquels les personnes sont trop maigres ou en surpoids. Ces mesures anthropométriques, simples à mettre en œuvre (mesure du poids et de la taille), donnent lieu à des analyses sophistiquées de distribution de la population étudiée par rapport à une population de référence.

Ces données comme celles relatives à la pauvreté ou à la production font typiquement partie de l'arsenal de la communication des organisations internationales (OMS, FAO, PAM, BM, PNUD) qui les présentent sur leurs sites Internet dans des tableaux standardisés et des textes de synthèse. Les ONG internationales participent d'ailleurs également à la production de données, en publiant des études souvent présentées de façon très « scientifique », les aspects méthodologiques étant décrits de façon minutieuse, illustrant l'important enjeu de crédibilité et de légitimité qui les sous-tend. ACF par exemple produit de nombreuses études à base d'enquêtes anthropométriques et/ou socio-économiques sur les régions dans lesquelles elle travaille⁸. Ces études ont pour but de mieux cibler les propres actions d'ACF mais également d'argumenter auprès des bailleurs et des autorités pour engager des actions plus importantes et/ou complémentaires. Il est reconnu par exemple que l'étude qu'elle a produite au Niger en 2005 (ACF-E, 2005) a fortement contribué à la prise de conscience de la crise alimentaire (Egg *et al.*, 2006).

La question nutritionnelle est clairement considérée comme un enjeu important par la plupart des acteurs de la sécurité alimentaire

⁸ Voir, par exemple, ACF-Espagne, 2005, 2007 et 2008

que nous avons interrogés. On constate néanmoins – de façon classique (Le Bihan et *al.*, 2002) – des relations pour le moins ténues entre politique de sécurité alimentaire et politiques nutritionnelles. Si les questions nutritionnelles sont évoquées dans toutes les productions statistiques (y compris celles du PAM concernant la vulnérabilité et celles de l'EMEP ou de l'ODHD sur la pauvreté), elles concernent des variables sur lesquelles tant le CSA que le ministère de l'Agriculture ont peu de capacité de contrôle direct, même si ces institutions visent à ce que leurs politiques de sécurité alimentaire aident à plus ou moins long terme à réduire la malnutrition. De fait, bien qu'ayant cherché des informations à ce sujet, nous n'avons pu trouver de liens entre les actions du ministère de la Santé et celles du CSA. Seules les ONG – sans doute en partie du fait de la petite taille de leurs zones d'intervention, semblent actuellement concevoir simultanément et de façon coordonnée des actions visant explicitement à lutter contre la malnutrition en attaquant ses différentes causes.

Si les statistiques sont des outils de pilotage technique (pour connaître la population, la décrire et la cibler, suivre l'évolution des politiques), elles sont aussi, et sans doute surtout, des instruments de pouvoir et de légitimation. Là est sans doute la raison essentielle de cette hypertrophie, sans cesse constatée ici, de la production de chiffres et d'indicateurs, tant au niveau de l'État que des ONG ou des institutions internationales. La quantification des phénomènes et des interventions apparaissant avant tout comme une garantie de scientificité, d'efficacité et de reconnaissance mutuelle du sérieux des « méthodologies » et des « stratégies » d'intervention. Il semble finalement que la qualité des statistiques soit un enjeu souvent secondaire par rapport à cette nécessité de la production de chiffres, et ce, quel que soit l'acteur. On assiste ainsi à une très abondante production de chiffres mais à une relative faiblesse de leur analyse, en particulier concernant la mise en relation des différents indicateurs. Il existe une sorte d'accord tacite entre les acteurs sur des indicateurs communs *a minima* : seuils de pauvreté, indicateurs nutritionnels, prix, disponibilités. À peu près tous partagent une vision multidimensionnelle et multi-causale de l'insécurité alimentaire, au moins en théorie. Mais dans la pratique, les approches restent plutôt segmentées, sauf à des échelons locaux, et l'intégration des indicateurs dans des modèles pluri-factoriels de type « modèle causal » par exemple (Beghin, 2002) reste rare. Au mieux, les indicateurs sont présentés de façon juxta-

posée, ou intégrés dans des indicateurs « composites », mélange souvent hétéroclite et peu lisible. Par conséquent, les interventions sont souvent réduites aux leviers maîtrisés par les acteurs qui les proposent et la combinaison de solutions reste plus incantatoire qu'opérationnelle, sauf, là encore, à l'échelle locale.

Malgré l'abondance de données chiffrées, l'amélioration des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et la malnutrition reste à l'ordre du jour. L'enjeu est désormais de parvenir à mieux intégrer des données relatives aux différents facteurs de la sécurité alimentaire. Dans les pays africains coexistent aujourd'hui plusieurs systèmes, promus par les différentes institutions internationales ou régionales : la FAO, le PAM et le CILSS défendent ainsi, chacun, des cadres d'intégration de données ou d'indicateurs d'origines différentes. Ceux-ci sont censés donner une vision plus juste de la situation alimentaire ou nutritionnelle avec l'hypothèse sous-jacente qu'une meilleure information conduira à prendre de meilleures décisions. Autant une telle intégration semble fonctionnelle à des échelles locales, autant elle le semble moins à des échelles nationales ou régionales. Une telle situation s'explique essentiellement par des facteurs institutionnels. À l'échelle locale, les ONG se retrouvent en situation de quasi-monopole de la gestion de sécurité alimentaire. Elles disposent de ressources techniques et humaines et de moyens d'intervention largement supérieurs à ceux des collectivités locales. À plus petite échelle, de tels monopoles n'existent pas. Les institutions sont plus nombreuses et se concurrencent pour la gestion de la sécurité alimentaire, chacune avec des approches et donc des statistiques spécifiques. Imaginer parvenir à intégrer ces données pour reconstituer une vision plus juste de la situation supposerait que l'on dispose d'une institution qui ait une autorité suffisante pour imposer un point de vue intégré. Si le PRMC a joué ce rôle un temps, son affaiblissement récent a conduit à la multiplication des intervenants dans ce champ concurrentiel et, par conséquent, à un affaiblissement du rôle de l'État.

Paradoxalement, dans les pays du Sahel et au Mali en particulier, de nombreux intervenants publics et privés sur les questions alimentaires se sont emparés du concept de souveraineté alimentaire. Initialement défini par l'association Via Campesina comme « *le droit des populations, de leurs États ou unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis-à-vis des pays tiers* », ce concept a fini par devenir essentiellement une contestation de l'ouverture libé-

ralisée aux marchés internationaux promue par les institutions de Bretton Wood et la plupart des bailleurs de fonds. Cette question est importante, d'autant plus que ce marché international est devenu durablement instable (Bricas et al., 2009). Mais la question de la souveraineté ne se pose pas uniquement dans la gestion des interfaces avec les marchés internationaux. Elle commence dans la capacité d'élaboration, de contrôle et de mobilisation des statistiques visant à caractériser la situation alimentaire et nutritionnelle interne du pays.

Bibliographie

- ACF-Espagne (2005), *Étude de l'état nutritionnel et du taux brut de mortalité chez les enfants âgés de 6 à 59 mois des zones agricoles, agropastorales et pastorale des régions de Maradi et Tahoua Niger*, novembre, *Acción contra el hambre*. Niamey, Niger, 51 p.
- ACF-Espagne (2007), *Situation alimentaire et nutritionnelle au Nord Mali Régions de Gao et Kidal*. « Mieux comprendre pour mieux répondre », ACF International Network, août, 22 p.
- ACF-Espagne (2008), *Projet d'Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du cercle de Kita (région de Kayes) au Mali*. *Acción contra el hambre*. ACF International Network. Bamako, Mali, 5 p. (sans date).
- Banque mondiale (1986), *La pauvreté et la faim, La sécurité alimentaire dans les pays en développement : problèmes et options*, Washington, 77 p.
- Beghin I. (2002), « Le modèle causal dans la surveillance nutritionnelle », *Options méditerranéennes, sér. B.*, n° 41, la surveillance alimentaire et nutritionnelle en Tunisie. p. 29-37.
- Boulangier P.-M., Michiels D., De Jaegher C. (2004), *Systèmes d'Information pour la Sécurité Alimentaire. L'expérience AEDES en Afrique*. Paris : L'Harmattan. 304 p.
- Bricas N., Daviron B. et Galtier F. (2009), « L'instabilité des prix internationaux et ses enjeux pour les pays africains », *Demeter*, p. 69-110.
- CILSS (2004), *Vingt ans de prévention des crises alimentaires au Sahel. Bilan et perspectives*, 88 p. Ouagadougou (disponible sur internet).
- CSA 2005), *Programme national de Sécurité alimentaire (PNSA) de la période 2006-2015*, 1^e phase quinquennale (2006-2010), draft révisé 1, 11 mai, Rev 5, Bamako.
- CSA (2008), site internet, <http://www.csa-mali.org/>, consulté le 11 mars 2008 et le 20 novembre 2008.
- CSA-CCSPSA (2008), *Comité de Coordination et de Suivi des Programmes de Sécurité Alimentaire. Compte rendu de réunion de concertation entre le CSA et les partenaires du PRMC.*, 28 mai 2008, 11 p. (disponible sur internet, site du CSA).

- CSCR (2006), *Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, 2007-2011*, CSLP 2^e génération, République du Mali, décembre, 95 p. + annexes.
- Desrosières A. (2003), « Historiquer l'action publique : l'État le marché et les statistiques », In : Laborier P. et Trom D. (éd.), *Historicités de l'action publique*, PUF, Paris, p. 207-221.
- Direction nationale de la statistique et de l'informatique, ministère du Plan et de l'aménagement du territoire (2004), *Enquête malienne sur l'évaluation de la Pauvreté (EMEP) 2001, Principaux résultats*, Banque Mondiale, Projet d'appui aux initiatives de base (PAIB). Rapport. 37 pages + annexes.
- Egg, J. (1999), *Etude de l'impact de la libéralisation sur le fonctionnement des filières céréalières au Mali*, rapport de synthèse, PRMC, 79 p.
- Egg, J., Michels, D., Blein R., Alby Flores V. (2006), *Evaluation du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires du Niger durant la crise de 2004-2005*, Rapport principal, cellule Crises alimentaires, cabinet du Premier ministre, République du Niger, Iram, Montpellier, Paris., juin, 257 p.
- Fouilleux E. (2009), « À propos de crises mondiales... Quel rôle de la FAO dans les débats internationaux sur les politiques agricoles et alimentaires ? », *Revue Française de Sciences Politiques*, Vol 59, n° 4, p. 757-782.
- Le Bihan G., Delpeuch F., Maire B. (2002), *Nutrition et politiques publiques : propositions pour une nouvelle approche des enjeux alimentaires*, éd. Charles Léopold Mayer.
- Maxwell S. (1996), « Food security: a post-modern perspective », *Food Policy*, vol. 21, n° 2, p. 155-170.
- Ouedraogo J-P., Bah B., Gagnon G., Rampnoux G. (2004), *Mission d'appui institutionnel au dispositif de pilotage de la politique céréalière et de sécurité alimentaire*. Rapport final (74 p.) et documents de travail (223 p.), Development Researchers' Network, Rome, Bruxelles, Juin.
- PAM-UNICEF (2006), *Mali. Analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (CFSVA)*. UE CSA. Rapport, 94 p.
- Roy A. (2010), « L'initiative riz au Mali : une réponse politique à l'insécurité alimentaire ? », *Politique africaine*, Paris, Karthala, n° 119, p. 87-106.
- Sen, A.K. (1981), « Poverty and Famines: An Essay on Entitlement and Deprivation », Oxford, Clarendon Press.
- Staatz J., Dione J., et Dembele N. (1989), « Cereal market liberalization in Mali », *World Development*, vol. 17, n° 5, p. 703-718
- Tefft, J., Penders C., Kelly V., Staatz J. M., Yade M., Wise V. (2000), *Linkages between agricultural growth and improved child nutrition in Mali*, MSU International Development Working Papers, Michigan State University. n° 79, 46 p.

Les dispositifs locaux de sécurité alimentaire : décentralisation ou déconcentration¹ ?

Vincent Bertout, Ivan Crouzel

Au Mali, la politique de décentralisation commence au début des années 1990, au moment de la « transition politique » consécutive au renversement de la dictature de Moussa Traoré. Certes, cette valorisation de l'espace local n'est pas à proprement parler la première de l'histoire malienne. Depuis l'indépendance, chaque nouveau régime a insisté sur le rôle prépondérant des collectivités locales dans le développement économique et politique du pays. Ainsi, la première République avait créé des circonscriptions administratives et des collectivités locales² qui devaient transcender les oppositions et les conflits nés de la colonisation. Mais, cette république d'inspiration socialiste, en favorisant la déconcentration des services de l'État, a surtout mis l'accent sur le développement de l'administration territoriale au détriment des structures locales démocratiques. La première République est renversée le 19 novembre 1968 par les militaires, qui proclament la seconde République. Considérés généralement comme des réformateurs (ou en tout cas ayant des velléités réformatrices), les nouveaux dirigeants renforcent pourtant le centralisme instauré par les socialistes (Kassibo, 1997). En effet, utilisés comme unités territoriales de

¹ Texte remanié par A. Marie et C. Arditi.

² Lors de la première République, sont créées 6 régions, 42 cercles, 215 arrondissements et 13 communes urbaines.

contrôle et de surveillance de la société malienne, les arrondissements ne sont en réalité que les derniers rouages d'un système centralisé de décision. C'est donc bien la transition démocratique malienne de 1991 qui met fin à ce régime en promouvant un développement sans précédent de la politique de décentralisation.

Dès 1993, les acteurs de la transition créent la Mission de décentralisation (MDD). Rattachée d'abord au ministère de l'Administration territoriale, puis aux services du Premier ministre, la MDD avait pour but d'animer les débats et la concertation nationale sur la décentralisation et sur les futures dispositions législatives relatives aux collectivités locales. La MDD comprenait quatre cellules chargées respectivement de la création des collectivités, de leur développement, du découpage territorial, de la formation des élus³. Les cellules chargées de la création des collectivités et du découpage territorial avaient reçu la mission la plus importante, celle de façonner des unités territoriales adéquates. Elles ont mis en place des Groupes régionaux (GREM) et locaux (GLEM) d'étude et de mobilisation, chargés d'informer sur la politique de décentralisation. Ces groupes ont d'autant mieux joué leur rôle qu'ils étaient chargés du découpage des nouvelles communes (Kassibo *idem.*) et permettaient à la population d'identifier le niveau local dans le nouveau paysage institutionnel.

La mise en oeuvre du processus de décentralisation se traduit obligatoirement par la perception de taxes et d'impôts qui doivent alimenter le budget des communes, celles-ci n'ayant jamais pu faire face à leurs charges et le niveau de recouvrement des taxes étant demeuré très bas dans l'ensemble. De même, sous l'effet de la déconcentration instaurée par la deuxième république, les taxes de développement régional et local, qui devaient servir à la rétribution du personnel contractuel, ne rentraient presque jamais et certains travailleurs (matrone, aide-soignant, agent du développement, etc.) pouvaient rester plusieurs mois sans salaire. Le faible recouvrement des taxes est lié au fait que l'impôt, parce qu'il avait été instauré sous la période coloniale, était très impopulaire en ce qu'il symbolisait la soumission forcée à un pouvoir étranger, d'autant plus que sa perception, d'abord en nature, puis en numéraires, était coercitive et qu'il en avait été de

³ Les tâches assignées à ces cellules par la MDD étaient la définition des rapports entre l'État et les collectivités, la conception des principes de répartition et de péréquation, la proposition de réorganisation et l'élaboration d'un programme de mesures nécessaires à la décentralisation. Voir Coll 1997.

même sous les I^e et II^e Républiques. La Troisième République supprima l'impôt per capita, mais maintint la perception des taxes.

C'est dans ce contexte qu'il convient d'appréhender la question de la sécurité alimentaire : l'accès de la population à l'alimentation concerne évidemment l'ensemble des acteurs politiques à tous les échelons territoriaux. C'est pourquoi ces acteurs ont d'emblée posé le problème des relations entre décentralisation (qui implique une revalorisation de la dimension locale) et lutte contre l'insécurité alimentaire.

Il importe donc de présenter d'abord l'ensemble des acteurs de la politique de sécurité alimentaire au niveau local, avant d'analyser les actions engagées. En effet, devant le constat de faillite de l'identification des problèmes de sécurité alimentaire au Mali, il apparaît que seuls des dispositifs de coordination impliquant l'engagement et l'enrôlement de l'ensemble des acteurs du secteur peuvent être en mesure d'apporter des réponses efficaces au niveau local. Enfin, il faut aussi prendre en considération les logiques d'action de ces acteurs et celles qui découlent de leurs instruments.

1. Les acteurs de la valorisation de l'espace local pour la sécurité alimentaire

Les acteurs concernés par les dispositifs de sécurité alimentaire sont maintenant contraints d'adapter leur discours et leurs actions à la nouvelle donne territoriale. Ainsi, dans le cadre du Plan national de sécurité alimentaire (PNSA), la commune est considérée comme « *l'unité de référence pour la planification* » de la sécurité alimentaire, à la fois comme espace géographique privilégié et comme entité de prise de décision (CSA 2005a, p. 44). Le système national d'identification des situations d'urgence, notamment le Système d'alerte précoce (SAP), doit être « *décentralisé jusqu'au niveau communautaire* » (Ministère du Développement rural 2001, p. 53), les collectivités locales étant définies comme instances du « *développement d'une véritable stratégie participative de sécurité alimentaire* » (*idem.*). Enfin, le Système national de sécurité alimentaire (SNSA) affiche comme priorité « *une décentralisation de la coordination des actions sur le terrain* » à travers un rapprochement des différents acteurs pour des opérations adaptées aux contextes locaux (*ibidem*, p. 60).

Mais l'administration n'est pas le seul acteur de cette politique et le lien entre décentralisation et sécurité alimentaire implique néces-

sairement la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés, la scène locale étant évidemment le cadre habituel de l'existence de la plupart des gens et des problèmes de leur vie quotidienne.

Dans un contexte de crise économique et surtout de crise alimentaire, les dispositifs de sécurité alimentaire engagent donc une multitude d'acteurs (bailleurs de fonds, collectivités locales, ONG et services de l'État) dont il faut s'assurer qu'ils ont des objectifs communs et une représentation des problèmes réellement adaptés au niveau local, c'est-à-dire définis dans un contexte de décentralisation.

La commune, nouvel acteur local incontournable

La loi relative aux conditions de la libre administration des collectivités locales est adoptée le 11 février 1993. Elle crée 8 régions (dont le district de Bamako), 42 cercles et 703 communes (réparties en communes urbaines et communes rurales). Ces collectivités ayant chacune un organe exécutif propre dont l'action est contrôlée par un représentant de l'État⁴. Les communes urbaines sont divisées en quartiers et les communes rurales en villages ou fractions. Ces unités de base du découpage territorial remplacent les arrondissements des républiques précédentes. Deux mesures législatives promeuvent l'autonomie des communes vis-à-vis des autres collectivités locales. Premièrement, bien qu'une tutelle soit instituée, la loi supprime le principe de subordination hiérarchique entre les collectivités décentralisées. La commune n'est contrôlée que par les services de l'État et peut, en théorie, définir ses propres politiques et interventions, y compris dans le domaine de la sécurité alimentaire. Deuxièmement, le principe de subsidiarité est reconnu par la loi, ce qui, en théorie, assure aux communes une certaine autonomie vis-à-vis des autres collectivités locales (cercles et régions). Le 4 novembre 1996, après concertations locales et amendements parlementaires, la loi portant création des communes scelle leurs découpages définitifs.

⁴ Pour la commune, la tutelle est assurée par le préfet de cercle ; pour le Conseil de cercle, par le gouverneur de région ; pour la région (l'Assemblée régionale), par le ministère de l'Administration territoriale et des collectivités locales ; pour le district de Bamako, les communes du district sont placées sous la tutelle du gouverneur du district. Les différents problèmes de l'ensemble des collectivités sont discutés par le Haut conseil des collectivités et le ministère de l'Administration territoriale (en particulier, la Direction des collectivités territoriales et la Direction de la décentralisation).

Cet aménagement législatif est suivi en 1999 par des élections partielles dans 17 des 703 communes et surtout en mai 2004 par l'élection générale des 10 789 conseillers dans toutes les communes. Entre temps, en 2000, la mise en place d'une association des maires impose définitivement la commune comme échelon privilégié du développement local et cet échelon est définitivement légitimé à la suite des élections municipales de 2004 qui mettent en jeu tous les mandats municipaux. Ainsi, cette légitimité est aujourd'hui portée par l'Association des municipalités :

« Quand tous les maires se sont retrouvés à Bamako, les maires eux-mêmes se sont dit, avec ce nombre et avec les préoccupations qui viennent d'être exprimées, pourquoi ne pas mettre en place une association de municipalités. Mais, il est vrai qu'avec les 19 communes [urbaines existantes] il y avait déjà une Association des Maires. Nous avons alors tiré toutes les leçons de cette [première] association : d'abord [en ce qui concerne] l'appellation, c'était une association qui regroupait uniquement les 19 maires [urbains]. Les autres élus locaux ne se sentaient donc pas concernés. On a relu les textes de cette association et changé de sigle. On a choisi l'Association des municipalités qui regroupe l'ensemble des élus locaux. Mais les municipalités sont représentées, au niveau de l'Association, par le maire ».

« C'est alors qu'a eu lieu le premier congrès en 2000. À la faveur de cette rencontre, l'Association des Municipalités s'est fixée pour objectif et mission, de défendre les intérêts des élus locaux, de s'engager dans toute action de promotion de la décentralisation et surtout de développement local, d'aider les élus locaux, les communes, dans les différentes actions de développement et de promotion, [de] servir d'interface entre les élus et les partenaires, notamment le partenaire privilégié de l'État, renforcer la capacités des élus – puisque c'est un processus quand même qui est nouveau – et de mettre en œuvre tout programme qui peut aller dans le sens de l'approfondissement du processus de décentralisation » (président de l'Association des municipalités du Mali, entretien du 20 Janvier 2006).

Les maires entendent donc profiter des dispositions légales pour élaborer et mettre en œuvre des politiques locales de sécurité alimentaire. On observe d'ailleurs que cette démarche s'appuie sur le thème habituel de la décentralisation comme un moyen de gérer au mieux – parce qu'au plus près – les besoins de la population : le réalisme prêté aux élus locaux est un argument en faveur de l'élaboration locale des dispositifs de surveillance et de sécurité alimentaire :

« Aujourd'hui, je pense véritablement que le problème alimentaire doit être une véritable information [disponible] au niveau des autorités

locales. Ce n'est pas le cas. Par exemple, il y a des agents, au niveau des communes qui collectent les informations agricoles [mais] les autorités locales ne sont même pas au courant. Ils sont chargés de les faire remonter. Mais lui-même n'est pas capable d'interpréter ces informations, il lui faut [pourtant] une interprétation. Pour que l'interprétation soit réaliste, soit bonne, il lui faut peut-être [les] traiter au niveau, par exemple, des autorités locales (...). La question alimentaire, c'est un service de base aux populations au même titre que l'éducation, la santé et l'eau (...). Ce n'est pas que je sois contre, [mais] la centralisation ne peut pas résoudre le problème » (président de l'Association des municipalités du Mali, entretien du 20 Janvier 2006).

C'est aussi la position des bailleurs de fonds et des ONG qui s'efforcent d'ailleurs de contourner les résistances des administrations :

« Ce que l'on se dit c'est qu'avec la politique de décentralisation, qui est une bonne chose, on remarque que tout le monde parle de la commune » (ONG Afrique verte-Mali, entretien du 4 juin 2007).

« Il y a une résistance de l'administration locale, de la vieille génération des gouverneurs et des commandants, mais le mouvement est irréversible : dorénavant, le maire et la commune sont là, la décentralisation est faite même s'il y a des difficultés avec trop de petites communes » (CARE, entretien du 27 janvier 2006).

Cette reconnaissance de la commune comme échelon de base des dispositifs de sécurité alimentaire est d'autant plus facile que les bailleurs et les ONG y font transiter une grande part de leurs aides aux paysans :

« Dans les cercles de Kayes et de Nara, l'Office des produits agricoles du Mali (OPAM) dit : « Je fais une vente d'intervention de 500 tonnes à Nara ». Nara cela représente 28 communes. Mais comme il le fait dans le chef-lieu du cercle de Nara, alors que certaines communes sont situées à plus de 200 km de Nara, les gens n'ont pas les moyens d'y venir chercher les céréales, même si elles y sont disponibles. C'est pour cette bonne raison que nous avons dit : « OK, Action agro allemande intervient pour les ventes subventionnées mais les céréales seront livrées dans leur commune » (ONG Agro action allemande, entretien du 29 septembre 2006).

Cette valorisation du rôle de la commune ne s'accompagne pas moins d'une claire conscience des problèmes de cohérence et de consistance des institutions locales. En effet, bien que la politique de décentralisation soit engagée depuis le début des années 1990, les communes n'ont une véritable existence que depuis le début des

années 2000, et surtout à partir des élections municipales de 2004. Les relations entre les acteurs de la sécurité alimentaire et les exécutifs élus locaux sont donc récentes. À l'heure actuelle, les ONG et bailleurs de fonds « se débrouillent » donc pour maintenir ou développer les distributions alimentaires gratuites et les services d'alerte.

Les Organisations non gouvernementales : la découverte du « local » comme espace de légitimation de la relation entre État et populations

Extrêmement nombreuses au Mali, les ONG ont été, depuis les années 1980, mobilisées sur les questions de sécurité alimentaire. La plupart sont regroupées dans le Conseil de concertation et d'appui aux ONG (CCA-ONG), collectif d'ONG internationales et maliennes et le Secrétariat de concertation des ONG (SECO-ONG), collectif d'ONG maliennes. À cela s'ajoutent des ONG internationales qui n'appartiennent pas à ces deux collectifs.

L'ensemble des ONG s'est, très rapidement, prononcé en faveur de la décentralisation. Ainsi, en septembre 1997, lors d'un séminaire « ONG et décentralisation », les ONG insistent sur le rôle des communes dans le développement local et appellent à la création de cercles de partenariat au niveau local avec les communes (Bako-Arifari et *al.*, 2004). Elles sont également partie intégrante des dispositifs locaux de sécurité alimentaire. C'est, en particulier, le cas du collectif CCA-ONG créé en 1983 pendant la période d'urgence due à la sécheresse, par une vingtaine d'ONG sous l'appellation de Comité de coordination des actions d'urgences des ONG (CCAU-ONG). Soutenue par le gouvernement et les organisations internationales, cette plateforme a été l'instrument de la distribution gratuite de l'aide alimentaire dans les zones touchées par la sécheresse⁵.

« ...lorsque je suis venu au Mali dans les années 1983, il y a eu la grande sécheresse au Sahel, tous les pays sahéliens ont subi cette sécheresse qui a vraiment eu des conséquences assez dramatiques sur la population, sur le cheptel. Donc il y a eu un élan de solidarité au niveau mondial et les ONG françaises, canadiennes, américaines, britanniques et autres sont venues au Mali pour secourir d'urgence les populations, donc pour coordonner ces actions là, ces ONG ont mis en place le Comité de coordination des actions d'urgence. Ça c'était en 1983-1984, donc il fallait trouver un moyen de coordonner l'ensemble, pour ne pas aller marcher

⁵ Cf. le texte de C. Ardit pour une analyse critique des distributions alimentaires gratuites.

sur les plates bandes des uns et des autres dans les mêmes zones »
(Président du conseil d'administration du CCA-ONG, entretien du 28 septembre 2006).

À la fin des années 1980, le collectif, rebaptisé Comité de coordination des actions des ONG, a recentré son action, non plus sur l'urgence, mais sur les interventions de développement à plus long terme :

« ... les ONG se sont rendu compte que la zone d'urgence c'est bon, mais il faut aller vers des actions de développement parce que c'est bien de secourir les gens mais après il faut les aider à voir plus clair, à s'acheminer vers le développement, donc c'est partant de ce constat, que finalement les ONG, membres du CCAU, ont décidé de créer le CCA aujourd'hui » (idem).

Le collectif devient l'actuel Conseil de concertation et d'appui aux ONG en 2002. Entre les années 1980 et 2000, il a évidemment bénéficié de la transition démocratique propice à l'essor des ONG au Mali (son effectif est passé de 20 membres en 1983 à 70 en 1996 et à 150 en 2002⁶) :

« Les ONG présentaient leur expérience et discutaient des cas qu'elles avaient à résoudre et ensemble les gens essayaient de comprendre comment trouver des solutions, comment partager ces expériences là, et donc ce comité a évolué. C'était des groupes centrés sur les approches, les communautés au niveau micro, donc le collectif a évolué jusque dans les années 1990-1991 et comme vous le savez c'est en 1991 qu'il y a eu la révolution de mars, du 26 mars » (idem).

Les débats de ce collectif ont entraîné la création d'ONG maliennes et du second collectif, le Secrétariat de concertation des ONG (SECO-ONG) :

« ... avant 1991, le travail collectif a beaucoup aidé à l'émergence des ONG nationales, ça c'est un fait qui est extrêmement important. (...) J'ai oublié de mentionner aussi que le collectif, la naissance du CCA a permis la naissance d'un autre collectif, (...) un collectif composé uniquement d'ONG nationales qui s'appelle le Secrétariat de Concertation des ONG maliennes dont j'ai assuré la présidence de 1997 à 2003 » (idem).

L'existence de cette plateforme a permis aux ONG d'être en prise directe avec le milieu décisionnel central, ce qui explique qu'il leur

⁶ Voir <http://www.malipages.com/ccaong/>.

soit devenu plus facile d'avoir accès aux informations et de se positionner dans les débats nationaux depuis les années 1990. Le paradoxe est qu'elles ont ainsi pu se saisir de la politique de décentralisation en découvrant le rôle qu'elles pouvaient jouer comme interface entre les représentants de l'État au niveau local et les communautés :

« À partir de 1991, et surtout en 1993, avec l'avènement de la politique de décentralisation, les jeunes gens ont commencé à s'intéresser à la décentralisation qui est devenue une politique très claire et une politique incontournable pour le développement de la démocratie au Mali. Petit à petit, on a commencé à s'intéresser à la question de la décentralisation, à des politiques de niveau local, (mais) même à ce niveau-là, c'était vraiment timide (...) »

À partir de 1997 (...). Il y avait une crise entre le pouvoir politique et les partis donc le collectif a été impliqué dans la démarche des résolutions de cette crise là, et c'est le seul à l'époque qui avait fait le premier une proposition de sortie de crise. Donc, petit à petit on a commencé à s'intéresser aux missions politiques [...], à la décentralisation parce que à partir de 1995, au collectif on avait mis en [...] une thématique qui réfléchissait sur la décentralisation » (président du conseil d'administration du CCA-ONG, entretien du 28 septembre 2006).

Cette « redécouverte » du niveau local par les ONG s'accompagne d'un redéploiement à cette échelle de leurs actions de sécurité alimentaire à partir d'une analyse des conditions locales de la production familiale et d'un appui à celle-ci.

« C'était la démarche communautaire. Or dans ce domaine, pour tenir compte de l'insécurité alimentaire, il fallait plutôt une démarche individualisée dans les approches d'entreprises agricoles familiales qui peuvent fonctionner et c'est là, en tenant compte des écologies : par exemple au Nord, on va pas avoir la même approche (...) que dans la zone soudano-guinéenne, ça personne n'y a réfléchi. Or, c'est ça qu'il faut faire, pour que certaines familles puissent produire suffisamment, que les femmes puissent produire suffisamment bon an mal an, à partir des appuis ou des conseils qu'on va leur donner » (idem.). »

Les collectifs des ONG, en particulier le CCA-ONG, se sont ainsi présentés comme des courtiers entre l'État et les communautés. De même, les ONG internationales ont intégré la dimension locale dans leurs actions en faveur de la sécurité alimentaire. À titre d'exemple, l'ONG suisse Helvetas avec ce qu'elle appelle un PAD (Programme d'appui à la décentralisation) et l'ONG néerlandaise SNV avec son

PADM (Programme d'appui à la décentralisation au Mali) ont apporté une aide administrative dans les communes et les cercles où elles étaient présentes avant la décentralisation.

Elles tiennent un discours assez proche de celui des ONG maliennes quand elles se présentent également comme des intermédiaires entre l'État et les communautés, en particulier comme des facilitateurs de la politique de décentralisation :

« Au tout début de la décentralisation, il y a eu de fortes tensions entre élus et autorités locales. Mais l'État existe et il doit rester présent pour faire les contrôles de légalité. Donc les élus et les représentants locaux de l'État sont en train de découvrir qu'ils vont avoir à faire les uns avec les autres. C'est une dynamique et notre rôle, c'est de faire, avec les partis politiques, de l'intermédiation entre les communes et l'administration locale et ses services techniques (...). Un préfet nous a déclaré : « Nous sommes maintenant à genoux ». Certains administrateurs voulaient toujours avoir les impôts dans leurs mains et se servir, d'autres sont de vrais commandants : ils ne veulent pas céder sur leurs prérogatives et sur leurs avantages. Mais d'autres, sont des gens très bien. Le gouverneur de Tombouctou nous a ainsi encouragés dans certaines de nos actions. [On s'est ainsi aperçu que] nous avons les mêmes approches, les mêmes buts. Cela se passe plutôt bien avec les autorités qui ne sont pas emmerdantes. On a trente années [de collaboration] avec elles et nous n'avons jamais rien caché. » (CARE, entretien du 27 janvier 2006).

Ces ONG internationales peuvent même se présenter comme les principales initiatrices de la diffusion des dispositifs locaux de sécurité alimentaire :

« Les communes n'ont aucune ressource humaine. Dans certaines communes, le maire n'est même pas lettré, c'est son secrétaire général qui a un niveau élémentaire. Donc comment ces gens peuvent-ils eux-mêmes définir une bonne politique de développement avec toutes ses composantes ? Donc, nous, on peut les aider à mieux prendre en compte la question de la sécurité alimentaire. Parce qu'il ne faut pas confondre, une commune n'est pas un agent économique. Elle doit définir une politique et non ce que l'on constate aujourd'hui : définir une politique et la mettre en œuvre, ce qui n'aboutit pas » (responsable de l'ONG Afrique verte-Mali, 4 juin 2007).

Acteurs de cette valorisation nouvelle de la dimension locale du développement et de la démocratie, fortes de leurs expériences d'intervention à ce niveau, notamment comme acteurs centraux des dispositifs locaux de sécurité alimentaire, toutes ces ONG savent que leur

légitimité se joue dorénavant au niveau local dans leur fonction d'interface entre l'État et les communautés.

Pour les bailleurs de fonds, les collectivités locales sont un lieu privilégié du renforcement des capacités

Les bailleurs de fonds ont, en Afrique, toujours insisté sur l'importance des capacités de gestion des collectivités locales dans la réussite des politiques de décentralisation. Dans ce but, les bailleurs privilégient les programmes de formation des élus et des fonctionnaires locaux ainsi que la mise sur pied de dispositifs de concertation. Au Mali, dès la mise en place de la Mission de décentralisation au début des années 1990, les assistances techniques allemande (GTZ) et américaine (USAID) ont ainsi octroyé des aides à la formation à la base. En ce qui concerne les dispositifs de concertation, les coopérations suisse, néerlandaise et canadienne et le PNUD ont financé la création des GREM et des GLEM, groupes régionaux et locaux d'étude et de mobilisation⁷.

Dans cette perspective, les bailleurs de fonds partent d'une analyse des capacités problématiques des autorités locales en Afrique (Olowu et Smoke, 1992). Ainsi, ils perçoivent les communes comme soumises à des contraintes budgétaires fortes (budgets sans rapport avec la demande sociale d'équipements collectifs, faible mobilisation des ressources, quasi absence d'investissements sur fonds propres), à des contraintes humaines (personnel pléthorique, manque de qualification des agents municipaux, manque d'expérience des élus locaux, absence d'information des populations), et à des contraintes institutionnelles (déficit structurel de la trésorerie des communes, crédit communal inexistant, budget surévalué).

Ainsi, la délégation de l'Union européenne au Mali a d'abord privilégié les programmes de soutien à la décentralisation. Pour « *transformer les nouvelles communes en véritables acteurs du développement local* », il fallait renforcer leurs capacités de gestion et de plani-

⁷ Le PNUD a octroyé 250 millions de francs CFA au titre de l'assistance technique pour l'aménagement du territoire et le programme de développement ; la Suisse, 10 millions de francs CFA pour la communication ; le Canada, 260 millions de francs CFA pour la création et formation des GLEM et le découpage territorial ; les Pays-Bas ont financé le fonctionnement des GREM à concurrence de 60 millions de francs CFA. Voir, pour le rôle des GREM et des GLEM, Bérédogo, 1997.

fication et aussi les institutions responsables de la décentralisation (Olowu et Smoke, *op. cit.*). Dans le but de constituer une coordination durable entre les acteurs intervenant au niveau local, l'UE avait lancé l'idée de la création de « réseaux de développement » regroupant les différents acteurs et partenaires locaux de développement (mairie, élus municipaux, l'ONG, les associations locales, la société civile) (*op. cit.*).

Par la suite, l'Union européenne a soutenu les programmes de sécurité alimentaire :

« ...les actions qui ont été menées jusqu'à présent dans la sécurité alimentaire reflètent un peu la stratégie de mission du Mali, pas forcément celle de la Commission européenne. Au Mali, on a choisi d'intervenir à travers les ONG, comme dispositif. (...) La Commission européenne a donc appuyé le dispositif jusqu'en 2001, un dispositif qui avait l'air d'être bien performant. Puis à un moment donné, tous les partenaires se sont un peu retirés, surtout que l'État a contribué au financement jusqu'à 70 ou 80 %. Jusqu'à présent on intervient toujours, on a une ligne budgétaire pour la sécurité alimentaire, mais on intervient principalement à travers les actions des ONG » (chargé de sécurité alimentaire et chargé de programme, représentation de l'Union européenne, entretien du 26 septembre 2006).

Le 10 novembre 2000, le conseil de l'Union européenne et la Commission européenne ont décidé de privilégier le lien entre commerce et développement, l'appui aux politiques macro-économiques, les transports, le renforcement des capacités institutionnelles, notamment en matière de bonne gestion des affaires publiques et d'État de droit, et d'autre part, de sécurité alimentaire et de développement rural durable. La sécurité alimentaire, qui contribue à la réduction de la pauvreté, fait partie des thèmes privilégiés de l'UE. Au Mali, l'UE et le gouvernement ont signé le 29 mai 2002 un « *document de stratégie de coopération* » dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Les domaines privilégiés sont l'appui au renforcement institutionnel et au processus de décentralisation, l'appui macro-économique à travers l'aide budgétaire et le secteur des transports.

Dans ce cadre, la sécurité alimentaire est un axe privilégié de l'action de l'UE en général. Cependant, alors que sa délégation au Mali finançait jusque-là la sécurité alimentaire, depuis 2001, elle privilégie surtout le programme d'appui à la décentralisation, phénomène significatif : comme dans toute chaîne administrative, des hiatus et des différences de priorité sont courants entre la direction centrale

et les délégations locales. Toutefois le soutien de la délégation de l'UE au Mali est protéiforme, il concerne en effet à la fois les collectivités locales, les administrations, les associations locales et les ONG (Cissé, Maïga et Bartholomeussen 1999) et en matière de sécurité alimentaire, l'UE au Mali conserve des actions ponctuelles de soutien aux activités agropastorales dans les régions du nord, de sécurisation de l'élevage et d'appui aux organisations paysannes.

De même, les coopérations nationales (française, suisse, américaine) ont des projets analogues dans le domaine de la décentralisation et ont connu des fluctuations dans le domaine de la sécurité alimentaire. En fin de compte, elles ont en général autant œuvré dans le domaine de la sécurité alimentaire que dans celui de la décentralisation, ce qui renvoie à leurs impératifs propres, la sécurité alimentaire n'étant pas leur seule priorité.

Quant aux coopérations qui continuent à soutenir les dispositifs de sécurité alimentaire, significativement, elles privilégient leur inscription dans les institutions et milieux locaux :

« Là bien sûr, il y a une optique complètement [différente]. Il y a des pistes [à suivre] au niveau communal. À l'heure actuelle, nous travaillons déjà avec des organisations paysannes. C'est, [par exemple], une organisation paysanne qui s'occupait de la distribution [alimentaire] en pays dogon. Cette dernière n'a pas pu acheter les mille tonnes [prévues] parce que les prix augmentaient très vite : elle a dû se contenter d'en acheter 860 tonnes ! Ils ont identifié des cibles, ils avaient ciblé [les personnes]. Ce sont des organisations paysannes qui ont fait ce travail (...). C'est l'Association des organisations professionnelles paysannes (AOPP) de Mopti et plus particulièrement la section de Koro qui s'en est occupée. Elle l'a fait de manière extrêmement intelligente, extrêmement pertinente. En ce qui nous concerne [Coopération suisse], on s'est contenté de mettre un consultant pour assurer un suivi. » (représentant-délégué à la coopération suisse, entretien du 7 juin 2005).

Finalement, dès le début des années 1990, les bailleurs de fonds ont fait du soutien aux collectivités locales : ils ont fortement financé toutes les actions en faveur de la décentralisation, en particulier l'amélioration des capacités financières et administratives des communes, sans se présenter comme des organisateurs. Le soutien à la sécurité alimentaire, lorsqu'il fait partie de leurs priorités, est présenté comme une intervention localisée et ponctuelle. En bref, ils se sont plus intéressés à l'amélioration de la gouvernance locale qu'aux dispositifs de sécurité alimentaire.

Les réactions des services de l'État à la décentralisation

Les services de l'État entendent répondre aux problèmes de sécurité alimentaire, tandis que les acteurs de ses dispositifs locaux plaident pour la revalorisation de cette dimension locale en arguant de l'incapacité des services de l'État.

Dès le début des années 1990, en effet, l'État s'est engagé dans le processus de décentralisation, le ministère de l'Administration territoriale et des collectivités locales (MATCL) étant chargé de l'élaborer, de le mettre en œuvre et de coordonner les interventions de toutes les autres structures administratives et techniques impliquées. Au ministère, la tutelle sur les collectivités locales est assurée par la Direction nationale des collectivités locales et, au niveau des collectivités locales, par le représentant de l'État. La Mission de la décentralisation (MDD) était chargée de concevoir et de faciliter la mise en œuvre de la décentralisation. Dissoute en 2001, elle est remplacée, toujours au sein du MATCL, par la Direction nationale des collectivités territoriales (DNCL). Ainsi, l'autorité pour le développement intégré du Nord-Mali, créée en juillet 2001, est chargée spécifiquement de la programmation et de la mise en œuvre des actions de développement pour les collectivités territoriales des régions de Tombouctou, de Gao et de Kidal.

Trois institutions interviennent sur la sécurité alimentaire : la Cellule d'appui au développement à la base (CADB), l'OPAM et le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA)⁸.

Née en 1990 de la fusion entre la Cellule des travaux à haute intensité de main-d'œuvre et le Secrétariat permanent du comité national d'actions d'urgence et de réhabilitation des zones à risques⁹, rattachée au Cabinet du ministre, la CADB est chargée :

- d'orienter, coordonner et évaluer les actions des partenaires au développement à la base, en particulier les ONG,
- d'assurer les liaisons entre les départements ministériels, les institutions, les bailleurs de fonds et les ONG,

⁸ Pour une présentation détaillée de ces organismes et une analyse critique des actions menées, se reporter au texte de C. Arditi.

⁹ Voir <http://www.matcl.gov.ml/ministere/cadb.asp>

- de collecter les informations utiles à l'évaluation des besoins d'assistance aux populations sinistrées,
- de préparer et de suivre l'exécution des actions d'urgence et de réhabilitation.

Au sein de la CADB, les dispositifs de sécurité alimentaire sont suivis par la division Actions d'urgence et de réhabilitation des zones à risques¹⁰, la CADB assurant également le secrétariat technique de la Commission nationale des activités des ONG qui comprend, sous la présidence du ministre de l'Administration territoriale, des représentants de tous les départements ministériels.

L'OPAM¹¹, créé en 1965, a un statut d'ÉPIC¹². L'État lui confie des missions spécifiques dans le cadre de la sécurité alimentaire¹³. Disposant de 130 magasins pour une capacité de stockage de 135 000 tonnes (mil, sorgho, maïs, riz) dont 40 000 tonnes affectées au Stock national de sécurité, l'OPAM remplit donc les missions de service public suivantes :

- gestion du stock national de sécurité,
- mobilisation de la Cellule de veille et logistique (CVL), outil de gestion des crises alimentaires,
- facilitation de la mise en œuvre des recommandations du SAP,
- gestion des aides de sécurité alimentaire,
- mise en œuvre de toute action décidée par le gouvernement dans le cadre de la sécurité alimentaire,
- réalisation d'activités pour l'amélioration des marchés et le développement des échanges céréaliers.

En ce qui concerne les dispositifs locaux de sécurité alimentaire, l'OPAM agit surtout par l'entremise de l'Observatoire des marchés agricoles (OMA) et – à travers la CVL – la mise en œuvre des plans d'urgence. Les agents de l'OMA ont adopté une organisation décentralisée :

¹⁰ Une seconde division s'intéresse aux suivis et aux accords avec les ONG.

¹¹ Voir www.csa-mali.org/sor/opam.htm

¹² Établissement public industriel et commercial.

¹³ Ces missions sont régies par un Contrat Plan État/OPAM. Le dernier plan (Plan n°7) courait sur la période de 2003-2005.

« Pour tout ce travail, nous sommes organisés de façon décentralisée : nous avons des unités locales, qu'on appelle des ULCD : unités locales de collecte et de diffusion. Ce sont des structures décentralisées [à] partir du constat qu'il fallait rapprocher ces unités des populations, de façon à mieux prendre en compte les spécificités locales en termes de production, d'information et de besoins d'information » (directeur de l'Observatoire des marchés agricoles, entretien du 22 septembre 2006).

L'OMA a créé un système de communication pour mieux servir de relais entre la population et les services de l'État, en particulier en s'appuyant sur les radios locales pour mieux diffuser et collecter des informations sur les prix des céréales et sur les situations alimentaires locales¹⁴ :

« Nous avons signé des contrats avec les radios de proximité, les radios libres, les radios privées, les radios communautaires qui sont nombreuses, la démocratisation aidant. Pour tirer profit de ce contexte, on a cherché à décentraliser le système de diffusion, parce qu'on était jusque-là dans la phase C, avec une diffusion centrale en français et en bambara. Mais vous conviendrez avec moi que le français et le bambara ne reflètent pas la totalité ; il y a des gens qui ne comprennent pas ni l'une, ni l'autre. Avec la diffusion décentralisée, vous avez l'avantage de diffuser dans les langues qui sont comprises au niveau des localités décentralisées. Ainsi vous avez la possibilité d'atteindre des couches plus larges [de la population] » (idem.)

Le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA), créé en 2004 par le Président, a remplacé un éphémère ministère délégué à la sécurité alimentaire (créé en 2002). Directement rattaché à la présidence (loi du 18 mai 2004), le CSA est au centre de l'ensemble des dispositifs suivants¹⁵ :

- Comité technique de coordination des politiques de sécurité alimentaire,
- Comité régional de sécurité alimentaire.
- Comité local de sécurité alimentaire,
- Comité communal de sécurité alimentaire.

La prise en compte des spécificités locales est un leitmotiv du Commissariat :

¹⁴ Pour une analyse critique de la fiabilité des prix diffusés et des possibilités de leur utilisation par les acteurs des filières céréalières cf. le texte de C. Arditi.

¹⁵ Voir www.csa-mali.org.

« Si je dois dire [depuis Bamako] ce qu'il convient de faire à Kidal, ce n'est pas possible. Nous n'avons pas les mêmes habitudes alimentaires. Du point de vue physique même, ce n'est pas le même pays ! Selon moi donc, on ne peut que tracer les [grands] axes. Pour le reste, pour la mise en œuvre, vous allez gérer cela localement... En effet, je pense que si l'on n'implique pas toute [les composantes de] la société civile, on fera fausse route ; à tel point que maintenant dans notre approche [des crises alimentaires], nous mettons en avant la nécessité d'élaborer des plans communaux de sécurité alimentaire à la base. Dans telle ou telle commune, ce n'est pas quelqu'un qui réside à Bamako ou à Kidal qui peut énoncer ce qu'il convient de faire [sur place] en termes de sécurité alimentaire. Cela revient à toute la société locale » (commissaire adjoint à la sécurité alimentaire, entretien du 2 juin 2005).

Le rôle du CSA se limite donc, de l'aveu même de ses responsables, à centraliser les données recueillies par la « société locale », ce qui revient en un sens, à se décharger de l'identification des problèmes sur la société civile :

« Vous savez, le problème alimentaire est devenu la priorité des priorités. Tous les gens s'en sont rendus compte. Et depuis la démocratisation de la vie politique au Mali, les gens sont de plus en plus aux aguets. Ce qui était admissible avant, lorsque l'État était seul, ne l'est plus aujourd'hui. Les gens ne veulent plus cela (...). La gestion des problèmes de développement revient aux autorités décentralisées avec, bien entendu, toute la société civile. Je crois donc, moi ici en tant qu'autorité centrale de la sécurité alimentaire [organe du CSA], que la décentralisation et l'ouverture à de nouveaux acteurs va faire avancer les choses (...). La décentralisation doit donc utiliser les ressources de la société civile. Elle ne peut être mise en œuvre qu'avec l'aide de la société civile. Cela ne peut pas être autrement » (idem.)

Cette prise en compte de la nécessaire décentralisation par une structure étatique censée incarner la politique de sécurité alimentaire et qui se présente très modestement comme un relais des dispositifs locaux, offre en effet un avantage : elle permet de désamorcer dans une certaine mesure les critiques formulées à l'encontre de l'État et les réclamations éventuelles des populations au nom du besoin d'État.

En général, donc, réagissant à une nouvelle donne en faveur de la décentralisation, l'État affiche sa volonté d'adapter son action aux situations locales et s'en remet largement à la « population » ou à la « société civile » pour assurer la cohérence de ses dispositifs locaux de sécurité alimentaire. En réalité, ces discours montrent bien comment les administrations africaines travestissent leur inaction en se « dé-

chargeant » (Hibou, 1999) de leurs responsabilités sur les sociétés civiles locales. C'est là, dans le domaine de la sécurité alimentaire, un effet paradoxal de la politique de décentralisation qui a procédé d'une critique libérale de l'inefficacité de l'État.

2. Les instruments locaux de la sécurité alimentaire

Au niveau local, les instruments de gestion des situations d'insécurité alimentaire renvoient à des relations spécifiques entre communes, bailleurs de fonds, ONG et services publics (Lascoumes et Le Galès, 2004). Les trois instruments privilégiés sont les Plans locaux de sécurité alimentaire (PLSA), les SAP et les banques de céréales. Ce système de planification doit répondre aux besoins et identifier à long terme les difficultés de la population. S'appuyant sur des plans – à très court terme et à long terme – et d'autre part sur les réponses – immédiates et à long terme – des dispositifs de sécurité alimentaire, ce système est confronté aux problèmes de la production des données et des informations au niveau local. En effet, aller vers plus de décentralisation, c'est charger les instances régionales et locales décentralisées de produire leurs propres informations et rédiger leurs propres plans ou constituer leurs propres dispositifs d'alerte. Il s'agit donc d'étudier la réalité de ce processus à travers l'élaboration des PLSA, l'organisation des SAP et des Banques de céréales.

Les Plans locaux de sécurité alimentaire

Élaboré par l'administration malienne, le système national de réponse aux crises alimentaires est composé d'une Stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA), document stratégique fixant les grandes orientations et d'un Plan national de réponse (PNR) fixant les responsabilités de chacun. L'opérationnalisation de ce système se traduit concrètement par un Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) (CSA, 2005a) dont la mise en œuvre repose sur « *une démarche participative et ascendante* » (CSA *op. cit.* p. 45) permettant aux collectivités locales de définir des PLSA pour atteindre un objectif de sécurité alimentaire structurelle.

Du point de vue des responsabilités de l'État, chaque niveau est placé sous la tutelle d'un représentant de l'État. Ainsi, le PNSA est placé sous tutelle du Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) et

exécuté sur le terrain avec la collaboration des structures administratives. En effet, son orientation et son pilotage sont assurés par un comité mis en place et présidé par le CSA. Il regroupe les représentants des principaux ministères techniques concernés (ministères chargés des collectivités territoriales, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de l'environnement et de l'assainissement, de l'eau, de la santé, de l'économie et des finances) et les représentants des chambres d'agriculture, des ONG et des partenaires au développement. La coordination/gestion quotidienne du PNSA sera assurée par une Cellule de coordination de programme (CCP) servant d'interface entre les structures bénéficiaires et autres partenaires impliqués, essentiellement en vue d'élaborer les plans annuels à soumettre à la CCP.

Au niveau régional, placé sous la présidence du gouverneur de région, le Comité régional de sécurité alimentaire est l'instance de concertation et de suivi, chargée d'une part de la discussion et de l'approbation des plans de travail et rapports d'activités et d'autre part du suivi des évaluations périodiques et des contrôles.

Même si le PNSA semble faire la part belle aux représentants de l'État en affirmant que les ministères et les services publics sont chargés de l'exécution des « sous-composantes » et des « volets » du programme relevant de leurs « domaines de compétences respectifs », il organise également le recours aux « ONG » ou à « toute autre organisation privée ou parapublique de prestation de services », « sur une base contractuelle » (*idem*).

Le PNSA est un instrument d'action publique dans la mesure où il définit la représentation et le cadre de référence des intervenants dans la mise en œuvre de la sécurité alimentaire. Le programme oscille entre l'affichage de la prépondérance des services de l'État et le rôle privilégié des acteurs non-étatiques intervenant au niveau local (ONG, bailleurs de fonds et communes), ce qui a l'avantage de ne froisser personne et de ne pas présager de la mobilisation future de l'ensemble des acteurs locaux.

Les documents ministériels mettent donc en avant les PLSA comme des dispositifs participatifs dans la politique de sécurité alimentaire. En effet, l'élaboration des PLSA (dans les 703 communes, 49 cercles et 8 régions) doit associer les maires et les conseillers municipaux, l'administration, les associations locales et les organisations professionnelles. Ces plans sont de véritables plans d'action à long terme : « *Un plan communal de sécurité alimentaire est un ensemble*

d'objectifs définis par la communauté, de stratégies à mettre en œuvre et d'actions à réaliser sur un horizon de temps pour atteindre sa sécurité alimentaire structurelle » (Traoré et Dembélé 2008).

Le processus d'élaboration des plans de sécurité alimentaire par les communes a commencé par la tenue d'ateliers de formation dans les chefs-lieux de cercle pour indiquer aux acteurs locaux la démarche à suivre. Ces ateliers ont regroupé les préfets, les sous-préfets, les maires, les représentants des services techniques, les conseillers des Centres de conseils communaux les secrétaires généraux des communes, une femme et un jeune (sic) du milieu rural par commune, les représentants des organisations de la société civile (associations du secteur rural, du commerce, des transports, etc.), des représentants des partenaires au développement (ONG, projets de développement), les représentants de la presse locale. Les sessions ont été animées par les directeurs régionaux de la planification, de la statistique, de l'informatique, de l'aménagement du territoire et de la population, les représentants du Commissariat à la sécurité alimentaire et du PROMISAM.

Ces sessions de formation ont été suivies de l'élaboration des plans de sécurité alimentaire par les communes avec l'appui technique des conseillers des Centres de conseils communaux sous la supervision des directions régionales de la planification, de la statistique, de l'informatique, de l'aménagement du territoire et de la population. Ces sessions ont permis de sélectionner les membres d'une commission technique composée d'élus, de services techniques et de représentants d'organisations paysannes et d'ONG. La phase de production du plan proprement dite est ensuite divisée en une phase de diagnostic et de concertation communale et une phase de planification/programmation. À partir du diagnostic, le plan est élaboré selon les quatre piliers de la sécurité alimentaire : disponibilité des aliments, accès aux aliments, utilisation des aliments et stabilité de l'approvisionnement.

Le fait que la formation ait été le premier élément de la mise en application des PLSA montre que l'élaboration de ces plans est l'œuvre des bailleurs de fonds, en particulier de l'USAID. Ceci incite à penser que l'État ni les bailleurs de fonds n'ont jamais envisagé de renoncer à leurs prérogatives. En effet, en octobre 2004, l'USAID lance le Projet de mobilisation des initiatives en Matière de sécurité alimentaire au Mali (PROMISAM) qui visait à appuyer le CSA dans la mobilisation des capacités et initiatives pour la réalisation de la sécurité alimentaire structurelle au niveau des collectivités, surtout en

intégrant les plans de sécurité alimentaire des communes, cercles et régions. Le développement des plans locaux est donc bien le fait d'un bailleur de fonds. Si on compare les différents plans¹⁶, on observe une méthodologie commune qui est le fait des responsables de l'USAID et de leurs relais locaux. Au cours des formations, les responsables adoptèrent des programmes lors d'ateliers de synthèse présidés par les préfets et les données utilisées pour ces programmes étaient tirées des Programmes de développement économique et social (PDESEC) et des documents du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) élaborés en 2002. Ces derniers visaient à atteindre les objectifs de développement identifiés par les communes, en particulier dans le domaine des infrastructures (sanitaires, scolaires, routiers...). Au niveau de chaque cercle, une synthèse représentant une compilation de l'ensemble des plans communaux fut effectuée. Les synthèses des cercles ont été restituées aux conseils des cercles. Le même processus a été appliqué au niveau régional, les synthèses régionales sont des compilations des synthèses des cercles validées par les conseils de cercle.

En fait, les PLSA sont le simple recyclage par un bailleur de fonds (l'USAID) et par le CSA des données produites à l'occasion d'autres plans, les PDESEC et le CSLP, élaborés dans un cadre plus large de politique de développement (Traoré et Dembélé, *op. cit.*).

D'ailleurs, il y a doute sur la prise en compte des demandes des communes :

« Si je peux dire, aujourd'hui ce sont des plans déconcentrés. C'est-à-dire que, en réalité, c'est le CSA qui élabore son plan de sécurité alimentaire. Donc c'est une déconcentration des activités du Commissariat. Mais ce n'est pas en tant que tel un programme des collectivités, intégré dans leurs activités de développement (...). Mais les communes ne sont même pas au courant. Ça peut même être participatif parce qu'un espace communal, c'est l'espace où évoluent tout le monde. L'État évolue [aussi] là bas, l'État peut évoluer en marge des collectivités et c'est ce qui se fait. Nous, nous entendons chaque jour que la commissaire à la sécurité alimentaire est dans telle commune, dans telle région, dans tel cercle, mais on ne sait même pas ce qu'elle fait là bas. Mais elle peut regrouper les producteurs, les populations, pour élaborer effectivement, un plan pour la commune. Mais c'est un plan qui n'intègre pas le plan communal de développement (...). Le mieux aurait été, effectivement, au moment de l'élaboration du plan de développement communal, qu'on prenne tous ces

¹⁶ Voir l'exemple du premier plan du cercle de Bourem dans la région de Gao (CSA 2005b).

aspects là dans le plan. Et ça donne un engagement à la commune même » (président de l'Association des municipalités du Mali, entretien du 7 juin 2007).

Contrairement à tous les discours officiels et aux dispositifs ad hoc proliférants, les communes, les cercles et les régions n'auraient donc, aux dires de certains informateurs (bien placés pour parler d'expérience) qu'un impact fort minime sur l'élaboration des PLSA. Cette situation semble en grande partie liée au fait que les communes n'ont pas la capacité technique suffisante pour être les interlocuteurs des bailleurs de fonds et des services de l'État.

On ne peut, en fin de compte, s'empêcher de penser que cette décentralisation est, en grande partie, une simple mise en scène et que ni l'État ni les grands bailleurs ne veulent se dessaisir de leurs prérogatives et de leurs ressources financières.

En définitive, il semble que la production locale des Plans locaux de sécurité alimentaire soit bien restée lettre morte et que les dits plans soient, en réalité, demeurés l'apanage de l'USAID et du CSA. En somme, il apparaît que la présidence de la République et son partenaire américain ont, en l'occurrence, considéré que le rôle des communes devait se réduire à donner un blanc-seing à des plans très largement élaborés en dehors d'elles. Finalement, ces PLSA sont l'instrument d'une réaffirmation de la prépondérance de certains bailleurs de fonds et de l'État central.

Le Système d'alerte précoce

Les SAP visent à donner l'alerte dès les signes avant-coureurs d'une situation de crise alimentaire parmi des populations vulnérables. Ils sont censés répondre à trois objectifs¹⁷ :

- l'analyse de la vulnérabilité des populations, qu'elle soit structurelle ou conjoncturelle,
- le recueil et l'analyse des informations permettant de définir la situation alimentaire des populations,
- la définition des besoins et la mise en œuvre des actions de lutte contre la crise.

¹⁷ Pour une présentation détaillée et une analyse critique du SAP se reporter aux textes de P. Janin et C. Arditi.

Au Mali, coexistent plusieurs SAP développés simultanément par les services de l'État, les ONG et les organisations internationales. Le premier système d'alerte précoce, mis en place au Mali lors de la grande sécheresse de 1984-1985, a été développé depuis : le ministère (MATCL) et les bailleurs de fonds le présentent comme un système permanent d'informations sur la situation alimentaire et nutritionnelle¹⁸. Ce système privilégie les zones à risque, c'est-à-dire celles qui ont déjà connu une crise alimentaire et qui se situent au nord du 14^e parallèle où résident environ cinq millions de personnes¹⁹. Mais, les études officielles ayant montré le passage d'une « *insécurité conjoncturelle essentiellement rurale et due à des facteurs climatiques à une pauvreté structurelle autant urbaine que rurale* », en 2004 le principe du SAP a été étendu à l'ensemble du pays.

Les informations à recueillir par le SAP sont extrêmement diverses et complexes : la pluviométrie et la crue des fleuves, les animaux nuisibles, les rendements agricoles etc.

Le SAP est conçu comme une organisation fondée sur l'ensemble des appareils d'État aux différentes échelles territoriales. Les services de l'État, les élus et la société civile transmettent les données jusqu'à la capitale depuis les communes, les chefs-lieux de cercle et les chefs-lieux de région. Au niveau de la commune, des questionnaires sont remplis au sein du comité local de sécurité alimentaire. Les informations locales sont traitées par la Direction régionale du plan, de la statistique, de l'information, de l'aménagement du territoire et de la population (DRPSIAP). Les acteurs locaux de la sécurité alimentaire identifient donc les services de l'État comme les acteurs centraux de la collecte :

« [Pour la collecte,] nous nous appuyons sur les ressources techniques de l'État. Nous avons un comité de remplissage des informations. Des groupes de travail associant différents intervenants (préfet, maire, fonctionnaires du ministère de l'Agriculture,...), au niveau des communes, se réunissent tous les mois. Ils aboutissent à la publication d'un bulletin mensuel, distribué à tout le monde en format électronique. Cela permet de dresser une liste de recommandations pour l'identification des zones à problèmes ».

¹⁸ Voir le site officiel : <http://www.sapmali.org/>

¹⁹ Chiffre du ministère.

Dans l'architecture institutionnelle malienne, le SAP semble mobiliser l'ensemble des acteurs :

- au niveau local : les sous-préfets, les maires et leurs services techniques,
- au niveau régional : les directeurs régionaux du plan et les structures techniques de tous les ministères,
- au niveau national : le ministère de l'Administration territoriale, la Direction nationale de la statistique et de l'information et l'ensemble des services techniques des autres ministères.

En réalité, il existe un hiatus dans la chaîne administrative. Le SAP a été financé par l'Union européenne et l'USAID par l'intermédiaire du Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC). Ce programme est géré par le CSA et mobilise 29 agents contractuels, la plupart en tant que « *représentants régionaux du SAP* », qui doivent travailler en étroite collaboration avec les directeurs régionaux de la DRPSIAP. Le fait que les bailleurs de fonds sont à l'origine du financement de ce projet explique que ces agents sont contractuels. Ceci pose le problème de la durabilité de cette politique et de la centralité du CSA. En effet, les directeurs régionaux du DRPSIA en tant que fonctionnaires auront toujours l'avantage de la stabilité sur les agents contractuels du PRMC. Du point de vue des ressources humaines, le CSA chargé de la tutelle du PRMC et donc du SAP, est par conséquent en position de faiblesse face à la DRPSIAP. Ainsi, les rapports régionaux mensuels, les résultats d'enquêtes, les informations collectées *ad hoc* (la plupart du temps auprès des ONG) sont rassemblés dans un rapport national mensuel. Celui-ci est, ensuite, transmis aux ministères, aux autorités locales, aux organisations internationales et aux bailleurs de fonds. C'est à la lecture de ce rapport que l'ensemble des acteurs peuvent décider d'une intervention, tandis que les agents de la santé et des affaires sociales mènent alors une enquête socio-médico-nutritionnelle. Ce processus semble orienté par un ordre de marche rationnel. Mais, en fait, à chaque étape, des discussions sur la situation réelle peuvent intervenir entre les différents services de l'État, bailleurs de fonds et ONG et ces discussions sont fatalement orientées par des rapports de pouvoir.

Censé permettre une réponse rapide pour prévenir les crises, ce dispositif d'alerte précoce apparaît donc comme une machinerie bureaucratique lourde, lente, excessivement compliquée et sans aucun doute peu propice à la remontée sans délai d'informations fiables non plus qu'à la prise de décisions rapides et appropriées.

Les banques de céréales

Les banques de céréales sont des réserves constituées dans les villages au moment de la récolte et stockées pour être revendues à un prix compétitif et non spéculatif en période de prix élevé ou de crise alimentaire²⁰. Elles doivent permettre de réguler l'approvisionnement des zones déficitaires en période de soudure alimentaire. Leur mise en place a été financée par les banques classiques et les organismes de micro-finance, mais surtout par des ONG. Aujourd'hui, elles sont également financées par l'État et sont partie intégrante des dispositifs de sécurité alimentaire. Dans le cadre de la politique de décentralisation, les autorités participent à leur mise en oeuvre sous la responsabilité totale des villageois.

Au Mali, une politique spécifique a abouti à la création d'un protocole de gestion des banques de céréales qui définit les rôles respectifs du CSA, des gouverneurs, des maires et des préfets. Le maire et le sous-préfet supervisent la gestion et notamment l'équilibre financier. Les banques sont gérées par un comité de gestion qui regroupe deux chefs de village de la commune, deux femmes, un représentant des jeunes et un agent d'une structure déconcentrée de l'État (la plupart du temps du ministère de l'Agriculture). Ce comité doit procéder à des achats de céréales sur les marchés ou directement aux cultivateurs à un prix relativement bas pour les revendre aux villageois tout en dégagant un léger bénéfice de manière à reconstituer le stock.

La création de ces banques a été visiblement souhaitée par tous les acteurs locaux de la sécurité alimentaire. Tous les plans communaux de sécurité alimentaire ont ainsi proposé la constitution des banques de céréales pour assurer « la régularité des approvisionnements à des prix abordables pour un plus grand nombre de consom-

²⁰ Pour une analyse critique des banques de céréales, de leur histoire, de leurs résultats auto-évalués par le CSA et les ONG se reporter au texte de C. Arditi.

mateurs pendant la période de soudure ». Cette création répond, semble-t-il, à des demandes locales :

« Il y a des personnalités politiques influentes, dans certaines localités, [qui] font du lobbying, du plaidoyer pour créer une banque à tel niveau » (coordinateur et chargé de formation, ONG Afrique verte-Mali, entretien du 20 janvier 2006).

L'État a été l'artisan de la création de ces banques, notamment le CSA :

« Ils ont appelé le maire, ils lui ont dit : « Bon, l'État a décidé de donner tant de tonnes à chaque commune comme fonds de roulement, sans formation, sans la mise en place de comités de gestion. Il n'y a pas eu d'appui. Et l'État a fait cela partout, sans savoir qui est déficitaire, qui ne l'est pas » (idem.).

Cette volonté nationale conduit le CSA à multiplier les banques, y compris dans les zones urbaines. Ainsi, à partir du constat, comme pour le SAP, selon lequel l'insécurité alimentaire est devenue structurelle et non plus seulement conjoncturelle, le CSA a créé des banques de céréales dans la périphérie de Bamako :

« Avec la récente crise (...), l'État a initié des banques de céréales dans certaines communes périphériques de Bamako ; leurs stocks [de départ] sont venus des magasins de l'OPAM, sous l'impulsion du Commissariat à la sécurité alimentaire. Une ceinture de banques de céréales alimentaires existe donc autour de la ville » (idem.).

Comme pour les autres instruments locaux de sécurité alimentaire, les services de l'État, en particulier le CSA, sous couvert de gestion décentralisée, gardent donc la haute main sur les « banques de céréales ». À cette différence près, cependant, que les ONG, mobilisées sur la question, sont déjà présentes localement et captent les ressources des bailleurs, en particulier pour les distributions d'urgence :

« Au Sud, l'expérience que j'ai, c'est l'appui aux paysans à travers les semences de niébé et maïs, mil, produites par le service semencier de la zone de Ségou. Nous collaborons avec le service financier. Les semences étaient données gratuitement. L'idée était de cibler certains paysans pilotes. Mais, après 3 ou 4 ans, la semence doit être changée car sinon cela peut poser des problèmes de rendement, ce qui n'est pas le cas avec les propres semences des paysans (...). La distribution de céréales, nous

l'avons faite surtout au Nord, de 1984 à 1988, uniquement la distribution de vivres, environ 100 000 tonnes (huiles, céréales). C'est de la sous-traitance avec le PAM, des financements du FED, de l'Europe, des USA. Le PAM donne des vivres et nous, nous les distribuons. Mais l'Union européenne nous donne plutôt des fonds et nous, nous payons des céréales (...) Pour la question des céréales locales du FED, nous faisons des appels d'offres pour payer des céréales ici sur place » (responsable des ressources humaines, ONG World Vision, entretien du 26 septembre 2006).

Des ONG, en particulier Afrique verte²¹, également à l'origine des banques de céréales, ont organisé un système national informel de mobilisation des céréales pour constituer des réserves.

« Maintenant, [passons] au niveau national... Parce qu'au-delà des Bourses [régionales] qu'on organise sur des axes en fonction des besoins de consommation, on organise [aussi], au niveau national, une Bourse nationale aux céréales. Et là, on implique tous les acteurs : services techniques, encadrement, organismes d'État, politiques ou structures qui communiquent les prix, structures qui communiquent des productions, organisations paysannes, commerçants céréaliers et unités de transformation, bref tous les [types d']acteurs, on les invite. Et on a choisi Ségou pour ça, parce que Ségou c'est le centre du Mali. La Bourse n'est pas qu'économique, elle est d'abord une bourse d'informations » (coordinateur et chargé de formation, ONG Afrique Verte Mali, entretien du 20 janvier 2006).

Les ONG ont ainsi créé un réseau d'encadrement sur une partie du territoire, ce qui leur permet d'intégrer les banques de céréales dans des dispositifs plus larges d'aide à l'agriculture :

« [Dans] le [premier] volet d'Afrique verte où [l'] on favorise l'approvisionnement des zones déficitaires à partir des zones excédentaires, il y a [également] un appui à la transformation des céréales locales. [La] transformation, [la] valorisation, [et la] promotion des céréales locales se font par le biais des associations féminines, essentiellement sur Bamako et Kayes, parce qu'on travaille [déjà] avec 45 associations sur Bamako, une vingtaine à Kayes. [Ce volet est] un appui aussi à la transformation. Cela va de la structuration des associations féminines, du renforcement de leur capacité, des technologies des transformations jusqu'à un appui à la promotion des céréales à travers les foires commerciales, les manifestations commerciales que ce soit au Mali ou dans la sous-région » (idem.)

²¹ Voir le site de l'ONG : <http://www.afriqueverte.org/>

Ces expériences expliquent, en partie, les critiques des ONG sur la mise en place dans les communes des banques par l'État et, notamment, sur le fait que l'État puisse investir la commune de la responsabilité de la gestion du stock de sécurité étant donné son instabilité qui serait inhérente aux processus électoraux :

« J'ai quelques inquiétudes, parce que l'État a installé, dans beaucoup de communes, des banques de céréales communautaires. Et la question que je me suis toujours posée [est la suivante] : est-ce à une commune de gérer le stock de sécurité ? Est-ce que le travail de la commune n'est pas plutôt d'aider les plans de développement dans lesquels il y a une composante « sécurité alimentaire ». À mon avis, la commune ne peut pas être acteur. Dans beaucoup de localités, on a même vu des maires gérer [cette question de sécurité alimentaire]. C'est nouveau, mais cela comporte des risques à terme (...) La commune, c'est une institution (...) ils peuvent mettre en place un service technique. (...) Mais le problème [c'est que le maire] a un poste électif : lorsque le gars perd son mandat, quelle est la viabilité de cette banque ? » (idem.).

La mise en place des banques de céréales se caractérise donc par des relations complexes entre les bailleurs de fonds, les ONG, les communes et les services de l'État. Parmi ces derniers, le CSA a essayé d'occuper la place centrale avec une volonté affichée de prendre en charge la gestion de ces banques alors que celles-ci étaient pourtant conçues comme locales et autonomes. Mais cette volonté du CSA est contrecarrée par l'action des ONG qui semblent avoir réussi à se présenter comme des intermédiaires entre les services étatiques inefficaces dans ce domaine précis, les bailleurs de fonds qui reconnaissent leur expertise et les populations en manque d'informations générales.

Ainsi, chaque dispositif a ses caractéristiques propres. En ce qui concerne les PLSA, les collectivités locales (communes, cercles et régions) ont un rôle minime dans leur élaboration, les bailleurs de fonds et les services de l'État ayant réussi à garder l'avantage sur les structures locales dans la production de données et d'informations et les PLSA pouvant même être considérés comme le recyclage des relations privilégiées entre le CSA et l'USAID. En ce qui concerne les SAP, on observe qu'ils ont peu de moyens humains. Pourtant, le système d'information est un système lourd qui multiplie les avis et le nombre d'acteurs mis en jeu, ce qui nuit d'ailleurs sûrement à son efficacité. En théorie, dans l'architecture institutionnelle de l'alerte au Mali, le CSA a un rôle prépondérant. En fait, l'organisation même du

système repose sur les services déconcentrés du ministère au Plan. Dans ce dispositif, les autres acteurs locaux restent donc dépendants de l'État et on ne peut pas réellement parler d'une alimentation locale en informations des systèmes d'alerte. Enfin, en ce qui concerne les banques de céréales, si elles sont bien présentes dans toutes les communes avec plus ou moins de consistance et d'efficacité, elles n'y sont pas moins elles aussi l'objet d'une lutte de paternité et de tutelle entre les ONG et les services de l'État, notamment le CSA, ces deux types d'acteurs ayant réussi à inhiber les collectivités territoriales en utilisant leur argument favori, celui de la mauvaise gestion.

En définitive, bien que les lois de la décentralisation instituent la commune comme acteur incontournable des politiques de développement et que les ONG maliennes et internationales, y voyant une zone d'intervention privilégiée en matière de sécurité alimentaire et de renforcement des capacités, en soient des alliés objectifs, le retrait de l'État des dispositifs de sécurité alimentaire – pourtant conforme à l'esprit de la décentralisation – semble n'être en l'occurrence qu'une mise en scène. Contrairement au discours officiel, ce sont les ONG et surtout les services de l'État qui restent les acteurs dominants des systèmes locaux de sécurité alimentaire.

3. L'éclatement des logiques d'action au sein de l'espace local

De manière plus générale, l'analyse du pilotage de l'action publique au niveau local confirme que l'État malien est une « *administration en miettes* » (Dupuy et Thoenig, 1985) caractéristique de l'« *État en action* » (Muller et Jobert, 1987), les actions des services publics se traduisant par la superposition de territorialisations spécifiques. Même la politique unitaire de valorisation de la dimension locale en vient à reproduire la dépendance de l'espace local vis-à-vis des ONG, bailleurs de fonds et services de l'État.

Dans ces conditions, notre thèse est que les dispositifs locaux de sécurité alimentaire sont demeurés des instruments du maintien de l'emprise de l'État, continuant d'agir selon des dynamiques et des logiques d'action largement antérieures à la politique de décentralisation. Les acteurs des dispositifs de sécurité alimentaire ont donc simplement pris note de cette politique en se contentant de changer la présentation formelle de leurs actions.

L'établissement de relations entre les services techniques d'État et les autres types d'acteurs (communes, ONG, bailleurs de fonds) ne signifie donc pas forcément intervention effective de l'espace local en tant que tel dans l'action publique. Comme l'a montré D. Darbon, l'appel au « local » dans la définition et la mise en œuvre des politiques et des projets de développement n'est pas une nouveauté (Darbon, 2003). Au Mali, effectivement, dans les années 1970, le régime militaire avait mis en place un vaste programme de développement participatif dit « *à la base* », visant à associer les cadres techniques et administratifs et les populations locales à la conception et à la réalisation des programmes de développement, à travers des organes tels que les conseils et comités de développement (Kassibo *op. cit.*). En réalité, l'administration est demeurée maîtresse du jeu en contrôlant et en canalisant l'utilisation des fonds vers les actions qu'elle jugeait prioritaires. En fait, cette réforme, assimilable à une planification du développement, a abouti à une déconcentration très poussée de l'administration d'État en direction des circonscriptions (région, cercle, arrondissement), sans pour autant réaliser la décentralisation qui avait été préconisée comme objectif ultime. En matière de décentralisation, tout ne serait donc en quelque sorte, comme dans de nombreux domaines, qu'un « éternel recommencement ».

En résumé il convient de remarquer que l'on est en présence d'une politique de déconcentration sans décentralisation et que, dans le contexte de cette déconcentration, les services (déconcentrés, donc) de l'État demeurent peu efficaces et continuent alors de s'appuyer sur les ONG et les bailleurs pour le traitement de la lutte contre l'insécurité alimentaire. Dans ces conditions, ce seraient les ONG et les bailleurs qui entretiendraient une certaine décentralisation en traitant au quotidien avec les autorités communales et avec la société civile locale...et avec les services déconcentrés de l'État.

L'absence de pilotage de la politique de décentralisation.

L'efficacité des dispositifs locaux de sécurité alimentaire ne peut, en théorie, être atteinte que s'il existe une intégration locale des différentes logiques d'action des divers opérateurs, services de la commune ou de l'État, bailleurs de fonds, ONG et populations. Mais cette intégration est rendue difficile à cause de trois facteurs. Premièrement, les collectivités locales sont incapables d'arbitrer entre les divers intérêts

particuliers. Deuxièmement, le poids des acteurs non étatiques ne permet pas aux services de l'État d'adopter une vision commune des territoires. Troisièmement, l'absence de coordination entre les différents services de la sécurité alimentaire permet aux différentes catégories d'acteurs de jouer une partition conforme à leurs intérêts sans que puisse se dégager la moindre vision de ce que serait un intérêt général.

- L'incapacité des collectivités locales à arbitrer entre les intérêts particuliers.

L'espace social local n'est pas homogène. Il renvoie nécessairement à des différences et même à des antagonismes sociaux entre lesquels une coordination par les services municipaux est extrêmement difficile. Ainsi, à la mise en œuvre de la décentralisation, la question de ces divisions s'est posée dès la phase de découpage des communes, même si la mission de la décentralisation a voulu fonder les nouvelles collectivités sur des critères objectifs, censés garantir la rationalité d'espaces fonctionnels propices au développement économique (Koné, 1997).

La mission a privilégié le regroupement volontaire des villages et fractions en communes et rejeté le principe de la simple érection des arrondissements en communes. En fait, comme le montre Brahima Kassibo, les changements des années 1990 ont été réalisés par des citoyens, surtout ceux de la capitale, proches de l'épicentre du pouvoir, « *soumis au microcosme sociopolitique* » et aux influences « *d'un milieu profondément extraverti, où les hommes politiques en proie au mimétisme culturel appréhendent la réalité malienne d'un œil différent de celui de la majorité de la population essentiellement formée de ruraux* ». Les découpages des communes ont donc été surtout le fait de ces intellectuels revenus dans leurs campagnes d'origine pour diffuser la « nouvelle République » et constituer les communes à l'image qu'ils voulaient donner d'eux-mêmes ou qu'ils voulaient donner de la nouvelle République, une image de république rationnelle et démocratique²². Nous sommes donc loin d'une constitution des communes par « *affinités sociales et culturelles* » (Kassibo, *op. cit.*)

²² Nous verrons également, dans la section suivante, que les préoccupations politiques n'étaient pas absentes de ces découpages puisque la plupart de ces intellectuels citoyens de retour dans leurs campagnes étaient membres de l'ADEMA, le parti symbolisant la transition.

Ces idéaux se sont heurtés à des logiques de deux types : logiques « infra-communales » et logiques « intercommunales ». Infra-communales en ce sens que les sociétés locales maliennes étant peuplées d'autochtones, d'allochtones et de personnes en migration, des stratégies complexes ont joué au moment de la création des communes, même si, la plupart du temps, les intellectuels venant de la capitale, acteurs véritables des découpages, ont fait taire ces différences en privilégiant le découpage « rationnel » contre les querelles de clochers évidemment dénoncées comme « archaïques ». Quant aux logiques intercommunales, elles mettent surtout en jeu la gestion concurrentielle des ressources naturelles ou économiques – l'exemple le plus courant étant celui de la rivalité entre agriculteurs et pasteurs autour des terres ou des puits.

Or, ces deux types de logiques concourent à saper le rôle de la commune dans l'arbitrage entre les différents intérêts catégoriels. L'homogénéisation ne pourrait se faire que si la commune disposait d'un pouvoir financier capable de peser sur ces dynamiques locales, voire de les modifier, mais à ce jour, le transfert de pouvoir n'a pas eu lieu :

« Communément, on dit que l'État a fait le transfert des pouvoirs, mais s'il n'y a pas le transfert des ressources, c'est voué à l'échec. Bon, je ne sais pas de quelles ressources il s'agit. Certains avaient pensé, surtout au moment des premières élections, du combat ardu autour des postes de maires, que ce serait une source de ... mais quand il s'est avéré qu'il va falloir beaucoup se battre, générer des ressources, je crois que cela a un peu baissé l'ardeur » (responsable de programme à l'ONG Christian Aid, entretien du 31 mai 2007).

Les maires, eux-mêmes, reconnaissent que les actions locales ne peuvent véritablement changer les situations de pauvreté locale ce qui les met en position de recours systématique aux services de l'État. Ce problème des ressources semble criant dans le domaine de la sécurité alimentaire :

« Moi, ce que je veux dire, c'est que la sécurité alimentaire sans réallocation des ressources traditionnelles n'est pas viable. Parce qu'il y a des enjeux institutionnels [importants] avec la mise en place de dispositifs parallèles. Or, dans ce qu'ils nous proposent [à l'heure actuelle], les collectivités territoriales, communes, cercles et régions, passent à la trappe, alors qu'elles ont des responsabilités bien définies dans le cadre des nouvelles attributions des politiques territoriales » (représentant-délégué à la Coopération suisse, entretien du 7 juin 2005).

En définitive, l'incapacité des communes à peser sur l'homogénéisation des intérêts locaux explique leur incapacité à mettre en oeuvre des politiques publiques locales et endogènes, notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire, cette incapacité ayant pour une grande part son origine dans un découpage des communes insuffisamment appuyé sur les structures sociales préexistantes. N'ayant pas les possibilités de mobiliser les ressources locales, les maires sont les premiers à reproduire les logiques d'action privilégiant les relations avec les services de l'État.

- Le poids des acteurs non-étatiques

Face aux relations privilégiées entre acteurs locaux et services de l'État, les acteurs non étatiques, notamment les ONG, ont créé un système parallèle de concertation avec les structures locales. Mais celui-ci tend à reproduire la logique des relations de dépendance et de centralisation du système étatique :

« Au Mali, il y a pas mal d'ONG qui appuient le processus (...). Mais nous avons prévu fin juin une rencontre avec tous nos partenaires, on appelle ça le cadre de concertation sahélien. C'est un forum qui se tient deux fois par an et qui regroupe tous les partenaires impliqués dans le cadre de ces programmes, afin de réfléchir sur un certain nombre de thématiques. Parmi ces thématiques, c'est je crois celle-ci qui a été identifiée pour être discutée en juin prochain à Bamako : comment faire le lien entre sécurité alimentaire et décentralisation ? Différents acteurs vont être invités à ce forum, même en dehors de notre petit cercle, pour débattre de cette problématique. Ça fait partie aussi de notre stratégie de plaidoyer pour attirer l'attention des décideurs. Ce qui a été décidé il y a presque dix ans, peut-être n'est pas en train de marcher. On va même faire appel à des acteurs locaux pour qu'ils émettent des idées²³. Il y a de sérieux blocages selon certaines personnes, mais la décentralisation a été tellement décrite comme une panacée, c'est à travers des programmes comme ça qu'on peut provoquer la réflexion » (responsable de programme à l'ONG Christian Aid, entretien du 31 mai 2007).

Deux systèmes centralisés de sécurité alimentaire fonctionneraient donc en parallèle, ainsi que le reconnaissent ses acteurs :

« Maintenant, il y a donc deux systèmes parallèles de sécurité alimentaire au Mali [le PRMC et ses donateurs multilatéraux dont la France, qui

²³ Notez le « même », ndlr.

veulent en fixer les règles d'utilisation] ; l'État malien, avec le CSA et des bailleurs comme le Japon et la Banque islamique de développement plus la FAO » (responsable d'un programme financé par l'USAID, PROMISAM, entretien du 13 juin 2007).

Cette dualité ne va pas sans créer d'inévitables tensions, les bailleurs de fonds préservant leurs logiques d'action en défendant leurs propres programmes :

« Une fois, à une réunion du PAM, l'USAID m'a interpellé : « C'est nous qui payons [le PRMC] et tu es du bord du gouvernement malien [alors que travaillant dans nos programmes, tu ne devrais pas te désolidariser de nous] » (délégué national de l'AFVP, entretien du 18 janvier 2008).

De son côté, l'État tente de soumettre le système parallèle des ONG et des bailleurs à sa logique – pour l'instant sans succès –, par exemple en essayant, en 2006, de taxer les ONG intervenant au niveau local :

« La Cellule d'appui au développement rural (CADR) à la base dépendait du ministère de l'Administration territoriale et des collectivités locales. Elle n'a aucun moyen. Le directeur, nouvellement nommé, a voulu tout remettre en cause : il voulait instituer une convention d'établissement entre les ONG et l'État malien en imposant un certain pourcentage du budget [des ONG] en dépenses d'infrastructures plus une obligation de verser 1% du budget pour financer cette cellule d'appui » (idem.)

Cette tentative de captation des ressources des ONG par l'État est symptomatique des difficultés de coordination entre les logiques d'action de l'État et celles des ONG. Et les acteurs locaux étant tout aussi dépendants des ONG que de l'État, cela constitue une difficulté supplémentaire contribuant à l'absence de pilotage des politiques publiques au niveau local.

- L'absence de coordination entre les services de sécurité alimentaire

L'absence de coordination entre les différents services de la sécurité alimentaire transparaît dans l'élaboration et la mise en œuvre des instruments de sécurité alimentaire. Elle s'explique, sur le terrain, par la concurrence entre le Commissariat à la sécurité alimentaire et les services des ministères techniques, engagés en principe dans les actions de sécurité alimentaire. Cette concurrence s'exprime, d'une part, dans les dispositifs d'urgence et, d'autre part, dans les évalua-

tions de la politique. Ainsi, en ce qui concerne les statistiques dans le domaine alimentaire :

« C'est surtout l'appareil statistique qui pose problème. Il est partiellement maîtrisé par le ministère de l'Agriculture et le ministère du Plan, et partiellement mis en forme par le Système d'alerte précoce (qui dépend lui aussi du CSA) » (assistant technique à la cellule d'appui aux réformes institutionnelles (CARI), entretien du 17 janvier 2006).

La mise en forme de la politique est assumée par le CSA, fonction qui légitime son existence :

« À l'époque où il y avait le ministère délégué à la sécurité alimentaire, c'était lui qui concevait ces requêtes ; quand le ministère de l'Agriculture était en charge des problèmes de sécurité alimentaire, c'était à lui de le faire. Désormais, avec la création du Commissariat à la sécurité alimentaire, c'est lui qui est chargé d'élaborer les éléments de politiques et de les mettre en œuvre. Je vais vous donner les textes. Oui, nous centralisons tout, nous sommes chargés de suivre la mise en œuvre » (commissaire adjoint à la sécurité alimentaire, entretien du 2 juin 2005).

La compétition entre le CSA – qui n'a pas les moyens d'accomplir sa mission – et les ministères – qui ont des moyens, mais sont en principe déchargés de cette mission – est l'un des signes et des facteurs les plus évidents des inévitables conflits de compétence opposant le CSA et les ministères techniques et ces derniers entre eux. On ne saurait pourtant perdre de vue le fait que le CSA est directement rattaché à la Présidence !

« Les ministères sont en concurrence. Il y a des conflits de compétence et pas de ligne politique établie. Le Commissariat à la sécurité alimentaire s'oppose par exemple au ministère de l'Agriculture. Quand il s'agit de présenter le bilan, le ministère de l'Agriculture parle, puis le Commissariat à la sécurité alimentaire. Mais ils tiennent des discours différents (...). L'ensemble du dispositif n'est donc pas coordonné. Normalement, le responsable de la sécurité alimentaire devrait aller voir le ministère de l'Agriculture et lui dire « bon, comment fait-on pour intégrer cela dans ton budget ? » Or non, chacun fait un truc dans son coin, puis envoie le document à tous les bailleurs de fonds » (assistant technique à la cellule d'appui aux réformes institutionnelles, entretien du 17 janvier 2006).

De la part des fonctionnaires, cette apparente absence de volonté (ou simplement le poids des routines ?) d'instaurer une indispensable coordination des politiques sectorielles au niveau local ou régional et

le fait que les fonctionnaires des différents ministères tirent chacun à hue et à dia expliquent largement une certaine inefficacité, typiquement bureaucratique, de l'ensemble du système de lutte contre l'insécurité alimentaire :

« Si sur la Loi d'orientation agricole on a eu une coordination intermédiaire, pour tout ce qui concerne la sécurité alimentaire, c'est un pataquès effroyable. Il n'y a pas de suivi. On peut refaire dix réunions et on a à chaque fois des personnes différentes. On refait trente fois les mêmes choses. On rediscute tout. Tout le monde, en plus, n'est pas toujours là. C'est infernal. Des semaines et des semaines de discussion pour revenir à la case départ » (idem.).

Ces conflits de compétence ont un impact direct sur les collectivités locales. Elles sont incapables d'identifier les ministères responsables d'autant plus que chaque ministère intervient différemment selon les territoires. Aux conflits de compétence s'ajoute un pouvoir discrétionnaire des services dans la mise en oeuvre des dispositifs et des instruments, ce qui se traduit par le maintien d'un système de gouvernance étatique appuyée sur une déconcentration empêchant en réalité la mise en oeuvre d'une véritable décentralisation et court-circuitant les élus locaux :

« Au Mali, c'est l'État qui s'est toujours véritablement chargé de la sécurité alimentaire. Et même actuellement, s'il y a un Commissariat à la sécurité alimentaire qui travaille parfois avec les collectivités locales, d'autres fois il ne le fait pas (...). Pendant longtemps, l'État a eu un partenariat avec des groupes organisés, des associations, mais ce type de partenariat ne peut exister avec les collectivités locales. Par exemple, une banque confiée à une association féminine est beaucoup plus en rapport avec le Commissariat à la sécurité alimentaire qu'avec les autorités locales [banques mises en place par le CSA]. Si celles-ci veulent intervenir, on leur demande de quoi elles se mêlent. Les élus locaux sont court-circuités. Les banques sont considérées comme un prolongement de l'État dans la commune. Or, ce n'est pas à l'État de venir les installer et de dire « on vous associe ». C'est le mode de gestion légué par le colonialisme » (président de l'Association des municipalités du Mali, entretien du 7 juin 2007).

En bref, ce tissu nébuleux de relations qui s'ignorent les unes les autres ou sont en rivalité, induisent sur place un enchevêtrement bureaucratique « déconcentré », à la fois formel et informel, mais peu efficace et qui, en outre, fait obstacle à une véritable décentralisation avec transfert de compétences et de pouvoir (et de ressources budgétaires).

taires !) aux élus locaux, tout ceci expliquant en grande partie l'absence de pilotage dans les dispositifs locaux de sécurité alimentaire.

Le pouvoir politique, pôle régulateur persistant de la sécurité alimentaire

Les dispositifs locaux de sécurité alimentaire au Mali ne sont donc pas intégrés ni coordonnés ni pilotés par une structure nationale. Ce constat peut sembler paradoxal en raison des relations privilégiées entre acteurs nationaux et acteurs locaux, lesquelles devraient, théoriquement, favoriser tout de même des coopérations et permettre un pilotage de la politique sur le terrain. En fait, il n'en est rien, ce qui peut s'expliquer par le fait que la coalition institutionnelle entre certaines ONG, certains bailleurs de fonds et certains services d'État produit certes des dispositifs formels (lois, procédures, dispositifs d'intervention), mais, lorsqu'il s'agit de passer à la phase de mise en œuvre, s'affronte à des réalités locales qu'elle a ignorées. Il en va ainsi pour les PLSA, le SAP et les banques de céréales, à propos desquelles on finit – *a posteriori* ! – par découvrir qu'il faut convaincre les populations de leur intérêt ! Or celles-ci, et en particulier, les plus démunis de ressources et de capacités, se débattent face à un système si nébuleux dans ce contexte de déconcentration non pilotée, qu'ils en viennent à privilégier les relations connues, c'est-à-dire les relations avec les services de l'État !

Cette déconcentration sans décentralisation maintient donc, en fait, la centralisation des dispositifs et celle-ci se trouve encore pérennisée du fait des mécanismes politiques d'allocation clientéliste des ressources, qui sont une caractéristique séculaire du leadership politique malien. Au sein des différentes logiques d'action à l'œuvre dans les dispositifs de sécurité alimentaire, c'est bien la logique d'action politique (dans le sens de *politics*) qui demeure la plus structurante.

- Relecture politique de l'absence de pilotage des dispositifs locaux de sécurité alimentaire.

Différents exemples dans les années 1990 ont montré que les partis politiques étaient les principaux régulateurs des logiques d'action dans les politiques de décentralisation et de sécurité alimentaire au Mali. B. Berodigo montre comment, avec l'avènement du pluralisme politique en 1991, un jeune vétérinaire sillonnant le cercle de Kadiolo arrive à obtenir l'adhésion des populations au parti

ADEMA (Alliance pour la démocratie au Mali) et impose le redécoupage communal voulu par le parti (Beridogo, *op. cit.*). On peut ainsi relire les tensions et les discussions entre les services de l'État comme des tensions et des discussions entre hommes politiques, par exemple les tensions entre la présidence et le ministre de l'Agriculture participant à un gouvernement de cohabitation.

« L'évolution est révélatrice du système politique. Il y a deux gouvernements : « l'officiel » avec le Premier ministre et ses ministres, le « parallèle » avec la présidence et ses conseillers techniques. Quand un dossier est très délicat, la présidence s'en empare. Mais elle a des capacités d'instruire le dossier mais non de l'opérationnaliser. Alors le ministre [de l'Agriculture] est vexé et il freine la mise en œuvre » (responsable de l'AFVP, entretien du 18 janvier 2006).

Le jeu politique peut aller assez loin dans la mesure où il arrive que des gestionnaires locaux puissent être désignés comme des boucs émissaires, responsables des ratés des dispositifs de la sécurité alimentaire, ce qui permet aux hommes politiques de se présenter comme les pères fouettards de l'administration inefficace.

« Autre chose nous a surpris : c'est le problème de semences. Ils ont un Programme national semencier. On y était allé. On y avait trouvé 38 tonnes stockées alors même que la FAO voulait acheter des semences et n'en trouvait pas. Suite à la sécheresse de 2004 et à l'attaque... Le Premier ministre a alors immédiatement relevé le responsable du service semencier ; je pense que c'était dans la région de Ségou, si mes souvenirs sont bons. [Le Premier ministre] a alors dit : « Comment se fait-il que vous ayez des semences stockées là ? » Le Monsieur a dit : « Non, les paysans ne sont pas venus chercher ». [Et le Premier ministre de poursuivre] : Mais ce ne sont pas aux paysans de venir [les] chercher, c'est vous qui devez leur mettre à disposition, les informer et leur mettre à disposition » (représentante de la FAO au Mali, entretien du 28 septembre 2006).

Ces rapports difficiles entre un gouvernement dirigé par un Premier ministre et un système de gouvernement parallèle mis en place par le président s'expliquent en grande partie par la situation politique du pays dans la période 2002-2007. Le 28 avril 2002, Amadou Toumani Touré était élu avec 28,7 % des voix face à Soumeïla Cissé (21,3 %), candidat de l'ADEMA et Ibrahim Boubacar Keita, candidat du Rassemblement pour le Mali (RPM). Mais les élections législatives qui suivirent donnèrent la victoire au RPM et Keita fut élu président de l'Assemblée nationale. Le président Touré s'est donc retrouvé en

période de cohabitation avec une assemblée hostile. Étant donné l'éclatement de la représentation nationale – aucun parti n'ayant une majorité claire –, le président choisit de nommer comme Premier ministre Ahmed Mohammed Eg Hamani qui forma un gouvernement dit « de consensus » regroupant la plus grande partie des forces politiques maliennes. Juste avant les municipales de mai 2004, il remplaça Hamani par Ousmane Issoufi Maïga, un ancien de la Banque mondiale et originaire – comme lui-même – de Gao. Les élections municipales de mai 2004 furent marquées par la création de listes municipales dite « indépendantes », proche du président. Mêmes si ces listes obtinrent de bons résultats, les élections furent remportées par les partis d'opposition au président. Le Premier ministre devait diriger un gouvernement composé de membres de l'opposition, ce qui explique les tensions parfois palpables entre le président, le Premier ministre et les autres ministres. Ceci explique également la formation d'un système informel, dirigé par le président et parallèle au gouvernement.

- La centralisation des dispositifs, indice du leadership d'A. T. Touré

La coexistence de deux systèmes de décision a une profonde influence sur la manière dont les ressources sont distribuées dans le cadre du système clientéliste malien. Rappelons que la décentralisation est en principe pensée comme un transfert de pouvoir à des instances locales et régionales dirigées par des élus, l'argument principal en étant la diffusion de la démocratie au niveau local, mais, en pratique, relevant d'une stratégie de transfert du pouvoir aux partis politiques pour contrecarrer les notabilités traditionnelles. Toutefois, des études ont montré qu'au Mali, au cours des années 1990, ce transfert a aussi été favorable au recyclage des notabilités traditionnelles dans les partis au niveau local et régional (Fay 1999). Et ce recyclage a renforcé, en raison des caractéristiques de la stratification sociale, la dépendance des populations vis-à-vis de leurs notables, ceux-ci se prévalant désormais à la fois d'une légitimité traditionnelle et d'une légitimité partidaire. Comme Claude Fay l'a fait observer, cette légitimité s'enracine aux deux pôles de l'édifice politique : en haut, via les partis politiques et, en bas, via le milieu social local.

Or, avec la présidence Touré, les partis politiques peuvent plus difficilement accéder « au haut », puisque le président n'est plus issu de l'un d'entre eux, les conditions de son accession à la présidence (en

dehors des partis) ayant profondément modifié les modalités du contrôle présidentiel sur le système politique malien. Quant au président, il s'en trouve porté à compenser son manque de base politique au sein du système partidaire traditionnel par une instrumentalisation plus directe des politiques publiques, notamment, celle, névralgique, de la sécurité alimentaire mise au service d'une meilleure emprise de son pouvoir, donc du pouvoir central, sur l'ensemble du territoire :

« Actuellement le gouvernement a donné 500 millions [de francs CFA] comme contribution au Programme national de sécurité alimentaire. Ils ont choisi la région de Gao, pensant que c'était la région la plus vulnérable [sourire esquissé]. Il y a donc actuellement une étude du Commissariat à la sécurité alimentaire [dans cette zone]. Nous, nous avons insisté pour dire que si on fait un programme de développement communal de Gao, il faudrait l'articuler avec le programme national et voir maintenant ce qu'on peut faire à Gao par rapport à ça » (idem.).

Le « sourire esquissé » de notre informateur signifiait que Gao était privilégié par le CSA, non parce que c'est une zone particulièrement vulnérable, mais plutôt parce que c'est la région d'origine du président Touré. La création du CSA est d'ailleurs le plus souvent imputée à la seule volonté du président :

« La priorité accordée à la sécurité alimentaire par le gouvernement [malien], je ne l'ai pas trouvée ailleurs. Au Togo, où j'ai eu mon premier poste, l'agriculture n'était pas vraiment la priorité. Mais ici le président Amani Toumani Touré a fait de l'agriculture et de la sécurité alimentaire sa priorité des priorités. C'est pour cela qu'il a créé le CSA. Il l'a rattaché directement à lui pour vraiment donner une impulsion » (idem.).

En somme, étant donné la configuration politique et dans la perspective des prochaines présidentielles de 2007, l'affichage d'une prise en main directe de la politique de sécurité alimentaire par la présidence était un moyen de renforcer son pouvoir en le rendant plus « visible » et plus visiblement soucieux des conditions matérielles d'existence des populations touchées par la crise alimentaire de 2005 :

« On observe également actuellement un phénomène de politisation de l'aide alimentaire voulue par Amani Toumani Touré. Le discours est, en gros, le suivant : il y aurait des mesures énergiques [à prendre] afin que les Maliens n'aient pas faim. Il n'y aurait [ainsi] pas de nécessité, pour eux, à émigrer. À cet effet, environ 32 000 tonnes d'aliments ont été redistribuées en 2005. C'est un choix politique car on aurait très bien pu faire

des ventes d'intervention anticipées [à prix réduit]. C'est, en fait autant un message politique d'apaisement qu'une « cotisation » politique pour les prochaines élections présidentielles de 2007 » (conseiller à l'Ambassade du Canada, entretien du 19 janvier 2006).

Cette politique explique, en partie, la reproduction des dynamiques de centralisation dans les relations entre acteurs locaux et services de l'État :

« Il y a des choses qu'on ne peut pas traiter à notre niveau. Techniquement, chez nous, rien n'a changé. Aucun texte n'est venu apporter un changement. On a seulement changé de patron, ce qui a été une bonne chose. Pour le président de la République, la question alimentaire est une priorité et il faut le montrer au peuple. C'est pourquoi le Commissariat à la sécurité alimentaire a été directement rattaché à la présidence. Mais, pour nous, les techniciens, ça n'a rien changé » (secrétaire technique du comité de coordination des politiques céréalières, Programme de restructuration du marché céréalier, entretien du 24 janvier 2006).

Le fait que le président ait confié le CSA à une proche souligne l'importance de cette « personnalisation » politique de la question alimentaire. Cette tendance s'étend même au-delà de la sphère politique malienne. Les bonnes relations actuelles entre le Mali et la FAO, et surtout l'action de la FAO sur le terrain malien peuvent être imputées aux bonnes relations entre le président et le directeur actuel de la FAO, Jacques Diouf, ce qui permet aussi de s'opposer à la volonté des autres bailleurs (PRMC, USAID) :

« Le S.G., le sénégalais J. Diouf est un ami personnel d'ATT. Cette alliance entre la FAO et ATT, entre Diouf et ATT, explique qu'ils aient lancé cette distribution d'urgence, alors que l'État malien a interprété le refus d'intervention du PRMC comme un boycott » (responsable d'un programme financé par l'USAID, PROMISAM, entretien du 17 juin 2007).

Mais cette « présidentialisation » de la sécurité alimentaire peut encore être justifiée, aux yeux de certains (plus ou moins courtisans ?), en ce qu'elle ferait référence à un modèle traditionnel du pouvoir, selon lequel le chef de l'État serait un chef de la grande famille malienne et, en tant que tel, aurait le contrôle du grenier familial :

« Donc, je l'ai dit de manière très terre à terre à quelqu'un qui me posait un jour la question, que le Commissariat soit rattaché à la présidence, je ne peux pas l'expliquer d'un point de vue politique. Il faut aller à un autre

niveau [chercher d'autres éléments d'explication]. Ainsi, traditionnellement au Mali, dans nos communautés, c'est le chef de famille qui peut lever la main sur le grenier de la famille. Et pour que tu puisses bien gérer comme chef de famille ce stock, il faut que ta famille n'ait pas faim. Il me semble donc que le chef de l'État est le chef de la grande famille malienne [rire]. C'est ce que je lui ai expliqué, de manière très, très terre à terre » (commissaire adjoint à la sécurité alimentaire, entretien du 2 juin 2005).

Voulant voir dans les dispositifs locaux un moyen d'améliorer l'efficacité des politiques alimentaires en promouvant une gouvernance locale, les bailleurs de fonds et les ONG ont donc plaqué sur la réalité malienne une politique de développement participatif prônée par les organismes internationaux afin de pallier les insuffisances de l'État et le manque de maturité politique. Mais, en pratique, cela est revenu à renforcer les institutions d'État et à développer une approche « stato-centrée ». En effet, y compris dans le cadre des projets centrés sur la participation des communautés, ce sont des accords avec les gouvernements que signent les bailleurs de fonds étrangers. D'abord en contact et en consultation avec les services de l'État avant de l'être avec la population (s'ils le sont jamais...), ils en viennent ainsi à justifier l'empilement des « géographies ministérielles » et la démultiplication des interlocuteurs locaux. On observe également que la gestion non pilotée, éclatée (Dupuy et Thoenig *op. cit.*), est le résultat d'un cloisonnement (Crozier et Thoenig 1975) des ministères, ce qui les rend dépendants de leurs liens avec les ONG et les bailleurs. La mise en œuvre des dispositifs locaux est donc entravée par ce type de régulation politique, au bout du compte plus important que les services de l'État, les bailleurs et les ONG.

Ainsi, l'ensemble des acteurs engagés dans la politique de sécurité alimentaire a reconnu l'importance de l'échelon local et ceci pour différentes raisons. Les communes, nouvellement créées, ont saisi cette politique de décentralisation et de sécurité alimentaire pour se positionner entre les services de l'État et la population. Les bailleurs de fonds ont soutenu également ces deux politiques pour mettre en valeur leurs programmes et leurs projets de renforcement des capacités. Ces différents positionnements ont conduit les services de l'État à s'adapter à ces deux politiques en reconnaissant l'importance des dispositifs locaux de sécurité alimentaire.

Le consensus de l'ensemble des acteurs autour de la revalorisation du pouvoir local aurait dû permettre des réalisations concrètes prenant en compte les situations locales. Notre recherche a montré que les trois instruments de sécurité alimentaires au niveau local : les Plans locaux de sécurité alimentaire, le Système d'alerte précoce et les banques de céréales, révèlent une administration « en miettes » et des cloisonnements d'une part entre les différentes catégories d'intervenants (services de l'État, ONG, bailleurs de fonds et communes) et, d'autre part entre les acteurs appartenant à une même catégorie. L'intégration locale de ces instruments est faible en grande partie à cause des routines liant certains acteurs.

Nous avons donc constaté une absence de pilotage de la politique de sécurité alimentaire au niveau local. Ceci est principalement la conséquence de l'incapacité des collectivités locales à unifier les intérêts locaux, du poids des acteurs non étatiques et de l'absence de coordination entre les différents services de la sécurité alimentaire. Ce phénomène est d'autant plus remarquable qu'en théorie la sécurité alimentaire devait être pilotée par le Commissariat à la sécurité alimentaire, institution nouvelle créée à cet effet par le président Amadou Toumani Touré. En fait, les routines administratives perdurent et vont dans le sens d'une reproduction des relations spécifiques sectorielles entre services de l'État et communes, ce qui renforce encore l'éclatement de la politique de sécurité alimentaire au niveau local. Néanmoins, nous avons mis en évidence le fait que le principal régulateur des dispositifs de sécurité alimentaire est le leadership imposé par le président, notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire. L'accent mis sur cette politique avait de forts relents électoralistes dans le contexte de la campagne présidentielle de 2007, ce qui a pu être une bonne chose puisque cela a favorisé la prise en compte de l'avis d'une population fortement mobilisée sur la question alimentaire (les émeutes récentes l'ont montré), mais ce qui n'en pose pas moins la question de l'efficacité, de la durabilité et même de la survie de cette politique.

Bibliographie

- Bako-Arifari N. et al. (2004), *Financer la décentralisation rurale. Taxes et impôts à l'échelle locale au Bénin, Burkina Faso et Mali*, Amsterdam, Institut Royal des Tropiques (KIT), Série « Décentralisation et gouvernance locale », Bul. 357, 96 p.

- Béridogo B. (1997), « Processus de décentralisation au Mali et couches sociales marginalisées », *Le bulletin de l'APAD*, n° 14, in : *La décentralisation au Mali : état des lieux*. URL : <http://apad.revues.org/document581.html>.
- Cissé H. B., Maïga S.I. et Bartholomeussen S. (1999), *Liens entre décentralisation et coopération décentralisée au Mali*, Maastricht, ECDPM, document de réflexion n° 6, 41 p.
- Coll J. (1997), « Des dynamiques villageoises au service d'une 'démocratie décentralisée'. Le cas de Mali-Sud », *Le bulletin de l'APAD*, n° 14, *La décentralisation au Mali : état des lieux*. URL : <http://apad.revues.org/document583.html>.
- Crozier M. et Thoenig J.-C. (1975), La régulation des systèmes organisés complexes. Le cas du système de décision politico-administratif local en France, *Revue Française de Sociologie*, n° 16, p. 3-32.
- CSA (2005a), Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) de la période 2006-2015, 1^e phase quinquennale (2006-2010), 15 juin 2005, 80 p.
- CSA (2005b), *Région de Gao, Synthèse des plans de sécurité alimentaire du cercle de Bourem*, 2005-2009, Commissariat à la sécurité alimentaire, juillet 2005, 16 p.
- Darbon D. (2003), « Réformer ou reformer les administrations projetées des Afriques ? Entre routines anti-politiques et ingénierie politique contextuelle », *Revue française d'administration publique*, n° 105-106, p. 135-152.
- Dupuy F. et Thoenig J.-C. (1985), *L'administration en miettes*, Paris, Fayard, 285 p.
- Fay C. (1999), « Pastoralisme, démocratie et décentralisation au Maasina (Mali) », p. 115-136, in : Bourgeot A. (dir.), *Horizons nomades en Afrique sahélienne. Société, développement et démocratie*, Paris, Karthala.
- Hibou B. (1999), La « décharge », nouvel interventionnisme, *Politique africaine*, n° 73, mars 1999, p. 7-15.
- Kassibo B. (1997), « La décentralisation au Mali : état des lieux », *Le bulletin de l'APAD*, n° 14, *La décentralisation au Mali : état des lieux*. URL : <http://apad.revues.org/document579.html>.
- Koné S. (1997), « La Décentralisation face à l'ordre ancien », *Le bulletin de l'APAD*, n° 14, *La décentralisation au Mali : état des lieux*. URL : <http://apad.revues.org/document586.html>.
- Lascombes P. et Le Galès P. (2004), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de sciences Po, 370 p.
- Ministère du développement rural et de l'environnement (2001), *Stratégie nationale de sécurité alimentaire au Mali*, République du Mali, Bamako, 168 p.
- Muller P. et Jobert B. (1987), *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, PUF, 242 p.
- Olowu D. et Smoke P. (1992), « Determinants of Success in African Local Governments: an Overview », *Public Administration and Development*, vol. 12, n° 1, p. 1-18.
- Traoré A. et Dembélé N. (2008), *Plans communaux de sécurité alimentaire et leur relation avec les PDSEC, le PNSA et les Banques de céréale*, Bamako, PROMISAM, Document de travail n° 08-01, janvier 2008, 4 p.

**« Ignorer le passé expose souvent à le répéter¹ » :
anthropologie historique des politiques
alimentaires au Mali²**

Claude ARDITI

« Il n'y a de science que du caché » G. Bachelard

1. Les politiques de libéralisation dans le domaine alimentaire

L'économie céréalière : quelques rappels

La signature, dans les années 1980, de PAS (Programme d'ajustement structurel), d'inspiration libérale entre des États « sahéliens³ »

¹ Serres 1992.

² Un grand merci à A. Ouedraogo, A. Marie et J.-P. Olivier de Sardan pour leur lecture critique.

³ Le terme sahel vient de l'arabe *sahil*, « rivage ». Il désigne une zone aride, lieu de contact entre pasteurs et agriculteurs, intermédiaire entre le Sahara (qui signifie désert en arabe) et les régions soudaniennes, plus arrosées et arborées au sud. Le sahel s'étend en Afrique subsaharienne d'ouest en est, du Sénégal au Soudan (ex anglo-égyptien), et comprend par conséquent des pays francophones et anglophones. Pourtant, le terme n'est utilisé en français que pour désigner les premiers (Burkina, Mali, Niger, Sénégal et Tchad) dans lesquels existent pourtant aussi des zones sahariennes (Mali, Niger et Tchad) et soudaniennes (Burkina, Mali et Tchad). Cette diversité écologique et humaine n'empêche pas que l'on utilise, pour désigner des pays aussi différents, l'expression très réductrice des « pays sahéliens ». Remarquons enfin que des régions sahéliennes existent aussi au Nigeria, au Cameroun, au Soudan et en Éthiopie, alors que ces pays ne font partie d'aucune organisation régionale de lutte contre la sécheresse et l'insécurité alimentaire au Sahel telles que le Comité inter-étatique de lutte contre la sécheresse

tels que le Mali⁴ et les institutions de Bretton Woods a constitué, au moins dans les discours, une rupture avec les politiques étatiques interventionnistes mises en oeuvre auparavant. Celles-ci avaient été inspirées par une idéologie favorable à l'intervention de l'État dans les secteurs-clés de l'économie, en particulier celui des céréales qui entrent de nos jours pour environ 70 % dans l'alimentation des populations. Ainsi, dans les années 1990, les habitants de Bamako dépensaient en moyenne 54 % de leurs revenus pour l'alimentation et les céréales représentaient 40 à 50 % des budgets alimentaires (Rogers & Lowdermilk, 1991). Cette situation ne semble pas s'être améliorée avec la mise en oeuvre des politiques libérales imposant des « dégraissages » et des fermetures définitives de nombreuses entreprises publiques. Elle a été aggravée par la dévaluation du franc CFA en janvier 1994⁵. Les licenciements se sont traduits par une diminution du pouvoir d'achat de nombreuses familles dans une conjoncture de renchérissement des produits locaux et, au premier chef, des céréales. Un journaliste évoquant le fait que la viande, trop chère, est souvent remplacée, pour préparer la sauce, par des bouillons cube, parle de « frénésie cubiste » (« *Sécurité alimentaire : le ventre, un confident discret* », le 26 mars 2008).

Rappelons que les principales céréales pluviales sont le mil, le sorgho et le maïs⁶ dont la présence est attestée par des voyageurs et chroniqueurs arabes dès le Moyen Âge (Lewicki 1974). Dans les années 1980, elles constituaient environ 85 % des apports caloriques, alors que le riz n'intervenait que pour 15 %. Pourtant la consommation de riz est importante dans les villes (50 % des calories), particulièrement à Bamako dont l'approvisionnement est assuré par la production irriguée de l'Office du Niger, par des importations et par l'aide alimentaire en cas de sécheresse (Dembélé & Staa, 1999). De 1980 à 1997, le taux de croissance de la production des céréales a été

au Sahel (CILSS), le Club du sahel ou l'Institut du sahel. Ce type d'imprécision du vocabulaire est courant dans les milieux du développement et peut être à l'origine de comparaisons entre pays sans aucun fondement.

⁴ Ce texte traite principalement du Mali, mais des données et analyses concernant d'autres pays sahéliens comparables, principalement le Tchad, sont aussi présentées. Il existe de fait des similitudes entre ces deux pays (écologie, démographie, enclavement etc...) et nous y avons mené de nombreux travaux, d'analyse et d'évaluation des politiques alimentaires, échelonnés sur plusieurs décennies (cf bibliographie). Il existe, en outre, sur le Tchad et ceci est exceptionnel, d'importants travaux relatifs à la biodiversité végétale à l'époque coloniale (Créac'h, 1993).

⁵ Comme le montrent les contributions d'A. Marie et de C.-É. de Suremain et É. Razy.

⁶ Cf. statistiques de production dans les Annexes.

estimé à 12,5 % pour le maïs, 9 % pour le riz et seulement à 2,7 % pour le mil et le sorgho. Ceci montre bien qu'en dépit du fait que ces céréales constituent la base de l'alimentation de la majeure partie de la population, elles ne bénéficient que d'un intérêt très limité de la part des pouvoirs publics et des bailleurs de fonds (recherche agronomique, travaux sur la biodiversité etc.). Une historienne écrit, en effet, à propos du choix du riz à l'Office du Niger : « *What was unusual was the French decision to grow rice at the project rather than millet or sorghum, the two more widely cultivated grains in this region* » (Van Beusekom, 2002 : 14). Des variétés de riz et de maïs à haut rendement ont plus tard été diffusées dans le cadre de la Révolution verte. Cette politique alimentaire est d'autant plus navrante que de nombreux rapports ont souligné le fait que le riz et le maïs sont des céréales très fortes consommatrices d'eau et d'engrais et que leur production est néfaste pour l'environnement (Académie des Sciences, 2003).

La libéralisation des politiques alimentaires

À partir des années 1980, la politique de libéralisation dans les secteurs stratégiques de l'économie, tout particulièrement dans le domaine céréalier, a eu pour principal objectif de désengager l'Office des produits agricoles du Mali (OPAM) – organisme public auparavant chargé de réguler le marché des céréales – avec la création d'un Stock national de sécurité (SNS) pluriannuel dans le cadre d'un Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC) impliquant les principaux bailleurs de fonds.

La libéralisation a aussi concerné l'Office du Niger, le plus ancien et plus grand aménagement hydro agricole de l'Afrique de l'Ouest, qui assure la moitié de la production de riz du pays. Malgré l'ancienneté de la riziculture pluviale en Afrique de l'Ouest (Portères, 1950 ; Richards, 1985), celle-ci n'était pas pratiquée dans le delta du Niger où les populations, peu nombreuses, cultivaient avec de faibles rendements du mil et du sorgho. La recherche agronomique coloniale n'a pourtant jamais vraiment envisagé de mettre au point des variétés de mil et de sorgho susceptibles d'être irriguées pour en augmenter les rendements mais elle a, au contraire, très tôt porté son choix sur le riz. Ceci s'explique sans doute en partie par une meilleure connaissance de cette plante (expériences asiatiques), mais surtout parce que le mil et le sorgho ont longtemps été considérés par les agronomes occi-

dentaux comme des céréales « pauvres » principalement utilisées pour nourrir les animaux domestiques. Cette option rizicole a caractérisé toutes les opérations d'irrigation en Afrique de l'Ouest.

Le retour du Mali dans la zone franc en 1982 – quittée en 1960 – est venu compléter les mesures en faveur de la libéralisation. D'après le credo en vigueur dans les milieux du développement (institutions de Bretton Woods, agences des Nations Unies et ONG) il s'agissait de laisser le marché et les commerçants, figures emblématiques de l'activité libérale, jouer pleinement et légalement leur rôle dans une économie censée être désormais régie par la concurrence pure et parfaite. Certes, les grands commerçants achètent et revendent des céréales mais, comme le montrent des travaux anthropologiques, leur pluriactivité (produits locaux et importés, transport, immobilier etc.) constitue un élément essentiel de leur comportement économique car elle seule permet une adaptation à un environnement écologique, économique et politique aléatoire. Ce qui n'a pas empêché des « experts » de voir dans cette pluriactivité une manifestation d'archaïsme et d'incompétence. Des travaux d'économistes prétendant avoir pour objectif de comprendre le comportement de ces commerçants, continuent cependant à n'envisager que leur activité céréalière. Bien que la pluriactivité des commerçants soit connue elle n'est pas étudiée (Diakit⁷).

La nouvelle politique libérale devait pouvoir être mise en œuvre grâce à des réformes majeures : la création d'un Système d'alerte précoce (SAP) chargé de prévenir l'apparition des crises en alertant les décideurs sur la situation alimentaire et d'un système d'information sur les marchés céréaliers (SIM)⁸.

Chargés d'évaluer la production céréalière, le stockage, l'émigration des populations etc. ces structures sont surtout responsables de la collecte des prix des céréales sur les marchés sahéliens situés au nord du 14^e parallèle afin de détecter les situations de crise alimentaire, quand les prix flambent, et d'assurer, de manière permanente leur diffusion par la radio, à l'intention des principaux opérateurs de ces filières, en premier lieu les paysans. En effet, les aléas climatiques étant

⁷ Dans une thèse sur le Mali, cet auteur après avoir calculé plusieurs savants coefficients de corrélation conclut son travail par un truisme : « De cette analyse, on retient que les marchés céréaliers régionaux sont intégrés à ceux de Bamako. Cela veut dire qu'il existe des relations d'échange entre Bamako et les autres régions » (sic) (Diakit⁷ 2006 : 212).

⁸ Afin de couvrir l'ensemble du pays, l'Observatoire du marché agricole (OMA) a remplacé le SIM en 1993 et est désormais chargé de l'observation des prix des produits agricoles et animaux.

plus marqués dans les régions sahéniennes que dans les régions soudanaises, plus arrosées, et les crédits étant limités, il fallait établir des priorités. Malheureusement, des problèmes alimentaires sont aussi survenus dans des régions grandes productrices de coton, lors de la grande sécheresse de 1984, au Tchad (Magrin, 1999) et, semble-t-il, au Mali où ce phénomène appelé « le paradoxe de Sikasso » n'a guère donné lieu à des investigations. Ces difficultés alimentaires ont constitué une surprise dans les milieux du développement où l'on avait jusqu'alors préféré croire qu'une coexistence plus ou moins pacifique régnait dans ces régions entre coton et céréales. Comme certains auteurs le soulignent, l'engrais mis sur le premier bénéficiait, par un effet induit, aux secondes – les céréales étant cultivées après le coton – et augmentait ainsi leurs rendements (Schwartz, 1999). Les paysans ont dû *volens nolens* s'adapter aux modalités parfois coercitives d'un encadrement « caporalisé » appliquant les directives d'une recherche agronomique menée en station en privilégiant le coton. Ils ont pourtant de manière empirique découvert les effets secondaires de l'engrais allant parfois jusqu'à l'utiliser en totalité dans leurs champs de vivriers au grand dam de l'encadrement. Il faut dire que la recherche agronomique ne s'est pas particulièrement signalée, depuis la période coloniale, par ses préoccupations « vivrières » et c'est, en général, parce que les producteurs de coton n'ont heureusement jamais renoncé à leur sécurité alimentaire et qu'ils ont continué à produire leurs céréales que des crises alimentaires plus sévères ne sont pas survenues.

Le nouveau système de collecte et de diffusion des prix devait, d'après le principe libéral selon lequel une information économique fiable doit être collectée et mise rapidement et régulièrement à la disposition des opérateurs d'une filière, permettre aux paysans d'obtenir de meilleurs prix et par conséquent les inciter à produire et à vendre davantage de céréales. Les commerçants et les consommateurs devaient aussi pouvoir utiliser ces informations pour mieux orienter leur choix. On examinera plus loin en détail l'impact réel de ce système sur les acteurs de ces filières.

L'évaluation des politiques alimentaires libérales

Évaluer les effets des politiques libérales en matière de sécurité alimentaire requiert des données fiables sur les comportements des acteurs (paysans, intermédiaires, transporteurs, consommateurs ur-

bains) qui intervenaient dans ce secteur économique avant les réformes. Ceci afin d'établir des situations dites « de référence » indispensables pour effectuer des comparaisons avec la situation actuelle et pouvoir porter un jugement argumenté sur les effets des politiques libérales. Cette exigence, pourtant élémentaire, se heurte malheureusement à de nombreuses difficultés car les interventions de l'État dans ce secteur économique, à partir des années 1960, ont été fondées, en l'absence de travaux de qualité sur les filières céréalières, sur un argumentaire mettant au premier plan les stéréotypes du « paysan imprévoyant » et du « commerçant spéculateur ». À partir des années 1980, la mise en œuvre des politiques libérales a donné naissance à de très nombreux travaux, en majeure partie anglo-saxons⁹, qui ont été réalisés, surtout par des économistes, pour tenter d'apprécier les évolutions en cours.

L'inspiration libérale de ces travaux leur donne une orientation principalement quantitative, focalisée sur la collecte et l'interprétation des prix des produits agricoles, données dont la faible fiabilité est d'ailleurs reconnue par certains auteurs. Quant au comportement des divers acteurs économiques, il est peu étudié en lui même mais le plus souvent déduit des analyses statistiques. De ce fait, les travaux anthropologiques et géographiques les plus importants, sur les dysfonctionnements observés sur le marché, sur l'esprit d'entreprise et les commerçants, (Meillassoux, 1971 ; Amselle, 1977 ; Grégoire & Labazée, 1993 ; Ellis & Fauré, 1995 ; etc.) sont peu mis à contribution. Ces économistes libéraux préfèrent en général reconstruire ou imaginer *a posteriori* des situations de référence afin de valider la mise en œuvre et les effets des réformes qu'ils ont préconisées.

L'histoire des politiques alimentaires : la continuité derrière les changements apparents

« Plus le commerce est libre, animé, étendu, plus le peuple est promptement, efficacement et abondamment pourvu » (Turgot).

Cette citation montre à quel point il est indispensable d'historiciser l'analyse des politiques alimentaires afin de relativiser la nouveauté des actions mises en œuvre dans le cadre des politiques libé-

⁹ Le fait que les États-Unis soient le premier fournisseur d'aide alimentaire n'est sans doute pas étranger à ce fait. La participation d'anthropologues aux études réalisées par des équipes de Michigan State University n'a été effective qu'au Burkina Faso (Saul 1985).

rales. On peut en conséquence mettre en évidence la récurrence de certains phénomènes qui autrement passeraient inaperçus. Ainsi, il apparaît clairement que les discours des artisans de la conquête coloniale sur « la mise en valeur des territoires » inaugurés au début du XX^e siècle, la pacification militaire à peine terminée, perdureront sous diverses formes au nom du « développement ». Un examen critique des actions mises en oeuvre au cours du siècle dernier, actions qui se sont le plus souvent soldées par des échecs, montre en quoi leur répétition constitue bien plutôt la règle que l'exception. « *Pourquoi la mémoire des échecs est-elle, en matière de développement, toujours absente ?* » écrivait, en 1958, un grand géographe (Sautter, 1958). Sans aucun doute à cause de l'existence de divers types de pesanteurs qui ont pour fonction d'occulter le passé. Ces actions traversent le temps, en changeant parfois quelque peu d'apparence ou, pourrait-on dire pour caractériser la période actuelle, « d'emballage », car on est désormais dans un monde où la culture d'entreprise qui prévaut dans les milieux du développement est de plus en plus dominée par les méthodes du marketing et de la publicité. Tel ce spot publicitaire télévisé vantant les mérites d'un yaourt « qui fait du bien à l'intérieur et ça se voit à l'extérieur ». L'efficacité du produit n'est, bien sûr, garantie que par la nutritionniste employée par la marque. Je n'ai trouvé dans aucun média la moindre protestation contre cette méthode « d'évaluation » très proche – est-ce un hasard ? – de celle qui est de plus en plus pratiquée dans les milieux du développement.

Ignorance du passé et culture du secret

Les managers du développement sont toujours à l'affût de « nouveaux produits » qu'ils s'empressent de présenter comme des innovations décisives sur « un marché » caractérisé par une concurrence de plus en plus vive à laquelle n'échappent pas les ONG. Pourtant, dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, comme le rappelle Michel Serres : « *Ignorer le passé expose souvent à le répéter* » (Serres, 1992). Ainsi l'histoire des politiques de développement donne très souvent l'impression d'assister à la projection d'un nouveau film qui vient de sortir à grand renfort de publicité : dès les premières images, il apparaît évident qu'il s'agit d'un remake !

Les milieux du développement, dans lesquels désormais les ONG jouent un rôle de premier plan, adhèrent pleinement à l'idéologie libé-

rale qui, telle une évidence, n'a pas besoin d'être mise en question. Ainsi toute tentative d'historiciser les politiques de développement est, dans ces milieux, considérée comme suspecte. Sont au contraire privilégiées le « court-termisme », la pensée positive, l'autosatisfaction, qui se traduisent fréquemment par des discours violemment hostiles à tout examen critique du passé et parfois même du présent. Au nom de l'action et du manque de temps, toute interrogation sur les actions passées, ou récentes, est balayée d'un revers de main. Cette attitude, parfois qualifiée de « présentisme » (Hartog, 2003), s'exprime en général dans les milieux du développement par des métaphores « automobiles » ou « cyclistes » telles que : « Il ne faut jamais regarder dans le rétroviseur » ou « on ne lève pas le nez du guidon ». Ces formulations sont de plus en plus utilisées, comme par contagion langagière¹⁰ par les politiques et sont en général liées à une survalorisation de l'avenir, comme si les catégories fondamentales de la perception du temps que sont le passé, le présent et l'avenir étaient totalement désarticulées et indépendantes les unes des autres.

La forte mobilité du personnel des grandes agences de développement et la très faible espérance de vie des rapports, compte rendus et autres écrits d'experts, qu'elles produisent en abondance (« la littérature grise ») compliquent singulièrement l'analyse historique des discours et des actions¹¹. Le recueil de données qualitatives auprès de leur personnel, par le truchement d'entretiens libres à passages répétés, indispensables à la recherche anthropologique¹², se heurte en général à des discours stéréotypés produits dans le cadre d'un seul entretien formaté dépassant rarement une heure. Les agendas de leurs responsables étant en effet, le plus souvent, établis sur ces bases afin de donner l'impression d'une intense activité. Ces entretiens révèlent le plus souvent une connaissance très rudimentaire de la géographie du

¹⁰ Les milieux du développement francophones sont aussi très friands d'expressions anglo-saxonnes telles que : « *Il faut checker l'information* », « *j'ai un challenge etc.* ». Avec l'utilisation de nombreux sigles, elles constituent des marqueurs d'appartenance à la profession.

¹¹ Ces travaux sont en général de qualité médiocre et ne font référence qu'à une bibliographie restreinte ne mentionnant que les études réalisées par l'Agence les années précédentes. La consultation des sites web des grandes agences de développement ne se révèle pas plus fructueuse.

¹² Les rendez-vous ne peuvent en général être obtenus qu'après avoir accompli de laborieuses formalités administratives et la liste des questions à poser doit parfois être communiquée avant l'entretien.

pays et de ses populations¹³ et surtout de l'histoire, même récente, des politiques de développement. Ainsi, à propos de la crise de 2005, plusieurs interlocuteurs occupant de hautes fonctions diplomatiques ont comparé le Mali et le Niger, pour se féliciter que le premier « s'en soit mieux tiré »¹⁴ que le second. C'était oublier, un peu vite, que cette comparaison ne résiste pas très longtemps à l'examen d'une carte des isohyètes des deux pays, document qui indique les principales zones écologiques. Le Mali se caractérise en effet, à la différence du Niger¹⁵, par l'existence d'un sud soudanien, cotonnier et céréaliier, plus arrosé que les autres régions dans lequel *a priori* l'insécurité alimentaire est moindre que dans les autres régions, moins arrosées. En outre, la présence, en zone sahélienne depuis les années 1930, du plus grand aménagement hydroagricole de l'Afrique de l'Ouest, l'Office du Niger, qui joue un rôle de premier plan dans l'approvisionnement de Bamako en riz, constitue une autre différence de première importance. Autre exemple d'ignorance : dans une autre réunion au siège d'un organisme international un « expert » a déclaré avec beaucoup d'assurance et sans susciter la moindre protestation de ses pairs que les éleveurs consommaient de grandes quantités de viande. Il est pourtant avéré depuis fort longtemps que les troupeaux de zébus ou de dromadaires des pasteurs arabes et peuls sont en grande majorité composés de femelles pour la production laitière et qu'abattre un animal pour en consommer la viande est une pratique peu courante. L'analyse des propos tenus dans ces milieux montre que des stéréotypes nés à l'époque coloniale sur, par exemple, l'autarcie des nomades jouent encore, vu l'ignorance des sources d'information scientifiques, un rôle primordial.

Une seule méthode d'enquête : le questionnaire

De plus, l'enquête auprès de paysans et de commerçants, grands ou petits, à l'aide d'un questionnaire administré en un seul passage, est devenue la principale méthode d'investigation dans les milieux du développement. Il est pourtant avéré, d'un point de vue scientifique,

¹³ Un responsable d'agence de développement, présent dans le pays depuis plusieurs années, nous a d'ailleurs demandé avec une grande ingénuité : où peut-on à Bamako acheter des livres sur le Mali ?

¹⁴ Ils ont dit plus exactement : « On s'en est mieux tiré ! ».

¹⁵ Pour des analyses, très proches des nôtres, de la situation au Niger cf. Sardan, 2007.

qu'elle est totalement inadaptée au recueil de données permettant la compréhension des comportements et des parcours individuels des acteurs économiques. Comment peut-on imaginer collecter des données fiables à partir d'une liste, parfois très longue (plusieurs dizaines de pages pour certaines enquêtes), de questions le plus souvent fermées, plus ou moins bien traduites et souvent peu adaptées à la logique et à la disponibilité de l'enquêté¹⁶ ? La prétendue rigueur statistique du traitement quantitatif des données, vigoureusement revendiquée par ceux qui utilisent cette procédure, s'avère être un argument fallacieux car les règles élémentaires de la méthode statistique y sont le plus souvent bafouées (non respect de la taille des échantillons, erreurs de traduction, chiffres traduits en pourcentages bien que l'échantillon soit inférieur à 100, erreurs dans les tableaux etc.)¹⁷. En outre, ces études quantitatives portant parfois sur des échantillons de plusieurs milliers d'individus, nécessitent l'emploi d'une armada d'enquêteurs, souvent recrutés au sein de réseaux clientélistes et formés à la hâte. Leur capacité de traduction du questionnaire dans les langues locales est rarement évaluée par les experts étrangers qui ne parlent en général aucune des principales langues du pays mais préfèrent croire que leurs partenaires locaux les maîtrisent toutes. Une division du travail s'est ainsi mise en place : tandis que les experts conçoivent (ou le plus souvent réutilisent ou adaptent les questionnaires à la situation locale), sous-traitent ou effectuent eux mêmes le traitement informatique et rédigent le rapport, les enquêteurs locaux administrent les questionnaires et sont, le plus souvent, les seuls à avoir une « relation » directe avec les enquêtés¹⁸. On ne s'étonnera donc pas dans ces conditions que ces travaux ne fassent guère progresser la connaissance ni surtout regretter que cette littérature grise ait une si faible espérance de vie.

¹⁶ L'administration d'un long questionnaire à un bédouin d'Arabie avait été abandonnée dès la seconde page car l'enquêté s'était...endormi. Ce cas n'étant pas prévu dans le manuel de l'enquêteur, nous ne l'avons pas réveillé.

¹⁷ L'existence de logiciels informatiques permettant de traiter rapidement les données et de les traduire en autant de tableaux, de graphiques et de « camemberts » impose de poser de plus en plus de questions fermées. Cela a pour conséquence que ces travaux dits de « sciences sociales » ressemblent de plus en plus – est-ce encore un hasard ? – aux sondages d'opinion de la publicité et de la politique. Un anthropologue malien, contraint d'y participer pour survivre, parle d'une « anthropologie du ventre ».

¹⁸ Ce n'est malheureusement pas toujours le cas et il n'est pas rare que les questionnaires soient remplis dans un bar à des centaines de kilomètres de l'enquêté.

Enfin et surtout, le recours à ces méthodes d'enquête rapide mobilisant un personnel pléthorique et des moyens financiers importants permet, ainsi que les trop nombreux séminaires et ateliers organisés par les agences internationales de développement, de distribuer de généreux *per-diem* aux participants, précieuse manne financière dans une Afrique en crise.

Enfin, *last but not least*, contrairement aux discours convenus sur la transparence qui règnerait dans ces organismes et sur la totale disponibilité de leur personnel censé pouvoir communiquer librement avec l'extérieur, nous avons pu constater beaucoup d'opacité¹⁹ dans des domaines de première importance tels que par exemple les appels d'offre pour la fourniture et le transport des céréales locales destinées à l'aide alimentaire ou à la (re)constitution du stock de sécurité. Une culture du secret, la désinformation voire le mensonge, caractérisent en effet le fonctionnement des agences internationales de développement, des organismes étatiques et des ONG²⁰. Autant d'obstacles de taille pour toute évaluation réellement externe et objective des politiques alimentaires des pays sahéliens.

Système d'alerte précoce, Système d'information sur les marchés ou comment faire du neuf avec du vieux.

Le caractère novateur des SIM, SAP et OMA doit être sérieusement relativisé : la pensée économique libérale qui a inspiré la création de ces organismes était en effet déjà présente depuis les années 1960 dans l'étude des réseaux de commercialisation des produits agricoles africains menée sous la direction de l'économiste W.O. Jones au Stanford Food Research Institute. Il réalisa, avec l'aide financière de l'USAID, des travaux sur les systèmes de commercialisation des pays suivants : Sierra Leone, Nigeria, Kenya, Ethiopie. Des séries de prix étaient collectées par les services statistiques et étaient disponibles dans certains cas sur une assez longue période. D'après Jones et ses disciples, le traitement des données sur les prix devait permettre d'éclairer le degré de compétition qui caractérise les systèmes de commercialisation :

¹⁹ Celles-ci caractérisent aussi des agences des Nations Unies telles que le HCR et des organismes comme le CICR ainsi que des ONG (Pérouse de Montclos, 2006 : 292-293)

²⁰ Les questions sur l'importance des fonds publics utilisés sont en général peu appréciées.

- corrélations de prix entre marchés dans le but de mesurer le degré d'intégration du marché.
- relations entre les coûts de transport et les différences de prix entre marchés pour mesurer le degré de compétition au niveau régional.
- relations entre les prix saisonniers et les coûts de stockage pour mesurer le degré de compétition sur le marché et calculer des moyennes annuelles pour tenter de repérer des cycles de prix.

La collecte des prix des céréales²¹, des tubercules et d'autres productions agricoles et leur analyse, dans le but d'évaluer l'efficacité des systèmes de commercialisation, en Afrique subsaharienne, principalement en Afrique anglophone, avait en réalité débuté dans les années 1965-1970. L'élaboration d'une méthodologie pratique de collecte des prix et d'analyse des performances du marché commencée en Inde et au Bangladesh, fut utilisée plus tard dans le nord du Nigeria (Ejiga 1977) et dans les pays du Sahel regroupés dans le cadre du CILSS (Berg, 1977).

La critique vigoureuse et très argumentée des travaux de cette école par l'économiste B. Harriss en 1979 a encore aujourd'hui toute sa valeur et nous y souscrivons pleinement. Cet auteur insiste sur le fait que l'approche libérale, obnubilée par l'analyse des performances du marché étudiée exclusivement à partir des prix et obsédée par la concurrence, a totalement négligé d'étudier les relations entre la maîtrise des flux vivriers et la circulation monétaire, entre production et échanges, pourtant objets d'importants travaux de sciences sociales (Harriss, 1979).

Pour les tenants du libéralisme, les marchés de produits vivriers sont compétitifs par définition et l'État ne doit donc pas intervenir pour en améliorer le fonctionnement. Certes, on reconnaît parfois l'existence de situations d'imperfection du marché (oligopole de commerçants, récoltes gagées, vente de céréales par les paysans en l'absence de surplus etc.), mais on minimise leur importance car les études sur ces thèmes sont rares. Malgré les critiques formulées par B. Harriss et par d'autres ensuite, cette école libérale a fait de nombreux

²¹ Les récits des voyageurs de la qualité de Barth ou de Nachtigal fournissent déjà au XIX^e siècle les prix des céréales et des commentaires sur les différences observées dans les régions traversées, ainsi que sur les prix des produits artisanaux, du bétail et des ... esclaves, relevés sur les marchés d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale.

adeptes et la grande majorité des travaux d'économétrie contemporains sur les filières céréalières des pays sahéliens s'y réfère encore²².

La nouveauté du système tiendrait au fait que les prix des produits agricoles font désormais l'objet d'une diffusion restreinte, sous forme de bulletin, puis plus large par la radio et parfois la télévision. Mais là aussi, la nouveauté est très relative : bien que peu de travaux en fassent état, il existe en effet depuis longtemps un système informel de collecte et de diffusion des prix et des quantités disponibles de céréales grâce aux informations fournies aux commerçants par les chauffeurs routiers et commis de charge sillonnant les routes et les pistes du pays. Sans un tel système, le commerce des céréales ne pourrait fonctionner de manière efficace.

L'État ou le marché : une fausse alternative historique

Pour ne s'en tenir qu'à la période qui va de l'indépendance du Mali en 1960 à nos jours, on oppose souvent de manière systématique, deux phases successives en matière de politique alimentaire, la première aurait été caractérisée par l'omniprésence de l'État et la seconde par celle du marché et des commerçants. Or cette opposition est totalement démentie par les faits : si les mesures mises en œuvre, à partir des années 1980, avaient été en parfaite conformité avec les discours en faveur de la libéralisation des filières céréalières, les Offices céréaliers des pays sahéliens – Office des produits agricoles du Mali (OPAM), Office des produits vivriers du Niger (OPVN), Office national des céréales (OFNACER) du Burkina²³, Office national des céréales au Tchad (ONC) etc. – auraient dû être purement et simplement supprimés et le marché des céréales laissé totalement au secteur privé.

Certains auteurs ont d'ailleurs signalé, à juste titre, le danger d'un retrait de l'État dans le cas de l'existence d'un oligopole de commer-

²² En France, ces travaux émanent principalement du CERDI créé en 1991 à Clermont-Ferrand par l'économiste libéral P. Guillaumont (Centre d'Études et de Recherche sur le Développement International).

²³ Au Burkina Faso, l'Office national des céréales a bien été supprimé en 1994 mais remplacé en 1995 par un Comité de réflexion et de suivi de la politique céréalière (CRSPC) qui regroupe des représentants de l'État, des bailleurs de fonds et des ONG. Au Tchad, l'ONC a été remplacé en 2001 par l'ONASA (Office national de sécurité alimentaire) qui doit gérer le stock de sécurité. Dans les autres pays le nom de l'Office céréalière a été conservé mais son action réorientée comme c'est le cas au Mali.

çants qui organisent le marché en fonction de leurs seuls intérêts (Grégoire 1990).

En réalité, à la Banque mondiale et au FMI, la croyance en l'efficacité des lois du marché semble limitée, au moins dans le domaine alimentaire, car ces organismes qui ont pourtant conçu et accompagné les politiques libérales d'ajustement structurel n'ont, curieusement, pas exigé la suppression des offices céréaliers mais seulement la diminution de leur rôle. C'est en réalité un libéralisme « bien tempéré » qui a été mis en œuvre. Rappelons que les offices céréaliers avaient été créés dans les années 1960, dans un contexte influencé fortement par une idéologie socialiste valorisant au plus haut point l'intervention de l'État qui représentait l'intérêt général.

Dans les pays sahéliens, comme le remarquent des chercheurs africains, l'information qualitative et quantitative sur la production, la commercialisation et la consommation des céréales, était, à cette époque, très insuffisante pour pouvoir juger de l'efficacité des réseaux marchands : « *The formulation of staple-food stuff marketing policies ... has been based largely on little or no information about the structure of the market, seasonal price behaviour of the foodstuffs and storage implications of such behaviour* » (Durojaiye & Aihonsu, 1988).

Ceci n'a pas empêché que des politiques visant à donner un rôle central à l'État, dans le but de juguler voire même de supprimer le commerce privé, aient été mises en œuvre grâce à l'aide internationale.

L'Office du Niger : une création coloniale

Parmi les pays sahéliens, le Mali constitue un cas particulier dans la mesure où ce pays dispose, depuis la période coloniale, avec l'Office du Niger, créé en 1932, d'une production de riz irrigué dans le delta intérieur du fleuve. L'Office était, jusque dans les années 1980, totalement encadré par l'État. Les superficies cultivées, les rendements, la production, mais aussi les comportements des riziculteurs, sont donc bien mieux connus que les conditions dans lesquelles des myriades de paysans dispersés sur de vastes espaces se consacrent à la production céréalière pluviale (mil, sorgho, maïs). À partir des années 1930, époque où le recours au travail forcé était

courant (Magasa, 1978), les colons²⁴ de l'Office du Niger ont commencé à cultiver du coton et du riz. Le projet de l'ingénieur Bélime (1883-1969)²⁵, directement lié à la construction d'un chemin de fer transsaharien qui ne fut jamais réalisée, devait, à l'origine, s'étendre sur plus d'un million d'hectares.

L'Office du Niger devait à l'origine produire du coton²⁶ pour les industries textiles de la métropole, car celles-ci avaient souffert, surtout pendant la première guerre mondiale, de la rupture des routes commerciales entre l'Europe et les États-Unis, premier producteur mondial. Ce projet de mise en valeur du Soudan s'inscrivait aussi dans le contexte de la rivalité coloniale franco-anglaise (le complexe de Fachoda), les Britanniques ayant déjà créé le « Gezireh Scheme » au Soudan. Le coton irrigué a été abandonné en 1970 et remplacé avec succès par une production pluviale dans la partie soudanienne du pays. Le Mali, avec environ 600 000 tonnes de coton-graine, a longtemps été le premier pays africain francophone producteur de coton.

Bien qu'en augmentation constante depuis sa création, les superficies cultivées à l'Office du Niger ne sont, actuellement, que d'environ 80 000 hectares, soit moins de 10 % de l'objectif initial (Schreyger, 1983). Sa production de riz qui est pourtant chaque année d'environ 50 % de la production nationale, joue donc un rôle de premier plan dans l'approvisionnement de Bamako²⁷, ville d'environ deux millions d'habitants, qui est reliée à l'Office par une route permanente d'environ 300 km. Son rôle apparaît donc de première importance dans une politique alimentaire qui a surtout permis jusqu'à présent de garantir aux agents de l'État, base sociale des régimes successifs depuis l'indépendance, et principalement aux forces armées, des conditions d'approvisionnement avantageuses (marché dit « protégé »).

²⁴ Ce terme fait référence au fait que les paysans étaient souvent originaires de l'actuel Burkina Faso, surtout du Yatenga car la zone dans laquelle est implanté l'Office, trop faiblement peuplée, a donc été « colonisée ».

²⁵ Bélime, après avoir séjourné en Inde et au Maroc, fut chargé en 1919 par le gouvernement de l'AOF d'étudier les possibilités d'irrigation au Soudan français. Il impulsa la mise en valeur de la vallée du Niger qui aboutit en 1932 à la création de l'Office du Niger qu'il dirigea jusqu'en 1943. Ses relations étroites avec l'extrême droite en tant que disciple de Mauras et des sympathies pour le régime de Vichy sont à l'origine de son éviction.

²⁶ De nombreuses études avaient pourtant conclu à la meilleure rentabilité du coton pluvial.

²⁷ La construction de la voie ferrée joignant Dakar à Bamako fut achevée en 1904 et mit fin au désenclavement de la ville.

Des Offices céréaliers « extravertis »

On affirme souvent, sans grandes preuves d'ailleurs, que, pour influencer le marché, un Office céréalier doit acheter et revendre au moins 10 % des quantités commercialisées. Ce type de croyance, étayée seulement par des travaux empiriques, est courant dans les milieux du développement et il est rare qu'on en recherche l'origine. Comme on connaît mal les quantités commercialisées par le secteur privé qui a toujours dominé le marché, il est difficile de quantifier avec précision le volume de céréales que l'Office devrait acheter pour le concurrencer. De manière générale les quantités achetées et surtout revendues par les Offices céréaliers ont été faibles car ni les prix proposés aux producteurs ni le mode de vente en gros n'ont permis de réellement concurrencer le secteur privé beaucoup mieux adapté à la demande atomisée des consommateurs.

En revanche, les volumes d'aide alimentaire que les Offices céréaliers ont reçus et revendus²⁸ ont été généralement supérieurs à ceux de céréales locales qu'ils avaient pu collecter et revendre dans le passé. Ceci les a placés dans une situation d'extraversion, en contradiction totale avec la définition de leur fonction première, telle qu'elle figurait dans les textes fondateurs, et qui stipulait que la régulation du marché ne pouvait être obtenue qu'en achetant à bon prix des céréales locales et en les revendant au moment opportun (la « soudure »).

En conséquence, la volonté de réguler le marché des céréales en instaurant un monopole juridique, du reste largement fictif, n'a donné que des résultats quasiment imperceptibles. Malheureusement, cela a tendance à être oublié de nos jours et il est courant de lire ou d'entendre dire, y compris par des experts et des chercheurs confondant monopole légal et fonctionnement de l'économie réelle, qu'à cette époque les offices céréaliers maîtrisaient le marché des céréales. On peut surtout s'étonner de lire encore dans un document du CILSS concernant le Mali : « *L'OPAM, qui avait le monopole de la commercialisation de toutes les céréales...* » (document CILSS, Expérience du Mali, s.d.).

²⁸ Bien que le Mali ait bénéficié des quantités les plus importantes d'aide alimentaire en nature destinée à être vendue afin de générer des fonds de contrepartie, aucune évaluation ne paraît avoir été menée sur les conditions réelles de la vente des céréales, les difficultés rencontrées et surtout sur les montants de fonds de contrepartie obtenus par rapport aux prévisions.

La réorientation des activités des Offices céréaliers

Le rôle des Offices céréaliers des pays faisant partie du CILSS (Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad) consiste désormais, sur le modèle du PRMC du Mali, à constituer et gérer un stock national pluriannuel dit « de sécurité », le « SNS », et à coordonner les importations et les programmes d'aide alimentaire, y compris d'urgence²⁹.

Le volume du SNS varie d'un pays à l'autre et il doit être renouvelé périodiquement à cause des coûts de stockage³⁰ ; sa composition a évolué dans le temps, dans la mesure où les céréales locales ont progressivement remplacé les céréales fournies par les aides internationales³¹. Le SNS, qui est actuellement au Mali de 35 000 tonnes³², doit permettre, en cas de pénurie alimentaire, de venir en aide pendant deux à trois mois aux populations affectées, dans les régions les plus touchées, soit par des ventes de céréales à prix subventionnés, soit par des distributions gratuites quand la situation locale l'exige³³. Le stock de sécurité est donc conçu pour intervenir en première urgence dans l'attente d'une aide alimentaire provenant des pays du Nord. Ces mesures libérales ont été prises dans le but de diminuer le rôle de l'État dans les filières céréalieres afin de parvenir à une gestion de l'office proche de l'équilibre financier.

²⁹ Il est intéressant de noter que la notion de stock de réserve figurait déjà, bien avant l'émergence des politiques de libéralisation, dans les objectifs des Offices céréaliers. Par exemple l'ONC du Tchad, créé en 1977, devait :

- constituer, gérer et conserver un stock de réserve en céréales, permettant d'intervenir en cas de sinistre,
- assurer une meilleure répartition des disponibilités en céréales sur l'ensemble du territoire,
- apporter son concours aux opérations de distribution des Aides Alimentaires avec respect de son autonomie financière,
- assurer une meilleure stabilisation des prix aux producteurs et aux consommateurs.

³⁰ Le renouvellement du SNS est passé au Mali de 1/3 à 1/5 par an. Les céréales sont traitées avec des produits chimiques.

³¹ Ceci s'explique par le fait que la législation de certains donateurs leur impose la fourniture d'aide alimentaire en nature. C'est le cas de la Grande Bretagne, de la France, de l'Autriche et du PAM.

³² On montrera plus loin que le volume, la gestion et les objectifs du SNS ont fait l'objet en 2005 et sans doute avant de sérieuses controverses entre les donateurs et l'État.

³³ Des enquêtes nutritionnelles doivent en effet être préalablement effectuées.

Derrière l'État : le commerce privé

Contrairement à la croyance bien ancrée qui veut que le commerce privé des céréales n'ait vraiment émergé que depuis les années 1980, à la faveur des politiques libérales, celui-ci existait bien évidemment depuis fort longtemps au Mali. Pour s'en tenir à l'histoire récente, dès la création de Bamako en 1900, des maisons de commerce européennes intervenaient dans cette activité et y réalisaient, semble-t-il, de bonnes affaires en collaborant avec des commerçants locaux « les dioula » (Roberts, 1980). Ce commerce n'avait, bien sûr, pas disparu, dans les années 1960, malgré l'OPAM et son monopole juridique. Cependant, si depuis 1980, le secteur privé jouit d'une reconnaissance officielle et bénéficie de mesures d'aide (octroi de crédit aux commerçants et aux organisations paysannes par l'intermédiaire des Chambres de Commerce), l'État est demeuré très présent dans l'économie céréalière. Comme le montrent les relations ambiguës et parfois enflammées qu'entretiennent, depuis fort longtemps, agents de la puissance publique et grands commerçants. Ces relations sont apparemment entrées dans une phase de tensions pendant la crise alimentaire de 2005³⁴ comme c'est sans doute le cas à chaque fois que survient un événement de cette nature. Ainsi, à la suite d'autorisations d'importations de céréales hors taxes accordées à quelques grands commerçants, obligation leur étant faite de répercuter cet avantage décisif sur les prix à la consommation, ni les délais de livraison ni la diminution des prix³⁵ ne furent respectés. Nous nous proposons de dépasser ces oppositions apparentes qui se sont exprimées de manière parfois fort théâtrale dans les médias³⁶, en montrant plus loin, que les intérêts de

³⁴ Pour une analyse détaillée de la crise de 2005 se reporter au texte de P. Janin, « Leçons d'une crise alimentaire annoncée ».

³⁵ Il nous paraît important de citer des évaluateurs perspicaces du PRMC qui écrivaient il y a plus de vingt ans : « *Les importateurs de riz n'ont pas répercuté les baisses des cours du riz sur le marché mondial et n'ont pas réduit leurs profits d'autant plus importants qu'ils ne sont pas soumis à une taxation sur leurs importations ; le fait que 90 % des importations de riz sont réalisées par trois importateurs explique l'inexistence d'une réelle concurrence pouvant conduire à une baisse des prix* » (Amselle & alii, 1986 : 63).

³⁶ « *Face à des opérateurs véreux un président doit agir au lieu de regretter* » peut-on lire dans *L'Indépendant* tandis que la Commissaire du CSA, toujours dans le même journal prétend que « *Les commerçants ont trahi le gouvernement* ». Plus rares sont les journaux qui évoquent « *une corruption organisée dont seuls certains dirigeants peuvent être les bénéficiaires* », *Le Républicain* (16/09/2005).

ces commerçants et de leurs commanditaires étatiques sont depuis longtemps étroitement liés et que les uns ne peuvent exister et prospérer sans les autres.

La crise de 2005 : politisation de la sécurité alimentaire

Une lecture attentive et critique des bulletins du système d'alerte précoce et des documents dits « d'évaluation » consacrés à l'analyse rétrospective des distributions alimentaires gratuites de céréales et des banques de céréales, actions mises en oeuvre par le Commissariat à la sécurité alimentaire en 2005 pour lutter contre les manifestations locales de la crise alimentaire identifiées par le SAP, nous incite à douter de leur qualité. Les données collectées pour détecter les situations de crise sont en effet très imprécises et de qualité douteuse et si on considère leurs objectifs, les actions mises en oeuvre ne sont ni convaincantes ni *a fortiori* durables, comme nous le montrerons plus loin. En effet, les résultats très positifs proclamés par les dirigeants du CSA (qui sont tout à la fois les initiateurs et les évaluateurs de ces actions !) en utilisant des critères très contestables apparaissent en réalité très discutables. En outre, ces « évaluations », que nous analysons plus loin en détail, ne font référence à aucun travail antérieur, alors qu'il existe, depuis plus de vingt ans, sur ces sujets, des analyses fort pertinentes et critiques, à propos du Mali et des autres pays sahéliens.

La permanence du rôle de l'État dans le domaine alimentaire

Le peu d'empressement des gouvernements des pays sahéliens à appliquer des recettes libérales dans le domaine alimentaire et à réduire progressivement le rôle de l'État n'est pas sans résonance avec le fait que cette politique n'a pas été auparavant mise en oeuvre au États-Unis, pays qui a vu naître après 1945 les institutions de Bretton Woods mais où le rôle de l'État est prépondérant dans l'économie et en particulier dans l'agriculture³⁷. On ne saurait davantage sous estimer le rôle joué

³⁷ La crise actuelle dite des « subprimes » aux États-Unis et l'intervention de l'État dans le secteur bancaire constituent, s'il en est besoin, une preuve supplémentaire que le discours libéral est totalement déconnecté des pratiques de l'économie réelle. Comme le dit un sénateur américain : « *Quand j'ai ouvert mon journal hier, j'ai cru que je m'étais réveillé en France. Mais, non il s'avère que le socialisme règne en maître en Amérique* » (cité par P. Jorion dans *Le Monde* mardi 2 septembre 2008).

par l'État en Afrique subsaharienne dans le domaine alimentaire. D'une part, en Afrique précoloniale, dans les pays musulmans comme le Mali, où le chef ou le sultan devait dans le passé, intervenir personnellement pour venir en aide à la population dans les situations de crise alimentaire ou de famine. D'autre part, aujourd'hui, où les présidents de la République, en distribuant gratuitement des céréales ou en créant des banques de céréales, ne font que se conformer à un modèle socio-culturel très ancien dans le monde arabo-musulman qui veut que le souverain régule la commercialisation des céréales, base de l'alimentation des populations, et garantisse ainsi la survie de ses sujets.

La politique : un métier à risque

Cette volonté d'intervention directe du pouvoir étatique, visible et largement médiatisée dans la politique de sécurité alimentaire, s'est traduite en 2005 par diverses actions et mesures, telles que la collecte de fonds au Mali et dans les diasporas maliennes³⁸, le rattachement du Secrétariat à la sécurité alimentaire à la présidence et sa transformation en Commissariat, des distributions gratuites de céréales et enfin la création de banques de céréales. En effet, la situation alimentaire du pays a d'autant plus alarmé les dirigeants du pays qu'on était dans un contexte préélectoral. La peur que le gouvernement ne soit renversé a été forte.

C'est à l'occasion de cette crise que les observateurs les plus perspicaces ont signalé l'existence d'un double système de sécurité alimentaire. Selon l'un de nos interlocuteurs (économiste) qui a travaillé dans ce domaine pendant longtemps :

« Maintenant, il y a deux systèmes parallèles de sécurité alimentaire au Mali : le PRMC et ses donateurs multilatéraux, dont la France, qui veulent en fixer les règles d'utilisation ; et l'État malien, avec le CSA et des bailleurs comme le Japon et la Banque islamique de développement, plus la FAO dont le S.G., le sénégalais J. Diouf, est un ami personnel d'ATT ».

Il est en effet peu contestable que les réseaux clientélistes des chefs d'État incluent les dirigeants des agences internationales de développement telles que l'UE, la FAO etc...³⁹.

³⁸ Le gouvernement reconnaît avoir reçu six milliards de francs C'FA.

³⁹ Nous avons pris pleinement conscience de ces pratiques en 1988 lors d'une évaluation des

Mais ce double système de lutte contre l'insécurité alimentaire du Mali ne peut aller sans contradiction ni de nombreux dysfonctionnements qui se répercutent, bien sûr, sur son efficacité et sur son coût. Enfin et surtout, il constitue la preuve que le désengagement de l'État, apparemment tant souhaité par les institutions de Bretton Woods et les donateurs du PRMC, constitue un objectif encore très ... lointain.

2. Regard critique sur les politiques alimentaires passées et présentes

La naissance d'un mythe à l'époque coloniale : paysans imprévoyants et commerçants exploités

Il nous paraît indispensable de présenter maintenant les caractéristiques des sociétés locales dans le but de montrer à quel point les stéréotypes coloniaux qui ont pendant longtemps tenu lieu de savoir concernant les comportements des paysans sont éloignés de la réalité. Puis, dans un second temps, la description et l'analyse des activités des commerçants montrera à quel point les interventions de l'État (qui seront présentées plus loin) ont été inadéquates et par conséquent peu efficaces car fortement influencées elles aussi par des *a priori* et des stéréotypes.

Depuis la période coloniale, les sociétés et les économies africaines, n'ont cessé d'être considérées comme simples, archaïques et égalitaires : elles étaient de ce fait vouées à un changement rapide et profond et les paysans qui en constituaient la matière première humaine devaient adopter les comportements de progrès et de rationalité apportés par le colonisateur. Il n'apparaissait donc pas nécessaire, d'étudier en profondeur les comportements, les langues et les coutumes locales, puisque tous ces archaïsmes étaient voués à une prochaine disparition. Ceci n'a pourtant pas empêché, à partir de 1945, la création de plusieurs institutions chargées d'étudier les niveaux de vie des populations africaines. Il s'agit d'une part, à un niveau international, des organisations des Nations-Unies (FAO, OMS, PAM,

fonds de substitution de l'UE. Un second fonds avait été en effet octroyé au Tchad alors que les justifications du premier, fournies à la délégation locale de l'Union européenne par l'Office national des céréales, n'avaient pas été jugées conformes à la réglementation. L'ambassadeur du Tchad à Bruxelles, proche de H. Habré, et des responsables de l'UE ont résolu ce problème, en autorisant le versement du second fonds, court-circuitant ainsi de fait la délégation locale de l'UE. On pourrait donner d'autres exemples de ce genre de pratiques.

UNICEF etc.) et d'autre part, au plan national, de l'administration coloniale et d'instituts de recherche métropolitains (IFAN, ORSTOM).

Le principe selon lequel il appartenait à l'État de réguler le marché des céréales a été retenu et mis en œuvre sous la forme d'organismes publics, principalement à partir des années 1960, avec l'aide d'agences internationales telles que la FAO. La création d'Offices céréaliers en Afrique subsaharienne s'inscrit dans un contexte général visant à créer des institutions et des organismes fondés sur le modèle européen. C'est l'Office national interprofessionnel des céréales (ONIC) français qui a, en la matière, servi de référence dans les ex-colonies françaises. Il fut créé en 1936 dans le contexte politique très particulier du Front Populaire, dans un environnement économique favorable caractérisé par l'existence de données fiables sur la filière blé et par une forte volonté politique d'intervention de l'État.

La création en Afrique subsaharienne d'organismes de ce type était essentiellement fondée sur l'idée *a priori* qu'il fallait lutter contre de prétendues « *pratiques spéculatives des commerçants* » elles-mêmes favorisées par « l'imprévoyance des paysans » rançon de leur prétendue mentalité archaïque⁴⁰ qui les auraient inclinés à « brader » leurs céréales à la récolte sans se soucier du lendemain.

L'existence de nombreuses variétés de céréales, que l'on n'appelait pas encore biodiversité végétale, et de greniers pour les conserver parfois pendant plusieurs années quand les conditions climatiques étaient favorables, montre à quel point les discours coloniaux dénonçant *ad nauseam* l'imprévoyance et/ou la paresse des paysans et l'inefficacité de leurs pratiques, méconnaissaient les savoirs locaux. Cette dépréciation ne constituait d'ailleurs qu'un aspect particulier d'une entreprise globale et systématique de dévalorisation de la société colonisée dont les structures familiales et sociales, l'organisation économique, la langue et la religion devaient évoluer pour se rapprocher de la culture du colonisateur.

Certes, ces savoirs paysans qui ont permis la survie des populations pendant plusieurs millénaires n'empêchaient pas la survenue de périodes de famines meurtrières qui se sont échelonnées au cours de l'histoire, comme ce fut aussi le cas en Europe jusqu'au début du XX^e siècle.

⁴⁰ Cette croyance est encore bien vivace aujourd'hui et plusieurs interlocuteurs l'ont exprimée dans les entretiens.

L'histoire du XX^e siècle a été marquée en Afrique subsaharienne par la survenue de crises alimentaires et parfois de famines. Les années 1905, 1914, 1931, 1954, 1968, 1974, 1984 (Gado, 1993) et 1998 demeurent dans les mémoires. Ces famines ont souvent été présentées comme la conséquence (comme en 2005) d'un déficit pluviométrique parfois accompagné d'invasions acridiennes détruisant tout ou partie des récoltes de céréales⁴¹. La pacification menée par les troupes coloniales et les exactions qui l'ont accompagnée, la perception de l'impôt de capitation en argent, la conscription et le travail forcé en ont, sans aucun doute, fortement accentué les effets. L'administration coloniale n'est intervenue, que de manière exceptionnelle pour venir en aide aux populations sinistrées, seulement quand la famine avait fait l'objet d'une médiatisation en France et avait entraîné des interpellations à l'Assemblée nationale. Ce fut notamment le cas en 1953-54. Cette famine est, en effet, restée dans la mémoire collective au Niger sous le nom de « l'année de la farine de manioc » car une farine cuite stabilisée produite au Dahomey, sous le nom de *gari* avait été achetée et distribuée gratuitement par l'administration coloniale dans les régions sinistrées du Niger. Cette intervention avait cependant fait l'objet de fortes critiques de la part d'administrateurs qui y voyaient une « prime à la paresse » donnée à « une population fautive » (sic) (Bonnecase, 2008 : 15).

Si l'on ne parlait pas encore à la période coloniale de politique alimentaire ni d'insécurité alimentaire, c'est pourtant à cette époque que naissent les discours sur « l'imprévoyance » des paysans africains : « *Cette faculté de mettre en balance une peine immédiate et une satisfaction lointaine, faculté qui de son vrai nom s'appelle la prévoyance, n'appartient qu'aux races civilisées et, parmi elles, aux classes aisées : le sauvage et le pauvre sont également imprévoyants* » écrit au début du XX^e siècle, un économiste (Gide, 1898 : 87). Les paysans seraient ainsi périodiquement confrontés à des situations de pénurie dont ils porteraient l'entière responsabilité. Leur imprévoyance serait liée à leur paresse ce dont auraient profité les commerçants en leur offrant des prix dérisoires pour leurs céréales ou en leur prêtant avant la récolte de l'argent ou des produits alimentaires

⁴¹ C'est à la suite des sécheresses du début du XX^e siècle que l'administration coloniale a introduit la culture du manioc dans le sud du Tchad cotonnier. La culture de ce tubercule, beaucoup plus productif mais moins nutritif que les céréales, s'est beaucoup développée depuis.

tels que le thé ou le sucre⁴². Ces discours ne constituent qu'un aspect d'une entreprise de dévalorisation systématique des pratiques locales. Celle-ci a aussi concerné l'éducation des enfants, en rendant les parents, particulièrement les mères, responsables de la forte mortalité infantile⁴³.

C'est donc à l'État qu'il appartenait de prendre des mesures rapides et efficaces pour résoudre les problèmes alimentaires. En 1930 sont ainsi créés des « Offices de l'alimentation indigène » dans chaque colonie d'AOF. Ils ont pour tâche de collecter l'information relative aux disponibilités vivrières et aux besoins alimentaires. Dirigés par le secrétaire général de la colonie, les autres membres sont le président de la Chambre de Commerce, le directeur du service de l'Agriculture ainsi que deux notables africains. En année dite normale les Offices doivent établir un bilan général de la situation des cercles et prévoir le ravitaillement des cercles déficitaires. Comme le constate un historien, « *cette systématisation de l'information vivrière au sein des Offices de l'alimentation indigène ne la rend pas plus fiable. Elle n'indique rien de la situation alimentaire ordinaire des populations* » (Bonnecase, 2008 : 87).

La création, dans les années 1960, dans les pays du Sahel d'Offices céréaliers financés par l'aide internationale pour réguler le commerce des grains, ne constitue donc en aucun cas une innovation et s'inscrit dans une longue série d'interventions étatiques dans l'économie qui a caractérisé l'histoire économique de l'Afrique subsaharienne de la période précoloniale jusqu'à nos jours. Ainsi avaient été instaurés à l'époque coloniale, les « greniers de réserve », les

⁴² La consommation de grandes quantités de thé très sucré joue pendant la saison agricole un rôle très important dans l'alimentation des paysans sahéliens et son absence peut être très mal vécue.

⁴³ Ainsi, une aristocrate française, visitant le Cameroun en 1945, écrivait : « *Il y avait beaucoup d'enfants, mais, par négligence ou pratiques superstitieuses les parents s'en occupaient si mal qu'ils mouraient comme des mouches. Aussi a-t-on créé des pouponnières et appris aux jeunes mamans noires la manière de soigner leurs gosses pour les conserver* » (Lyée de Belleau 1945). « La rhétorique de la mauvaise mère » (sevrage tardif et brutal, absence d'affectivité etc.) née à l'époque coloniale, est encore bien présente dans les milieux du développement y compris bien sûr dans les ONG (Cooper 2005). La récente tentative « d'exfiltration » à partir du Tchad, par l'ONG l'Arche de Zoé, d'enfants musulmans, prétendument orphelins et prétendument originaires du Darfour (Soudan), vers des familles chrétiennes françaises prêtes à les adopter et à les convertir à leur religion, est à mettre en relation directe avec cette rhétorique. L'arrivée en France des enfants, prévue pendant les fêtes de Noël, si l'opération avait réussi, aurait sans doute été perçue comme une intervention divine.

« sociétés africaines de prévoyance » (SAP) et les « sociétés indigènes de prévoyance » (SIP) (Bergeret, 1985). L'objectif, surtout dans les régions sans culture de rente, était de constituer des stocks de céréales à la récolte et de les conserver jusqu'à la période de « soudure » pour les restituer ensuite à leurs adhérents.

La conservation des céréales dans un silo villageois était une conception en rupture totale avec les pratiques paysannes, chaque groupe domestique stockant dans ses propres greniers en pisé, matériau local utilisé aussi pour l'habitat. Au contraire, ces silos villageois étaient le plus souvent gérés (en pays musulman) par un marabout capable de lire et d'écrire un peu l'arabe, et censé exécuter les directives de l'administration. Et, les années de faible production, même en l'absence de surplus, les paysans étaient en effet obligés de vendre des céréales pour s'acquitter de l'impôt de capitation désormais exigible en argent. La création, au Soudan français, actuel Mali, de « greniers de réserve » dans une région où l'armée coloniale avait ponctionné sans limites céréales et bétail pendant plusieurs années, fut donc assimilée par les populations à de nouvelles réquisitions. Ce fut par exemple le cas, en pays soninké, où l'introduction de ces greniers, dans les années 1930, entraîna des réactions paysannes qualifiées comme « *l'opposition la plus violente et la plus généralisée qu'ai connue la colonisation dans la région* » (Pollet & Winter, 1971:104). Les résultats des SIP (Société indigène de prévoyance) ne furent pas meilleurs. Ainsi, par exemple celle qui existait dans les années 1950 à Fort-Lamy (Tchad), comme sans doute dans d'autres villes d'Afrique, connaissait déjà de sérieux problèmes. À l'instar des futurs Offices céréaliers, elle utilisait déjà le concours de commerçants pour constituer des stocks de céréales (alors que son objectif déclaré consistait précisément à lutter contre la spéculation dont ces derniers se seraient rendus coupables). En année de production normale ou excédentaire, il était assez facile de collecter à bas prix de quoi remplir les silos, souvent en métal, dont elle disposait. Il était par contre beaucoup moins aisé de revendre ces céréales car la demande était faible et les prix sur les marchés très bas. Quand la récolte suivante était encore bonne, les stocks s'accumulaient et leur conservation durant plusieurs années ne pouvait être garantie car elle était trop onéreuse⁴⁴. Les céréales étaient, par conséquent généralement bradées ou vendues à

⁴⁴ Les greniers métalliques étaient peu efficaces, à cause de la chaleur.

crédit. En mauvaise année par contre, la SIP achetait peu car les prix étaient élevés et ses moyens financiers limités. Elle ne pouvait alors revendre cher de faibles quantités à ses adhérents, d'ailleurs peu nombreux. Ces derniers se trouvaient donc contraints de s'approvisionner sur le marché à des conditions beaucoup moins favorables. Les offices céréaliers, créés après les indépendances, reposent sur les mêmes principes et connurent *ipso facto* les mêmes difficultés.

Des paysans imprévoyants ?

Les aléas climatiques caractéristiques du milieu sahélien font se succéder périodes d'abondance et périodes de disette, voire de graves famines toujours imprévisibles jusqu'à aujourd'hui, malgré les progrès scientifiques réalisés (images satellites, photo interprétation, etc...). Cependant, afin d'atténuer les effets du climat, les agriculteurs avaient su mettre en œuvre diverses pratiques, grâce à un savoir accumulé à travers les générations. Ils disposaient notamment de nombreuses variétés de mil et de sorgho utilisées en fonction des conditions climatiques et pédologiques locales, ce qui leur permettait d'obtenir en période normale une alimentation suffisante et équilibrée. On peut regretter que jusqu'à une date récente, très peu de travaux aient été consacrés à la biodiversité végétale et à l'alimentation des populations. P. Créac'h, pharmacien des troupes coloniales, est l'un des très rares auteurs à avoir étudié ces questions dans la zone sahélienne du Tchad, dans les années 1930. L'intérêt de son travail dépasse largement le cas étudié et mérite qu'on s'y attarde un moment. Créac'h remarque qu'on y cultivait il y a plus d'un demi-siècle une « *cinquantaine de variétés de gros mil, une vingtaine de variétés de Pennisetum et autant de Sorghum durra* »⁴⁵ (Créac'h, 1993 : 280-281). Les paysans avaient aussi des greniers pour conserver les récoltes plusieurs années. De plus, la cueillette de graminées sauvages, de fruits et la chasse leur permettaient aussi de survivre dans des situations difficiles.

Cette biodiversité végétale⁴⁶ permettait une alimentation diversifiée, car les plats à base de céréales accompagnés de sauces (de

⁴⁵ La notion de variété de Créac'h est sans doute assez éloignée de celle des généticiens actuels.

⁴⁶ Curieusement, les documents du CILLS consacrés aux sécheresses et aux moyens mis en œuvre par les paysans pour les affronter ne font jamais référence à cette notion.

brèdes, de viande et de poisson) garantissaient une ration alimentaire suffisante pour la majeure partie de la population : « Au point de vue purement énergétique, si l'on excepte les nomades à une période difficile et des cas d'espèces (maladie du chef de famille, mauvaise récolte, etc...), la ration est suffisante dans l'ensemble » écrivait (Créac'h, 1993 : 280). Certes, ces enquêtes ont été réalisées pendant des années de bonne pluviométrie : de 1932 à 1938 inclus, la moyenne des précipitations de la station de Fort-Lamy, située en zone sahélienne a été de 623 mm par an. Ce climat favorable a continué jusqu'en 1950. Par la suite, de fortes sécheresses (1974, 1984) ont entraîné une baisse très sensible des précipitations et par conséquent de la production vivrière, en majeure partie composée de mil et de sorgho.

En pays gourmantché (Burkina Faso) dans les années 1970, selon Swanson, le paysan disposait de quatre à six variétés de sorgho et de deux variétés de mil. De même, à la fin des années 1980, deux observateurs remarquent : « *L'accès à ces variétés de sorgho et de mil est pour l'agriculteur une assurance contre l'aléa climatique. Le choix des semences disponibles chez lui ou dans le village lui procure la souplesse nécessaire pour s'adapter aux variations des saisons* » (Arditi & Schulman, 1987).

Il n'existe à notre connaissance, aucune étude spécifique, sur les variétés de céréales dont disposent de nos jours les agriculteurs du Sahel tchadien⁴⁷. Elles ont sans doute diminué conformément à l'évolution générale de la biodiversité planétaire. De plus, outre la diminution des précipitations, la guerre et l'insécurité peuvent contribuer à la disparition de certaines variétés de céréales. Un auteur tchadien (Netcho Abbo, 1997) signale que ce fut le cas en 1965, dans le sahel, à la suite de pillages et de déplacements forcés de villages le long des principaux axes routiers. Certaines variétés de céréales ont aussi été introduites par le biais de semences distribuées par les services de l'Agriculture ou d'organismes internationaux (FAO) à la suite de sécheresses⁴⁸.

⁴⁷ Le projet Plantadiv auquel nous participons (2007-2012) est financé par l'ANR et regroupe des anthropologues, des géographes et des généticiens. Il a, entre autres objectifs, celui de répondre à cette question pour le Tchad, le Cameroun et le Niger. Les premiers résultats incitent à être relativement optimiste dans la mesure où les disparitions des plantes étudiées sont en général compensées par des apports venus de l'extérieur dont seuls les paysans peuvent être tenus pour responsables.

⁴⁸ Ainsi en 1985, après la grande sécheresse de 1984 cette agence des Nations Unies avait commandé d'importantes quantités de semences à des commerçants de N'Djamena. Elles

Les paysans africains ont, en général, une claire conscience de l'importance de la biodiversité végétale de leur milieu écologique, du rôle qu'elle joue dans leur système de production, donc de la nécessité de la préserver. Ainsi au Nord du Cameroun : « *Les producteurs déploient des stratégies de maintien et d'entretien de la diversité variétale. Les producteurs interrogés préfèrent ne jamais délaisser totalement une variété, soit parce qu'elle leur a été transmise par leurs ancêtres, soit parce qu'ils sont conscients de l'importance qu'elle pourrait de nouveau avoir. Ainsi, des variétés aux qualités agronomiques ou gustatives médiocres sont maintenues et repiquées sur de petites superficies notamment pour conserver les semences* » (Perrot & alii, 2005 : 253).

En 1991, en zone sahélienne tchadienne, nous avons constaté qu'il existait, depuis plusieurs années, dans la région de Bouso, du sorgho originaire du Soudan appelé localement « *kordofan* », du nom d'une province du Soudan. Considéré comme résistant à la sécheresse, ce sorgho aurait été introduit par des paysans revenus dans leur pays, après plusieurs années de séjour à l'étranger. En 2003, dans la région de Maradi au Niger, nous avons retrouvé du sorgho « *kordofan* » dont l'introduction, apparemment très appréciée par les paysans, s'est faite dans des conditions tout à fait similaires et a permis de lutter efficacement contre l'insécurité alimentaire dans la région. Dans les deux cas, l'introduction et le développement de ces variétés ont été le fait des paysans.

Cet exemple et bien d'autres montrent que les diverses circonstances qui sont à l'origine de la disparition et de l'apparition de variétés de céréales, en dehors de toute action de développement et des services de l'Agriculture, ne semblent pas avoir fait, jusqu'à une date récente, l'objet de beaucoup d'intérêt de la part de la recherche agronomique tropicale qui s'est surtout consacrée à l'étude des cultures de rente destinées à l'exportation (arachide, café, cacao, coton etc.).

Biodiversité et OGM au Mali

Le gouvernement du Mali, sans doute sous la pression exercée par des ONG, des associations de consommateurs⁴⁹, des partis poli-

furent semble-t-il achetées par ces derniers dans le Borno State, au nord du Nigeria. Distribuées au Tchad dans des régions présentant des conditions écologiques assez différentes, elles furent peu appréciées par les paysans.

⁴⁹ Le Regroupement pour la défense des consommateurs (REDECOMA) organise, en juillet

tiques⁵⁰, certains bailleurs de fonds⁵¹, et des Forums altermondialistes, a récemment pris position contre l'introduction de variétés de maïs et de sorgho OGM que ce soit sous forme de semences ou d'aide alimentaire⁵². L'achat, chaque année, de nouvelles semences de céréales⁵³ paraît à l'évidence peu souhaitable, car il est, d'une part, hors de portée de la majeure partie des paysans et, d'autre part, en contradiction avec l'attachement des populations à leur biodiversité végétale élément déterminant de leur survie en milieu sahélien et dont la réduction a aussi été perçue comme un danger par les autorités qui ont décidé diverses mesures pour la freiner. Ainsi des tentatives de bilan de la biodiversité⁵⁴ ont été financées⁵⁵ et des foires de semences de céréales⁵⁶ où les paysans ont été conviés, sans doute pour la première fois, à apporter les variétés de céréales et d'autres plantes.

Les politiques semencières

De manière générale, des semences améliorées de céréales ont été produites dans des fermes semencières ou des centres de recherche créés à l'époque coloniale et souvent financées depuis les années 1960

2004, une conférence de presse dans laquelle il préconise un moratoire pour les OGM.

⁵⁰ Le Rassemblement pour le développement et la solidarité (RDS) organise une réunion dans laquelle ses dirigeants se prononcent pour un « Mali sans OGM ».

⁵¹ Un document intitulé *Situation générale de la diversité biologique au Mali. Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de l'Urbanisme, 2001* a été publié à la suite d'une étude et d'un séminaire, avec l'aide du PNUD et du FEM.

⁵² La lecture de la presse malienne de 2010 indique un renversement de tendance.

⁵³ Le mil et le sorgho ne font, semble-t-il, pas encore partie de la liste des semences OGM mises au point par les firmes américaines qui les produisent telles que Monsanto. Celles-ci ont jusqu'à présent concentré leurs efforts sur les plantes cultivées dans les pays du Nord (maïs, soja, riz etc.) et sur des cultures de rente comme le coton. L'argument suivant lequel les céréales OGM permettraient de résoudre les problèmes alimentaires dans les pays tels que le Mali ou le Tchad dans lesquels le mil et le sorgho constituent la base de l'alimentation apparaît donc totalement fallacieux comme le remarquent les associations de consommateurs.

⁵⁴ Ce n'est que très récemment que des travaux de recherche agronomique sur la biodiversité du sorgho ont commencé à être menés au Mali (Bazile & alii, 2003).

⁵⁵ *Situation générale de la diversité biologique au Mali. Ministère de l'Équipement, de l'aménagement du territoire de l'environnement et de l'urbanisme, mai 2001* avec l'appui du PNUD et du FEM.

⁵⁶ *Rapport de la foire de diversité de semences de Cinzana/Ségou* (12 mars 2005). Projet Foire de diversité des semences IER/URG-CPAD-FODESA. Ministère de l'Agriculture. Institut d'économie rurale. Direction scientifique. Unité des ressources génétiques.

par la FAO. Au Tchad, elles n'ont, semble-t-il, jusqu'à présent guère connu de succès en grande partie parce qu'elles sont produites en petites quantités et que leur prix est élevé. Mais c'est surtout parce que, depuis des générations, les paysans produisent eux-mêmes, échangent ou achètent sur les marchés qu'ils fréquentent, des variétés de céréales et d'autres plantes bien adaptées aux conditions écologiques locales et à leurs normes nutritionnelles et gustatives, que ces semences améliorées ne sont guère appréciées. Une étude a montré que dans le sahel du Tchad plus de 70 % des paysans ont déclaré ne pas souhaiter utiliser de semences améliorées (Biep 1993)⁵⁷. Au Niger, la situation paraît plus contrastée, dans la mesure où variétés traditionnelles et variétés améliorées sont en concurrence (Luxereau & Roussel, 1997 : 154). Pourtant, ces dernières sont rarement utilisées seules, car les paysans ont constaté qu'elles ont besoin de terres fumées, très sensibles aux déficits pluviométriques. Elles sont en outre plus vulnérables aux parasites et se conservent moins bien. Les paysans sont donc prudents et continuent à semer des variétés anciennes : « *Le risque de semer des variétés « de la tradition » vaut donc d'être pris et il est important d'en conserver des semences car l'enchaînement des épisodes secs peut s'interrompre* » (Luxereau & Roussel, 1997 : 154).

Il y aurait aussi beaucoup à dire sur les modalités de diffusion des variétés de céréales en milieu paysan ou de toute autre innovation technique qui ont caractérisé la période coloniale (semis en ligne, lutte contre l'érosion etc.) et qui n'ont de manière générale guère connu de succès. La « mentalité primitive » qui était censée être à l'origine des comportements archaïques des paysans ne leur reconnaissait en effet que la capacité d'imitation. On a donc sélectionné des « paysans pilotes » ou « modèles » appartenant le plus souvent aux familles de chefs, considérés comme les moins rétifs, pour qu'ils mettent en œuvre les nouvelles techniques⁵⁸, dans l'espoir qu'elles soient ensuite adoptées, en vertu de règles de solidarité quasi-mécaniques, par la majeure partie des agriculteurs. Ainsi d'après la fameuse théorie dite de la « tache d'huile » chère à Gallieni, selon laquelle les chefs indi-

⁵⁷ Nous n'avons trouvé aucune étude semblable sur le Mali.

⁵⁸ En oubliant que dans les sociétés étatiques musulmanes, qui contrôlaient une grande partie de l'espace d'Afrique de l'Ouest qui est, de nos jours, inclus sous l'appellation de pays sahé-liens, la force de travail agricole était à l'époque précoloniale principalement constituée d'esclaves. Après leur émancipation, à l'époque coloniale, les activités productives étaient par conséquent peu valorisées dans ces sociétés.

gènes, vaincus par l'armée coloniale devaient entraîner la soumission de leurs sujets et des tribus voisines, les « paysans modèles » devaient être imités par de simples agriculteurs. On sait ce qu'il en fut⁵⁹.

Des commerçants exploités ?

Les administrateurs d'hier et les développeurs d'aujourd'hui qui prétendent, au nom du progrès, intervenir dans le fonctionnement des sociétés et des économies locales, ont tendance à ignorer la réalité ou à la simplifier à l'extrême. Dans le domaine alimentaire, cette vision réductrice ne retint, à l'époque coloniale, que l'existence de périodes de soudure, d'autant plus difficiles à traverser que les paysans devaient avoir la force physique de cultiver pendant plusieurs mois alors que leurs réserves de céréales étaient faibles et parfois totalement épuisées. Leur « imprévoyance » était, bien sûr, considérée comme seule responsable de cette situation.

Pendant ces périodes de soudure, les prix des céréales, du fait de leur rareté, auraient connu de fortes augmentations dans les villes, principaux lieux de consommation, pour diminuer ensuite après la récolte. Le plus souvent les commerçants en ont été jugés responsables, à partir « d'analyses » aussi indigestes que celles qui fustigeaient l'imprévoyance paysanne. Considérés comme des spéculateurs, les commerçants étaient censés acheter à vil prix des céréales au producteur et les transporter ensuite pour les revendre, à des prix « exorbitants » aux consommateurs urbains. Ces fluctuations de prix constatées par des consommateurs urbains, le plus souvent agents de l'État et soutiens des régimes en place, auraient constitué la preuve de cette spéculation systématique facilitée par l'existence de cycles de prix récurrents. En conséquence, une politique nationale, de création de stocks de céréales annuels par un organisme d'État et leur mise en vente au moment opportun de la soudure, dans les principaux centres urbains, devait permettre de défendre les consommateurs urbains contre les spéculateurs. En vertu du même principe, une politique

⁵⁹ Ces croyances avaient été patiemment inculquées pendant ses années de formation à un ami agronome qui travaillait dans les années 1990 pour une ONG « luttant contre la faim ». Après avoir reproché à un paysan de ne pas avoir imité ce que faisait son voisin, le fameux « paysan modèle », il fut très surpris de s'entendre répondre avec vigueur : « *Je fais ce que je veux dans mon champ !* » Le désir d'exister en tant qu'individu se manifeste aussi en milieu rural (Marie, 2003).

micro-économique de constitution de stocks villageois (greniers de réserve de la période coloniale et banques de céréales actuelles) étaient censée résoudre les problèmes en milieu rural.

Les fluctuations de prix

Si l'existence de fluctuations régulières des prix des céréales était avérée, la hausse des prix à chaque période de soudure serait prévisible. Donc, toutes les tentatives de régulation mises en oeuvre pour les réguler auraient dues être couronnées de succès et tous ceux qui avaient investi leur capital dans le commerce des céréales auraient du s'enrichir. Or, bien que la réalité soit bien différente, ces présupposés ont la vie dure, si l'on en croit la presse malienne. On peut lire en effet dans un article récent : « *Nous sommes en pleine période de soudure. Habituellement, en ce moment de l'année, l'offre de céréales diminue sur le marché, tirant les prix vers le haut. Pour minimiser les effets de ce phénomène cyclique, le Commissariat à la sécurité alimentaire a mis sur le marché 35 000 tonnes de céréales* » (*L'Essor*, 06/07/2007 Banques de céréales.) Cette présentation de la réalité occulte le fait que la succession de plusieurs bonnes récoltes de céréales, phénomène par définition imprévisible, mais bien réel, même s'il est rare, peut se traduire par des prix constants, voire par des baisses de prix des céréales sur les marchés urbains durant la période de soudure.

Ainsi, à propos du Niger, un observateur fait la remarque suivante : « *Il ressort de l'analyse de l'évolution des cours du mil sur les marchés nigériens entre 1982 et 1986 que ces marchés ont une dynamique très complexe et sont soumis à de très fortes influences qui transcendent les paramètres purement domestiques. Il est important de noter, cependant, le cycle hypothétique d'accroissement des prix, de la récolte à la soudure, est loin d'être respecté. Pendant la période de soudure, des campagnes 1983-84 et 1985-86 par exemple, la tendance des prix de détail était à la baisse. Pendant la campagne 1984-85, les prix furent plus élevés après la récolte que pendant la soudure qui la précédait* » (Josserand, 1989). Nous avons pu faire des constatations similaires au Tchad, à partir des données sur les prix de mil au détail à Ndjamena de 1986 à 1989 (Arditi, 1990). En effet, en juillet 1986, le mil était à 91 francs CFA le kilo. Il est monté à 95 francs en août pour redescendre à 85 francs en septembre (en janvier 1986 le prix était déjà de 95 francs). Pendant la période de soudure 1987, le

prix était au mois d'août de 71 francs. Il est redescendu le mois suivant à 56 francs (alors qu'il était à 40 francs au début de l'année). Par contre en 1988, les prix de la période de soudure ont été en moyenne deux fois plus élevés que ceux du début de l'année (63 francs contre 150 francs). Pour conclure, les prix relevés en 1989 ont connu de faibles variations allant de 46 francs en juin à 76 francs en octobre. Bien d'autres exemples confirmant ce point de vue pourraient être donnés⁶⁰.

Les fluctuations de prix sont donc toujours imprévisibles. Parmi les conséquences de première importance de cette affirmation, retenons celle-ci : les commerçants risquent de ne pouvoir revendre les céréales achetées à un prix rémunérateur. Ceux qui réussissent dans ce commerce (le plus souvent en liaison avec d'autres activités commerciales et économiques) sont donc rares. En conclusion, un examen minutieux des données de prix ne permet jamais de confirmer l'existence de cycles réguliers de hausse des prix des céréales à la soudure. C'est pourtant sur une hypothèse aussi fragile qu'ont reposé pratiquement toutes les interventions publiques dans les filières céréalières, de la période coloniale à nos jours !

Des bénéfices commerciaux exorbitants ?

« Il faut guider, diriger cet élément commerçant fort intéressant parce qu'il se glisse partout et qu'il transporte des marchandises et des animaux à de très grandes distances sans prélever presque de prix de transport, car pour ces petits marchands le temps ne compte guère »

(Bruel 1935 : 259)⁶¹

La manière dont les commerçants étaient perçus par Bruel, administrateur colonial en AEF dans les années 1930, a semble-t-il beaucoup changé. En effet, près de quarante ans plus tard, de nombreux rapports « d'experts » commandités par des organismes internationaux, et pourtant réalisés dans des pays différents, développent tous l'idée que les bénéfices réalisés par les commerçants de céréales sont exorbitants. La « démonstration » suivante concerne le Tchad mais elle a ensuite été reprise dans d'autres pays sahéliens afin de montrer

⁶⁰ Il est assez surprenant que bien qu'on dispose de séries de prix de céréales sur une période de près de trente ans dans les pays du CILSS, aucune étude n'a envisagé cette question, pourtant centrale.

⁶¹ Bruel, administrateur colonial en Afrique équatoriale française, est l'auteur de plusieurs ouvrages.

son caractère général : « *Le spéculateur (sic) qui a acheté à 15 francs (le kilo) peut bien vendre en fin de compte à 40 ou 50 francs après 9 mois de stockage* » (Auffret & alii, 1974).

Les « experts » ne fournissent, bien sûr, aucune information sur le lieu d'achat des céréales, sur les quantités achetées, sur le coût des intermédiaires, de la manutention et de la mise en sacs, ni surtout sur le transport (mode, distance, et coût) pour les acheminer en ville, principal lieu de consommation des céréales. Quant aux nombreuses taxes, licites et illicites, que tout commerçant et transporteur doit acquitter pour pouvoir effectuer son travail, elles sont aussi totalement passées sous silence. Aucune allusion, non plus, à la notion pourtant fondamentale de capital relationnel défini comme l'ensemble des liens que le commerçant doit créer et entretenir avec les pouvoirs économiques, politiques et religieux, liens sans lesquels l'exercice du commerce et des affaires est impossible. Aucune mention, non plus, du fait que les céréales ne sont jamais vendues au poids à l'aide d'une balance dont la fiabilité est vérifiée régulièrement par l'État mais grâce à un système traditionnel de mesures de volume. Son utilisation (et sa manipulation !) interviennent à chaque stade de la filière et génèrent un bénéfice car les quantités de céréales qui y sont contenues diminuent au fur et à mesure que l'on se rapproche du consommateur final. Enfin, aucune évocation du fait, pourtant de première importance, que le commerce des céréales n'a jamais constitué qu'une partie, variable en fonction des aléas climatiques, économiques et politiques, des activités des commerçants qui s'y consacrent.

Ces critiques, capitales à nos yeux, sont rarement prises en compte dans les milieux du développement, et dans pratiquement tous les rapports publiés par la FAO, le PNUD etc. l'idée que les marges bénéficiaires moyennes des commerçants de céréales étaient de l'ordre de 300% fut interminablement reprise. Conformément au proverbe bien connu : « Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage », ces bénéfices « exorbitants » furent bien entendu jugés inacceptables, justifiant pleinement la création d'offices étatiques chargés de réguler le marché.

La pluriactivité des commerçants

Les plus grandes réussites commerciales, bien que rarement citées en exemple, constituent des modèles de développement durable. Elles ont, en effet, presque toujours été fondées sur une diversification des

activités économiques (commerce dit général, transport, immo-bilier locatif etc.) et sur une expansion géographique des réseaux marchands caractérisée par une maîtrise des flux transfrontaliers de préférence en dehors de la zone franc (pays anglophones par exemple). En outre, l'exercice de la profession de commerçant, ou d'homme d'affaires, nécessite l'entretien d'étroites relations avec le pouvoir politique et religieux⁶². Il est indispensable d'entretenir ces liens par des pratiques relevant de la « politique du ventre ». Réciproquement, il n'est pas rare qu'un homme politique ou un fonctionnaire décide, après de nombreuses années de service public, de tenter sa chance dans le commerce ou les affaires, parce qu'il estime disposer d'un réseau de relations efficace⁶³. Il n'est pas rare non plus que la pratique du commerce et des affaires ait été menée conjointement avec le service de l'État. Ainsi, le secteur privé et l'État entretiennent de nombreux liens d'interdépendance.

L'absence de spécialisation dans le négoce des céréales a pourtant été perçue de façon négative par de nombreux « experts ». Ainsi, ceux qui avaient cru découvrir au Tchad des bénéfices exorbitants justifiant l'intervention de l'État écrivaient : « *Étant donné la nature des commerçants on ne peut pas s'étonner que leurs moyens de stockage soient des plus primitifs. Les commerçants n'étant pas spécialisés dans les céréales, leurs magasins ne le sont pas non plus et l'on peut y trouver en même temps des arachides, des piments, des oignons etc...* » (Auffret & alii, 1974 : 157). On est en droit, face à de tels propos, de se poser des questions sur la compétence de ces experts : ignoraient-ils que la répartition des risques est une pratique universelle à laquelle sont attachés aussi bien les paysans qui, comme le dit l'adage bien connu, « évitent de mettre tous leurs œufs dans le même panier », que les commerçants⁶⁴ ? Cette vision erronée des commerçants ne semble pas avoir totalement disparu dans les milieux du

⁶² Tout grand commerçant doit être généreux, particulièrement avec les autorités, ses marabouts, aller régulièrement à la Mecque etc...

⁶³ Un économiste américain écrit à ce sujet : « *L'idée selon laquelle des fonctionnaires expérimentés pourraient devenir entrepreneurs apparaît très peu réaliste et comparable à la situation dans laquelle se trouve une personne, confortablement allongée sur un divan, qui regarde un championnat de base-ball à la télévision, en pensant pouvoir faire mieux que les joueurs !* » (Wesneat & alii, 1991).

⁶⁴ Il est intéressant de remarquer que pour certains économistes c'est l'hyperspécialisation de certaines entreprises dans des secteurs où les profits sont les plus élevés qui est à l'origine de la crise économique mondiale actuelle.

développement et dans certaines ONG qui prônent depuis plus d'une vingtaine d'années la professionnalisation des acteurs économiques. Ce qui revient en réalité à réhabiliter la spécialisation.

En réalité, des études sur le Mali, dont les résultats peuvent être généralisés, confirment que les céréales locales ne constituent qu'une partie des produits commercialisés par les grands commerçants et que les bénéfices générés par leur vente sont loin d'être les plus importants. Le riz importé, le karité, le ciment et la gomme arabique sont en effet les produits les plus courants et le bénéfice le plus important est réalisé avec la gomme arabique (27 %), suivi par le riz importé (7 %) et enfin par les céréales locales (6 %) (Gagnon, 1986)⁶⁵. Les activités extra-commerciales (immobilier, transport etc...) n'ont malheureusement pas été prises en compte dans cette étude.

Des profits importants peuvent aussi parfois être obtenus dans le commerce des céréales locales mais dans des conjonctures économiques et politiques bien particulières dont seulement un petit nombre de grands commerçants et d'hommes d'affaires, insérés dans des réseaux clientélistes liés à l'État (appels d'offre), peuvent profiter. Les caractéristiques du marché des céréales sont telles (offre et demande fortement atomisées) que les petits commerçants, boutiquiers et détaillants ne peuvent s'approvisionner, le plus souvent, à crédit, que chez des fournisseurs mieux placés. La plupart des petits commerçants n'ont, en outre, ni la volonté ni surtout la possibilité de stocker les céréales pendant plusieurs mois car ils ont, le plus souvent, besoin d'argent liquide pour financer leurs autres activités parfois plus rentables, échelonnées tout au long de l'année. Enfin, pour diverses raisons, parmi lesquelles le refus de transgresser l'interdit islamique du prêt à intérêt, l'absence de secret et parfois de sécurité bancaire, ces commerçants recourent peu au système bancaire (Cook & alii, 1990). Il peut aussi arriver qu'ils cessent momentanément d'acheter des céréales, quand les prix leur paraissent trop bas car la récolte est abondante, et qu'ils se consacrent à d'autres activités. Ces faits nous

⁶⁵ Comme le remarque fort justement Amselle, la marge bénéficiaire, relativement modeste, réalisée sur le riz importé, dépend des commerçants étudiés et de leur capital relationnel. Elle peut-être beaucoup plus élevée pour ceux qui font partie de l'oligopole des grands importateurs (Amselle, 1986). Ajoutons pourtant cette réflexion, qui nous semble capitale, que même si la marge bénéficiaire est plus élevée que ne le montre Gagnon, elle doit cependant être amputée de l'ensemble des frais occasionnés, dans la longue durée et parfois de manière transgénérationnelle, pour l'entretien du capital relationnel des grands commerçants !

paraissent d'une importance capitale, car ces comportements sont en opposition avec les principes qui ont guidé le fonctionnement des Offices céréaliers. Soulignons encore que ces organismes sont par définition spécialisés dans le commerce des céréales et devaient dans le passé acheter et vendre des céréales chaque année, quelles que soient les conditions du marché. Cette politique s'est très souvent traduite par des achats à des prix très élevés, des ventes à crédit ou à perte et par suite à des déficits financiers considérables comblés par l'aide internationale.

Mesures utilisées dans le commerce et prix des céréales

L'observateur le moins attentif arpentant de nos jours les allées du « Grand Marché » de Bamako, de Ndjamena, de Ouagadougou, ou de tout autre ville africaine, constatera que les céréales proposées à la vente par les détaillants sont contenues dans diverses mesures et récipients allant de laalebasse au bol en émail⁶⁶, en passant par la boîte en fer ayant contenu du Coca-cola, ou toute autre « sucrerie »⁶⁷. En *bamanan* le nom générique de ces mesures est *páni*. Les prix n'étant pas affichés, ils peuvent faire, par définition, l'objet d'un marchandage en fonction de plusieurs paramètres.

Or, il ne semble pas que ces faits aient été connus de ceux qui initièrent dès la période coloniale la pratique des relevés de prix⁶⁸ dans l'intention d'élaborer un indice des prix sur le modèle français.

⁶⁶ Au Tchad on utilise le terme générique *koro* qui désigne une famille de mesures. Les noms les plus courants sont « Toyota », « Gendarme », « anneau de nez » (en arabe abuchinif etc.). Dans la région de Bouso (Chari-Baguirmi), des commerçants musulmans utilisaient en 1992, après avoir graissé la patte des autorités, un gros *koro* nommé en arabe « Sara luti » : « le Sara est bête » (car il accepte de vendre ses céréales dans ces conditions.) Une traduction plus fidèle prendrait en considération le fait que le terme luti signifie aussi inverti !

⁶⁷ Au nord du Cameroun dans le Diamaré, un économiste faisait, dans les années 1960, la constatation suivante : « *Il n'existe pas du point de vue de la mesure matérielle des quantités de différence entre le commerce de gros et le commerce de détail. L'unité de mesure dans les deux cas, est la tasse ou agoda, c'est elle qu'utilisent, au dernier stade de l'écoulement, les femmes offrant au marché unealebasse de mil. C'est elle aussi dont se servent les petits producteurs écoulant les deux ou les quatre sacs de mil qu'ils ont apporté sur leurs ânes; c'est elle enfin dont, au stade des transactions de gros, on se sert pour vérifier le contenu des sacs de 80 kg utilisés pour le transport en camion* » (Couty, 1965 : 64).

⁶⁸ Ainsi, par exemple, les données sur Ndjamena sont collectées uniquement au « Grand marché » qui n'est que l'un des dix marchés de la ville, et certainement pas le plus grand. Il existe en effet un marché aux céréales ce que traduit exactement son appellation en arabe, *suq khalla*. Les enquêteurs de la Statistique demandent en général au vendeur le prix du *koro* de

En réalité, quel que soit le type de mesure utilisée, le détaillant accorde une marge de générosité, en fonction des relations personnelles qu'il entretient avec l'acheteur. Ce phénomène ainsi que toutes les circonstances de la vie sociale et économique dans lesquelles intervient l'affect relève de ce que certains auteurs qualifient d'« économie de l'affection » (Lemarchand, 1989). Raynaut résume parfaitement la situation en pays Hausa (Niger) : « *L'étude du cours des céréales et des fluctuations de leur prix peut difficilement être réalisée de manière rigoureuse. Il faudrait en effet, toujours être sûr que le standard de mesure demeure toujours constant. Or, on peut craindre que ce ne soit pas toujours le cas. Le tiya par exemple, n'est pas utilisé en arasant le grain qu'il contient au niveau du bord du récipient. La personne qui mesure le remplit au contraire largement jusqu'à ce que se constitue un dôme et que les graines commencent à se répandre à l'extérieur. Cette méthode permet une marge de générosité qui peut intervenir différemment selon la période de l'année (abondance ou restriction) et les relations personnelles qui existent entre vendeur et acheteur* » (Raynaut, 1973 : 15).

Les mesures utilisées par les commerçants peuvent aussi faire l'objet de manipulations. La concurrence et le marchandage peuvent prendre pour base le type de mesure à utiliser. Ce genre de situation génère des « théories locales » des équivalences entre les unités de volume. Par exemple, au Burkina Faso, dans la région de Bobo-Dioulasso, il est dit qu'une tine est équivalente à dix grandes boîtes de sauce tomate et son prix est, par conséquent, dix fois supérieur à celui de la boîte. En réalité, après vérification et pesée, une tine contient seulement neuf boîtes de sauce tomate. Il est donc plus avantageux de vendre avec la tine (Saul, 1985). En revanche, en pays mossi, où le contenu du récipient émaillé équivaut à 1/7 de tine, sept récipients pleins contiennent en réalité davantage. En conséquence, les commerçants locaux achètent les céréales au producteur en utilisant le récipient émaillé et revendent à la tine, une partie de leur profit provenant ainsi de ce type de manipulations. Il est rare que les autorités interviennent quand des conflits surgissent à ce sujet entre producteurs et commerçants. L'usage d'une balance est en général limité à la vente de

céréale. Une fois celui-ci énoncé par le vendeur, ils le divisent par 2,5 kg car ce poids a été considéré comme la moyenne des quantités que ce récipient peut contenir. On suppose, dans la foulée, que les sacs de mil ou de sorgho pèsent 100 kg car ils contiendraient 40 *koros*. Cette « théorie » simpliste et paresseuse est reprise par certaines ONG et le SAP.

riz ou de pommes de terre⁶⁹. En l'absence d'un contrôle par des agents de l'État rien ne prouve que les balances soient justes⁷⁰ ! Cette situation peut-être comparée à celle qui prévalait avant la Révolution française car, à cette époque, de nombreuses mesures étaient utilisées pour mesurer le grain. C'est pour mettre fin à l'inégalité fondamentale de l'Ancien régime symbolisée par l'expression « deux poids, deux mesures » et pour être en accord avec la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen qui instaura l'égalité entre les hommes que le système métrique fut créé et imposé en France par l'État jacobin (Guedj, 2000 : 7). Bien que le système métrique ait aussi été introduit dans les colonies françaises dès le début du XX^e siècle, on constate qu'il est loin d'y être aujourd'hui généralisé et d'avoir fait disparaître les mesures utilisées pour les céréales, les légumes secs etc. Cette situation s'explique sans doute par la nature de l'État qui y a été instauré.

Cette présentation des activités des commerçants ne saurait passer sous silence l'examen des relations complexes qu'ils entretiennent avec les paysans et la pratique des récoltes gagées qui contourne l'interdit islamique du prêt à intérêt. Signalée au Mali depuis les années 1970 (Panhuys, 1973 ; Amselle, 1986 ; IDET/CEGOS, 1993), elle existe sans doute depuis beaucoup plus longtemps comme certains de nos interlocuteurs l'ont reconnu. En conséquence, une proportion inconnue de paysans n'est pas libre de vendre sa production céréalière sur le marché, car une partie de celle-ci doit permettre de rembourser, à un prix dit « de convention », le commerçant ou l'intermédiaire qui leur a fourni à crédit, en l'absence de système bancaire adapté à leurs besoins⁷¹, du thé, du sucre ou de l'argent avant la récolte. Alors qu'au-

⁶⁹ Une étude récente sur le Burkina Faso confirme la faible utilisation de la balance : « *Au niveau des unités utilisées, on trouve diverses mesures de volume (plats, tine, grande et petite assiette yoruba, etc.) mais très peu le kilogramme, utilisé uniquement pour le riz importé* » (Ducommun & alii, 2005 : 53).

⁷⁰ Dans les différents marchés dits du « Plateau » de villes africaines, qui sont fréquentés en majorité par une clientèle européenne - l'usage de la balance est plus courant que sur les autres marchés dont la clientèle est en majorité africaine. Une tentative de l'imposer aux bouchers de Ndjamena s'est soldée, il y a quelques années, par une grève qui fut suivie de la reprise de la vente de la viande « au tas » qui ne connaît que la distinction entre viande avec os ou sans os, adaptée aux préparations culinaires locales.

⁷¹ C'est sans doute pour pallier ce manque que dans les années 1990 de nombreux projets de micro finance ont été introduits en Afrique subsaharienne sur le modèle de la *Grameen Bank* du Bangladesh. Malgré un incontestable succès médiatique, les taux d'intérêts très élevés pratiqués sont le plus souvent occultés par les promoteurs de ces opérations et peu d'évaluations externes de ces opérations sont commanditées. Il semblerait surtout que les travaux sur

cune étude spécifique n'a été consacrée à ce sujet, sa permanence est soulignée mais son importance tend à être minimisée comme tous les phénomènes mal connus⁷². C'est pourtant cette pratique qui est, pour une bonne part, à l'origine des discours sur le commerçant exploitateur.

Nous voudrions enfin montrer à travers l'exemple suivant, qui concerne le Tchad (Arditi, 1990) mais qui nous paraît représentatif des pays sahéliens, que le fonctionnement du secteur privé de ce pays est fondé sur un système informel de collecte des prix sans lequel le commerce des céréales ne pourrait être pratiqué avec profit. Son organisation dans la région sahélienne du Salamat, grosse productrice de sorgho, est caractérisée par un marché des céréales dominé par quelques grands négociants et l'un d'eux apparaît en situation prédominante.

M. D. est un arabe de Bokoro. D'une famille de commerçants, il ne s'est installé à Am-Timan que depuis 1987. Auparavant, il travaillait avec ses frères au marché au mil de N'Djaména et y vendait des céréales, de l'arachide, des tissus, du thé, du sucre, etc. Son père était commerçant de bétail dans la région du Bahr el Ghazal et il a lui-même exercé cette activité en convoyant des troupeaux au Nigéria (Maïduguri et Lagos). Il en rapportait des marchandises pour sa boutique de Bokoro. Il s'est par la suite installé à Am Timan à cause de l'abondance des céréales (importante production de sorgho repiqué) et de la faible concurrence dans le commerce, liée à l'enclavement. Il a pu acheter en 1987 à la Cotontchad, grâce à ses relations, quatre camions semi-remorques de 30 tonnes. Il est par conséquent le seul dans cette région à disposer de moyens de transport de cette importance pour évacuer les céréales et la gomme arabique. Grâce à ses relations dans l'Armée, on lui communique par radio le prix des céréales et la situation du marché dans les régions déficitaires et dans les localités telles que Abéché ou Faya situées respectivement à

les systèmes de prêt traditionnels aient été, une fois encore, peu étudiés et que ces derniers aient été hâtivement qualifiés d'usuraires par les thuriféraires de la micro-finance. Bien que la disparition rapide des « usuriers » ait été souvent annoncée, ces systèmes se sont maintenus et cohabitent de manière plus ou moins harmonieuse avec la micro-finance. Si le micro-crédit est présenté par les principaux bailleurs de fonds comme un instrument idéal pour financer le petit commerce, surtout féminin, remarquons que cette activité est, depuis des siècles, omniprésente sur le continent africain malgré l'absence de banques et d'institutions... de micro-finance.

⁷² Cette carence est d'autant plus curieuse qu'il est fréquent d'entendre dire, dans les agences de développement, que l'on a réalisé trop d'études ! Le paradoxe est qu'on en a en effet commandité un grand nombre mais qu'elles se ressemblent beaucoup car elles ont été réalisées sur des sujets banals par des « experts » souvent choisis pour leur conformisme intellectuel.

environ 1 000 ou 2 000 km ! M.D s'organise, pour y envoyer rapidement un convoi quand la situation lui paraît favorable. Il importe aussi du thé, du sucre et d'autres marchandises. Il possède en permanence un important stock de carburant qui lui permet, en cas de pénurie à Am-Timan, de réaliser d'importants bénéfices et de « dépanner » les autorités. M.D a déclaré commercialiser de 20 000 à 30 000 sacs de céréales par an et travailler aussi bien avec des commerçants de Ndjamena qu'avec l'Office national des céréales. Cet exemple montre bien que dans ce domaine, comme dans bien d'autres, la créativité, la rapidité d'intervention, le réseau de relations (le capital relationnel) et donc l'efficacité des acteurs privés est beaucoup plus grande que celle des agents du secteur public.

Après avoir présenté les principales caractéristiques des sociétés paysannes sahéliennes et analysé les relations complexes qu'elles entretiennent avec les commerçants nous nous intéressons maintenant aux diverses formes d'aide alimentaire fournie par les pays du nord aux pays sahéliens en situation de déficit céréalier (aide alimentaire d'urgence, aide alimentaire en nature, fonds de substitution à l'aide alimentaire) et à leurs effets.

L'aide alimentaire d'urgence

Instaurées par le PAM en Europe après la deuxième guerre mondiale sous l'appellation d'« aide alimentaire d'urgence » (*food emergency*), les distributions gratuites d'aide alimentaire ont été multipliées dans les pays du sud, particulièrement dans les pays sahéliens, à la suite de crises climatiques ou de guerres (aide aux réfugiés). Jusqu'en 1978, elles ont principalement consisté en blé acheté dans les pays du nord. Ce n'est qu'à partir de cette date que des achats de riz et d'autres céréales ont commencé à être effectués dans les pays du sud eux mêmes, ce qui a sans doute influencé les autres bailleurs de fonds tels que l'UE avec les fonds de substitution à l'aide alimentaire et les achats triangulaires⁷³.

⁷³ L'utilisation de cette expression pour désigner des achats de céréales dans un pays du sud, en général voisin d'un pays déficitaire, n'est, au minimum, pas très heureuse. En effet, elle rappelle le tristement fameux « commerce triangulaire » de la traite esclavagiste atlantique entre Europe, Afrique et le nouveau monde. L'expression « zone de concentration » a été, quant à elle, choisie par une grande agence internationale de développement, pour désigner la région du Tchad (et sans doute d'autres pays) dans laquelle plusieurs de ses projets étaient implantés. Le fait qu'elle

Nous avons pu constater de visu, dès les années 1980, dans plusieurs pays sahéliens que des produits distribués par le PAM – (« minestrone déshydraté » acheté en Italie, poulet entier en conserve en provenance des Pays Bas etc.) – garnissaient, sans doute depuis des mois, les étagères des boutiques des commerçants qui les avaient achetés à bas prix aux attributaires qui refusaient de les consommer et que des céréales contenues dans des sacs estampillés « *not to be sold* » étaient en vente sur les marchés. Pourtant, tous les contacts pris à ces occasions avec des responsables du PAM pour connaître leur avis sur ces dérives se sont traduits par le déni systématique de ces réalités. Les mentalités ont, semble-t-il, quelque peu évolué car, dans un entretien en 2006 avec une responsable du PAM à Bamako, celle-ci mentionnait, parmi les produits distribués et non consommés : « *Poulet en boîte – mais, comme on ne dit pas comment on les tue « ils » ne veulent pas en manger (sic) – et corned beef – mais il y a eu un problème : on a été accusés de donner des boîtes périmées* ». Sa conclusion, marquée au coin du bon sens, fut : « *Il faut faire tout un travail avant de choisir quoi distribuer* ». Dont acte.

La revente de l'aide alimentaire est pourtant attestée depuis longtemps, y compris dans les camps de réfugiés, notamment dans ceux, récemment créés, à la frontière tchado-soudanaise pour accueillir les réfugiés du Darfour. Dans ces camps, les céréales sont distribuées en grains. Pour les préparer, les femmes collectent donc du bois mort. Autour des camps, en milieu sahélien, c'est un bien rare et sa collecte est à l'origine de conflits, parfois très violents, entre autochtones et réfugiés. Les responsables des camps ont donc envisagé pour résoudre ces problèmes de distribuer des plats cuisinés chauds (Ringel, 2007) : à quand l'ouverture de Mac Donald *halal* dans ces camps ?

En 1985-1986, à la suite à la grande sécheresse qui a frappé principalement les pays sahéliens, l'Afrique subsaharienne a reçu 77 % de l'aide d'urgence mondiale contre 56 % l'année précédente. Mais peu de travaux ont été réalisés pour en évaluer les effets en dépit de thèmes de réflexion identifiés en 1985 (Clay & Singer, 1985) : la notion d'aide d'urgence doit être définie avec précision ; l'aide d'urgence se heurte à des difficultés de mise en œuvre et de logistique ; l'aide d'urgence peut-elle être liée aux politiques de développement ?

ait été énoncée devant moi avec un fort accent allemand, par un représentant de cet organisme, m'a amené à me demander si les développeurs avaient un inconscient.

Pendant longtemps l'aide alimentaire d'urgence n'a pas suscité d'interrogation particulière car les distributions étaient peu importantes. Au fur et à mesure qu'elle se développait et que l'urgence avait tendance à devenir chronique, l'idée qu'elle devait aussi faire l'objet d'une réflexion a fait son chemin (Clay & York, 1987). Si l'objectif de l'aide alimentaire d'urgence, empêcher les populations de mourir de faim et atténuer leurs souffrances, paraît évident, la littérature consacrée à cette question fait état de divers objectifs à court et long terme : améliorer la nutrition et réduire la mortalité, empêcher les migrations de masse et permettre la participation aux politiques de développement. La distribution gratuite étant le mode d'aide d'urgence le plus répandu, la plupart des travaux qui lui sont consacrés mettent l'accent sur les problèmes matériels de sa mise en œuvre : calendrier, transport, et critères d'attribution. Ce qui amène à envisager d'autres modes d'intervention tels que : *food for work*, vente en fonction du pouvoir d'achat local etc. L'arrivée tardive de l'aide alimentaire d'urgence et de l'aide alimentaire en général tient au fait que les produits distribués gratuitement ou vendus, provenant d'Europe et des États-Unis, étaient transportés par voie maritime et que l'engorgement des ports allongeait les délais d'acheminement dans l'intérieur du continent comme une évaluation de 1986, l'avait montré pour le programme d'urgence des États-Unis au Burkina, au Mali, en Mauritanie, au Sénégal etc⁷⁴. Les difficultés d'acheminement dans de vastes pays au réseau routier peu développé ont été signalées par de nombreuses évaluations qui proposent que la moitié ou l'intégralité des frais de transport soient assumés par les donateurs. Certains préfèrent vendre une partie de l'aide pour payer ces frais. La volonté d'établir des critères de sélection des bénéficiaires, afin d'atteindre les plus pauvres, s'est aussi heurtée à des problèmes tels que l'augmentation du coût de l'opération, l'opposition des autorités locales et des incompatibilités entre la vision occidentale et ce qui a été présenté comme les règles musulmanes en matière de charité et de redistribution. Le manque de coordination entre les donateurs a aussi été cité comme cause de lenteur.

Alors qu'il est unanimement admis que l'aide alimentaire d'urgence a sauvé des milliers de vies, très peu de travaux démontrent ses

⁷⁴ Dans la chaîne des facteurs de lenteur dans l'acheminement de l'aide alimentaire, on ne saurait sous-estimer les réticences de certains gouvernements africains à faire appel à l'aide internationale, pour des raisons pas toujours très honorables telles que le refus de la distribuer dans les régions hostiles au pouvoir central.

effets positifs sur la mortalité, la malnutrition et la souffrance, en raison du manque de données démographiques et économiques ainsi que de la méconnaissance des taux de mortalité liés aux famines des années 1980. Malgré un consensus sur les effets positifs de l'aide alimentaire d'urgence, Alex de Waal conclut de manière provocante, à la suite d'un important travail de terrain au Darfour, qu'« *elle n'a pas sauvé de vies* » (De Waal, 1988 : 3), même s'il a dû plus tard reconnaître que les distributions d'aide alimentaire ont diminué la mortalité et amélioré la santé des enfants. Des effets négatifs de l'aide alimentaire d'urgence trop tardive ont aussi été signalés. Pourtant les craintes que des distributions de céréales (dont la nature n'est pas précisée) aient des effets désincitatifs sur les paysans du Darfour se sont, toujours d'après de Waal, révélées infondées : « *Their stubborn refusal to take food relief or wage labour when it interfered with the more important task of cultivating their own field suggests a self-reliance syndrom* » (*op. cit.*). C'est donc sans aucun doute pour tenter de résoudre ces différents problèmes que l'idée de stocks pluriannuels de céréales en Afrique a peu à peu fait son chemin (FAO, 1986) et s'est traduite par la création de SNS dans la plupart des pays sahéliens.

L'aide alimentaire en nature (« programmée ») et les Offices céréaliers

Il nous paraît indispensable de présenter maintenant l'aide alimentaire en céréales reçue par les Offices céréaliers des pays sahéliens en situation de déficit céréalier, les conditions dans lesquelles cette aide est parvenue sur place et à été vendue aux populations, ainsi que les raisons de son acceptation ou de son refus et ses incidences sur les filières de céréales locales⁷⁵. Ce détour par l'aide alimentaire et ses effets permet de comprendre pourquoi et comment est né en 1981 au Mali, pays qui en a reçu les plus grandes quantités, le PRMC qui a ensuite été imité dans plusieurs pays du CILSS.

La quantification du déficit céréalier dans un pays dans lequel la production, la commercialisation et la consommation des céréales sont très mal connues, comme c'est le cas de tous les pays sahéliens, faute

⁷⁵ Contrairement aux idées reçues, il existe toujours une offre de céréales locales dans les situations de déficit céréalier. La différence avec une situation dite normale est que ces produits sont beaucoup plus chers et hors de portée de la majeure partie des citoyens car ils peuvent venir de pays voisins et avoir été transportés sur de grandes distances.

d'enquêtes sérieuses, constitue en effet une véritable gageure⁷⁶. Plutôt que d'utiliser les données figurant dans les enquêtes budget-consommation (quantités moyennes de céréales par personne et par an par zone écologique : saharienne, sahélienne et soudanienne⁷⁷) qui dataient et n'avaient pas toujours été réactualisées, ce sont des normes élaborées par la FAO, c'est à dire des quantités moyennes de céréales qu'il serait souhaitable de consommer par personne et par an, qui servent en réalité à calculer le déficit céréalier. Il est pourtant évident qu'il existe en général un hiatus, plus ou moins important, entre ce que l'on souhaite consommer et ce que l'on a effectivement les moyens de consommer (revenus, accessibilité au marché etc.). Des compromis résultant d'estimations de données de population, dont la fiabilité est elle aussi toute relative, rapportées aux normes de consommation permettent en général, après des discussions homériques entre les parties en présence⁷⁸, de parvenir à un accord sur le volume du déficit. Les principaux bailleurs de fonds parviennent ensuite à un nouveau compromis et chacun d'eux propose de prendre en charge une partie de l'aide alimentaire octroyée au pays. À cette occasion intervient en général une compétition entre donateurs car chacun veut apparaître comme le plus généreux. Ce sont *in fine* toujours les États-Unis qui fournissent les quantités les plus importantes d'aide alimentaire et, avec environ 120 000 tonnes, le Mali est le pays du Sahel qui en a reçu le plus.

À partir des années 1960, la fourniture, par les pays du Nord, d'aide alimentaire en nature en cas de déficit céréalier a constitué le moyen le plus utilisé par les bailleurs de fonds pour aider les pays sahéliens nouvellement indépendants à surmonter les crises alimentaires. L'aide alimentaire en nature (dite aussi programmée), contrairement aux distributions gratuites qui étaient jusqu'à une date récente du ressort du Programme alimentaire mondial (PAM), est attribuée aux Offices céréaliers et revendue par ces derniers. En effet, environ

⁷⁶ Les différents réseaux d'experts qui s'intéressent à la sécurité alimentaire (Club du Sahel, CILSS etc.) ont dépensé, depuis au moins vingt ans, plus d'énergie (et sans doute d'argent) pour parvenir à un consensus sur les chiffres qu'ils utilisent que pour faire réaliser des enquêtes de terrain sur des thèmes pertinents produisant des données fiables.

⁷⁷ Ces enquêtes n'ont pas été réalisées dans toutes les régions. De plus, les résultats exprimés sous forme de moyenne occultent de manière systématique les disparités de consommation liées à la stratification sociale.

⁷⁸ Nous avons en mémoire la mission dans plusieurs pays sahéliens d'un consultant de la FAO dont la tâche consistait à négocier en quelques jours avec les autorités locales les chiffres de production céréalière, à la virgule près.

80 % de l'aide alimentaire en maïs et blé, fournie par l'UE dans le cadre de déficits céréaliers, consécutifs à la sécheresse, est allouée aux Offices céréaliers qui doivent vendre les céréales à des prix subventionnés à des commerçants agréés qui les revendent à leur tour à des détaillants ou directement à des agents de l'État. Cette modalité de vente directe aux agents de l'État n'est pas acceptée par l'USAID, principal fournisseur d'aide alimentaire de l'Afrique subsaharienne, qui au nom du libéralisme économique privilégie le marché et les commerçants. Les fonds (dits « de contrepartie ») obtenus par la vente des céréales doivent en principe être utilisés pour financer la trésorerie de l'office et des opérations de développement.

Les effets de l'aide alimentaire en nature

Le temps et les coûts d'acheminement de l'aide alimentaire en nature, d'Europe ou des États-Unis, par voie maritime vers les ports africains et ensuite par la route vers les capitales africaines ainsi que les coûts de transport intérieur engendrés, particulièrement pour des pays vastes et enclavés comme le Mali, le Niger ou le Tchad, ont souvent été incompatibles avec l'urgence des besoins. De plus, la vente des céréales a parfois été confrontée à de sérieuses difficultés. Dans les années 1980, le maïs et le blé, fournis par l'UE aux pays sahéliens, n'étaient, par définition, pas les céréales les plus cultivées et les plus consommées dans ces pays⁷⁹. En outre, arrivant sur place longtemps après avoir été octroyés⁸⁰, après avoir souvent séjourné à l'air libre et à l'humidité, dans des ports engorgés, elles étaient encore moins appréciées à l'arrivée. Elles ne pouvaient en aucun cas prétendre remplacer les céréales locales⁸¹ cultivées et consommées depuis plusieurs millénaires. Au Tchad, les prix du maïs et du blé de l'UE ont dû être revus plusieurs fois à la baisse, pour tenter de les écouler au

⁷⁹ Un examen attentif des règlements de l'UE montre que les céréales livrées dans le cadre de l'aide alimentaire doivent correspondre aux habitudes alimentaires locales. En fournissant du maïs et du blé, provenant d'excédents européens, l'UE transgressait ses propres règles.

⁸⁰ Au Mali : « *The delay between the time that the government has to make its initial request to the EEC for Food Aid and the receipt of the quantities allocated is normally such that there have been two harvests between request and receipt. Under this conditions food aid can have little relationship between needs and allocation* » (Lynton-Evans & Ruche, 1982).

⁸¹ Nous n'avons pu trouver au Mali d'étude comparable à celle que nous avons réalisée au Tchad en 1985 mais nos analyses nous semblent, *mutatis mutandis*, pertinentes pour ce pays.

bout de plusieurs années, contrairement au document prévisionnel qui fixait les lieux, les quantités et les prix de vente des céréales sur une période de neuf mois. Ce document avait pourtant été préparé conjointement par la délégation locale de l'UE et les instances dirigeantes de l'Office céréalier.

Les dysfonctionnements observés dans certains pays⁸² ont eu pour effet de diminuer fortement l'efficacité de l'aide alimentaire en nature : d'une part, les quantités achetées par les populations ont été faibles et d'autre part, les sommes attendues (fonds de contrepartie) pour financer son transport et/ou des actions de développement, ont été plus faibles que prévu et n'ont pu être obtenues en temps utile (Arditi, 1986). Ce type d'aide alimentaire a fait, en outre, l'objet de la critique suivante : sa présence aurait eu des effets négatifs sur les filières de céréales locales, allant parfois jusqu'à décourager les producteurs. Cette vision des choses nous paraît totalement erronée.

En effet, dans les régions sahéliennes, les céréales, mil et sorgho, constituent l'une des rares sources de revenu monétaire. Contrairement à l'idée d'un *homo economicus* qui ne vendrait des céréales qu'en cas de surplus de production, il est fréquent de constater que les quantités commercialisées (y compris dans le cas de récolte gagée) viennent à faire défaut quelque mois plus tard car le groupe familial ne disposait en réalité d'aucun surplus. Des céréales telles que le maïs subventionné de l'aide alimentaire doivent donc être rachetées plus tard quand les prix des céréales ont augmenté. Ceci peut entraîner un nouvel endettement auprès des commerçants et précipiter ceux qui y ont recours dans la spirale de la pauvreté. Ce phénomène montre à quel point les discours officiels peuvent procéder d'une langue de bois coupée de la réalité : ainsi les propos du Premier ministre du Mali qui, en 2006, incitait les paysans à la prudence (« *Constituez des stocks... sachez vendre. Ne bradez pas etc.* »). Ces sages conseils auraient plutôt dû s'adresser aux dirigeants des Offices céréalières qui ont été totalement incapables d'atteindre leurs objectifs, alors qu'ils ont bénéficié de milliards de l'aide internationale.

Ces questions très controversées ont donné lieu à de nombreux débats et quelques publications, mais, les données sur les prix n'étant

⁸² Si des travaux ont été consacrés aux dysfonctionnements des fonds de contrepartie ceux-ci portent surtout sur leur mauvaise utilisation ou sur leur détournement. À notre connaissance peu d'études ont mis en évidence la mévente des céréales et ses causes.

pas assez précises et surtout les nomenclatures ne distinguant pas les céréales locales des céréales importées⁸³, toute analyse rigoureuse est impossible. La « thèse » de la « désincitation » des producteurs locaux⁸⁴ n'est cependant fondée, à notre connaissance, sur aucun travail empirique et ne résiste pas à l'analyse dans la mesure où les paysans sahéliens produisant des céréales pluviales principalement pour leur alimentation, on voit mal pourquoi subitement ils cesseraient de vouloir se nourrir⁸⁵ ! Les quantités de mil, de sorgho ou de maïs qu'ils commercialisent chaque année continuent donc à approvisionner les villes comme Bamako car elles sont beaucoup moins chères que le riz (local et importé) et sont donc achetées par ceux, de plus en plus nombreux, dont le pouvoir d'achat est faible et irrégulier, c'est-à-dire les pauvres. La « désincitation » des producteurs nous semble donc appartenir à un corpus idéologique d'apparence généreuse, émanant d'ONG souvent religieuses, qui croient en tenant de tels discours protéger les paysans du Sud. Elle repose en outre sur l'utilisation, par les bailleurs de fonds et par les ONG, de notions largement fictives comme celle de « paysan » ou de « consommateur moyen ». En réalité, il est bien connu que le recours à de telles catégories a pour effet de masquer les différenciations sociales⁸⁶.

Le sorgho fourni dans le cadre de l'aide alimentaire a en général été produit aux États-Unis pour l'alimentation animale. Il s'agissait souvent de variétés hybrides que l'on ne pouvait que consommer (et non semer) et qui d'une certaine manière préfiguraient les OGM car les firmes qui les produisent imposent que les semences soient

⁸³ Un économiste faisait la remarque suivante « *Il est impératif que le SIM améliore ses données et relève les prix des différentes qualités de riz afin que l'on puisse rendre compte des conditions de substitution entre riz local des rizeries ou des décortiqueuses, riz importé, brisures, mil, sorgho, pain et farine de blé* » (Thévenin, 1990 : 38).

⁸⁴ Le cas du riz importé d'Asie à bas prix, qui en l'absence de régulation du marché local concurrence la production irriguée (Office du Niger par exemple) dont le prix de revient est très élevé, ne peut être appliqué aux céréales locales pluviales qui, rappelons le, constituent la majeure partie de la production et de la consommation des populations des pays du Sahel.

⁸⁵ Si la consommation de riz augmente avec les importations, le mil et le sorgho locaux, beaucoup moins chers, ont toujours une clientèle avec les citadins pauvres dont le nombre est en forte augmentation.

⁸⁶ Si l'on raisonne au contraire en termes de catégories sociales différenciées, il n'apparaît pas évident que la production et la commercialisation de céréales locales destinées, dans un pays comme le Tchad où la consommation de riz est très faible, aux citadins aisés aient été perturbées par l'arrivée du maïs, du blé ou du sorgho de l'aide alimentaire, céréales de qualité souvent douteuse destinées aux pauvres qui les ont souvent consommées à contre cœur.

intégralement utilisées et que par conséquent le paysan en rachète l'année suivante. Il n'est donc pas surprenant que les céréales de l'aide alimentaire, dont le prix a dû au Tchad être diminué par dix au bout de trois ans pour être enfin vendues, aient souvent été utilisées comme aliment pour les ... volailles ou pour fabriquer de ... l'alcool. Des problèmes se sont aussi posés car ces céréales vendues en grains ne pouvaient être pilées à la main et devaient être portées au moulin⁸⁷.

Les fonds de substitution à l'aide alimentaire en nature

C'est pour tenter de résoudre ces différents problèmes et parce que, grâce au retour des pluies, la production de céréales avait augmenté dans les pays sahéliens après la sécheresse de 1984, qu'une nouvelle procédure a été proposée à leurs gouvernements par l'Union européenne⁸⁸. Des fonds monétaires dits « de substitution » à l'aide alimentaire en nature ont ainsi été mis à la disposition de ces pays à partir de 1985⁸⁹ pour acheter des céréales locales⁹⁰, les transporter dans les régions connaissant des difficultés alimentaires et les y revendre à prix subventionnés. Ces fonds ont, par la suite, été souvent utilisés dans les pays sahéliens par divers donateurs dans le cadre des politiques de libéralisation du marché céréalier. Cependant, les Etats-Unis, principal fournisseur d'aide alimentaire, ne peuvent fournir

⁸⁷ Le prix du maïs en grains de l'UE, conditionné en sacs de 50 kg et revendu au détail par *koro* (terme générique qui désigne au Tchad une famille de mesures), était apparemment à la portée des catégories sociales les plus défavorisées. Pourtant, cette céréale souvent très dure, car vieille de plusieurs années, ne pouvait être pilée et transformée en farine par les femmes pour préparer « la boule », base de l'alimentation. Elles devaient donc l'apporter au moulin du quartier et payer, souvent sur leurs fonds personnels, le prix de la mouture. Or, celui-ci a considérablement augmenté, car les meuniers ont pris en compte l'usure du matériel. Certains acheteurs ont donc préféré revendre leur maïs en grains. Le passage obligatoire du pilage domestique à la mouture artisanale n'avait été envisagé dans aucun document de l'UE ! Le prix de revient de la farine de maïs provenant des moulins s'est révélé, en réalité, équivalent à celui du mil et du sorgho en grains de l'année, céréales correspondant aux habitudes alimentaires des citadins et pouvant être pilées à domicile. Ceci explique qu'au fur et à mesure que les céréales locales arrivaient à bas prix dans la capitale, le maïs de l'UE se vendait de plus en plus mal et son prix devait être constamment baissé.

⁸⁸ Le principe avait déjà été retenu par le PAM.

⁸⁹ D'après le règlement CEE n° 1755/1984 du conseil du 19 juin 1984 relatif à la mise en oeuvre d'actions de substitution aux livraisons d'aide alimentaire dans le domaine de l'alimentation.

⁹⁰ Des opérations dites « triangulaires » permettant d'acheter des céréales dans la région ou parfois en Asie ou en Amérique latine ont aussi été réalisées dans les années 1980.

d'aide alimentaire en nature à cause de leur réglementation (Public Law 480). Il existe cependant un amendement dit Bellmon qui impose qu'une étude soit réalisée sur le marché du produit concerné dans l'intention de montrer les inconvénients qui risquent de se produire et de le remplacer par des fonds de substitution. Ceux-ci ont, par exemple, été fournis au Mali par l'USAID en 1988 dans le cadre du PRMC (Arditi & Yung, 1990).

Le passage de l'aide alimentaire en nature aux fonds de substitution peut être résumé par la question suivante, involontairement ironique, qui aurait dû être posée par les responsables de l'UE aux gouvernements des pays sahéliens : « Préférez-vous de l'argent frais ou des céréales importées, parfois de mauvaise qualité, qui se vendent mal ? » Même dans les pays où l'aide alimentaire en nature, en l'absence d'évaluation externe, se serait revendue apparemment sans grande difficulté, comme cela semble avoir été le cas au Mali, la nouvelle procédure a été accueillie avec une grande satisfaction. Certes, l'utilisation de ces fonds est pourtant soumise à des règles précises (achat et transport dans des régions où les commerçants auraient été absents ou leurs céréales trop chères) mais elles sont loin d'avoir été partout respectées et contrôlées. En effet, ces fonds ont été au Tchad, et sans doute ailleurs, à l'origine d'opérations douteuses telles que l'acheminement de céréales dans des régions sahariennes fort éloignées de la capitale alors qu'en réalité elles y étaient déjà disponibles à des prix abordables car les commerçants les approvisionnaient régulièrement. Le placement des fonds en banque pendant plusieurs mois pour percevoir des intérêts a aussi parfois été préféré à l'achat de céréales à la récolte ! (Arditi & Yung, 1990).

C'est d'ailleurs assez tardivement que certains bailleurs de fonds assortirent l'octroi de leur aide alimentaire en nature de la réalisation d'études précises des conditions de sa revente, par les commerçants agréés ou directement au personnel des entreprises publiques. Dans plusieurs pays tels que le Mali, le Niger et le Tchad, les fonds de substitution ont aussi fait l'objet d'évaluations externes, commanditées par l'UE, dont les résultats seront analysés plus loin (Arditi & Yung, 1990). La France participa quant à elle activement, à partir de 1981, à ce mouvement, par des évaluations externes d'opérations de développement rural ou d'organismes étatiques (Freud, 1988). Pourtant le principe de l'évaluation externe est encore très souvent remis en cause. Les agences de développement qui l'ont introduit dans leurs

projets utilisent souvent divers moyens (évaluateurs peu compétents et/ou complaisants, temps imparti incompatible avec les termes de référence, absence de situation de référence « avant-projet » etc.) pour entraver cette démarche et la rendre inopérante (Arditi, 2005).

Au nom d'une meilleure efficacité de l'aide alimentaire, une « Charte de l'aide alimentaire », qui a reçu l'adhésion des États membres du CILSS, des pays donateurs membres du Club du Sahel, a été approuvée par les chefs d'État en 1990. Cette charte fait à l'évidence partie des nombreux catalogues de bonnes résolutions votées à l'unanimité, lors d'innombrables réunions et séminaires consacrés à la sécurité alimentaire. Confrontées à la *realpolitik* qui prévaut dans les milieux du développement, elles deviennent rapidement lettre morte.

L'Office des produits agricoles du Mali (OPAM)

La création d'un franc malien inconvertible en 1962 avait été accompagnée d'une politique « socialiste » répressive envers les commerçants et de l'émergence d'un secteur étatique industriel et commercial (création de plusieurs sociétés d'État dont la Société malienne d'import-export (SMIE) dotée du monopole de l'importation et de l'exportation des produits de base.

C'est dans ce contexte que l'OPAM créé en 1965, fut chargé de la commercialisation des céréales (mil, sorgho, maïs, riz) et avec l'objectif « d'assurer des prix bas à la consommation compatible avec la politique des revenus ». Placé sous la tutelle du ministère des Finances, de l'économie et du commerce, l'OPAM disposait d'un monopole juridique d'achat et de distribution des céréales qui incluait également la revente d'aide alimentaire en cas de déficit céréalier. Mais, comme on l'a signalé, la création de l'OPAM et des autres Offices céréaliers avait été décidée dans l'ignorance des connaissances indispensables à son fonctionnement et en l'absence de réponses aux questions préalables suivantes : quelles sont les céréales consommées en milieu urbain ? D'où viennent-elles ? Quels sont les intermédiaires entre le paysan et le consommateur urbain ? Comment se forment les prix des diverses céréales ? Quelles quantités sont drainées en année normale et en mauvaise année vers les principales zones de consommation ? Au lieu de quoi, on s'est contenté, pour justifier l'intervention de la puissance publique, des stéréotypes et jugements de valeurs habituels sur les acteurs du marché céréalier, principalement

les commerçants accusés de réaliser des bénéfices exorbitants. Les agents de l'État ont été les principaux bénéficiaires de cette politique.

L'OPAM et les commerçants

Selon les années (et les sources utilisées), la part de marché des céréales contrôlée par l'OPAM a varié entre 20 et 40 % des quantités totales commercialisées. Le secteur privé, pourtant qualifié *ad nauseam* de « marché parallèle », maîtrisait donc entre 60 et 80 %, soit la majeure partie, du marché. Ceci montre bien que, même sous le régime de Modibo Keita, d'inspiration socialiste, les commerçants ont pu, parfois de manière plus ou moins clandestine, continuer à exercer leurs activités (Amselle, 1987). Au Mali et dans la plupart des pays sahéliens, le terme de commerçant désigne en effet des individus dirigeant des réseaux marchands constitués de longue date. Musulmans, ils exercent leurs activités dans un espace économique international (par définition transfrontalier⁹¹), où ils ont des parents et des alliés. Cette organisation leur permet de dominer les aléas de toute nature qui influencent les systèmes économiques locaux, et de bénéficier de taux de change favorables en réalisant des transactions avec des pays hors de la zone franc. En outre, certains grands commerçants ou transporteurs⁹² entretenant des relations d'alliance avec le chef de l'État ou des membres du gouvernement, on ne peut donc considérer cette période comme ayant été caractérisée par l'omniprésence de l'État dans ce secteur-clé de l'économie.

En 1968, l'arrivée au pouvoir de Moussa Traoré, à la suite d'un coup d'État, permit de regagner la confiance des bailleurs de fonds occidentaux et des commerçants (dont certains avaient quitté le pays pour s'établir en Côte d'Ivoire, en Guinée ou ailleurs). La législation

⁹¹ À propos de la crise de 2005, on a accusé des commerçants étrangers d'avoir acheté des céréales au Mali et donc d'avoir détourné une partie de la production céréalière nationale vers les pays voisins. Mais il faut bien remarquer que, d'une part, ces céréales ont bien été achetées et payées et que, de l'autre, si elles sont sorties du pays c'est parce que les distances et donc les coûts pour les acheminer dans les pays voisins, étaient sans doute inférieurs à ceux dont les commerçants maliens devaient acquitter pour les transporter à Bamako. Ces commerçants étrangers savaient qu'ils pourraient les vendre à bon prix dans leurs pays respectifs.

⁹² Il n'existe, curieusement, que très peu de travaux sur les transporteurs et sur les relations entre ces derniers et les commerçants (Duffield, 1984). Bien qu'il ait été souvent affirmé qu'« un riche commerçant qui ne dispose pas d'au moins un camion est mal considéré » (Kotoko, 1989 : 70) peu de commerçants sont, semble-t-il, devenus transporteurs.

antérieure (augmentation des impôts, nécessité de déposer un capital en banque etc.) fut abolie et les commerçants autorisés à travailler pour l'OPAM auprès duquel ils obtenaient des avances. En outre, l'option libérale du régime permit le retour des commerçants (dont les Syro-Libanais) qui s'étaient repliés dans des pays voisins et de capitaux européens qui avaient quitté le pays à l'époque de Modibo Keita.

Malgré le fait que l'OPAM ne soit pas parvenu à contrôler le marché céréalier, comme d'ailleurs la plupart des autres Offices céréaliers, ses coûts de fonctionnement ont toujours été très élevés et se sont traduits par d'importants déficits d'exploitation. Ceux-ci atteignaient 2,5 milliards de francs CFA/an entre 1973 et 1980, ce qui représentait 50 % du déficit budgétaire de l'État. Ils sont passés à plus de 20 milliards en 1981. En réalité, la politique menée par cet organisme à travers un système de prix d'achat peu favorable aux producteurs (le barème !), parfois assimilé à un impôt supplémentaire, a toujours privilégié le consommateur urbain et particulièrement les agents de l'État, souvent membres du parti unique, et base sociale des régimes qui se sont succédés depuis l'indépendance. Ceci a constitué en réalité une politique de subvention déguisée en leur faveur.

Le marché protégé

C'est ainsi que fut mis en place un double marché céréalier : le marché libre et le marché d'intervention OPAM ou autrement dit marché protégé. Celui-ci a, par exemple, représenté de 1982 à 1985 environ 110 000 tonnes de céréales (maïs, principalement de l'aide alimentaire, et riz, provenant en grande partie de l'Office du Niger). En 1982-1983, 75 % de la production de riz de l'Office (environ 26000 tonnes) étaient vendus à l'OPAM 106 francs CFA le kilo, soit près de 60 francs CFA de moins que le prix de revient, ce qui a entraîné une perte nette annuelle de 1 milliard de francs CFA.

Ce marché d'intervention se décomposait de la manière suivante :

- une filière dite de « services d'utilité publique » qui approvisionnait surtout les militaires (25 % des céréales distribuées entre 1982 et 1985 dont 22 % pour l'armée),
- une filière qui approvisionnait d'autres services de l'État et des particuliers (24 % des céréales distribuées entre 1982 et 1985) ;
- une filière qui approvisionnait, surtout à Bamako, des coopératives de consommation, destinées aux particuliers.

- On en comptait 180 dans l'ensemble du pays et 75 à Bamako en 1986 (Amselle & alii 1986 : 26). Tout chef de famille pouvait adhérer à la coopérative de son quartier en acquittant un droit d'entrée. Les coopératives étaient approvisionnées chaque mois par l'OPAM à un prix dit « de rétrocession ». Leur fonction était double : d'une part, approvisionner Bamako et, d'autre part, constituer un élément essentiel d'une politique de régulation des prix au détail, chose d'autant plus importante, qu'en période de soudure, si les prix montent, les quantités livrées augmentent en conséquence. Certaines coopératives achetaient aussi des céréales auprès de commerçants à un prix supérieur à celui de l'OPAM et pratiquaient un double prix auprès de leurs adhérents. Ceci aurait permis à certains gérants de coopératives de vendre les céréales de l'OPAM au prix du marché et d'empocher la différence (Amselle & alii, 1986 : 35). Il est aussi avéré que des commerçants ont pu, avec la complicité de leurs dirigeants, acheter des céréales dans les coopératives et ceci dans des proportions qui pouvaient atteindre de 50 à 70 % des livraisons dont elles avaient bénéficié (Amselle & alii, 1986 : 36). Ces pratiques pénalisaient surtout les coopérateurs pauvres qui s'approvisionnent au jour le jour en raison de la faiblesse et de l'irrégularité de leurs revenus. En fin de compte, les coopératives ne remplissaient que très partiellement leur rôle d'instrument de régulation du marché et de subvention à la consommation de céréales des citoyens.

Il est étonnant de constater que tout ceci n'est mentionné, malgré l'abondance des travaux sur la sécurité alimentaire, que dans un seul travail (Amselle & alii, 1986) et surtout qu'aucun de nos interlocuteurs n'y a fait allusion lors de nos entretiens à Bamako⁹³. Les prévisions des mêmes auteurs qui envisageaient une crise voire la disparition du système coopératif urbain se sont-elles réalisées à la fin des années 1980 ? Les banques de céréales créées en 2005 dans la périphérie de Bamako sont peut être en partie venues compenser la disparition de ces coopératives. Mais pourquoi tant de discrétion sur ces coopératives urbaines dont l'existence constitue la preuve que la

⁹³ Alexis Roy me précise (e-mail du 2/12/2009) que, d'après ses informations, les coopératives de consommation ont disparu avant la chute de Moussa Traoré, avec le PRMC, à la fin des années 1980. Ceci confirme notre analyse.

segmentation du marché de consommation urbain est le produit d'un choix politique au détriment de la majorité des citoyens pauvres ?

Le marché protégé a donc bien permis à des citoyens privilégiés de ne pas dépendre totalement du marché privé des céréales dont les prix étaient beaucoup plus élevés. La production de céréales en ville et/ou les envois à partir du village d'origine ont sans doute aussi contribué à leur garantir un approvisionnement à moindre coût et atténué d'autant leur dépendance vis à vis du marché. Cependant avec l'urbanisation, liée à l'augmentation de la population de Bamako, les espaces cultivables en céréales ont sans doute tendance à devenir plus rares⁹⁴.

Déficit céréalier et aide alimentaire

Dans les attributions de l'OPAM figurait la vente d'aide alimentaire en nature octroyée, en cas de sécheresse et de déficit céréalier, par les principaux bailleurs de fonds, comme ce fut le cas dans les décennies 1970 et 1980.

L'activité la plus importante de l'OPAM et des Offices céréaliers des pays sahéliens a donc consisté, après les grandes sécheresses des années 1970 et 1980, à revendre l'aide alimentaire en nature à base de maïs et de blé (UE) et de sorgho et de riz (USAID). Les opérations visant à générer des fonds de contrepartie ont peu fait l'objet d'évaluations approfondies dans les pays sahéliens, ce qui pourrait laisser croire qu'elles se sont déroulées sans le moindre dysfonctionnement et que les sommes qu'elles devaient générer ont été intégralement disponibles à la date prévue. Or, comme nous l'avons déjà souligné, il n'existe pas au Mali d'étude comparable à celle que nous avons réalisée au Tchad, pays dans lequel et pour les raisons exposées précédemment, la revente d'aide alimentaire de l'UE, fut un échec. Les études disponibles sur les autres pays sahéliens (Egg & Gabas, 1997 etc.) ne fournissant en général pas les documents prévisionnels des ventes et des recettes attendues, il est impossible de les comparer avec les sommes effectivement générées et par conséquent de procéder à une véritable évaluation de ces actions !

⁹⁴ Il existe très peu de travaux sur ces thèmes.

Les fonds de substitution à l'aide alimentaire en nature

Les fonds de substitution à l'aide alimentaire ont fait l'objet d'une évaluation externe dans quatre pays dont le Mali (Arditi & Yung 1990) qui avait en effet bénéficié de deux fonds de substitution (2 300 000 ECU en 1985-1986 et de 1 600 000 ECU en 1986-1987) pour l'achat de sorgho local. Ceci a permis au PRMC de poursuivre sa politique de soutien à la réforme du marché céréalier. Ces fonds ayant été inclus dans le budget commun du PRMC il n'a pas été possible d'approfondir l'analyse, faute d'enquêtes dans les régions où ont été effectués les achats et les ventes de céréales et d'examen des appels d'offre aux commerçants. Pour la période 1980-1988 les fonds de substitution n'ont joué qu'un rôle modeste dans la mesure où ils n'ont représenté que 17 % de l'aide alimentaire totale.

Si l'on considère ses objectifs, la plupart des actions de l'OPAM ont été des échecs qui tiennent aussi bien à la nature des interventions qu'aux conditions politiques et économiques de leur mise en oeuvre. Ceci n'a pourtant pas empêché l'OPAM de favoriser certaines catégories sociales à travers le marché protégé. La méconnaissance du fonctionnement des réseaux marchands, la corruption et le clientélisme qui ont marqué les régimes politiques successifs expliquent aussi ces piètres performances. En général, les résultats obtenus, mesurables en termes de quantités et de prix des céréales achetées et revendues, ainsi que de coûts des interventions financées par l'aide internationale, sont sans aucune commune mesure avec les quantités achetées par les commerçants et l'efficacité dont ils ont fait preuve durant la même période.

On doit aussi remarquer, et ce n'est pas le moindre paradoxe, que les Offices céréaliers n'ont pu exercer leurs activités qu'avec la collaboration de commerçants alors que ces organismes devaient en principe entraver leur action. Ce fait n'est pas nouveau car, dès la période coloniale, des commerçants agréés ont collaboré avec l'Administration. Leur sélection, en principe effectuée à partir de critères professionnels, fut en fait, dès le départ, totalement liée à des relations de clientélisme politique.

Ainsi s'est développée jusqu'à nos jours une étroite collaboration entre le secteur privé et l'État. En effet, chaque parti ou faction politique, que l'on soit en situation de paix, ou de guerre larvée (rébellions de pasteurs, oppositions armées etc.), dans des États « criminels »

(Bayart & alii, 1997), comprend parmi ses militants, civils ou militaires, des commerçants et des hommes d'affaires qui les financent et qu'il faudra bien récompenser, une fois le pouvoir conquis. L'octroi de marchés de biens manufacturés aux uns et de postes de responsabilité aux autres, constitue en effet le mode le plus courant de rétribution des services rendus : de nombreux exemples attestent en outre que les commerçants sélectionnés pour collaborer avec les offices céréaliers ne sont pas toujours ceux qui contrôlaient effectivement le marché des céréales. Nous avons, par exemple, montré que dans certains cas extrêmes, comme le Tchad à l'époque d'Hissène Habré, ceux qui furent chargés par l'ONC de revendre l'aide alimentaire étaient connus jusqu'alors bien davantage comme « combattants » que comme commerçants (Arditi, 1986).

Le Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC)

Le Mali est le pays qui a bénéficié des plus grandes quantités d'aide alimentaire en nature. Ses donateurs bilatéraux (Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas) l'Union européenne et le Programme alimentaire mondial se sont regroupés et ont conçu, en 1981, le Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC), dont la première phase de cinq ans était renouvelable ensuite pour des périodes variables afin « *de rompre avec la politique de monopole, de monopsonne et de fixation de prix administrés devenue inopérante* » (site web du PRMC). Dans le PRMC, les instruments de gestion des crises sont essentiellement articulés autour du concept de compensation et de réduction des déficits alimentaires en céréales et l'aide alimentaire reste le principal élément d'intervention associée à des ventes de céréales ou à des distributions gratuites dans des localités risquant de rencontrer des ruptures d'approvisionnement.

À l'origine, ce programme a fourni 250 000 tonnes de céréales d'aide alimentaire (à base de maïs) à l'OPAM qui a la charge de la revendre. Les fonds ainsi générés sont gérés par les donateurs du PRMC et par le gouvernement et sont utilisés pour mettre en œuvre la stratégie alimentaire choisie. Depuis près de trente ans, le PRMC a connu diverses phases dans un environnement climatique, socio-économique et politique éminemment variable et fait l'objet de nombreuses études et évaluations plus ou moins externes et plus ou moins pertinentes (certaines seront analysées en détail plus loin). Sans anti-

ciper l'analyse des effets du PRMC, il convient de remarquer que si la libéralisation du marché céréalier devait avoir des conséquences sur toutes les filières céréalières, pluviales et irriguées, puisque dès 1981 le commerce privé des céréales est devenu licite, ses effets ont affecté différemment la riziculture irriguée et l'agriculture pluviale. Les changements ont en effet été beaucoup plus rapides et profonds à l'Office du Niger.

La riziculture irriguée à l'Office du Niger

À l'Office du Niger, organisme qui était auparavant intégralement contrôlé par l'État, les « colons » ont été, à partir de 1987, confrontés à un processus de changement rapide et ont dû passer d'un système dans lequel l'Office était tout puissant (parcelle appartenant à l'Office, fourniture des semences de riz et de l'eau assurée par l'Office, production de paddy obligatoirement vendue à l'Office et décortiquée dans les rizeries de l'Office, paiement des redevances en nature à l'Office etc.), à un système libéral, dans lequel ils devaient transformer eux-mêmes leur paddy grâce à l'introduction de décortiqueuses artisanales, appartenant à des entrepreneurs privés, vendre leur riz à des commerçants et acquitter leurs redevances en argent etc.

Ce processus de libéralisation devait aussi concerner le statut foncier des colons, dans la mesure où les institutions de Bretton Woods souhaitaient qu'ils deviennent propriétaires des terres qu'ils cultivaient, conformément au credo libéral qui veut que l'on ne cultive et n'entretienne bien que ce que l'on possède, et que l'on peut transmettre à ses enfants. Pourtant, l'État malien n'a pas montré beaucoup d'enthousiasme pour adopter ces mesures libérales car un très petit nombre de titres fonciers a été attribué (Jamin & Doucet, 1994). En réalité, les dirigeants de l'Office souhaitaient, dans un contexte de diminution drastique des effectifs des agents de l'État, conséquence des politiques d'ajustement structurel, garder le pouvoir en matière de distribution des parcelles irriguées, élément important de sa politique clientéliste. Entre 1987 et 1989, environ 10 000 agents de l'État ont dû quitter leur poste. Leur nombre est actuellement d'environ 44 000. Des manifestations sont périodiquement organisées à Bamako car les promesses qui leur ont été faites n'ont pas été tenues. On peut, de manière un peu ironique, caractériser de la manière suivante le changement rapide et profond qui était attendu des colons de l'Office

: passer d'une situation dans laquelle ils ne possédaient pratiquement aucun pouvoir sur la plupart des paramètres qui conditionnent leur production de riz et sur l'environnement économique (prix fixés par l'État, police économique interdisant la vente du riz sur le marché libre etc.), à celle de « farmers » maîtrisant les données d'une économie libérale⁹⁵!

Le potentiel de développement de la riziculture irriguée que représente l'Office du Niger est tel⁹⁶ que, semaine après semaine, de nouveaux projets d'extension sont imaginés par le Pouvoir. L'octroi d'importantes superficies (non aménagées !) à tel ou tel chef d'État ami, et à des opérateurs économiques possédant des tracteurs etc., font périodiquement, ainsi que les réactions des paysans à cette politique, l'objet d'articles dans la presse. On y fait état de manifestations à Bamako d'organisations et de syndicats de paysans qui demandent des délais de paiement, face à l'augmentation de la redevance en 2003-2004, et dénoncent l'éviction de paysans alors que les « non-résidents » qui sont des exploitants absentéistes (« gendarmes, juges et préfets » etc.) sont tolérés voire protégés par le pouvoir.

Le contexte politique de la libéralisation

Au Mali, les réformes économiques libérales entreprises ont à l'évidence été influencées par le nouveau contexte politique en faveur de la démocratie initié en 1981 par le gouvernement français à la conférence de La Baule. En 1991 ont eu lieu des manifestations populaires contre le régime de parti unique de Moussa Traoré. Arrivé au pouvoir par un coup d'État, celui-ci avait succédé en 1968 à Modibo Keita, père de l'Indépendance. Un autre coup d'État, organisé en 1991, par le général Amadou Toumani Touré, actuel président, a été suivi de la convocation d'une conférence nationale et d'élections remportées par Alpha Oumar Konaré, leader d'une alliance anti-militaire, l'Alliance pour la démocratie au Mali (ADEMA). Son régime eut à subir la dévaluation du franc CFA et de nombreuses privatisations de sociétés étatiques, imposées par la Banque mondiale

⁹⁵ Dans laquelle, comme aux États-Unis, le rôle de l'État dans l'agriculture, à travers de nombreuses subventions aux fermiers, est toujours important.

⁹⁶ Rappelons que le coût d'un hectare aménagé est de plusieurs millions de francs CFA et qu'il a fallu près de 80 ans pour parvenir aux 80 000 hectares actuels.

et le FMI, à l'exception de celle de l'OPAM, ce qui le fragilisa. En 2002, ATT fut élu président car il était devenu populaire en 1991 en remettant le pouvoir aux civils et en militant pour l'avènement de la démocratie sur le continent africain en participant notamment à des conférences nationales.

Le PRMC, le stock de sécurité et la crise de 2005

L'originalité du PRMC tient au nombre de ses donateurs, à leur coordination, à la durée de leur engagement et à un système de suivi-évaluation qui a permis jusqu'à une date récente une réorientation des actions. Cependant, la crise alimentaire de 2005 a mis en lumière le fait que la conception et le pilotage du PRMC pouvaient être remis en cause de manière fondamentale : à cette occasion, ses principaux donateurs (dont la France) ont été confrontés à une forte volonté d'instrumentalisation, émanant du pouvoir malien. Ce dernier a, en effet, proposé d'augmenter le volume du SNS qui est de 35 000 tonnes (plus l'équivalent monétaire de 23 000 tonnes⁹⁷) et de le faire passer à 100 000 tonnes en 2010 ! Cette augmentation de volume supposant, bien entendu, l'espérance de nouveaux financements des donateurs. Ce nouvel objectif est le résultat de manipulations des normes de consommation, augmentées de manière totalement arbitraire. Remarquons que cette tentative intervenait alors qu'en 2004 la mission d'appui institutionnelle au PRMC recommandait au contraire la réduction du Stock national de sécurité, la fusion du SAP et de l'OMA, et le remplacement des distributions gratuites par des *food for work* ou *cash for work*, afin de favoriser une réduction du coût du dispositif. En effet : « Une réduction du stock national de sécurité de 35 000 tonnes à 25 000 tonnes, tout en prenant en compte l'éventualité d'une crise alimentaire cyclique, permettrait d'économiser 128 millions de francs CFA par an, soit 17 % du coût total des 35 000 tonnes ».

Le fonctionnement d'un stock de sécurité pluriannuel dans le cadre du PRMC, intervenu dans un contexte idéologique libéral de désengagement de l'État (reformulation du rôle de l'Office, diminution drastique de son personnel etc.), ne peut être considéré comme

⁹⁷ À partir de 1994, il a été décidé, afin de réduire les coûts, de limiter le stock physique du SNS à 35 000 tonnes (tout en conservant son plafond de 58 000 tonnes) et de convertir la différence en dotation financière, pour réaliser, en cas de besoin, des achats locaux.

une solution miraculeuse et n'est pas à l'abri de dangereuses dérives comme le montre l'exemple du Tchad. Ce pays qui, à l'instar des pays du CILSS, a tenté d'importer le modèle malien, en offre une bonne illustration qui n'est certainement pas unique. Le SNS, d'un volume de 20 000 tonnes, loin d'avoir diminué le rôle de l'Office des céréales et donc de l'État, l'a, à partir de 1990, en réalité renforcé, en totale contradiction avec les discours qui avaient justifié sa création. En effet, les très faibles quantités de céréales locales que l'office avait été en mesure d'acheter et de revendre avant la libéralisation s'étaient traduites par un très fort déficit financier que ses bailleurs de fonds rechignaient de plus en plus à combler (Arditi, 2005). Rien ne prouve par conséquent que cet organisme, dont les dirigeants étaient choisis en fonction de leur allégeance politique, pourrait faire mieux que par le passé en constituant et en gérant un SNS. Cet argument est justifié par le fait qu'intervenir sur le marché des céréales en constituant un stock annuel (comme c'était le cas avant la libéralisation) ou un stock pluri-annuel (comme c'est le cas avec la libéralisation) revient encore et toujours à acheter et revendre des céréales locales sans perdre d'argent comme le font la plupart des commerçants. Or, cet objectif n'a jamais été atteint par un office céréalier dans le passé ! (Arditi, 2005). On ne peut donc exclure d'emblée le fait qu'on puisse, *mutatis mutandis*, parvenir à des conclusions similaires pour le Mali⁹⁸. L'exemple tchadien montre bien que, dans ce domaine les résultats des actions peuvent être en totale contradiction avec les discours qui ont justifié leur mise en œuvre. En lieu et place d'une libéralisation des politiques cérésières et d'un désengagement de la puissance publique, c'est au contraire la permanence du rôle de l'État qui apparaît comme un fait marquant ; ceux qui le dirigent désirent ainsi montrer à l'opinion qu'ils peuvent juguler les crises alimentaires, quitte à utiliser l'aide internationale pour mieux conforter leur pouvoir.

Le Système d'alerte précoce

Organe de collecte, de traitement et de diffusion de l'information sur la situation alimentaire générale dans les zones vulnérables, l'ob-

⁹⁸ Au Mali, nous n'avons malheureusement pu, par manque de temps, disposer des données nécessaires pour réaliser une telle analyse et aucun document consulté n'envisage une telle problématique.

jectif du SAP est, comme on l'a vu précédemment, de permettre l'identification précoce des risques alimentaires et de mesures pour en atténuer les effets.

Le SAP publie un bulletin mensuel qui contient « la description de l'évolution de la situation alimentaire, une synthèse régionale et nationale de ces informations, des analyses spécifiques et des recommandations d'actions ». Il assure depuis 17 ans la mission qui lui est dévolue dans le dispositif de sécurité alimentaire.

Dans sa méthode le SAP retient une année de référence caractérisée par un état des variables exogènes qui influent sur la sécurité alimentaire des habitants des communes. Les données collectées concernent : la population, les activités pratiquées, les potentialités de cultures (production à laquelle les populations s'attendent en importance absolue en année moyenne) etc.

Le SAP classe, après regroupement des potentialités de récoltes, la commune en structurellement déficitaire, si la somme de ses productions en mois de consommation est comprise entre 9 et 12 mois. L'économie alimentaire de la commune et les appréciations de la conjoncture sont ensuite développées à partir des déplacements des populations et des troupeaux, de la disponibilité et du prix des aliments consommés, et de la survenue de faits exceptionnels. D'autres questionnaires (cercle et circonscritiel) viennent compléter le dispositif. Le traitement des informations et son regroupement en six classes définit la situation de la commune au regard de sa situation de référence et en fonction de la conjoncture (de « RAS » à « Famine »).

Afin de montrer que les informations qui figurent dans les bulletins du SAP sont très imprécises, et partant difficiles voire impossibles à traduire en actions, il nous paraît important de citer le passage suivant :

« (...) les disponibilités céréalieres sont moyennes à importantes à travers la région. L'approvisionnement des marchés en céréales est partout suffisant. Par rapport au mois dernier, les quantités de céréales offertes sont dans l'ensemble stables. Les prix des céréales sèches (maïs/sorgho) par rapport au mois dernier sont stables sur les marchés des chefs-lieux de cercle de Sikasso, Yanfolila, Yorosso, en légère hausse à Bougouni, Kadiolo et en légère baisse à Kolondiéba et Koutiala. Ils sont inférieurs ou similaires à ceux d'avril 2009 sur tous les marchés sauf à Yorosso où ils sont supérieurs. Par rapport à la moyenne des cinq dernières années, les niveaux de prix moyens du maïs/sorgho, sont inférieurs à Sikasso,

Bougouni, Kolondiéba, Yanfolila, semblables à Kadiolo, Koutiala et à Yorosso » (Bulletin SAP, mai 2010).

On sera convaincu, à la lecture de cet extrait d'un bulletin du SAP, choisi au hasard, qui se complaît dans des formulations approximatives jamais quantifiées telles que : « *Les disponibilités céréalières sont moyennes à importantes* », « *les quantités de céréales offertes sont dans l'ensemble stables* », « *les prix des céréales sèches (maïs/sorgho) par rapport au mois dernier sont stables sur les marchés* » etc. qu'il est totalement impossible d'en tirer des informations précises permettant d'envisager des décisions et des interventions efficaces. En réalité, la collecte et le regroupement de données fiables dans les domaines concernés représente une charge de travail considérable dont la qualité dépend du niveau de formation du personnel, de sa motivation et du temps imparti. L'examen attentif des bulletins du SAP montre surtout qu'un nombre important de rubriques ne sont pas renseignées par absence de moyens ou de compétences et que, de toute façon, certaines d'entre elles nécessiteraient des investigations complexes (par exemple l'évaluation des stocks privés de céréales) qui dépassent de loin les capacités de son personnel.

La définition de la recommandation pour les interventions alimentaires gratuites est de 9 kg/mois par personne pendant trois mois pour les communes classées en difficulté alimentaire, 7 mois pour celles qui sont dans une situation de crise alimentaire, et 18 kg/pers/mois pour les communes souffrant de famine.

En conclusion, vu l'imprécision et la faible qualité des données du SAP, on peut légitimement penser que les actions du CSA dans les régions en insécurité alimentaire sont essentiellement de nature politique et ont pour objectif d'empêcher la venue de pauvres à Bamako.

L'Observatoire du marché agricole

La mission de l'OMA, créé en 1993 pour renforcer le SAP, est de:

- collecter, traiter et diffuser des informations statistiques, réglementaires et autres sur tous les facteurs qui influencent la formation des prix pratiqués sur le marché agricole
- produire et diffuser les informations statistiques ;

- analyser l'évolution des prix et autres indicateurs permettant d'apprécier la situation du marché agricole et son évolution à court, moyen et long terme ;
- mener sur sa propre initiative ou à la demande des activités d'études, de recherche, de planification concernant les facteurs qui influencent sur la formation des prix ;
- favoriser les échanges entre producteurs, commerçants, transformateurs et décideurs à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Les analyses et recommandations de l'OMA en relation avec l'OPAM sont aussi destinées à la présidence de la République, sous la supervision du CSA.

Les prix des céréales : un indicateur fiable et aisément utilisable ?

L'information sur les prix diffusée par le SAP et l'OMA devait, d'après le credo libéral, permettre aux commerçants d'instaurer une meilleure concurrence et d'empêcher la constitution d'oligopoles voire de monopoles. Les consommateurs devaient aussi être en mesure de profiter de ces informations pour mieux choisir leurs lieux d'achats et/ou pouvoir mieux marchander avec les détaillants et les boutiquiers chez qui ils effectuent leurs achats. Les producteurs enfin devaient pouvoir mieux choisir les lieux et les commerçants auxquels ils vendent leurs céréales. Cette approche « économiciste » présuppose, comme on l'a déjà souligné, qu'une meilleure connaissance des prix est suffisante pour que des changements notables de comportement surviennent chez les acteurs des filières céréalières.

Plusieurs objections importantes à cette vision libérale peuvent cependant être formulées. On peut, en premier lieu, pour des raisons déjà évoquées, douter de la fiabilité des prix collectés et diffusés, étant donné la méthode qui consiste à ne les recueillir qu'auprès des vendeurs (et non des acheteurs) qui vendent à la mesure et à les convertir ensuite en kilos. En second lieu et de manière plus fondamentale, suffit-il, qu'un paysan apprenne par la radio que le mil ou le sorgho qu'il vient de récolter se vend deux à trois fois plus cher à Bamako que sur le marché local qu'il fréquente d'habitude, pour qu'il puisse effectivement profiter de cette opportunité ? Rien n'est moins sûr. D'une part, il n'est pas évident que la notion de prix exprimée en

poids puisse être immédiatement comparée aux unités de volume auxquelles le paysan est habitué.

D'autre part, une proportion inconnue de paysans n'est pas libre de vendre une partie de sa production céréalière sur le marché car celle-ci doit en priorité servir à rembourser, à un prix dit « de convention », le commerçant ou l'intermédiaire qui leur a fourni à crédit, en l'absence de système bancaire adapté à leurs besoins⁹⁹, du thé, du sucre ou de l'argent quelques mois plus tôt (récoltes gagées). Et même si, par bonheur, le paysan était totalement libre de vendre son mil ou son sorgho où il le veut, quand il le veut et à qui il le veut, a-t-il toujours les moyens d'acquitter les frais de transport d'une distance de plusieurs centaines de kilomètres, ainsi que les frais de son séjour en ville, sans s'endetter davantage ? Arrivé, dans la capitale, il ne pourra enfin éviter les incontournables intermédiaires qui interviennent sur les marchés et prélèvent au passage ce qui leur est dû, diminuant d'autant ses gains. Il n'est pas davantage certain que les commerçants aient apprécié que les prix des céréales aient été rendus publics car les plus expérimentés d'entre eux disposaient déjà d'informations fournies par les chauffeurs routiers et les commis de transport qui parcouraient le pays (Amselle & Bagayogo, 1988), fait apparemment ignoré des promoteurs des SAP qui ont pensé, sans avoir, une fois de plus, analysé en profondeur les relations complexes qui existent entre commerçants et paysans, apporter une innovation décisive¹⁰⁰. Quant aux consommateurs pauvres qui constituent la majeure partie de la clientèle des boutiquiers de quartier, les données que nous avons pu

⁹⁹ C'est sans doute pour pallier ce manque que dans les années 1990 de nombreux projets de micro finance ont été introduits en Afrique subsaharienne sur le modèle de la Grameen Bank du Bangladesh. Malgré un incontestable succès médiatique, les taux d'intérêts très élevés pratiqués sont le plus souvent occultés par les promoteurs de ces opérations et peu d'évaluations externes de ces opérations sont commanditées. Il semblerait surtout que les travaux sur les systèmes de prêt traditionnels qui préexistaient aient été, une fois encore, peu étudiés et que ces derniers aient été hâtivement qualifiés d'usuraires par les thuriféraires de la micro-finance qui souhaitaient les éliminer. Bien que la disparition rapide des « usuriers » ait été souvent annoncée, ces systèmes traditionnels se sont maintenus et cohabitent de manière plus ou moins harmonieuse avec la micro-finance. Si le micro crédit est présenté par les principaux bailleurs de fonds comme un instrument idéal pour financer le petit commerce, surtout féminin, remarquons que cette activité est, depuis des siècles, omniprésente sur le continent africain malgré l'absence de banques et d'institutions... de micro-finance.

¹⁰⁰ On remarquera, une fois de plus, que le mythe de la page blanche sur laquelle les développeurs croient pouvoir écrire en toute liberté, métaphore d'un milieu écologique et humain totalement vierge, a été, une fois encore, à l'origine de la création d'un tel système.

collecter à Bamako montrent que leur marge de manœuvre est très limitée dans la mesure où ils bénéficient de crédit. Ils n'ont, comme nous le montrerons plus loin, en conséquence guère de pouvoir de négociation avec les boutiquiers. En résumé l'approche libérale se heurte à différents niveaux au fonctionnement de l'économie réelle.

Des critiques ont aussi été formulées dans d'autres pays sahéliens par exemple au Burkina Faso où le SIM ne couvre pas l'ensemble du pays. La typologie des marchés et des circuits de commercialisation se traduit par des données dont la fiabilité laisse à désirer. Il a ainsi été démontré que 95 % des opérateurs économiques intervenant dans les réseaux de commercialisation des céréales n'utilisent pas les données du SIM. Ceci s'explique sans doute, comme nous l'avons déjà suggéré, par l'existence d'un système « informel » d'information sur les prix des céréales. On peut penser que les agences internationales de développement et les ONG (les 5% d'utilisateurs ?) sont les seules à se servir des SIM.

Nous avons pu, en outre, constater à diverses reprises et dans différents pays que les prix des céréales au kilo qui figurent dans les rapports des services statistiques ou qui sont diffusés par les SAP ou les SIM n'étaient souvent pas divisibles par cinq. Ceci s'explique par le fait que le prix à la mesure qui a été relevé a fait ensuite l'objet d'une division par le poids de céréales contenu (estimation) pour être ramené au kilo afin de produire des séries de prix homogènes (produits locaux, produits importés). Cet « artifice » devrait constituer une raison supplémentaire de douter de la fiabilité de ces chiffres car dans la plupart des langues véhiculaires utilisées dans les pays sahéliens pour les transactions commerciales : bamanan, fulfulde, hausa, arabe etc. l'unité de compte n'est pas le franc CFA mais la pièce de 5 francs CFA. Ceci a pour conséquence que tout prix énoncé doit obligatoirement être divisible par cinq. Par exemple, au Tchad où l'arabe est la langue du commerce, la réponse 20 (sous-entendu riyals) à la question : « c'est combien ? » signifie en réalité que le prix est 100 francs CFA !

Les remarques précédentes n'empêchent pas que ces statistiques – qui laisseraient croire que le système métrique s'est largement diffusé dans les pays sahéliens – sont utilisées sans aucun état d'âme par de nombreux économistes et agronomes.

Au lieu d'analyser les inévitables dysfonctionnements qui surviennent pendant la mise en œuvre d'un « nouveau » système (surtout quand il repose sur l'hypothèse qu'avant lui rien d'autre n'existait), les

rare évaluations, principalement quantitatives, des SAP et autres SIM, se contentent en général de comptabiliser avec générosité le nombre de destinataires de l'information sur les prix. Leur nombre élevé est considéré *ipso facto* comme la preuve que le système mis en place est un succès¹⁰¹. Ils oublient, curieusement, de nous dire comment les SAP et autres systèmes d'information sont perçus par leurs divers utilisateurs et surtout quelle proportion de paysans, de commerçants et de consommateurs peut réellement, grâce à ces informations, changer de comportement et bénéficier de meilleurs prix !

Un exemple de croyance aveugle dans les vertus du libéralisme économique : le projet MISTOWA

Le projet MISTOWA (Market Information Systems in West Africa), financé par l'USAID pour la période 2004-2008 et mis en oeuvre par IFDC (International Fertilizer Development Center) s'inscrit dans la lignée des SAP, SIM et OMA. Son siège est à Accra et il a des antennes en Afrique de l'Ouest francophone et anglophone. Son objectif est d'améliorer le commerce des produits agricoles et la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest en facilitant l'accès à l'information et son utilisation à travers une formation aux TIC (Technologie de l'information et de la communication) et au management. Dans un premier temps le projet s'est intéressé au maïs, au riz, au manioc, au bétail, aux produits maraîchers, à la noix de cajou, au beurre de karité, et aux engrais (on s'étonnera que le mil et le sorgho qui demeurent la base de l'alimentation dans les régions sahéliennes et soudaniennes - ne fassent pas partie des produits cités !).

Selon MISTOWA, l'Afrique de l'Ouest représente un marché potentiel de 25 milliards de \$ par an, alors que le commerce entre les États est encore peu développé. Les contraintes principales à son développement sont, d'après les responsables du projet : le manque d'information en temps opportun sur les prix et les marchés, le manque de compétence des opérateurs et un environnement économique défavorable. Ces contraintes empêcheraient les pays membres de la CEDEAO d'être compétitifs et les rendraient vulnérables aux crises alimentaires.

¹⁰¹ « Un million d'auditeurs » est, en effet, le titre d'une « évaluation » réalisée au Tchad pour mesurer l'impact de la diffusion par la radio des prix des céréales ! On pourrait en citer d'autres. Aucune d'elles ne semble s'être interrogée pour savoir si ces informations pouvaient être utilisées par ceux à qui elles sont destinées et quel était le résultat obtenu.

Pour parvenir à ces objectifs, les TIC sont mises à la disposition des producteurs et des commerçants : site web, téléphones portables permettant d'envoyer et de recevoir des SMS. D'après les documents de MISTOWA, 90 % des commerçants, dont la majeure partie n'a sans doute pas attendu le projet pour les acquérir, seraient déjà dotés de portables, faisant de ce média le meilleur outil pour accéder rapidement et à peu de frais, à des données sur les prix, les offres et les conditions de transport. En outre, des « Points d'information commerciale agricole » (PICA) installés sur ou à proximité des marchés délivrent, avec l'aide du projet, des formations en matière de TIC (accès à Internet et autres services destinés aux producteurs et aux commerçants).

Le projet favorise aussi les rencontres « face à face » qui peuvent également créer de nouvelles opportunités commerciales : des foires, des conférences (Trade Outlook Conférence, Commodity Fora) et des voyages d'études. Il collabore en outre avec des partenaires comme les SIM, les associations de producteurs et de commerçants et les organisations régionales telles que la CEDEAO et l'UEMOA.

Au Mali, le projet soutient une association des commerçants de produits locaux, basée à Sikasso. Dans les documents, disponibles seulement en anglais (il s'agit en réalité de prospectus d'aspect publicitaire), le projet a (en juin 2006) « aidé » plus de 1 000 producteurs et commerçants en matière de TIC, plus de 500 producteurs et associations de commerçants en management, et il se félicite d'avoir facilité la création de plus de 100 PICA etc. Cette présentation chiffrée, comme c'est l'usage dans ces milieux, constitue la preuve qu'il s'agit bien d'une « success story ». Pourtant, le projet MISTOWA est écourté et doit se terminer en septembre 2007¹⁰².

Si ce projet est malgré tout intéressant, c'est parce qu'il synthétise tous les présupposés et les non-dits de l'idéologie libérale en matière économique. Il représente « la dernière mode » en matière de système d'information sur les marchés des produits agricoles en Afrique de l'Ouest car il est censé fournir immédiatement les prix des principales productions agricoles et aussi, mais c'est beaucoup moins sûr, les quantités disponibles. On est ici dans la culture « fast » et l'on ne peut s'empêcher de penser à Wall Street. Bien que très centré sur les com-

¹⁰² L'évaluation d'un tel projet (notre interlocuteur parlait d'« audit ») serait au Mali, et sans doute ailleurs, confié à des bureaux d'études locaux, mais nous n'avons pu obtenir aucun document qui prouverait cette affirmation.

merçants et leurs téléphones portables, ce projet veut aussi être utile aux producteurs qui, grâce à la connaissance des prix pratiqués, même à de longues distances de leur lieu de résidence, devrait leur permettre de gagner davantage. Mais à aucun moment, les responsables du projet n'imaginent que les paysans africains ne sont pas libres d'écouler leur production car elle est en partie ou totalement gagée par le commerçant qui leur a prêté de l'argent quelques mois plus tôt, ni qu'ils ne peuvent payer les frais de transport et de séjour en ville pour commercialiser leurs productions. Comme si, dans l'espace économique que constitue l'Afrique de l'Ouest régnait une concurrence pure et parfaite, jamais entravée par l'existence d'oligopoles, voire de monopoles sur certains marchés, ni par des obstacles tels que le passage onéreux des frontières (taxes illicites), ou les divers rackets perpétrés par des hommes en armes incontrôlés, preuve que l'État assume de moins en moins ses fonctions régaliennes en matière de sécurité publique.

Ce projet est aussi symptomatique d'une évolution inquiétante en matière d'analyse des résultats des projets (« facts »), qui sont le plus souvent auto-évalués et présentés uniquement en termes quantitatifs ; les actions mises en oeuvre ne sont jamais référées à une situation antérieure dans laquelle paysans et commerçants étaient déjà présents, actifs et compétents. En quoi et comment les TIC et les formations dispensées (quel est leur contenu exact ?) ont-ils amélioré les systèmes de commercialisation et au profit de qui ? Ce sont des questions qu'il est pourtant parfaitement légitime de se poser. Ni les entretiens avec les responsables du projet, ni la consultation des « documents » fournis, ni enfin la consultation du site web du projet, dont les contenus relèvent bien plus de la communication que de l'information, ne nous ont apporté un début de réponse à ces questions.

Le Plan d'intervention d'urgence

L'instrument d'aide à la gestion des situations d'urgence, le plan d'intervention d'urgence, est élaboré et approuvé par les instances du PRMC¹⁰³. Il permet de déclencher les phases successives de la mobilisation des aides alimentaires en fonction des trois niveaux d'intensité des crises (mesurées par le SAP).

¹⁰³ Il est spécifique aux situations de crise alimentaire conjoncturelles et ne couvre pas les autres formes d'urgence ou les catastrophes naturelles.

Une situation alimentaire bonne ou moyenne, caractérisée par un léger excédent ou un équilibre céréalier global « accompagné de déficits localisés pouvant être sévères », a pour conséquence des distributions alimentaires gratuites n'excédant pas 7 500 tonnes.

Une crise alimentaire limitée, caractérisée par un bilan céréalier en équilibre ou en léger déficit, comportant des situations locales difficiles plus nombreuses et plus étendues, impose des distributions alimentaires gratuites de 7 500 à 25 000 tonnes. Une crise alimentaire généralisée, caractérisée par un déficit céréalier global requiert la distribution gratuite de 25 000 tonnes de céréales.

La 6^e phase du PRMC (de 2000 à 2004) et les activités actuelles se poursuivent sans qu'une nouvelle phase ait été officialisée.

Évaluation de la première phase du PRMC 1981-1986

Quelques années après sa création, le PRMC a fait l'objet d'évaluations, plus ou moins externes et plus ou moins complaisantes. L'une d'elles, fort peu complaisante et totalement externe, a porté sur la période 1981-1986 (Amselle & alii, 1986). Après avoir souligné la spécificité du programme (action de grande ampleur qui concerne le marché céréalier dans son ensemble ; décisions prises après coordination des donateurs, du gouvernement et de l'OPAM ; cellule de pilotage qui permet une réorientation permanente des actions de telle manière que le programme constitue un processus dynamique).

Cette évaluation établissait que le PRMC était en grande partie fondé sur des hypothèses fausses et que, jusqu'en 1985, il avait souvent été inefficace. Cependant, il avait créé une dynamique et, grâce à la formation des responsables, permis de réorienter les actions. Prenant acte de la bonne récolte de céréales de 1985-1986 après la grande sécheresse de 1984, ces auteurs contestaient l'hypothèse d'un déficit alimentaire structurel. Ils remarquaient en outre, que contrairement aux présupposés du libéralisme, qu'il ne suffit pas d'augmenter les prix officiels à la production pour entraîner automatiquement un accroissement de la production. En effet, l'augmentation des prix officiels bénéficie bien plus aux commerçants qu'aux paysans qui ne disposent que d'un faible pouvoir de négociation. Un réajustement brutal aura lieu fin 1985, sous la pression du FMI. L'opposition entre marché officiel et marché libre devient de plus en plus marquée et les écarts de prix se creusent en faveur du marché officiel (en 1984-1985 le riz est

vendu 175 francs CFA le kilo sur le marché libre contre 125 francs CFA sur le marché officiel, le mil et le sorgho 150 francs CFA contre 62,5 francs CFA !). Les importations de riz par le commerce privé passent de 150 000 tonnes à 20 000 tonnes, quelques années plus tôt.

Quant à l'amélioration de l'efficacité de l'OPAM, les résultats sont mitigés. Ses dettes (14, 2 milliards en 1984) ayant été apurées lors de l'entrée du Mali dans l'UEMOA, l'aide de la RFA pour constituer et gérer le stock de sécurité et les fonds de contrepartie ont permis d'améliorer sa situation financière. Pourtant, pour ces évaluateurs, l'OPAM s'est révélé inefficace pour réguler les prix à la consommation, surtout ceux du mil et du sorgho et il n'a pas eu à agir sur les prix à la production car les commerçants en proposaient de meilleurs. L'absence de contrainte financière n'empêche pas, d'après les évaluateurs, un certain laxisme. En novembre 1985 une situation radicalement nouvelle se produit dans la mesure où, pour la première fois l'écart entre prix officiels et prix libres diminue, suite à la bonne récolte et à la baisse des cours mondiaux du riz.

Pour ces auteurs, il existe une analogie entre le commerce de traite des céréales de la période coloniale, caractérisé par le préfinancement des commerçants par les maisons de commerce françaises et le crédit consenti à la filière riz par les grandes sociétés de négoce international de céréales, et les banques. C'est l'ensemble des filières de céréales locales qui serait soumis à la logique de l'importation privée du riz. Pourtant en 1985-86, cette situation a changé car l'abondance de la récolte de céréales locales a incité les importateurs de riz à investir dans ce commerce et à acheter pour l'OPAM, parfois avec son aide financière. Ces commerçants agréés, qui existaient déjà dans le passé, rappellent donc l'ancien système de traite dans lequel les maisons de commerce sont remplacées par l'OPAM. Ceci incite les évaluateurs à parler de traite semi-étatique (Amselle, 1986 : conclusion : VI). Il nous paraît important de résumer leurs conclusions et recommandations :

- il est indispensable de disposer de statistiques de bonne qualité pour guider les interventions : observation des prix de gros et de détail, nomenclature adéquate (pour céréales locales et importées), estimation de la production et des stocks des paysans etc. ;
- l'organisation du milieu rural et la promotion de nouveaux commerçants doivent être entreprises de manière à garantir une véritable concurrence ;

- un système de crédit efficace aux groupements de producteurs doit être mis en oeuvre afin que leurs membres puissent vendre au moment opportun.

Seule la réunion de ces trois conditions peut garantir une régulation profitable aux paysans. L'OPAM devrait, quant à lui, gérer le stock de sécurité, assurer un rôle social en gérant l'aide alimentaire gratuite et la vente à des prix subventionnés aux groupes sociaux démunis, et intervenir au niveau de la production en relation avec les commerçants, les groupements de producteurs et les projets de développement.

C'est l'ensemble de ces mesures qui, pour les auteurs, pourrait permettre une bonne organisation du marché céréalier et l'élaboration d'une politique céréalière cohérente. En conclusion, la mise en oeuvre de ces recommandations revient à aborder les filières céréalières de la production à la consommation et non en sens inverse car l'OPAM a privilégié les consommateurs urbains jusqu'aux premières orientations du PRMC.

Nous ne pouvons retracer l'évolution du PRMC au cours des vingt dernières années mais nous analyserons les principaux événements qui se sont produits et tout particulièrement les tensions, parfois vives qui se manifestent périodiquement entre les donateurs et le gouvernement, comme ce fut le cas en 2005 et qui, si l'on en croit la presse de 2008, ne se sont guère apaisées.

Rappelons qu'en 2004 la mission d'appui institutionnelle du PRMC, recommandait la réduction du stock national de sécurité, la fusion du SAP et de l'OMA, le remplacement des distributions gratuites par des *food for work* ou des *cash for work* afin de favoriser une réduction du coût du dispositif. L'objectif est d'assurer en tout temps et en tout lieu la sécurité alimentaire des populations. La stratégie retenue pour y parvenir repose sur le passage à une agriculture modernisée où le marché joue un rôle prépondérant avec l'obtention de prix incitatifs aux producteurs. Cette orientation ne signifie pas pour autant la disparition de difficultés conjoncturelles. C'est dans ce contexte de protection des populations vulnérables que le dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires conjoncturelles a été institué dans le cadre du PRMC. La situation de crise fait référence aux situations conjoncturelles exceptionnelles mais n'implique pas nécessairement que la sécurité alimentaire soit assurée en année normale pour l'ensemble de la population.

La capacité d'intervention du dispositif face aux crises de ces dix dernières années a toujours été préservée par l'État et ses partenaires dans le cadre du PRMC, sans que le recours à des mobilisations d'aide alimentaire massives soit nécessaire et que l'activation de la phase de mobilisation du Fond de sécurité alimentaire (FSA) intervienne pour son complément de 25 000 tonnes.

Les interventions restent pourtant circonscrites aux effets de la crise et limitées dans le temps car elles sont peu connectées à des programmes régionaux ou locaux de réduction de la vulnérabilité des populations. La réduction de cette vulnérabilité qui permettrait d'ajuster les instruments de réponse tels que le SNS n'est pas assez évidente pour conclure à la nécessité de le réduire ou de l'augmenter. Pourtant, cette dernière option, qui a la faveur du gouvernement, se heurte à l'hostilité des bailleurs de fonds à l'origine du PRMC.

Pour certains, la logique d'intervention du dispositif est difficilement modifiable (Italtrend, 2007) même si elle peut apparaître en contradiction avec les principes de la « Charte alimentaire » au Sahel, adoptée il y a déjà plus de 20 ans ; celle-ci visait à réduire le recours à l'aide alimentaire perçue comme facteur de dépendance. La méthodologie du SAP, mesure de la couverture des besoins de consommation en intégrant les stratégies d'adaptation des ménages et les disponibilités locales, débouche en effet inévitablement sur de l'aide alimentaire gratuite non ciblée.

Les coûts de la politique de sécurité alimentaire

Chaque année depuis 2001 les coûts de la politique de sécurité alimentaire sont, en moyenne, de 3,6 milliards de francs CFA pour les céréales stockées, d'un milliard de charges de gestion et de 3,0 milliards pour les distributions gratuites, soit un total de 7,5 milliards.

L'avantage d'un stock national de sécurité est essentiellement lié au dispositif de gestion des crises conjoncturelles pour permettre la libération des aides alimentaires pour environ 5 millions de personnes. Mais l'efficacité de son intervention sur les marchés n'est pas avérée et serait en contradiction avec le principe du PRMC même si l'on constate une tendance à utiliser les rotations techniques et offres publiques de vente comme un instrument d'intervention. Lorsqu'un volume total de 600 000 tonnes de céréales a été commercialisé par le secteur privé, comme ce fut semble-t-il le cas en 2001, l'effet de la

mise sur le marché de 10 000 tonnes par le PRMC est nécessairement limité au regard des coûts que représentent l'achat, le stockage et le transport des céréales. Cet effet est sans doute encore plus limité. La lecture des documents officiels fournit peu d'information sur le déroulement de ces ventes. Qui apporte la preuve que le commerce privé est réellement absent des régions où elles ont lieu ? Quelles sont les quantités minimums vendues ? On peut craindre que la vente par sac, qui est sans doute pratiquée, ne soit pas très adaptée à la faiblesse et à l'irrégularité du pouvoir d'achat de la majeure partie des habitants, les plus pauvres, comme cela était déjà le cas avant la mise en œuvre des politiques de libéralisation, quand les Offices céréaliers cherchaient à stabiliser le marché.

Opérations publiques de vente et ventes d'intervention

L'OPAM achète et vend des céréales dans le cadre de la reconstitution du SNS ou d'opérations de rotation technique ou de ventes d'intervention. Ces opérations doivent être réalisées soit par appels d'offre publics, soit par offres publiques d'achat ou de vente aux prix du marché, tels que relevés par l'OMA. L'OPAM procède par offres publiques d'achat ou de vente à un prix déterminé en fonction du marché (par lot minimum de 2 tonnes). On peut légitimement se poser les questions suivantes : qui établit la liste des commerçants habilités à répondre aux appels d'offre ? Il existe à l'évidence une contradiction entre le discours libéral qui consiste à vouloir instaurer une meilleure concurrence sur le marché et les appels d'offres de grandes quantités de céréales auxquels seuls les grands commerçants peuvent répondre. Qui sélectionne ces commerçants et sur quels critères ? On peut légitimement craindre que les relations de clientélisme et la corruption favorisent certains grands commerçants et que les céréales soient ensuite collectées auprès d'autres commerçants moins bien placés. De toute façons, l'opacité qui entoure ces pratiques – aucun document n'en parle – n'encourage guère à penser que ces pratiques aient contribué à mettre en place une meilleure concurrence.

Comment se fait-il, enfin, alors que ce système fonctionne depuis plus de vingt ans, qu'aucun document ne fournisse d'information permettant d'apprécier si les commerçants choisis ne sont pas, comme ceux qui importent du riz, toujours les mêmes, en contradiction totale avec les principes du libéralisme économique ?

En réalité, l'achat de céréales pour le SNS en période de récolte au prix fixé par l'OPAM n'est pas toujours possible. En effet, comme ce fut le cas en 2005, le prix proposé (140 000 francs CFA la tonne¹⁰⁴) n'a pas été jugé assez élevé par les commerçants¹⁰⁵. Quand au contraire, les céréales peuvent être acquises au prix fixé, elles se voient obligatoirement imputées de coûts de stockage et de gestion de l'OPAM, qui sont pris en charge par le PRMC. Les coûts des transferts du SNS et les charges fixes ne seront donc partiellement recouverts que si le prix de vente intègre ces éléments. La vente à prix social et la vente d'intervention sont réalisées à des prix situés autour du « prix du marché ». Dans les zones où la pauvreté est grande, des commerçants feraient acheter des céréales bon marché par les paysans à leur profit. On signale qu'au Niger « *la catégorie des commerçants peut également être classée au rang des privilégiés de la vente à prix modéré. L'opération s'est déroulée à une période où les disponibilités financières des populations sont très faibles, entraînant chez certaines d'entre elles des désistements dont les commerçants ont profité pour acheter des sacs de vivres* » (Sardan, 2007 : 30). En résumé, le PRMC et l'OPAM ne peuvent donc réellement déterminer si ces interventions vont occasionner des pertes, des gains ou simplement couvrir les coûts de l'opération.

Pour conclure, il nous paraît intéressant de montrer comment, par qui, et pendant combien de temps sont évaluées les activités du CSA. Dans le document *Évaluation du programme d'activités au titre du 1^{er} trimestre 2007* (disponible sur le site web du CSA) figure un tableau à huit colonnes : « Domaines globaux », « Domaines spécifiques », « Objectifs », « Activités programmées », « Activités programmées réalisées », « Activités programmées en cours de réalisation », « Activités programmées n'ayant pas connu de début d'exécution ». On peut lire dans la colonne « Activités programmées » : « *Achat de 8000 tonnes de mil et sorgho* » et dans la colonne : « Activités programmées en cours de réalisation » : « *Reconstitution de 13 054 tonnes sur 8 000 tonnes prévues* » (évaluation, 2007 : 1). Pourtant aucune information n'est donnée sur les points, pourtant essentiels, suivants : prix et lieux d'achats, identité des acheteurs et quantités fournies par chacun,

¹⁰⁴ Ce qui permet de douter, une fois de plus, de la fiabilité des relevés de prix de l'OMA. Une autre hypothèse est que les commerçants contactés se sont concertés pour faire augmenter le prix proposé par l'OPAM.

¹⁰⁵ Les documents officiels ne disent pas quelle solution a été trouvée.

raisons du dépassement des quantités prévues. Plus loin, dans la rubrique « Activités programmées réalisées » il est indiqué des ventes à Niafunké, Gourma Rharous etc., (évaluation 2007 : 4). Là encore, aucune information n'est fournie sur les prix et les quantités minima vendues ni, bien sûr, sur l'identité des acheteurs. Enfin, aucune information n'est donnée sur la durée de la mission. Un commentaire optimiste nous apprend pourtant que « *les réalisations ont porté sur 14 activités dont 11 activités prévues. Le taux d'exécution des activités prévues est de 82 % avec 9 activités entièrement réalisées et 2 en cours d'exécution* » (Évaluation, 2007 : 5). On voit mal comment, à la lecture de documents aussi schématiques et lacunaires, les donateurs pourraient porter un jugement autorisé sur les actions réalisées et sur l'utilisation de leurs fonds par le PRMC¹⁰⁶. Pourtant, nous n'avons, au cours de nos missions, entendu personne se plaindre de cette situation, ni lu dans aucun document la moindre critique à ce sujet.

Un commerce privé bien adapté aux variations de l'offre et de la demande en céréales

Le secteur privé, le plus souvent informel, est adapté aussi bien à l'offre de céréales, caractérisée par une forte atomisation correspondant à un grand nombre de petites exploitations familiales, qu'à la demande urbaine, elle aussi fortement atomisée. La faiblesse et l'irrégularité des revenus de la majeure partie des citoyens expliquent la chute de la demande urbaine en période de crise. De plus, dans les dernières décennies marquées par le « dégraissage de l'État » des années 1980, conséquence de l'ajustement structurel, et par la dévaluation du franc CFA en 1994, même ceux qui ont encore les moyens hésitent à acheter des céréales en gros, par sacs. En effet, l'arrivée d'une quantité importante de céréales dans une famille ne saurait passer longtemps inaperçue et sa gestion est vite soumise à l'exigence de générosité en faveur des parents et des voisins. Déjà en 1985 un chef de famille de Ndjamena, agent de l'État, relativement aisé et représentatif de son milieu, nous déclarait : « *Si on a un sac à la maison, les femmes utilisent mal les céréales. Elles font des cadeaux aux parents qui souffrent de famine* » (Arditi, 1986 : 60).

¹⁰⁶ On verra plus loin que les documents dits d'évaluation des distributions alimentaires et des banques de céréales sont conçus de la même manière et rédigés avec la même complaisance.

Ces pratiques constituent à l'évidence une manifestation du processus d'individualisation à l'oeuvre dans les villes africaines caractérisée par un repli sur la famille nucléaire (Marie, 2003). Même si ceux qui agissent ainsi n'ignorent pas qu'ils prennent le risque d'être critiqués et d'être parfois victimes de pratiques de maraboutage ou d'attaques en sorcellerie. Quoi qu'il en soit la tendance générale va dans le sens d'un plus grand fractionnement des achats de céréales des familles (achats de moins en moins fréquents de quantités de plus en plus faibles) ce qui a pour conséquence le paiement de prix plus élevés.

Comme le soulignait un boutiquier¹⁰⁷ de Bamako en 2007 :

« Souvent (on achète par) 1 kg, 2 kg. Parce que ceux qui parviennent à manger, ils préparent 2 kg par jour. Et demain, ils reviennent encore acheter 2 kg ou bien 1,5 kg ».

Quand l'argent manque dans une famille, la femme cherche à aider son mari par tous les moyens, y compris en achetant des fonds de marmite. L'un de nos interlocuteurs ajoute :

« [On en trouve] au marché, souvent moins cher. Madame, elle voit que vraiment ça va pas. Elle fait tout. Même s'il faut acheter [avec seulement] 500 francs. Elle voit que 500 francs, elle ne peut pas avoir 2 kg de riz, elle va [donc] acheter le fonds de marmite. [Elle] achète ça ».

En effet, en raison du principe bien connu à la base du micro-commerce, plus la quantité achetée est faible, plus le prix au kilo est élevé. Le commerce africain s'est adapté depuis la période coloniale à cette situation en achetant des biens manufacturés ou des produits alimentaires en gros aux maisons de commerce européennes et en les revendant ensuite au détail ou au micro-détail à la population. Ces pratiques se sont pérennisées et de nos jours, la plupart des marchandises de consommation courante, importées ou locales, (lessive, cigarettes, médicaments etc.) sont fractionnées et vendues en unités plus petites que le conditionnement initial : un « bâton » de cigarette, un comprimé d'aspirine ou de nivaquine etc. Ceci permet une adaptation constante à

¹⁰⁷ Les femmes sont de manière générale peu présentes parmi les grands commerçants mais sont nombreuses dans le micro-commerce qui prolonge les activités domestiques : préparation et vente de plats cuisinés, vente de fruits et de légumes, de poisson etc. Un travail récent sur les commerçantes de Bamako et de Dakar indique pourtant que les marchés de Bamako seraient actuellement contrôlés (pour la vente des céréales, de la viande, des volailles etc.) par les hommes. Les boutiques de quartiers sont aussi tenues par des hommes (Rondeau & Bouchard, 2007).

la faiblesse du pouvoir d'achat du plus grand nombre. Pour les céréales les petits commerçants utilisent des mesures de plus en plus petites dites « de récupération » telles que les boîtes de conserve vides, ou les bouteilles de « sucreries » (Coca-Cola, Fanta) (Blanc-Pamard, 1998).

Et, même quand certains boutiquiers¹⁰⁸ vendent apparemment au poids, à l'aide d'une balance, en l'absence de contrôle par un service étatique des poids et mesures¹⁰⁹, ceci n'offre pas la garantie que le kilo de riz acheté pèse effectivement ce poids. Ces pratiques ne sont pas récentes : Denise Savineau stigmatisait déjà dans son rapport sur les femmes d'Afrique de l'Ouest, commandité en 1936 par le gouverneur de Coppet dans le cadre de la nouvelle politique coloniale du gouvernement de Front populaire, le comportement de certains commerçants syriens ou libanais dont l'administration avait facilité l'installation dans le commerce de détail : « *Il parle la langue indigène, fait crédit, prête au besoin, mais se rattrape. Voici comment : les deux plateaux de sa balance ne sont pas de poids égal ; il a deux séries de poids, l'une pour l'achat, l'autre pour la vente ; le mètre marqué sur le comptoir par deux encoches n'a pas 100 centimètres* » (Savineau, 2007 : 89). De nombreux exemples de tricheries de cet ordre ont été rapportés lors des campagnes d'achat de coton, d'arachide ou de paddy.

Les clients actuels des boutiquiers, quand bien même l'idée leur viendrait à l'esprit, n'ont pas la possibilité de vérifier le poids de leurs achats de céréales car ils n'ont pas de balance de ménage et peut-être font-ils preuve en l'occurrence d'un certain fatalisme. Le crédit, apparemment gratuit, consenti par le vendeur à l'acheteur, interdit sans doute aussi toute démarche de contrôle du poids. Ne dit-on pas « à cheval donné on ne regarde pas les dents ! » Or, en raison de la pauvreté de leurs clients, les boutiquiers sont le plus souvent contraints de consentir un crédit, même s'il s'agit d'inconnus « nouveaux dans le quartier ». Comme le dit fort bien notre boutiquier :

« si tu fais pas crédit, tu peux pas vendre. On donne des crédits à ceux même qu'on ne connaît pas (parce que voir quelqu'un et le connaître, ce n'est pas la même chose). Je peux venir une semaine, chaque jour je me rends chez toi ; j'achète pour 2 000 francs, quelque chose de 1 000 francs, quelque chose de 500 francs, une semaine, deux semaines, trois semaines.

¹⁰⁸ Le petit commerce de quartier est dominé par les Songhaï depuis les années 1950. La sécheresse des années 1970 a accéléré leur arrivée à Bamako (Sanogo, 1993).

¹⁰⁹ Les associations de consommateurs rencontrées n'en ont pas fait état. Ces pratiques sont par contre dénoncées par certains imams.

Tu ne connais pas son nom, tu ne sais pas d'où il vient. Seulement, qu'il est en location dans cette famille. À la fin, il te demande crédit. Tu me donnes, parce que chaque jour j'achète chez toi. Tu me donnes crédit. Bon, un jour je viens, ah vraiment je vais aller prendre mon argent. Aujourd'hui j'ai besoin de cette somme, tu me donnes, c'est la dernière tartine quoi, je prends ça, après tu me vois plus. [Même, une veuve en difficulté à qui un crédit a été consenti par charité doit rembourser sa dette sous peine de ne plus pouvoir être servie chez son boutiquier]. Oui, au début il y a [de la] pitié. Quand tu donnes à cause de Dieu, là j'ai pitié. J'ai pitié aussi, bon, [quand] tu m'as demandé crédit, j'ai pitié. Bon, je vous ai donné pour « essaiement » (sic). [Mais] si ça n'a pas marché, vraiment j'arrête. Parce que moi-même je suis là à essayer de soutenir ma famille. Alors, si tu viens essayer de prendre tous mes sous ».

Les boutiquiers n'ont donc guère d'autre moyen de se prémunir contre les mauvais payeurs du quartier (« *Y'en a beaucoup. Beaucoup. Y'en a trop* ») que de tricher sur le poids des achats de céréales¹¹⁰. Nombreux sont en effet les clients qui, dans les quartiers pauvres de Bamako (ou d'autres villes africaines) déménagent en pleine nuit « à la cloche de bois » car ils ne peuvent ni honorer leurs dettes ni payer leurs arriérés de loyer ou pour les deux raisons à la fois ! On ne saurait donc considérer que la seule présence d'une balance marque une rupture définitive avec le système de mesures traditionnelles. Ce n'est que quand l'État, comme ce fut le cas lors de la Révolution française de 1789, abolit les anciennes mesures et instaure et contrôle un service des poids et mesures qu'une telle rupture a lieu.

D'ailleurs, le petit commerce est devenu une activité si difficile à exercer que notre boutiquier ne souhaite pas que ses enfants lui succèdent :

« Non, je veux pas. Non, je veux pas. Moi mes enfants, même mes petits frères, je suis là à les pousser à ne pas faire mon travail. Moi, je suis là avec mon travail, je sais que je peux pas faire autrement que ça. Mais je suis là à les pousser à aller voir certaines activités et puis quand ils me voient, je veux les guider, je veux pas qu'ils fassent ça. je veux pas qu'ils fassent ça ! ».

Un chauffeur polygame dans la crise

Les inconvénients des achats en gros de céréales par les citadins sont bien mis en évidence par le cas, pourtant apparemment privilégié,

¹¹⁰ Les supermarchés des pays du Nord ne se comportent pas autrement quand ils répercutent le montant des marchandises volées sur les prix aux consommateurs !

de la famille de S. (chauffeur salarié dont le salaire actuel est de 120 000 francs CFA¹¹¹) qui vit dans un quartier de Bamako avec ses deux épouses. Chacune d'elles prépare, deux jours de suite, la nourriture pour toute la famille (environ 10 kg de céréales par jour). S. achète à crédit, au fur et à mesure des besoins, les céréales (mil, sorgho et riz) dans une boutique voisine¹¹².

Or, jusqu'en 2004, les achats étaient effectués par sac (dits de « 50 kg » pour le riz et de « 100 kg » pour le mil et le sorgho) pour une plus longue période et les céréales se trouvaient donc stockées à la maison. Mais alors, dit S : « *Elles disparaissaient souvent* », référence à l'indispensable altruisme dont doivent faire preuve ceux qui ont plus que les autres. Il a donc instauré, en accord avec ses frères avec lesquels il vit, le système actuel dont l'objectif est de mettre fin aux « disparitions de céréales »¹¹³ en les achetant seulement tous les deux jours. Un responsable bamakois d'ONG déclarait à son tour :

« Moi, j'achetais, quand c'était le moment de la récolte, j'achetais plein de céréales, je stockais, maintenant ma sœur quand elle vient faire un tour à la maison elle regarde, ma grande sœur elle regarde, elle dit : « Ah mais vous avez beaucoup de céréales, vous êtes bien hein ! » (rires) mais deux semaines plus tard, elle envoie son fils ».

On voit bien combien est capital le rôle du boutiquier de quartier : assurer l'approvisionnement alimentaire, parfois à crédit, des ménages pauvres vivant au jour le jour, et contraints de ce fait d'acheter plus cher au détail, faute de pouvoir acheter en « gros ». Le petit boutiquier est lui même dépendant d'un ou plusieurs commerçants chez lesquels il s'approvisionne, lui aussi le plus souvent à crédit, et ainsi de suite jusqu'au grand commerçant. On ne saurait donc regrouper, sous le vocable de « commerçant », des fonctions et des positions fort différentes, que les langues locales distinguent le plus souvent, mais que les milieux du développement ont malheureusement tendance à confondre. Plus le capital investi dans le petit commerce est faible, plus l'activité est récente, et plus le risque de faillite est important. Ceci

¹¹¹ Le SMIG mensuel est d'environ 40 000 francs CFA.

¹¹² Un entretien a été réalisé avec le boutiquier.

¹¹³ D'après S., sa femme et sa bonne « *donnaient aux voisins* ». Cet altruisme suppose, en général, la réciprocité et constitue donc en principe une protection contre les difficultés qui peuvent survenir dans l'avenir. Mais la réciprocité est de plus en plus mise à mal du fait que ceux qui bénéficient d'une aide sont désormais incapables de rendre en retour.

n'empêche pourtant pas que ceux ou celles qui souhaitent se lancer dans ce type d'activité soient nombreux.

Ainsi, le petit commerce est une activité très risquée. Qu'un boutiquier tombe malade, que des clients indécents déménagent en pleine nuit ou que l'État paie avec retard ses agents, et son commerce (créé le plus souvent grâce à une épargne de plusieurs années de travail dans la péninsule arabique, dans les pays voisins ou en Europe) risque de périr à tout moment. Ceci d'autant plus que la pauvreté progresse à grands pas et risque aussi d'entraîner ceux qui sont considérés comme riches. Un proverbe bambara ne dit-il pas : « *Là où il y a neuf pauvres et un riche, ce dernier fera (finalement) le dixième* » (Bailleul, 2005 : 361). L'interdépendance économique des acteurs des filières alimentaires est telle que les boutiquiers ne peuvent se soustraire à ce qu'il convient de considérer comme une véritable économie morale de redistribution sociale de proximité.

3. Analyse des actions mises en œuvre lors de la crise alimentaire

Distributions gratuites et banques de céréales dans un contexte préélectoral

Le PRMC a bénéficié pendant la crise de 2005 du soutien de pays tels que le Japon ou d'organismes comme la BID (Banque islamique de développement) qui ne faisaient pas partie des donateurs à l'origine du programme et qui sont sans doute moins exigeants que ces derniers en matière de contrôle et d'évaluation des actions qu'ils financent. Les tensions qui se sont manifestées à cette époque entre les donateurs historiques et le gouvernement, et qui sont liées à une lecture différente de la crise, ne semblent pourtant pas s'être apaisées à l'heure actuelle. Ainsi, dans un article intitulé « *Sécurité alimentaire : le PRMC en difficulté* », *Le Patriote* du 18/03/2008, fait état des difficultés à mobiliser les fonds des donateurs ainsi que d'arriérés de paiement préoccupants.

La faim : un enjeu politique intemporel

D'après l'un de nos interlocuteurs bamakois, « *le nerf de la guerre, c'est le repas, le prix du « condiment »* : les gens ne vivent qu'à ce rythme. « *C'est la survie qui commande tout* ». Bien évidemment, les hommes politiques ont compris depuis longtemps cette

donnée universelle fondamentale pour demeurer au pouvoir. Un essayiste français du XVIII^e siècle¹¹⁴ n'écrivait-il pas : « *le ministère sous l'Ancien Régime, redoutant les gens des grandes villes, s'efforça à leur donner du pain bon marché pour les maintenir dans une sorte de léthargie* » (Kaplan, 1988 : 501).

Des crises alimentaires imprévisibles ont marqué l'histoire des pays sahéliens et les pouvoirs étatiques successifs sont toujours intervenus pour tenter d'en atténuer les effets. Bien que la liberté totale du commerce des grains soit attestée de manière générale dans le monde musulman depuis des siècles, le souverain possède cependant un droit de régulation. Ce dernier, appelé *hisba* en arabe, est mis parfois en œuvre lorsque surviennent des pénuries alimentaires ou des hausses de prix jugées trop importantes. Pour réguler le marché, le souverain fait alors mettre en vente à bas prix ses propres réserves de céréales¹¹⁵. Cette pratique est attestée au Maroc au XVIII^e siècle (Rosenberger, 2001) et en Afrique subsaharienne. Ainsi, un historien écrit à propos des régions qui font de nos jours partie du Mali : « Dès le Moyen Âge on voit apparaître des formes de « réserves étatiques ». Ainsi la constitution et la gestion de stocks de réserve étaient une des institutions sur lesquelles reposaient la puissance et l'autorité des souverains de Gao, les domaines des princes Songhay servant non seulement à secourir les pauvres en période normale mais aussi à ravitailler les populations en cas de calamités¹¹⁶. Le financement au XX^e siècle par l'aide internationale d'offices céréaliers n'a donc, en aucune manière, constitué une innovation, mais s'est au contraire inscrit dans une longue histoire des interventions de l'État dans un domaine de première importance.

¹¹⁴ La connaissance des travaux des historiens sur le commerce des grains et de la farine et sur la rumeur de famine sous l'Ancien Régime fournit des pistes fructueuses (Kaplan 1988) qui ne semblent guère avoir été explorées jusqu'à présent par la recherche africaniste. Ces travaux montrent surtout que le libéralisme prôné par les économistes physiocrates en matière d'approvisionnement en blé de Paris s'est heurté pendant longtemps à une conception d'après laquelle dans la monarchie le roi, en l'occurrence Louis XVI, appelé le Boulanger, (la reine est appelée la Boulangère et le dauphin le petit mitron) est le garant de l'approvisionnement en pain, bon marché et de bonne qualité, de son peuple.

¹¹⁵ Ces réserves de céréales étaient, rappelons-le, constituées par les divers impôts en nature qui étaient prélevés, conformément au droit musulman, sur les récoltes des paysans. Ces céréales pouvaient donc, dans certains cas, être rachetées à bas prix par ceux à qui elles avaient été soustraites dans le cadre du système fiscal.

¹¹⁶ CILSS (2004), « L'histoire des famines au Sahel », p. 9-16, in : *Vingt ans de prévention des crises alimentaires au sahel. Bilans et perspectives*, 88 p.

La peur des pénuries alimentaires à l'époque contemporaine

De nos jours le pouvoir politique n'est plus héréditaire, à quelques exceptions près¹¹⁷, et ceux qui le détiennent après avoir remporté les élections présidentielles¹¹⁸ et législatives (parfois de manière fort contestable d'ailleurs !) doivent, pour le conserver, se conformer, au moins dans les discours et les apparences, à un ethos de la générosité et de la redistribution qui est l'apanage des riches et des puissants¹¹⁹. Ceci ne veut pas dire que dans un passé récent, quand le pouvoir n'était pas remis périodiquement en cause par des élections, la question alimentaire ne constituait pas un sujet de préoccupation majeure pour les dirigeants du pays. Ainsi, d'après l'un de nos interlocuteurs bamakois (journaliste indépendant), certains hommes politiques, quelque peu cyniques, ont pu penser qu'une trop grande sécurité alimentaire risquait de rendre la population incontrôlable : « *La faim fait l'affaire de nos dirigeants. Si les gens ont le ventre trop plein, on ne peut plus les contrôler* ». Selon lui, cette formule attribuée à l'ancien président Modibo Keïta aurait encore toute sa valeur. Comme le dit notre journaliste :

« Tout le monde est occupé à la recherche aléatoire de son repas quotidien. Ainsi la prostitution, c'est à cause de ça : pourvu qu'on lui donne à manger tous les jours, ça suffit... Une maman qui se livre à la prostitution, c'est que même 10 francs CFA pour acheter de l'eau, elle ne les a pas ! Comment, dans ces conditions, pourrait-elle s'occuper du pays ? Ventre affamé n'a pas d'oreille ».

Les situations de crise sont donc, au Mali, redoutées par le Pouvoir car des émeutes risquent de se produire, surtout à Bamako, lieu hautement sensible : c'est là que sont en effet concentrés les appareils et les

¹¹⁷ Au Togo par exemple. Il semblerait que ce qui s'est passé dans ce pays ait donné des idées à d'autres chefs d'État africains qui, déjà fortement attachés à une conception monarchique du pouvoir, ont modifié la Constitution pour pouvoir briguer un nouveau mandat. Ce fut le cas au Tchad en 2004 sans que la France ni les principaux bailleurs de fonds n'interviennent pour tenter d'enrayer cette dérive.

¹¹⁸ Au Mali, comme dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, la Constitution ne prévoit que deux mandats présidentiels de cinq ans sur le modèle français. D'après la presse malienne (« Troisième mandat pour ATT : La marche du Roi Caméléon sur les institutions de la République », *Le National* 27/08/2008), ATT pourrait briguer un 3^e mandat en 2012.

¹¹⁹ Ce n'est pourtant, semble-t-il, d'après certains de nos interlocuteurs, que pendant le mois de ramadan que l'on peut observer des manifestations de générosité.

symboles du pouvoir d'État et de ses soutiens étrangers, présidence de la République, primature, ministères, ambassades, agences internationales de développement et ONG. C'est sans aucun doute pour prévenir le risque d'émeutes de la faim qu'en 2005 le Secrétariat à la sécurité alimentaire, auparavant sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, est devenu un « Commissariat » passé directement sous celle de la présidence de la République et que d'autres actions déjà évoquées ont été mises en oeuvre. Ceci manifestait de manière évidente la volonté du Pouvoir de contrôler, voire d'instrumentaliser la lutte contre l'insécurité alimentaire. En 2005, le pouvoir a sans doute eu peur de l'afflux massif de populations sinistrées à Bamako, où elles seraient venues augmenter la grande masse des pauvres qui y résident déjà et qui tentent d'y survivre par tous les moyens¹²⁰ (cf. texte de A. Marie).

Ce danger a été explicitement reconnu par la Commissaire à la sécurité alimentaire, qui allait jusqu'à avouer en 2006 (cf. texte de P. Janin) : « *L'année dernière, on a failli sauter. C'était une bombe. On a eu très peur de la situation. C'est pour ça que les autorités sont en train de sensibiliser [les populations]* ». Cette peur paraît d'autant plus justifiée que certains leaders musulmans particulièrement populaires dans les milieux défavorisés de la capitale, (comme le cheikh Haïdara qui n'hésite pas à dénoncer la corruption des dirigeants), auraient pu être tentés de profiter de la situation pour déclencher d'importants troubles sociaux. Aussi, bien que les principaux indicateurs de l'économie céréalière, surtout les prix, collectés par les services de l'État (SAP, SIM, OMA), ne fussent pas au rouge, il fut procédé à des distributions gratuites de céréales et des banques de céréales furent créées. Contre la volonté des donateurs historiques du PRMC, le Pouvoir, qui contrôle de près le CSA, n'a d'ailleurs pas hésité à dramatiser la situation des populations concernées par ce fléau.

Cette implication directe du Pouvoir dans la lutte contre l'insécurité alimentaire a aussi concerné le SNS (dont la conception et la gestion ont été mises en question) puisque celui-ci est désormais financé en majeure partie par l'État¹²¹. Il avait déjà été envisagé dès

¹²⁰ La peur de maigrir est chez les femmes si forte (sans doute aussi parce que la maigreur constitue aussi l'un des symptômes du VIH) que d'après un journaliste « *des femmes avalent des comprimés achetés dans les « pharmacies par terre » pour grossir et montrer qu'elles n'ont pas faim. Elles font ça par dignité (daflukubani : « ça fait joufflu » ; dafuklumi : « qui fait gonfler les joues* »).

¹²¹ Quelle est l'origine des fonds utilisés ? Sans doute les revenus de la production aurifère

2002 d'en faire passer le volume à 100 000 tonnes voire beaucoup plus. De cette manière, le pouvoir assurait à court terme la paix sociale dans la capitale et préparait à plus long terme et de manière efficace l'élection présidentielle de 2007 qui fut, rappelons-le, remportée par le président sortant, Amadou Toumani Touré ...¹²².

Commerçants et agents de l'État : la collusion des intérêts

Le ministère du Commerce qui avait sélectionné les importateurs de céréales¹²³ qui devaient répercuter l'exonération de 18 % de TVA et d'autres taxes (soit en tout près de 28 %) sur les prix à la consommation, rejeta sur ces commerçants la responsabilité de l'échec de l'opération. Les importateurs leur renvoyèrent la balle, et une interminable partie de ping-pong, relayée par les médias, s'engagea alors. Toutefois on peut raisonnablement penser que le profond désaccord, affiché et médiatisé, était totalement fictif.

À ce propos et plus généralement sur la spéculation qui serait liée à des pratiques spéculatives de stockage des céréales par les commerçants, l'un d'eux, également député, explique :

« Mais j'ai dit ça dans un débat. J'ai dit : vous ignorez [tout du] le commerce. Aucun des commerçants maliens ne peut stocker le riz jusqu'à deux ou trois mois. Il n'y en a pas, je ne vois pas ! Il va [aller] à la banque prendre un crédit de 90 jours, [voire de] 120 jours. Il va garder [stocker]. Mais alors combien d'agios va-t-il payer ? Combien d'agios va-t-il payer ! Il ne peut pas s'en sortir. Ce sont des faux problèmes ».

devenue le second produit d'exportation du pays, ainsi que l'aide de pays arabes et/ou asiatiques. Le Mali a retiré 80 % de ses recettes d'exportation de l'or en 2009.

¹²² Les récentes mesures visant à augmenter les indemnités des administrateurs et des militaires s'inscrivent-elles dans la perspective d'obtenir un 3^e mandat en 2012 ? cf. *l'Inter de Bamako* du 01/09/2008 : « *Manoeuvres pour se maintenir au pouvoir : après les administrateurs ATT augmente les indemnités des militaires* ».

¹²³ Un grand commerçant nous a introduit auprès de l'un d'eux. L'homme, dont l'embonpoint impressionne, portait un élégant boubou brodé et téléphonait en maniant avec dextérité plusieurs appareils. Quand, après quelques minutes, nous avons pu nous présenter (notre introducteur s'est, entre temps, retiré), l'importateur surpris par nos propos (ou feignant de l'être), nous dit nous avoir pris pour des traders (sic) ! N'ayant pas de temps à consacrer à des anthropologues, il nous a promis un autre rendez-vous. Pour sortir, nous avons traversé une grande pièce, qui ressemblait à une salle de marchés, dans laquelle de jeunes hommes s'affairaient sur leurs ordinateurs. Les travaux que nous menons au Tchad, depuis plusieurs décennies, sur les grands commerçants musulmans, nous ont enseigné qu'une relation personnelle avec de tels personnages, seul moyen permettant de collecter des informations fiables, de manière directe ou indirecte, ne peut s'instaurer que dans la longue durée.

Pour lui, les commerçants sont, dans ces situations conflictuelles, considérés comme les seuls responsables :

« En réalité, ils ont peur de la réaction publique. Nous, on devient des boucs émissaires. C'est tout. C'est le commerçant, c'est le commerçant, tous les problèmes du Mali, c'est [toujours] le commerçant ».

Et les médias les plus populaires ne sont pas en reste. Notre commerçant ajoute :

« Si tu comprenais le bambara, en direct à la radio, la nuit, sur les radios privées, avec le téléphone, on nous traite de tous les maux d'Israël »

Cet apparent antagonisme entre commerçants et politiques s'inscrit en réalité dans le cadre de « la politique du ventre », omniprésente dans la société malienne contemporaine¹²⁴ et qui selon certains travaux anthropologiques (Amselle, 1992), caractérise depuis longtemps les relations entre les commerçants et les représentants de l'appareil d'État¹²⁵. D'après notre journaliste :

« C'est à partir de la présidence de Moussu Traoré que la corruption s'est installée : on a commencé à voir les femmes des officiers supérieurs dans des voitures de luxe et s'accoquiner avec des grands commerçants qui faisaient fructifier leurs détournements. C'est à cette époque que le Grand Grenier du Bonheur (GGB) a fait la fortune de Bakore Sylla (un des cinq gros importateurs du Mali). Cette collusion entre le Pouvoir d'État et les grands commerçants est une constante : actuellement, Modibo Keïta, le PDG de GDCM, qui est un ex-petit lieutenant de Bakore Sylla, son homme à tout faire, est le grand commerçant de ATT. Quand celui-ci est arrivé au pouvoir, Modibo Keïta l'a approché. Sa fortune vient de là. En dehors de l'importation de riz, il est aussi dans le transport

¹²⁴ Bien que nous n'ayons jamais abordé les premiers ce sujet au cours de plusieurs entretiens précédents, l'un de nos interlocuteurs responsable bien placé, alors qu'il nous reconduisait jusqu'à notre véhicule, s'est spontanément et longuement lancé dans une longue analyse de ce phénomène, comme si avant de nous quitter, il avait ressenti la nécessité de « vider son sac ».

¹²⁵ Sous Moussa Traoré les fonctionnaires, qui avaient passé six mois sans salaire, s'étaient mis en grève. Le Président convoque le secrétaire général de leur syndicat, l'UNTM (Union nationale des travailleurs maliens), qui annonce que les grévistes avaient décidé de faire « une marche ». Alors le Président avait répliqué : « mais comment donc peut-on vivre six mois sans salaire ? C'est que vous gagnez quelque chose en dehors de vos salaires ! Que vous court-circuitiez l'argent public avant qu'il n'arrive au Trésor ! Donc, vous avez choisi les détournements occultes et les pots de vin et vous êtes bien gras et vous tenez très bien le coup sans vos salaires ! ». On ne pouvait dire le contraire : ces fonctionnaires ont effectivement des villas et des « deuxièmes bureaux », signes de réussite et de richesse auxquels on ne peut accéder avec son simple salaire de fonctionnaire !

et l'immobilier, mais il ne le dit pas pour ne pas payer de taxes. Au Mali, tous les chefs d'État mettent la main sur le commerce de riz. Tous les ans, officiellement, les gros commerçants bénéficient d'une autorisation d'importation de 200 000 tonnes de riz. Tous les régimes maliens veulent mettre la main sur l'importation de riz, sur le coton de la CMDT, sur l'exportation d'or. Ce sont les trois grandes sources de revenus des Maliens. Le coton assure un roulement de 120 milliards par an qui sont distribués aux producteurs. 80 % de la production cotonnière sont vendus quels que soient les cours pour rembourser. Les 20 % restants, l'État met la main dessus. Quant au bétail, ce n'est pas un marché assez important et c'est une production qui est restée très artisanale : on la laisse à son fonctionnement traditionnel et informel. ATT a bien créé récemment un ministère de l'Élevage et de la pêche pour industrialiser ces secteurs, mais ça ne marche pas : les éleveurs de Mopti, Gao, Tombouctou, et les pêcheurs ne veulent pas qu'on les déränge ».

Voici comment notre grand commerçant-député répond aux « fonctionnaires » qui accusent les commerçants d'être des voleurs :

« Mais j'ai dit aux fonctionnaires ici à Bamako, les commerçants sont des voleurs ? J'ai dit : bon, toi tu me dis que les commerçants sont des voleurs. Tu as deux voitures : tu as une voiture, ta femme a une voiture, ok ? Tu loues une villa que j'ai vue. Elle coûte au moins 50 millions [de francs CFA]. Et tu as d'autres maisons. J'ai entendu, je n'ai pas vu, mais tu as d'autres maisons. Mais dis-moi, combien tu touches par mois ? Il dit : je touche 200 000 [francs CFA]. J'ai dit : très bien. J'ai dit : bon, combien tu consommes en essence par jour ? À l'époque, les 10 litres étaient à 3 000 [francs CFA]. Il dit : 3 000. Bon : [cela fait] 90 000 francs par mois, j'ai dit : la bonne de madame, combien tu la payes ? Il dit : 7 500. J'ai dit : ton boy, combien tu le payes ? Il dit : bon, je ne prends [en compte] que ça. Et [pour] l'électricité, tu payes combien ? Il a dit ... On a multiplié, on a trouvé que sur son salaire, il restait 2 500 [francs CFA]. Bon, on a fait le calcul tout de suite, terre à terre. Moi je ne suis pas un policier. Terre à terre, il ne lui restait que 2 500 par mois ! J'ai dit : bon 2 500... Alors 50 millions pour faire une villa ! ..., il faut travailler 100 ans, il faut travailler 100 ans ! Mais c'est simple, c'est simple, on n'a pas besoin d'être policier ! ».

En réalité, depuis fort longtemps, entre l'État et les commerçants prime une nécessaire et indissoluble connivence, qui s'est accentuée au Mali et dans la plupart des pays africains dans le cadre du processus démocratique avec la tenue de la conférence de la Baule en 1990. D'après ses résolutions, désormais seuls les pays africains qui se doteraient d'institutions démocratiques (système électoral, justice, presse etc.) pourraient continuer à bénéficier de l'aide de la France.

Mais en l'absence de dotation étatique, le financement des campagnes électorales au Mali, comme dans la plupart des pays africains, dépend principalement du secteur privé. Ainsi, hommes politiques et hommes d'affaires sont le plus souvent en situation de dette les uns vis à vis des autres. Les appels d'offre de l'État, ouverts ou restreints, pour la fourniture de céréales ou de biens manufacturés, apparaissent donc, dans ce contexte, comme autant d'occasions « d'appeler et de renvoyer l'ascenseur » pour remercier un commerçant de ses libéralités pendant la campagne électorale ou au contraire pour en obliger un autre en vue de lui demander ultérieurement son aide.

Ce climat délétère a aussi des conséquences dans les milieux du développement dans lesquels la corruption sévit aussi. L'absence de contrôle rigoureux des ONG a pour effet qu'on peut lire dans la presse des articles dont le titre ne laisse de surprendre. Ainsi dans le journal *Le 26 Mars* du 20/07/2010 est paru un article intitulé « *Recherche de financement : conseils pour tromper les bailleurs de fonds* ». Le journaliste dispense une longue série de conseils à ceux ou celles dont l'honnêteté est, comme celle des élites, à géométrie variable et qui souhaitent créer une ONG. « *Copiez les statuts et les règlements d'une ONG en changeant le nom, déposez-les à la préfecture (personne ne viendra vérifier !)* » écrit-il. « *Pour choisir le nom de votre association, cherchez à faire savoir que vous voulez défendre les intérêts des plus pauvres, les femmes, les droits de l'homme, l'environnement etc.* ». Le journaliste conseille ensuite de faire fabriquer des cartes de visite portant l'adresse mail, le numéro de téléphone etc..., même faux, d'acheter ensuite une bonne mallette « *même si elle ne sert qu'à y mettre une brosse à dents et une serviette de bain* », puis enfin de fréquenter les séminaires organisés par les grandes agences de développement même quand on n'est pas invité. Le journaliste qui vient de nous administrer la preuve qu'il maîtrise parfaitement le sujet omet simplement de nous dire combien de dirigeants d'ONG ont suivi cette démarche et ont actuellement pignon sur rue.

Quand le CSA « s'auto-évalue » : distributions alimentaires gratuites et banques de céréales

Les distributions alimentaires gratuites et les banques de céréales créées en 2005 constituent les deux principales modalités de lutte contre l'insécurité alimentaire retenues par le CSA. Chacune d'elles a

fait l'objet d'une évaluation ou pour être plus précis d'une auto-évaluation par cet organisme. Ces distributions, dans la partie sahélienne du pays, à partir d'achats locaux de céréales par l'OPAM, ne constituent pas, comme on l'a vu précédemment, une pratique nouvelle.

Les distributions alimentaires gratuites sont, pour des raisons présentées par le CSA comme « techniques » et liées à l'organisation de la distribution, « non ciblées » c'est-à-dire qu'elles concernent l'ensemble de la population des zones identifiées en crise par le SAP, comme si aucune différenciation sociale n'y existait et que toutes les familles avaient les mêmes besoins. Sardan fait à propos du Niger des constatations similaires : « *Tout se passe comme si les distributions gratuites généralisées systématiques tenaient pour acquis que toute la population nigérienne était pauvre, voire sur le point de mourir de faim. Au nom de ce raisonnement, qui est aussi une facilité, les familles les plus vulnérables, celles justement qui étaient le plus frappées par la crise, n'ont pas été l'objet d'une attention spécifique. La distribution égalitaire a été la règle, ce qui a diminué considérablement les quantités qui auraient pu être distribuées aux familles les plus vulnérables* » (Sardan, 2007 : 53). L'avantage caché de cette procédure est qu'elle permet de distribuer des petites quantités de céréales à un grand nombre de gens (y compris à ceux qui n'en ont pas besoin et sont donc enclins à les revendre). En période pré-électorale ceci constitue un atout certain pour le Pouvoir.

Les distributions alimentaires gratuites (12 125 tonnes en moyenne depuis 2001, 15 212 en 2005) constituent le poste de dépense le plus significatif du dispositif du PRMC. Leur valeur moyenne est supérieure à 1,5 milliard de francs CFA au cours de cette période et de 2,13 milliards en 2005. Il faut y ajouter le coût de transport : 46 799 francs CFA en moyenne par tonne. Ce coût a enregistré une forte baisse en 2004 et 2005 consécutivement à la politique de prépositionnement de l'OPAM et il est aujourd'hui légèrement supérieur à 30 000 francs CFA/tonne. Le coût total du transport des distributions alimentaires gratuites jusqu'aux communes est en moyenne de 570 millions de francs CFA par opération (464 millions en 2005).

Le nombre d'attributaires directs est chaque année conforme aux recommandations du SAP (713 661 en moyenne entre 2001 et 2005). Avec 1.148.000, l'année 2005 enregistre le nombre le plus élevé de ces cinq dernières années. Même si le SAP a dans tous les cas diagnostiqué

des difficultés alimentaires et non des crises : les rations recommandées n'ont pas dépassé 9 kg par personne et par mois pendant 3 mois.

Le montant total annuel alloué au dispositif SNS, en moyenne 6,7 milliards de francs CFA, est monté à 7,5 milliards en 2005 et varie en fonction de paramètres tels que les prix d'achat à la tonne ou les prix de vente des céréales par l'OPAM, mais il est surtout dépendant du volume des distributions alimentaires gratuites. Le montant le plus élevé ces dernières années a été enregistré en 2003 lorsque les distributions alimentaires gratuites (recommandées en octobre 2002) ont été comptabilisées avec celles de la campagne 2003 : plus de 8 milliards de francs CFA furent mobilisés durant cette période.

Les distributions alimentaires gratuites représentent donc une part importante des dépenses annuelles du PRMC. On peut donc comprendre que les bailleurs de fonds ne souhaitent ni leur pérennisation ni leur banalisation. Pourtant, les documents sommaires qui leur sont remis n'ont guère été contestés et des évaluations externes plus sérieuses et plus objectives n'ont pas été demandées.

La manière dont le Commissariat à la sécurité alimentaire rend compte de ses missions d'évaluation des distributions alimentaires gratuites¹²⁶ mérite pourtant qu'on s'y arrête. Les « *résultats des visites de terrain* » montrent que « *les 83 communes ont reçu les quantités prévues dans les délais prévus et que les distributions ont été effectuées par villages et par famille ; la mission a constaté avec satisfaction que les commissions de réception et de distribution étaient en place. Le fait que leurs membres touchent des indemnités a pour conséquence que leur nombre a tendance à augmenter contrairement à la réglementation* ». L'impact des distributions alimentaires gratuites, malgré les petites quantités attribuées par personne, aurait été salué de manière unanime car elles auraient permis de : « *rassurer psychologiquement les populations doublement affectées par le déficit pluviométrique et les attaques acridiennes, stabiliser les familles localement car beaucoup étaient prêtes pour l'exode, rétablir la confiance entre les communautés et l'État* » (Rapport CSA/DAG : 2).

On retrouve ici clairement exprimées, les craintes du pouvoir qui, en 2005, redoutait des afflux massifs de population à Bamako, qui auraient augmenté la masse des pauvres qui s'y trouvaient déjà et

¹²⁶ *Rapport de synthèse des missions d'évaluation interne des distributions gratuites dans les 83 communes bénéficiaires (Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti, et Tombouctou)*. Présidence de la République. Commissariat à la sécurité alimentaire, avril 2005.

auraient pu provoquer des troubles sociaux, comme ceux qui ont eu lieu en 2008 dans certaines villes africaines¹²⁷.

D'après nos évaluateurs, l'impact des distributions gratuites sur les prix des céréales locales est jugé, lui aussi, bien sûr, très positif : « *Les prix ont chuté en moyenne de 2 000 francs à 2 500 francs CFA par sac de 100 kg* » (rapport CSA/DAG : 3). Le prix du sac aurait donc diminué à cause des distributions gratuites. Il est assez surprenant de constater que, ni avant ni après ces dernières, le prix du sac n'est mentionné dans le rapport, interdisant ainsi tout calcul du pourcentage – notion pourtant essentielle – que représente la diminution !

On peut cependant douter que les faibles quantités distribuées puissent influencer si vite sur le marché local et que le passage éclair de ces « évaluateurs » sur le terrain leur ait permis d'en apprécier les effets actuels, puis à court et moyen terme. Les formulations ambiguës ou contradictoires, les approximations – (qu'on retrouve dans la plupart des documents émanant du CSA) – et le très faible temps passé sur le terrain sans pratiquement jamais rencontrer les attributaires seuls à seuls¹²⁸ nous incitent à douter fortement du sérieux des « évaluateurs ».

Des débats, qualifiés de houleux par les évaluateurs, ont eu lieu pour savoir si les populations souhaitent d'autres types d'intervention que les distributions alimentaires gratuites. La préférence pour celles-ci s'est exprimée de façon majoritaire, de crainte que la situation alimentaire ne se reproduise. Parmi les actions dites alternatives pouvant être entreprises figurent le maraîchage, la pisciculture, l'aménagement de puits pastoraux, les activités génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes, les banques de céréales etc. Toutes ces activités supposent l'investissement de fonds parfois importants et leur issue est incertaine. En conclusion, malgré les nombreuses incohérences et contradictions que nous avons relevées dans le rapport et le fait que l'essentiel du travail a consisté en rencontres et réunions avec l'administration, les auto-évaluateurs écrivent que « *les distributions alimentaires se sont bien déroulées dans l'ensemble des communes* » (CSA/DAG : 5).

¹²⁷ Une marche contre la vie chère a eu lieu le 16 avril 2008 à Bamako. Elle a été précédée d'une manifestation de jeunes du « *Mouvement des sans voix* ».

¹²⁸ On sait à quel point les réunions officielles sont peu propices au recueil d'une parole libre.

La promotion des banques de céréales¹²⁹ et leur évaluation figurent aussi dans les missions du CSA. Il faut pourtant rappeler que ce concept et son adoption au Mali, loin de constituer une nouveauté, s'inspire des greniers de réserve de la période coloniale et que leur création date de la période des sécheresses sévères des années 1970. En conséquence, depuis bientôt quarante ans, organisations villageoises ou communautaires, projets, ONG et services publics ont installé, sous diverses formes et dans plusieurs régions, des centaines de banques de céréales. Celles-ci ont parfois été présentées, pour mieux justifier leur intérêt, comme des initiatives paysannes ! De quoi s'agit-il : d'un stock de céréales fourni à un village (plus précisément à une association de paysans), soit gratuitement soit à crédit. Les céréales doivent être vendues à la période de soudure (car leur prix serait toujours à leur niveau le plus élevé) et l'argent obtenu doit servir à reconstituer le stock initial qui a, bien entendu, vocation à n'être octroyé qu'une seule fois. La banque doit donc devenir rapidement autonome et s'inscrire dans le développement durable.

Des évaluations externes réalisées dans plusieurs pays (Fao, 1990 ; Berg & Kent, 1991 ; Ouédraogo, 1996 ; Reusse, 2002 ; Teyssier & *alii*, 2005 etc.) ont bien mis l'accent sur le fait que l'argumentaire utilisé pour justifier la création des banques de céréales ne reposait sur aucune base empirique solide mais, comme toutes les actions menées dans ce domaine sur des présupposés, des idées reçues et des stéréotypes. Reusse signale par exemple qu'à partir des années 1970, la FAO a promu des banques de céréales car des « études » auraient montré que les pertes de céréales étaient importantes dans les greniers traditionnels en pisé. En réalité, c'était une grossière erreur. Erreur ou pas, il s'agissait encore d'une tentative de dévalorisation des techniques paysannes. On peut d'autant plus s'étonner qu'une agence des Nations Unies, chargée de développer l'agriculture dans les pays du Sud, se soit compromise dans une telle entreprise, alors que des travaux avaient montré que les pertes étaient au contraire plus faibles quand les céréales étaient stockées de manière traditionnelle dans des

¹²⁹ On devrait s'interroger sur le choix du terme banque pour désigner le bâtiment, généralement construit en matériaux durs, dans lequel les céréales sont stockées en sacs et doivent être gérées par une organisation communautaire – certains préfèrent d'ailleurs parler de « grenier communautaire » –, alors que le mot banque est caractéristique de la société capitaliste. N'y a-t-il pas une contradiction sémantique fondamentale entre faire du profit et venir en aide aux pauvres et l'expression banque de céréales n'est-elle pas en fin de compte antinomique ?

greniers en pisé plutôt que dans des magasins modernes ou des banques de céréales (Guggenheim & Diallo, 1977). En réalité, les banques de céréales font en général faillite au bout de quelques années et ne peuvent donc, malgré toutes les subventions fournies (matériaux de construction, main d'œuvre, stock initial gratuit ou avec un faible taux d'intérêt etc.), remplacer les commerçants (certaines banques s'approvisionnent d'ailleurs chez eux !) (Berg & Kent, 1991). Quand les aides disparaissent, les paysans cessent en effet toute pratique supra-familiale de stockage¹³⁰ et reviennent inmanquablement à leurs greniers familiaux. En réalité, même ceux qui ont été utilisateurs de la banque ne les ont jamais totalement délaissés, comme d'ailleurs la majorité des villageois. Les études sérieuses mettent en évidence des problèmes structurels des banques de céréales, au premier plan desquels l'érosion d'autant plus rapide du stock initial de céréales que la gestion pratiquée est sociale : crédit aux clients, prix préférentiels pour les pauvres etc. Et, bien qu'il existe parfois un accord entre évaluateurs externes et évaluateurs internes sur le fait que la faillite de 75% des banques intervient au bout de quelques années, certains bailleurs de fonds et ONG continuent pourtant à les promouvoir avec un argumentaire qui réactualise le mythe du commerçant spéculateur : « Depuis le période coloniale, au Sahel et particulièrement au Niger, une des préoccupations majeure des pouvoirs publics a été d'assurer la sécurité alimentaire des populations et de lutter contre la spéculation sur les prix des céréales » peut-on ainsi lire dans un rapport d'ONG (Afrique Verte, 2004).

Un autre mythe, tout aussi vivace, quoique sous-jacent, est celui de la communauté villageoise qui aurait prédominé dans les formes d'organisation socio-économique du milieu rural de l'Afrique précoloniale et survivrait de nos jours. Comme le montre l'utilisation, intempestive, du terme « communauté » qui n'est, bien sûr, jamais défini, mais qui véhicule l'idée d'un groupe social homogène s'exprimant de manière consensuelle face aux problèmes rencontrés. Cent fois est exprimée, explicitement ou implicitement, surtout dans la littérature grise, l'idée que tout groupe humain, vivant dans un village (quelles que soient sa taille, son histoire et l'identité de ses habitants), est obligatoirement composé d'individus identiquement pauvres tous

¹³⁰ Nous utilisons cette expression pour éviter le terme communautaire qui suggère que la majorité des villageois serait impliquée dans la banque de céréales, ce qui est loin d'être le cas.

confrontés aux mêmes difficultés économiques. De ce fait, les villages africains, seraient animés par un esprit communautaire dont la vertu première serait d'empêcher toute émergence de l'inégalité sociale et des conflits, alors que de nombreux travaux, principalement anthropologiques et historiques (Olivier de Sardan, 1995 ; Marie, 1997 etc.) ont démontré que ces conceptions égalitaristes relevaient d'un mythe occidental. Bien que les langues africaines possèdent en général des termes pour nommer les riches¹³¹ et que de nombreux proverbes fassent référence aux inégalités sociales et à l'esclavage domestique, la plupart des agences de développement et des ONG continuent à adhérer à des visions idylliques du milieu rural africain et du village (« havre de paix », « lieu de solidarité ») et à financer des actions dites « communautaires » censées bénéficier indistinctement à tous les paysans d'un même village. En réalité, les réalisations du « développement » sont en général « privatisées » par l'aristocratie villageoise (chefs de village, marabouts, commerçants) qui, jouissant déjà d'une position privilégiée, renforce son pouvoir quand une opportunité se présente. Ces notables ont d'autant plus tendance à considérer qu'ils ont réalisé un investissement à rentabiliser que le droit d'entrée, qu'ils ont acquitté (la cotisation) pour faire partie de l'association qui gère la banque, le moulin à céréales où la pharmacie villageoise, est élevé¹³².

Or, face à la survenue d'inévitables dysfonctionnements structurels (variations des prix des céréales, privatisation des actions par l'aristocratie villageoise etc.), « le remède » consiste toujours à proposer des formations (en gestion, en comptabilité etc.). Leur mise en œuvre n'a d'autre but que de satisfaire les bailleurs de fonds sensibles aux apparences, alors que la capacité de ces formations à enrayer l'érosion progressive et inéluctable du stock de céréales n'a jamais été prouvée. Le paradoxe vient alors de ce que les banques strictement gérées (refus de la vente à crédit, fixation des prix en relation avec le marché), n'ont aucun effet sur la réduction de la pauvreté locale, car les ventes à ceux qui peuvent payer cher et cash sont préférées, mais que

¹³¹ Le français pratiqué par les experts n'est, semble-t-il pas aussi riche que les langues africaines si l'on en croit un rapport sur la pauvreté dans un pays classé parmi les plus pauvres de la planète. Les privilégiés étaient en effet qualifiés de « non-pauvres » !

¹³² La cotisation exigée est en général faible pour qu'un grand nombre de personnes puissent adhérer à l'association. Pourtant, comme nous avons pu le constater à diverses reprises, rien n'interdit aux membres de l'aristocratie villageoise de fournir des sommes beaucoup plus élevées comme cotisation et d'avoir ainsi la main mise sur l'association.

l'espérance de vie de ces banques est supérieure à celles qui pratiquent une gestion plus sociale. En général, les banques doivent être réapprovisionnées périodiquement ce qui est en totale contradiction avec leur objectif initial de fonctionnement autonome et durable : le don ou le prêt d'argent ou de céréales initiaux devaient en effet permettre de constituer un stock de céréales qui, vendu, de préférence, en période de soudure aux adhérents et aux villageois en difficulté, n'avait pas vocation à être renouvelé. Il devait, en effet, procurer des fonds permettant de racheter ensuite les mêmes céréales en quantité égale et assurer ainsi, par un renouvellement du stock, la pérennité de l'entreprise. Cette logique capitalistique repose, comme celle qui est à l'origine des Offices céréaliers, sur une croyance : la hausse continue des prix en période de soudure, d'une année sur l'autre. Or, la réalité est infiniment plus complexe : des fluctuations de prix peuvent être faibles voire nulles à cette époque de l'année et empêcher la vente avec profit des céréales et par suite la reconstitution du stock initial. De la même manière, au niveau macro-économique, les stocks nationaux annuels constitués dans le passé par les Offices céréaliers pour réguler le marché ont connu des difficultés car les céréales, souvent achetées trop cher, par l'intermédiaire de commerçants, n'ont pu être écoulées qu'à crédit, ou bradées. Les débiteurs ne remboursant pas et les prix de vente étant très bas, il a donc été nécessaire de faire appel à l'aide internationale pour financer la campagne suivante, souvent avec les mêmes résultats.

Au Mali, quatre types de banques de céréales ont été identifiés (rapport BEFOR, septembre 2005 ; rapport UPA Québec, décembre 2005) :

- les banques de céréales, boutiques de ravitaillement, rendant accessibles les céréales de bonne qualité à un prix abordable ;
- les boutiques de céréales, magasins de prévoyance ou coopératives d'approvisionnement ayant pour fonction principale d'assurer l'approvisionnement de toutes les familles pendant les 3 à 4 mois de soudure, permettant ainsi à la main-d'œuvre de demeurer sur place pour exécuter les tâches agricoles ;
- les banques de céréales commerciales à vocation de régulation du marché, notamment par une gestion efficace des excédents céréaliers avec une mise sur le marché optimisée garantissant des revenus significatifs aux promoteurs.

- les banques de céréales, greniers semenciers, surtout localisées dans les zones rizicoles éloignées des centres de production.

Les résultats de l'évaluation du CSA/BEFOR de septembre 2005, montrent que parmi les quelque 440 banques de céréales du Mali¹³³, pour la plupart concentrées dans les régions de Mopti et de Gao : 76,6% sont en difficulté ; 80 % n'ont pu, après la première dotation, reconstituer leur stock ; toutes présentent des états financiers sommaires.

Ces résultats très inquiétants sont, en outre, d'une grande imprécision¹³⁴. Ils sont en effet totalement muets sur la nature exacte des difficultés rencontrées et ne peuvent donc fournir aucune indication sur les mesures qu'il faudrait prendre pour en améliorer le fonctionnement. Ceci ne trouble guère nos évaluateurs qui, tels des médecins qui seraient incapables de poser le bon diagnostic d'une maladie, en préconiseraient déjà le remède ! On est ici en présence d'un cas de figure caractéristique d'une manière de penser aberrante, mais hélas très courante dans les milieux du développement.

Les dysfonctionnements sont examinés de manière totalement superficielle (il est fréquent que les ONG sous-traitantes d'un bailleur de fonds en soient seules rendues responsables) et l'on se contente pour y remédier de proposer des formations conçues *a priori*, ressortissant au domaine du « renforcement des capacités », formule quasiment magique qui connaît, depuis ces dernières années, un grand succès dans ces milieux. Ces formations sont données lors de stages ou de séminaires à ceux ou celles qui ont été hâtivement désignés comme bouc émissaires des échecs. Nous ne sommes pas prêts d'oublier qu'en 2004, au début d'une évaluation externe commanditée par une agence des Nations Unies, nous fut remis « un guide de soutien à l'évaluation » (sic) rédigé par les responsables du projet ! Ces derniers avaient déjà identifié tous les dysfonctionnements qui s'étaient manifestés, ceux qui en étaient responsables (les ONG sous-

¹³³ D'après Berg, il y avait 400 banques au Mali en 1990, plus de 500 au Niger et au Sénégal et 1 500 au Burkina.

¹³⁴ Ceux qui figurent dans une monographie de village réalisée au Niger par deux chercheurs ne sont guère plus (Kilani & Mato, 2000) dans la mesure où seuls le nombre de jours pendant lesquels la banque a ouvert en août 1996, le nombre de sacs vendus et le nombre de clients figurent dans un tableau. Aucune indication n'est donnée sur leur profil socio-économique ni surtout sur les quantités achetées par famille. Pour permettre de juger de l'efficacité du dispositif, celles-ci devraient au moins être comparées avec les quantités produites et consommées.

traitantes !) et bien sûr les solutions appropriées. Celles-ci relevant bien sûr de l'incontournable renforcement des capacités. Les évaluateurs externes que nous étions n'avaient donc plus qu'à aller à la piscine ou faire du tourisme ! Ce que, bien sûr, ils ne firent pas. Triste morale de l'histoire : si dans certaines agences de développement le principe de l'évaluation externe est reconnu, il est dans la réalité totalement bafoué par des pratiques de ce genre et par des tentatives constantes d'intimidation ou même de corruption des évaluateurs. Notre rapport montra en vérité que les nombreux dysfonctionnements identifiés en nous rendant sur le terrain et en analysant de manière approfondie la documentation¹³⁵ résultaient en réalité d'erreurs de conception et d'un profond laxisme dans la conduite du projet, « erreurs » que les évaluations précédentes n'avaient pas identifié et/ou s'étaient bien gardé de signaler. Ces dysfonctionnements et ceux qui en étaient responsables ne figuraient donc pas dans le « guide de soutien à l'évaluation ».

À des systèmes de suivi-évaluation rigoureux et objectifs, destinés à comprendre la nature exacte des dysfonctionnements, on préfère donc des approches normatives manichéennes¹³⁶ valorisant le respect de l'encadrement et de la hiérarchie. La pratique de l'auto-évaluation (ou évaluation interne) plus ou moins participative, constitue un aspect important de cette approche.

L'examen minutieux d'un rapport récent du CSA sur les banques de céréales créées en 2005¹³⁷ va permettre de mieux préciser notre propos. Conformément au contrat qui lie le CSA aux communes où elles ont été implantées, deux missions annuelles de suivi-évaluation doivent être réalisées dans le but « *d'apprécier la gestion des stocks mis en place dans le cadre de l'atteinte d'une sécurité alimentaire durable* » (rapport CSA : 2). Ces missions doivent :

¹³⁵ Il existe en réalité deux types de documents : ceux qui sont mis à la disposition des évaluateurs au début de la mission et qui présentent en général peu d'intérêt et ceux dont ils apprennent peu à peu l'existence et qui leur sont remis parfois avec beaucoup de réticences. Ces derniers sont en général les plus intéressants. Aucun ouvrage scientifique ne figurait dans la documentation.

¹³⁶ Au Niger, sous le nom d'évaluation d'un programme de banques de céréales, on m'a fourni en 2003, un document comportant une liste dans laquelle ne figuraient que le nom du village, l'année de création de la banque et le volume du stock initial de céréales !

¹³⁷ *Rapport de synthèse des missions de suivi-évaluation des banques de céréales installées en 2005 par le Commissariat à la sécurité alimentaire*, présidence de la République, Commissariat à la sécurité alimentaire, mars 2007.

- faire le point sur l'exécution des recommandations et instructions données lors du premier passage (celles-ci ne sont, curieusement, pas rappelées),
- évaluer le niveau de reconstitution des stocks,
- vérifier les conditions de stockage, la qualité des infrastructures, les outils de gestion, la fonctionnalité des comités de gestion,
- identifier les problèmes rencontrés et échanger avec tous les acteurs concernés sur les solutions envisagées ;
- mesurer l'impact des banques de céréales sur la disponibilité et l'accessibilité des populations et sur les prix.

Une équipe du CSA s'est donc rendue sur le terrain pour évaluer 201 banques de céréales dans les régions de Kayes (41 banques), de Koulikoro (23 banques), de Sikasso, de Ségou, de Mopti, de Tombouctou, de Kidal¹³⁸ (en outre, 35 associations du district de Bamako et de Koulikoro ont aussi reçu des stocks de céréales pour la création d'une banque). Le corps du rapport est composé, comme la plupart des documents du CSA, d'un tableau à sept colonnes comportant les intitulés suivants : « Cercles », « Communes », « Stock initial », « Stock reconstitué », « Fonds disponibles », « Taux de reconstitution » et « Observations spécifiques ». Aucune explication n'est fournie pour justifier le fait que les quantités de céréales allouées aux communes varient de 15 à 50 tonnes (population de la commune, activités, niveau de revenus ?). Ni la date de création de la banque ni surtout le type de céréale alloué au départ ne sont indiqués, chose d'autant plus étonnante que les évaluateurs s'intéressent principalement, comme on le verra plus loin, au taux de reconstitution du stock initial qu'ils considèrent comme un « critère de performance »¹³⁹. Ces taux sont de 57 % (57,69 % dit le rapport dont la précision ne laisse pas d'être inquiétante !). Les fonds disponibles devraient permettre d'acheter 1240 tonnes de céréales au prix de 125 francs CFA le kg (sans doute du maïs

¹³⁸ Aucune information n'est fournie sur la composition de cette mission, ni sur la compétence de ses membres, ni sur son appartenance au CSA, ni enfin sur le temps passé sur le terrain. Ces « oublis » ne peuvent que susciter le doute sur ses objectifs réels.

¹³⁹ L'importance accordée au taux de reconstitution constitue la preuve que dans la conception initiale de la banque de céréales, le premier stock alloué devait pouvoir être renouvelé chaque année dans le but de pérenniser l'action. En réalité, la tendance générale est que le CSA doit réapprovisionner périodiquement la banque pour qu'elle ne fasse pas faillite. Ceci a pour conséquence que l'utilisation du taux de reconstitution comme seul critère de performance n'a plus aucun sens.

mais cela n'est pas précisé !). Quel sens donner à ce taux de reconstitution quand on ne sait ni quelles céréales ont constitué le stock initial ni quelles céréales ont été achetées pour le remplacer ! Un stock initial de riz peut en effet avoir été reconstitué en maïs, en mil ou en sorgho qui sont des céréales bien meilleur marché, de telle manière que le taux de reconstitution peut alors dépasser 100 % ! C'est effectivement le cas dans plusieurs communes et cela contribue à faire augmenter la moyenne générale des taux de reconstitution. Alors qu'en revanche un stock initial de riz ne peut, en général, être reconstitué à l'identique, car son prix peut avoir augmenté ! Dans la rubrique « observations spéci-fiques », on trouve les formulations suivantes :

- existence ou absence d'un compte bancaire,
- prix de vente trop bas (d'où difficulté de reconstitution),
- situation confuse,
- 2 tonnes vendues à crédit,
- aucune comptabilité tenue, mauvaise gouvernance (sic),
- bon résultat, doit mieux faire pour partager les résultats avec les autres¹⁴⁰ (sic) etc.

Les nombreuses imprécisions et le choix d'indicateurs contestables interdisent évidemment de tenir cet exercice comme une véritable évaluation dont l'objectif serait d'analyser en profondeur les dysfonctionnements afin d'améliorer le dispositif ou, le cas échéant, de... l'abandonner.

Une partie du rapport est ensuite consacrée aux associations du district de Bamako et de Koulikoro qui ont reçu du maïs et du riz et dont le taux moyen de reconstitution (20,27 %, chiffre d'une précision effarante), est considéré comme très bas. En conséquence, les évaluateurs proposent d'appliquer à huit associations¹⁴¹ les dispositions de l'article 5 du protocole d'accord avec le CSA qui stipule que la banque doit être fermée si les ressources disponibles sont inférieures à la moitié de la valeur du stock de départ. La région de Bamako ayant, avec environ 20 %, le taux moyen de reconstitution le plus faible du

¹⁴⁰ Le style « instituteur » corrigeant les devoirs et distribuant les mauvaises notes pourrait prêter à sourire s'il n'était le symptôme très préoccupant d'un état d'esprit manichéen, sans doute né à l'époque coloniale, qui consiste à séparer le bon grain de l'ivraie dans de nombreux domaines. Cet état d'esprit perdure de nos jours chez les agents de l'État.

¹⁴¹ La décision d'ATT, évoquée par la presse, de briguer un troisième mandat en 2012, nous incite à douter que cette clause soit jamais appliquée.

pays, les évaluateurs se demandent s'il faut trouver un autre moyen d'aider les couches sociales vulnérables. Des cas de détournements ou d'argent non remboursé sont aussi signalés par les évaluateurs qui souhaitent voir leurs responsables punis. Ils écrivent : « *Les crédits tuent les banques de céréales* ». Les difficultés à reconstituer les stocks à Bamako et dans les régions du nord – car les prix des céréales étant parfois élevés, l'argent est conservé et fait l'objet de nombreuses convoitises – sont présentées comme les principaux problèmes rencontrés. Les besoins en formation viennent en dernier – ce n'est sans doute pas un hasard – comme si les membres des associations (et les évaluateurs !) croyaient peu à ce médicament miracle, en l'absence de diagnostic pertinent. Dans cette longue liste de recommandations aux communes, aux gouvernorats et au CSA, en figure une qui peut paraître surprenante : mettre en place un service d'appui et de suivi des banques de céréales au sein du CSA !

Le rapport conclut pourtant de manière fort optimiste, tout comme celui sur les distributions alimentaires gratuites, en affirmant que « *ces résultats encourageants ne doivent pas nous empêcher d'améliorer notre perception de la chose publique et aussi corriger les quelques difficultés de gestion que les banques de céréales connaissent aujourd'hui à travers un changement de comportement et le renforcement des capacités des gestionnaires des banques de céréales* » (rapport CSA : 45).

La lecture de l'abondante littérature grise consacrée aux banques de céréales par les ONG permet de constater que celle-ci ne se démarque pas de manière fondamentale des rapports du CSA et que des méthodes d'évaluation interne, tout à fait comparables, sont utilisées. Cette lecture met, à notre sens, en lumière le fait, assez surprenant lui aussi, que les pratiques paysannes de stockage et l'existence de greniers en pisé pour conserver les céréales en bon état, dans le cadre de l'unité de production familiale, parfois grâce à la présence de plantes insecticides, ne sont pratiquement jamais mentionnées. Discretion d'autant plus étonnante que l'immense majorité des paysans les utilisent, que les réserves de grains qui y sont placées sont les plus importantes du pays et que leur existence est attestée depuis plusieurs millénaires ! En conséquence, les relations entre greniers familiaux et banques de céréales ne sont jamais analysées comme si la création des secondes avait eu pour objectif de faire disparaître les premiers. Doit-il y avoir des relations de complémentarité entre les deux systèmes ? La

banque doit-elle remplacer le stockage paysan ? Telles sont les premières questions qu'on devrait se poser mais qui ne figurent dans aucun document consulté. Oubli d'autant plus curieux que ces ONG revendiquent souvent une identité caractérisée par leur proximité avec le monde paysan. Celle-ci ne devrait-elle pas s'exprimer d'abord par une connaissance des pratiques paysannes ancestrales qui ont prouvé leur efficacité ?

Si les distributions gratuites et les banques de céréales sont *a priori* traitées et considérées par le CSA comme deux modalités différentes de lutte contre l'insécurité alimentaire, notre analyse incite au contraire à les rapprocher car elles sont bien moins opposées qu'il n'y paraît à première vue. En effet, la majorité des banques de céréales ayant une espérance de vie très limitée¹⁴², comme cela a déjà été établi depuis longtemps par des évaluations externes, elles doivent donc, contrairement au projet initial qui prévoyait qu'une seule dotation en céréales était suffisante pour que la banque s'inscrive dans la durée, être périodiquement réapprovisionnées. Elles le sont d'autant plus fréquemment par l'OPAM et le CSA que leur gestion est « sociale » (pratique du crédit, dons aux nécessiteux etc.) et que leurs recettes sont faibles. Or, quand les céréales prises à crédit ne sont pas remboursées, ce qui est loin d'être rare, cela équivaut à des distributions alimentaires gratuites. La différence avec la distribution gratuite de céréales, analysée plus haut, est qu'il n'y a aucune ambiguïté à son sujet car sa dénomination indique clairement de quoi il est question. Il y a par contre un intérêt évident à dissimuler les dysfonctionnements des banques de céréales qui aboutissent *in fine* à des distributions gratuites involontaires. Celles-ci ont en effet de plus en plus de mal à être justifiées vis à vis des donateurs historiques du PRMC qui préfèrent financer des banques de céréales. On doit aussi souligner que le rôle, de plus en plus important, de nouveau donateur généreux et peu exigeant en matière d'évaluation, est joué désormais par des pays comme l'Arabie saoudite (« Sécurité alimentaire : l'Arabie Saoudite renfloue les banques de céréales », *Orange Mali* 4/10 /2008). Ceci montre que le gouvernement malien joue fort bien et depuis fort longtemps sur les différences et les oppositions entre les différents bailleurs de fonds.

¹⁴² La majeure partie d'entre elles n'ayant pu renouveler leur stock initial, elles auraient fait faillite si ce dernier n'avait pas, contrairement à ce qui était prévu, été réapprovisionné par le CSA.

Quand, comme cela est fréquent, le stock initial de céréales d'une banque ne peut être reconstitué à l'identique à cause de la hausse des prix des céréales sur le marché, ce sont les fonds, conservés dans la caisse dans l'attente d'une meilleure conjoncture, qui ont tendance à disparaître car l'argent liquide est une denrée rare. On assiste alors à... des distributions monétaires gratuites qui mettent en cause le comité de gestion. Les distributions monétaires gratuites diffèrent des distributions gratuites de céréales car, conséquence des dysfonctionnements de la banque, elles sont involontaires et donc non prévues par les règlements internes. Bien qu'on ignore le nombre exact de personnes qui ont ainsi bénéficié gratuitement de céréales ou d'argent, on ne peut s'empêcher de penser que la création en 2005 de 201 banques de céréales relève en réalité, de même que les distributions gratuites de céréales, d'une politique de « saupoudrage », parfaitement bien adaptée à un contexte préélectoral¹⁴³ et, plus généralement, d'une pratique clientéliste du pouvoir d'État. On est donc très loin d'une politique de développement durable.

Enfin, rien ne prouve, quand on analyse l'évaluation interne des distributions alimentaires gratuites¹⁴⁴ par le CSA¹⁴⁵ que les plus nécessiteux en aient été les principaux bénéficiaires et que des pauvres qui, par chance, ont reçu des petites quantités de céréales, aient pu traverser grâce à elles une conjoncture difficile. Olivier de Sardan fait à propos du Niger des remarques similaires et voit un paradoxe dans le fait qu'« *alors que la politique de réduction de la pauvreté est au centre des stratégies des institutions internationales et des partenaires au développement, et qu'elle est devenue, sous leur pression, une priorité nationale, les « vrais pauvres » des campagnes nigériennes ont été largement ignorés dans le cadre de la mobilisation nationale et internationale face à la crise alimentaire* » (Olivier de Sardan, 2007 : 52).

Un responsable du Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) auquel nous demandions comment la France, qui avait fourni une partie de l'aide alimentaire destinée aux distributions alimentaires gratuites, évaluait ce type d'action, nous répondit spontanément et

¹⁴³ Une femme a déclaré que ce contexte avait tendance à devenir permanent car les élections se préparent longtemps à l'avance (cf. contribution d'A. Marie).

¹⁴⁴ *Rapport de synthèse des missions de suivi-évaluation (op. cit.)*.

¹⁴⁵ D'après l'*Indicateur renouveau* (23/07/2010) il arrive aussi que les céréales destinées à la distribution gratuite disparaissent : Plan d'urgence alimentaire pour Kidal : le CSA soupçonné du détournement de 64 tonnes de mil.

sans aucun état d'âme : « *Je fais confiance à l'administration* ». Pourtant, dans un texte consacré à la crise de 2005 au Niger, Mariatou Koné écrit : « *Les populations de certains départements, de certains villages ou même des familles au sein d'un même village, voire des individus à l'intérieur d'un même ménage ont été exclus des distributions de vivres* » (Koné, 2007 : 534).

« *Faire confiance à l'Administration* » revient à reconnaître que le principe même d'une évaluation indépendante de ce type d'opération est rejeté car il impliquerait une suspicion sur les pratiques des élites au pouvoir. Quant aux banques de céréales, parfois appelées greniers communautaires, il est évident qu'elles existaient déjà, au Mali et ailleurs, depuis au moins trois décennies, qu'elles avaient déjà fait l'objet de critiques argumentées et que certains évaluateurs avaient osé poser la question : « *Faut-il brûler les greniers communautaires ?* » (Tessier & alii, 2005).

On a vu que l'intervention de l'État dans le domaine alimentaire s'est longtemps accommodée des stéréotypes, le plus souvent péjoratifs, sur les comportements des paysans et des commerçants, principaux acteurs des filières céréalières. Ceux qui concernent, par exemple, de prétendus comportements « ethniques », qui sont en général perçus comme négatifs, sont loin d'avoir disparu dans les milieux du développement (agences internationales, ONG etc.) comme en témoignent les analyses des récits des « *décus du développement et de l'humanaire* » (Pérouse de Montclos 2006). Comme par le passé, l'utilisation de stéréotypes (ici celui du paysan incompetent) fait bon ménage avec une ignorance totale des pratiques paysannes. Ainsi, un dirigeant de CARE-Mali nous a déclaré (entretien du 27 janvier 2006) : « *Maintenant, on apprend (aux paysans) à stocker eux-mêmes* ». Rappelons que des recherches archéologiques ont prouvé qu'en Mauritanie voisine les céréales étaient conservées dans des jarres et parfois des greniers souterrains depuis plus de trois millénaires avant J-C. On est en droit, face à ce type de propos, qui rappellent un adage d'après lequel « il existera toujours des Esquimaux pour apprendre aux Africains à se protéger de la chaleur », de se demander quels sont les critères de recrutement du personnel dans ces organisations ?

Quand « la com' » remplace l'évaluation

L'examen attentif des « évaluations », toutes très « positives », réalisées le plus souvent au pas de course par du personnel peu formé,

à l'esprit critique peu développé, et qui appartient en général aux organismes qui ont mis en œuvre les actions évaluées ¹⁴⁶, ne peut donc qu'éveiller les soupçons. De même que les propos suivants tenus par un responsable d'ONG : « *Nous-mêmes [au Mali], nous avons une approche qualitative poussée pour évaluer tout ce que nous avons réalisé. J'ai visité 40 groupements [sic !] MJT (« Mousso Kadji Ton : le ton – l'association – espoir des femmes ») et je n'ai enregistré [sic !] aucun dysfonctionnement* ».

Le fait que le principe même de l'évaluation externe indépendante soit bafoué accrédite l'idée que le véritable objectif de ces « visites de terrain » (parfois qualifiées de « descentes » !) est de masquer la réalité, de manière souvent fort maladroite d'ailleurs, et de justifier coûte que coûte les interventions.

Et, loin de concerner exclusivement des organisations locales, ces pratiques « d'évaluation » visent à légitimer à tout prix les actions menées. Fortement influencées par une pensée qui se veut positive, elles sont désormais monnaie courante dans les milieux du développement (agences des Nations Unies, UE, ONG, interventions humanitaires etc.) où l'on recrute de plus en plus « d'experts-galop », « d'évaluateurs-maisons » et de chargés de communication utilisant un vocabulaire¹⁴⁷ et des slogans proches de ceux de la publicité (Pérouse de Montclos, 2008). L'audiovisuel joue désormais un rôle très important dans ce domaine. Un chargé de communication d'une agence des Nations-Unies nous a montré, il y a quelques années, un film montrant des « bénéficiaires » remerciant de manière très appuyée (cris de joie des hommes, you-yous des femmes) les responsables d'un projet que nous devions évaluer. L'homme nous a ensuite déclaré qu'il n'était donc plus nécessaire de se rendre sur le terrain. Conseil que, bien sûr, nous n'avons pas suivi !

Dans le même registre, les agences internationales, telles que l'UNICEF ou le HCR, organisent aussi, de plus en plus, des visites éclair de camps de réfugiés. Des vedettes de cinéma et du show-business, ignorant, bien sûr, à peu près tout des pays et des populations qu'elles visitent, sont désormais engagées dans une action humanitaire et viennent par leur seule présence légitimer les actions menées.

¹⁴⁶ Il est fréquent que ni le nom des évaluateurs ni la durée de la mission ne soient mentionnés.

¹⁴⁷ L'utilisation d'un vocabulaire médical nous rappelle régulièrement que nous avons affaire à un continent malade !

Ces pratiques ont pour but évident de permettre au système de l'aide internationale de se reproduire en suscitant la compassion et la charité du public occidental. Des campagnes de publicité fondées sur des photos chocs d'enfants décharnés et des collectes de fonds sur la voie publique réalisées par des jeunes gens « briefés » en quelques heures, réactualisent périodiquement ces images dramatiques des pays du Sud.

Remarquons pourtant que ces manières de dire, de faire, et de penser ne contribuent guère à élaborer et à mettre en œuvre des actions efficaces à long terme. Pourtant, les grandes agences internationales qui prônent un développement « durable », se proposent de réduire de moitié la pauvreté et de donner une éducation primaire pour tous. On peut légitimement craindre que ces objectifs dits du « Millénaire », ne soient, comme la plupart des slogans similaires utilisés dans le passé par ces mêmes organismes, rapidement oubliés.

L'analyse critique des discours et des actions mises en œuvre dans le domaine alimentaire, de la période coloniale à nos jours, montre, comme le suggère le titre de notre travail, bien davantage une continuité que des ruptures. En effet, le mil et le sorgho, céréales présentes en Afrique subsaharienne depuis plusieurs millénaires, ont été délaissées à la période coloniale tandis que l'intérêt pour le riz irrigué et les cultures de rente ne se démentait pas. Les colonies devaient avant tout fournir à la métropole des matières premières qui, une fois transformées dans les industries européennes, étaient renvoyées sous forme de biens manufacturés devenant peu à peu accessibles aux populations locales. Cette évolution, on l'a vu, n'a pas empêché la survenue de famines meurtrières contre lesquelles le pouvoir colonial s'est montré assez laxiste en continuant à percevoir l'impôt, à réquisitionner de la main d'œuvre et à lever des troupes.

L'Office du Niger créé dans les années 1930 pour produire du coton et du riz, a absorbé la plus grande part des crédits destinés à l'Afrique Occidentale. Ce n'est qu'à partir de 1970 que les surfaces irriguées sont intégralement réservées au riz et que le coton pluvial est, comme dans les autres pays africains, introduit dans son milieu naturel, la zone soudanienne (« le Sud-Mali ») où il connaîtra un développement rapide. L'option en faveur de la riziculture irriguée, qui n'est pas spécifique au Mali, n'en est pas moins problématique. En

effet, les céréales telles que le mil et le sorgho, cultivées sous pluie avec de faibles rendements n'ont jamais fait l'objet d'un grand intérêt de la part de la recherche agronomique, alors qu'elles constituent toujours la base de l'alimentation des populations rurales et urbaines. Très peu de travaux ont de manière générale cherché à dresser l'inventaire des variétés locales de mil et de sorgho ni *a fortiori* à les améliorer. Les paysans sahéliens ont donc dû compter sur leurs propres savoirs et leur force de travail, pourtant bien dévalorisés depuis la période coloniale, pour survivre en milieu aride, car les innovations techniques (traction animale principalement) étaient réservées aux producteurs de coton et aux riziculteurs de l'Office du Niger. La tendance à attribuer des terres à des fonctionnaires et à des grands commerçants se poursuit et génère des conflits avec les paysans. Ainsi en juin 2010 des affrontements violents ont eu lieu dans les environs de Ségou car des terres destinées à la culture mécanisée du blé ont été cédées à Modibo Keita, grand commerçant (« Modibo Keita, PDG GDCM sème la panique à Ségou », *Ciwara infos* 24/06/2010).

Avec la création de l'OPAM, dans les années 1960, qui a imposé des prix très bas aux producteurs de céréales, la situation n'a fait qu'empirer. Les différents régimes successifs de l'indépendance en 1960 à nos jours, n'ont en effet pas cessé, dans le domaine alimentaire, de privilégier les agents de l'État (fonctionnaires, militaires etc.) qui constituaient, il est vrai, leur base sociale. Ces pouvoirs ont en outre pratiqué, parfois de manière discrète, une politique d'alliance avec les grands commerçants même si les discours en faveur de l'intervention de l'État (rôle de l'OPAM) occupaient le devant de la scène.

La mise en œuvre des politiques libérales à partir de 1980 a certes permis, grâce à la coordination des principaux bailleurs de fonds, de mettre fin, avec la création du PRMC, à l'anarchie et à l'inefficacité qui régnait en matière d'aide alimentaire en nature (excédents européens et américains). Il est en effet préférable qu'en cas de crise alimentaire les céréales distribuées gratuitement ou vendues à prix subventionnés aient été achetées localement et fassent, de ce fait, partie des habitudes alimentaires des populations. Pourtant, notre analyse s'est efforcée de montrer, malgré le faible nombre d'évaluations externes et indépendantes et l'abondance d'évaluations internes, très complaisantes, des distributions gratuites de céréales et des banques de céréales par le CSA, que ces actions, pourtant libellées « développement durable », s'inscrivaient, comme dans le passé, dans une poli-

tique clientéliste, à court terme, « de saupoudrage ». L'objectif étant, à très court terme, d'empêcher l'arrivée massive de pauvres à Bamako et à plus long terme, de remporter les élections.

Bien que les raisons profondes des divergences entre le CSA et les bailleurs de fonds n'aient pas été médiatisées, la volonté du pouvoir d'augmenter le volume du stock de sécurité à 100 000 tonnes se heurte depuis quelques années à leur hostilité. Celle-ci s'explique sans doute par le fait qu'avec la création du SNS, les donateurs espéraient se voir de moins en moins sollicités par le gouvernement malien pour le reconstituer. Le stock pluriannuel de céréales n'a, semble-t-il, jusqu'à aujourd'hui, pas permis de résoudre les problèmes qui n'avaient pu l'être dans le passé et d'acquérir une autonomie alimentaire qui aurait dû l'affranchir définitivement de la tutelle de ses bailleurs de fonds. Face à cette situation, le Pouvoir cherche, comme par le passé, le soutien de pays ayant dans ce domaine de faibles exigences et s'efforce de mobiliser de nouvelles sources de revenus dans la sécurité alimentaire (production aurifère par exemple).

L'émergence de nouveaux discours sur la « souveraineté alimentaire » privilégiant l'agriculture familiale, la préservation de la biodiversité, la lutte contre les OGM etc. semble actuellement rencontrer les faveurs du gouvernement malien et susciter de nombreux espoirs. Pourtant, ce qui n'est jusqu'à présent qu'un discours d'inspiration altermondialiste ne saurait faire oublier des décennies de déni des savoirs et des cultures locales et d'absence de recherche agronomique sur les cultures vivrières pluviales. Il est d'autant plus important que cette réorientation atteigne rapidement sa maturité et puisse parvenir à traduire en actes les généreuses propositions du courant altermondialiste car, dans les milieux du développement, il est loin d'être évident que ces idées aient fait jusqu'à présent de nombreux adeptes.

Bibliographie

- Afrique Verte (2006), *Étude sur les banques céréalières dans les zones d'intervention d'Afrique Verte au Niger*. Paris.
- Amselle J.-L. (1977), *Les négociants de la savane*, Paris.
- Amselle J.-L. (1987), « Fonctionnaires et hommes d'affaires au Mali », *Politique Africaine*, Paris, Karthala, n° 26, p. 63-72.
- Amselle J.-L. (1992), « La corruption et le clientélisme au Mali et en Europe de l'Est : quelques points de comparaison », *Cahiers d'Études Africaines*, n° 128, p. 629-642.

- Amselle J.-L., Thévenin P, Yung J.-M. (1986), *Évaluation du programme de restructuration du marché céréalier au Mali*, ministère des Relations Extérieures.
- Arditi C. (1986), *Les activités de l'Office National des céréales en 1985 : commercialisation de l'aide internationale et de la production locale (Tchad)*, SEDES, 127 p. et annexes.
- Arditi C., Schulman J.-P. (1987), « Systèmes de production et développement agropastoral », volume 5, in : *Schéma de développement agropastoral de l'ORD de l'Est (Burkina Faso)*, SEDES.
- Arditi C. (1990), *Économie et politique céréalière dans la zone sahélienne : l'exemple du Tchad*, Paris, INSEE, 1990, 70 p. (Brochure AMIRA n° 60 ; préface de Ph. Couty).
- Arditi C. et Yung J.-M. (1990), *Évaluation des opérations de substitutions monétaires à l'aide alimentaire (Mali, Niger, Soudan, Tchad 1988)*, SEDES, 173 p.
- Arditi C, Hankey P. (1991), *Évaluation socio-économique et financière de l'Office national des céréales, Tchad (1984-1990)*, Agrar Consulting GMBH, 2 vol.
- Arditi C. (1993), « Commerce, Islam et État au Tchad (1900-1990) », p. 174-220, in : Grégoire E. et Labazée P., *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala.
- Arditi C. (1996), « Tchad: paysans, commerçants et État ; une histoire mouvementée », p. 117-134, in : Tubiana F., Luxereau A. et Arditi C., *Les dynamiques du changement en Afrique subsaharienne. Freins et impulsions*, Paris, L'Harmattan.
- Arditi C. (2000), « Du "prix de la kola" au détournement de l'aide internationale : clientélisme et corruption au Tchad (1900-1998) », in : G. Blundo (éd.), *Monnayer les pouvoirs. Espaces, mécanismes et représentations de la corruption*, PUF/TUED, Paris,
- Arditi C. (2005), « Niger : chronique d'une évaluation censurée ou comment une agence des Nations Unies fabrique un bilan positif de son action contre l'insécurité alimentaire, la marginalisation des femmes et la pauvreté », *Revue Tiers Monde*, n° 184, octobre-décembre, pp. 861-881.
- Arditi C. (2005), « Les interventions de l'État dans la commercialisation des céréales (Tchad) », p. 649-666, in : Raimond C., Garine É., Langlois O. (éds.), *Ressources vivrières et choix alimentaires dans le bassin du Lac Tchad*, IRD.
- Auffret H. & al. (1974), *Production et commercialisation des céréales, Tchad*, Nations Unies, 2 vol.
- Bailleul C. (2005), *Sagesse bambara. Proverbes et sentences*. Bamako.
- Bazile, D. & al. (2003), « Stratégies paysannes de la valorisation de la biodiversité du sorgho. Cas du Mali », p. 635-650, in : Dugué, P. & Jouve, E. (éd.), *Organisation spatiale et gestion des ressources et des territoires ruraux*. Actes du colloque international 25-27 février 2003. Montpellier.
- Berg E. (1977), *Commercialisation, politique des prix et stockage des céréales au Sahel*, (2 Vol.) CILSS/Club du Sahel.
- Berg E. & Kent L. (1991), *The Economics of Cereal Banks in the Sahel*. USAID/DAI, 150 p.
- Bergeret A. (1985), « Les sociétés indigènes de prévoyance : du Maghreb à l'Afrique Noire, dérive d'une institution », p. 171-191, in : *Les techniques de conservation des grains à long terme*, Paris.

- Biep (1991), *Étude sur l'utilisation des semences sélectionnées dans le Sahel. République du Tchad*, FAO, 131 p.
- Bonfiglioli A.M. (1986), *Le bâton et la houe. Une introduction à l'agro-pastoralisme du Sahel tchadien*.
- Bonnecase V. (2008), *Pauvreté au Sahel. La construction des savoirs sur les niveaux de vie au Burkina Faso, au Mali et au Niger (1945-1974)*. Thèse de doctorat Paris I.
- Bruel G. (1935), *La France Équatoriale Africaine*, Paris.
- Clay E. J. & York S. (éd.) (1987), *Information and Emergencies: a Report on the 5th Food Aid Seminar. IDS Discussion paper 236*, Institute of Development Studies.
- Cooper B. M. (2005), « La rhétorique de la mauvaise mère », p. 199-226, in : Crombé X. & Jézéquel J.-H., *Niger 2005. Une catastrophe si naturelle*, Paris, Karthala.
- Couty Ph. (1965), « Notes sur la production et le commerce du mil dans le département du Diamaré (Nord-Cameroun) », *Cahiers ORSTOM*, série Sciences Humaines, pp. 3-88.
- Cook A. D., Cuevas C. E., Graham D. H. (1990), *Trader Finance in Chad and Niger: Case Studies for Agricultural and Pastoral Products*. USAID, Washington DC.
- Créac'h P. (1993), *Se nourrir au Sahel. L'alimentation au Tchad 1937-1939*. Collection PMCT, L'Harmattan.
- CSA (2005), *Rapport de synthèse des missions d'évaluation interne des distributions gratuites dans les 83 communes bénéficiaires (Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti, et Tombouctou)*. Présidence de la République, CSA, avril 2005.
- CSA (2005), *Rapport de synthèse des missions de suivi-évaluation des banques de céréales installées en 2005 par le Commissariat à la sécurité alimentaire*. Présidence de la République, Commissariat à la sécurité alimentaire, mars 2007.
- Dembélé N.N. & Staatz J. (1999), *The response of Cereals Traders to Agricultural Market Reform*, Mali. Staff Paper 99-27. Michigan State University.
- De Waal A. (1988), « Refugee and the Creation of Famine: the Case of Dar Masalit, Sudan », *Journal of Refugee Studies*, vol. 1, n° 2.
- Diakitè L. (2006), *Fonctionnement du marché céréalier au Mali. Une analyse néo-institutionnelle de son organisation et de son efficacité temporelle et spatiale*. Doctorat de sciences économiques. Université de Ouagadougou (Burkina Faso).
- Ducommun G. & al. (2005), *Commercialisation vivrière paysanne, marchés urbains et options politiques au Burkina Faso*. Projet de recherche TASIM-AO. Rapport final de synthèse.
- Duffield M.R. (1984), « The Blue Nile Lorry Trade: its Nature and Relevance », in: Manger, L.O. (ed.) *Trade and Traders in the Sudan*, Bergen.
- Durojaige B. O. & Aihonsu J. O. Y. (1988), « Market Integration and Seasonal Prices of Staple Foodstuffs: a Case Study of Ogun State, Nigeria », *Food Policy*, vol. 13, n° 4.
- Egg J. & Gabas J.-J. (éd.) (1997), *La prévention des crises alimentaires au Sahel. Dix ans d'expérience d'une action menée en réseau 1985-1995*. Club du Sahel. OCDE. Paris.
- Ejiga N. O. O. (1977), *Economic Analysis of Storage, Distribution and Consumption of Cowpeas in Northern Nigeria*, Ph D., Cornell University.

- Freud C. (1988), *Quelle coopération ?* Paris, Karthala.
- Gagonon G. (1986), « Le commerce privé des céréales au Mali », in : *Colloque sur les politiques céréalières dans les pays sahéliens*, Mindelo, CILSS.
- Gide C. (1898), *Principes d'économie politique*. Paris.
- Grégoire É. (1990), « L'État doit-il abandonner le commerce des vivres aux marchands ? », *Politique africaine*, n° 37, p. 63-70.
- Grégoire É & Labazée P. (éd.) (1993), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala.
- Guedj D. (2000), *Le mètre du monde*. Paris, Éditions du Seuil.
- Guggenheim H. & Diallo H. H. (1977), *Grain Storage in the Fifth Region of Mali. Problems and Solutions*, USAID.
- Hartog F. (2003), *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris.
- Hay R. W. (1986), « Food Aid and Relief Development Strategies », *Disasters* vol. 10, n° 4.
- Hays H. M. Jr. (1975), *The Marketing and Storage of Food Grains in Northern Nigeria*. Ahmadu Bello University, Zaria.
- Harriss B. (1979), « There is a Method in my Madness, or is it Vice Versa? », *Food Research Institute Studies*, vol. 17, n° 2, p. 197-218.
- Harriss B. (1982), « Agricultural Marketing in the Semi-Arid Tropics of West Africa », *Development Studies Occasional paper*, n° 17, University of East Anglia, 133 p.
- IDET/CEGOS (1976), *Étude des structures de prix et des mécanismes de la commercialisation des mils et sorghos*. 3 tomes.
- IER (2005), *Rapport de la foire de diversité de semences de Cinzana/Ségou (12 mars 2005)*. Projet Foire de diversité des semences IER/URG-CPAD-FODESA., ministère de l'Agriculture, Institut d'économie rurale, Direction scientifique. Unité des ressources génétiques.
- ITALTREND & al. (2007), *Étude relative au stock de sécurité alimentaire*. République du Mali.
- Jamin J.-Y. & Doucet M.-J. (1994), « La question foncière dans les périmètres irrigués de l'Office du Niger (Mali) », *Cahiers de la recherche-développement*, n° 38, p. 65-82.
- Jones W. O. (1970), « Measuring the Effectiveness of Agricultural Marketing in Contributing to Economic Development: Some African Exemples », *Food Research Institute Studies*, n° 9, p. 175-196.
- Josserand H. (1986), *Atelier sur la collecte et le traitement des informations nécessaires au service de la stratégie alimentaire nationale*, Niamey.
- Kaplan S. L. (1988), *Les ventres de Paris. Pouvoir et approvisionnement dans la France d'Ancien Régime*. Paris. Fayard.
- Kilani, M. & Mato, M.W. (2000), *Gomba hausa. Dynamique du changement dans un village sahélien du Niger*, Lausanne.
- Koné, M. (2007), « Enjeux et débats autour de la crise alimentaire 2005 et de la malnutrition au Niger », p. 527-551, in : Bierschank, T., Blundo, G., Jaffré, Y., Tidjani Alou M. (éd.), *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'oeuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*. Apad- Karthala.

- Lemarchand R. (1989), « African Peasantries, Reciprocity and the Market. The Economy of Affection Reconsidered », *Cahiers d'études africaines*, 33-67, n° 113.
- Lewicki, T. (1974), *West African Food in the Middle Ages*. Cambridge University Press.
- Lyée de Belleau, M. (1945), *Du Cameroun au Hoggar*. Paris.
- Lynton-Evans J. & Ruche A. (1982), *Evaluation of the Efficiency and Impact of the EEC Food Aid Programme: Country Report Mali*, Africa Bureau Cologne.
- Luxereau A. & Roussel B. (1997), *Changements écologiques et sociaux au Niger*, Paris, L'Harmattan.
- Magasa A. (1978), *Papa Commandant a jeté grand filet devant nous : les exploités des rives du Niger*, Paris.
- Magrin G. (1999), *Des famines au Tchad utile : Réflexions sur les relations entre coton et sécurité alimentaire dans la zone soudanienne du Tchad*, CIRAD-PRASAC (Observatoire du développement), 87 p.
- Magrin G. (2001), *Le sud du Tchad en mutation. Des champs de coton aux sirènes de l'or noir*, Sépia, 427 p.
- Marie A. (éd.) (1997), *L'Afrique des individus*. Paris, Karthala.
- Meillassoux C. & Forde D. (éds.) (1971), *The Development of Indigenous Trade and Markets in West Africa*. Londres.
- Netcho A. (1997), *Mangalmé 1965. La révolte des Moubi*, Paris.
- Olivier de Sardan J.-P. (1995), *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris, Karthala.
- Olivier de Sardan J.-P. (2007), *Analyse rétrospective de la crise alimentaire au Niger en 2005* LASDEL Etudes et Travaux n° 59.
- Ouedraogo S. (1996), *Contre-performances des banques de céréales : une analyse économique par la théorie des coûts de transaction*, thèse de doctorat de troisième cycle en sciences économiques, Faculté des sciences économiques et de gestion, Université de Ouagadougou, 218 p.
- Panhuis H. (1973), *Rapport au gouvernement du Mali sur le problème de la commercialisation des céréales*. FAO.
- Perrot, N., Gonne S., Mathieu B. (2005), « Biodiversité et usages alimentaires des sorghos muskwaari au Nord-Cameroun », pp. 243-261, in : Raimond, C., de Garine, E., Langlois, O. (éd.), *Ressources vivrières et choix alimentaires dans le bassin du lac Tchad*, Paris, IRD, Collection Colloques et Séminaires.
- Pérouse de Monclos M.-A. (2006), « Les humanitaires à l'épreuve du feu dans le contexte de conflits armés. Regards croisés sur l'aide, du donneur au bénéficiaire », p. 289-316, in : Baré J.-F. (éd.), *Paroles d'experts. Études sur la pensée institutionnelle du développement*, Paris, Karthala.
- Pérouse de Monclos M.-A. (2008), « Du développement à l'humanitaire ou le triomphe de la com' ». colloque *Les mots du développement*, Paris.
- Pollet, E. & Winter, G. (1971), *La société soninké (Dyahunu) Mali*, Bruxelles.
- Portères, R. (1950), « Vieilles agricultures de l'Afrique intertropicale », *Agronomie Tropicale*, n° 9-10, p. 489-507.
- Raynaud C. (1973), *La circulation marchande des céréales et les mécanismes d'inégalité économique. Le cas d'une communauté villageoise haoussa*, Bordeaux.
- Rousse E. (2002), *The Ills of Aid*. Chicago.

- Ringel S. (2008), *Désirs et croyances dans l'aide humanitaire. Ethnologie des camps de réfugiés du HCR à l'est du Tchad*. Thèse EHESS sous la direction de B. Glowczewski.
- Roberts L.R. (1980), « The Emergence of a Grain Market in Bamako 1883-1908 », *Revue canadienne des études africaines*, vol. 14, n° 1, pp. 55-81.
- Rodgers B.L. & Lowdermilk, M. (1991), « Price Policy and Food Consumption in Urban Mali », *Food Policy*, 16, p. 461-473.
- Rondeau, Ch. & Bouchard, H. (2007), *Commerçantes et épouses à Dakar et Bamako*, Paris.
- Rosenberger B. (2001), *Société, pouvoir et alimentation. Nourriture et précarité au Maroc précolonial*, Rabat.
- Richards P. (1985), *Indigenous African Revolution*. Londres.
- Sanogo B. (1993), « Le commerce à Bamako », p. 185-202, in : *Bamako*. Presses universitaires de Bordeaux – Talence, 308 p.
- Saul M. (1985), *The Marketing of Grain in Burkina Faso: An Interpretation on the Basis of Fieldwork*, University of Illinois.
- Sautter G. (1958), *Le chemin de fer Bangui-Tchad dans son contexte économique régional*, Société civile d'études du chemin de fer de Bangui au Tchad, Bangui.
- Savineau D. (2007), *La famille en A.O.F. Condition de la femme*. Rapport inédit. Paris.
- Schreyger E. (1983), *L'Office du Niger au Mali : la problématique d'une grande entreprise agricole dans la zone du Sahel*, Paris.
- Schwartz A. (1999), « Culture du coton, sécurité alimentaire et développement durable dans les savanes de l'Afrique subsaharienne. L'exemple du Burkina Faso », p. 189-198, in : *Sécurité alimentaire et développement durable*, Paris.
- Serres M. (1992), *Eclaircissements. Entretiens avec Bruno Latour*. Paris.
- Sherman J.R. Shapiro, K.H. Gilbert E. (1986), *The Dynamics of Grain Marketing in Burkina Faso*, CRED, University of Michigan, University of Wisconsin, USAID, 7 Vol.
- Tessier A., Duteurtre G., Magrin G. (2005), « Faut-il brûler les greniers communautaires ? Quelques éléments de réflexion pour des politiques de sécurité alimentaire en zone sahélo-soudanienne », p. 667-696, in : *Choix alimentaires dans le bassin du lac Tchad*, Colloque Mégatchad, IRD, Colloques et Séminaires.
- Thévenin, P. et al. (1990), *Évaluation de la politique des prix et de la commercialisation du paddy et du riz à l'Office du Niger*. CCCE.
- Thomas M., Sharp K., Maxwell S. and al. (1989), *Food Aid to Sub-Saharan Africa : a review of the literature*, World Bank and World Food Program.
- Van Beusekom M. N. (2002), *Negotiating Development. African farmers and Colonial Experts at the Office du Niger 1920-1960*.
- Westneat & al. (1991), *Étude des marchés de Bangui*. Rapport final, AFRICARE-Projet de développement des entreprises rurales.

ANNEXE

**Tableau 3 : évolution des productions céréalières de 1987 à 1997
(en tonnes)**

Campagne	Mil	Sorgho	Maïs	Riz	Fonio	Blé	Total
1987/1988	693 526	513 176	178 609	236 568	15 589	1 425	1 638 893
1988/1989	999 901	672 429	214 519	287 797	20 184	1 115	2 195 945
1989/1990	841 793	730 836	225 393	337 749	18 929	1 710	2 156 410
1990/1991	737 007	531 433	196 579	282 366	21 768	-	1 769 153
1991/1992	889 896	770 044	256 775	454 349	40 506	2 540	2 414 110
1992/1993	582 296	602 254	192 530	410 018	20 898	1 256	1 809 252
1993/1994	708 062	776 879	283 373	427 609	29 735	2 210	2 227 868
1994/1995	897 592	746 218	322 492	469 127	19 271	2 650	2 457 350
1995/1996	706 666	710 275	264 457	462 702	22 179	6 150	2 172 429
1996/1997	738 856	540 273	289 761	613 965	14 992	3 086	2 200 933
Moyenne	770 093	659 382	242 449	398 225	22 415	2 460	2 104 034

Source : DNSI/CPS, 1998

5

**« Tu manges aujourd'hui, tu ne manges pas le
lendemain, ça, c'est la pauvreté ».
L'incertitude alimentaire à Bamako**

Charles-Édouard de Suremain, Élodie Razy

« [Les] travaux qui (...) traitent de ces moments anormaux dans les cycles de production que sont les époques de pénurie et d'abondance [sont trop rares]. Dans les monographies, et, a fortiori, dans les ouvrages de synthèse, sont en général présentées des économies en leur point d'équilibre, en leurs moments moyens, et non ce qui s'est réellement passé durant une période précise, même s'il est évident que les années ne se répètent pas inlassablement à l'identique. Il est certain que l'on construit des systèmes et que, de ce fait, tout incite à ne pas tenir compte des écarts. Mais l'on sait bien que ces écarts sont significatifs et que c'est dans les moments extrêmes que les sociétés peuvent donner la pleine mesure de leurs capacités » (Picon 1998 : 380).

Au Mali, comme dans la plupart des pays de la zone sahélienne, le problème de l'insécurité alimentaire¹ est majeur, même si, pour les structures étatiques ou non-gouvernementales, il ne semblait, avant la crise alimentaire de 2008, se poser qu'en milieu rural². Comme si

¹ Elle est définie par les grandes institutions internationales (notamment lors du sommet de l'alimentation qui s'est tenu à Rome en 1996) comme le fait « de ne pouvoir avoir accès, à tout moment, à une nourriture suffisante pour mener une vie saine et active ».

² La United States Agency for International Development et l'Union européenne, comme les nombreuses structures qui en dépendent, ne finançaient au moment de l'enquête aucun projet de lutte contre l'insécurité alimentaire urbaine. Le Programme alimentaire mondial n'a com-

l'insécurité alimentaire urbaine n'était simplement pas à l'ordre du jour des agendas des politiques publiques et des programmes de lutte contre la pauvreté. En outre, la réflexion à court et à moyen terme sur les enjeux sociaux, économiques et politiques majeurs de l'insécurité alimentaire en milieu urbain était, jusqu'à une époque récente, peu développée³. Paradoxalement, une part toujours plus importante de la population (entre 35 et 40 %⁴) – se voit ainsi écartée des actions de développement ou d'aide dans le domaine de l'alimentation.

L'insécurité alimentaire en milieu urbain serait-elle impensable ou bien si difficile à appréhender ? Plus encore, ne serait-elle détectable qu'à partir d'une extrapolation basée sur un petit nombre d'indices quantitatifs élaborés pour évaluer les situations observées en milieu rural ? Ou encore faut-il penser que cette invisibilité de l'insécurité alimentaire urbaine n'est que l'autre face de l'absence de programmes de lutte contre la pauvreté citadine de peur qu'ils ne viennent amplifier l'exode rural vers Bamako ? Mais dans les deux contextes (rural et urbain), ne devrait-on pas, en premier lieu, fonder les tentatives de solutions au problème sur la prise en compte des pratiques, discours et représentations des intéressés eux-mêmes, en clair, ceux qui éprouvent de grandes difficultés à s'alimenter au quotidien ? Il s'agit donc ici de mettre en avant les expériences des habitants de Bamako qui souffrent de cette situation et dont les discours sont empreints de références à l'incertitude. Le travail empirique de terrain constitue ainsi le point de départ d'une réflexion sur la notion analytique d'incertitude alimentaire, notion dont l'usage pourrait contribuer à faire évoluer la vision « d'en haut » qui prévaut actuellement dans le champ de la lutte contre l'insécurité alimentaire⁵.

mencé qu'en 2008 des enquêtes urbaines sur les effets de la hausse des prix. Pour une perspective historique de l'évolution des « crises de subsistance », cf. Chastanet (1991a).

³ À l'exception notable de l'ONG Action contre la faim dont les responsables s'interrogeaient sur des procédures méthodologiques visant à évaluer l'insécurité alimentaire à Bamako. Sur l'alimentation en milieu urbain en Afrique cf. les travaux d'Akandes, 1991, 1995 ; Ag Bendech, 1998, 2000 ; Suremain, 1998, 2000 ; Briand, 2008 ; les textes de Maxwell [http://www.idrc.ca/es/ev-30583-201-1-DO_TOPIC.html] ; Amis, 1995 et Atkinson, 1995 entre autres. Cf. [<http://foodafrica.nri.org/urbanisation/urbspapers/GinaKennedyFoodsecurity.pdf>] et le site de l'African Food Security Urban Network [<http://www.afsun.org/>].

⁴ D'après les estimations du PNUD citées par Hertrich & Keita, éd. (2003) : [http://www.ined.fr/fichier/t_telechargement/3271/telechargement_fichier_fr_chap_1.pdf].

⁵ Sur les problèmes épistémologiques et méthodologiques posés par l'enchevêtrement des catégories locales (*emic*) et des catégories scientifiques (*etic*) dans la recherche et le développement, cf. Long & Long, éd., 1992.

L'incertitude n'est pas ici synonyme de risque, de précarité, de vulnérabilité ou d'insécurité. Ces concepts relèvent de ce que Knight (1921), l'un des pères fondateurs de l'économie néoclassique, appelle la *measurable uncertainty*, laquelle est quantifiable et « objectivable » ; elle s'oppose à la *true uncertainty*, ou à l'incertitude tout court, qui commence « *where numerical probabilities cannot be applied* ». Cette « vraie incertitude » met l'accent sur le fait que les acteurs ont toujours de bonnes raisons pour agir comme ils le font. En anthropologie, plus particulièrement dans les domaines de l'étude des paysanneries, de l'économie agricole et de l'alimentation, la notion d'incertitude a été reprise et développée en mettant l'accent sur les capacités prédictives des gens à partir de leurs expériences passées et d'autres connaissances – que celles-ci soient individuelles ou transmises par d'autres (Wolf, 1966 ; Johnson, 1971, 1990 ; Wharton, 1971 ; Chibnik, 1978 ; Colson, 1979 ; Cashdan, 1990 ; Suremain, 1998⁶).

Que recouvre la notion d'incertitude alimentaire au quotidien, plus particulièrement en milieu urbain ? Quels en sont les contours, les différentes facettes, les déclinaisons et les implications ? Dans quels types de temporalités s'inscrit-elle ? Son analyse en tant que situation et/ou état et son utilisation en retour comme outil d'analyse n'auraient-elles pas un intérêt heuristique, et même opérationnel, pour mieux analyser l'insécurité alimentaire en ville et mieux lutter contre elle ?

Après avoir mis en évidence les représentations locales du « bien manger » et du « mal manger », ainsi que les signes corporels associés à la pauvreté, nous appréhenderons l'incertitude alimentaire sous l'angle des codes, normes et pratiques quotidiennes. Le rôle des individus qui pallient ou sont censés pallier l'incertitude alimentaire (en mobilisant les entourages ou les institutions) sera, pour sa part, analysé à la lumière de l'évolution des règles de commensalité et des comportements alimentaires. On s'interrogera ensuite sur les articulations possibles entre changement social (rapports entre les sexes, éducation, paupérisation...) et incertitude alimentaire, et l'on insistera enfin sur l'intérêt pratique et heuristique de cette notion.

Pour réaliser cette recherche, quatre entretiens collectifs (*focus group*) – dont les participants étaient choisis selon les critères suivants : quartier d'origine (perçu comme « pauvre » par les intéressés),

⁶ Cette définition de l'incertitude a d'ailleurs irrigué d'autres sciences sociales et humaines, notamment la géographie (Courade, 2000).

sexe et statut générationnel dans la famille – ont été organisés avec différentes catégories de femmes (jeunes mères et grands-mères) et d'hommes (jeunes pères et grands-pères)⁷. Des entretiens individuels (une dizaine) avec certains participants aux entretiens collectifs et d'autres habitants des quartiers concernés (Bankoni, Plateau, Arbul, Djanguinébouguou et Darsalam) ont permis d'approfondir certaines expériences, expressions ou thèmes particuliers.

1. Le « bien manger » et le « mal manger »

Les termes bambara *afara* et *dunkafa* sont employés pour dire que l'on a « bien mangé ». Ils expriment le fait d'« être rassasié », de « manger à sa faim », d'« être plein » ou encore d'« être bien ». À l'inverse, on dit *amafa* (sing.) lorsque l'on n'est « pas rassasié » ou « pas plein ». Le terme *balo*, « nourriture », est, quant à lui, polysémique. Il signifie à la fois, selon le contexte d'interlocution, « manger des bonnes choses » ou bien « manger quelque chose pour survivre, pour ne pas mourir ». À un autre niveau, le terme désigne la « ration » (de deux jours ou plus) nécessaire pour nourrir une famille indépendamment de sa taille : « Quand tu t'engages à marier ta fille, tu demandes est-ce qu'il y a *balo*, c'est-à-dire s'il y a à manger tous les jours ». Comme *balo*, le mot *dumeni* signifie « nourriture ». Il peut aussi être employé comme verbe : il veut alors dire « manger le plat que l'on préfère » ou encore « j'ai bien mangé ».

Manger ou ne pas manger au quotidien

Un éventail restreint d'aliments caractérise la composition des repas ordinaires pris collectivement⁸. Ces derniers comprennent toujours une céréale (mil, sorgho, riz, maïs), dont les hommes (ou les

⁷ De 12 à 15 personnes chacun. La catégorie socio-professionnelle n'a pas constitué un critère de sélection. Un autre entretien collectif visait à explorer l'incertitude alimentaire auprès de jeunes gens sélectionnés sur la base de leur statut d'étudiant(e)s à l'Université de Bamako. Les auteurs tiennent à remercier tout particulièrement Jarna Douba Landian dit « Jobe » et Alou Badara pour les avoir aidés à organiser les entretiens et plus particulièrement ce dernier pour son rôle d'interprète et son implication durant leur déroulement. Sur la méthodologie employée, cf. Kruger, 1994 [1988] et Agar & McDonald, 1995).

⁸ La littérature ethnologique est abondante sur ces questions dans différentes populations du Mali, cf. Dieterlen & Calame-Griaule, 1960 ; Dumestre, 1996 ; Ag Bendeck & Chauillac et al., 1996 ; Jolly, 2004 ; Razy, 2007.

chefs de famille) sont généralement les pourvoyeurs et qui est préparée sous forme de semoule (*fonio*, *to*), de graines (couscous) ou de bouillie. À défaut, ils se composent de riz (dont la consommation est sans cesse croissante) ou, plus rarement il est vrai, de pâtes. Ces ingrédients, qui constituent la base de l'alimentation, sont le plus souvent servis avec des sauces appelées localement « *condiments* ». Si d'autres produits (viandes, poissons, légumes, *alloko*...) ⁹, principalement achetés par les hommes, agrémentent parfois les sauces qui accompagnent les céréales, ces dernières sont fréquemment consommées « sèches ». La saveur des sauces change (*niébé*, pâte d'arachide, *gombo*...) ¹⁰ selon la somme d'argent que la cuisinière peut allouer à l'achat des produits nécessaires à l'accommodement du plat, mais aussi selon ses origines. Apparaît ici en filigrane la répartition des rôles entre les hommes et les femmes en matière d'approvisionnement, laquelle renvoie à la division sexuelle du travail au champ en milieu rural ¹¹.

Si ce que l'on appelle la diversité alimentaire (salade, fruits, desserts, lait, frites, poulet, viande...) dans les sciences nutritionnelles est considérée comme étant synonyme de richesse, la distinction n'est pas clairement établie entre aliments « *de riches* » et aliments « *de pauvres* » : les uns comme les autres peuvent manger le même plat, la différence tenant à la quantité de nourriture, à la façon de la préparer et à la qualité des ingrédients utilisés (riz, morceaux de viande ou de poisson, sauces). Une alimentation dite de mauvaise qualité n'entraîne pas la satiété : l'opposition entre le « *bon* » riz *malo jianami* et le « *mauvais* » riz *gambiaka*, par exemple, explicite cette idée. Manger toujours le même aliment de piètre qualité au quotidien, même si c'est en quantité suffisante, ne signifie pas bien manger.

Sur un autre plan, les nourritures perçues comme « *légères* » ou « *lourdes* » ¹² s'inscrivent dans une « trame de base » ¹³ de classifi-

⁹ Le terme *alloko* désigne une banane plantain frite.

¹⁰ Le *niébé* (*Vigna unguiculata*) est une variété de haricot légèrement sucré ; le *gombo* (*Abelmoschus esculentus*) est une plante tropicale à fleurs dont le fruit est cuisiné soit comme légume soit comme condiment.

¹¹ En pays Soninké, la « part de l'homme » (« ce qui est lourd », « ce qui fait vivre ») consiste généralement en céréales et en viande tandis que la « part de la femme » est constituée d'une partie des condiments (Chastanet, 1991 b : 258-260 ; Razy, 2007 : 221).

¹² Sur cette opposition dans le système alimentaire local, cf. Dieterlen & Calame-Griaule, 1960 ; Chastanet, 1991a et b, 1992 ; Dumestre, 1996 ; Ag Bendeck & Chauliac *et al.*, 1998 ; Jolly, 2004 ; Razy, 2007.

cation, renvoyant elle-même à des représentations du corps, de la procréation, de la personne, des sexes et, plus largement, du monde. En outre, cette différenciation s'articule à celle du statut et de l'âge par rapport à la consommation de l'aliment. En particulier, on dit que la viande « engraisse » et qu'elle doit en conséquence être réservée aux plus jeunes. Pour les vieillards, le fait de ne se nourrir que de riz, de couscous ou de *to* est considéré comme normal, parce que largement suffisant¹⁴. À l'instar des vieux, les enfants et les femmes enceintes ne doivent pas manger trop lourd¹⁵, mais se contenter de plats légers (chèvre, poisson) et frais (pas de restes).

Quant à eux, les jeunes mangent de tout, à la fois parce qu'ils le peuvent physiologiquement, mais aussi parce que manger *lourd* est censé tranquilliser l'esprit. De plus, les aliments lourds sont ceux qui tiennent au corps ou ceux dont la digestion est lente contrairement à ceux qui sont « vite évacués ». Comme si la durée pendant laquelle les aliments étaient gardés à l'intérieur du corps déterminait leur action bénéfique. Chez les plus modestes, ces aliments qui remplissent – la viande¹⁶, les pommes de terre – sont consommés très irrégulièrement. Être pauvre (*fantan* en bambara) en ville est considéré comme un état beaucoup plus sévère qu'au village :

« On prend la bouillie [de mil ou de maïs] au petit-déjeuner, du riz à midi, le même plat le soir ou du *to* ou du couscous » ; « quand on n'a pas de moyens, on ne mange qu'une fois par jour ou même pas une seule fois ou encore trois fois de la bouillie ! » ; « (...) à Bamako, ce n'est pas comme en brousse ».

¹³ C'est-à-dire dans un « (...) discours dominant revendiqué dans ses grandes lignes par l'ensemble des membres de la communauté (...) qui ne doit pas masquer la multitude des discours individuels (...) » (Fainzang, 1986 : 19-20).

¹⁴ Lors des jours ou périodes de fête (ramadan, cérémonie de dation du nom de l'enfant, mariage...), l'abondance de nourriture – qui donne le sentiment d'avoir le ventre plein (*n kono fara*) – constitue l'un des critères du bien manger. Parmi les aliments les plus prisés, figurent la pintade et le poulet. Ces aliments, contrairement à ceux qui sont consommés tous les jours, sont présentés comme étant de qualité et entraînent la satiété (*dunkafa*).

¹⁵ Dans ce contexte, sont qualifiés de lourds, la viande de bœuf, les pommes de terre, les haricots, la salade, l'*alloko*, le poulet, l'igname... Le fait que ces aliments soient les plus coûteux n'est pas explicitement mentionné.

¹⁶ Comme c'est souvent le cas en Afrique, le poulet n'est pas considéré comme de la viande. Cf. Aubaile & Bernard *et al.*, 2004 et, plus particulièrement, le texte d'Hélène Pagézy sur « la faim de viande » au Congo (ex-Zaire).

Toujours selon les plus modestes, compte également le nombre de fois où sont consommés les aliments qui remplissent : manger de la viande deux fois par jour est inconcevable et la bouillie sans accompagnement est le lot quotidien (*cf.* texte A. Marie). Ainsi, être « *aisé* » est associé au fait de manger trois fois par jour tandis que mal manger signifie manger moins de trois fois par jour ou même rester deux à trois jours sans cuisiner. Cela implique de réduire les rations pour « *tenir* » plus longtemps (*cf.* *infra*). L'idéal des trois repas quotidiens bien différenciés dans le temps – petit déjeuner, déjeuner, dîner – est donc loin d'être la règle, toujours d'après nos informateurs. Ceux qui mangent moins de trois fois par jour invoquent le manque d'argent. À l'inverse, en avoir permet d'avoir « *le ventre plein* » en permanence.

Si la personne qui déclare manger moins de trois fois par jour se considère généralement comme pauvre, le nombre de prises alimentaires ne suffit pourtant pas à définir la pauvreté. Au-delà de la fréquence des repas (et de leur qualité), le fait de ne pas être sûr de pouvoir manger le lendemain est central. Ainsi, mal manger renvoie au fait de ne pas pouvoir trouver à manger tous les jours... Cette situation, dans sa déclinaison extrême et récurrente, caractérise le « *pauvre-pauvre* »¹⁷, celui dont la vie est gouvernée par cette incertitude : il est sous la menace permanente – et sa concrétisation plus ou moins fréquente – de ne pouvoir manger régulièrement, et ce dans la durée.

Les signes perçus et dicibles de la « pauvreté »

Un pauvre, selon l'expression locale, n'est pas toujours identifiable à son apparence, aux vêtements qu'il porte ou à son manque d'hygiène, même si chaussures trouées et guenilles sont des indices incontestables d'indigence. En revanche, l'état du corps exprime sans ambiguïté la pauvreté de l'individu et, par extension, les conséquences du « *bien manger* » et du « *mal manger* » : bien manger, autrement dit, se sent sur le corps. Celui qui mange bien n'est pas malade et présente un aspect général dynamique : la personne se tient alors bien sur ses pieds, a une belle démarche, n'a pas les os fragiles et déborde d'énergie pour faire son travail (Briand, 2008 pour un exemple ivoirien).

¹⁷ Cette catégorie recouvre, entre autres, les jeunes hommes célibataires qui travaillent au jour le jour.

Tant pour les hommes que pour les femmes, avoir de l'embonpoint (on dit être *gros* ou *gras*) – c'est-à-dire jouir d'une répartition harmonieuse des rondeurs sur l'ensemble du corps – est important, mais ne constitue pas un critère esthétique ou un signe de bonne santé essentiel¹⁸. Le corps qui se porte bien est surtout qualifié comme « *éclatant, brillant ou luisant* ». En la matière, le teint de la peau et, plus généralement, son état est significatif. Une personne en bonne santé a nécessairement la peau grasse : « *Sur le corps, il y a la peau, les fesses pour les femmes (...). Bien manger, c'est le corps ou la peau qui brille* ». Comme si l'ingestion de viande, et donc de graisse, suintait par les pores de la peau de qui mange bien. La bonne viande est donc celle qui a de la graisse : « *L'aspect [de la peau] est luisant. Le teint est en éclat, clair [pas brouillé]. Il y a le bronzage* ». Ce parallèle entre graisse de la viande et gras de la peau peut être mis en rapport avec les soins du corps des femmes. L'application de beurre de karité (ou d'autres crèmes ou pâtes blanchâtres qui ressemblent à de la graisse animale) n'est-elle pas une façon de faire briller la peau et de la nourrir à la fois¹⁹ ?

On remarque également la bonne santé au visage de la personne qui ne porte pas les stigmates de la faim et de la maladie. À l'inverse, une peau brûlée et dépigmentée révèle le délabrement et donc la pauvreté de la personne. Des écailles peuvent aussi se former : « *tu deviens comme un lépreux*²⁰ ». Le contraste entre la peau noire très noire et la main très blanche est également un signe de sous-alimentation, de même que les veines apparentes qui font ressortir la maigreur : « *Si tu es bien rassasié, bien nourri, les veines vont disparaître* ».

Mal manger entraîne également un état de faiblesse ou de fatigue généralisé qui provoque l'apparition de la maladie (au sens générique du terme). Mal manger est même parfois synonyme d'être malade. À l'instar de la maladie, le vieillissement s'accompagne d'une perte d'énergie, de fatigue, de lassitude : la personne titube en marchant. Avec les symptômes qui le caractérisent, le vieillissement précoce est

¹⁸ « [Sauf pour] les jeunes [filles qui] doivent être rondes de partout avant la maternité. Après, il n'y a plus de chair à cause des conditions de vie, de l'allaitement... Tu ne peux pas bien t'entretenir [être jolie pour charmer] ».

¹⁹ Cf. également De Boeck & Plissart (2005 : 146) sur le rôle protecteur de la graisse de la peau sur la personne.

²⁰ La teigne (*kaba*) dont la manifestation est également perçue comme une maladie associée au mal manger.

considéré comme une pathologie. Les femmes, qui ont l'air malades, font plus que leur âge : « *La faim fait vieillir* » dit-on. Quoi qu'il en soit, on tombe malade quand on ne peut pas résister à la faim, au manque.

À l'inverse, bien manger est perçu comme une pratique préventive permettant, notamment, de lutter contre la maladie. Et, dans ce contexte général de liens explicites entre alimentation et santé, certains propos s'inspirent clairement des discours biomédicaux et hygiénistes : par exemple au sujet des fruits que l'on devrait consommer plus fréquemment pendant les repas ou encore de la nécessaire amélioration des techniques de conservation et des conditions de vente, notamment pour la viande. Une importance privilégiée est également accordée à l'absorption régulière de vitamines pour lutter contre la fatigue et la faiblesse, principaux symptômes de la maladie. Or, manger sans vitamines est le lot quotidien des plus modestes : il conduit certains des moins mal lotis à se faire administrer des perfusions à l'hôpital. Après avoir récupéré ses vitamines, l'organisme retrouve son énergie et l'individu son « *allure* ».

Toutefois, en dépit de possibles améliorations passagères, le fond du problème demeure : la pauvreté est pointée comme le mal à la source de tous les maux. Si un malade est guéri, mais qu'il n'a pas à manger, il rechute. Le mal manger agit sur le cours normal des événements en ce que la santé, le rythme et le cycle de la vie s'en trouvent affectés, voire perturbés. De même, les plus pauvres qui ne peuvent suivre les régimes particuliers prescrits en cas de diabète ou d'hypertension tombent malades (anémie, amaigrissement, traits tirés...) ²¹.

Le mal manger s'accompagne aussi de problèmes de sommeil, de migraines, mais également de troubles psychologiques : « *Tu es aigrie* » [*tuzamangouea*]. Les conséquences du « mal manger » et du « bien manger » affectent donc aussi l'humeur et le comportement : quelqu'un qui mange à sa faim est bien dans sa peau, à l'esprit tranquille. Au contraire, l'individu qui mange mal oscille entre apathie et énervement : il est triste, ne s'amuse pas, s'énervé et sombre parfois dans la provocation. Lorsque l'agressivité prend le dessus, les relations familiales sont alors bouleversées : des divorces surviennent, des fâcheries éclatent entre père et fils.

L'enfant qui ne mange pas bien en garde quant à lui des séquelles physiologiques, notamment dans l'apparence physique, pendant toute

²¹ « *Le beri beri, c'est le rachitisme. c'est quand [les enfants] mangent seulement du riz* ».

son existence : « *il manque de chair* ». À long terme, le mal manger peut avoir des conséquences néfastes sur la personnalité de l'enfant, notamment dans le cas où il n'a pas été allaité convenablement : « *Le lait maternel et le lait de chèvre, c'est OK. Tout autre lait [le lait maternisé] rend l'enfant criminel. Mais les femmes très jeunes ne le savent pas. Il n'y a pas d'affection dans ce lait* »²². Les enfants allaités, mais qui connaissent la faim par la suite, se singularisent en faisant preuve d'une grande générosité vis-à-vis de leurs prochains. Ils sont, en quelque sorte, différents. Tandis que l'enfant bien nourri n'aura pas le sens du partage, l'enfant qui aura connu la faim sera plus enclin à redistribuer ce qu'il a. Certes, l'inverse est envisageable : toutefois, il est notable que la vertu du partage soit associée par nos informateurs au fait d'« avoir manqué ». Qu'il s'agisse du déroulement des étapes de la vie ou de l'état physique et psychologique de la personne, mal manger joue donc le rôle d'élément perturbateur.

Si bien manger et mal manger relèvent principalement de la sphère du quotidien et de l'économique, il n'en demeure pas moins que des représentations très variées sont mobilisées (relatives aux aliments, à la construction des sexes, à la cosmologie, au corps, à la santé, à la pauvreté...). Leur nécessaire analyse s'articule à celle de normes et de valeurs plus ou moins explicites, ainsi qu'aux pratiques mises en œuvre pour pallier l'incertitude.

2. Pallier l'incertitude alimentaire

Le partage et la complémentarité des rôles entre hommes et femmes dans le domaine de l'alimentation sont présentés de façon assez tranchée, même s'ils ont évolué au cours des décennies passées, notamment en raison de la situation socio-économique du Mali. C'est le terme de responsabilité (*atoubouloudi*) qui désigne en bambara l'état d'esprit de celui ou de celle qui fait bien ce qui est socialement attendu. À l'instar de la répartition des rôles opérée dans de nombreuses sociétés, il revient aux hommes de pourvoir les femmes en argent pour qu'elles se procurent les aliments, qu'elles les préparent et qu'elles les servent. Pour les hommes, faillir volontairement ou par

²² Ce thème important sur la symbolique du lait maternel et ce qui est transmis à travers lui a fait l'objet d'une importante littérature. Cf. Delaisi de Parseval & Lallemand, 1980 ; Dettwyler, 1989 ; Desclaux & Taverne, 2000 ; Fortier, 2001 ; Bonnet & Le Grand-Séville *et al.*, 2002 ; Razy, 2007.

manque de moyens à ce devoir a des conséquences sur l'ensemble de la famille : « *si les hommes sont pauvres, les femmes sont pauvres* »²³.

Ne pas exposer les siens

Dans un contexte de pauvreté, la polygynie représente un coût économique élevé et un risque social important pour les hommes. Prendre une femme et ne pouvoir assumer ses obligations matrimoniales les exposent au risque de se voir rejetés au sein de leur propre famille. Dans de nombreux cas, cependant, la situation alimentaire quotidienne des hommes se trouve améliorée du fait de l'implication des femmes, lesquelles peuvent même aller jusqu'à se substituer à eux comme pourvoyeuses d'argent. Deux ou plusieurs femmes, en d'autres termes, contribueraient à alléger la charge des hommes. Ces derniers évoquent à ce sujet les jalousies entre co-épouses, chacune souhaitant être la préférée... pour la plus grande satisfaction du mari ! Les hommes évoquent aussi la liberté de mouvement ou d'action dont ils jouiraient avec plusieurs épouses, sachant qu'ils seront toujours nourris par l'une d'elles. Ils rappellent enfin qu'une seule femme peut faillir à ses devoirs, tandis que plusieurs femmes peuvent se conseiller mutuellement.

Inversement, pour les femmes en situation de polygamie, faire la cuisine relève de l'entraide ou de la concurrence et, dans tous les cas, signifie bien davantage qu'une tâche ou une corvée domestique. C'est notamment une façon de se faire reconnaître à part entière dans sa famille et son entourage : « *Quand une femme cuisine, elle cherche son nom [sa bonne réputation]... Elle cherche son honneur, la reconnaissance. Elle ne veut pas qu'on dise d'elle qu'elle n'a pas bien préparé, qu'on n'a pas bien mangé ou pas assez avec elle !* ». Nourrir le mari est également une obligation à laquelle les femmes ne peuvent se soustraire – à moins d'en faire une véritable affaire de famille – même lorsqu'il a failli à son rôle de pourvoyeur : certains hommes ne rentrent à la maison, par exemple, que pour manger sans contrepartie : « *Ils viennent racler la marmite... et tu ne peux rien dire !* ».

D'après les hommes, pour bien veiller à la fois physiquement et moralement sur plusieurs femmes, il faut manger en quantité ; d'après

²³ La variabilité voire la souplesse de cette division des rôles entre hommes et femmes, mais également entre aînés et cadets, en fonction des situations (suffisance, famines, disettes...) est historiquement avérée en milieu rural. Chastanet la décrit comme étant « à géométrie variable » (1991b : 260).

les femmes, les hommes qui ne sont pas bien nourris par l'épouse auraient de multiples liaisons. Cette situation d'insatisfaction – qui a probablement des causes plus complexes – serait à l'origine d'un cycle infernal où l'homme se désintéresse finalement du sort de ses épouses légitimes et de sa famille au profit de sa maîtresse : il faut nourrir celle-ci, lui acheter des cadeaux et donc dépenser l'argent destiné en principe à sa propre famille. Le rapport symbolique et économique entre l'alimentation – ou la privation alimentaire – et la sexualité apparaît ici implicitement.

Si les situations de faim et de manque surviennent régulièrement, l'individu, en manifestant ouvertement sa faim, étale aux yeux des autres sa pauvreté ainsi que celle de sa famille. Évoquer le manque, dire que l'on ne mange pas suffisamment, trahit la situation économique, sociale et familiale. Ce faisant, l'individu expose (*kadjira-diema*) son conjoint à la vindicte des parents, des voisins, de l'entourage... qui le qualifient alors d'irresponsable. Cette situation peut dégénérer, entraîner des conflits au sein des couples et même conduire à des séparations. D'après les jeunes femmes, ce sont les vieilles mères (ou les grands-mères) qui leur recommandent de ne pas exposer les maris, c'est-à-dire de ne pas montrer au grand jour qu'ils n'assument pas leurs responsabilités, afin de ne pas les mettre en danger socialement. Les vieilles renvoient les jeunes femmes à l'éducation religieuse « traditionnelle » et aux versets coraniques selon lesquels « *la femme doit prendre sur elle* ». C'est le sens de la métaphore de « *la marmite [qui] bout [parfois] toute seule* », c'est-à-dire qu'elle n'est remplie que d'eau, afin que le mari ne soit pas sujet aux commérages d'un parent ou d'un voisin en cas de visite. Certaines femmes, toujours les plus âgées, prendraient même la défense de leur conjoint en vertu du principe selon lequel le chef de famille a le droit de réclamer parce qu'il travaille. Même lorsqu'il est âgé et ne travaille pas, les vieilles femmes se privent pour leur mari. De plus, l'homme, quel que soit son âge, doit recevoir un petit plat appelé *dumeni dumani*, essentiel pour sa vitalité et sa virilité. L'homme et la femme auraient ainsi des besoins alimentaires différents du fait des conséquences de l'alimentation sur leur état et donc sur leur activité procréatrice, ce qui établit à nouveau un lien avéré entre alimentation et sexualité (Razy, 2007 : 120-122).

Dans la sphère domestique, la pudeur se justifie différemment selon les sexes, les contextes d'énonciation et les positions générationnelles. De façon générale, il n'est pas concevable qu'un homme

dise à sa femme qu'il a faim : il ne peut réclamer. Cette retenue est justifiée par leur plus grande résistance ou endurance tandis que la femme, « plus faible par nature », en serait incapable. Pour les femmes, l'explication n'a rien à voir avec des aptitudes physiques ou psychologiques. Elle renvoie plus prosaïquement au fait que les hommes mangent plus souvent qu'elles à l'extérieur, ce qui atténue la faim. Contrairement aux hommes, les femmes dévoileraient plus facilement leur insatisfaction. Mais il y a une grande différence entre se manifester dans l'enceinte de la maisonnée et à l'extérieur de celle-ci : de fait, les femmes ont peur de la réprimande des hommes. Selon les hommes, la plupart des femmes feraient savoir publiquement (au marché par exemple) leur insatisfaction ou leur manque. Toujours selon eux, les femmes se tourneraient aussi vers leur propre famille pour obtenir de l'aide, ce qui attiserait les conflits au sein du couple et conduirait même à des séparations.

Cependant, en règle générale, il n'est pas convenable, et même honteux, pour des adultes, d'exprimer explicitement ses frustrations et, surtout, ses remontrances vis-à-vis de son conjoint. Qu'elles soient jeunes ou âgées, les femmes nuancent les divergences d'attitude quelque peu radicales affichées par les hommes. Elles mettent en avant l'importance variable des moyens financiers mis à leur disposition. Si ces derniers sont insuffisants, les hommes ne peuvent légitimement se plaindre ou demander davantage. Pour autant, cette règle de la discrétion est difficile à respecter : « *On peut jurer qu'on ne dit rien, mais la faim peut faire faire n'importe quoi !* ». L'allusion porte ici sur le caractère agressif, intrusif, de la faim. Celle-ci serait assimilée à une forme de possession entraînant la perte du contrôle de soi, de ses émotions, de ses actes et, par voie de conséquence, la perturbation du rapport aux autres.

En matière de contribution monétaire, si les femmes participent aux dépenses alimentaires, soit qu'elles ont de l'argent soit que leur conjoint n'en a pas (ou les deux), il est socialement convenu de passer cette pratique sous silence. Il n'est pas admis que la femme complète ouvertement la part de l'homme. Il est plus correct de déclarer à propos des femmes qui ont de l'argent, qu'elles investissent dans le commerce. Au jour le jour, les arrangements avec la norme sont l'objet de nombreuses conversations et entraînent des tractations parfois compliquées entre les époux. En témoigne le remboursement ultérieur de la dette que le mari a contractée auprès de sa femme –

lorsque celle-ci a avancé l'argent pour l'alimentation de la famille, alors que lui n'en avait pas : « *tu peux sortir [de ton lit] avec les mains vides, tu rembourses après !* ». En d'autres termes, la femme fait une avance pour l'alimentation et ne se dérobe pas pour autant à son devoir conjugal. Ces arrangements sont une autre manifestation des liens complexes entre alimentation et sexualité et ils participent du processus continu de construction sociale et symbolique des sexes.

Enfin, force est de constater que la détérioration de la situation économique à Bamako contribue à rendre la gestion quotidienne de l'alimentation – et les rapports entre conjoints – de plus en plus difficiles depuis une quinzaine d'année, c'est-à-dire depuis la dévaluation du franc CFA. D'où les privations et les sacrifices consentis aujourd'hui, les pratiques de plus en plus fréquentes de fractionnement des repas, ainsi que de réduction de la ration alimentaire et du nombre des repas par jour.

Réserver pour faire durer

Le terme bambara *balo* désigne la période minimale en deçà de laquelle ne pas disposer de nourriture dévoilerait un état de pauvreté (cf. supra). Dans la mesure où cette situation se présente fréquemment à Bamako, ce qui s'impose, c'est de fractionner les repas ou, plus exactement, de prélever une part de la nourriture dans le plat préparé un jour donné afin de la réserver pour le repas ou le jour suivant : « *Le troisième jour tu n'auras rien ou alors tu divises ce que tu as pour deux jours pour que ça fasse trois jours* ». En cas de plus grande incertitude, les cuisinières ont recours à la même pratique, mais à l'échelle de la journée. Elles divisent alors le repas de midi en deux pour manger le soir²⁴. La peur de manquer amoindrit la satisfaction du moment qui s'estompe alors devant l'inconnu du lendemain : mal manger, c'est quand « *on sait qu'on ne mange pas bien le lendemain* ». La question des réserves d'aliments, et de la manière dont on la gère, aussi aiguë en milieu urbain qu'en milieu rural, est la pierre angulaire de la notion d'incertitude alimentaire. Au-delà des aspects pratiques, les fractionnements permettent de se libérer de l'instant où l'on est « *enfermé* » par le manque de nourriture... pour s'inscrire dans une temporalité sur laquelle on a encore un peu prise.

²⁴ Ces pratiques ont déjà eu lieu lors des grandes famines qui ont jalonné l'histoire du Mali (Chastanet, 1991a, b et 1992).

Qu'en est-il des enfants dans ce contexte ? On leur présente volontairement encore moins à manger qu'à l'ordinaire afin qu'ils ne gâchent pas la nourriture. Avec eux, la tolérance est de mise tant que la capacité de se taire n'a pas été acquise. Avant cinq ou six ans, les petits sont donc excusés pour leurs plaintes dans la mesure où ils ne maîtrisent pas les conséquences de leurs paroles. Quant aux enfants de plus de sept ou huit ans, force est de constater que la capacité de résister au manque sans se plaindre est centrale dans l'attitude que l'on attend d'eux. Réclamer ou manifester son mécontentement à propos de la nourriture est généralement perçu comme un signe de mauvaise éducation²⁵ : « *L'enfant ne doit pas dire. Si l'enfant ne respecte pas, il est mal élevé* ». À partir de dix ans environ, les enfants doivent savoir parfaitement contrôler leurs paroles, leurs gestes, leurs émotions et, par voie de conséquence, l'expression de leur frustration, notamment leur faim. Cette retenue est présentée comme une façon de préserver ses parents des rumeurs et réprimandes de l'entourage. Elle protège aussi de la honte qu'éprouvent les parents face à leurs difficultés pour nourrir leurs propres enfants.

Si les femmes font des réserves sur le plat collectif pour un ou plusieurs repas ultérieurs, elles opèrent également une autre forme de réserve sur leur propre part pour la destiner aux plus fragiles, dont les enfants. Rares chez les hommes, ces prélèvements sont présentés comme des « *sacrifices* » très valorisés par les femmes. En raison de leur fragilité, les personnes âgées sont assimilées aux enfants et les mères les incitent à manger même si elles veulent se sacrifier.

Cette pratique (« *faire une réserve* »), sous les deux modalités qui viennent d'être analysées, est donc centrale dans la perception et l'expérience quotidienne de l'incertitude alimentaire : « *Tu manges aujourd'hui, tu ne manges pas le lendemain, ça c'est la pauvreté* ».

L'éducation à la pudeur, à une certaine endurance à la faim et, dans le discours tout au moins, la prééminence des hommes en matière d'alimentation, s'inscrivent dans l'ensemble des représentations déjà évoquées et se traduisent dans l'acte de « réserver ».. Restent désormais à explorer les redistributions, les divers types d'entraide alimentaire, ainsi que les prises alimentaires solitaires.

²⁵ Sur le rôle des femmes dans l'alimentation de l'enfant en général, cf. Simon & Adams *et al.*, 2002.

3. Masquer l'incertitude alimentaire ?

On a vu que parler de sa situation de pauvreté et la manifester ouvertement n'est pas un comportement habituel, retenue et pudeur étant de mise. Il en va ainsi des nobles pauvres²⁶ qui rencontrent plus de difficultés que les gens du commun (castés ou descendants d'esclaves) à bénéficier de l'entraide alimentaire de voisinage, précisément à cause de leur statut. N'est-il pas en effet moins difficile de recevoir pour un homme de caste que pour le noble qui ne peut quémander ? Les pauvres, du moins ceux qui sont connus, reconnus et identifiés comme tels dans les quartiers socialement et économiquement hétérogènes de Bamako, ne reçoivent pas de plats complets, mais plutôt des restes ou encore des bas morceaux (têtes de poisson ou de bœuf par exemple)²⁷. Plus rarement, ils reçoivent une assiette ou un bol de la part des voisins qui, ce faisant, accomplissent la *zakât* (ou aumône obligatoire), devoir religieux qui impose de donner une part de nourriture à un coreligionnaire dans le besoin.

L'incontournable entourage

En règle générale, on observe des formes ponctuelles d'entraide, des demandes souterraines, des sollicitations implicites, des dons inattendus ou encore des redistributions alimentaires à plus grande échelle.

Savoir si l'on peut compter sur les autres pour se nourrir et nourrir ses proches est une préoccupation quotidienne. Si le soutien alimentaire n'engage que rarement la survie immédiate de l'individu, il contribue néanmoins de permettre de faire face aux situations les plus difficiles placées sous le sceau de l'incertitude. Lorsqu'on n'a pas de « personnes-ressources » ou lorsque celles-ci s'avèrent défailtantes ponctuellement ou définitivement²⁸, l'incertitude prend tout son sens.

²⁶ Cette catégorie sociale, construite et réappropriée par les populations (Conrad & Franck ed., 1995), renvoie à des codes, à des comportements et à des obligations. À propos du système des castes au Mali, (cf. Pollet & Winter, 1971 et Tamari, 1997).

²⁷ Les gardiens de villas, en revanche, sont nourris par leurs employeurs, ce qui en fait des acteurs à la position privilégiée et donc enviable.

²⁸ L'argent issu de la migration est essentiel pour un grand nombre de Maliens. Un homme âgé explique que, depuis que son fils qui vit en Allemagne s'est cassé le pied et qu'il a perdu son travail, sa famille et lui « vivent dans la misère ».

Le soutien se manifeste sous plusieurs formes non-exclusives : « *Ça se dit, 'demain, je laisse à Dieu' ! Dieu, ça peut être le voisin ou le parent, c'est pas seulement des prières...* ». Pour analyser ces différents types d'aide et en saisir les nuances, on peut mobiliser la notion d'« entourage nourricier », initialement proposée pour décrire la situation des enfants (Suremain, 2000 et 2007 : 349-350), et l'étendre à des individus de tout âge²⁹.

D'après les hommes les plus âgés, l'entraide alimentaire entre proches parents n'est pas systématiquement une source de conflit potentiel. Pour les conjoints, elle peut même être l'occasion de recevoir de bons conseils ou des encouragements. Quant à l'aide dans un cercle plus élargi, elle est en revanche considérée comme rare, irrégulière et en déclin. Les plus vieux rappellent l'époque révolue – quand le travail et l'argent étaient moins rares – où les voisins s'entraidaient, soulignant par là à quel point les conditions matérielles d'existence ont un impact sur l'entraide et la redistribution au sein et en-dehors de la famille. C'est ainsi que l'entraide alimentaire lors des obsèques chez les plus pauvres semble avoir disparu : « *Du temps de Modibo³⁰, aux premières heures de l'Indépendance, quand tu perdais quelqu'un dans la famille, tu ne préparais pas la cuisine, c'est les voisins qui préparaient* ».

Dans le discours des femmes, probablement parce qu'elles assument la maïsonnée au quotidien et qu'elles se rendent visite régulièrement, l'entraide est mise en avant et valorisée³¹. L'entraide alimentaire prend toutefois des formes variées tant en nature et en intensité qu'en régularité. Par exemple, celle de la famille proche figure parmi les plus régulières, même si, comme on l'a suggéré plus haut, elle peut aussi être source de conflits entre époux, notamment parce que les hommes peuvent se sentir privés d'une part de leurs prérogatives et perdre la face. C'est l'une des raisons pour lesquelles les femmes se doivent de rester discrètes tant dans la façon de demander de l'aide que vis-à-vis

²⁹ « (...) [il] comprend l'ensemble des personnes, adultes et enfants, appartenant ou non à ce qu'il est convenu d'appeler 'la famille' dans une société donnée et qui participent, selon leur statut et leurs prérogatives, à l'alimentation de l'enfant. La notion d'entourage nourricier se fonde donc sur la recension systématique des individus, et sur l'analyse de leur rôle, à partir de leur fonction nourricière entendue au sens large ».

³⁰ Président de la République du Mali entre 1960 et 1968.

³¹ « *Les femmes ne le disent pas à leurs maris, mais ils le savent [qu'elles s'entraident]* ».

des réseaux mobilisés (parents, voisinage, amis). Il s'agit également de ne pas irriter les donateurs en venant trop souvent les voir, de ne pas s'attirer la jalousie des co-épouses ou encore d'autres personnes : « *on peut demander de l'argent à ses propres parents, à un ami intime du mari ou de la femme. Mais il faut faire attention que cette personne n'aille pas le répéter. Qu'elle n'aille pas dire qu'elle t'a aidée !* ». La crainte de dévoiler ses réseaux d'entraide impose aux femmes une gestion quotidienne scrupuleuse des requêtes alimentaires (pour ne pas demander deux fois de suite à la même personne par exemple). Requêtes et réseaux d'entraide doivent être soigneusement camouflés, au risque de frapper de honte leurs bénéficiaires en les humiliant par rapport à leur mari, à leurs co-épouses ou à leurs voisins.

Les visites rendues à l'entourage (famille, voisins, amis) sont aussi l'occasion de nourrir les enfants – ou de leur donner quelque chose à grignoter. Pour les petits, la tolérance est de mise dans la mesure où ces moments attestent de bonnes relations sociales et d'un climat de confiance. À condition toutefois que les intéressés – une fois de retour chez eux – sachent rester discrets sur ces prises alimentaires qui ne doivent devenir ni trop régulières ni trop voyantes au risque d'être mal interprétées. Inégalement réparties dans le temps et au sein de l'entourage, elles peuvent susciter la jalousie des autres enfants de la maison et, du même coup, entraîner des conflits entre adultes, quand il y a « *du chantage entre enfants qui se dénoncent mutuellement s'ils ont mangé ailleurs, lors de disputes* ». À l'instar des adultes, les enfants doivent donc faire preuve de discrétion à propos de leurs « *itinéraires alimentaires* » (Suremain, 1998), apprendre à entretenir les relations avec les pourvoyeurs sans en abuser. Enfin, de façon plus générale, les rancœurs entre adultes peuvent avoir des répercussions sur les enfants eux-mêmes : ici comme ailleurs, on peut agir sur les parents par le biais des enfants à travers la nourriture. On retrouve là le lien entre les thèmes de la méfiance et de la jalousie, lesquels sous-tendent les éventuelles attaques en sorcellerie dont le vecteur serait ici l'aliment, et qui sont d'autant plus violentes qu'elles touchent au plus proche (Marie éd., 1997 ; Adler, 2006 ; Suremain, 1998 et 2000).

L'iniquité des appuis institutionnels

Aux membres de l'entourage dont on vient de mesurer l'importance, peuvent s'ajouter divers appuis institutionnels ou institutionnalisés.

Des scandales de corruption et de détournement de fonds ayant éclaboussé certaines associations de quartier dans les années 1970-1980 sont évoqués par nos informateurs pour justifier les inquiétudes envers toute forme d'organisation plus ou moins institutionnalisée. Par exemple, à Bamako, parmi les nombreuses tontines de femmes³² visant à épargner et à redistribuer de l'argent destiné à de multiples dépenses (santé, trousseaux, naissance, funérailles, voyages...), aucune ne semble spécifiquement consacrée aux dépenses alimentaires quotidiennes ou au stockage des aliments. Il est même exceptionnel que les sommes épargnées au sein des tontines servent à l'achat de denrées alimentaires.

Des distributions alimentaires religieuses ou étatiques plus exceptionnelles sont annoncées dans les médias (TV, radio). À la fin de la période du Ramadan, au moment de la Tabaski, notamment, les mosquées où auront lieu ces distributions en font l'annonce publique³³. Les aliments distribués consisteraient dans certains cas en restes de viande de mouton envoyés par avions (non réfrigérés) depuis l'Arabie Saoudite. Ces opérations sont fortement controversées parmi les habitants de Bamako. Les responsables politiques, les douaniers puis les associations religieuses (qui regroupent les imams les plus influents)³⁴ sont soupçonnées de détourner l'aide alimentaire à leur profit, soit pour la revendre soit pour la redistribuer à leurs propres réseaux de dépendants. Tant et si bien qu'au bout de la chaîne, les plus nécessiteux ne recevraient rien ou qu'une part infime de l'aide alimentaire des grandes mosquées.

Dans les petites mosquées de quartier (quartier Keneadji, commune de Dialakorodji par exemple), la situation semble différente. Les fidèles qui ont confiance en leur imam, sur lequel ils exercent d'ailleurs une forme de contrôle social à travers les dons en argent, n'hésitent pas à lui apporter de la nourriture – cuisinée ou brute – afin qu'elle soit redistribuée entre les plus pauvres. Pendant le ramadan, certains fidèles préparent davantage de nourriture pour l'offrir à la mosquée qui la répartit ensuite entre les plus nécessiteux.

³² Cf. Lecarme-Frassy (2000). Les tontines sont considérées ici comme une forme d'institution.

³³ Cf. L'« avis d'appel d'offres » de l'ONG britannique IRUK (Islamic Relief) qui organise chaque année une « opération Tabaski ». Celle-ci consiste à acheter de la viande sur pied et à distribuer gratuitement des colis alimentaires aux « populations démunies » [malipages.com, 2005].

³⁴ Principalement l'Association malienne pour l'unité et le progrès de l'islam (AMUPI).

Parallèlement à ces aides de nature religieuse, il existerait d'autres formes de distributions alimentaires institutionnelles. Certaines d'entre elles, effectuées par des mairies de quartier, sont clairement ressenties comme opportunistes, car elles sont liées aux échéances électorales : « *Le seul moment où on a besoin des pauvres, c'est pour les élections !* ». En effet, bien que les indigents soient en principe identifiés dans les mairies, les distributions obéissent à des logiques clientélistes et à l'instar de ce qu'il advient dans certaines grandes mosquées, elles sont suspectées de détournement : quelques uns reçoivent un peu de farine de mil, mais ce sont les « *camarades* » (les fonctionnaires de la mairie) qui en profiteraient le plus, en fonction de connections personnelles et politiques. C'est « *le choix d'affinités* » dit-on...

D'autres distributions surviennent lors du « mois de la Solidarité » (octobre), institué par l'État à la période de soudure³⁵. Fortement médiatisées, elles sont l'occasion de « mettre en scène » la pauvreté (cf. texte de P. Janin) : certes, si quelques pauvres, notamment des enfants et des vieillards, reçoivent bien de la nourriture, ils n'en demeurent pas moins des figurants qu'il s'agit de mettre à l'honneur à l'occasion de ces mises en scène publiques accompagnées d'autres formes de distributions (vêtements). Les fondations, créées et dirigées par les femmes des présidents de la République (Fondation partage et Fondation enfance)³⁶, affichent elles aussi une volonté proclamée de participer à cette lutte officielle contre la pauvreté et se trouvent ainsi fortement impliquées dans une *realpolitik* conjoncturelle en réalité destinée à l'opinion publique et aux bailleurs de fonds internationaux.

Quelques distributions alimentaires sont orchestrées par des ONG à l'échelle des quartiers (Hélène Keller International entre autres). Toutefois, pour les Bamakois les plus nécessiteux, plutôt sans illusion et fort clairvoyants en la matière, la rareté de ces distributions n'est pas liée au désintérêt des institutions internationales pour leur condition, mais aux pratiques illicites de l'État et de ses agents qui rançonneraient en amont les opérateurs du développement et de l'intervention humanitaire : « [Il y a la] *bonne volonté des institutions* [inter-

³⁵ À la même période, se tient également la Journée mondiale de l'alimentation instituée par la FAO en 1979. En novembre 2009, le Sommet mondial de l'alimentation a eu lieu à Bamako.

³⁶ La première est gérée par la première dame du Mali et la seconde par l'ex-première dame du pays.

nationales], mais *quand ça arrive au gouvernement c'est trafiqué [pillé]... Le gouvernement est un mendiant !* ».

De façon générale, les prélèvements illicites effectués sur l'aide alimentaire par les acteurs à tous les niveaux font ressortir l'inégalité de traitement dont souffrent les plus pauvres en milieu urbain (Blundo & Olivier de Sardan éd., 2007). Le caractère inique de la situation qu'ils subissent est d'ailleurs explicitement mis en parallèle avec le traitement favorable dont bénéficieraient les pauvres dans le milieu rural : « *C'est normal [que les institutions internationales et les hommes politiques] disent qu'il n'y a pas d'affamés à Bamako, mais seulement au village. C'est plus facile de voler des sacs, de prélever avant d'arriver au village car là-bas ils ne savent pas. Tu prends tout et tu donnes un peu... Les gens ne savent pas alors qu'ici ils ne pourraient pas faire ça !* ». Pointe ici l'idée selon laquelle la population urbaine serait d'autant plus exclue des distributions qu'elle est plus éclairée et éduquée, moins crédule que les habitants de la brousse et donc moins aliénable ou vulnérable à ce genre de propagande et de mystification.

S'ils semblent multiplier les sources potentielles d'apport alimentaire, ces différents appuis institutionnels et institutionnalisés ne font donc, en vérité, qu'accroître l'incertitude qui pèse sur l'alimentation quotidienne de la population dans la mesure où l'iniquité de leurs distributions, leur caractère à la fois aléatoire, clientéliste et sélectif sont aux antipodes de ce que devrait être une véritable et juste redistribution aux yeux des Bamakois.

Commensalité versus prises alimentaires solitaires

Comme on l'a vu, la pauvreté à Bamako est perçue comme plus fréquente, plus intense et plus difficile à vivre qu'en brousse : « *Quand on ne cultive pas, il faut la poche pleine* ». En ville, ceux qui mangent bien constitueraient une petite minorité, celle des gens catalogués comme « *riches* », gros commerçants, fonctionnaires, transitaires, directeurs d'entreprises, transporteurs... Les plus riches parmi les riches, quant à eux, vivent dans divers quartiers de la ville (quartiers *yankee* de l'hippodrome, « *Petit Paris* », « *Marseille* » à Jelibougou), facilement identifiables parce que construits en dur et non pas en *banco* (pisé). Tous ces éléments renvoient à une série de représentations spatiales et résidentielles de la pauvreté.

Même pour les Bamakois qui ont toujours vécu en ville, tout est présenté, dans les discours, comme si le manque, la pénurie ou la

famine n'avaient jamais existé en « *brousse* ». Par extension, la commensalité associée à la vie villageoise est toujours collective et à ce titre présentée comme un idéal : « *Autrefois, il y avait des champs collectifs, tout le monde mangeait ensemble* ». Étroitement associé à la notion de « grande famille », le village apparaît – en matière de manière de table – comme une référence et de même pour l'entraide entre les femmes et le partage ou la redistribution des aliments : « *il y avait la grande marmite* »³⁷. La réalité bamakoise actuelle offrirait donc une version appauvrie de cet espace/temps villageois idyllique, encore davantage pour les plus vieux. Cette mise en opposition permet, à l'évidence, de mieux souligner à quel point l'entraide est aujourd'hui problématique et défaillante en milieu urbain.

Les prises alimentaires individuelles, notamment, seraient l'expression de la dégradation de la commensalité³⁸. Quand bien même, dans l'ensemble, « *le manger est individualisé à cause des moyens* », cette forme de prise alimentaire relèverait plutôt d'un comportement spécifiquement masculin. Aussi, elle est condamnable (et condamnée) dans la mesure où elle génère le manque ou la privation alimentaire chez les plus faibles (femmes, enfants, vieillards). Il en est ainsi du chef de famille qui mange seul par choix et qui dépense de l'argent à l'extérieur au lieu de le confier à ses épouses pour nourrir ses proches. Dans ce cas, il agit au détriment du groupe, ce que le contrôle social plus distendu en ville qu'en milieu rural est censé rendre possible. Toutefois, ces prises alimentaires solitaires ne sont ni systématiques ni exclusives. Elles sont, de surcroît, parfois justifiées du fait du temps de transport pour aller sur son lieu de travail et en revenir par exemple. Certains hommes (fonctionnaires, commerçants) qui travaillent loin de leur domicile sont ainsi excusés pour leurs prises alimentaires dans la rue et en-dehors du cercle familial³⁹. On observe la même tolérance

³⁷ Cette formulation fait écho aux propos de Chastanet (1991b : 260) pour laquelle les stratégies de sortie du collectif existent en milieu rural : « *En période de pénurie, la cohésion se renforce généralement dans un premier temps pour rassembler vivres, biens d'échange et force de travail. Si les difficultés se prolongent ou s'il existe des conflits latents au sein du groupe, la crise peut provoquer une scission temporaire ou définitive entre les ménages, appelée en soninké le 'partage de la marmite', gina n taxande* ».

³⁸ Toujours selon Chastanet (1991b : 260), la consommation à une échelle plus restreinte n'est pas nouvelle, mais les pratiques individuelles semblent plutôt liées aux périodes d'abondance.

³⁹ Cf. Ag Bendeck & Chauliac et al., 1998.

pour les hommes qui n'ont pas de travail ou pour les plus vieux qui ont très peu d'argent et ne peuvent contribuer à la marmite familiale⁴⁰.

En dehors de ces cas particuliers, il n'en est pas moins vrai que le milieu urbain peut favoriser l'anonymat et une certaine forme d'émancipation de l'homme par rapport à ses obligations alimentaires. Il pourrait également s'agir, dans certains cas, d'une dérobade des hommes face à des responsabilités qu'ils ont de plus en plus de difficultés à assumer et aussi d'une manière de fuir la honte qu'ils éprouvent de ne plus pouvoir se conduire conformément aux normes régissant le statut d'homme adulte et de chef de famille.

Dans ce domaine, les femmes trouvent indirectement matière à s'émanciper du contrôle social qui s'exerce sur elles et à s'affranchir de leurs obligations. Se trouvant dans la situation de devoir faire plus avec toujours moins, apportant une contribution d'autant plus importante que la part du mari est plus faible, elles quittent l'univers domestique pour investir de nouveaux espaces sociaux, notamment celui de l'économie informelle. Cependant, même si leurs activités de vendeuses au marché, de cuisinières, de serveuses ou d'employées de maison les entraînent à manger dans la rue, elles adaptent leur comportement en conséquence : « *Si une femme mange dehors, elle ne mangera pas à la maison* [elle ne mangera pas deux fois] ».

Indépendamment du sexe et de l'âge, la prise solitaire de nourriture doit être la plus discrète possible afin d'éviter les rumeurs et les conflits qui pourraient en découler. Au-delà, dans une perspective plus générale, faisant implicitement référence au caractère essentiellement communautaire de la commensalité, les intéressés insistent sur l'insatisfaction à la fois physiologique, psychologique et sociale qu'entraîne ce que l'on pourrait appeler l'individualisme alimentaire. Comme si manger seul ne rassasiait pas et entraînait même divers troubles (sommeil perturbé, maladies), notamment chez les enfants. L'impor-

⁴⁰ Cf. Timera (2001 : 46) analyse finement la situation particulière des jeunes citadins dont la participation à l'effort collectif est compromis faute de travail rémunéré et interroge le soutien procuré par les proches : « *La prise en charge familiale bien que toujours présente se fait plus chiche eu égard aux faibles ressources. Certes, l'hospitalité familiale fonctionne encore : le gîte et le couvert étant assurés tant bien que mal, la structure familiale garantie l'unité de résidence et la commensalité jusqu'à un certain point. Si les jeunes en milieu rural constituent, en contrepartie de leur prise en charge familiale une main d'œuvre au service du lignage, en ville, leur statut d'inactifs est d'autant plus manifeste qu'ils sont improductifs. Une telle situation souligne chez ces jeunes tout le poids des prises en charge dont ils font l'objet de la part de la communauté* ».

tance donnée aux enfants signifierait-elle, en creux, que c'est uniquement lorsqu'il y a suffisamment à leur donner que l'on mange bien ? La référence directe aux enfants renvoie aussi à l'obligation de ne pas garder pour soi, de partager, de faire circuler l'aliment, pratique inculquée de manière très précoce aux plus jeunes (Rabain, 1979 ; Razy, 2007). Ressort également à ce sujet le thème de la honte, du maintien de la bonne réputation et de la crainte du « qu'en dira-t-on »... Manger seul est une question de « bonne ou de mauvaise conscience », sachant, dit-on, que « *la honte peut tuer* ». La honte, dans ce cas, renvoie à la désocialisation de l'acte alimentaire, laquelle enferme l'individu dans une forme de solitude et de misère sociale. Ce comportement « individualiste » contrevient à la loi du partage et de la commensalité qui est l'un des attributs et des fondements de l'existence de la personne au sein du groupe (Marie, 1997).

Cependant, l'opposition présentée comme radicale entre ville et brousse, entre prise alimentaire collective et prise alimentaire solitaire, entre hommes et femmes doit être nuancée. Ce que l'on observe plutôt, en effet, c'est une combinaison de différents types de commensalité et l'enchevêtrement de diverses stratégies, tantôt individuelles, tantôt collectives, changeantes à l'échelle d'une journée et souvent complémentaires en fonction des situations concrètes.

Si les plus pauvres mobilisent des ressources différentes pour pallier l'incertitude alimentaire, les logiques qui sous-tendent les réseaux et les pratiques d'entraide s'articulent toujours autour de ce que l'on donne à voir ou non. Quand il s'agit d'avoir recours à l'entourage et de s'alimenter en solitaire, ne pas s'exposer et même se dissimuler est une préoccupation centrale. Cela renvoie à des règles ou à des conventions sociales : il s'agit alors de ne pas perdre la face, de ne pas dire, de cacher, de ménager sa pudeur et de ne pas laisser le sentiment de honte l'emporter. Cela renvoie aussi à un système interprétatif du mal et de l'infortune dans lequel la faim ou l'incertitude alimentaire peuvent être perçues comme l'effet d'une action maléfique exercée par un agent persécutif dont il faut se prémunir.

À l'inverse, les acteurs publics et les institutions mettent en scène la pauvreté et, paradoxalement, elles en font leur « choux gras » en jouant sur une kyrielle d'émotions et de sentiments, ce qui revient à contrevvenir, par là-même, aux normes et codes de conduite locaux. Certaines mises en scène publiques à connotation occidentale forte, comme le « Mois de la solidarité », manqueraient ainsi en partie leur

cible, à savoir la grande majorité des pauvres, car ceux-ci n'exposent pas leur pauvreté⁴¹.

À une sorte d'éthique de l'honneur et de la discrétion (assortie de stratégies soigneusement cachées), celle des pauvres, s'opposent les démonstrations tapageuses et spectaculaires de charité publique telles que les mettent en scène l'État, quelques grandes mosquées ou certaines ONG internationales. Par là-même, ces démonstrations dévoilent leur ignorance ou leur dédain vis-à-vis des normes et des codes fondamentaux pourtant très largement partagés au sein de la population.

À l'évidence, l'incertitude telle que les représentations locales en dessinent les contours, désigne une situation globale et un état de l'individu dont les répercussions sur l'ensemble de la vie familiale et sociale sont quotidiennes : le travail, les soins de santé, les stratégies d'alliance, les liens sociaux, la vie de couple et les rapports entre hommes et femmes, l'entraide au sein de la communauté locale, les choix éducatifs pour les enfants... et l'alimentation. S'il est avéré que l'alimentation constitue bien le poste budgétaire le plus important chez les plus modestes (*cf.* texte A. Marie), celui-ci doit être analysé dans son articulation avec les autres postes afin, précisément, de mieux comprendre les choix (et les non-choix) alimentaires opérés selon les enjeux sociaux et symboliques privilégiés à un moment donné.

S'appuyer sur la notion d'incertitude, telle qu'elle se dégage du discours des acteurs et telle qu'elle a été définie plus haut (*cf.* Introduction), permet d'éviter les écueils d'une catégorisation ou d'une caractérisation définitive des gens et des situations fondés sur des critères strictement économiques ou démographiques ; elle permet aussi d'échapper aux raisonnements circulaires qui les étayent dans les grandes institutions internationales (« Ils sont pauvres parce qu'ils gagnent moins de deux dollars par jour » ; « ils sont dans la misère parce qu'ils sont trop nombreux dans la famille »...). Bien au contraire, dans la mesure où elle prend à la fois en compte la dynamique des situations (amélioration, détérioration, maintien) et leur alternance dans la durée, qu'elle soit courte ou longue, la notion d'incertitude alimentaire devrait permettre de dépasser les analyses réductrices et de réfléchir de façon critique sur l'inadaptation des actions de déve-

⁴¹ On peut se demander si les effets pervers et redoutables de cette logique ne seraient pas également observables dans les dispositifs de lutte contre la pauvreté mis en œuvre en Occident. Dans ce sens, ne pas s'exposer ou ne pas exposer pourrait constituer le fil rouge d'une analyse anthropologique de la pauvreté.

loppement ou des politiques qui peuvent en découler. Sa valeur heuristique ne se limite donc pas à décrire la situation d'un groupe social ou d'une catégorie d'acteurs préalablement définis à un moment donné. Elle est également de les comprendre en les replaçant dans le cycle de leurs transformations et de leurs liens à d'autres groupes sociaux ou catégories d'acteurs (Goody, 1958).

À cet égard, le contexte bamakois permet de nourrir une réflexion plus générale sur la question de la pluralité des temporalités. Quoique cette dimension soit abordée à travers les concepts de « risque », d'« aléas », de « vulnérabilité » ou encore de « pauvreté » usités dans les champs des sciences sociales et humaines, sa portée sur les dynamiques sociales en général et les situations alimentaires en particulier semble en effet sous-estimée, essentiellement en raison de postures méthodologiques restrictives. De fait, les acteurs sont trop souvent considérés – de façon dichotomique, voire manichéenne – soit comme de fins stratèges maîtrisant les multiples contraintes en matière de ressources matérielles et symboliques, d'espace et de temps qui composent leur environnement physique et social au sens le plus large, soit comme de simples victimes passives subissant de plein fouet le cours inattendu des événements. Or, au vu des analyses présentées, force est de constater que les gens, ni toujours fins stratèges, ni toujours passives victimes, oscillent en permanence entre ces deux pôles d'attitudes les plus extrêmes (Olivier de Sardan, 1997 ; Long, éd., 1989). Et c'est précisément ce mouvement incessant – qui renvoie à une multitude de situations concrètes et changeantes dans tous les domaines de la vie sociale et à différentes échelles temporelles – qui constitue le ferment de l'incertitude.

La notion d'incertitude alimentaire traduit donc au plus près la façon dont les acteurs perçoivent et vivent leur situation : « *On ne sait pas...* » est, d'ailleurs, la formule qui, tel un *leitmotiv*, revient sans cesse dans les discours dès lors que le propos implique une projection au-delà de quelques jours (comme l'illustre la notion de *balo*). « *Réserver* » est une manière de vivre avec l'incertitude, de l'anticiper, et de se projeter dans un avenir qui ne peut être que très proche. Les pauvres ne vivent donc pas un état d'enfermement dans un éternel présent ! Futur lointain et futur proche sont ici clairement distingués dans les pratiques et cela requiert une analyse en profondeur qui doit aussi prendre en compte l'importance, dans les discours, du passé idéalisé et cyclique représenté par la vie en brousse.

La notion d'incertitude alimentaire convoque également les relations sociales et familiales (entourage, institutions...) dans ce qu'elles peuvent avoir d'aléatoire quant à leur mobilisation. Dans ce sens, la prise en compte des différentes temporalités de l'action et des micro-processus de décision qui la commandent conduit également à dépasser la notion par trop limitative de « ménage », classiquement utilisée, et à recourir à celle de « famille » au sens extensif du terme, souvent lié à son inscription locale (maisonnée, entourage, groupe domestique, de parenté, de voisinage...). Les familles s'élargissent et rétrécissent selon les contextes et les moments, ces mouvements renvoyant directement à l'incertitude telle qu'elle est perçue et vécue par les acteurs, sans que l'on puisse pour autant établir de corrélations statistiques ou mathématiques entre ces mouvements et un niveau de risque objectif à un moment *t*. En ce domaine, le rôle de la mémoire, de l'expérience, de la crainte ou encore la manière de gérer la honte, la pudeur et la discrétion, de ne pas perdre la face, de ne pas exposer les siens ou soi-même, les pratiques de dérobage ou encore les migrations au long cours dans l'espoir d'un avenir meilleur et de ressources pour les siens, tout cela ne peut être quantifié objectivement ni faire l'objet d'une catégorisation strictement hiérarchique. Loin d'être de simples variables, il s'agit-là de dimensions de la vie sociale déterminantes, dans les choix et les non-choix alimentaires comme dans la sélection momentanée des réseaux d'entraide qu'il faudra ou non solliciter.

Parce qu'elle s'appuie sur la prise en compte de la temporalité – ou plutôt des différentes temporalités des acteurs –, la notion d'incertitude permet de mieux penser la transformation des relations familiales, générationnelles, intergénérationnelles, ainsi que le rôle et le statut fluctuant des hommes et des femmes et le changement alimentaire en particulier, ceci et cela s'articulant étroitement. Or ces différentes dimensions sont toutefois absentes des réflexions qui commandent tant les politiques alimentaires que la plupart des actions de développement ou humanitaires, surtout en milieu urbain. Pourtant leur prise en compte ne constituerait-elle pas les prémices théoriques et méthodologiques d'une véritable recherche comparative pour une nécessaire anthropologie des politiques alimentaires⁴² ? L'intérêt heuristique de la notion d'incertitude alimentaire permettrait de penser

⁴² Dans l'esprit des travaux conduits par Mc Millan, éd. (1991) sur les politiques alimentaires en Afrique et en Amérique latine.

différemment les situations alimentaires fortement instables et donc de proposer d'agir autrement sur elles.

Bibliographie

- Adler, A. (2006), *Roi sorcier, mère sorcière. Parenté, politique et sorcellerie en Afrique noire. Structures et fêlures*, Paris, Éditions du Félin.
- Agar, M., & Mc Donald, J. (1995), « Focus Group and Ethnology », *Human Organization*, vol. 54, n° 1, p. 78-86.
- Ag Bendeche M. (1998), « Alimentation de rue, mutations urbaines et différenciations sociales à Bamako (Mali) », *Sciences Sociales & Santé*, vol. 16, n° 2, p. 33-58.
- Ag Bendeche M (2000), « Les enjeux de la consommation alimentaire en milieu urbain à Bamako », *Santé Publique*, vol. 12, n° 1, p. 45-63.
- Ag Bendeche M., Chauliac, M., & Malvy, D. (1996), « Variabilité des pratiques alimentaires à domicile des familles vivant à Bamako (Mali) selon le niveau socio-économique », *Santé*, vol. 6, n° 5, p. 285-297.
- Akindès, F. (1991), « Restauration populaire et sécurité alimentaire », *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 27, n° 1-2, p. 169-182.
- Akindès, F. (1995), « Impact de la dévaluation du franc CFA sur la consommation alimentaire à Abidjan », *Économie et Sociétés*, vol. 22, n° 3-4, p. 91-110.
- Amis, P. (1995), « Making Sense of Urban Poverty », *Environment and Urbanization*, vol. 7, n° 1, p. 145-157.
- Atkinson, S. (1995), « Approaches and Actors in Urban Food Security in Developing Countries », *Habitat International*, vol. 19, n° 2, pp. 151-163.
- Aubaile, F., Bernard, M., & Pasquet, P. (éd.). (2004), *La viande. Un aliment, des symboles*, Aix-en-Provence, Édisud.
- Blundo, G., & Olivier de Sardan, J.-P. (éd.). (2007), *État et corruption en Afrique. Une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Bénin, Niger, Sénégal)*, Paris, Karthala.
- Boeck, F. (de), & Plissart, M.-F. (2005), *Kinshasa. Récits de la ville invisible*, Bruxelles, Éditions Luc Pire.
- Bonnet, D., Le Grand-Sebille, C., & Morel, M.-F. (éd.). (2002), *Allaitements en marge*, Paris, L'Harmattan.
- Briand, V. (2008), *Manger au quotidien. La vulnérabilité des familles urbaines en Afrique*, Paris, IRD-Karthala.
- Cashdan, E. (éd.). (1990), *Risk and uncertainty in tribal and peasant societies*, Boulder, CO, Westview.
- Chastanet, M. (1991a), « Crise et régulation en pays soninké (Sénégal) », *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 27, n° 1-2, p. 131-145.
- Chastanet, M. (1991b), « La cueillette des plantes alimentaires en pays soninké (Sénégal) depuis la fin du XIX^e siècle. Histoire et devenir d'un savoir-faire », p. 253-287, in : G. Dupré (éd.), *Savoirs paysans et développement*, Paris, Karthala.
- Chastanet, M. (1992), « Survival Strategies of a Sahelian Society: the Case of the Soninke in Senegal from the Middle of the XIXth Century to Nowadays », *Food and Foodways*, vol. 5, n° 2, p. 127-149.

- Chibnik, M. (1978), « The Value of Subsistence Production », *Journal of Anthropological Research*, vol. 34, n° 1, p. 561-576.
- Colson, E. (1979), « In Good Years and in Bad: Food Strategies of Self-Reliant Societies », *Journal of Anthropological Research*, vol. 35, n° 1, p. 18-29.
- Conrad, D., & Frank, B. (éd.). (1995), *Status and identity in West Africa*, Bloomington, Indiana University Press.
- Courade, G. (2000), « La sécurité alimentaire en Afrique à l'aube du XXI^e siècle », in : *Textes des communications du Colloque International 'Eau-Santé - Ouaga 2000'. Impact sanitaire et nutritionnel des hydro-aménagements en Afrique*, Ouagadougou (Burkina Faso), vol. 2, n° 3, p. 1-8.
- Delais de Parseval, G., & Lallemand, S. (1980), *L'art d'accommoder les bébés. Cent ans de recettes françaises de puériculture*, Paris, Éditions du Seuil.
- Desclaux, A., & Taverne, B. (éd.). (2000), *Allaitement et VIH en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala.
- Dettwyler, K.A. (1989), « Styles of Infant Feeding: Parental/Caretaker Control of Food Consumption in Young Children », *American Anthropologist*, vol. 91, n° 3, p. 696-703.
- Dieterlen, G., & Calame-Griaule, G. (1960), « L'alimentation dogon », *Cahiers d'Études Africaines*, n° 3, p. 46-89.
- Dumestre, G. (1996), « De l'alimentation au Mali », *Cahiers d'Études Africaines*, vol. 144, n° 36, p. 689-702.
- Fainzang, S. (1986), *'L'intérieur des choses'. Maladie, divination et reproduction sociale chez les Bissa du Burkina*, Paris, L'Harmattan.
- Fortier, C. (2001), « Le lait, le sperme, le dos. Et le sang? Représentations physiologiques de la filiation et de la parenté de lait en islam malékite et dans la société maure », *Cahiers d'Études Africaines*, n° 161, p. 97-138.
- Goody, J. (éd.). (1958), *The Development Cycle in Domestic Groups*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Hertrich, V., & Keïta, S. (éd.) (2003), *Questions de population au Mali*, Le Figuier, UNFPA.
- Johnson, A. W. (1971), « Security and Risk Taking Among Poor Peasants: A Brazilian Case », p. 143-150, in: G. Dalton (éd.), *Studies in Economic Anthropology (Anthropological Studies 7)*, Washington, D.C. American Anthropological Association.
- Johnson, A., & Baksh, M. (1990), « Insurance Policies Among the Machiguenga. An Ethnographic Analysis of Risk Management in Nonwestern Society », in: Cashdan, E. (éd.), *Risk and Uncertainty in Tribal and Peasant Societies*, Boulder, CO, Westview.
- Jolly, É. (2004). *Boire avec esprit. Bière de mil et société dogon*. Nanterre, Société d'Ethnologie.
- Knight, F. H. (1921). *Risk, uncertainty and profit*, Boston, Hart, Schaffner & Marx/Houghton Mifflin Company.
- Krueger, R. A. (1994 [1988]), *Focus Groups. A Practical Guide for Applied Research*, London, Sage Publications.
- Lecarme-Frassy, M. (2000), *Marchandes dakaroises entre maison et marché. Approche anthropologique*, Paris, L'Harmattan.

- Long, N. (éd.). (1989), *Encounters at The Interface. A Perspective on Social Discontinuities in Rural Development*, Wageningen, Agricultural University.
- Long, N., & Long, A. (éd.). (1992), *Battlefields of Knowledge. The Interlocking of Theory and Practice in Social Research and Development*, London, Routledge & Kegan Paul.
- Marie, A. (éd.). (1997). *L'Afrique des individus. Itinéraires citoyens dans l'Afrique contemporaine (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey)*, Paris, Karthala.
- Mc Millan, D. E. (éd.). (1991). *Anthropology and food policy. Human dimensions of food policy in Africa and Latin America*, Athens and London, The University of Georgia Press.
- Olivier de Sardan, J.-P. (1997) *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, APAD-Karthala.
- Pagézy, H. (2004) « Gibiers, poissons ou chenilles ? Comment les Ntomba du Congo (ex-Zaïre) satisfont-ils en toute saison leurs besoins en protéines et leurs normes culturelles », p. 191-204, in : F. Aubaile, M. Bernard & P. Pasquet (éd.). *La viande. Un aliment, des symboles* Aix-en-Provence, Édisud.
- Picon, F.-R. (1998), « De la collecte en milieu urbain chez les Matabo (Chaco argentin) », *Techniques & Culture*, n° 31-32, p. 379-395.
- Pollet, E., & Winer, G. (1971). *La société Soninké (Dyahunu, Mali)*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Rabain, J. (1979). *L'enfant du lignage. Du sevrage à la classe d'âge*. Paris, Payot.
- Razy, É. (2007). *Naître et devenir en pays Soninké (Mali)*. *Anthropologie de la petite enfance en Afrique*, Nanterre, Société d'Ethnologie.
- Simon, D., Adams, A.M., & Madhavan, S. (2002), « Women's Social Power: Child Nutrition and Poverty in Mali », *Journal of Biosocial Science*, vol. 34, p. 193-213.
- Suremain (de) C.-É. (1998), « 'De la parcelle à la rue, il n'y a qu'un pas !', Itinéraires et rythmes alimentaires à Brazzaville : vers une approche socio-anthropologique de la précarité. », *Autrepart*, n° 7, p. 43-62.
- Suremain (de) C.-É. (2000), « Dynamiques de l'alimentation et socialisation du jeune enfant à Brazzaville (Congo) », *Autrepart*, n° 15, p. 73-91.
- Suremain (de) C.-É. (2007), « L'entourage nourricier de l'enfant. À partir d'exemples en Bolivie et au Congo », *L'Autre. Cliniques, Cultures et Sociétés*, vol. 8, n° 3, p. 349-366.
- Tamari, T. (1997). *Les castes de l'Afrique occidentale. Artisans et musiciens endogames*, Nanterre, Société d'Ethnologie.
- Timera, M. (2001), « Les migrations des jeunes Sahéliens: affirmation de soi et émancipation », *Autrepart*, n° 18, p. 37-59.
- Wharton, C. R. (1971), « Risk, Uncertainty, and the Subsistence Farmer: Technological Innovation and Resistance to Change in the Context of Survival », p. 151-178, in: G. Dalton (éd.), *Studies in Economic Anthropology, Anthropological Studies 7*, Washington, D.C., American Anthropological Association.
- Wolf, E. R. (1966), *Peasants*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall.

**« Il n'y a rien. Nous avons honte.
Nous ne mangeons rien ».**

Anthropologie de la pauvreté à Bamako

Alain Marie

« Dans Ghetto Noir j'essaie donc d'aller au-delà de l'horizon étroit limité par les faits [= données statistiques], par tout ce qui peut entrer dans le domaine des nombres, des quantités et des statistiques et qui masque la vie réelle des êtres humains, prise individuellement [...].

Certaines vérités sociales sont parfois plus pénibles et troublantes que les faits. Peut-être est-ce pour échapper à cette peine, à ce trouble, que les sociologues s'en détournent et s'intéressent tant à la statistique [...].

Les statistiques sont dociles. Une série de chiffres sur la sous-alimentation dans les États du Sud ou certaines zones rurales ont un caractère abstrait et peu troublant. Mais la rencontre d'un enfant affamé, voilà une vérité qui émeut personnellement et l'émotion subsiste jusqu'à ce que l'enfant soit nourri » (K. Clark 1969 : 19-20).

La question alimentaire, fait social total

L'insécurité alimentaire ou, pour dire la chose de manière plus triviale, donc plus vraie, les énormes difficultés rencontrées quotidiennement pour se nourrir suffisamment et convenablement, voici bien évidemment l'un des aspects les plus cruciaux de la pauvreté répandue dans les milieux populaires de Bamako, soit dans la grande majorité

de la population. En rendre compte, c'est donc avant tout, sous une perspective anthropologique, partir de cette réalité vécue, telle que les pauvres la disent eux-mêmes dans le récit de leurs difficultés ordinaires et de leurs pratiques pour s'y adapter et y faire face.

Or, il ne suffit pas d'aligner des statistiques pour en prendre la « mesure » véritable : on connaît le caractère extrêmement hasardeux et même aléatoire de ces dernières, étant donné l'impéritie et le manque de moyens des administrations africaines (malgré certaines aides extérieures...) ou le caractère souvent expéditif des travaux menés par des experts internationaux ; on sait en outre que, même rigoureuses, les statistiques produisent surtout des indications moyennes ou médianes qui donnent une vision très abstraite, très distanciée et finalement euphémique de la réalité (elles oblitèrent souvent les inégalités sociales et produisent un effet d'irréalité par rapport aux souffrances sociales). En revanche, il n'est pas difficile sur place de constater que, dans une économie urbaine totalement monétarisée, la faiblesse des revenus et la précarité des activités rémunératrices induisent mécaniquement la faiblesse et la précarité de la ration alimentaire quotidienne. Cette insécurité alimentaire, parce qu'elle en est la manifestation la plus visible, la plus immédiate et... la plus choquante est, bien évidemment, l'un des indicateurs les plus manifestes et les plus sûrs de la pauvreté.

En clair, *dans les milieux populaires de Bamako, les gens ne mangent pas à leur faim* et, même quand ils arrivent à calmer leur faim, ils ne font pas des repas équilibrés du fait, principalement, que la cherté de tous les produits carnés en fait une denrée très rare ou très parcimonieusement utilisée pour, au moins, donner du goût à « *la sauce* »¹.

Pour leur part, les experts résument le problème en parlant de sous-nutrition ou de malnutrition et ils le simplifient en imaginant toute une gamme de solutions techno-économiques pour y remédier (recherche agronomique, révolution verte, OGM, substituts protéiniques, encouragement au maraîchage péri- ou même intra-urbain, réhabilitation des cultures vivrières locales pour réduire les impor-

¹ En Afrique, les ingrédients divers (viande, poisson, légumes, condiments, piment), doivent normalement accompagner les céréales ou tubercules qui constituent l'essentiel de la ration alimentaire et qui n'auraient, sans eux, ni saveur, ni diversité gustative, ni richesse nutritive.

N.B. Dans ce texte, l'utilisation conjointe des guillemets et de l'italique désigne les mots ou expressions usités par les populations locales.

tations, amélioration des circuits d'approvisionnement, modification des habitudes alimentaires, etc.).

Et pourtant ce que donnent à mieux appréhender les principaux intéressés, dès lors qu'on prend la peine de les écouter, c'est que la question de l'insécurité alimentaire implique la question sociale – les inégalités grandissantes de niveaux de vie entre les différentes couches sociales et la paupérisation (relative, souvent absolue) des milieux populaires touchés par le chômage, le sous emploi, la hausse du coût de la vie et l'extrême faiblesse des rémunérations – et c'est aussi que la question sociale implique elle-même la question politique : la gestion en faux semblants technicistes et bureaucratiques du problème par l'État, les injustices en réalité bien tolérées sans état d'âme par les élites au pouvoir et aux affaires, l'indifférence ostensible de couches sociales privilégiées plus occupées de leurs relations alternées de connivences et de rivalités pour le partage du pouvoir et des ressources nationales que du sort misérable réservé à la grande majorité de la population. Qu'importe alors (après nous, le déluge...) que celle-ci continue à vivre péniblement dans les villages au prix de l'émigration de cohortes toujours plus nombreuses allant grossir la population des grandes villes (Mopti et Bamako au premier chef) et que les citadins déjà installés doivent assister impuissants à la dégradation de leurs conditions d'existence sans guère pouvoir faire autre chose que de développer de minuscules « stratégies de survie » au jour le jour et se désespérer silencieusement du politique en s'abstenant massivement lors des grandes consultations électorales, tandis qu'une fraction grandissante d'entre eux va chercher des perspectives d'espoir et d'avenir du côté de l'islam politique...?

En bref, contrairement à ce que fait accroire le discours technico-économiste et libéral dominant, celui de l'expertise internationale relayé avec beaucoup d'empressement intéressé par les « élites » politiques et techno-bureaucratiques (et aussi par les cadres expatriés des institutions internationales et des grandes ONG de développement)²,

² Mais beaucoup moins par les milieux d'affaire, les grands importateurs de céréales, en particulier, ce que l'on peut expliquer par le fait qu'on leur assigne souvent, dans les cercles du Pouvoir comme dans le milieu des ONG ou dans les médias, le rôle de bouc émissaire (ils spéculeraient sur les situations de pénurie alimentaire, quand ils ne les créeraient pas artificiellement en stockant dans l'attente d'une montée des cours). Dans ces milieux, donc, autant parce que ceci relève d'un habitus marchand plus proche de la vérité des réalités économiques et financières, que du désir de récuser la mauvaise réputation dont on se voit affublé, on se démarque parfois de la langue de bois en usage dans les autres fractions de la classe dominante.

on peut dire, sans usage abusif du concept maussien, que *la question alimentaire est un « phénomène social total »*, en ce sens que, bien loin de pouvoir être réduite à la dimension statistique de la sous-nutrition ou de la malnutrition *stricto sensu*, elle est multi-dimensionnelle :

- dimension économique, notamment avec le problème du chômage et l'articulation malaisée entre activités modernes et petites activités « informelles » de survie ;
- dimension financière, notamment à travers les lancinantes déclarations de « *manque de moyens* » et « *manque d'argent* » qui posent très concrètement le problème de « l'accessibilité » des denrées face aux prix du marché et à leurs hausses récurrentes ;
- dimension sociale proprement dite, notamment à travers la question de l'entraide familiale et de ses difficultés grandissantes face à l'enrichissement trop visible et à « *l'égoïsme* » des privilégiés ;
- dimension culturelle avec l'intériorisation en longue durée des principes hiérarchiques et inégalitaires d'organisation des rapports sociaux, cet habitus de soumission étant renforcé par la dimension « fataliste » de l'islam orthodoxe ou des religions animistes, ainsi que par la conjonction d'une logique de protection sociale communautaire et d'une conception paternaliste d'un pouvoir censé subvenir aux besoins de ses « *enfants* », notamment en cas de crise alimentaire ;
- dimension idéologique et politique, comme on vient de le rappeler et parce qu'en dernière analyse, dans cette société affectée par les aléas de la sécheresse et des invasions acridiennes et par la très grande précarité des conditions matérielles d'existence de la majorité de la population, la question alimentaire est le critère ultime à partir duquel on juge de la légitimité du Pouvoir : comme un chef de lignage, le souverain a toujours

Voici pourquoi la recherche anthropologique tire grand profit d'entretiens approfondis avec des représentants du milieu des grands commerçants, de même qu'elle peut aussi trouver, parmi certains hauts cadres de l'appareil d'État ou des grandes agences internationales, des gens suffisamment honnêtes et indépendants pour dire ce qu'ils pensent vraiment dès lors qu'ils ont affaire à des interlocuteurs non officiels et qui prennent tout le temps qu'il faut pour les écouter longuement, y compris dans d'apparentes (en réalité très fécondes) digressions.

été celui qui « *a la main sur le grenier* » et qui doit donc nourrir les siens en cas de pénurie ;

- dimension de politique internationale, enfin, puisque les bailleurs de fonds, les grandes institutions onusiennes, l'ancienne métropole, d'autres États et des ONG internationales traitent avec l'État malien dans le cadre de l'aide en cas de sécheresse et de crise alimentaire et interviennent dans la durée pour la mise sur pied de dispositifs d'alerte, de prévention et d'intervention et pour le développement structurel des infrastructures de production et d'approvisionnement.

Or, pour rendre compte de ce « phénomène social total » et ainsi en appréhender toute la complexité de manière à promouvoir la rupture avec les approches réductrices (depuis la période coloniale les études purement agronomiques, économiques, techniques ou statistiques ont fait la preuve, non de leur inutilité, mais de leur insuffisance), il est évident qu'il importe de croiser les différents points de vue et c'est ce à quoi notre équipe s'est appliquée en allant, au delà des conventions des discours programmatiques et des organigrammes officiels, recueillir à la source, sur la question alimentaire, les différents points de vue de ses divers acteurs et gestionnaires patentés : responsables de services publics, technocrates, opérateurs économiques, grands commerçants, représentants d'ONG ou d'associations.

Toutefois, si l'on voulait connaître aussi les points de vue de la base, souvent très éclairants en ce que, étant largement ceux des dominés, ils portent sur les choses un regard critique et sans illusion, il convenait aussi de recueillir les témoignages de simples habitants de Bamako directement aux prises avec leurs difficultés quotidiennes et, à partir du récit plus ou moins factuel qu'ils en feraient, d'être attentif à leurs propres analyses du problème, à leurs commentaires et à leurs prises de position plus ou moins politique au sens large de ce terme.

En même temps, il n'était pas sans intérêt de recueillir l'opinion d'une autre catégorie de « témoins », ni gestionnaires ni victimes de la question alimentaire, donc moins directement impliqués, mais qui, du fait de leur propre engagement dans les affaires de la cité, ne se sentaient pas moins concernés et pouvaient sur ce sujet brûlant tenir des propos à la fois plus critiques que les « gestionnaires » et plus distanciés que les « victimes ». C'est pourquoi, des entretiens ont été également menés avec des personnalités représentatives de la société

civile bamakoise (journaliste, universitaire, maire, dignitaires islamiques, pasteurs protestants).

Dans ce texte, l'on présentera surtout un certain nombre de témoignages recueillis auprès d'habitants de deux quartiers populaires de l'agglomération de Bamako : Bankoni et Dialakorodji, principalement. Et pour mieux entrer dans l'épaisseur de l'expérience vécue des situations de pauvreté qui donne tout son sens plus ou moins caché à l'abstraction scientifique et techno-bureaucratique à propos de la dite « insécurité alimentaire », l'on procédera par des études de cas successives, puis, dans un second temps, on proposera une mise en perspective synthétique et thématique de la question.

I. Quand les récits des pauvres en disent plus et mieux que les euphémismes du discours expert (Études de cas)

1. Trois « mères courage »³ (étude de cas 1)

La commune de Dialakorodji, à la périphérie de Bamako (mais administrativement incluse dans la circonscription de Koulikoro), a conservé des allures de gros bourg rural avec un habitat de type villageois relativement étalé dans un environnement de champs cultivés, de pistes d'ocre rouge, d'escarpements rocheux et de végétation arborée. Mais géographiquement, économiquement et socialement, elle est en réalité une banlieue-dortoir de la capitale : elle est peuplée de beaucoup de migrants d'origine villageoise, la plupart des actifs vont travailler à Bamako tous les jours en prenant les camionnettes-taxis brinquebalantes et s'ils habitent relativement loin, c'est d'abord parce que les logements sont moins chers ici et aussi parce que l'on peut compléter un peu l'ordinaire grâce aux cultures maraîchères et céréalières favorisées par la présence d'un ruisseau en creux de vallon.

C'est donc dans ce cadre aimablement agreste que l'on a recueilli les témoignages d'une petite cohorte de femmes au premier rang du front de la lutte quotidienne contre la pauvreté, quand les hommes, condamnés à de petites activités aléatoires, au chômage, à l'errance

³ Entretien du 14 septembre 2006.

migratoire ou, parfois, à l'inactivité forcée pour cause de maladie, apparaissent souvent comme absents ou en retrait dans cette guerre permanente pour la survie pour laquelle les femmes sont mieux armées : elles sont plus habituées à se « débrouiller » dans la précarité du petit commerce et sont, plus que les hommes, obligées au courage quotidien d'avoir à nourrir coûte que coûte une progéniture qui ne peut attendre.

Un groupe domestique de structure matricentrique

La fratrie à la tête du groupe de résidence est composée de trois sœurs (d'ethnie minyanka) et de leur famille restreinte respective. On peut donc considérer qu'il s'agit d'une famille matricentrique élargie, organisée autour de la présence permanente des trois femmes, ce qui renvoie à un trait fréquemment observé dans les situations de pauvreté structurelle : en raison d'une mobilité contrainte des hommes, plus affectés par le manque d'emploi que leurs épouses, et moins constants aussi devant l'âpreté de la lutte pour la survie, les mères deviennent de fait les piliers du groupe familial. Ici, il était donc structuré autour de trois cellules matricentriques :

- La sœur la plus âgée fait du petit commerce de proximité ; elle est mariée à un cultivateur, absent lors de l'entretien car il était parti en visite dans son village. De lui, la porte-parole du groupe, quatrième de la fratrie, une femme énergique de 38 ans, dit qu'il fournit « *un peu d'argent de temps en temps* » pour contribuer à l'entretien de la petite communauté. Ce cultivateur et sa femme ont cinq enfants : le premier, un célibataire de 29 ans, est mécanicien auto dans un garage de bord de route. Lui aussi contribue à l'économie du groupe : « *Il donne de temps en temps un peu d'argent à sa maman pour qu'on mange tous* ». Après lui, viennent deux filles (21 et 19 ans) : la première est au lycée (elle est en dixième année et voudrait devenir journaliste) et la seconde, célibataire également et sans emploi, aide les mamans de la maisonnée dans leurs activités quotidiennes. Le quatrième enfant est un garçon de 12 ans, sourd et muet, et la petite dernière, 7 ans, est « *une élève de troisième année* » (au moment de l'entretien, elle était en vacances chez un oncle). À ce ménage est encore rattachée une petite sœur du mari, qui, à 12 ans, aide dans son commerce

l'épouse de son grand frère. Le ménage de l'aînée des trois sœurs regroupe donc huit personnes dont trois actifs aux revenus tous épisodiques.

- Le second ménage (quatre personnes) est celui de la cadette de quarante ans, une petite commerçante de cola et de médicaments vendus à l'étal à même le sol, en « *pharmacie par terre* » ; son mari, quarante cinq ans, est couturier pour hommes et femmes au marché de Bamako. Nos interlocutrices le rangent dans la classe sociale de « *ceux qui ont seulement la nourriture* » (cf. infra). Le couple a deux enfants, une fille de 14 ans, qui est « *la bonne de toutes les mères de la cour* », et un garçon de 11 ans, écolier de cinquième année.
- Le troisième ménage est celui de la benjamine des trois sœurs. Veuve de 38 ans, elle se « *débrouille* » surtout grâce aux revenus aléatoires que lui procurent une concession à usage locatif héritée de son mari et un « *petit commerce* » vivrier qu'elle tient devant la maison. La propriété de la concession locative et de celle où réside la communauté familiale ainsi que son dynamisme (elle est la présidente d'un groupement d'entraide des femmes du quartier⁴) expliquent que cette femme soit le chef de l'ensemble de la maisonnée. D'elle, on dira plus tard qu'avec sa sœur aînée, elle « *tient tout le monde sur son dos* ». Cette femme a trois enfants : un fils aîné de 17 ans, qui n'est qu'en 9^{ème} année de second cycle, car il est handicapé par une mauvaise vue à laquelle la pauvreté interdit de remédier (« *il est en retard car ses yeux voient mal et il n'y a pas d'argent pour aller voir le docteur* ») ; une fille de 15 ans, également en 9^{ème} année de second cycle, qui espère pouvoir devenir comptable [lors de l'entretien, elle préparait du thé pour le visiteur] ; et enfin un garçon de 6 ans en 3^{ème} année de 1^{er} cycle.
- Un oncle maternel des trois sœurs est agrégé au groupe de résidence en tant que personne assistée : ex-chauffeur à la SOTRAMA (Société de transports du Mali), mais chômeur depuis un an pour cause de maladie (« *maux de ventre* »), célibataire et père de deux enfants décédés, donc sans soutien direct, il est surtout pris en charge par la plus jeune des trois sœurs en dépit des difficultés matérielles qui empêchent,

⁴ Quartier *sibasaba* : « Les trois grands arbres » (arbre, *si*, grand, *ba*, trois, *saba*).

souligne-t-elle, de le faire soigner : « *C'est moi qui vais le soigner, mais je n'ai pas d'argent* ». Avec cet oncle à sa charge, le ménage de la troisième sœur comprend donc cinq personnes.

- Enfin, le cadet de la fratrie n'habite pas dans le quartier, mais à Bamako où il est employé de bureau (chez un transitaire). De lui, les femmes de la cour, ses sœurs, disent qu'il s'est détaché de la communauté et ne l'aide pas : « *Il est dans la classe de ceux qui peuvent satisfaire leurs besoins, mais il s'en fout de nous : ça peut faire un an ou deux qu'on ne le voit pas* ». En revanche, on déclare comme membre de la communauté son fils, 25 ans, « *diplômé sans emploi* » (il est technicien en dessin d'architecture), car il a été élevé par ses tantes en raison de la défaillance paternelle : « *Le fils s'était fâché avec son père parce que celui-ci ne l'aidait pas financièrement. C'est pourquoi, il était à notre charge* ».

Sous le leadership des trois sœurs, véritables « mères-courage », c'est donc une petite communauté de dix-sept personnes qui font face au jour le jour à leur dure condition de pauvres et dont le rapide portrait qu'on vient de brosser résume bien les difficultés. La précarité des emplois masculins, l'extrême faiblesse des ressources, le caractère épisodique de beaucoup d'activités déjà peu rémunératrices, le chômage fréquent des hommes et aussi des jeunes diplômés qui, malgré tous les espoirs et les investissements que l'on a placés dans leur formation, ne peuvent à leur tour contribuer à l'entretien de la maisonnée après avoir été longuement à sa charge, les ennuis de santé auxquels on ne peut remédier étant donné le coût trop élevé des consultations médicales, tout cela, bien sûr, oblige les mères, dont c'est en quelque sorte l'attribut ontologique, à tout faire pour au moins pouvoir nourrir la maisonnée.

Mais l'aînée des sœurs en dit bien sans détour le caractère de mission presque impossible quand, d'emblée, elle déclare qu'elle est mariée avec un « *mari pauvre, qui ne fait rien* » si bien qu'elle ne peut disposer du minimum de fonds de départ pour créer un petit commerce de marchandises. Certes, le mari en question sera présenté plus tard comme un « *cultivateur* », mais cette activité, réduite à un jardinage d'appoint alimentaire saisonnier sur de minuscules parcelles de mîpentes dans le quartier, ne procure aucune rentrée d'argent, ce qui explique que l'homme soit considéré comme un inactif. L'épouse est

donc condamnée à ce semblant d'activité marchande qui est le lot des plus pauvres : emprunter un peu d'argent pour acheter auprès d'un commerçant de minuscules quantités de produits alimentaires à revendre de manière à rembourser le crédit de départ, à pouvoir conserver une partie des produits pour le repas du jour et, éventuellement, obtenir quelques sous en plus pour compléter le repas de très menus achats.

« Ce qui nous manque, c'est la nourriture. Et en plus il y a les enfants qui sont là, qui vont à l'école et le problème des fournitures [scolaires] à payer. Je suis mariée avec un mari pauvre et qui ne fait rien [n'a pas de travail rémunéré]. Si je trouvais de l'argent, je ferais du petit commerce [acheter pour revendre avec un petit bénéfice], mais je n'ai pas d'argent et je ne peux faire que du petit commerce pour trouver de la nourriture : je prends un crédit pour acheter du poisson [séché], de la patate [douce], de l'attieke [couscous de manioc], du riz, de l'arachide, et pour les revendre devant la maison. Il me faut prendre un crédit pour acheter ces marchandises et les revendre. Tous les jours. Ça nous permet de manger ».

Le « petit-commerce-pour-trouver-de-la-nourriture », activité féminine de survie au jour le jour

Soulignons la distinction ici opérée entre le petit commerce de marchandises qu'on achète et que l'on revend – ce qui présuppose que l'on dispose d'un fonds de départ – et la minuscule transaction qui consiste à emprunter au jour le jour pour acheter ce que l'on va tenter de revendre au micro-détail à des acheteurs aussi modestes que soi ou même à « *emprunter* » aux maraîchers les légumes que l'on reviendra leur payer après les avoir vendus à des tiers.

Dans ces deux cas, la marge est inexistante, les « gains » étant aussitôt épuisés dans le remboursement du crédit et dans la consommation de la part non revendue nécessaire à la subsistance quotidienne du groupe domestique. Ce mécanisme au jour le jour interdit donc toute accumulation, si faible serait-elle, d'autant plus que même un petit profit occasionnel – un gain non immédiatement consommé dans le remboursement du crédit – peut servir à compenser une journée déficitaire ou à améliorer un peu l'ordinaire ou bien à compenser la raréfaction d'un produit de base par l'achat d'un autre plus cher (par ex. le riz à la place du mil, un peu de viande et d'ingrédients aromatiques pour améliorer exceptionnellement l'ordinaire).

En réalité, on se trouve là en présence d'une *forme minimale d'activité marchande de survie* : le détour par un semblant de

commerce, en réalité une forme déguisée de crédit journalier, permettant aux plus pauvres, tenus en lisière de l'économie monétaire et enfermés dans le carcan d'une économie de subsistance réduite à sa fonction biologique, d'avoir tout de même accès au minimum d'argent indispensable à la survie dans un contexte d'économie urbaine entièrement monétarisée.

On peut ainsi prendre la mesure de l'extrême précarité de cette pauvreté tout juste au seuil de la misère dans laquelle on peut basculer à tout instant et dans laquelle, effectivement, l'on tombe de temps à autre en espérant que ce ne soit pas irréversible : ces pauvres vivent donc dans l'urgence immédiate, chaque jour renouvelée, d'avoir à trouver la petite somme, immédiatement « consommée », indispensable à l'ordinaire de la maisonnée.

Corrélativement, ils vivent aussi dans la précarité d'une temporalité gouvernée par la nécessité la plus immédiate et que l'on hésite même à qualifier comme du court terme, tant il s'agirait en l'occurrence d'évoquer plutôt une sorte de « *micro-terme* », *qui est un enfermement dans un présent constamment sur le fil du rasoir*, en permanence dans l'équilibre instable d'une pauvreté au bord du ravin de la misère.

Soulignons encore que cette sorte de présentation synthétique de soi et de sa propre situation, qui touche directement au noyau dur de l'essentiel, fait écho à la distinction usuelle entre les « *chômeurs* » proprement dits, c'est-à-dire ceux qui ont perdu leur emploi par suite d'un licenciement, et les « *sans travail* », c'est-à-dire ceux qui, diplômés ou non, bénéficiaires ou non d'une formation professionnelle, n'ont jamais pu trouver à s'insérer dans le marché du travail stabilisé que ce soit comme salarié, travailleur indépendant ou employé dans une micro-entreprise du secteur informel.

En somme, ce rapprochement permet de mieux comprendre à quel point les populations dites « pauvres » sont elles-mêmes soumises à des processus de segmentation sociale et de hiérarchisation : la revendeuse de produits vivriers obtenus à crédit ne doit pas être confondue avec la revendeuse des mêmes produits (ou autres menues marchandises) achetés grâce à un petit fonds de départ, cette deuxième catégorie étant elle-même subdivisée entre une sous-catégorie supérieure représentée par les points de vente « en dur » tenus par les hommes (minuscules boutiques où l'on peut entreposer en sécurité de l'épicerie sèche) et une sous-catégorie inférieure de revendeuses installées devant un « tablier » ou encore « par terre » pour proposer

leur marchandise à même le sol ou sur une petite table en bord de rue, devant leur porte ou dans les marchés de proximité.

« Nous ne mangeons pas à notre faim »

Mais quelle est donc la traduction alimentaire de cette situation d'extrême pauvreté conjurée à coups d'expédients qui doivent chaque jour se renouveler pour nourrir les quatorze personnes directement à la charge des trois femmes ?

« Tous les jours, ça nous permet de manger, du mil, du riz, de la pâte d'arachide. Par exemple, pour le couscous de mil, le poisson fumé et l'arachide, pour nourrir 14 personnes, il faut 500 francs CFA pour la sauce et 3 kg de mil à 225 francs CFA le kg [soit 225 francs x 3 = 675 francs CFA] »⁵

Le repas à base de mil revient donc à 1 175 francs CFA, soit un peu plus de 80 francs par personne.

« Si c'est du riz, il faut 3 kg 500 à 325 francs CFA le kg. C'est du riz gambiaca [riz local] ».

Le repas à base de riz revient donc à 1 637 francs CFA, soit à près de 120 francs CFA/personne.

« Tous les jours, il faut [pouvoir] payer les céréales. Le matin, on mange de la bouillie de mil avec du sucre : il faut 2 kg de mil et 100 francs CFA de sucre pour 14 personnes ».

Le petit déjeuner revient donc à 450 francs + 100 francs CFA = 550 francs CFA, soit 40 francs CFA/personne.

« Le soir, vers 20 heures, le repas est constitué des restes du repas de midi. Si on trouve⁶ 1 000 ou 1 500 francs, on va acheter de la viande et des légumes et on va manger [aussi] la nuit ».

Une journée alimentaire-type à base de mil coûterait donc 1 175 francs + 550 francs = 1 725 francs CFA, soit autour de 120 francs

⁵ On remarquera que les prix énoncés sont des multiples de cinq, ce qui renvoie au fait que l'unité de compte est le *dourou* (5 F.CFA). Ceci invalide certaines statistiques officielles des prix (publiées notamment par le SAP et l'OMA).

⁶ Notons au passage encore une expression significative de la précarité : on ne dit pas « quand on a » 1 000 ou 1 500 francs, mais, au conditionnel, « si – [par un heureux hasard, par exemple à l'issue d'un démarchage réussi dans l'entourage familial] – on trouve ».

CFA/personne. À base de riz, elle coûterait donc 2 185 francs CFA, soit autour de 160 francs CFA/personne. Le repas du soir ne coûte rien habituellement : puisqu'il s'agit de restes, il est inclus dans le coût du repas de midi. On peut aisément imaginer sa frugalité... et se rappeler le propos liminaire : « *Ce qui nous manque, c'est la nourriture* ».

Ce repas du soir est donc un trompe-faim en attendant le sommeil (« qui dort dîne »). C'est un ersatz comme le montre le fait que, si par chance, l'on « trouve » 1 000 ou 1 500 francs CFA, on fera un vrai repas qui se prolongera : en ce cas, « *on va manger la nuit* ». Entendons par là que l'on pourra prendre le temps et le plaisir d'un vrai repas pris en commun et qu'il ne sera pas nécessaire de se réfugier rapidement dans le sommeil pour oublier sa faim. Soulignons enfin que, pour quatorze personnes, le coût supplémentaire de ce repas du soir représente moins de 100 francs CFA par personne ! De quoi avoir une appréciation relative de cette modeste aubaine... pourtant bien rare aujourd'hui :

« On n'est pas suffisamment nourri : on manque de viande, de poisson frais, de poulet rôti. On manque de lait pour un café au lait avec du pain. On a perdu notre père quand était encore petits. Quand notre père était [encore] là, on mangeait ça chaque jour et on mangeait plus de viande. C'est le décès du père qui a tout abîmé. Actuellement nous ne mangeons pas à notre faim ».

De quelques autres aspects de la pauvreté

- Le « confiage » des enfants

Une jeune femme (fille de l'aînée des « mamans ») s'adresse alors au visiteur [jusque là, elle se contentait d'écouter attentivement l'entretien avec la maîtresse de maison parmi d'autres femmes, jeunes ou vieilles, assises en cercle sur des petits tabourets bas. Jolie, l'air intelligent et pensif, elle s'est alors animée et a pris le relais dans un français mieux maîtrisé prouvant qu'elle a fréquenté l'école].

« Si vous voulez, je vous donnerai l'enfant de ma grande sœur qui habite à Bankoni et l'a confié à la grand-mère, ici, car elle a encore trois [jeunes] enfants à sa charge ».

Gardons nous de prendre ce propos pour une simple provocation humoristique à l'égard du visiteur étranger. Si le ton est enjoué, la pro-

position est plus sérieuse qu'il n'y peut paraître. En effet, elle manifeste un autre aspect de cette pauvreté : en réinterprétation de la coutume évoquée par les ethnologues comme celle de « l'enfant confié » – coutume qui scelle une relation d'amitié privilégiée ou permet de donner un futur soutien à une veuve isolée, à une femme stérile ou à un grand-père esseulé –, quand on est pauvre, confier un tout jeune enfant à un parent plus favorisé et *a fortiori* à un étranger européen porteur des meilleures promesses d'avenir, c'est donner une chance à l'« enfant confié » et c'est aussi alléger les charges de la famille et, par suite, améliorer son sort, immédiatement et dans l'avenir (si l'enfant confié réussit dans la vie, il pourra aider les siens).

Dans ces conditions, donc, loin d'être un signe d'indifférence liée à la dureté des temps, le « confiage d'enfant » est un acte d'amour envers lui et qu'il y aille aussi de l'intérêt de ceux qui le confient n'enlève rien à cela... .

- Le prix de l'ordonnance : une semaine de nourriture pour toute la maisonnée !

La « *grand-mère* » ainsi mentionnée (en réalité la plus âgée des trois sœurs à la tête de la maisonnée), celle à qui l'une de ses filles a dû confier l'un de ses enfants, apporte alors un témoignage muet mais éloquent, de cette pauvreté si omniprésente : elle s'est levée, s'est éloignée vers la maison, puis est revenue montrer un papier au visiteur. C'est une ordonnance froissée (car on l'a gardée, peut-être déjà montrée à d'autres) émanant du Centre de santé communautaire du quartier (les fameux CESCO qui sont la dernière trouvaille en date des développeurs soucieux d'aider les « pauvres » avec des soins et des médicaments de base censément à bas prix : cf. infra). Or, le montant de l'ordonnance en question, addition faite par le visiteur pris à témoin et discrètement sollicité (il s'entendait préciser, comme si cela n'allait pas de soi, que « *la grand-mère ne pouvait payer ces médicaments* »), s'élevait à 12 500 francs CFA [soit près de 20 €] !

Or, si l'on veut avoir une idée de l'énormité du montant de l'ordonnance, il suffit de le rapporter au coût d'une journée alimentaire type, soit 120 francs CFA par personne. En d'autres termes, à elle seule, l'ordonnance équivalait à 100 jours de nourriture pour une personne ou encore, pour cette maisonnée de 14 personnes, à une semaine de nourriture ! De qui se moque-t-on en l'occurrence ? Assu-

rément, en tout cas, au moins de ces pauvres à qui l'on impose une politique de « recouvrement des coûts » (imposée par la Banque mondiale et le FMI) qui excède et de loin leur capacité de solvabilité ... à supposer que certains d'entre eux en ait encore un peu !

- La pauvreté, rançon d'équilibres socio-économiques fragiles

La jeune femme insiste, pour sa part, sur la dégradation de la situation de la maisonnée depuis le décès du mari de sa tante, qu'elle désigne comme un « père », parce qu'il pouvait être situé ainsi selon une logique de parenté classificatoire et que, en tant que comptable, il apportait à la maisonnée une aisance relative qu'elle a brutalement perdue.

« *Notre papa est décédé le 22 septembre 2001 à 43 ans* ». Et comme, apitoyé, le visiteur s'exclame que « *c'est bien jeune !* », il s'attire cette mise au point terrible de réalisme : « *Ici, ce n'est pas jeune⁷. Il a été soigné à l'hôpital, mais il est mort. Il était comptable chez un commerçant. Il gagnait bien sa vie et on mangeait bien* ».

À la mort de cet homme, ce sont donc sa veuve, devenue de ce fait chef de famille, et sa sœur aînée qui ont dû assumer la responsabilité de la maisonnée.

« C'est notre mère, avec sa grande sœur (actuellement au marché) qui tient tout le monde sur son dos. La grande sœur est vendeuse de légumes. Elle prend un crédit pour acheter et revendre : les maraîchers nous donnent les produits en nature et quand on a fait la vente, on les paie. Et si on ne paie pas son crédit au maraîcher, on va s'adresser à un autre et avec les gains, on reviendra rembourser le premier ».

Quand à la mère, elle explique elle-même que ce qui lui permet de tenir et de diriger la maisonnée, c'est la propriété de la concession locative héritée de son mari, même si cela ne met pas tout à fait à l'abri, car les locataires sont pauvres et donc forcément mauvais payeurs :

« À quelques mètres d'ici, j'ai une concession locative où il y a trois familles qui paient chacune 3 000 francs par mois. C'est ça qui nous aide le plus. Si ce n'est pas ça, on allait faire des mandjan [mendiants]. Mais

⁷ Et en effet l'espérance de vie moyenne est seulement de 50 ans, 48 pour les hommes, 52 pour les femmes.

les locataires sont pauvres et ils peuvent faire trois ou quatre mois sans payer. Il y en a même un qui a fait onze mois sans payer, car il était malade et, après sa guérison, il est parti sans payer. Et pour chasser un locataire [mauvais payeur], il faut payer cinq à 10 000 francs CFA au gendarme. Pour un locataire récalcitrant, on enlève la porte du logement ».

Sa fille, reprenant la parole, rappelle l'histoire de cette installation à la périphérie de Bamako où les terrains sont moins chers : dix ans avant sa mort, le chef de famille avait pu venir y échapper à la condition de locataire en y faisant construire. On notera qu'elle ponctue le rappel de cette succession aléatoire d'une réussite et d'un grand malheur par une formule puissamment évocatrice d'un certain fatalisme religieux : « *Tout ce que Dieu fait est bon : il commande tout* ». De quoi donner du grain à moudre à la thèse des religions consolatrices pour les pauvres et bien utile pour le maintien d'un ordre très inégalitaire...

« Le chef de la concession, c'est notre mère, la veuve de notre papa : c'est lui qui avait fait construire notre cour. Nous nous sommes installés ici en 1991. Avant, nous habitons Bankoni, dans une location de deux chambres à 7 500 francs CFA par mois. Ici, nous avons acheté le terrain à un propriétaire peul. Et avant tout ça, nous habitons dans le village de Toukoto, dans la région de Kayes. Notre papa avait fait l'école de la douane, mais il n'y avait pas trouvé de travail et c'est pourquoi il était devenu comptable. Tout ce que Dieu fait est bon : il commande tout ».

-Les classes sociales au Mali vues par les pauvres

Mais qu'en est-il de la conscience de ces inégalités sociales dans la société malienne ? En réponse à la question, voici la catégorisation proposée par la chef de concession :

1. *Les grands-grands qui ont beaucoup d'argent.*
2. *Ceux qui ont de quoi satisfaire leurs besoins.*
3. *Ceux qui ont seulement la nourriture.*
4. *Ceux qui ne mangent pas.*

Les premiers ne pensent pas à nous : au Mali, les riches ne pensent pas aux pauvres. La pauvreté n'est donc pas facile à passer [cesser] ».

Pour sa part, Fatou, 19 ans, fille de la sœur aînée, propose une classification analogue, sociologiquement un peu différente, puisqu'en somme elle introduit une distinction politique entre bourgeoisie d'État

et bourgeoisie d'affaire, tout en faisant un paquet de tout le reste, la masse des gens plus ou moins modestes, et en esquissant la perspective d'un changement dont sa génération pourrait être porteuse :

« Pour moi, la première classe sociale, c'est la base du gouvernement ; la seconde, ce sont les grands commerçants ; la troisième, ce sont les débrouillards pour manger [ceux qui doivent se débrouiller pour trouver de quoi manger]. Je compte sur les enfants, les petits pour que les choses bougent un peu [au Mali] ».

- Pour une jeune femme pauvre, le mariage pour financer les études ?

Pourtant, les étudiants peuvent encore rêver à de difficiles, mais, avec beaucoup de chance, pas totalement impossibles ascensions sociales. C'est le cas de Fatou, même si elle paraît envisager qu'un mariage avec un homme suffisamment généreux serait la condition idéale (nécessaire ?) pour qu'elle puisse poursuivre des études de santé publique si cela lui permettait de payer des frais de scolarité exorbitants et d'avoir la petite moto pour les déplacements trop onéreux pour qui est condamné aux transports collectifs :

« Je pense qu'un jour, je serai dans la catégorie un. Je suis étudiante dans une école de comptabilité (une école publique et gratuite). Il y a quatre ans d'études, mais je suis en deuxième année et je vais m'arrêter cette année avec un diplôme : j'aimerais faire une école de santé à Bamako, mais c'est une école privée et il faudrait que j'aie de l'argent et quelqu'un qui paie les frais de scolarité : 300 000 francs CFA par an... Je cherche un homme fidèle et honnête, même s'il est pauvre : au Mali, 17-18 ans, c'est l'âge du mariage ».

« Nous les étudiants, nous manquons de transports pour aller en ville où est notre école : avec le taxi, ça coûte 1 500 francs CFA, avec les dourouni⁸, 175 francs CFA. Aller et retour, ça fait 350 francs CFA et, avec deux allers et retour, ça coûte 700 francs CFA, parce qu'il faut revenir manger à la maison à midi. Il n'y a pas d'autre possibilité : le repas est préparé le matin par les femmes [donc, après le départ à l'école]. Les filles riches, elles, elles ont le Djakarta [petite moto chinoise carénée, très prisée des jeunes élégantes Bamakoises] ».

⁸ Taxis-camionnettes collectifs. Ils doivent leur nom au prix payé par chaque passager à leur apparition (25 francs), soit *dourou* (du portugais *douro*) multiplié par l'unité de compte de 5 francs.

« Dans la grande famille, personne n'a rien. Donc, il ne peut y avoir de l'entraide » (... mais l'impératif de solidarité demeure)

La même jeune femme, après avoir évoqué une bien improbable solution à ses problèmes d'étudiante trop pauvre pour pouvoir continuer les études qu'elle voudrait faire, revient à l'exposé réaliste des possibilités de soutien sur lesquelles elle peut s'appuyer. Et c'est pour faire observer qu'à part sa mère elle ne peut guère compter sur d'autres membres de sa famille : son père, le premier mari divorcé de sa mère, elle le présente comme peu soucieux de ses filles ; quant aux autres membres de la grande famille, ils sont trop dépourvus pour qu'on puisse en attendre la moindre aide.

« Ma mère me donne le prix du transport. C'est celle qui est au marché. C'est la grande sœur de notre tante, celle qui est la veuve du propriétaire et notre chef de maison. Ma mère, elle, est divorcée. Moi, je ne vois pas beaucoup mon papa. Il se débrouille comme commerçant. Il a sept enfants, moi, et six avec sa seconde femme. Je suis sa première fille et ma mère était sa première femme. Notre oncle maternel est pauvre et n'a pas d'argent. Dans la grande famille, personne n'a rien. Donc, il ne peut y avoir de l'entraide : tout le monde est pauvre ».

On soulignera cette dernière déclaration, car, de manière simple et concise, elle met bien en évidence un fait capital : la pauvreté généralisée à l'ensemble de la parentèle y interdit, évidemment, le fonctionnement normal de la solidarité par redistribution des mieux lotis aux moins bien lotis. Si tout le monde est pauvre, alors personne ne peut plus rien pour personne.

Dans ces conditions, on peut aisément concevoir que les pauvres aillent partout ailleurs où ils peuvent trouver une petite chance d'être aidés : notamment vers les mouvements religieux, islamiques en particulier, dès lors que ceux-ci prennent en charge des fonctions d'assistance sociale et, qu'en outre, alors que la communauté familiale est défaillante et décevante, ils offrent de surcroît la chaleur d'un abri néo-communautaire à des individus désemparés, partiellement désaffiliés de leur communauté d'origine, mais dans l'incapacité objective de s'en tirer de manière autonome en tant qu'individus. L'une des principales raisons de la désaffection, du désenchantement vis-à-vis du politique et de ses recours séculiers tient sans doute à cela et, inversement, c'est l'une des raisons essentielles du recours au religieux sous ses formes néo-communautaires, un tel recours étant d'autant plus naturel qu'il

s'offre comme une solution alternative qui est loin d'être inédite, dans une société aux élites islamisées et où les réactions aux chocs extérieurs de la modernité ont souvent pris un tour islamique.

Toutefois, il convient d'apporter quelques nuances à cette conclusion, même si des données convergentes la confirment largement. Il faut encore tenir compte des situations et des dispositions particulières qui peuvent varier d'un individu à l'autre. Ainsi, la « *maman* » chef de famille évoque l'indifférence égoïste à leur égard de ce grand frère qui fait pourtant partie de la classe des gens qui, juste au dessous des plus riches, ont « *de quoi satisfaire leurs besoins* ».

« J'ai aussi un grand-frère, qui habite à Bamako : il est employé de bureau chez un transitaire. Il fait partie de la « classe 2 ». Mais il s'en fout de nous. Ça peut faire un an ou deux qu'on ne le voit pas ».

En revanche, technicien au chômage, vivant chez ses tantes et sachant sa dette envers elles, le fils de ce grand frère égoïste tient un langage plus conforme à l'éthique de solidarité et montre qu'elle obéit à des normes hiérarchiques précises : son premier salaire, il le doit d'abord à son père, mais sur la part que celui-ci lui laissera, il donnera la leur aux tantes qui l'hébergent. C'est qu'en effet, le voudrait-il, il ne peut court-circuiter le pouvoir paternel : pour réussir professionnellement, il a d'abord besoin de la bénédiction paternelle qui apporte la « *chance* » (*baraka*), sans laquelle rien ne tourne bien ici-bas. Autant dire *a contrario*, qu'un père, mécontent de son fils, dispose de l'arme terrible qu'est la malédiction porteuse de « *malchance* » et de malheurs. La formule idoine, c'est donc de conjuguer la bénédiction du père et celle des tantes, mais il importe avant tout de conjurer la toujours possible malédiction paternelle.

Ce type de sanction à dimension symbolique et religieuse met donc bien en évidence l'une des caractéristiques essentielles de cette morale de l'entraide communautaire que l'on a trop souvent tendance à englober sous les notions molles « d'économie d'affection » ou « d'éthique de la solidarité » : elle révèle bien, en effet, que, sous la morale ou l'éthique, est à l'œuvre un impératif catégorique dont l'absoluïté tient à ce qu'il est une condition essentielle du fonctionnement et de la reproduction de l'ordre communautaire.

Celui-ci, on l'a dorénavant bien établi, fonctionne comme une mutuelle basée sur le caractère obligatoire du cycle des dons et des contre-dons qui est le foyer énergétique de la socialité communautaire,

notamment celle de la « *grande famille* ». Nul ne peut s'y soustraire à moins de commettre un sacrilège susceptible d'être lourdement sanctionné (malédiction, proscription, maraboutage, colère des ancêtres et des dieux...). Si l'on tient compte de ces aspects, l'on peut aussi mieux prendre la mesure des situations de crise morale grave qui peuvent affecter les pauvres, dès lors que leur « *manque de moyens* » ne leur permet plus de remplir une obligation aussi essentielle pour le fonctionnement normal des rapports sociaux, partant, pour l'entretien de relations interpersonnelles satisfaisantes pour les personnes.

En tout cas, il faut avoir à l'esprit ce genre de considération pour apprécier dans toutes ses dimensions la signification des propos du diplômé chômeur en attente d'un travail imminent :

« Je vais toucher un salaire pour un contrat de stage payé dans une entreprise de construction de maisons. C'est une entreprise privée de cinq employés permanents (moi, y compris) plus des travailleurs journaliers recrutés à l'occasion des chantiers. Mon contrat est éventuellement renouvelable. Quand je vais toucher ce premier salaire, je le donnerai à mes tantes et aussi à mon père. En réalité, je remettrai tout à mon père et, sur ce qu'il me rendra, je donnerai à mes tantes : il y en a beaucoup [dans la maisonnée, elles sont trois]. Il faut chercher la bénédiction des parents d'abord » [c'est-à-dire avant d'entreprendre toute autre démarche, car cette bénédiction des parents donne la chance pour la suite et, sans doute, ce qui est peut-être plus important, elle signifie qu'ils ne nourrissent aucune rancœur, donc ne sont porteurs d'aucune menace en sorcellerie].

2. La « mère aux pieds nus » (étude de cas 2)

Le témoignage suivant est celui d'une voisine bamanan des « mères-courage » minyanka dont on vient de rapporter les difficiles conditions d'existence⁹. Mais ces distinctions d'ordre ethnique n'ont qu'une valeur anecdotique. Toutes ces femmes sont de même condition sociale, celle des mères de famille dures à la peine et qu'une vie marquée par la précarité a en quelque sorte promues au rang de chefs de maisonnée en raison de la moindre résistance des hommes devant le tragique quotidien de l'extrême pauvreté.

Elle-même, à quarante-cinq ans, paraît n'avoir pas d'âge défini, tant elle est mince aux limites de la maigreur et mal fagotée dans un modeste pagne défraîchi simplement noué au dessus de la poitrine au

⁹ Quartier Sibasaba, commune de Dialakorodji, entretien le 14 septembre 2006.

plus près d'un corps fragile. Mais, sous le foulard, le visage fatigué s'éclaire souvent d'un petit rire spontané. Elle est pieds nus et pourtant elle a cet humour de certains pauvres qui prennent le parti d'en rire plutôt que d'en pleurer : en rire, c'est affronter le rappel de ses difficultés avec une certaine distance, c'est, au fond, affirmer envers et contre tout sa dignité de sujet, la dignité de qui se tient debout au bord du gouffre et ne s'y abandonne pas.

Le groupe résidentiel : propriétaires pauvres et locataires pauvres

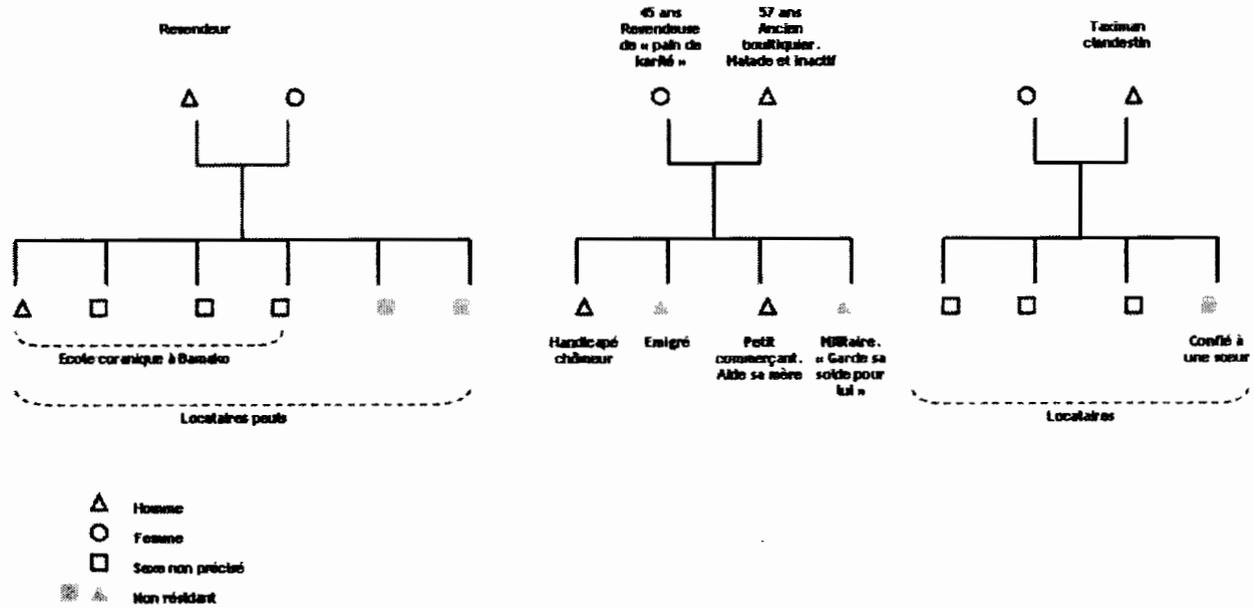
Dans la cour, cohabitent trois ménages non apparentés, celui des propriétaires et deux ménages de locataires : ils sont donc autonomes en matière de préparation et de consommation alimentaires, mais, à part cette différence de statut résidentiel, ils sont pratiquement logés à la même enseigne de la pauvreté et leur non-parenté n'empêche pas les entraides quand l'un des trois n'a pas grand-chose à manger.

La « mère aux pieds nus » (45 ans) et son mari (57 ans) ont quatre enfants : le fils aîné (28 ans) est « handicapé » et « *il ne fait rien* ». Son frère cadet (26 ans) a émigré au Congo depuis quatre ans et, depuis plus d'un an, l'on est sans nouvelle de lui. Le troisième fils (24 ans) fait du petit commerce de produits de beauté au grand marché. Il donne 2 000 francs CFA par mois ou par quinzaine à sa mère : elle est « *contente de lui* ». Le dernier fils (22 ans) est militaire dans une ville de l'intérieur. Pour le moment, « *il garde sa solde pour lui et il ne fait pas de geste* » pour sa mère, mais, espère-t-elle, « *si le temps est venu, il va donner* ».

Un premier locataire (un minyanka) est « *taximan sans voiture* » (c'est-à-dire chauffeur de taxi clandestin pour le compte du chauffeur attitré). Il paie 3 000 francs CFA par mois le « *une pièce* » qu'il occupe avec sa femme et trois jeunes enfants (l'aîné a sept ans), le quatrième et dernier enfant ayant été confié à la garde d'une petite sœur.

Un second locataire occupe également « *une chambre* » à 3 000 francs CFA par mois. Il réside là avec son épouse et trois enfants scolarisés dans une medersa [école coranique où l'on enseigne également les matières du programme des écoles publiques laïques]. Les deux autres enfants, plus petits, sont à la garde de parents au village. L'homme est revendeur de lait. Il a un pied blessé, entouré de chiffons peu propres.

Figure 3 : diagramme du groupe domestique (étude de cas 2)



« *Il y a des jours où je n'ai pas de quoi préparer* »

Comme en écho aux propos de ses voisines, la mère aux pieds nus insiste elle aussi sur les difficultés qu'elle rencontre pour gagner de quoi « *préparer* » (les repas) avec son activité de petite revendeuse, activité si aléatoire qu'elle doit souvent compenser l'absence de gains plusieurs jours d'affilée en ayant recours aux relations d'entraide qu'elle entretient avec ses voisines du quartier. Ainsi, elle arrive à assurer un modeste repas par jour où le poisson séché fait office d'ingrédient et d'où la viande, trop chère, est exclue, mais où le riz, pourtant plus coûteux que le mil, est préféré pour des raisons pratiques et gustatives :

« Il y a des jours où je n'ai pas de quoi préparer. Je vends du pain de charité chaque jour au marché du quartier. Je le revends. Je peux n'avoir rien pendant trois ou quatre jours. Je vais alors chez les voisins leur demander un peu de quoi. Moi-même, j'aide quand je peux, aussi.

Je dépense 1 000 à 1 750 francs CFA. Souvent, je prends un kg de riz : c'est la nourriture la plus facile à préparer, la plus rapide. Avec le mil, il faut aller et venir à la machine, le piler. Le riz, en trente minutes, c'est fait. Et puis il y a l'estomac qui s'habitue. Je prépare avec des sauces simples, avec de l'oignon, du soubalala, des tomates, du gombo, du poisson séché pour 100 francs CFA, la viande est trop chère. Je mange une fois par jour, à midi. La nuit, je fais une petite bouillie de riz ou de maïs (avec du sel) ».

L'accumulation des difficultés : mari malade, fils handicapé, soins trop chers, endettement.

La première difficulté qui a remis en cause les capacités de survie précaire mais décente, c'est la maladie du mari qui, pour aller se faire soigner en Côte d'Ivoire où les soins sont réputés moins chers, a dû faire des dettes – en pure perte puisqu'il est sur le point de rentrer sans que son état de santé en ait été amélioré et que, par conséquent, il sera dorénavant condamné à l'inactivité.

« Mon mari est parti se soigner en Côte d'Ivoire depuis cinq mois, car il est très malade : la tension, beaucoup de sang, le cœur qui bat. Habituellement, il fait du commerce, il a une petite boutique, une petite épicerie au bord de la route. Il a arrêté à cause de sa maladie et il a tout laissé à quelqu'un à qui il loue la boutique 3 000 francs CFA par mois. À son retour, il devait reprendre la boutique. Ici, les médicaments sont trop chers : 15 000 francs CFA et plus. En Côte d'Ivoire, aussi, c'est cher,

mais mon mari est allé chercher du travail là-bas pour se faire soigner sur place où c'est mieux qu'ici. Il revient dans une semaine : j'ai eu son message par le tenancier d'une cabine téléphonique.

Mais malgré son voyage, il a du mal à parler : la tension est montée à sa bouche et, s'il n'a pas les moyens [de se faire soigner], il ne reprendra pas sa boutique. Il va rester ici, à la maison, et attendre les 5 000 francs par mois du nouveau locataire de sa boutique, car il est trop fatigué. Il restera ici tranquille dans la cour.

Nous sommes obligés encore actuellement de payer les crédits qu'il avait pris pour partir en Côte d'Ivoire. Ces emprunts ont été faits aux voisins seulement, car les parents n'avaient pas de pitié¹⁰. Mais je n'ai pas de rancune : le père et la mère sont là [vivants] et on ne peut pas en vouloir à ses parents ».

Quant au fils aîné, à 28 ans, il ne peut être un recours : présenté comme un handicapé, il a échoué dans sa tentative de migration en Côte d'Ivoire et se retrouve lui aussi endetté à cause de cela.

« En 2005, notre fils était très malade et il est parti à l'aventure à Abidjan. Il a pris beaucoup de crédits partout sans pouvoir tout rembourser. Maintenant, il reste là, assis. Il est handicapé. Il était cireur de chaussures et couturier, mais il n'a rien pour acheter du matériel ».

Comme si le fils reproduisait mimétiquement le destin social du père, à cette nuance près, symbolique de la dégradation contemporaine des conditions d'existence, qu'avec lui, l'échec de la migration, l'endettement et la mauvaise santé affectent un jeune homme de 28 ans qui ne peut même pas, comme son père avec sa boutique à louer, compter sur le moindre petit capital, alors que, normalement, c'est à lui, aîné des enfants, qu'aurait dû incomber la charge de la maisonnée.

En fin de compte, ce récit lapidaire dit bien l'essentiel d'un mécanisme de *dégradation des conditions de vie que la pauvreté ordinaire affecte d'une telle précarité structurelle que tout accident, de santé notamment, peut compromettre ses fragiles équilibres*. En l'occurrence, la maladie d'un mari, déjà trop vieux à 57 ans et trop pauvre pour espérer être rétabli et reprendre son activité, ne laisse d'autre recours que l'attente des revenus de la location de la petite boutique. Mais encore faudra-t-il que cette ressource ne soit pas affectée par les

¹⁰ On reviendra sur la fragilisation des solidarités au sein des familles. Remarquons toutefois qu'elle peut être, en partie, compensée par une solidarité de « classe » qui est aussi de voisinage : entre pauvres du même quartier, l'assistance mutuelle est l'ultime forme de sécurité sociale, notamment par des dons de nourriture et par le prêt sans intérêts de petites sommes d'argent.

aléas du petit commerce et les fluctuations des revenus du locataire ou son indécatesse...

Défaillance de la solidarité familiale

Quant à compter sur la proverbiale entraide familiale, on voit, avec cet exemple aussi, que c'est loin d'être un recours assuré : quand bien même le voudraient-ils, les parents ont de moins en moins les moyens d'avoir « *pitié* » les uns des autres (« *les parents n'avaient pas de pitié* »).

L'épreuve de la paupérisation aggravée des milieux populaires rend donc manifeste une *évidence pourtant trop souvent oubliée des thuriféraires (naïfs ou roublards) des valeurs de la « solidarité familiale »* : celle-ci n'est pas cette ressource culturelle inépuisable que produiraient sans discontinuer des « traditions » sachant préserver, contre les turbulences de l'histoire, le trésor inaltérable de leur spécificité. Mais, comme toute autre valeur humaine, bien sûr, elle ne peut être agissante qu'à la condition de disposer des ressources nécessaires à sa concrétisation et elle est donc avant tout tributaire des conditions historiques et matérielles de son exercice et de sa pérennisation.

D'ailleurs, c'est sans doute la conscience que l'on a de ces déterminations indépendantes des volontés particulières qui, à côté de la possible influence de l'islam, explique ici l'absence déclarée de toute rancœur envers des parents non solidaires (« *Mais je n'ai pas de rancune : le père et la mère sont là et on ne peut pas en vouloir à ses parents* »). Certes, les ressentiments au sein des familles sont souvent gros de malheurs en cascade causés par les malédictions, les sorts, les attaques en sorcellerie ou, plus communément, la « *malchance* » dont ils sont porteurs, mais l'Islam qui élimine en principe la sorcellerie, d'une part, et l'évidence de la pauvreté en tant que fatalité commune imposant des replis sur soi, d'autre part, peuvent effectivement neutraliser les motifs virtuels de rancœur envers les proches. Cependant, par une sorte de ruse de l'histoire, à laquelle les classes dirigeantes feraient bien de prendre garde, ces deux facteurs peuvent en revanche prédisposer à chercher plus loin, au delà du cercle de la proximité sociale, les causes véritables, objectives, politiques, des malheurs présents et, par suite, pousser de plus en plus de pauvres, parmi les jeunes citadins surtout, vers l'islam politique et la contestation ouverte du Pouvoir en place.

« La vie, c'est comme ça depuis que Dieu a créé le monde... » (fatalisme religieux et scepticisme politique)

Comme ses voisines, la « mère aux pieds nus » est, en effet, sans illusion sur la stratification sociale malienne : après les deux catégories supérieures que ne distingue entre elles que leur niveau de richesse, l'accessibilité des aliments devient discriminante dès lors qu'il s'agit de définir les deux catégories sociales inférieures, car, au bas de l'échelle sociale, tout ramène aux nécessités de survie immédiate : il y a ceux à qui leurs revenus permettent de « gagner leur nourriture » et de manger à leur faim et les « décharnés » que leurs revenus intermittents condamnent à une nourriture intermittente :

« Je suis au dernier barreau de l'échelle : je n'ai rien. Au premier barreau, il y a les grands richards, « banan » ; ils sont riches, ont beaucoup d'enfants, des voitures, de belles maisons, de l'argent : là, tu es très heureux. Au second barreau, comparé aux précédents, il y a les « nafolo tiguiba » [« argent-proprétaires »], ils sont déjà riches. Au troisième, il y a ceux qui gagnent leur nourriture, les « djoura ». Au quatrième, il y a ceux qui n'ont rien : tantôt ils gagnent leur nourriture, tantôt ils ne la gagnent pas. Ce sont les « dyako », les dos décharnés, desséchés ».

Cependant, l'enracinement de ces conditions sociales dans la longue durée, depuis les empires précoloniaux jusqu'aux désillusions de l'indépendance, ainsi que l'influence d'une vision religieuse du monde présentant les inégalités sociales comme une création de Dieu et la charité comme le seul correctif, tout cela contribue sans doute à cette absence de pensée révoltée face à ces inégalités dont on est pourtant très conscient.

« La vie, c'est comme ça depuis que Dieu a créé le monde. Tout ça, c'est bien fait : si tout le monde était riche, le riche ne serait pas content : qui va travailler ? Et, si tout le monde était pauvre, ce ne serait pas bon, parce que tout le monde ferait la guerre. Si le riche donne aux pauvres, ça va, si le riche ne donne pas aux pauvres, ça va ».

Toutefois, sous l'affirmation suivante d'un profond scepticisme face à des élections qui ne changent jamais rien, on peut lire une dénonciation de l'État et des classes au pouvoir pour leur indifférence au sort des pauvres. C'est encore ce que ceux-ci ont pu vérifier à leurs dépens lors de la sécheresse de 2005 : face à la hausse des prix, ils

n'ont reçu aucune aide de l'État et ils ont dû réduire encore leur ration alimentaire.

« L'État n'est pas là. Il ne pense pas à ça [le sort des pauvres]. Ici [dans le quartier], il n'y a aucune aide alimentaire sous aucune forme. Nous ne pensons pas que le gouvernement existe. Ils [les politiciens] sont dans un autre monde. Moi je suis une citoyenne, j'entends [dire] qu'il faut voter, mais je n'attends rien des résultats politiques du vote. Et je n'attends rien de plus des élections municipales. Ils [les hommes politiques] vont même laisser des problèmes derrière eux après leur départ. Ils sont tous pareils, un autre ne fera pas mieux que le prédécesseur.

Ici, il n'y a aucune aide alimentaire, sous aucune forme. En 2005, le riz n'était pas bon, mais nous avons pu nous nourrir. Mais le kg était à 500 francs CFA ! On a dû couper un peu : certains repas étaient réduits de moitié en quantité ».

À quelques mètres du petit groupe formé par le visiteur, son accompagnateur et leur interlocutrice, la présence d'un figurant muet donnait un éclairage sans complaisance à l'entretien. Allongé à même le sol de la cour, l'homme écoute de manière apparemment distraite, en tout cas distanciée. Il a un pied bandé et paraît affaibli. Parfois il esquisse un vague sourire ponctuant certains propos de la femme, puis il affiche une mimique ostensiblement désintéressée : à quoi bon, semble-il signifier, cet entretien qui peut être l'occasion d'une petite distraction, mais qui ne débouchera, comme toujours, sur aucune action concrète en faveur de gens comme lui ? Cet homme, c'était l'un des deux locataires, le « *revendeur de lait* ».

Les pauvres ne peuvent compter que les uns sur les autres

Ainsi abandonnés à leur sort par l'État, par les élites au pouvoir et aux affaires, par les « *riches* » et les classes moyennes et, souvent, même par les gens de leur parentèle, eux-mêmes trop souvent aux prises avec de semblables difficultés (si bien qu'ils « *n'ont pas de pitié* »), les pauvres en viennent à compter de plus en plus sur les relations d'interconnaissance qu'ils peuvent construire par ailleurs sur la base d'une condition sociale partagée et en fonction d'une logique combinant les affinités interpersonnelles, la proximité spatiale et la proximité sociale. Ces rapports de solidarité sont donc toujours clairement distingués, en ce qu'ils sont électifs et contractuels, des relations de parenté imposées par la naissance et marquées par des obligations souvent ambivalentes (quand l'obligation reste une valeur, mais, de plus

en plus, est surtout appréhendée comme une difficulté supplémentaire qu'on cherche à esquiver, au lieu d'être aussi vécue, comme autrefois, en tant que moment d'un cycle bénéfique de dons réciproques).

Certes, les voisins avec lesquels on entretient ces rapports d'entraide mutuelle sont, évidemment, eux aussi, aux prises avec les difficultés qui enferment souvent les parents dans leur absence de « *pitié* », mais, contrairement à ces derniers qui peuvent répugner à aider car, entre parents, il peut être plus difficile ou délicat d'obtenir le remboursement du prêt ou le contre-don de réciprocité, les voisins peuvent s'obliger mutuellement avec plus de confiance dans la mesure où cela procède d'une démarche volontaire et n'engage pas tout un arrière-plan de relations affectives souvent lourdes et ambivalentes.

Ainsi peut s'expliquer *l'apparent paradoxe d'une meilleure entraide entre voisins qu'entre parents* : entre voisins, la réciprocité des échanges est mieux garantie. C'est ce qui permet de comprendre pourquoi la femme pouvait souligner que, pour rembourser les dettes de son mari et de son fils, elle avait emprunté « *aux voisins seulement, car les parents n'avaient pas de pitié* ». Elle apportait en effet la solution de ce paradoxe *a priori* quand elle précisait par ailleurs qu'en cas d'impossibilité d'acheter de quoi préparer le repas, elle allait « *chez les voisins leur demander un peu de quoi* », ce qui, bien sûr, présupposait qu'elle faisait ainsi jouer un principe d'assistance mutuelle (« *moi-même, j'aide quand je peux, aussi* »). En d'autres termes, il y va de son intérêt bien compris : dès qu'on a un peu, on donne aux voisins en prévision de lendemains incertains. Cette assistance est un investissement de précaution.

En outre, en fonction du même principe de réciprocité volontaire, les pauvres se donnent aussi des institutions d'entraide sous la forme de tontines structurées autour d'un leader. Comme le déclarait *in fine* notre interlocutrice en parlant de sa voisine, la présidente de la tontine des femmes du quartier (cf. étude de cas précédente) :

« J'écoute Assetou : nous avons un tour de femmes. Nous sommes quarante. Je cotise chaque mercredi 1 000 francs CFA. Avec le produit [du tour de rôle], je paie la nourriture, je rembourse les dettes du mari et j'achète un pagné. Quand j'aurai réglé les dettes, je voyagerai dans des villages de l'intérieur pour acheter du sorgho, des fruits, du charbon [de bois], du lait, de l'arachide, pour venir les revendre ici ».

Sans employer le vilain concept de « *résilience* » qui convient trop bien à l'air de ces temps « *libéraux* » (et ne trouve sa pertinence qu'en

s'appuyant sur des success stories), on peut simplement souligner que ces pauvres, tout particulièrement les femmes, ne s'abandonnent pas à cette pression terrible qui les renvoie quotidiennement du côté de la « vie nue »¹¹. Au contraire, ils cherchent, à l'image de la « mère aux pieds nus », toutes les solutions possibles à leur portée pour faire face et, parfois, entretenir l'espoir têtue d'une petite amélioration. Ce qui peut les abattre et les installer dans une situation de dépendance et de passivité vis-à-vis de leurs proches, c'est la maladie quand elle ne peut être soignée « *faute de moyens* ». Terrible importance du corps, ce premier et trop souvent seul capital et moyen de production !

3. La vieille qui rêvait de manger du poisson¹² (étude de cas 3)

*« Il n'y a rien. Nous avons honte. Nous ne mangeons rien.
Chaque fois, nous faisons les mendiants. Nous n'avons rien ».*

Dans une esquisse de toute petite cour sans clôture, ouverte par un côté sur la méchante piste servant de rue, et tout juste suggérée par les trois cabanes en torchis au milieu desquelles un foyer en plein air, quelques ustensiles ménagers et un fil tendu pour le linge ne suffisent pas à meubler l'espace pourtant exigu, une vieille dame se tient debout face à l'étranger venu s'enquérir de ses difficultés. Toute menue et décharnée, la cheville bandée d'un vieux chiffon, elle vient ainsi de résumer la situation de la maisonnée avec cette réitération terrible des « rien » dont elle a « honte » et qui fait aussitôt honte à son interlocuteur. C'est que ce « *il n'y a rien* » liminaire, dont la forme impersonnelle suggère la néantisation sociale de ceux qui n'ont plus que la honte qu'ils en éprouvent, et que précisent le « rien » à manger, la nécessité récurrente de « *mendier* » une aide aléatoire et le « rien » avoir, vient d'emblée dévoiler l'obscénité de la si banale entrée en matière du chercheur, alors qu'après les salutations d'usage il a justifié l'intérêt du témoignage attendu en invoquant l'argument, classique en pareil cas, selon lequel il fallait que soient mieux connues et prises en compte les difficultés des gens de ces quartiers populaires oubliés des autorités.

¹¹ Noter dans tous ces entretiens chez les pauvres, cette réduction tendancielle de l'existence aux nécessités de la « *vie nue* » (Agamben, 1997) avec toutes les déclarations tournant autour de la question cruciale du manger et de la maladie.

¹² Entretien du 25 septembre 2006 à Djanguinebougou, quartier de la commune de Bankoni.

Dix-sept personnes à nourrir, trois activités aléatoires

La vieille dame a 65 ans ; elle est minyanka et veuve d'un mari bamanan, ancien chef d'équipe à la CMDT (Compagnie malienne pour le développement des textiles). Elle l'a perdu « *depuis longtemps* ». Et, depuis, elle vit chez sa fille aînée (45 ans) et le mari de celle-ci (50 ans), au sein d'une maisonnée de quatorze résidants dans cette concession dont ce dernier est propriétaire et qui ressemble plus aujourd'hui à une construction à l'abandon qu'à un chantier.

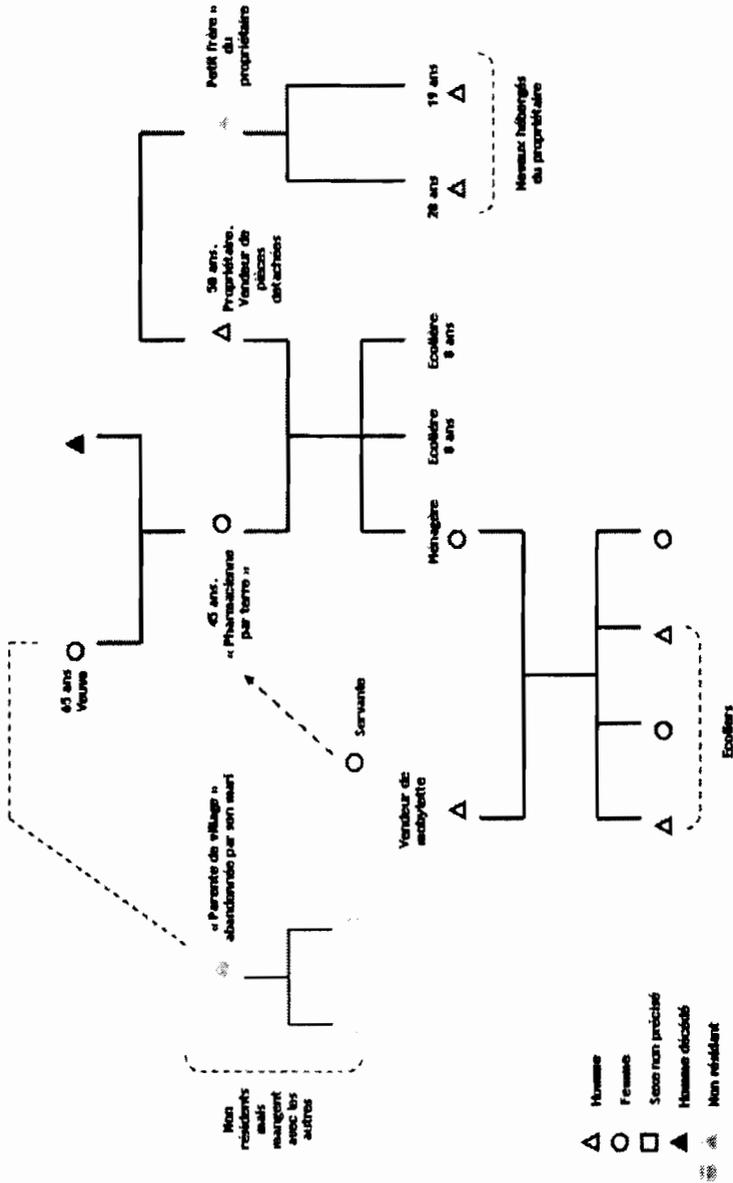
L'homme vend « *à droite à gauche* » des pièces détachées pour autos après avoir perdu son emplacement dans une boutique du marché des occasions, faute de revenus suffisants : « *Maintenant il se débrouille parce que l'argent est tombé* ». Sa femme tient une « *pharmacie par terre* »¹³ dans la cour de l'habitation, car elle est « *fatiguée* » et ne « *peut pas marcher* ». Aussi est-elle aidée par une jeune servante qui vit à demeure chez elle et accomplit toutes les tâches domestiques (la cuisine, notamment).

Le couple a trois filles. L'aînée (25 ans) est mère de famille et seulement « *ménagère à la maison* », car son mari, par jalousie, lui interdit d'avoir une activité qui la mènerait au dehors. Les deux autres filles (15 et 8 ans) sont scolarisées (respectivement en sixième et en deuxième année de primaire). La jeune fille de 15 ans arbore un tee-shirt orné d'un « *LOVE* » sur la poitrine : faut-il y voir le seul espoir que puisse nourrir une jeune fille déjà en retard à l'école et qui a peu de chance d'accéder à une formation professionnelle en raison de la pauvreté des parents ? En tout cas, cette pauvreté se donne d'emblée dans sa dimension tragique quand on apprend que le couple a eu aussi trois garçons successivement décédés de paludisme à l'hôpital un jour ou deux après leur admission.

Le mari de la fille aînée est revendeur de mobylettes : il va les acheter neuves au Burkina Faso où elles sont moins chères et il les rapporte une à une en les conduisant lui-même jusqu'au Mali pour les revendre. Ce second couple a lui-même quatre enfants (dont l'aîné a 10 ans et trois sont scolarisés). À 65 ans, la vieille dame est donc arrière-grand-mère et la doyenne d'une lignée utérine (sa fille, la fille de sa fille et les enfants de celle-ci).

¹³ Étalage de médicaments d'origines diverses et douteuses, présentés en vrac et à même le sol et vendus au détail, parfois à l'unité, à une clientèle désargentée qui ne peut guère que se fier aux conseils de la « pharmacienne » improvisée.

Figure 4 : diagramme du groupe domestique (étude de cas 3)



La maisonnée compte encore deux autres résidents : le gendre propriétaire de la concession y héberge en effet deux grands gaillards,

deux « *fil*s » (28 et 19 ans), en réalité les fils d'un petit frère, lequel vit de son côté dans un autre quartier de la ville avec deux autres fils qu'il a eus d'une « *copine de passage* », depuis repartie ailleurs.

Enfin, il faut encore inclure dans l'effectif de la maisonnée trois autres personnes à charge, bien qu'elles ne soient pas des résidentes. Il s'agit d'une parente de la grand-mère, femme abandonnée par son mari, et de ses deux petites filles, qui habitent dans la cour voisine : « *elle dort dans la cour d'à côté, mais elle vient manger ici, car son mari a disparu. Elle est du village de la grand-mère* ». Au total, donc, la maisonnée regroupe dix-sept personnes dont quatorze résidents permanents. Et pour assurer à ces dix-sept personnes ce qu'il faut bien considérer comme de simples rations de survie, il n'y a vraiment que trois actifs à temps-plein, mais aux revenus aléatoires. Le propriétaire, revendeur de pièces détachées pour automobiles ; son épouse, « *pharmacienne par terre* » à domicile et leur gendre, revendeur de mobylettes.

Or, si l'on peut penser que le revendeur de mobylette est celui qui doit s'en tirer relativement mieux, il n'en demeure pas moins certain que, comme pour tous les petits commerçants de ces milieux populaires, ces activités de revente dégagent des marges bénéficiaires très faibles et sont soumises aux aléas d'un marché capricieux du fait de la faiblesse générale des pouvoirs d'achat et aussi de la concurrence qui règne de fait au sein de cette multitude de vendeurs et revendeurs. Ainsi la pharmacienne à domicile se procure à crédit les comprimés auprès d'une autre pharmacienne « *par terre* » et elle ne peut payer celle-ci (qui est elle-même une petite revendeuse !) qu'après avoir vendu les comprimés « *empruntés* ».

Avec un tel fractionnement des produits et une telle démultiplication des intermédiaires, on imagine sans peine que les marges sont infimes. Effectivement, elle dit vendre *doni doni*, « *petit à petit* », et il y a des journées où elle « *n'a pas 1 000 francs* ». Quant au mari, vendeur de pièces détachées pour automobiles, en principe (« *il y a des moments où mon mari gagne un peu de quoi manger* »), il lui donne de l'argent pour la dépense quotidienne, mais « *il peut faire 2, 3, 4 jours sans rien* » et alors c'est elle qui le « *soutient* ». Quand il a de l'argent, les jours de fête, il donne 2 500 francs, mais, les jours ordinaires, c'est « *1 000 francs ...quand il les a gagnés* ». « *C'est la pauvreté* », souligne-t-elle et elle ajoute pour bien préciser implicitement que la faiblesse de la contribution du mari n'a rien à voir avec de la négligence : « *Mon mari est sérieux. Il est simple et calme. Il ne fait pas de bagarre* ».

« Nous avons toujours faim » : petites dépenses pour rations de survie

Avec les trois bouches supplémentaires à nourrir, ce sont donc seize personnes (les dix-sept moins le bébé) qu'il faut pourtant faire manger le matin et à midi, le repas du soir consistant en restes du déjeuner.

À titre d'exemple, voici les rations indiquées¹⁴ pour le jour du passage du chercheur et pour les seize « convives » (si l'on ose dire !) :

« Ce matin, pour tout le monde, une bouillie de mil », soit les dépenses suivantes :

1 kg 250 de mil à 225 francs/kg soit 280 francs

1/2 kg de sucre à 450 francs/kg soit 225 francs

50 francs de tamarin

100 francs de bois de chauffe

Au total, ce petit déjeuner revenait donc à 655 francs CFA, soit à 41 francs par personne.

Pour le repas de midi ordinaire, voici les dépenses indiquées :

3 kg de riz à 325 francs soit 975 francs

300 francs de pâte d'arachide

150 francs pour l'huile

400 francs pour la viande (ce qui ne fait « pas même un demi kg »)

80 francs de tomate en boîte

25 francs d'oignon

25 francs de soubala

90 francs d'arôme Maggi

10 francs de sel

Au total, ce repas revient donc à 2 055 francs CFA, soit 128 francs par personne.

Si l'on tient compte de ce que les dépenses pour le repas du soir sont pratiquement supprimées, puisqu'on y consomme les restes du repas de midi, la dépense alimentaire quotidienne est donc de 2 710 francs CFA, soit 170 francs par personne.

¹⁴ On observera qu'il s'agit là de quantités « officielles » en ce qu'elles correspondent aux pesées du boutiquier. Or celui-ci s'en tire en trichant quelque peu sur le poids. Les quantités réellement achetées et consommées sont donc inférieures. Notons que le boutiquier est lui-même entraîné à cette tricherie fort commune par le fait qu'il doit vendre largement à crédit et que souvent les acheteurs sont défaillants, certains disparaissant même dans la nature [cf. la contribution de C. Ardiiti].

Au moment de l'enquête, c'était la période de ramadan durant laquelle le repas de midi est en principe supprimé, mais, « *pour faire tenir tranquilles les petits* », on avait préparé ce jour là du « *riz au gras* », dont on notera toutefois que les quantités correspondant à celles d'un repas ordinaire indiquent que les adultes en étaient aussi les consommateurs. Quand on est si pauvre et qu'il faut malgré tout tenir en dépit de rations alimentaires fort maigres, il faut bien avoir quelques accommodements avec les interdits religieux.... Cette ration de survie en période de jeûne consistait donc en un repas ordinaire plus pauvre en ingrédients et sans aucun accompagnement de viande : 3 kg de riz (975 francs), 150 francs d'huile, 25 francs pour une seule boîte de tomate, 25 francs d'oignon, 90 francs d'arôme Maggi, ce qui ramenait la dépense à 1 265 francs CFA, soit 79 francs par personne.

Pour apprécier à sa juste valeur l'extrême modicité des dépenses alimentaires (170 francs CFA par personne et par jour), il faut évidemment savoir qu'elle correspond à la *réduction à l'extrême de la ration alimentaire quotidienne* : moins de 200 g de riz et moins de 80 g. de mil par jour et par personne, soit *moins de 300 gr. d'aliment de base par jour et par personne* ! Et quand on peut acheter pour 400 francs CFA de viande, la livre coûtant entre 500 et 700 francs CFA, cela ne représente au mieux que 400 g de viande, soit une ration moyenne de moins de 30 g de viande par personne si l'on tient compte de ce que les morceaux de viandes sont toujours vendus avec les os : autant conclure que, dans ces conditions, la viande n'est plus un aliment, mais un simple condiment qui donne un meilleur goût à la sauce.

Autrement dit, si les dépenses alimentaires sont faibles, ce n'est pas du fait de la modicité du coût de la vie et du « panier de la ménagère », c'est bien à cause d'une telle faiblesse du pouvoir d'achat que *le seul ajustement possible auquel les pauvres sont condamnés, c'est de réduire leur consommation jusqu'au seuil de la survie*. En clair, « il faut appeler un chat, un chat » : leur extrême pauvreté condamne ces hommes, ces femmes et ces enfants à *ne pas manger à leur faim ni à la mesure de leurs besoins nutritionnels de base*.

Ne nous étonnons donc pas, dans ces conditions, de leur maigreur qui est souvent de la maigreur, de la fréquente impression, devant bien des corps décharnés et parfois rabougris, de vieillesse avant l'âge et de la non moins fréquente litanie au sujet de faiblesses et de fatigues endémiques ou de maladies mal identifiées qui traînent en longueur faute d'argent pour que l'on puisse se faire soigner !

« *Aujourd'hui, j'ai pensé à du poisson toute la journée !* »

Il suffit d'ailleurs sur ces thèmes d'entendre les commentaires qui viennent spontanément à la bouche de la grand mère décharnée et de sa fille aînée quand, en gérantes de la maisonnée, elles disent sans pathos la réalité de cette vie marquée au jour le jour par les stigmates de l'extrême pauvreté. On y apprend encore quelles sont les autres réponses possibles au dénuement : une éducation ascétique, en clair un apprentissage de la privation, très tôt donnés aux enfants ; la fragmentation des dépenses et la réduction des quantités au point de souffrir d'une faim permanente ; la rareté de nourriture carnée ; la débrouille de ceux qui le peuvent pour trouver hors de la maisonnée et à son insu de quoi compléter leur ration personnelle ; même si elles se heurtent à des conduites individualistes, le maintien vaille que vaille des pratiques de solidarité et d'hospitalité, car les pauvres n'ont plus guère que ce recours ultime et leur honneur comme dernier bien et il ne faut pas encourir la honte de la mauvaise réputation réservée à ceux qui contreviennent aux valeurs de solidarité communautaire et, de ce fait, risquent de s'exclure eux-mêmes des circuits de l'entraide mutuelle.

« *On dit aux enfants de ne pas trop [sic !] manger [comme s'il était possible de trop manger !], d'apprendre à se retenir. L'éducation, c'est d'apprendre à être tempérant* ».

« *La nourriture est achetée au jour le jour : par manque d'argent, on ne peut pas acheter d'avance un sac de riz ou de mil. En période de ramadan, le repas du soir est un peu amélioré, si on a de quoi...* ».

« *Nous avons toujours faim. Trois kg de riz [pour seize personnes], ce n'est rien* ».

« *Les deux jeunes gens [hébergés] qui mangent avec nous, doivent certainement se débrouiller à droite à gauche pour manger sans nous le dire. Le plus grand [des deux] se fout de nous [ne participe pas à nos dépenses] et les gens disent du mal de lui. Mais, ici, les gens ne chassent pas [de chez eux] quelqu'un comme lui, sinon on va dire qu'ils ont chassé l'enfant et c'est une honte. Mais les pauvres n'ont pas l'argent pour aller voir un féticheur [un marabout magicien] pour qu'il améliore son comportement* ».

« *Au moment de la sécheresse [de 2005], nous nous sommes débrouillés un peu un peu, mais ça a été encore plus difficile [que d'habitude], car il y avait la hausse des prix* ».

Et la grand'mère de revenir sur les privations quotidiennes qui réduisent le plus souvent le repas aux seules céréales si bien que le soir venu, à la faveur du ramadan, elle pourra enfin manger un peu de

cette nourriture carnée qu'elle n'a plus goûtée depuis un mois, perspective alléchante qu'elle « nourrit » depuis le matin :

« La viande, le poisson séché, le poulet, c'est rare. Ici, tout le monde ne mange pas de viande. Il y a trois sortes de viande sur le marché, la vraie, la moins chère et après, il y a l'intérieur [les tripes et abats], la moins-moins chère : les familles mangent ça généralement. Aujourd'hui, j'ai pensé à du poisson toute la journée. Depuis un mois, je n'ai pas mangé de poisson, ni de viande ni rien. Mais ce soir c'est le ramadan et je vais manger du poisson ! »

Les ambivalences de la solidarité

Dans un tel dénuement, il paraît inévitable que la proverbiale « solidarité africaine » puisse être ambivalente. Comme on a pu déjà le constater dans différentes études, le manque de ressources a en effet des implications contradictoires.

D'un côté, on peut proclamer avec une réelle fierté que, dans l'extrême pauvreté, la solidarité n'en demeure pas moins une valeur essentielle toujours agissante : *« Nous allons manger des cailloux, mais nous allons les manger ensemble ! »*.

Mais d'un autre côté, il faut bien aussi prendre acte du fait que cette même pauvreté peut détourner de toute pratique de solidarité et ce jusqu'au sein de son espace d'exercice habituellement privilégié : *« La pauvreté, c'est pas bon : tous nos parents nous abandonnent »*.

Bien entendu, si les deux énoncés sont possibles, souvent dans la bouche des mêmes informateurs, c'est qu'ils sont vrais l'un et l'autre.

D'un côté, en effet, le manque de ressources induit une demande accrue de solidarité de la part des plus démunis et les moins pauvres (ou les moins misérables) peuvent y répondre tant bien que mal, mais avec une constance qui force souvent l'admiration et démontre à quel point la solidarité est une logique essentielle au fonctionnement séculaire des sociétés africaines, donc demeure profondément intériorisée comme valeur irréfragable au nom de laquelle l'opinion publique est prompte à juger et à condamner les défailants.

Mais, d'un autre côté, les pauvres, dont il faut garder présent à l'esprit qu'ils sont aussi pauvres en matière de pouvoir, ne peuvent guère que ruser, tricher les uns contre les autres, éventuellement s'exploiter les uns les autres. C'est cette ambivalence intrinsèque de la solidarité communautaire, que la dureté des temps présents ne fait que

rendre plus flagrante, qui apparaît ici aussi à travers les récits de la vieille maman et de sa fille aînée.

Ainsi, la grand'mère explique que les deux neveux hébergés par le chef de la maisonnée « *mangent ici* » (avec les autres membres du groupe), mais, alors que le plus jeune des deux, « *s'il gagne un peu [d'argent], participe aux dépenses [alimentaires]* », en revanche, l'autre ne participe pas et « *pourtant, il mange* ». Et de cette attitude qui contrevient aux normes de solidarité communautaire, elle prend acte sans acrimonie apparente comme si, aujourd'hui, il ne fallait plus s'étonner de rien : « *C'est l'Afrique : on ne peut rien lui dire. Il est très méchant [égoïste] : il trouve de l'argent et il le garde* ».

Mais d'un autre côté, on notera que la jeune servante est payée par une petite soeur qui habite ailleurs. Ouvrière dans une usine chimique, celle-ci aide de cette manière sa soeur aînée.

En général, le dénuement n'exclut pas fatalement l'aide à encore plus pauvre que soi. Dans cette cour, on prend encore en charge, on l'a vu, la voisine, une parente du village de la grand mère, et ses deux petites filles :

« Elle n'a rien, elle ne connaît personne et elle est à notre charge. Même si nous sommes pauvres, il faut aider cette femme, nous allons manger des cailloux, mais nous allons manger ensemble. Elle vend bien un peu de charbon, mais pas assez pour donner un peu pour la nourriture [pour contribuer aux dépenses alimentaires] ».

« Il n'y a plus de solidarité dans la grande famille »

Mais la pauvreté c'est aussi le règne de la loi de la jungle où tous les coups sont possibles, y compris l'utilisation machiavélique du principe de solidarité communautaire à des fins d'escroquerie. L'épouse du propriétaire de la petite concession raconte ainsi un récent épisode qui en fournit un exemple douloureux, puisqu'on y voit son mari y tenir la place du « pigeon » d'autant plus facilement plumé qu'il l'est au nom de la morale de la solidarité et par son propre frère !

En effet, cherchant à faire face à la hausse des prix consécutive à la sécheresse de 2005 et aussi pour aider son frère aîné à monter une petite affaire, le mari s'était fait gruger par celui-ci :

« Avant, notre maison était grande, mais mon mari a vendu la moitié de la parcelle en 2005. Et il a commencé à construire en dur ici, mais ce n'est pas fini. C'est que son grand frère (pourtant « même père, même mère ») a gâté [dilapidé] l'argent que mon mari lui avait confié. C'est ce grand frère qui

avait conseillé de couper la maison [de diviser la parcelle] pour vendre [la moitié], car il n'avait pas de moyens [pas d'argent]. Mais mon mari est très simple [naïf et confiant] et son grand frère a bouffé l'argent [l'a dilapidé pour lui seul]. Ce grand frère ne travaille pas, il ne fait rien, il mange l'argent comme ça. Il trahit les gens. C'est un escroc. Un vrai escroc. Il a aussi trahi un autre frère. Mais on ne peut rien dire : c'est leur parent tout de même ».

Ponctuant à sa manière le récit désolé de sa fille, la grand'mère tape alors dans ses mains puis les présente ouvertes à l'interlocuteur en un geste usité en Afrique pour signifier que les choses sont ce qu'elles sont, que rien ne change dans le bon sens et que l'on n'y peut rien : « *notre sort ne s'améliore pas. Moi, je n'étais pas d'accord pour qu'on vende le terrain* ». Et les deux femmes de répéter qu'elles sont « *au fond des plus pauvres* », ceux qui ont aussi « *des maladies et encore des maladies* », ajoutent-elles en montrant leurs jambes enflées et desquamées et en rappelant leur commune difficulté à marcher.

Et comme pour apporter une preuve de plus, s'il en était besoin!, voici qu'une autre vieille dame décharnée et courbée, elle aussi prématurément usée par la vie, est lentement arrivée d'une concession voisine et, se tenant les reins à deux mains, dit à son tour au visiteur étranger combien elle a mal au dos...

La fille de la vieille dame s'anime pour encore s'indigner de l'attitude de ces jeunes parents que l'on avait soutenus pour leur scolarisation et qui, aujourd'hui que leurs situations sont bonnes, les abandonnent à leur sort sans avoir les gestes de reconnaissance qui sont pourtant la norme. Et c'est bientôt les larmes aux yeux qu'elle évoque cette ingratitude à laquelle, d'ordinaire, elle préfère sans doute ne pas trop penser :

« La pauvreté, c'est pas bon : tous les parents nous abandonnent. Pourtant, nous avons beaucoup de parents proches qui ont beaucoup d'argent, qui ont des situations. Ce sont des intellectuels maliens. Des fonctionnaires. Ils ne viennent même pas nous faire des visites. Pourtant on leur donnait 1 000, 1 500 francs pour qu'ils puissent aller à l'école. Il y a un jeune frère, même père, même mère, et aussi deux fils de la petite sœur de mon père. Il n'y a plus de solidarité dans la grande famille ».

« Nous avons peur du jour qui vient, chaque jour, nous avons peur du lendemain » (...et rien à attendre du politique ni du religieux)

À la question presque incongrue de savoir si elles nourrissent, tout de même, quelque espoir dans un changement politique, les deux

femmes s'indignent aussi : il n'y a rien à attendre des politiciens et cette réponse n'étonne pas si l'on sait que le seul slogan qui, depuis l'époque de la dictature de Moussa Traoré, avait marqué les esprits (selon un informateur, « *il est resté dans la tête des Maliens* »), c'est le « *manger à sa faim* » (*doukafa*) demeuré lettre morte jusqu'à aujourd'hui.

« Nous n'avons aucun espoir dans les hommes politiques. Le jour des élections, ils nous demandent notre soutien, puis ils nous oublient ! Nous ne voulons plus voter. JAMAIS ! L'élection passée, nous avons voté, mêmes malades. Et les politiciens n'ont rien fait [pour nous]. Nous avons voté pour ATT [surnom de l'actuel président, Amani Toumani Touré] ».

Dans le champ du religieux, pour ces femmes, aucun espoir de changement ne s'ouvre non plus. Ni du côté de l'islam politique tel que l'incarne à Bamako le cheikh Haïdara dont, pourtant, les prêches inspirés stigmatisent l'égoïsme des riches et inquiètent les gens en place, mais n'engagent pas (encore ?) les foules dans la lutte politique : « *Même Haïdara ne s'occupe pas de nous, de nos difficultés* ». Ni du côté de Dieu lui-même qui décide de toute chose et semble avoir en quelque sorte abandonné l'Afrique à son sort en lui préférant l'Europe :

« Toujours, nous demandons à Dieu de nous soutenir. Mais le Dieu, tout ce qui s'est passé jusqu'à aujourd'hui, c'est Dieu [qui l'a voulu]. Tout est Dieu. C'est Dieu qui décide de tout : on n'est jamais en colère contre Dieu. L'Europe est plus importante [pour lui] qu'ici, l'Afrique ».

Ce qu'il faut donc bien, une fois encore, considérer comme de l'acceptation fataliste d'une condition humaine sur laquelle les hommes, du moins les gens ordinaires, n'ont pas de prise, puisqu'elle est le produit d'une décision divine, semble interdire, en effet, les deux variantes d'un même refus de l'ordre des choses : l'espoir et la colère. Alors, effectivement, il ne reste plus que la trop ordinaire et trop familière appréhension devant les incertitudes et la précarité indéfiniment renouvelées de chaque jour qui passe : « *Nous avons peur du jour qui vient, chaque jour, nous avons peur du lendemain* ».

4. Le jeûne forcé des petits écoliers (étude de cas 4)

Sur un étroit terrassement de terre battue, deux petites bicoques en adobe, un cabanon-poulailler en face, un pan de mur à moitié écroulé en bordure de la piste qui tient lieu de rue, une corde à linge, un vieux pilon de bois ébréché, quelques marmites et cuvettes en plastique et

surtout deux foyers en cônes d'argile dont on remarque qu'ils sont éteints en dépit de l'heure : c'est la fin de la matinée et pourtant aucune trace de préparation du repas. Tout semble vide et délaissé¹⁵.

Une dimension de la pauvreté : femmes esseulées, hommes défaillants

À 35 ans, madame Aïgata est seule à la tête d'une maisonnée de sept personnes à nourrir. Sa fille aînée (18 ans), qui a eu un petit garçon (2 ans) d'un fiancé émigré en Guinée, a quitté l'école publique (« fondamentale ») en 9^{ème} année sans avoir obtenu le DEF (Diplôme d'enseignement fondamental)¹⁶. « Elle ne fait rien du tout. Elle n'a pas d'activité ». Le fils cadet (16 ans) a dû abandonner sa scolarité dans un établissement privé au cours de la huitième année à cause du manque d'argent de la mère. Lui non plus « ne fait rien ».

Le second fils (12 ans) est toujours à l'école, en cinquième année, à raison de 1 000 francs par mois. Le troisième fils (10 ans) est également en cinquième année dans le privé. La dernière est une fillette d'un an.

Mais pour nourrir tout ce petit monde, payer les frais de scolarité des deux garçons encore à l'école (5 000 francs CFA d'inscription plus 1 000 francs CFA mensuels pour chacun) et payer les 7 500 francs CFA de location du petit logement (une entrée et deux pièces) dans une maison locative, Mme Aïgata n'a d'autre ressource personnelle que son activité de tresseuse de nattes à domicile. Elle prend 750 francs CFA pour un tressage, mais elle doit faire crédit à ses clientes (durant une semaine, dix jours, parfois un mois) et celles-ci ne font pas régulièrement appel à ses services : « Aujourd'hui, ça fait une semaine que je n'ai pas tressé ».

Or, cette activité, intermittente par la force des choses, est sa seule source de revenus, son mari l'ayant abandonnée avec les enfants au bout de plusieurs années d'errements extra-conjugaux, d'ennuis avec la justice et de chômage :

¹⁵ Entretien en septembre 2006, quartier « Kognomani Plateau », commune de Dialakorodji.

¹⁶ L'enseignement primaire laïque va de la première à la sixième avec le CEP (certificat d'études primaires) ; le secondaire va de la septième à la neuvième avec le DEF (diplôme d'études fondamentales) ; à partir de la dixième année jusqu'à la douzième année, c'est le lycée jusqu'au Bac ou au Brevet technique. On distingue l'école fondamentale, publique, des écoles privées qui se sont multipliées ces dernières années et qui ont la réputation d'être plus sérieuses que les publiques où les conditions de travail se sont dégradées : on y travaillerait et étudierait plus. « Avec la crise économique, il faut payer les écoles privées ».

« Mon mari a fui il y a un an. Sans rien dire. Sans prévenir. Sans dire où il allait. J'ai eu les trois garçons et les deux filles avec lui. Ils sont tous restés avec moi ».

« J'étais avec mon mari depuis 1988. C'est avec lui que j'ai eu tous mes enfants. Il était employé de commerce c'est-à-dire qu'il travaillait pour une société libanaise de fabrication de savon. Il prenait le carton à crédit et fabriquait l'emballage qu'il revendait à l'usine, ce qui lui permettait de rembourser le carton.

Mais lui, quand il avait dû rembourser le carton au fournisseur, il ne l'a pas fait. Et comme ça s'est produit plusieurs fois, il a été convoqué à la police et c'est la prison et ainsi de suite, plusieurs fois.

Son argent, il le dépensait, car il s'était tourné vers les femmes, des femmes qui n'étaient pas dans de bonnes conditions, l'une était mariée et l'autre était une prostituée. À cause de ça, il gaspillait son argent et il a fait plusieurs fois de la prison.

Il était déjà parti puis il était revenu il y a 7 ans. Mais depuis son retour, il croisait les bras, il ne faisait rien. Moi je dois me débrouiller, car il ne travaille pas. Il ne fait rien. Il est découragé et il ne donne jamais d'argent. Il est parti sans rien dire depuis un an. Sinon, moi je l'aurais gardé par amour et à cause des enfants. Mais la famille lui faisait trop de reproches et c'est pour cela qu'il a eu honte. Il donne de ses nouvelles par les rumeurs. Il est dans un village à quelques km de Bamako. Je n'espère plus qu'il revienne. Je m'attends au divorce et j'espère un jour trouver un autre mari ».

Quant à l'homme qui devrait « soutenir » la fille de Mme Aïgata, il a dû comme beaucoup de jeunes gens tenter la solution aléatoire de l'émigration : il est parti depuis un an et demi en Guinée et sa « fiancée » n'a plus qu'à espérer qu'il s'en sorte et ne l'oublie pas, elle et leur enfant...

« Le copain de ma fille aînée, le père de son enfant, a voyagé [émigré] en Guinée. Lui et ma fille sont fiancés. Il a promis de revenir l'épouser. Ils se sont fiancés selon la coutume avec le partage de la cola devant Allah, devant les ancêtres et les deux familles et avec la bénédiction des deux familles (on lui souhaite beaucoup de bonnes choses et qu'il gagne beaucoup là-bas). Quand le papa est parti, son garçon avait cinq mois et il avait pu faire la cérémonie pour lui donner son nom quand l'enfant a une semaine »¹⁷.

¹⁷ La dation du nom a lieu le septième jour. La profession de foi (*baya* en bamanan) se fait beaucoup plus tard sans considération d'âge précis, si ce n'est qu'il faut au minimum avoir sept ans. Mais les enfants nés dans une famille musulmane sont automatiquement musulmans.

Une solidarité familiale aléatoire et souvent démentie par les filouteries

Dans ces conditions d'esseulement des deux femmes, le tressage de nattes ne suffit pas pour payer la nourriture de tous les jours, la location du petit logement et les frais de la scolarisation des deux garçons. Il faut donc avoir régulièrement recours à la solidarité familiale. En l'occurrence, Mme Aïgata a la chance de pouvoir compter sur elle, en particulier sur l'aide d'un frère cadet avec lequel les relations ont été raffermies par le fait que ce dernier, ancien apprenti du mari, avait été hébergé et nourri par le couple. Aussi est-il l'obligé de sa grande soeur et celle-ci, au nom de la « logique de la dette » (Marie, 1997) qui est au principe et au coeur du fonctionnement de la solidarité communautaire, peut donc, sans se trouver dans la position humiliante d'une quémandeuse, solliciter de lui les « gestes » de reconnaissance (de dette) qu'il lui doit.

« Je suis aidée par mes parents et surtout mon petit frère qui habite tout près d'ici, dans le quartier. Il était l'apprenti de mon mari. Il fait le même travail que celui que faisait mon mari. Mais, lui, il a su continuer. Il fabrique les emballages de carton pour les savons et, tous les jours, il les transporte en bus jusqu'à l'usine. Il vend les emballages à l'usine où les ouvriers emballent les savons. Mon petit frère est marié et il a quatre enfants. Il ne m'aide pas en permanence, mais quand il peut, il vient à mon secours. Quand je n'ai rien, je passe le voir. Il peut me donner 1 000 francs. Par exemple, aujourd'hui je n'ai rien et je vais passer pour qu'il me donne 1 000 francs »

Mais la solidarité est rarement sans histoire chez les pauvres, car, évidemment, les ressources sont trop faibles pour permettre une générosité sans faille et pour ne pas engendrer des situations de concurrence avec des protagonistes qui, nécessité faisant loi, ne sont pas portés à se faire de cadeaux. Ainsi, tandis que la mère peut compter sur l'aide à peu près régulière de son frère, la fille ne reçoit rien de son « fiancé » émigré, alors que ce dernier envoie pourtant de l'argent à sa propre mère. Et cette dernière, sollicitée, ne veut pas donner sa part à la fiancée de ce fils, bien que, ainsi que l'a précisé Mme Aïgata, les fiançailles ont été faites selon la coutume, devant les deux familles, et que le fiancé ait officiellement reconnu son enfant en organisant la cérémonie de dation du nom.

« Le fiancé de ma fille est parti depuis un an et quelques mois. Il est forgeron, mais il n'est pas instruit. Il envoie de l'argent à sa propre

maman, mais il ne donne rien pour son petit garçon et sa maman refuse de donner de l'argent à ma fille. Donc, le petit garçon de ma fille est aussi à ma charge ».

Mais il y a des cas plus douloureux quand, au nom de la solidarité elle-même, certains pauvres, sans doute aussi peu scrupuleux que nécessaires, n'hésitent pas à se rendre coupables de filouteries dont d'autres pauvres sont évidemment les victimes, car on ne peut gruger que les gens des milieux qu'on fréquente et à qui l'on peut inspirer confiance. C'est la triste mésaventure dont la fille de Mme Aïgata a été la victime.

« Un de ses amis était allé voir le fiancé en Guinée et il avait été chargé de revenir avec 30 000 F pour ma fille et pour moi. Mais il nous a donné 5 000 et a gardé 25 000 ! Vous voyez ! C'est par téléphone, quand on a appelé le fiancé de ma fille, qu'on a appris l'escroquerie. Mais aujourd'hui, il n'y a plus de téléphone et c'est coupé entre eux, on ne peut plus le joindre et lui, il n'a rien communiqué par lettre. Nous prions Dieu pour qu'il revienne ».

Le jeûne forcé des écoliers (ou quand le chercheur finit par comprendre que l'ascétisme devient une vertu de nécessité à inculquer!)

Fin de la matinée, arrivée des deux jeunes garçons (12 et 10 ans), qui rentrent de l'école avec un air d'enfant sage et sérieux dans leur uniforme bleu. Il est l'heure du déjeuner, mais les deux foyers de la cour sont éteints et ni leur mère ni leur grande sœur ne s'activent autour du moindre plat, même froid. La seule « nourriture » visible, c'est un tas de feuilles d'arachide dont le visiteur apprend qu'un autre locataire de la cour le vend pour quelques sous aux élèves qui font commerce de leurs moutons au marché.

C'est alors que s'établit, à propos des deux écoliers que n'attend aucun repas, un petit dialogue suffisamment révélateur de certaines ambiguïtés et incongruités inhérentes à l'enquête anthropologique pour que l'on ne résiste pas à l'idée de le présenter *in extenso*, dût l'amour propre de l'anthropologue en être quelque peu affecté.... Ou comment le visiteur étranger ne comprend pas tout de suite, dans la teneur des réponses de la maîtresse de maison et dans les explications qu'en donne son accompagnateur et interprète, à quel point la bonhomie de ses questions peut sonner faux devant une maman qui n'a pas toujours les moyens de préparer un repas à ses enfants et

devant des écoliers malheureusement trop bien habitués à supporter ces jeûnes forcés.

– Le visiteur : « *Bonjour, voilà les écoliers ! Vous avez bien travaillé ? Bien appris les leçons ? Il faut travailler hein ! C'est vous les deux espoirs de la famille* »

– La maman : « *Oui* ».

– Le visiteur : « *Et l'école est loin ou non ?* ».

– La maman : « *L'école est loin* ».

– Le visiteur : « *Ils peuvent revenir tous les jours manger ?* ».

– La maman : « *Oui, c'est à Djalakorodji* » [l'école n'est pas toute proche, mais elle est dans la commune : on peut donc faire le trajet à pied].

– Le visiteur : « *Ils viennent à pied ?* ».

– La maman : « *Oui, à pied* ».

– Le visiteur : « *Ils sont partis à quelle heure pour l'école ?* ».

– La maman : « *À 6 heures* ».

– Le visiteur : « *Donc l'école est finie ?* ».

– La maman : « *Non, c'est midi maintenant. Le soir aussi il y a école. Ils montent pour manger et après ils retournent à l'école* ».

– Le visiteur (se souvenant qu'on est en période de ramadan) : « *Donc vous ne faites pas le ramadan dans la famille ?* ».

– L'accompagnateur (expliquant) : « *Si, mais pas les petits, parce que c'est une question de foi aussi* ».

– Le visiteur : « *Oui d'accord, mais sinon la dame et sa grande fille, elles le font aussi ?* ».

– L'accompagnateur : « *En quelque sorte, mais c'est une question de foi et de moyens. Parce que quand tu fais le ramadan, tu dois préparer un bon plat [pour le petit déjeuner d'avant l'aube] pour pouvoir tenir toute la journée* ».

– Le visiteur (avec une première lueur de compréhension) : « *Je comprends, donc quand on est pauvre, on ne peut pas bien faire le ramadan* ».

– L'accompagnateur : « *Non, on ne peut pas* ».

– Le visiteur : « *On peut ne pas le faire du tout alors ?* ».

– L'accompagnateur : « *Voilà* ».

– Le visiteur : « *Est-ce qu'elle peut me dire si elle a de quoi préparer la sauce tous les jours pour le repas principal, le repas du midi, de quoi mettre un peu de poisson séché ou un peu de viande dans la sauce ?* ».

– L'accompagnateur : « *Oui, souvent elle met de la viande ou du poisson séché* ».

– Le visiteur : « *Et tous les jours, elle peut avoir le poisson ou la viande ?* ».

– La maman : « *Non, pas tous les jours, souvent c'est pas tous les jours* ».

– Le visiteur : « *La dernière fois qu'elle a fait un repas avec du poisson, c'était quand ?* »

– L'accompagnateur : « *Il y a trois jours* ».

- Le visiteur : « *Alors les jours où même si l'on mange, on a encore faim, comment fait-on pour tromper la faim ?* ».
- L'accompagnateur : « *Elles mangent de la bouillie* ».
- Le visiteur (qui s'inquiète maintenant du bébé de la dame) : « *Elle arrive toujours à avoir du lait pour son petit ? Je vois qu'elle l'allaite* ».
- L'accompagnateur : « *Oui, elle arrive* ».
- Le visiteur : « *Donc le lait ne tarit pas ?* ».
- L'accompagnateur : « *Si, parfois il tarit, alors elle donne de la bouillie au petit : allaitement mixte* ».
- Le visiteur : « *Et la jeune femme qui est fiancée, son petit maintenant, il est sevré, il mange aussi de la bouillie ? Il est assez grand ... Est-ce qu'il peut se nourrir encore au sein ?* ».
- L'accompagnateur : « *Non il ne prend plus le sein, uniquement la bouillie et le manger* ».
- Le visiteur : « *Est-ce qu'elle a une idée de la dépense qu'elle fait pour le repas du midi ? Ou bien la quantité de riz par exemple ou de mil ?* ».
- L'accompagnateur : « *Ça dépend des moyens qu'elle a* ».
- Le visiteur : « *Je comprends. Alors combien de riz, par exemple, faut-il pour faire manger tout le monde ?* ».
- La maman : « *Pour le midi seulement, il faut 1,5 kg de riz ou de mil* ».
- Le visiteur (calculant mentalement que cela fait environ une ration de 200 g par personne et supputant que le riz blanc constitue tout le repas) : « *Qu'est-ce qu'elle ajoute à cela, par exemple aujourd'hui ? Qu'est-ce qu'elle ajoute comme ingrédient pour la sauce ? Elle mange le riz tout seul ou avec un peu de sauce ?* ».
- L'accompagnateur : « *Non, avec la sauce, mais ce n'est pas prévu aujourd'hui parce qu'elle n'a rien* ».
- Le visiteur (qui enfin comprend) : « *Donc, si elle ne trouve rien, elle ne va rien manger* ».
- L'accompagnateur (patient, à peine ironique) : « *Jusqu'à preuve du contraire...* ».
- Le visiteur (qui enfin comprend tout) : « *Donc aujourd'hui même, ils n'ont pas les moyens de manger ? Même pour les écoliers ? Et le tout petit non plus ?* ».
- La maman : « *Non, ils sont venus de l'école* ».
- Le visiteur : « *Ils n'ont rien ?* ».
- La maman : « *Non, ils sont venus pour se reposer* ».
- Le visiteur (pas sadique, mais qui a tout de même besoin de lever tout risque de malentendu) : « *Donc ils vont repartir comme ça ? Sans manger ? Et ils vont tenir toute la journée ?* ».
- La maman : « *Oui : ils ont l'habitude* ».
- Le visiteur (confus, ému, il met la main à la poche) : « *Mais si je leur donne quelque chose, vous avez le temps de leur préparer quelque chose, parce que je ne peux pas entendre ça comme ça ...* » (et donnant un billet à la dame) : « *Il faut aller leur chercher quelque chose madame ! Et les enfants peuvent rester le ventre vide toute la journée ? Ils peuvent écouter le maître sans s'endormir, s'ils ont faim ?* ».

- La maman : « *Ils ont l'habitude* ».
- Le visiteur (c'est un chercheur : il s'acharne) : « *Et ce matin, aujourd'hui par exemple, est ce qu'ils ont mangé ?* ».
- La maman : « *Non, rien* ».
- Le visiteur (qui enfonce le clou) : « *Même pas du liquide ? Ils n'ont rien mangé ce matin non plus !!* ».
- L'accompagnateur (qui évoque sa propre expérience d'enfant de pauvres pour montrer au visiteur, décidément bien empêtré dans ses étonnements indignés d'Occidental, qu'ici, au Mali, c'est chose fort courante) : « *Non rien. Ça, c'est un cas général. Moi, quand j'étais lycéen à Kayes pour le secondaire, je sortais à 5 heures du matin pour aller à l'école, on était à 5 km de l'école, donc on part à l'école pour retourner le soir et je ne mangeais rien de la journée* ».
- Le visiteur : « *Et le matin, tu pars avec le ventre vide ?* ».
- L'accompagnateur : « *Le ventre vide* ».
- Le visiteur : « *Et le soir, est ce que tu manges ?* ».
- L'accompagnateur : « *Quand on vient, à la nuit on mange, puis on se couche* ».
- Le visiteur (redoutant le pire) : « *Alors ce soir les petits, est-ce qu'ils ont de quoi manger ?* ».
- L'accompagnateur (logique) : « *Maintenant que tu as donné, ils peuvent* ».
- Le visiteur : « *Oui, mais dans le cas contraire ?* ».
- L'accompagnateur : « *Rien n'était prévu, ce soir ils se seraient couchés comme ça* ».

« *Demain le problème se repose de nouveau* » (ou quand manger est un aléa quotidien et de la honte qu'on en a)

- Le visiteur (prêt au pire maintenant) : « *Et combien de temps ils peuvent rester sans manger ?* ».
- L'accompagnateur : « *Une journée, demain matin on cherche. Mais je lui avais dit [à la maman] de ne pas sortir parce que vous veniez. Peut être qu'après elle aurait sollicité quelqu'un et elle aurait gagné quelque chose ou peut être rien ou elle serait sortie aller voir son frère* ».
- Le visiteur : « *Donc le seul repas, c'est le repas du soir ?* ».
- L'accompagnateur : « *Oui pour aujourd'hui, c'est géré [réglé], mais demain ça recommencera* ».
- Le visiteur (accablé, mais tenace : c'est un chercheur) : « *Donc demain, le problème se repose à nouveau. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, c'est moi qui suis l'occasion, une autre fois ce peut être une autre occasion ou ce sera son petit frère. Mais le jour où elle ne trouve personne, tout le monde reste sans manger toute la journée ?* ».
- L'accompagnateur (rappelant le chercheur à un minimum de délicatesse) : « *Comme vous avez posé la question et que vous êtes un*

étranger, elle vous a dit la vérité, elle a été obligée de répondre, mais à quelqu'un d'autre, elle n'aurait pas dit la vérité ».

– Le visiteur (comprenant enfin ce que le perfectionnisme dans la quête de l'information anthropologique peut avoir d'indélicat, il s'adresse un peu confus à la maman) : *« Je vous remercie d'avoir dit la vérité, parce que c'est peut être un peu honteux pour vous ? ».*

– La maman : *« Oui ».*

– Le visiteur (qui tente de se justifier) : *« Mais, moi, je suis là pour faire connaître la vérité, donc il faut me dire la vérité, et il ne faut pas avoir honte parce que moi je comprends vos problèmes et je suis là pour dire aux gens¹⁸ : « Vous voyez la situation dans laquelle sont les Maliens, une situation très dure ». Mais les gens qui restent en ville là-bas et qui ne rencontrent que des employés et des travailleurs qui ont quand même de quoi manger, ils ne parlent pas des pauvres comme vous. Et lorsqu'ils rentrent chez eux, ils disent que finalement le pays ne va pas si mal, parce qu'au moins tout le monde mange à sa faim. Or en réalité, il y a des gens ici qui ne mangent pas à leur faim ».*

– La maman : *« Oui, beaucoup même ! ».*

– Le visiteur (qui enfonce un clou de plus) : *« Vous, vous pouvez dire que vous ne mangez pas à votre faim ? ».*

– La maman : *« Oui c'est ça ».*

« Le gouvernement n'a rien à faire ici » (ou quand les pauvres sont abandonnés à leur solidarité)

– Le visiteur : *« Et le gouvernement est ce qu'il fait des choses pour les gens comme vous ? ».*

– La maman : *« Non, le gouvernement n'a rien à faire ici ».*

– Le visiteur : *« Alors qui peut s'occuper de vous pour le travail, pour l'aide ? ».*

– L'accompagnateur : *« C'est la chance, comme aujourd'hui : ils vous ont croisé et ça a été une chance pour eux, demain ce sera peut être quelqu'un d'autre, c'est le hasard ».*

– Le visiteur : *« C'est ce qui vous sauve un peu de la misère, parce que c'est pire que la pauvreté là, parce que le pauvre il mange un peu, mais vous, il y a des jours où lorsque vous vous levez le matin, vous ne savez même pas si le soir vous aurez à manger. Donc vous cherchez une occasion, une petite chose à faire, mais vous ne l'avez pas toujours. Alors, ce qui vous sauve, c'est que parfois vous tombez sur quelqu'un de la famille ou un ami qui a un peu pitié de vous, qui vous invite à partager le repas, ou qui vous donne un peu d'argent, c'est ça qui vous sauve ici, c'est la dernière chance que vous avez ici ».*

¹⁸ Du moins, à ceux, fort peu nombreux, qui prendront la peine de lire ce texte : il convient d'être relativiste quant à l'utilité sociale de l'enquête anthropologique....

– Un ami de l'accompagnateur : « Voilà, c'est ça, parfois on tombe sur quelqu'un, un ami qui comprend. Quand on est habitué à des trucs pareils, socialement on sait comment gérer. Par exemple, le matin de bonne heure, quand je viens chez Djobé [l'accompagnateur], je lui dis bonjour, parce que je sais que quand je passe la matinée là-bas, je n'ai même pas une cigarette dans ma poche et je pense à Dieu, et je me dis que si je vois Djobé, est-ce que je ne pourrai pas avoir une cigarette ? On mange ensemble et il me dit : « Est-ce que tu as mangé aujourd'hui ? ». Je réponds que non et il me dit : « Rassures toi, on va manger ensemble », ensuite on part et il me demande dans quelle direction je vais, et il prend la moto et me dépose là-bas ».

– Le visiteur : « On va, on vient, on « grouille » à droite à gauche ... ».

Leçon d'anthropologie : l'alliance à plaisanteries (senankuya), rituel de solidarité et recours pour les pauvres

L'ami de l'accompagnateur (qui explique, en anthropologue de sa société, l'omniprésence, depuis les rapports interethniques jusqu'aux relations de parenté interindividuelles, de la réciprocité du don et du contre-don et des relations réversibles entre « créanciers » qui « obligent » et « débiteurs » tenus d'honorer leur dette) :

« Voilà c'est comme ça. Bon, s'il y a un autre problème, je cherche qui pourrait avoir quelque chose. Je vais chez lui, je dis « bonjour », je lui demande rien, hein ! C'est comme ça ici, tout le monde est cousin. Tu demandes à un cousin. À travers les plaisanteries, les échanges de nouvelles, les cousinages, la « senankuya », on s'échange les problèmes et on peut obtenir de l'aide ».

Et d'expliquer cette *senankuya* qui, au Mali, est une institution centrale, dans la mesure où, relation d'alliance symbolisée par l'échange de plaisanteries et de taquineries cathartiques (au moyen desquelles se dit la familiarité et s'annule d'avance, de manière ritualisée, toute animosité), elle tisse entre ethnies comme entre clans et parents des liens d'échange et de solidarité épurés de leurs inévitables tensions:

« C'est pour avoir quelque chose. On dit, par exemple : « Nos grands parents ont fait telle ou telle chose pour tes parents ». Moi, je passe dans les ministères, je fais connaître qui je suis. Même si mon « senankuya » [allié à plaisanteries] est grand [important] et vieux, je peux l'appeler « petit frère », « fils », « captif », « esclave », j'injurie ses parents (« ton père est un faux type, il n'a rien fait dans sa vie », etc.), lui, il peut me présenter à ses femmes comme son « père ». Ou alors, pour obtenir quelque chose de lui, je peux me plaindre et alors il se sent orgueilleux.

Entre gens de même ethnïe, la « senankuya » joue du côté paternel, mais pas maternel, par exemple entre les [clans] Diarra et Traore. Mais si c'est interethnique, par exemple, entre les Bozo et les Dogon ou entre les Peul et les forgerons [i.e. les Bamanan¹⁹], la « senankuya » peut jouer aussi bien du côté paternel que maternel, par exemple entre une fille dogon et un garçon bozo ».

– Le visiteur (il a bien compris...) : *« C'est-à-dire que, sans avoir l'air de rien, sans vraiment le dire, en plaisantant comme ça, vous arrivez à faire comprendre aux gens que vous avez besoin de leur aide ... ».*

La faim plutôt que « quémander » comme des « mendiants » et plutôt les prêcheurs que les politiciens

– Le visiteur (qui veut de nouveau interroger la dame) : *« Est-ce qu'elle pense que du côté de la religion, de l'islam, il y aura peut être une solution pour elle ? Je vois que dans les quartiers, il y a par exemple Chérif Haïdara qui essaye de parler aux pauvres, de leur faire comprendre leur situation ... est-ce qu'elle espère de ce côté-là ou même de ce côté-là, elle se dit qu'il n'y a pas beaucoup de chose à attendre pour elle ? Vous avez traduit tout à l'heure que les gens qui sont riches ou au gouvernement, au fond ils ne s'intéressent pas aux plus pauvres. Mais est-ce que les gens qui sont du côté de la religion islamique, les imams ou les chérifs comme Haïdara qui n'habite pas très loin d'ici, ils peuvent faire quelque chose pour eux ou pas, de son point de vue à elle » ?*

– L'accompagnateur : *« Le contact n'est pas facile avec le chérif Haïdara, si elle part là-bas, elle n'aura pas vraiment l'occasion de le rencontrer, sinon quand on lui parle, il peut faire quelque chose ».*

– Le visiteur : *« Est-ce qu'elle va le voir elle ? ».*

– L'accompagnateur : *« Elle n'aura pas la chance vraiment de le voir, c'est ça le problème ... Et puis il y a un problème, les gens ici sont trop fiers pour aller quémander à n'importe qui. Elle préfère la faim plutôt que d'aller quémander... Elle sait qu'elle pourrait avoir quelque chose si elle allait le voir, mais elle préfère se débrouiller avec les petits travaux qu'elle fait et se débrouiller pour avoir à manger à sa façon, que d'aller quémander ».*

– Le visiteur : *« Quémander : en bamanan, quel est le mot ? ».*

– L'accompagnateur : *« C'est la mendicité, c'est pareil, on dit : « deli », le bamanan dit « dali », mais c'est « deli ». Mendiant, on dit « gerebu ».*

– Le visiteur : *« Et en général, est-ce que tu attends de l'imam, par exemple, ou d'un cheikh qu'un jour, par son prêche et son action auprès des Maliens, il fasse changer les choses dans le pays. Pas lui donner quelque chose à elle, mais faire changer les choses dans le pays, pour que*

¹⁹ Au Mali, les ethnies sont aussi communément identifiées à leur principale activité dans le cadre d'une sorte de division ethnique du travail : traditionnellement, les « cultivateurs » bamanan ou dogon sont aussi « forgerons », les commerçants sont plutôt bamanan, les Bozo sont « pêcheurs », les Peuls sont « éleveurs » et « bergers » etc..

ceux qui dirigent le pays s'intéressent plus au sort des pauvres. C'est une question plus politique que je pose ».

– L'accompagnateur : *« Pour ne pas perdre leur poste, les politiciens promettent aux pauvres que leur situation va changer, mais rien ne change ».*

– Le visiteur : *« Donc puisque les politiciens déçoivent les gens souvent (on vote pour eux et puis rien ne change, c'est toujours pareil), est-ce que, s'ils sont déçus des politiciens, ils vont se tourner vers les « prêcheurs » qui veulent aussi intervenir dans le domaine politique, pour gouverner le Mali autrement ? Est-ce qu'elle pense que les prêcheurs peuvent faire quelque chose d'efficace pour les pauvres, alors que les politiciens n'ont rien fait, ne veulent pas ou ne peuvent pas. Est-ce qu'elle pense que si les prêcheurs prenaient la place des politiciens, les choses iraient mieux pour les pauvres ? ».*

– L'accompagnateur : *« Bon on trouve que cela serait mieux ».*

– Le visiteur : *« Elle pense que ce serait mieux ? ».*

– L'accompagnateur (traduisant) : *« C'est mieux, parce qu'il peut tenir la promesse et aussi avoir pitié des démunis (desebagato) et des affamés (konkoto) ».*

II. Pauvreté : le « cumul » des manques (de nourriture, de soins, de solidarité et d'État)

Les études de cas précédentes le montrent et le démontrent à l'envi : il suffit d'écouter leurs récits pour comprendre que tous ces pauvres souffrent quotidiennement de privations obsédantes (ces « manques » ressassés d'argent, d'activité décevantement rémunératrice, de nourriture et de soins, d'aide ou même de la moindre petite attention de la part des autorités) et, d'abord, que tout tourne autour de leurs difficultés à « trouver » chaque jour de quoi « manger », de gagner leur pitance d'ascètes forcés. Il suffit aussi de regarder leur visage fatigué, leur corps prématurément vieilli, leur silhouette trop souvent fragile, leurs vêtements réduits à une simplicité monacale non voulue (un pagne défraîchi, un pantalon fripé, des *samaras* si usées que la semelle n'est plus qu'une mince couche de plastique ou de caoutchouc). Il suffit encore d'observer le cadre matériel de leur existence : en bordure de petites parcelles de terre battue quelques minuscules maisonnettes en banco et toit de tôles rouillées délimitent une sorte de cours servant de pièce principale, où sont disséminés au sol de bien modestes ustensiles et équipements, cuvettes en plastique, foyers d'argile, une ou deux marmites noires de fumée, un ou deux mortiers et pilons pour le mil, quelques petits bancs en bois de récupération, le fil d'étendage pour une maigre lessive, le seau d'eau pour la toilette ou la boisson, dans un

coin une petite palissade ou un muret pour abriter la douchière et, parfois, dans un autre coin, un maigre mouton blanc à l'attache devant un petit paquet de feuillage poussiéreux si « *la chance* » a permis d'en « *trouver* » un pour le sacrifice rituel, qui va offrir la bien trop rare occasion de manger, enfin, de la viande dont on est privé depuis des semaines.

En bref il suffit de regarder, d'observer et d'écouter pour qu'aus-sitôt, en effet, les habituelles euphémisations prétendument conceptuelles et théoriques, « *insécurité* » ou « *vulnérabilité alimentaires* », « *sous-nutrition* », « *malnutrition* », « *stratégies de survie* » (et, plus généralement, la « *précarité* » ou même la trop fameuse « *pauvreté* » qu'il s'agirait de définir par des « *seuils* » monétaires de manière à la distinguer, parfois avec soulagement (!), de « *l'extrême pauvreté* », de la « *simple survie* » ou de la « *misère* »), pour que tous les néologismes mis à la mode par les « *experts* » (scientifiques, consultants, décideurs, développeurs et humanitaires, tous à cet égard logés peu ou prou à l'enseigne commune d'une technostructure prétendant à la neutralité de l'objectivation pour une efficace maîtrise du réel), en somme pour que tout le discours dominant se dévoile brutalement dans toute son hypocrite et, en fin de compte, mensongère obscénité : peut-on rester « *théorique* », « *objectif* » et distant comme un spécialiste du diagnostic et du raffinement nosographique devant la terrible nudité de la grande pauvreté dès lors qu'elle se donne à voir sans l'écran des abstractions langagières ou statistiques ?

Reprenons donc maintenant, de manière synthétique (à partir des études de cas déjà présentées et, implicitement, de tous les autres entretiens, non cités ici, mais dont il importe de souligner qu'ils vont tous dans le même sens), quelques données élémentaires de la pauvreté bamakoise analysées dans leur concrétude sans fard, avant d'esquisser une réflexion sur les implications politico-religieuses d'un phénomène dont il ne faudrait tout de même pas perdre de vue qu'il se traduit par de très grandes souffrances sociales, par une très profonde désillusion vis-à-vis de l'État et du politique et, fort logiquement, par la montée en puissance d'une radicalisation politico-religieuse.

1. « *Nous ne mangeons pas à notre faim* »

Une constatation s'impose d'emblée : de plus en plus, la base du repas (mil ou riz) constitue le repas de base. En d'autres termes, celui-

ci se réduit très souvent à l'une ou l'autre de ces céréales cuites de la manière la plus élémentaire et la plus économique qui soit, bouillie et blanche. Et il s'agit bien là de *rations minimales de survie*, si l'on sait que le repas du soir est alors constitué des restes de celui de midi et celui du matin des restes de la bouillie du soir... quand il a été possible d'avoir de cette bouillie pour le soir. Mais l'on rencontre aussi des cas où l'on n'a rien à manger le matin et, parfois, pas non plus à midi (cf. études de cas : « *La mère aux pieds nus* » et « *le jeûne forcé des petits écoliers* »).

Lorsque les (maigres) revenus le permettent, les deux céréales de base sont agrémentées de ce qui fait un repas véritable (plus complet, diversifié et goûteux), cette fameuse « *sauce* » constituée d'un assortiment de légumes (tomates, gombo, choux, aubergine, oignon...) et d'un peu de viande (poisson frais ou séché, viande rouge ou poulet) dont il faut cependant remarquer qu'ils ne composent que des rations frugales : ils sont servis en petits morceaux épars dans une sauce plus ou moins liquide à base d'arachide, d'huile, de concentré de tomate, d'arôme Maggi ou de gombo. Même ainsi complétées, les rations alimentaires restent donc modestes comme le montre la modestie des dépenses possibles, si bien que, de toute manière, la frugalité est effectivement de mise.

Le cas n° 1 (Les trois « mères courage ») fournit à cet égard quelques données intéressantes :

- coût d'un repas complet à base de mil (couscous de mil, poisson fumé et pâte d'arachide) : 80 francs CFA/personne ;
- coût d'un repas complet analogue à base de riz, plus cher que le mil : 120 francs CFA/personne ;
- coût d'un petit déjeuner constitué d'une bouillie de mil sucrée : autour de 40 francs CFA/personne ;
- coût du repas du soir : soit il ne coûte rien quand il consiste à manger les restes de celui de midi ; soit il représente une dépense oscillant entre 70 et 100 francs CFA par personne quand on peut rajouter la « *sauce* ».

Au total, si l'on tient à faire des moyennes, on aurait des journées « fastes » avec trois repas et une dépense oscillant selon les cas entre 230 et 260 francs CFA/jour/personne, soit, pour une famille élargie de 17 personnes (cas 1), une dépense globale comprise selon les cas entre

3 900 francs et 4 400 francs CFA/jour, ce qui représenterait un budget alimentaire mensuel théorique qui, si l'on pouvait faire tous les jours des repas « normaux », oscillerait entre environ 117 000 et 130 000 francs CFA/mois.

Or, si l'on tient compte du fait que le groupe familial ne compte que cinq à six actifs (l'un d'entre eux n'étant pas un « permanent »), dont les trois mères de famille sont les plus constantes, il faudrait donc qu'en moyenne, chacun de ces actifs puisse consacrer entre 21 000 et 23 000 francs CFA environ par mois uniquement au budget alimentaire de la famille. Mais si l'on rappelle les activités de ces adultes au travail (petit commerce de revente au détail et de proximité, petite culture jardinière d'autoconsommation, employé mécanicien « *au bord de la route* », revenu immobiliers décisifs mais à la merci des défaillances de locataires eux-mêmes impécunieux), il est évident que *les repas complets relèvent de l'exception et de l'heureuse aubaine* (gain plus important que d'habitude et, surtout, aide extérieure).

En réalité, à considérer en outre les charges qui pèsent sur le groupe (une douzaine d'inactifs, souvent augmentés à 14, dont six étudiants ou écoliers, un chômeur âgé et malade et un jeune « *diplômé-chômeur* »), avec tout ce que cela implique en matière de frais d'études, d'habillement et de santé (frais sur lesquels on rogne à l'excès quand on ne doit pas carrément les supprimer), il est aisé de concevoir ce que, déjà, ces calculs peuvent avoir de « théorique ». En fait, l'on sera plus proche de la réalité si l'on prend au sérieux la déclaration de la principale pourvoyeuse du groupe (« *On n'est pas suffisamment nourri... Actuellement nous ne mangeons pas à notre faim* ») et si, donc, l'on retient les chiffres les plus modestes qui, à coup sûr, constituent la règle : un repas de midi incomplet, constitué de mil et de pâte d'arachide pour tout ingrédient en guise de « *sauce* », soit une soixantaine de francs par personne ; un repas du soir fait des restes de celui de midi et qui ne coûte donc rien ; une collation matinale de bouillie de mil sucrée, soit 40 francs CFA par personne. Au total, cette frugalité de nécessité réduit les coûts journaliers de la nourriture à une dépense oscillant autour de 100 francs CFA/personne, soit environ 1 700 francs CFA/jour pour l'ensemble de la maisonnée, ce qui représente une dépense mensuelle de 50 000 francs CFA environ.

En d'autres termes (qui sont certainement plus proches de l'expérience ordinaire des acteurs sociaux), chaque actif du groupe doit « *trouver* » (sic : au sens de « dénicher » ou « débusquer » grâce à son

ingéniosité et à son entregent... ou à « *la chance* ») *au minimum minimorum* un revenu net d'au moins 500 francs par jour (si l'on retient l'hypothèse basse selon laquelle trois actifs principaux ont à charge les quatorze autres membres de la maisonnée) ou 300 francs CFA « seulement » les jours où les deux ou trois autres actifs plus ou moins occasionnels apportent leur propre contribution.

Mais chez les pauvres, toujours au bord du basculement dans la misère (ce qui est l'un des aspects de la précarité de leur existence quotidienne), avoir un revenu net de 15 000 francs CFA par mois ou même seulement de 9 000 francs CFA entièrement consacré à l'alimentation est déjà une gageure souvent intenable quand on pense au caractère aléatoire des gains, à l'irrégularité des revenus, à l'instabilité extrême des activités rémunératrices et à la nécessité d'autres dépenses difficilement compressibles (logement, transport, frais de santé, de scolarité et d'habillement, coût du combustible, de l'éclairage, de l'eau, des réparations diverses et aussi dépenses inhérentes à l'entretien ordinaire des réseaux d'entraide et de sociabilité ainsi qu'aux cérémonies qui les accompagnent...).

C'est donc à la lumière d'un tel contexte d'extrême précarité, qu'il convient enfin d'entendre pleinement cette jeune veuve, à la tête de la maisonnée malgré la présence de ses deux soeurs aînées et de leurs maris, ce qui s'explique sans doute par son rang de présidente de l'association des femmes du quartier et par son statut de propriétaire d'une petite concession locative héritée de son mari : « *J'ai une concession locative où il y a trois familles qui paient chacune 3 000 francs par mois. C'est ça qui nous aide le plus. Si ce n'est pas ça, on allait faire les mendiants. Mais les locataires sont pauvres...* ». Ainsi, avoir 6 à 9 000 francs CFA par mois en plus des gains de ses activités propres permettait à cette jeune femme de 38 ans d'occuper la position pivot dans l'économie familiale et d'y représenter la figure centrale dont tous les autres dépendaient peu ou prou.

Mais tous les pauvres n'ont pas la chance d'échapper tant bien que mal à l'extrême pauvreté des « mendiants » (des sempiternels sollicitateurs d'une solidarité communautaire, elle-même défaillante ou de mauvaise grâce en ces temps de privation généralisée)... En tout cas, cette précision donnait bien la mesure de la pauvreté de cette maisonnée de dix-sept personnes : faute de ces revenus locatifs de 6 ou 9000 francs CFA les bons mois (quand les locataires paient tous), plus vraisemblablement de 6 à 7 000 francs CFA en moyenne, ce

pouvait être le basculement de la pauvreté dans la misère avec son extrême dénuement qui supprime toute dignité en supprimant toute possibilité d'autonomie même relative.

Le cas n° 2 (*La mère aux pieds nus*) est celui d'une autre structure familiale, celle d'une famille conjugale composée ordinairement de quatre personnes (un couple et leur deux fils, dont l'aîné, handicapé, est une personne à charge), mais qui présente des analogies frappantes du point de vue budgétaire et alimentaire. Le mari, malade, trop vieux (57 ans !) et endetté ne pouvant envisager de se faire soigner pour reprendre une activité, le ménage ne peut guère compter que sur « l'exploitation » de plus pauvres que lui, deux autres ménages locataires, chacun d'une pièce à 3 000 francs CFA dans la maisonnée, ce qui assure un revenu de 6 000 francs CFA par mois... à condition que les locataires paient régulièrement leur dû. À cette somme, il faut ajouter les 5 000 francs par mois attendus de la location d'une boutique que le mari ne peut plus tenir. Les revenus de cette famille se montent donc, en principe (à condition que les loyers rentrent régulièrement) à 11 000 francs CFA par mois plus les 1 000 à 2 000 francs CFA que l'un des fils donne à sa mère, ce qui fait un total de 12 à 13 000 CFA francs pour les quatre membres résidant de la famille, soit au mieux 3 250 francs CFA par personne, c'est-à-dire un peu moins de 110 francs CFA par jour. Certes, ils sont complétés par les gains propres de la mère, petite revendeuse de pain de karité, mais celle-ci souligne le caractère très aléatoire de cette activité si peu rémunératrice : comme toutes les femmes sont revendeuses et se vendent les unes aux autres et que la concurrence est rude pour une demande limitée (de toutes petites quantités sont achetées) face à une offre surabondante, il lui arrive de ne rien vendre durant « trois ou quatre jours ». Or pour une journée ordinaire (1 kg de riz ou de mil, une sauce dite « simple » avec oignon, tomates, gombos, soubala et morceaux de poisson séché car « la viande est trop chère »), il faut dépenser entre 120 et 200 francs CFA par personne. Rapportées au revenu moyen tournant autour de 110 francs CFA par personne, ces dépenses alimentaires excèdent donc largement les capacités du budget familial, ce qui justifie amplement les propos de la mère : « Il y a des jours où je n'ai pas de quoi préparer ».

Aussi n'est-il pas étonnant que, certains jours, il n'y ait tout simplement rien à manger ; que, les jours où l'on mange, l'alimentation soit habituellement réduite au seul repas de midi, chichement complété

par « *une petite bouillie de mil ou de maïs* » à la nuit tombée ; et que la mère compte sur l'entraide régulière entre voisins (notamment grâce au fonctionnement d'une tontine de femmes du quartier), tout en continuant d'espérer qu'un jour, son dernier fils, militaire affecté dans l'intérieur du pays et qui, jusqu'à présent, « *garde sa solde pour lui* », puisse, « *le temps venu* », lui envoyer chaque mois une aide monétaire. Dans ces conditions, faudrait-il s'étonner de ce que les deux malades de la famille, le père et le fils aîné, n'envisagent même pas de pouvoir se faire soigner et soient présentés comme des « *handicapés* » irrémédiablement condamnés à l'inactivité ?

Le cas n° 3 (*La vieille qui rêvait de manger du poisson*), on l'a souligné, est lui aussi tragiquement défini par la réitération de tous ces « *rien* » dont on a honte et auxquels doit faire face une maisonnée de 17 pauvres (14 résidants plus une « *parente du village* », abandonnée de son mari, et ses deux filles, soit trois personnes à charge de plus). Mais, sur les 17, seuls trois sont des actifs à temps plein et les revenus que chacun d'eux peut consacrer chaque jour à la nourriture de tous tournent autour de 1 000 francs CFA, soit, pour la maisonnée, un budget total de 3 000 francs CFA, ce qui correspond *grosso modo* à une capacité alimentaire théorique tournant autour de 180 francs CFA par personne.

Or, le décompte des dépenses alimentaires d'une journée ordinaire donnait un total de 170 francs CFA par personne. En conséquence, même pour une ration alimentaire extrêmement pauvre en protéines animales (puisque, même les jours fastes où il peut y avoir exceptionnellement de la viande, c'est à raison d'une trentaine de grammes par personne !), il apparaît que *la seule satisfaction des besoins de la survie au jour le jour épuise les capacités financières du groupe*. En d'autres termes, la part de l'alimentation dans le budget familial tendrait à atteindre les 100%, si, de temps à autre, des petites aubaines toutes relatives ne permettaient de modestes rentrées d'argent supplémentaires. Certes, ces « *aubaines* » ne compensent peut-être pas, sur le long terme, les manques à gagner récurrents (quand « *il a de l'argent* », « *les jours de fête* », le mari, vendeur de pièces détachées, peut donner à sa femme 2 500 francs CFA, mais il peut aussi « *faire deux, trois, quatre jours sans rien* » et il y a des jours où sa femme « *n'a pas 1 000 francs* »), mais elles permettent exceptionnellement de manger un peu mieux que d'habitude, ce qui signifie ici, soulignons le, presque... normalement !

Mais, au bout du compte, on demeure condamné à rester rivé à un « au-jour-le-jour » interdisant toute accumulation et même toute dépense supplémentaire (en matière de soins de santé, notamment) et à s'adapter aux trop fréquentes périodes de disette monétaire par le recours à ce terrible « ajustement » si fréquemment « conjoncturel » qu'il en devient structurel : celui de la *réduction de la ration alimentaire à la limite du seuil de la survie*, soit une ration de céréales avec une « sauce » très simplifiée, ce qui ramène la dépense au dessous de 80 francs par personne (soit *moins de 200 g de céréales par personne*). Et voici pourquoi on apprend l'ascétisme aux enfants (autre « variable d'ajustement », culturelle celle-ci ?!) : « *On dit aux enfants de ne pas trop manger, de se retenir* ». Et voici pourquoi la grand mère lâchait soudain cet « aveu » au visiteur étranger « *Aujourd'hui, j'ai pensé à du poisson toute la journée* » ; et de lui expliquer qu'elle n'avait mangé ni poisson ni viande depuis un mois, mais que, à la faveur du Ramadan, elle allait enfin manger du poisson le soir venu !

Le cas n° 4 (*Le jeûne forcé des petits écoliers*) est lui aussi malheureusement « classique » en ce qu'il est celui d'une femme déjà abandonnée (elle n'a que 35 ans) par un mari parti sans rien dire tant il était découragé et honteux de son chômage prolongé, et qui doit assurer seule la subsistance de cinq enfants et du petit dernier, l'enfant de sa fille, dont le « fiancé », émigré en Guinée, ne donne plus de nouvelles et n'envoie plus d'argent depuis quelque temps. Or l'unique revenu de cette jeune grand-mère seule à la tête d'une maisonnée de six jeunes inactifs est fourni par son métier de tresseuse à domicile, chaque tressage lui rapportant 750 francs CFA. Mais les clientes demandent souvent à payer à crédit et elles ne se pré-sentent pas toujours : le jour de l'entretien, la coiffeuse n'avait pas tressé depuis une semaine !

En revanche, *face à ces recettes aléatoires, les dépenses, elles, n'attendent pas* : pour le repas de midi, celui qui représente le minimum et qu'on essaie donc d'assurer tous les jours, il faut 1kg et demi de riz ou de mil (guère plus de 200 g par personne), ce qui représente une dépense d'environ 500 francs ou 340 francs CFA pour les seules céréales et, si l'on ajoute une « sauce » simple (225 francs CFA), d'environ 725 ou 565 francs CFA selon que le repas est à base de riz ou de mil, ce qui donne une dépense oscillant entre 100 et 80 francs par personne, données comparables à celles des cas précédents. Au minimum, donc (un repas à base de mil et de sauce « simple »), la

dépense alimentaire mensuelle tourne autour de 20 000 francs CFA. Mais, en outre, il faut payer les 7 500 francs CFA de location du logement, les 2 000 francs CFA mensuels pour la scolarité plus les 10 000 francs CFA annuels d'inscription des deux garçons encore à l'école (soit une dépense mensuelle de plus de 800 francs CFA).

En tout, ce sont donc autour de 30 000 francs CFA au minimum qu'il faut « trouver » chaque mois et, sans aucun doute plus, si l'on ajoute à ces dépenses incompressibles (sauf à déscolariser les deux écoliers), les coûts du bois de chauffe, du savon, de l'habillement et de la santé pour ne citer que les plus élémentaires. Autrement dit, cela signifie que la maîtresse de cette maisonnée doit au grand minimum gagner 1 000 francs CFA par jour en moyenne en tressant des voisines qui sont elles-mêmes désargentées, donc des clientes souvent débitrices ou peu régulières. Concrètement, il lui faudrait avoir environ deux clientes par jour pour s'en tirer, alors qu'elle déclarait elle-même n'avoir pas tressé depuis une semaine ! Dans ces conditions, les foyers éteints remarqués par le visiteur, puis, en fin de matinée, le retour des deux écoliers partis ventre vide le matin et l'absence de tout repas à leur donner avant leur nouveau départ pour l'après midi, ne faisaient qu'illustrer très concrètement un dénuement déjà si visible dans le délabrement des bicoques aux allures de campement provisoire et aussi... dans la maigreur de leurs occupants.

Par quel miracle ces gens-là pouvaient-ils donc encore survivre et garder deux jeunes garçons à l'école ? Ce miracle, c'est une fois encore celui que la solidarité des proches (parents ou voisins) accomplit ordinairement, mais c'est avec une grandissante difficulté dès lors que la pauvreté touche tout le monde : ainsi, la jeune chef de famille affirmait être aidée par ses parents et surtout par un « *petit frère* », mais elle précisait aussitôt que ce dernier, marié et père de quatre enfants, ne l'aidait « *pas en permanence* », seulement quand il le pouvait, quand c'était pour venir à « *son secours* » si elle n'avait « *rien* » et qu'alors, en désespoir de cause, elle espérait de lui les fatidiques 1 000 francs CFA correspondant, comme on vient de le voir, au minimum de ce dont doit disposer cette femme pour faire face aux dépenses quotidiennes de la maisonnée dont elle assume la charge avec une discrète et admirable dignité.

Alors, dans ces conditions d'extrême dénuement, on retrouve les mêmes « ajustements » imposés : des repas de céréales tout juste accompagnés d'une « *sauce simple* », c'est-à-dire sans « *viande* »

(boeuf, mouton, poulet ou poisson) avec seulement un peu de légumes (gombo, tomate, arachide...) ; si l'on n'a même « *pas de quoi* », on se rabat sur un seul repas, celui du soir, la bouillie de céréales au sucre qui constitue habituellement la collation d'avant le coucher ; et, pire, si « *on ne trouve rien* », ni ressource propre ni aide extérieure, on ne mange rien de la journée et « *le soir, on se couche comme ça* ». Et lorsqu'on s'étonne de voir des écoliers, déjà partis à jeun le matin, s'en retourner toujours le ventre vide l'après midi, et que l'on pose la question de savoir comment ils peuvent tenir, la réponse vient à deux reprises, sans accent de révolte : « *Ils ont l'habitude, ils ont l'habitude* ». Effectivement, faut-il s'étonner que cela puisse être une habitude acquise très tôt quand on apprend de surcroît de la bouche d'une maman trop mince que « *parfois son lait tarit* » et qu'alors il faut donner de la bouillie au petit ?

Et c'est ainsi qu'est administrée dans les faits, avant même que cela ne passe par l'éducation, la dure leçon d'ascétisme, cette vertu de la nécessité la plus quotidienne dans ces quartiers où tout le monde est pauvre et où, non seulement, l'on ne sait jamais de quoi demain sera fait, mais encore, de manière plus tragiquement précise et concrète, si l'on trouvera de quoi manger pour aujourd'hui. Alors quand un « secours » arrive, on ne peut bien souvent que se dire : « *Pour aujourd'hui c'est réglé, mais demain, ça recommencera* ».

2. « Les plus démunis, ils ne vont même pas au Centre » (soins de santé inaccessibles)

Dans le contexte d'une économie urbaine totalement monétarisée et d'une « gouvernance » étatique peu soucieuse d'améliorer le sort des pauvres²⁰, le manque d'argent et le manque de nourriture en quan-

²⁰ On rappellera que plusieurs indices donnent à penser que cette apparente indifférence de l'Etat ne procède pas seulement de l'habituelle indifférence des élites vis-à-vis des masses démunies (dès lors qu'il ne s'agit pas de membres de leur parentèle), mais qu'elle émerge sans doute aussi à une stratégie politique : venir en aide aux pauvres, par ex. par des distributions gratuites de céréales, par des mises sur le marché de produits subventionnés à bas prix et par l'organisation d'un système de santé fondé sur la gratuité des soins, ce serait amplifier le fameux effet de *pull* urbain qui est d'autant plus fort qu'il se combine avec l'effet de *push* rural en permanence alimenté par une paupérisation paysanne elle-même entretenue par le fait que l'Etat délaisse la paysannerie abandonnée à sa fonction de productrice de biens vivriers (céréales, légumes) ou de biens d'exportation (coton, viande) bon marché. À court terme, cette économie politique permet d'alimenter à bon compte les populations urbaines, toujours susceptibles, plus que les villageois éparpillés et analphabètes, de se révolter, et elle permet aussi

tité suffisante et suffisamment diversifiée sont, évidemment, les deux facteurs principaux dont les effets conjugués maintiennent les citoyens pauvres dans une situation de grande précarité sanitaire, tant parce que sous nutrition et malnutrition prédisposent à une bien moindre résistance physiologique aux agressions naturelles (en particulier chez les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées), que parce que les soins de santé, même quand ils sont censés être adaptés aux pauvres, restent trop chers pour la plupart des gens qui n'ont même pas suffisamment de revenus pour s'alimenter convenablement.

Rappeler d'aussi plates évidences pourrait sembler bien vain : n'enfonce-t-on pas des portes grandes ouvertes ? Pourtant, ce peut ne pas être tout à fait inutile dès lors qu'il faut bien constater à quel point d'aveuglement « volontaire » (défense du moi contre les agressions de faits dérangeants ?, indifférence liée à une fréquentation si coutumière de la pauvreté qu'elle fait partie d'un paysage qu'on ne voit plus tant on l'a mille fois machinalement parcouru ?) en restent les différentes catégories d'acteurs qui devraient se sentir directement concernées par cette question sociale. Qu'il s'agisse en effet des oligarchies et des ploutocraties au pouvoir et aux affaires, des représentants des institutions onusiennes (FAO, OMS, PNUD...) et de Bretton Woods (Banque mondiale, FMI) ou des grandes organisations spécialisées dans le développement et la solidarité internationale (les diverses et multiples OSI), ou encore de la plupart des experts et même de beaucoup de chercheurs, l'enfermement dans une langue de bois techno-bureaucratique d'inspiration scientifique à dominante économiciste, avec un fort penchant pour l'abstraction, pour la multiplication des indices chiffrés et des données statistiques au demeurant fort hasardeuses, tout cela tend à couper des réalités concrètes qu'une recherche empirique (sur le terrain) peut, au contraire, mettre en évidence. Et mettre en évidence, en particulier, leur dimension existentielle littéralement tragique puis-

de réaliser plus de profits à l'exportation. Bien entendu, ce rappel désigne l'une des contradictions principales de cette politique : en rivant les paysans à leur pauvreté, elle entretient l'une des causes essentielles de l'exode rural vers les villes. À court terme, donc, il s'agit de ne pas amplifier cet exode en « améliorant » le sort des pauvres en ville. C'est là, mis à part quelques gestes ou gesticulations purement symboliques en cas d'urgence médiatisée (distributions très ponctuelles et très réduites de vivres à de toutes petites fractions de la population des quartiers les plus démunis à l'occasion de la sécheresse de 2005), une des raisons principales pour laquelle on préfère laisser les pauvres végéter « entre-soi » dans leur lutte pour la survie quotidienne plutôt que d'améliorer durablement leur sort : il ne faut tout de même pas rendre la ville plus « attirante » qu'elle ne l'est déjà aux yeux des paysans paupérisés !

que c'est bien de douloureuses fatalités et de destins humains tissés de souffrances imposées dont il s'agit, car ce sont bien des souffrances *sociales*, donc à dimension politique, même si elles peuvent apparaître comme si ordinaires, si inhérentes aux conditions d'existence, si familiaires, si quotidiennes, si prosaïques, si « bassement » matérielles, si « physiques » et même physiologiques (« *on a faim* », « *c'est par manque de moyens* », « *on n'a pas d'argent* », « *on ne fait rien* », on cherche « *un peu de quoi* », on est « *desséché et décharné* », on est « *fatigué* », on est « *malade* », on n'a « *pas de quoi payer les médicaments* », on est « *handicapé* », on doit « *faire les mendiants* »), que de telles souffrances prennent un air de fatalité naturelle qui finit par les rendre invisibles... à ceux, du moins, qui n'ont pas à les affronter dans leur vie quotidienne.

Un cas significatif : Dialakorodji, banlieue dortoir pour citadins pauvres et paysans paupérisés

C'est pourquoi, les études de cas concrets et localisés sont irremplaçables dès lors que l'on entend regarder la réalité en face. Ce peut être parfois grâce au truchement de témoins engagés dans l'action sociale, mais personnellement à l'abri des nécessités de la lutte permanente pour la survie, et qui peuvent apporter sur les situations locales un point de vue plus panoramique et objectif. En l'occurrence, sur la quasi-impossibilité où se trouvent les citadins pauvres d'avoir accès à des soins de santé efficaces et réguliers, c'est ce qui a fait l'intérêt du témoignage d'une « intellectuelle » personnellement impliquée dans l'action sociale au service des populations de la commune de Dialakorodji²¹ : ses responsabilités bénévoles de présidente du comité de gestion du Centre de santé communautaire (CESCOM) et de trésorière de la banque de céréales de la commune, son activité de coordinatrice d'une ONG locale de développement pour les femmes (dans la

²¹ Elle est diplômée d'une grande école d'administration du Mali. Après des études en Europe, son mari a exercé comme ingénieur des Eaux et Forêts. Par le passé, engagée dans l'action politique (elle a été membre du comité directeur de l'un des principaux partis du Mali), cette femme d'une cinquantaine d'années, affectée de surcroît d'une longue maladie, a préféré aux fatigues des interminables campagnes électorales (« *ici ça se prépare cinq ans avant, tu es obligé à beaucoup te déplacer, de consentir à beaucoup de sacrifices, mais mon état de santé ne me le permet plus* ») l'engagement dans l'action sociale, car elle estime que le travail pour le développement s'inscrit dans le long terme et n'est pas soumis, à l'inverse de la politique, aux fluctuations de changements incessants.

commune urbaine voisine de Bankoni), la mettent en position de tenir un discours sans fard ni langue de bois sur les conditions d'existence des habitants de cette commune déshéritée de la banlieue de Bamako. Et le sentiment que ses propos sont plutôt objectifs tient non seulement au fait qu'elle ne cache pas les difficultés de la population, mais aussi à ce qu'elle-même ne se présente pas comme une simple militante bénévole : elle précise, en effet, que son activité de coordinatrice d'ONG est rémunérée et que si la famille s'est installée depuis sept ans dans cette commune très sous-équipée (notamment pour la fourniture d'eau et d'électricité), c'est que son mari avait pu y acquérir suffisamment de terrain à bon compte pour y créer un élevage avicole.

Dialakorodji est en effet un ancien groupement de quatre villages bamanan (créés il y a près d'un siècle) que la croissance urbaine a rejoint de sorte que cette zone d'allure encore rurale, bien qu'ayant depuis quelques années statut de commune du district de Kati, la ville voisine, est devenu *de facto*, avec ses 35 000 habitants environ, une extension ouest de Bamako, prolongeant Bankoni, le quartier populaire le plus peuplé de la capitale. En effet, beaucoup de Bamakois ont trouvé à y accéder au logement dans des conditions mieux appropriées à la faiblesse de leurs revenus : la location d'une maisonnette (une entrée et une seule chambre) avec murs en banco et toit de tôle y revient entre 2500 et 3 000 francs CFA, soit cinq fois moins cher qu'à Bamako (autour de 15 000 francs CFA). C'est encore ce qui explique la forte présence d'immigrants dogon qui ont trouvé dans les escarpements rocaillieux encadrant la petite vallée verdoyante au milieu de laquelle coule un ruisseau, un type de site sur lequel ils ont l'habitude de construire et d'habiter, à l'image des villages de falaises de leur région d'origine.

Dialakorodji est donc une zone de peuplement d'une « *pauvreté extrême* » comme l'affirme la présidente de son Centre de santé : sous-nutrition, malnutrition, problèmes de santé, équipements très insuffisants et même inexistants pour la grande majorité de la population (notamment en matière de fourniture d'eau potable²², d'électricité et de soins de santé), tout cela est lié à l'urbanisation récente de la commune évidemment, mais aussi au fait d'une pauvreté générale qui se traduit par exemple par la fréquence des cas de malaria chez les enfants, en

²² Le forage d'un puits dans cette zone rocaillieuse coûte la somme astronomique de 350 à 400 000 francs CFA, ce qui rend cet équipement inaccessible à l'immense majorité de la population. Seuls, des membres de la classe moyenne, fonctionnaires et propriétaires, peuvent donc avoir un puits sur leur parcelle.

raison de ce qu'ils ne dorment pas sous une moustiquaire beaucoup trop chère pour les pauvres (2 500 à 3 000 francs CFA), ou par les nombreux cas de typhoïde dus à l'absence d'eau potable.

La précarité des activités rémunératrices et le sous-emploi général sont évidemment les causes de cette grande pauvreté : absorbés par la croissance de Bamako et envahis par l'afflux de citadins à la recherche de loyers ou de parcelles à leur portée et par des paysans chassés de leur village par les sécheresses et leur propre paupérisation, les « autochtones villageois » de Dialakorodji n'ont pu résister à l'attrait des rentrées d'argent à court terme obtenues de la vente de leurs terres aux nouveaux venus ou, pour certains, à l'opportunité de revenus non saisonniers grâce à la construction de parcelles à usage locatif. En conséquence, la taille des parcelles cultivées s'est réduite à proportion de cette rapide urbanisation des terroirs villageois (l'informatrice évoque des exploitations de 20 à 30 hectares réduites aujourd'hui à un ou deux hectares).

Et sur ces parcelles, la production de mil et de maïs est entièrement absorbée par l'autoconsommation, d'autant plus qu'elle est en deçà des besoins et, de toute manière, toujours tributaire des aléas climatiques : « *Si les champs peuvent être très fertiles, ils restent cultivés à la main et les cultivateurs ne disposent que de la pluie : quand il pleut, il y a à manger ; quand il ne pleut pas, y'a pas à manger et après le moment de la culture, les hommes n'ont plus d'occupation* ». De plus, la production de fruits et de légumes, du fait des pressants besoins d'argent, est, quant à elle, totalement destinée aux marchés de Bamako (ou, pour partie, aux membres des couches moyennes installés à Dialakorodji). Aussi, malgré l'existence de cette petite polyculture, relève-t-on des cas d'avitaminoses même chez les enfants de cultivateurs.

Un autre effet paradoxal de la monétarisation et de l'urbanisation de cet ancien espace villageois est le *développement d'un chômage paysan* : à partir du mois d'octobre, les cultivateurs autochtones « *sont livrés au chômage et ils attendent ce que rapportent les femmes* », l'économie de la maisonnée dépendant dès lors presque exclusivement des maigres revenus (« *300, 500, 750 francs par jour, pas vraiment de quoi nourrir la famille* ») de leurs petites activités marchandes (par exemple, vente de bois en ville ou d'herbe pour le bétail des bergers venus ravitailler Bamako, micro-commerce de proximité comme les « *pharmacies par terre* » ou le tressage de nattes). Dialakorodji est donc devenu « *un village qui vit sur la ville* » y compris pour la sub-

sistance puisque, surtout en saison sèche, les femmes doivent aller en ville acheter des céréales.

Mais elles ont du mal à remplir cette mission vitale pour la maisonnée : en effet, le prix du kg de céréales sur les marchés de Bamako s'élevait à 225 francs CFA pour le mil et 325 francs CFA pour le riz en 2006, alors qu'une famille polygame (cas fréquent chez les cultivateurs pour qui la polygamie est un moyen d'avoir « *plus de femmes qui rapportent quelque chose à la famille* » et plus de main-d'oeuvre pour les travaux des champs) consomme plus d'un seul kilo de céréales par jour : même à raison d'une maigre ration de 200 à 250 g de céréales par personne et par jour, une famille de 14 personnes doit pouvoir au moins disposer de 3 kg par jour, soit pouvoir dépenser au minimum une somme de l'ordre de 1 400 (pour une journée à repas incomplets), 2 400, 3 200 ou 3 600 francs CFA par jour (journée à trois repas dont deux avec la « *sauce* »), des sommes excédant bien souvent les revenus féminins.

Un autre recours indispensable est donc celui de la « *migration* » des jeunes hommes (à partir de 16 ans) à la recherche de petites activités plus ou moins intermittentes à Bamako (transport de marchandises avec les charrettes à bras ; manutentions diverses) : « *Le peu qu'on gagne, on le rapporte à la maison pour nourrir la famille* ».

Ces fragiles équilibres entre ressources monétaires et rations alimentaires ne résistent donc pas aux années de sécheresse et de mauvaises récoltes. C'est ainsi que durant la sécheresse de 2005, le prix du kilo de riz s'est élevé à 400 francs CFA sur le marché, ce qui a entraîné les autorités à pousser à la création des banques de céréales, chargées de revendre à bas prix les céréales fournies par l'État. « *Pour que la population puisse au moins acquérir de quoi manger* », la banque de Dialakorodji, créée en septembre 2005, a ainsi pu vendre du riz à moitié prix (200 francs CFA)²³. Cependant, comme le fait remarquer sa présidente elle-même, même à 200 francs CFA, le riz reste cher « *pour celui qui n'a que 500 francs : ça permet d'avoir 2 kg de riz et il reste seulement 100 francs pour payer de quoi faire la sauce ou la bouillie* » (bouillie pour la « *collation* » du soir).

²³ En période de crise alimentaire, les banques alimentaires sont « renflouées » par des prélèvements sur le Stock national de sécurité (SNS) géré par l'État. Ce stock est approvisionné par les dons d'urgence européens et américains en cas de sécheresse. Parallèlement, l'État accorde des franchises de droit de douane aux quatre ou cinq plus grands commerçants de la place afin d'importer du riz asiatique et de faire baisser le prix du marché. Bien entendu, ces commerçants sont soupçonnés de manœuvres spéculatives.

Mais ces aides ponctuelles ne règlent pas, évidemment, la question de la pauvreté avec ses implications immédiates : sous alimentation, malnutrition et problèmes de santé pour tous, en particulier, chez les enfants. Comme le rappelle la présidente du centre de santé, *« beaucoup de familles ne bénéficient pas des trois repas par jour. Elles préparent une seule fois et ce seul repas, les enfants reviennent dessus le soir et ils reviennent dessus encore le matin. Donc, ils ont à peine le minimum pour vivre et leur alimentation n'est pas riche. Le manque d'eau potable et la malnutrition tuent donc beaucoup d'enfants. Ils ont les pieds enflés à cause d'un gros manque de vitamine A et ils ont souvent des maladies diarrhéiques »*.

Le centre de santé communautaire : trop cher pour les pauvres

En tant que commune rurale, toutefois, Dialakorodji a le « privilège », par rapport aux pauvres de Bamako où il n'y a que des pharmacies privées ou les « pharmacies par terre », de disposer d'un CESCOM qui assure la revente de médicaments génériques achetés à moitié prix auprès de la « Pharmacie populaire » subventionnée par l'État. Le CESCOM offre aussi des consultations médicales à un tarif qui semble dérisoire si on le compare à ceux qui sont couramment pratiqués en ville (6 000 francs CFA à l'hôpital, par exemple). Cependant, même à 500 francs CFA pour les non-adhérents et 300 pour les adhérents, le prix de la consultation au CESCOM reste relativement élevé, souvent beaucoup trop élevé, par rapport à la grande pauvreté générale. Comme le reconnaît la présidente de son conseil de gestion, *« les villageois ne paient que 300 francs et même ça [cette petite somme], on ne l'a pas en général »*. De plus, il faut encore pouvoir payer les médicaments ! Or, si dans les CESCOM le montant de l'ordonnance varie généralement entre 500 francs et 4000 francs CFA *« même là, la population ne peut pas payer »* (et il peut y avoir aussi des coûts exorbitants : ainsi, prenant à témoin le visiteur étranger, une vieille dame avait montré une ordonnance représentant une dépense impossible de 12 500 francs CFA).

Prenons garde en effet, à *ne pas prendre ces CESCOM pour un équipement de santé publique « à la française »*. En réalité, comme les banques de céréales, les CESCOM doivent s'autofinancer pour l'essentiel : *il s'agit de faire payer aux usagers les consultations et les médicaments*. Celui de Dialakorodji, déjà fort insuffisant pour une

population de 35 000 habitants, n'en a pas moins à rémunérer un personnel de 15 personnes : un médecin à plein temps, une sage-femme, cinq matrones, deux infirmiers, deux aides-soignantes, deux manoeuvres et deux gardiens. Ainsi le centre de Dialakorodji paie à son médecin un salaire variant en fonction des recettes, mais tournant autour de 140 000 francs, et il a à sa charge son logement à proximité, ce qui revient à dire que, en l'absence de tout financement ou subvention publics, « *c'est la population qui paie* » en payant les médicaments de la pharmacie du centre et les consultations. C'est pour cette raison, comme le reconnaît d'elle-même sa présidente, que le centre de santé communautaire demeure peu accessible à la majorité de la population qui s'en tient le plus souvent aux aléas d'une médication à base de pharmacopée traditionnelle, avec le recours aux guérisseurs ou aux « pharmacies par terre » de quartier où l'on se procure à l'unité, dans le tas en vrac à même une natte posée au sol, des médicaments sans origine ni indication précise ni date de péremption.

En définitive, le centre de santé prend surtout en compte « *le problème enfants-femmes* » et il doit recourir pour intervenir dans ce domaine au saupoudrage de l'aide internationale. Sollicité, le PAM-Mali fournit des comprimés de vitamine A et de la semoule pour préparer de la bouillie enrichie destinée aux enfants malnutris jusqu'à six ans ; mais à raison de deux sacs de 50 kg par mois, comme le souligne la présidente, « *ça ne suffit pas* » : la ration est seulement de 10 g par enfant ...pour à peine 400 enfants, ce qui est fort peu ramené à une population de 35 000 habitants ! De leur côté, la Fondation de France a procédé à une évaluation du fonctionnement du centre et mis au point un manuel de procédures et l'UNICEF a répondu à une demande d'aide par la fourniture de vaccins.

L'un des indices de cette difficulté d'accès aux services du centre de santé est encore dans le fait que peu de femmes peuvent venir y accoucher, ce qui n'a rien d'étonnant étant donné les difficultés qu'elles peuvent déjà rencontrer au jour le jour pour assurer la nourriture de leur maisonnée :

« On organise des causeries-débats pour sensibiliser les femmes et leur dire de ne pas accoucher à la maison. Mais le seuil de pauvreté fait qu'elles n'ont pas 2 000 francs pour venir accoucher au centre. Donc, le plus souvent, les accouchements se font à la maison. Et quand les femmes [des cultivateurs] viennent accoucher, ils nous disent qu'il faut attendre de vendre leurs légumes et leurs fruits pour payer ».

Ainsi, l'un des paradoxes en forme de cercle vicieux de la pauvreté tient à ce qu'elle prive les plus pauvres et même ceux d'entre eux qui pourtant les produisent, des fruits et légumes qui devraient compléter et enrichir leur alimentation et qu'elle entretient une malnutrition qui prédispose à une moindre résistance aux maladies et oblige à des soins onéreux qu'il faudrait payer en vendant les mêmes fruits et légumes au lieu de pouvoir les affecter à une amélioration de son alimentation !

Comme le soulignait notre informatrice, « *les gens ne consomment pas leurs fruits et légumes, ils préfèrent les vendre, car c'est de l'argent [qu'ils en tirent] qu'ils vivent, ils sont obligés ; les fruits et les légumes, c'est pour la bourgeoisie, eux, ils ont plus besoin d'argent que de choses* ». Et de citer l'exemple significatif d'un village où la terre fertile et l'eau abondante permettent de bonnes productions de légumes et de fruits, mais où, pourtant, l'on a « *rencontré des cas d'avitaminose* ».

Aussi faut-il encore recourir à la pratique des « *ordonnances-crédits* », ce qui permet de réduire quelques impayés au demeurant peu fréquents car la sanction d'un refus de soins ultérieurs et le souci de leur réputation (« *tout le monde se connaît, les familles se connaissent* ») poussent les usagers à régler leurs dettes à l'égard du centre.

Mais, en fin de compte, même s'il arrive aussi que, sur intervention du maire de la commune, quelques indigents soient tout de même soignés gratuitement par le centre, une grande partie de la population, les plus pauvres, n'a même pas l'idée de s'adresser au Centre de santé de la commune. Comme le reconnaît sans circonlocution sa présidente, « *les plus démunis ne vont même pas au Centre. Les femmes accouchent à la maison. Les enfants ne sont pas amenés au centre* ». C'est le cas, en particulier, des « *villages* » créés par les migrants dogon dans les escarpements rocheux de la commune et où, en raison de l'éloignement relatif et de la pauvreté, on se contente le plus souvent des guérisseurs traditionnels « *qui vendent des feuilles d'arbre sur le marché et reviennent moins cher* » et où, faute d'ambulance pour les transporter au Centre de santé, beaucoup de femmes qui devraient y être accouchées par césarienne meurent en couche.

Le Centre de santé, un symbole du délaissement des pauvres par l'État

Il apparaît ainsi que l'État, dont on a déjà pu constater, dans le meilleur des cas, l'extrême rareté et la faiblesse des interventions en

matière de sécurité alimentaire sur le terrain, ne remplit pas non plus l'une de ses missions essentielles qui devrait être d'assurer le financement d'infrastructures de santé à la hauteur des besoins criants d'une population généralement trop accablée par l'absolue priorité nécessairement donnée à la quête incessante d'un peu d'argent pour se (mal) nourrir, et de faire en sorte que la force des choses ne fasse pas tenir les dépenses de santé pour une sorte de luxe inaccessible (rappelons à cet égard, la fréquence des éclopés et malades sans soin présents lors de nos entretiens dans les concessions des quartiers de Bankoni et de Dialakorodji ou ailleurs dans Bamako) !

Pas une seule ambulance pour toute une commune de 35 000 habitants, voici en effet un fait brut tout simple qui en dit fort long sur l'indifférence de l'État vis-à-vis de ses administrés quand ils sont trop démunis de tout pour être à même de se faire entendre de lui ! Un seul Centre de santé, un seul médecin, une seule sage-femme, onze personnes seulement pour l'ensemble du personnel soignant et le financement de cet équipement élémentaire par la population, voici qui en dit long également... et pourrait suffire à cette « démonstration » élémentaire des carences de la puissance publique et de la bourgeoisie d'État dès lors qu'il s'agit de la majorité pauvre de la population, alors pourtant que, par ailleurs, la capitale ne manque pas d'équipements modernes, coûteux et ostentatoires : larges avenues autoroutières sillonnées de gros 4x4, monuments à la gloire des héros de l'histoire africaine ou de certains événements politiques ou sportifs, cités administratives aux proportions néo-staliniennes, villas-palais poussant comme champignons au milieu de jardins profus, tours d'hôtels internationaux dignes d'un émirat arabe, vastes opérations d'urbanisme futuriste pour investisseurs et institutions internationales, clinquantes boîtes de nuit où il est « tendance » d'avoir sa bouteille et de fumer de gros cigares, restaurants raffinés où un seul repas vaut deux mois de dépenses alimentaires dans les quartiers...

Constatation bien banale, dira-t-on, et le Mali, avec son classement parmi les derniers des pays à bas revenus, n'est à cet égard qu'un exemple parmi tous les autres. Il n'empêche, si tout cela finit par aller si bien sans dire qu'on finit par n'y plus penser, il faut le redire sans se lasser car le laisser-faire néo-libéral, ici comme ailleurs, ne peut que nourrir d'intenses frustrations qui finissent tôt ou tard par déboucher sur des exaspérations à la racine des violences révoltées.

En tout cas, l'argent ne manque pas à Bamako, il peut même couler à flot. Mais, pendant ce temps-là, pour en revenir à notre exemple, le centre de santé communautaire de Dialakorodji n'a pas d'ambulance ni de laboratoire d'analyses ni de quoi pratiquer la moindre échographie ni même de microscope et pour tenter de pallier ce manque crucial de moyens de base, ce n'est pas à l'État malien que l'on songe à s'adresser, mais seulement à des partenaires étrangers. Ainsi, la présidente du centre n'évoque même pas l'idée d'une démarche en direction d'un ministère ou d'une direction nationale de la santé quand elle précise ce tableau de la grande misère et du grand esseulement des centres de santé :

« Ici, nous ne pouvons tout juste que faire des soins de santé primaire ; nous n'avons pas de laboratoire pour le moment ; nous sommes en train de nous battre [à ce sujet], parce que, même les tests typhoïdiques, on ne peut pas les faire ; c'est ce qui fait que souvent, les diagnostics sont ambigus, car le laboratoire permet le premier diagnostic et nous n'en bénéficions pas ; on est en train de se battre pour chercher à avoir au moins un microscope pour déceler certaines maladies, parce qu'il y a des confusions entre plusieurs types de maladies diarrhéiques et, souvent, on peut buter sur des problèmes de choléra ; nous sommes en train de chercher des partenaires pour avoir un service d'échographie comme cela a été le cas de Bunkoni où la France a appuyé le projet et assuré la formation d'un médecin ».

Et de rappeler encore l'absence de tout financement par le ministère de la Santé :

« Les vaccins, c'est l'UNICEF qui nous les donne et pour le Centre de santé, nous sommes obligés (sic) de chercher nous-mêmes des partenaires [internationaux], nous ne disposons que d'une pharmacie où nous vendons les médicaments génériques que l'État nous vend ».

En somme, en ce domaine comme ailleurs, l'absence d'intervention réelle de l'État renvoie à un libéralisme économique de fait, sinon de doctrine affichée, et qui, faute de la moindre régulation atténuant si peu que ce soit les inégalités, est en réalité le déploiement sans entraves d'un capitalisme sauvage auquel on ne peut guère trouver de précédent historique, car, s'il fait penser aux capitalismes du XIX^e siècle européen, il n'en est pas l'équivalent pour au moins deux raisons.

D'une part, en l'absence d'industrialisation significative, il ne rencontre guère de contre-poids du côté des salariés stabilisés, qui, ici, font figure de petite minorité privilégiée dans un pays à très large

majorité rurale et dont la population citadine pauvre est reléguée dans les petites activités indépendantes, aléatoires et dispersées de la survie au jour le jour, chacun pour soi.

D'autre part, en l'absence de vie démocratique, il ne rencontre pas non plus, à l'exception de quelques intellectuels courageux mais bien seuls, de contestation du côté de ce qui serait une véritable opposition prenant le parti des pauvres et s'appuyant sur des organisations politiques et syndicales véritablement indépendantes.

Dans ces conditions, les luttes politiques tendent à opposer non des différences d'idéologies et d'intérêts fondés sur des bases de classe, mais des fractions des élites rivalisant pour conquérir l'appareil d'État en tant que celui-ci est essentiellement conçu comme l'instrument de l'accumulation et de l'appropriation des ressources à des fins d'enrichissement privé, et non dans un but de développement équitable orienté par l'éthique du bien commun et de l'intérêt général à long terme du pays. De plus, la principale légitimation publique de cette course au pouvoir et à la richesse enferme le politique dans une perspective consumériste de très court terme, puisque la seule légitimité dont il reste tributaire tient à la redistribution clientéliste au jour le jour et au coup par coup au sein des réseaux communautaires (famille, clan, région, ethnie, confrérie religieuse) et des réseaux de connivence (relations d'amitiés bien comprises, complicités entre affidés, patronages politiques).

C'est encore cette absence de souci du bien commun et de « patriotisme » de l'intérêt général que l'on trouve dans l'exemple du *fonctionnement que l'on peut qualifier d'ultra-libéral d'une institution telle que les centres de santé communautaires*, lesquels n'ont de « communautaire », en fin de compte, que le fait d'être en réalité, au nom du principe de recouvrement des coûts, conçus comme devant être à la charge principale de la « communauté » des pauvres à laquelle ils sont pourtant censés, officiellement, donner un accès aux soins de santé adaptés à la très grande faiblesse de leurs moyens. Rappelons à cet égard que le ticket de consultation payé par les adhérents de l'association coûte 300 francs CFA et que cette somme, modeste à première vue, reste élevée à l'aune de revenus généralement insuffisants pour garantir une alimentation quotidienne satisfaisante : « *Les adhérents ne paient que 300 francs et même ça, souvent, on ne l'a pas en général* » (cf. *supra*).

Ce triste paradoxe est encore évident dans la description que donnait sa présidente du fonctionnement du centre avant qu'elle ne l'ait repris en main six ans auparavant (en 2000).

Elle souligne d'abord le fait que les centres de soins de santé communautaires sont souvent gérés par des responsables incompetents. En effet, à la tête des CESCO, les membres du comité de gestion sont élus par la population, « *comme on élit un maire* ». À son tour le comité de gestion élit en son sein un conseil de gestion, le président du comité devenant automatiquement président du conseil de gestion. Or cette procédure, certes démocratique en son principe, a un effet pervers fréquent : les élus n'ont souvent aucune compétence en matière de gestion. Comme le souligne l'actuelle présidente, « *Le comité de gestion provient de la population et dans ce comité, il peut y avoir des profanes, des analphabètes, des gens qui n'ont aucune idée de la gestion et alors, le centre est livré à lui-même* ».

On retiendra cette dernière formule qui met bien l'accent sur un problème essentiel : en l'absence de gestionnaires compétents qui pourraient avoir, parce qu'ils seraient décentement payés, le sens du bien public toutes les dérives sont possibles. Et ce d'autant plus, comme le fait encore observer la présidente, que le comité de gestion étant composé de gens incapables d'assurer et de contrôler efficacement le fonctionnement du centre de santé, les membres du personnels ont les mains libres, ce qui facilite certains détournements bien connus, comme la vente illicite de médicaments par des matrones et infirmiers souvent insuffisamment formés et non contrôlés :

« Dans la population, la plupart des gens, 90%, sont analphabètes. Une fois élu un comité de gens inexpérimentés, le problème se pose : toi qui n'es jamais allé à l'école, tu emploies des gens instruits, les employeurs ne sont pas instruits et les employés le sont, il y a une contradiction ».

Aussi, à Dialakorodji, le centre de santé était-il sur le point de cesser toute activité au moment de l'élection de son actuelle présidente, laquelle avait été alors sollicitée par les notables de la commune :

« C'est la population qui est venue vers moi, les chefs de village, les imams de quartier, tout le monde : ils avaient besoin d'intellectuels pour gérer parce que le centre était sur le point de fermer. Moi qui avais les qualifications professionnelles, j'ai amené des soins de qualité : il n'y avait pas de médecin, pas de sage-femme, pas d'infirmier véritable, seulement quel-ques matrones et un infirmier. C'est pourquoi j'ai préféré un médecin qui soit rémunéré à plein temps et qui ait fait de la gynécologie obstétrique, parce qu'ici, les maternités, les consultations prénatales et les accouchements sont très fréquents. Présentement on emploie 15

personnes, donc on apporte des soins de qualité aux gens [nuançons tout de même : à la petite minorité des «gens» qui peuvent payer !]».

Au sujet du fonctionnement très « libéral » du centre avant sa venue, sa présidente ne mâche pas ses mots pour désigner les « mauvaises pratiques » habituelles qui vouent généralement de tels équipements à ne fonctionner qu'au profit d'une minorité d'employés peu scrupuleux sur les moyens, dès lors qu'ils peuvent ainsi compléter leurs (maigres) salaires et « rendre service » dans leur entourage personnel, tout en se souciant fort peu de « solidarité » à l'égard du sort des autres, la majorité des démunis.

À sa prise de fonction, elle avait démarché La Fondation de France afin d'obtenir le financement d'une expertise pour un diagnostic « de la boîte » : « *J'ai commencé par ça : il faut d'abord savoir ce qui ne va pas dans la boîte si l'on veut pouvoir ensuite faire le renforcement des capacités* ».

Effectivement, le diagnostic avait mis en évidence les ventes illícites de médicaments ou les détournements de service :

« Les médicaments se vendaient, j'ai eu à mettre à la porte d'abord le gérant qui faisait des ventes parallèles de médicaments. J'ai fait de la pharmacie une activité séparée des autres. Seul, le gérant de la pharmacie est payé sur les bénéfices de la vente des médicaments. J'ai mis à la porte la sage-femme qui faisait les consultations : sur dix consultations, trois étaient pour le budget du centre et les sept autres, elle les mettait dans sa poche. J'ai créé un bureau des entrées chargé de collecter le montant des consultations ».

Il y avait aussi un laisser-aller général de la part d'employés, trop peu nombreux (ils n'étaient que quatre), absentéistes et sans motivation. Il a donc fallu réorganiser le fonctionnement du centre sur la base d'une gestion entrepreneuriale rigoureuse :

« Il n'y avait pas d'accueil, les gens ne viennent même pas, ils ne fréquentent pas le centre, les jours de garde, les employés entrent dans leur salle de garde et ils dorment. Les locaux n'étaient pas entretenus. J'ai imposé un programme pour le nettoyage. J'ai impliqué tout le monde dans la gestion avec la tenue d'un cahier des admissions et un état des activités de chacun : en fin de mois, le personnel sait ce que chacun a fait rentrer dans le mois. À part le gardien et les manoeuvres, tous sont intéressés aux résultats, même s'ils sont à des niveaux hiérarchiques différents. Ils ne sont payés que sur les activités, il n'y a pas de subvention, donc s'ils ne faisaient pas de rentrées, ils n'auraient pas de salaire. Main-

tenant le centre emploie seize personnes et le premier du mois tout le monde est payé. Tout est sur fonds propres. Nous sommes le seul centre qui a pu ouvrir une annexe sur fonds propres. C'est une entreprise. Tout le monde l'a compris.

Même les investissements, on doit les faire sur recettes : ainsi, on veut ouvrir un mini-laboratoire pour faire tout de suite les tests, comme la goutte épaisse, par exemple, et parce que l'accès au laboratoire de Bamako est difficile. C'est une urgence, techniquement on a besoin, mais aussi financièrement : c'est aussi une activité qui va nous rapporter encore. On a donc voulu acquérir un microscope. Mais on nous a demandé 600 000 francs pour le microscope. On a donc sollicité une subvention auprès d'un professeur de médecine chargé du paludisme. Il nous en a promis un, mais, pour le moment, le microscope n'a pas encore été trouvé ».

Toutefois, le passage d'une absence de régulation, typique d'un contexte ultra-libéral (où tous les coups sont permis aux « renards libres du poulailler libre », donc au détriment des plus faibles), à une gestion de type capitaliste rationnel, s'il a donc amélioré considérablement le fonctionnement du Centre de soins de santé communautaire de la commune et, d'abord, lui a permis de se maintenir et de développer ses offres de soins, ne l'a pas pour autant rendu apte à vraiment remplir la mission de service public qui est censée être la sienne.

Rappelons, en effet, que sa dynamique présidente, si elle a su en faire une « entreprise » fonctionnant sur fonds propres, équilibrant recettes et dépenses, n'en reconnaissait pas moins très clairement que, avec ses tarifs de 300 à 500 francs CFA pour les consultations et de 2000 francs CFA pour les accouchements, le centre restait encore inaccessible à la grande majorité, pratiquement non solvable, de la population :

« Pas mal de familles ne bénéficient pas de trois repas par jour, elles ne préparent qu'une seule fois [...]. Quand les hommes sont au chômage, ce sont les femmes qui font du petit commerce pour nourrir la famille, mais, souvent, ce petit commerce ne rapporte que 500 ou même 300 francs par jour, pas vraiment de quoi nourrir la famille [...]. Le seuil de pauvreté fait que beaucoup de femmes n'ont pas 2 000 francs pour venir accoucher au centre, donc, très souvent, les accouchements se font à la maison [...]. Beaucoup de femmes accouchent dans les rues [...]. Les plus démunis, ils ne vont même pas au centre ».

Ainsi, dans un tel contexte de grande pauvreté, confinant bien souvent à la misère dès lors que beaucoup ne mangent même pas à leur faim, la solution du libéralisme régulé par la logique entrepre-

neuriale capitaliste (fondée sur le principe du recouvrement des coûts et sur l'équilibre dynamique des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement) rencontre très vite, elle aussi, ses propres limites : elle ne permet guère que de couvrir les besoins des couches sociales solvables, c'est-à-dire, ici, d'une minorité de la population. En d'autres termes, le centre de soins de santé communautaire ne peut « accueillir toute la misère du monde » dans la « communauté » au bénéfice de laquelle il est censé fonctionner, même s'il peut lui arriver d'être « *obligé de faire la prise en charge de personnes vraiment indigentes* » quand le maire les a recommandées.

Dans ces conditions, s'il voulait vraiment venir en aide aux pauvres, l'État ne devrait pas se contenter de vendre aux centres de santé les médicaments génériques qu'il importe : il lui incomberait de mettre en oeuvre une véritable politique de santé publique avec une offre de soins proche de la gratuité pour les pauvres, ce qui devrait passer par des subventions publiques aux centres de santé communautaires et aussi, soulignons-le, par la multiplication des centres.

Car, enfin, il faut bien insister sur une évidence si aveuglante qu'elle reste inaperçue (en tout cas, non dite, y compris dans les milieux du développement) : *les centres de santé restent de toutes petites structures qui ne disposent pas d'équipements suffisants ni de personnel en nombre suffisant*. À cet égard, le CESCO de Dialakorodji, en dépit des améliorations dont il a bénéficié depuis quelques années, représente un exemple fort significatif : avec, pour tout personnel soignant, un médecin, une sage-femme, cinq matrones, deux infirmiers et deux aides-soignantes, comment pourrait-il avoir une offre de soins à la hauteur des besoins de 35 000 habitants ? Un médecin pour 35 000 habitants ! Un soignant (toutes catégories confondues) pour plus de 3 000 personnes !

Autant reconnaître qu'en matière de soins de santé, le CESCO est un minuscule point d'eau dans une immensité désertique et que, donc, c'est parce qu'il fonctionne selon le fameux principe du « recouvrement des coûts », c'est parce qu'il est une « entreprise », qu'il n'est pas en permanence submergé par une demande surabondante : en clair, derrière le masque d'une phraséologie invoquant à satiété une médecine « primaire », « communautaire » ou « populaire », *le CESCO s'adresse en définitive à une toute petite minorité d'utilisateurs solvables*, nettement situés au-dessus du seuil de la pauvreté (les fatidiques 2 dollars de revenus par jour). Outre le prix de la consultation à

300 francs CFA, qui peut, en effet, payer le montant d'ordonnances généralement échelonnées entre 1 400 et 4 000 francs CFA ? Qui peut, *a fortiori*, ainsi que nous avons pu le constater sur pièce, payer une ordonnance de 12 500 francs CFA (établie par le CESCO !), somme absolument exorbitante, puisqu'elle équivalait, en l'occurrence, à 100 jours de nourriture pour une personne ou à une semaine pour les 14 personnes de la maisonnée [cf. *supra* étude de cas n°1] ! Comment s'étonner, dans ces conditions, du nombre d'estropiés de l'existence, d'handicapés et de malades à vie que l'on peut rencontrer si tôt que l'on fréquente un peu les maisons des pauvres ?

Disons le sans détour : dans le domaine de la santé, en dépit de quelques interventions symboliques, les pauvres sont « libéralement » renvoyés à leur sort, à leurs pratiques coutumières, à leurs guérisseurs traditionnels, à leur capacité de résilience (de résistance et de rebond face aux coups répétés du sort : notion bien commode pour ceux qui, du dehors, regardent et applaudissent) et ...à leur fatalisme religieux [cf. *supra*, études de cas 2 et 3], cette autre aubaine (mais pour combien de temps encore ?) pour les « élites » au pouvoir et aux affaires.

3. « Personne n'a rien. Donc, il ne peut y avoir d'entraide » (la solidarité communautaire mise à mal par la pauvreté)

Au Mali, comme ailleurs, toujours au nom d'une même idéologie ultra libérale qui ne dit pas clairement son nom, l'État est fort satisfait au fond de ne pas avoir à remplir la moindre mission d'État-providence, puisque la « Providence » a voulu en effet que les pauvres puissent être remis aux bons soins de leur propre « solidarité », laquelle est, comme chacun le sait trop bien sans guère s'interroger à ce sujet, la chose du monde la mieux partagée au sein des sociétés africaines.

Il reste à savoir ce qu'il en est en fait, dès lors que, force est de le constater, dans une économie totalement monétarisée (surtout en milieu urbain), cette solidarité est de plus en plus entravée par le manque d'argent et des diverses autres ressources qu'elle est censée mobiliser.

Sur ce thème, les témoignages recueillis à l'occasion des études de cas sont nombreux et sont corroborés par ce que disent incidemment des personnalités comme la présidente du centre de santé de Dialakorodji. Les propos de celle-ci permettront donc d'introduire une présentation synthétique des autres témoignages relatifs aux dysfonctionnements grandissants de la solidarité, ce qui invalide, à ce niveau aussi,

la « solution » miracle de l'ultralibéralisme qui n'a de cesse que de refilet prestement la patate chaude de la solidarité nationale (en clair : celle que devraient fournir aux déshérités l'État et les nantis) entre les mains des plus pauvres ainsi pressés une fois de plus de se « débrouiller » (car on sait bien, aussi, autre stéréotype bien commode, que les pauvres, non contents d'être ontologiquement solidaires, sont aussi, la nature ferait décidément bien les choses, d'ingénieux débrouillards !).

Certes, dans des conditions normales, la « grande famille africaine » fonctionne, on le sait, comme une mutuelle : lieu par excellence d'une ardente et incontournable obligation d'entraide, elle cumule toutes les fonctions ailleurs assurées par diverses institutions, publiques ou privées, d'assurances et de protection sociales ou de crédit populaire. Caisse de secours et de prévoyance, caisse de sécurité sociale, d'assurance contre la maladie, le chômage et les accidents, caisse de retraite et aussi caisse de crédit (notamment, pour les dépenses cérémonielles, pour le financement du fonds de départ d'une petite activité marchande ou pour le paiement des frais de la scolarisation d'un « enfant du lignage » (Rabain, 1979), la famille étendue et, au delà, le lignage, la parentèle et la communauté locale sont tout cela à la fois.

Or, le principe du fonctionnement de ces « mutuelles » communautaires tient nécessairement au caractère de réciprocité des différentes formes de l'entraide entre leurs membres : si, en effet, l'on peut prétendre à une aide (en service, en nature, en argent), c'est soit que l'on a soi-même aidé autrui par le passé, soit que le donateur sait que son donataire l'aidera en retour dans un avenir plus ou moins proche. Le principe du *do ut des* (« je donne pour que tu donnes ») mis en avant par Marcel Mauss dans le fameux *Essai sur le don* (Mauss, 1924) implique en effet la triple obligation de donner, de recevoir et de rendre et l'inscription de cette obligation dans la durée : distinct du troc ou de l'échange marchand, qui ne nécessitent pas l'existence de liens sociaux précédant la transaction ni lui perdurant, l'acte du donner et recevoir est le plus souvent dissocié de l'acte du rendre. Si je donne aujourd'hui, ce n'est pas au nom d'un principe de charité, mais soit parce que je suis assuré que ce don me vaut en retour un droit sur le donataire et son contre-don à venir tôt ou tard, soit, inversement, parce que je dois ce que je donne aujourd'hui en vertu de l'obligation inaugurée par ce que j'ai reçu par le passé.

En réalité, sous la réciprocité des dons et contre-dons qui tissent et retissent sans cesse la trame des solidarités communautaires au sein

desquelles les individus se trouvent insérés dès leur naissance, ainsi que les solidarités réticulaires ultérieures construites par les alliances matrimoniales ou par les stratégies de type clientéliste, il convient de mettre en évidence une « *logique de la dette* » (Marie, 1997) : que le don soit un « investissement » de « créancier » dans l'endettement d'un « débiteur » obligé de ce fait à un devoir de « reconnaissance » (de dette...), ou qu'il soit un « remboursement » de débiteur au « créancier » qui avait donné à « crédit », il représente toujours les deux faces d'une même « médaille », la logique du rapport de dette (toujours réciproque, parfois réversible et mutuel) entre un donateur qui « oblige » et un donataire astreint à la « reconnaissance ».

La logique de la dette est donc la vis sans fin d'un cycle sans cesse renouvelé de prestations et de contre-prestations : ontologiquement endetté dès sa naissance (envers les divinités, les ancêtres et les parents qui lui ont donné la vie et certains de ses attributs originels), l'individu contracte tout au long de son existence sociale de multiples dettes supplémentaires : d'abord, envers les membres de sa communauté qui pourvoient à son entretien, à son éducation et à sa protection, ce qu'il lui faut sans cesse « rembourser » (par sa soumission, son obéissance, ses prestations de travail, ses services, ses manifestations de respect et de « reconnaissance ») ; et aussi, hors de ses appartenances communautaires, envers d'autres individus qui lui donnent une aide matérielle ou symbolique, un soutien affectif, un appui social ou politique en échange desquels ils attendent des marques analogues de reconnaissance. Mais, parallèlement, parce qu'il a été façonné par cette logique (elle détermine les schèmes de l'aperception normative du monde) et parce qu'il y va aussi de son intérêt propre (équilibrer ses dettes par des créances, accéder à son tour au statut de créancier), le même individu investit dès que possible, dès qu'il commence à accéder à une certaine autonomie matérielle et sociale, dans l'endettement de ses propres obligés.

Ainsi, toute la vie sociale est tramée par la logique de la dette, laquelle se révèle, de ce fait, comme le véritable foyer énergétique souterrain de la légitimité et de la reproduction de l'ensemble des rapports sociaux : qu'il s'agisse des liens originaires et matriciels constitués par la parenté et par l'appartenance à une même communauté locale ou qu'il s'agisse des liens construits (sur ce modèle) par le patronage et par le clientélisme politiques (jusqu'au niveau de l'État) ou encore des liens entretenus par l'entraide mutuelle entre amis

comme par les services occultes entre affidés des réseaux politico-affairistes (y compris lorsque ces derniers prennent un tour mafieux).

Or, à partir du moment où l'on analyse la solidarité à la lumière de cette mise en perspective théorique, un constat s'impose d'emblée avec la simplicité de l'évidence : *la solidarité ainsi dévoilée n'existe et ne se reproduit que si elle peut mobiliser et faire circuler de la ressource, autrement dit du capital (matériel, social, symbolique) (Marie, 1995).*

Dans ces conditions, il ne devrait étonner personne que les pauvres, parce qu'ils sont de plus en plus démunis et de plus en plus mobilisés par la lutte aléatoire pour leur survie au jour le jour, n'aient ni les moyens matériels (l'argent, au premier chef), ni les moyens sociaux (et d'abord ces relations utiles qu'il faut pouvoir entretenir), ni même beaucoup de moyens symboliques (à commencer par les appels à l'entraide communautaire au nom de la seule valeur morale de celle-ci) qui permettent d'assurer le fonctionnement effectif de la solidarité. En d'autres termes, *face à leur pauvreté, les pauvres sont bien seuls et très souvent livrés à eux-mêmes dans un rapport individualisé c'est-à-dire, ici, solitaire au monde : les membres mieux (ou moins mal) lotis de leur parentèle tendent à esquiver leurs obligations morales de solidarité à leur égard, dès lors qu'ils savent bien que leurs gestes ne seraient plus que des actes de pure charité, sans espoir de « retour sur investissement ».*

L'ultralibéralisme, en l'absence de toute forme d'État-providence, condamne donc les pauvres, mal secourus par une solidarité familiale devenue aléatoire et parcimonieuse et, souvent pas secourus du tout, à *se rabattre sur eux-mêmes, c'est-à-dire sur des formes de solidarité à base sociale, de « classe »* pourrait-on dire, dans la mesure où l'entraide tend à se déplacer dans l'espace de la proximité sociale et résidentielle : on s'aide entre pauvres du voisinage, les rapports d'interconnaissance, le partage de difficultés et d'épreuves semblables et la logique de la dette garantissant l'enchaînement des dons et de leur contre-partie nécessairement différée. Mais, bien sûr, *cette solidarité entre pauvres est une solidarité de pauvres* : les « mises » y sont modestes (une petite somme d'argent pour faire face à une nécessité pressante, un peu de nourriture, une hospitalité spartiate) et elles ne permettent pas de mieux se nourrir et se soigner.

Ainsi, la présidente du centre de soins communautaire de Dialakorodji pouvait certes avancer la pétition de principe habituelle en matière de solidarité : *« Au Mali, tu peux être pauvre et avoir un frère*

riche qui va t'assister : il y a l'assistance mutuelle au Mali ». Mais la suite de ses propos tempérait immédiatement l'image stéréotypée d'une solidarité familiale sans faille : en réalité, il faut souvent, pour obtenir le geste de solidarité attendu du parent « riche », que le conseil de gestion du centre de santé, émanation du comité élu par la population des villages de la commune, se retourne vers ce comité, où l'on connaît bien tout le monde, afin de faire pression sur le parent plus riche en le convoquant pour ainsi dire devant le tribunal de l'opinion publique :

« Les gens se connaissent : on sait que toi, tu n'as pas les moyens, mais tu as un frère qui a les moyens, une soeur qui a les moyens, on te donne les soins [gratuitement], mais après, on va les voir pour réclamer nos crédits [notre créance]. Car il y en a qui ne veulent même pas assister leur parent, mais, quand le centre de santé se présente au comité de gestion, ils paient.

Nous avons eu des cas comme ça : par exemple, une femme avait accouché et elle avait eu une hémorragie. On a fait le traitement, on a fait la prise en charge, on a dû payer sur les fonds du centre les médicaments qu'on n'avait pas à notre niveau.

Alors, je suis allée moi-même voir le cousin de cette femme, car il était très riche. Elle, elle m'avait dit qu'elle avait l'habitude de demander service à ce cousin, mais qu'il refusait. Alors j'ai dit : « bon, tu me laisses faire ». Je suis allée chez lui, j'ai apporté les honoraires, avec nous il n'a pas osé. Il a payé et il m'a même donné 2000 francs en plus pour le Centre. C'était pour son honneur [sa réputation].»

Ainsi le tribunal de l'opinion peut être plus efficace en l'occurrence que les demandes réitérées des solliciteurs à un parent « riche » mais sourd à leurs demandes d'assistance, tant que cela n'est pas ostensiblement porté sur la place publique où la réputation est en jeu...

Pendant de tels cas d'intervention d'un médiateur énergique sont rares et, le plus souvent, les pauvres n'ont guère de recours pour exercer des pressions sur leurs parents « riches » ou, du moins, mieux lotis qu'eux. Ils doivent alors se contenter d'espérer, sans trop y croire, que, peut-être, un jour, tout de même, ils finiront par être entendus et obtenir le « geste » tant attendu, ainsi que l'on désigne ici, sans déterminant, les actes d'assistance entre apparentés. Mais, le plus souvent, il faut bien s'en tenir au constat résigné de l'indifférence des riches à l'égard des pauvres, même s'ils sont reliés par des liens de parenté proche.

Et pourtant, en même temps que ces parents riches ou, du moins mieux lotis, se dérober volontiers au devoir d'assistance, les pauvres, quant à eux, n'en demeurent pas moins remarquablement fidèles à

certaines formes élémentaires de solidarité envers ceux d'entre eux que le chômage, la maladie, l'inactivité forcée condamneraient sans cela à tomber dans l'extrême indigence, celle des mendiants. Il y a là un paradoxe apparent qu'il faudra tenter d'interpréter après l'avoir précisé à partir de quelques témoignages en ce sens.

C'est, par exemple, le cas de ces trois « mères courage » à la tête d'une maisonnée de dix-sept personnes (cf. étude de cas 1) : après avoir déclaré : « *Ce qui nous manque, c'est la nourriture* » et dit de leur frère cadet, qui pourtant, derrière les « *grands-grands qui ont beaucoup d'argent* », appartenait à la catégorie de « *ceux qui ont de quoi satisfaire leurs besoins* » : « *Il s'en fout de nous, ça peut faire un an ou deux qu'on ne le voit pas* », elles pouvaient néanmoins trouver normal d'avoir à charge le fils de cet homme qui n'assumait même pas ses devoirs paternels (« *Le fils s'était fâché avec son père parce que celui-ci ne l'aidait pas financièrement. C'est pourquoi il était à notre charge* ») comme elles trouvaient normal d'avoir recueilli un oncle isolé, chômeur et malade.

Cette générosité entre pauvres a cependant des limites évidentes : elle ne peut aller au delà d'un hébergement et du partage des trop frugales rations alimentaires. Ainsi la maîtresse de maison qui héberge un oncle chômeur et malade, précise qu'elle devrait le faire soigner, mais qu'elle ne le peut faute d'argent : « *C'est moi qui vais le soigner, mais je n'ai pas d'argent* ». C'est pourquoi une jeune fille de la maisonnée, étudiante sachant qu'elle ne peut compter sur personne pour l'aider à s'orienter vers une école privée trop chère, peut tout aussi légitimement déclarer : « *Dans la grande famille, personne n'a rien. Donc, il ne peut y avoir de l'entraide : tout le monde est pauvre* ».

À l'évidence, en effet, en faisant référence à une autre forme d'entraide, celle qui passe par une assistance financière significative et régulière, elle était fondée à constater son impossibilité pratique. Pour autant, cette impossibilité n'est pas incompatible avec d'autres formes, élémentaires, non monétaires, mais vitales, de l'aide des pauvres à encore plus pauvres qu'eux : le toit et le pain de la survie. Curieux paradoxe apparent que celui qui place la générosité du côté de ceux qui n'ont quasiment rien à donner d'autre que le partage du peu qu'ils se procurent difficilement, jour après jour, pour ne pas sombrer dans la misère !

C'est encore cette générosité de l'aide pour la survie que l'on voit à l'oeuvre dans le cas de cette autre maisonnée (cf. étude de cas 3)

dont les quatorze résidants sont si pauvres que la grand mère pouvait déclarer d'emblée : « *Il n'y a rien. Nous avons honte. Nous ne mangeons rien* » (effectivement, la ration alimentaire quotidienne par personne y était réduite à moins de 300 g de céréales). Et pourtant, parmi les résidants, il y avait deux jeunes gens hébergés par le chef de famille en tant qu'oncle paternel prenant en charge l'entretien de ces fils d'un frère cadet, père absent et défaillant ; et il y avait encore, au nom de liens de parenté pourtant plus lâches (il s'agissait d'une « *parente du village* » de la grand mère), l'accueil autour du maigre plat commun d'une voisine encore plus démunie et de ses deux petites filles : « *Elle n'a rien, elle ne connaît personne et elle est à notre charge. Même si nous sommes pauvres, il faut aider cette femme. Nous allons manger des cailloux, mais nous allons manger ensemble* ».

Or, dans ce cas, également, cet admirable sens du partage de pauvres à pauvres coexistait avec l'indifférence à leur égard de parents mieux lotis. C'est ainsi que les mêmes qui venaient de proclamer de si belle manière leur devoir de solidarité avec de plus pauvres qu'eux, dénonçaient la totale indifférence de certains parents pourtant proches qui, malgré leur aisance, les ignoraient et les évitaient soigneusement, alors, pourtant, qu'ils avaient par le passé bénéficié de leur aide. Et *cette rupture du cycle de la dette, c'est-à-dire de l'enchaînement continu des dons et des contre-dons qui implique la réversibilité des positions de créancier et de débiteur, ils l'imputaient très lucidement à leur propre pauvreté* : dans le circuit de la solidarité communautaire, en effet, ils n'intéressent plus personne, car eux-mêmes ne peuvent ni rembourser leurs « dettes » ni, *a fortiori*, investir dans l'endettement d'autrui. En bref, ils sont devenus « insolubles », ce qui les exclut d'un système fonctionnant en réalité, sous une apparence de désintéressement, à l'intérêt (Marie, 1995, 1997, 1999). Dès lors qu'on l'interprète à la lumière de cette analyse, c'est tout cela que signifie fort clairement le propos du chef de famille qui, pour sa part, hébergeait ses deux neveux et accueillait autour du maigre repas commun la « *parente* » indigente de sa mère et ses deux filles :

« La pauvreté, c'est pas bon : tous les parents nous abandonnent. Pourtant, nous avons aidé [par le passé] beaucoup de parents proches qui [aujourd'hui] ont beaucoup d'argent, qui ont des situations. Ce sont des intellectuels maliens, des fonctionnaires. Ils ne viennent même pas nous faire des visites. Pourtant on leur donnait 1 000-1 500 francs pour qu'ils puissent aller à l'école. Il y a [dans ce cas] un jeune frère, même père,

même mère, et aussi deux fils de la petite soeur de mon père. Il n'y a plus de solidarité dans la grande famille ».

Tout est dit, en effet, en ces quelques phrases concises et fortes, nourries de l'expérience ordinaire. Et de même dans les propos de cette dame aux pieds nus (cf. étude de cas 2), quand elle raconte la tentative de son mari parti en vain se faire guérir en Côte d'Ivoire grâce à des emprunts auprès des voisins, faute d'avoir trouvé de l'aide dans la parenté : « *Ces emprunts ont été faits aux voisins seulement, car les parents n'avaient pas de pitié* ». Et quand elle signale encore que son propre fils, qui est militaire, « *garde sa solde pour lui et ne fait pas de geste* », avant de raconter pourquoi, certains jours, elle n'a même « *pas de quoi préparer* » de repas.

En somme, les récits de ces expériences apportent leur confirmation à l'analyse selon laquelle il faut bien *distinguer deux formes principales de solidarité*.

D'une part, il y a, proche de la charité au sens chrétien du terme (et de la *sadaqa* islamique) l'assistance, le plus souvent à fonds perdus, car ils sont insolvables, que les pauvres pratiquent les uns envers les autres à travers de menus gestes concrets, essentiellement l'hébergement et le partage de la nourriture, mais il peut y avoir aussi de petits prêts d'argent en cas d'urgence.

D'autre part, il y a, proche des systèmes modernes de protection, d'épargne et de crédit mutuels, proche aussi de la tontine qui en reproduit le principe et en étend le champ d'application hors de ses limites, la réciprocité de la solidarité communautaire, fondée sur la logique circulaire de la dette selon laquelle tour à tour chacun est en position de créancier et de débiteur, car il y trouve chaque fois son intérêt personnel : le créancier investit à plus ou moins long terme dans l'endettement de son débiteur (par exemple en contribuant à payer les frais de sa scolarisation), celui-ci devant le rembourser d'une manière ou d'une autre, directement ou indirectement (par exemple, aider le fils pour s'acquitter de sa dette envers le père) ; et le débiteur reçoit une aide qui lui permettra, à charge de revanche, de passer un cap difficile, de faire face à une dépense imprévue, de payer les frais de la scolarisation de ses enfants, de monter une petite affaire, de financer un apprentissage professionnel etc.

En bref, la solidarité communautaire fonctionne bien comme une tontine, association d'épargne mutuelle au sein de laquelle chacun

cotise et, quand vient son tour, reçoit le produit des cotisations de tous: en d'autres termes, pour faire partie de cette tontine avant la lettre que constitue la communauté définie par le cercle de la parenté, il faut constamment fournir la preuve de sa solvabilité, de sa capacité à pouvoir rendre tôt ou tard ce qu'un jour on a reçu, qu'on l'ait sollicité (une aide matérielle, un appui, une intervention) ou non (la vie, la nourriture, tous les soins et l'éducation reçus dans l'enfance, les frais de sa scolarité ou de sa formation...). C'est pourquoi les insolvable (ou, pire, ceux qui ne sont « *pas reconnaissants* », péché suprême contre la solidarité communautaire, celui de ne pas reconnaître ses dettes) peuvent même se retrouver en position de proscrits : on les évite, on ne vient plus les voir, on ne les invite plus à participer aux cérémonies familiales.

C'est pourquoi, le refus que les « nantis » opposent souvent aux demandes d'assistance de leurs parents pauvres s'inscrit paradoxalement dans une « tradition », celle qui, certes, fait de la solidarité une valeur culturelle fortement intériorisée, mais une valeur d'autant mieux intériorisée qu'elle s'étaye sur le sentiment profond qu'a chaque individu à titre personnel que cela coïncide fort rationnellement avec son intérêt propre. Mais, *dès lors que les pauvres ne peuvent plus rendre la pareille, cette solidarité communautaire se trouve réduite à sa seule dimension de valeur morale. Elle a perdu l'appui de son assise souterraine : l'intérêt mutuel à s'obliger.*

Or si la morale peut encore ne se soutenir que d'elle-même, en quelque sorte comme un impératif catégorique *a priori*, tant qu'elle est portée par la communauté toute entière, en groupe en corps présent et prompt à surveiller, juger et condamner, il n'en va pas de même quand la communauté s'est distendue en réseaux plus ou moins lâches avec les émigrations à l'échelle nationale et internationale et avec les dispersions résidentielles au sein des espaces métropolitains. Dans une grande ville de plus ou moins deux millions d'habitants comme Bamako, les pauvres sont rejetés vers les grands quartiers populaires tels que Bankoni ou, plus loin, vers les banlieues déshéritées comme Diala-korodji, tandis que leurs parents intégrés dans l'économie moderne et dans la fonction publique vivent dans des quartiers plus résidentiels, fréquentent les gens de même catégorie socio-économique qu'eux et sont d'autant plus enclins à « oublier » leurs parents pauvres que la solidarité envers ceux-ci n'est plus appréhendée que comme une *charité à fonds perdu*, une obligation unilatérale purement contraignante qui ne rapporte plus rien et ne fait que coûter.

Finalement, au nom d'une idéologie ultralibérale qui sert d'alibi, en réalité, à une frénétique course à l'enrichissement privé, abandonnés à leur sort par l'État, par les élites politiques et économiques et même, de plus en plus, par leurs parents des couches sociales intermédiaires, les pauvres ne peuvent plus compter que sur leur seule solidarité de pauvres: celle qui se traduit par de menus gestes d'entraide réciproque au coup par coup (dons de nourriture, petits crédits) et par certains gestes de pure « charité » comme l'hébergement et le partage des repas. Celle qui se traduit aussi par ces tontines de femmes du quartier auxquelles certaines arrivent à cotiser au prix de tours de force quotidiens.

Ainsi, les pauvres reconstituent dans leurs quartiers des solidarités néo-communautaires en ce sens qu'elles sont fondées sur des relations de grande proximité spatiale et sociale et d'interconnaissance directe. Ces solidarités incluent certes des membres de la parentèle, mais surtout ceux d'entre eux qui partagent la même condition sociale, alors que d'autres parents, dès qu'ils ont accédé à un niveau social plus favorisé, tendent à s'en écarter, car ils savent que leurs aides ne pourraient être payées de retour et ne représenteraient plus, pour eux, qu'une charge unilatérale et stérile. Ceux-ci se tournent alors vers d'autres solidarités, celles de leur milieu professionnel et de leur catégorie sociale (tontines de voisins, de collègues et d'amis, associations, syndicats et partis, réseaux sociopolitiques...).

Une ligne de fracture traverse donc le champ de la traditionnelle solidarité communautaire le long d'un clivage sociologique qui, au sein des « *grandes familles* » (les familles étendues) tend à disjoindre les uns des autres les parents pauvres, rabattus sur leur modeste solidarité de quartier, et leurs parents plus « riches », intégrés quant à eux sur des bases socio-professionnelles dans l'économie moderne et dans les formes urbaines, contractuelles, individualisées, extracommunautaires, de la sociabilité.

En somme, les familles tendent à se scinder sur des bases de classe, ce qui signifie que les pauvres ne peuvent plus guère compter sur les redistributions de solidarité de leurs parents des classes moyennes. *Ce processus invalide la politique néolibérale au nom de laquelle l'État ne s'implique pas dans la gestion sociale de la pauvreté et de la misère, au prétexte que la solidarité communautaire, censée relier riches et pauvres, y pourvoirait d'elle-même.*

Mais si cette solidarité communautaire tend à ne plus exister que comme stéréotype et figure de rhétorique de moins en moins fondés,

peut-on, pour autant, faute de mieux, se rabattre sur une seconde ligne de repli libéral en postulant que la solidarité au rabais de pauvres à pauvres, après tout fonctionne vaille que vaille, leur permet de faire face aux urgences les plus criantes et, avec leurs petites activités de survie, occupe tout ce petit monde qui sait se contenter de peu et, pour le reste, regarde plus vers ses imams de quartiers (il y en a 17 à Dialakorodji, soit un pour 2 000 habitants, à comparer avec l'unique médecin et la seule sage femme...) que vers les politiques de la contestation ?

Laisser donc les pauvres, qui savent si bien faire de nécessité vertu, se débrouiller tous seuls avec leur propre solidarité endogène ? Certes, ce peut être encore la solution du cynisme politique, mais c'est une solution à courte vue.

D'une part, évidemment, parce que les conditions de vie des pauvres ne s'améliorent pas en ces temps de crise mondiale de la production et de l'approvisionnement, en céréales notamment, et que la hausse du prix des produits de première nécessité ne peut que rendre encore plus aléatoires les mécanismes de la solidarité de simple survie.

D'autre part, parce que, ainsi que certains témoignages le montrent, même cette solidarité, habituellement si admirable de pauvres à pauvres, ne va pas pour autant sans accrocs qui jettent aussi une lumière crue sur le fait que, *loin d'être toujours et tous solidaires les uns des autres, les pauvres peuvent aussi s'exploiter les uns les autres sans état d'âme.*

En bref, la solidarité, chez les pauvres, a son envers, une lutte si féroce pour « le nu de la vie » qu'elle peut aussi faire voler en éclat certaines de leurs solidarités spécifiques.

C'est ce que racontent aussi *ces histoires de filouterie qui font de certains pauvres les victimes grugées d'autres pauvres*, même si ceux-ci sont des parents proches. C'est que sous l'empire de l'extrême nécessité, le règne de la loi de la jungle peut aussi saper de l'intérieur les lois sacrées de la solidarité communautaire, comme le montrent de manière particulièrement démonstrative certains cas d'instrumentalisation machiavélique de cette solidarité pour perpétrer ce que l'on désigne ici comme des « *escroqueries* ».

Rappelons (cf. étude de cas 3) l'exemple de ce frère aîné, « *pourtant même père, même mère* » (dans une société polygynique, cette précision souligne habituellement une très grande proximité affective par rapport aux rivalités entre frères de même père, mais de mères

différentes), qui avait poussé son cadet à vendre une parcelle de terrain et à lui remettre le produit de l'opération, soit-disant pour l'investir dans une petite affaire, mais qui avait abusé de la confiance de son cadet en dilapidant délibérément la somme confiée :

« Ce grand frère ne travaille pas. Il ne fait rien. Il mange l'argent comme ça. Il trahit les gens. C'est un escroc. Un vrai escroc. Il a aussi trahi un autre frère. Mais on ne peut rien dire : c'est leur parent tout de même ».

Chacun de ces détails est important pour prendre la mesure de cette triste affaire : l'escroc est en l'occurrence un « *grand frère* » qui, à ce titre, devrait au contraire donner l'exemple de la droiture et de la fidélité aux grands principes de solidarité et de confiance mutuelle qui sont le noyau de la cohésion familiale. En grugeant deux de ses frères, l'escroc porte donc gravement atteinte aux fondements même de l'ordre social communautaire, miné de l'intérieur par la méfiance et la rancune, poisons dont on ne peut se purger en portant l'affaire sur la place publique : l'honneur et la cohésion de la famille imposent le silence.

Or, cette grave atteinte à la solidarité communautaire est évidemment directement liée à une situation de pauvreté : l'escroc n'a pas d'emploi stable (« *il ne travaille pas* ») ni même d'activités informelles si intermittentes et faiblement rémunératrices soient elles (« *il ne fait rien* ») ; il ne peut vivre qu'aux crochets de son entourage familial (« *il mange l'argent comme ça* »), ce qui est déjà une atteinte au principe de réciprocité au fondement de la solidarité communautaire. Pire, en grugeant sans vergogne ses proches (« *il trahit les gens* »), il détruit la confiance mutuelle à la base du principe de la réciprocité.

En somme, à travers un cas individuel, ce qui se dit aussi en filigrane, c'est que *la pauvreté est en elle-même un puissant facteur de la dégradation de la solidarité de pauvres à pauvres* : de même que les mieux lotis et les « riches », de moins en moins enclins aux vertus de la solidarité dès lors que leur intérêt n'y trouve plus aucun compte, se détournent de leurs parents pauvres, de même les pauvres ne font pas tous de nécessité impérieuse une vertu de solidarité encore plus fervente. Celle-ci a ses limites objectives, en effet, et, de plus, la lutte pour la vie, c'est aussi la loi de la jungle et l'absence nécessaire d'état d'âme chez les prédateurs aux abois à qui tous les coups deviennent permis et pour qui la vertu de solidarité n'est plus qu'un luxe suranné de temps meilleurs révolus.

Ainsi, comme on peut le lire parmi ces maximes calligraphiées ornant la carrosserie des taxis collectifs et des petites camionnettes, « *Pauvre n'a pas d'ami* » ou « *Pauvre a tort* », formules qui disent non seulement la solitude des pauvres abandonnés à eux-mêmes, mais aussi, pire encore, la subversion douloureuse des valeurs les plus sacrées au fondement de leurs liens sociaux : le frère, on vient de le voir, peut trahir le frère. Alors se tourner vers l'ami ? Mais, l'ami lui aussi, sous l'aiguillon du dénuement, peut trahir l'ami.

C'est cette leçon amère qu'illustre une autre histoire d'escroquerie (cf. étude de cas 4) telle que la racontait cette femme abandonnée par son mari. Seule à la tête d'une maisonnée de sept enfants, difficilement aidée à l'occasion par un petit frère lui-même en charge de sa propre famille, elle espérait que le fiancé de sa fille, émigré en Guinée depuis plus d'un an, finirait tout de même par envoyer un jour de l'argent pour sa fiancée et leur bébé. Un ami du migrant avait donc été chargé d'aller le voir et, à son retour, il avait rapporté 5 000 francs CFA, mais, peu après, on apprenait son « escroquerie » : sur les 30 000 francs qu'il était chargé de remettre, le messenger en avait « *gardé* » 25000.

Ainsi la solidarité entre pauvres est mise à rude épreuve par les petites filouteries ordinaires (la tricherie, par exemple, sur les mesures des quantités vendues), par les trahisons et par les escroqueries caractérisées.

Mais le dernier exemple cité invite aussi à considérer une autre forme, devenue banale tant elle est fréquente, de l'atteinte à cette solidarité pourtant si vitale quand on manque de tout : il s'agit de *la trahison des maris et des pères*. En l'occurrence, le fiancé parti en Guinée avait assuré par téléphone qu'il avait bien confié la somme de 30.000 francs à l'ami intermédiaire, mais ne peut-on pas aussi nourrir quelques doutes sur ce montant, quand on apprend que le migrant envoie régulièrement de l'argent à sa propre mère (qui « *refuse* » d'en donner une part à la fiancée de son fils) et que dorénavant il ne donne plus aucun signe de vie à la mère de son bébé :

« Aujourd'hui, il n'y a plus de téléphone et c'est coupé entre eux, on ne peut plus le joindre et, lui, il n'a rien communiqué par lettre. Nous prions Dieu pour qu'il revienne ».

Le migrant coupant les ponts pour se libérer d'une obligation conjugale et paternelle trop contraignante ? L'hypothèse était sans

doute fort plausible pour cette mère de famille, elle-même auparavant abandonnée avec ses cinq enfants par un mari brusquement parti comme on déménage à la cloche de bois : « *Mon mari a fui il y a un an. Sans rien dire, sans prévenir, sans dire où il allait* ». Car les hommes sont plus faibles (et plus lâches) que les femmes devant les difficultés de la grande pauvreté :

« *Moi, je dois me débrouiller, car il ne travaille pas. Il ne fait rien. Il est découragé et il ne donne jamais d'argent. Il est parti sans rien dire depuis un an* ».

Cette défaillance des hommes dans les situations de pauvreté est certes un fait attesté depuis longtemps. À partir d'exemples mexicains (*Les enfants de Sanchez*, 1978) et portoricains (*La vida*, 1983), Oscar Lewis en faisait même un trait structurel de ce qu'il appelait la « culture de pauvreté » avec la tendance à la réorganisation des groupes familiaux autour de la mère devenue de fait chef de famille, ce qui se traduit par la multiplication des « familles matrifocales ». De leur côté, les sociologues et anthropologues de l'École de Manchester, notamment à partir de cas sud-africains (série *Xhosa in town*), mettaient en évidence un phénomène analogue, regrettable mais assez joliment caractérisé, celui des *dispensable husbands*, ces maris ou compagnons dont les femmes apprennent à se dispenser, parce que, face aux difficultés des situations de pauvreté et de précarité des activités rémunératrices, ils se dérobent en abandonnant femmes et enfants.

À Bamako, de même, nous avons fréquemment rencontré des structures de type « matricentrique » dans les quartiers pauvres, y compris des familles étendues composées de plusieurs cellules matricentriques de mères de familles apparentées, comme celui des trois « mères courage » de Dialakorodji dont deux étaient certes avec un mari et la troisième était veuve, mais qui montrait une situation de nette prédominance des trois femmes, favorisée, il est vrai, par le fait que toute la maisonnée habitait une concession dont la benjamine se trouvait être propriétaire. D'elle, l'on s'accordait à dire qu'avec l'aide de sa soeur aînée, elle « *tenait tout le monde sur son dos* » : d'ailleurs elle était présentée comme le chef de cette maisonnée de dix-sept personnes [cf. étude de cas 1].

L'exemple de la « *mère aux pieds nus* » [cf. étude de cas 1] montre lui aussi que les femmes sont souvent plus résistantes et plus combattives (plus « résilientes ») que les hommes devant l'accumulation des difficultés, si bien que, même en présence du mari, la cellule

familiale gravite autour de la mère. Avec un mari malade qui avait dû cesser toute activité, un fils adulte handicapé qui ne pouvait pas travailler, cette femme se débrouillait en revendant du pain au marché, en entretenant avec ses voisins des rapports de petite entraide d'urgence (« *Je peux n'avoir rien pendant trois ou quatre jours. Je vais alors chez les voisins leur demander un peu de quoi. Moi-même, j'aide quand je peux aussi* »), en ayant également avec ses deux locataires de « *une-pièce* » de bonnes relations où l'entraide occasionnelle avait aussi sa part et en sachant trouver encore de quoi cotiser chaque semaine au sein d'une tontine de femmes du quartier : avec le produit de cette épargne, elle achetait de la nourriture et remboursait peu à peu les emprunts contractés auprès de voisins quand le mari, puis le fils avaient tenté une aventure infructueuse d'émigration en Côte d'Ivoire. Et, de surcroît, non contente de faire ainsi feu de tout bois, cette femme d'aspect fragile et prématurément vieillie faisait encore des projets d'investissement productif :

« Quand j'aurai réglé les dettes, je voyagerai dans des villages de l'intérieur pour acheter du sorgho, des fruits, du charbon, du lait, de l'arachide, pour venir les revendre ici ».

Ainsi, *les situations de grande pauvreté* (qui est un fait majoritaire si l'on garde présent à l'esprit l'état de sous-nutrition générale) *se caractérisent par l'accumulation des précarités* : précarité des emplois et des petites activités rémunératrices insuffisantes devant la multiplication des cas de chômage et d'inactivité forcée, précarité de l'approvisionnement quotidien pour une alimentation toujours insuffisante et carencée, précarité de l'accès à des soins de santé de toute manière très insuffisants et même quasiment hors de portée pour la plupart des gens, précarité de la trop fameuse « *solidarité communautaire* » abusivement tenue pour un palliatif providentiel, alors qu'elle donne tous les signes de l'essoufflement et même d'un dangereux *border line* avant la chute et, encore, *précarité de la structure familiale* elle-même, fragilisée par les défaillances masculines et péniblement portée à bout de bras par des mères d'un courage ordinaire admirable certes, mais qui ne sont pas loin, aujourd'hui, d'avoir atteint les limites de leurs capacités à réaliser leurs petits miracles quotidiens pour nourrir tout leur monde et scolariser coûte que coûte, avec l'énergie du désespoir, des enfants et jeunes gens pourtant presque à coup sûr voués au chômage.

Enjeux politiques de la pauvreté et radicalisation islamique

Or, il faut le souligner pour finir, cette terrible accumulation de précarités contribue sans doute, concurremment avec un certain fatalisme religieux, à engluier les pauvres dans leur quête incessante et obsessionnelle des moyens de leur survie au jour le jour, sans leur accorder le moindre répit (quant à l'inactivité forcée de beaucoup d'hommes, surtout si ce sont des « malades » ou des « handicapés » chroniques, faute de soins elle les enferme souvent dans une dépendance honteuse et maussade). Elle ne leur permet pas, en conséquence, en les maintenant rivés à l'urgence du moment et à la « parcellisation » de leurs menues activités en ordre dispersé, de s'organiser et de lutter collectivement afin de constituer une force politique capable de se faire entendre du Pouvoir. Pour autant, il n'en est pas moins incontestable que l'accumulation de toutes ces précarités engendre des souffrances de moins en moins supportables et nourrit un sentiment de révolte potentielle qui n'a pas (pas encore ?) trouvé à s'exprimer dans le champ du politique, mais qui fait déjà le lit d'un islam fondamentaliste et contestataire lourd de dangers ... pour les nantis de l'oligarchie au pouvoir.

Les émeutes de la faim, les révoltes des gueux, les violences d'un islamisme devenu ouvertement politique et radical ne sont pas seulement une vague hypothèse d'école en Afrique. Et en dépit de ses spécificités (l'islam modéré reste majoritaire, le pays s'appuie sur une très longue expérience de centralisme politique, des alliances séculaires ont tissé des relations interethniques contribuant à l'unité du pays, les traditions de respect de la hiérarchie et de l'autorité politique ont façonné les mentalités), le Mali n'est nullement protégé d'avance contre ces diverses manifestations de contestation violente du Pouvoir. La preuve en a d'ailleurs déjà été administrée en 1991 lors du soulèvement populaire contre la dictature de Moussa Traoré.

Or, aujourd'hui, les pauvres disent et redisent le mépris dans lequel ils tiennent l'État et les classes dominantes. Ainsi, au sommet de la pyramide sociale, il y a les « *grands-grands qui ont beaucoup d'argent* », puis, juste en dessous « *ceux qui ont de quoi satisfaire leurs besoins* », mais ensuite, il y a les pauvres, « *ceux qui ont seulement la nourriture* » et tout en bas, les très pauvres, les misérables,

« ceux qui ne mangent pas ». Or les « grands-grands » sont indifférents au sort des pauvres : « *Les premiers ne pensent pas à nous : au Mali, les riches ne pensent pas aux pauvres* ».

Même constatation dans cette autre description sans illusion de la société malienne : au premier barreau de l'échelle, « *il y a les grands richards, « banan* ». *Ils sont riches, ont beaucoup d'enfants, des voitures, des belles maisons, de l'argent. Là, tu es très heureux. Au second barreau, il y a les « nafalo tiguiba* », les « *propriétaires d'argent* » : *ils sont déjà riches. Au troisième niveau, il y a ceux qui gagnent leur nourriture, les « djoura* ». *Au quatrième, il y a ceux qui n'ont rien : tantôt ils gagnent leur nourriture, tantôt ils ne la gagnent pas. Ce sont les « dyako* », « *les dos décharnés, desséchés* ». Et, pour ces « *dyako* », « *l'État n'est pas là. Il ne pense pas à ça. Ici, il n'y a aucune aide alimentaire, sous aucune forme. Nous ne pensons pas que le gouvernement existe. Ils sont dans un autre monde* ».

Et la femme qui tenait ses propos d'insister sur le mépris dans lequel elle tenait la politique dont elle n'attendait plus rien : « *Moi, je suis une citoyenne. J'entends qu'il faut voter, mais je n'attends rien des résultats politiques du vote. Les politiciens, ils sont tous pareils : un autre ne fera pas mieux que son prédécesseur* ».

Ailleurs, même refus nourri de déception vis-à-vis du politique (et des formes tronquées, conservatrices, de la démocratisation) : « *Nous n'avons aucun espoir dans les hommes politiques. Le jour des élections, ils nous demandent notre soutien, puis ils nous oublient ! Nous ne voulons plus voter. Jamais !* ».

Ailleurs encore, comme en écho, même réponse à la question de savoir si le gouvernement fait quelque chose pour les pauvres du quartier : « *Non, le gouvernement n'a rien à faire, ici !* ». Et un témoin de l'entretien de renchérir : « *Pour ne pas perdre leur poste, les politiciens promettent aux pauvres que leur situation va changer, mais rien ne change* ».

Certes, à court terme (et à courte vue), cette désaffection à l'égard du politique pourrait paraître avantageuse pour le pouvoir en place. Elle semble en effet confiner à de la dépolitisation, garante d'une certaine tranquillité. Apparemment ces pauvres, si souvent déçus par de fallacieuses promesses et l'indifférence des régimes successifs à leur égard, ne sont pas près de renforcer les rangs de l'opposition politique, d'autant que celle-ci semble actuellement confirmer leur scepticisme : elle se prête aux manœuvres présidentielles de récupé-

ration et, notamment, de partage des postes ministériels au nom de l'idéologie du « *consensus politique* » et du « *rassemblement* », ainsi que de la menace savamment orchestrée d'une guerre civile à l'ivoirienne ou du terrorisme islamiste censé pouvoir se développer, en liaison avec le salafisme algérien, sur le terreau de certaines dissidences touareg dans le nord du pays.

Toutefois, il convient de prendre garde à l'amertume et à la colère des pauvres. La pertinence de leur analyse de la stratification sociale, leur mépris affiché vis-à-vis de l'État et des classes dominantes et leur indignation d'être abandonnés par les gouvernements successifs, par les oligarchies et ploutocraties indifférentes à leur sort, tout cela est gros d'une violence latente qui pourrait très bien, faute de trouver un débouché fiable du côté du politique et des luttes électorales, investir toujours plus massivement telle ou telle forme de l'islam politique dès lors que prophètes et imams décideraient de se lancer dans la bataille pour le pouvoir.

Au Mali, ce n'est peut-être pas encore le cas. Mais déjà, dans les milieux bien informés, on dit du mouvement islamique intégriste d'inspiration chiite cristallisé autour du cheikh Haïdara (qui a sa monumentale villa-mosquée au milieu des pauvres du grand quartier populaire de Bankoni), qu'il constitue une force capable de remplir le plus grand stade de Bamako à l'occasion du Mouloud, qu'il pourrait aisément lancer 400 000 fidèles dans les rues et même qu'il pourrait « *mettre le Mali à feu et à sang* ». En tout cas, on rappelle que le cheikh avait eu des démêlés avec la police du dictateur Moussa Traore pour ses prêches vigoureux contre les manquements aux préceptes de l'islam et pour ses dénonciations des sévices exercés par les forces de l'ordre et que son courage et son franc parler, alors que les autres imams se taisaient, lui avaient acquis une grande popularité (et son surnom, « *on ne peut le démentir* »). Certes, affichant comme les autres obédiences²⁴, sa conformité au principe de séparation du politique et du religieux, prétendant que les Haïdara sont des Cherif, descendants du prophète, et qu'il n'a pas de destin politique, le cheikh n'entre pas (pas encore ?) dans l'arène politique : il ne donne pas de consigne de vote et ne prône ni l'État musulman ni la sharia.

²⁴ Il fait partie de l'organisation nationale des prédicateurs, le Haut conseil islamique (HCI).

Toutefois, affirmant que son rôle de guide religieux est de dire la vérité au souverain²⁵ (en lui rappelant que Dieu le voit et le juge) sur l'état de la nation, il dénonce vigoureusement « l'égoïsme », la mauvaise gestion, la corruption et l'absence du sens de l'intérêt général au sein des élites au pouvoir et aux affaires et il voue les fauteurs de détournements de fonds et d'enrichissements illicites (« ceux qui volent l'argent du peuple et de l'État ») aux flammes de l'enfer. Et en rupture avec l'islam malien officiel, celui « de la jellaba, de la toque, du chapelet et de la barbe », qui se contente des prières et de la mosquée, mais ne cherche pas à changer les mentalités et garde le silence sur la société et ses injustices, il dénonce la course à l'argent, le « matérialisme » des nantis et l'injustice sociale, tout en exhortant les Maliens à la fidélité conjugale, à se mettre vigoureusement au travail et à rompre avec toute vision fataliste des choses pour prendre fermement leur destin en main.

La double dimension politique de ses prêches, avec, d'une part, la dénonciation explicite des injustices sociales et du comportement des élites et la mise en cause indirecte du Pouvoir et, d'autre part, les prises de positions réformatrices en faveur d'un islam authentique, mais moderne et « engagé », la vénération de ses nombreux disciples qui le tiennent pour un prophète (y compris dans la diaspora malienne à l'étranger) et sa popularité dans les couches populaires dont il est comme le porte-parole, tout cela ne fait pas moins, en réalité, du cheikh Haïdara une figure importante (potentiellement inquiétante pour le pouvoir en place) de la vie politique malienne.

En tout cas, rien n'interdit de penser que les inégalités croissantes, criantes et scandaleuses qui travaillent en profondeur la société malienne, pour peu qu'elles soient à nouveau accusées par de nouvelles crises alimentaires (avec les hausses des prix actuelles et d'autres périodes de sécheresse) puissent pousser le mouvement cristallisé autour du guide spirituel à s'engager dans des passages à l'acte politique plus délibérés et plus radicaux. Après tout les prophètes sont et deviennent aussi ce qu'en font les masses qui les suivent, avec leurs attentes, leurs espoirs et ... leurs colères.

²⁵ Chaque fois qu'il remplit le plus grand stade de Bamako à l'occasion d'une grande fête religieuse, il dit « donner un cadeau » au chef de l'État en lui donnant un bon et véridique conseil. Ainsi, en 2005, il avait dénoncé le mauvais état de santé de la population et le manque d'équipements hospitaliers ; en 2006, il dénonçait la corruption des juges et réclamait une justice plus abordable, plus sereine et plus équitable.

Le « phénomène Haïdara » a donc valeur de symptôme : il désigne des contradictions sociales et politiques qui n'ont fait que s'amplifier depuis l'époque des premiers prêches du cheikh en 1985 et de ses premiers démêlés avec la dictature de Moussa Traore. Il peut aussi avoir une signification proprement prophétique en ce qu'il annonce la montée en puissance d'une contestation dans les milieux populaires qui se voient toujours plus pauvres face à une minorité « kleptocratique » toujours plus ostentatoirement riche (leurs villas-palais et leurs gros 4x4 dernier cri s'affichent sans vergogne) et qui ne trouvent pas, dans le fonctionnement « consensuel » du multipartisme actuel, de leaders politiques capables de les représenter vraiment et de prendre en charge leurs aspirations.

Les conservateurs éclairés ont toujours su que, pour maintenir leur pouvoir et leurs privilèges, il n'y avait rien de plus intelligent que de mettre en oeuvre des politiques de redistribution, de protection sociale et de régulation face aux excès d'un *capitalisme toujours prompt à la sauvagerie dès qu'il est abandonné à sa seule logique au nom d'un laisser faire bien dogmatique*. Car quelques gesticulations purement symboliques (les distributions très ponctuelles et parcimonieuses de céréales hors de Bamako pour ne pas attirer plus de migrants dans la capitale, ce qui en dit long, d'ailleurs, sur l'état général du pays...) et quelques dispositifs d'interventions tout aussi symboliques au regard des besoins réels (comme le Stock national de sécurité alimentaire ou le Commissariat à la sécurité alimentaire directement rattaché à la présidence ou encore, à un autre niveau, les banques de céréales et les centres de santé communautaires), ne tempèrent pas, en réalité, un *ultralibéralisme de fait qui revient à abandonner les pauvres à leur triste sort*, à les laisser entièrement livrés à eux-mêmes et à leurs problématiques « solidarités », pour mieux se consacrer à la rotation tontinière des postes et des prébendes, aux prélèvements sur le commerce d'import-export, aux détournements de l'aide internationale et aux offres alléchantes émanant des nouveaux pays émergents (la Chine en particulier) avides des ressources minières (or, uranium...) et même de terres agricoles ou émanant des États-Unis à la recherche de supplétifs dans leur lutte anti-terroriste.

L'État malien, sa bourgeoisie et ses élites feraient donc mieux, ne serait-ce que dans leur intérêt bien compris, d'être moins libéraux, à la fois pour leur propre compte (un minimum de rigueur et d'honnêteté ne seraient pas inutiles, s'ils voulaient redorer leur

blason et retrouver un peu d'honneur et de légitimité), et, surtout, pour la masse des déshérités, tous ces « *dos desséchés et décharnés* », ces écoliers au ventre vide, ces diplômés sans avenir, ces chômeurs et ces inactifs par manque de travail, ces malades et ces handicapés par manque d'argent, ces mères-courage prématurément vieilles, en bref, tous ces *desebagato* (démunis) et *konkoto* (affamés), auxquels il faudrait d'urgence rétrocéder la part qui leur revient de droit sur les ressources nationales, afin d'améliorer tout de suite et durablement leurs conditions d'existence et afin, aussi, de leur donner suffisamment de prises sur leurs propres affaires pour que, se remettant à espérer dans le politique, ils se détournent de toutes les dérives du fanatisme religieux.

Références bibliographiques

- Agamben G. (1997), *Homo sacer 1. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Le Seuil.
- Clark K. (1969), *Ghetto Noir*, Paris, Petite Bibliothèque Payot [*Dark Ghetto*, 1965].
- Lewis O. (1978), *Les Enfants de Sanchez. Autobiographie d'une famille mexicaine*, Paris, Gallimard, [1961].
- Lewis O. (1983), *La Vida. Une famille portoricaine dans une culture de pauvreté. San Juan et New York*, Paris, Gallimard, 1983 [1966].
- Marie A. (1998), « Échange : sous le don, la dette », *Sciences humaines*, h.s. n° 23, *Anthropologie. Nouveaux terrains. Nouveaux objets*, décembre 1998/janvier 1999, pp. 28-31.
- Marie A. (éd.) (1997), *L'Afrique des individus. Itinéraires citadins dans l'Afrique contemporaine* (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey), Paris, Karthala.
- Marie A. (1995), « Y pas l'argent. Le créancier floué et le débiteur insolvable, deux figures complémentaires de la pauvreté abidjanaise », *Revue Tiers-Monde*, « *Pauvretés* », Paris, PUF, tome XXXVI, n° 142, p. 303-324.
- Mauss M. (1924), « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », in : *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1950.
- Pauw B. A. (1963), *The Second Generation: a Study of the Family among Urbanized Bantu in East London* (série « Xhosa in town »), Cape Town, London, New-York, Oxford University Press.
- Rabain J. (1979), *L'enfant du lignage. Du sevrage à la classe d'âge*, Paris, Payot.

Liste des sigles

AAA	Agro action allemande
ACF	Action contre la faim
ADEMA	Alliance pour la démocratie au Mali
AEF	Afrique équatoriale française
AFD	Agence française de développement
AFVP	Association française des volontaires du progrès
AGRHYMET	Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle
ANR	Agence nationale de la recherche
AOF	Afrique occidentale française
AOPP	Association des organisations professionnelles paysannes
APCAM	Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali
ASCOMA	Association des consommateurs du Mali
BC	Banque de céréales
BID	Banque islamique de développement
BIEP	Bureau interministériel d'études et de projets
CADB	Cellule d'appui au développement à la base
CARI	Cellule d'appui aux réformes institutionnelles
CCA-ONG	Conseil de concertation et d'appui aux ONG
CCAU-ONG	Comité de coordination des actions d'urgences des ONG
CCP	Cellule de coordination de programmes

CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CEP	Certificat d'études primaires
CERDI	Centre d'études et de recherches sur le développement international
CESCOM	Centre de santé communautaire
CILSS	Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel
CIRAD	Centre international de la recherche agronomique pour le développement
CMDT	Compagnie malienne pour le développement des textiles
CPS	Cellule de planification et de statistiques
CRSPC	Comité de réflexion et de suivi de la politique céréalière
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CVL	Cellule de veille et logistique
DAG	Distributions alimentaires gratuites
DEF	Diplôme d'enseignement fondamental
DNCT	Direction nationale des collectivités territoriales
DNCL	Direction nationale des collectivités locales
DNSI	Direction nationale de la statistique
DRPSIAP	Direction régionale du plan, de la statistique, de l'information, de l'aménagement du territoire et de la population
EDS	Enquêtes « démographie et santé »
EMEP	Enquête malienne sur l'évaluation de la pauvreté
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial.
FANTA	Food and Technical Nutrition Assistance
FAO	Food and Agriculture Organization (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FED	Fonds européen de développement
FEWS	Famine Early Warning Systems
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FSA	Fond de sécurité alimentaire

GDCM	Grand distributeur céréalier au Mali
GGB	Grand grenier du bonheur
GLEM	Groupes locaux d'étude et de mobilisation
GREM	Groupes régionaux d'étude et de mobilisation
GTZ	Deutsche gesellschaft für technische zusammenarbeit
HCR	Haut comité pour les réfugiés
HKI	Hellen Keller International
IEDES	Institut d'études du développement économique et social
IER	Institut d'économie rurale
IFDC	International Fertilizer Development Center
IFAN	Institut fondamental d'Afrique noire
IMC	Indice de masse corporelle
IR	Islamic Relief
IRD	Institut de recherches pour le développement
IRG	Institut de recherche et débat sur la gouvernance
ISH	Institut des sciences humaines
LOA	Loi d'orientation agricole
MCC	Millenium Challenge Corporation
MDD	Mission de décentralisation
MATCL	Ministère de l'administration territoriale et des collectivités locales
MISTOWA	Market Information Systems in West Africa
MNHN	Museum national d'histoire naturelle
MSF	Médecins sans frontières
OFNACER	Office national des céréales (Burkina Faso)
OGM	Organisme génétiquement modifié
OMA	Observatoire du marché agricole
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONASA	Office national de sécurité alimentaire (Tchad)
ONC	Office national des céréales (Tchad)
ONIC	Office national interprofessionnel des céréales (France)
OPAM	Office des produits agricoles du Mali
OPVN	Office des produits vivriers du Niger
ORSTOM	Office de recherche scientifique et technique d'outre-mer
PAIB	Projet d'appui aux initiatives de base

PAM	Programme alimentaire mondial
PAS	Programme d'ajustement structurel
PDESEC	Programmes de développement économique et social
PICA	Point d'information commerciale agricole
PLSA	Plans locaux de sécurité alimentaire
PNRDA	Plan national de réponses aux difficultés alimentaires
PNSA	Programme national de sécurité alimentaire
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le développement
PROMISAM	Projet de mobilisation des initiatives en matière de sécurité alimentaire au Mali
PRMC	Programme de restructuration du marché céréalier
RPM	Rassemblement pour le Mali
RDS	Rassemblement pour le développement et la solidarité
REDECOMA	Regroupement pour la défense des consommateurs
RFA	République fédérale d'Allemagne
SAP	Système d'alerte précoce
SAP	Société africaine de prévoyance
SCAC	Service de coopération et d'action culturelle
SECO-ONG	Secrétariat de Concertation des ONG
SG	Secrétaire général
SIE	Stock d'intervention de l'État
SIM	Système d'Information sur les marchés
SIP	Société indigène de prévoyance
SNS	Stock national de sécurité
SNSA	Système national de sécurité alimentaire
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UE	Union européenne
ULCD	Unités locales de collecte et de diffusion
UMEOA	Union monétaire et économique ouest-africaine
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund

UNTM	Union nationale des travailleurs maliens
URG	Unité des ressources génétiques
USAID	United States Agency for International Development
WDI	World Development Indicators

Table des illustrations

Carte 1 : présentation du Mali.....	4
Tableau 1 : évolution de l'Indice de développement humain (1975-2007).....	10
Carte 2 : quartiers de Bamako.....	12
Figure 1 : une représentation possible des faux semblants institutionnels et fonctionnels.....	25
Figure 2 : évolution du bilan céréalier malien.....	51
Tableau 2 : production céréalière brute (en millions de tonnes).....	51
Tableau 3 : évolution des productions cérésières de 1987 à 1997 (en milliers de tonnes).....	247
Figure 3 : diagramme du groupe domestique (étude de cas 2)	300
Figure 4 : diagramme du groupe domestique (étude de cas 3)	309

Table des matières

Avant-propos.....	5
Introduction.....	13
Leçons d'une crise alimentaire annoncée	
– <i>Pierre Janin.....</i>	41
La construction des politiques de sécurité alimentaire : institutions, discours, représentations	
– <i>Sandrine Dury et Ève Fouilleux.....</i>	69
Les dispositifs locaux de sécurité alimentaire : décentralisation ou déconcentration ?	
– <i>Vincent Bertout et Ivan Crouzel.....</i>	91
« Ignorer le passé expose souvent à le répéter » : anthropologie historique des politiques alimentaires au Mali	
– <i>Claude Arditi</i>	135
« Tu manges aujourd'hui, tu ne manges pas le lendemain, çà, c'est la pauvreté ». L'incertitude alimentaire à Bamako	
– <i>Charles-Édouard de Suremain et Élodie Razy.....</i>	249
« Il n'y a rien. Nous avons honte. Nous ne mangeons rien ». Anthropologie de la pauvreté à Bamako	
– <i>Alain Marie</i>	279

Table des sigles.....	375
Table des illustrations.....	381
Table des matières.....	383

Au Mali, l'adage dit que « le chef a la main sur le grenier » : des aînés de famille au souverain, un attribut essentiel du pouvoir a toujours été d'accumuler et de conserver des excédents céréaliers pour les redistribuer en cas de pénuries alimentaires.

Dans le Mali contemporain, à la suite des crises alimentaires de 2005 et de 2008, cette tradition se manifeste par le fait que la Présidence de la République, au nom du même adage, conduit une action centralisatrice de contrôle sur tous les instruments de lutte contre l'insécurité alimentaire : la légitimité du Pouvoir est en jeu.

Mais cette politisation et la prolifération des partenaires (institutions onusiennes, FMI, Banque mondiale, Union européenne, coopérations bilatérales, ONG, ministères, élus nationaux, communes, associations...) engendrent un empilement de dispositifs *ad hoc* reconduits à tous les échelons de la pyramide politico-administrative et dont on peut douter de l'efficacité réelle : la fonction profonde de ce millefeuille technobureaucratique ne serait-elle pas aussi de mise en scène ?

À partir de l'analyse documentaire et des enquêtes de terrain, les contributions de cet ouvrage confirment que cette mise en scène, redoublée par un discours scientifique (la « manie de la quantification » et de la « méthodologie »), est surtout celle des faux semblants : la grande pauvreté et la faim restent le lot des milieux populaires, notamment en ville où l'on ne veut pas voir qu'elles nourrissent le mécontentement et la désaffection à l'égard du Pouvoir.

Claude Ardit, anthropologue, chercheur honoraire au Centre d'études africaines (UMR 194).

Pierre Janin, géographe, chercheur à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et à l'UMR 201 « Développement et sociétés » associant l'IEDES (Institut d'études du développement économique et social) de l'Université de Paris I et l'IRD.

Alain Marie, anthropologue, maître de conférences (e. r.) à l'Université de Paris I (IEDES) et chercheur honoraire au Centre d'études africaines (UMR 194).



9 782811 105792

ISBN : 978-2-8111-0579-2